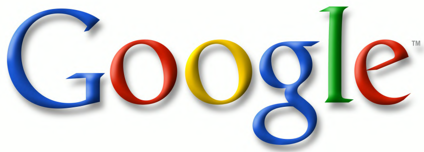
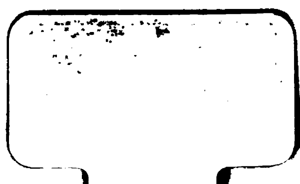








LA

TURQUIE

D'EUROPE.

IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,
rue Jacob, 30.

LA

TURQUIE

D'EUROPE

OU

OBSERVATIONS SUR LA GÉOGRAPHIE,
LA GÉOLOGIE, L'HISTOIRE NATURELLE, LA STATISTIQUE,
LES MOEURS, LES COUTUMES, L'ARCHÉOLOGIE, L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE,
LE COMMERCE, LES GOUVERNEMENTS DIVERS, LE CLERGÉ,
L'HISTOIRE ET L'ÉTAT POLITIQUE DE CET EMPIRE;

PAR

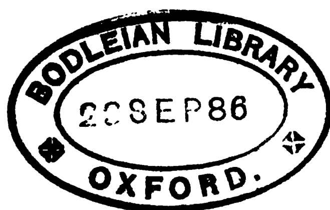
AMI BOUÉ,
D. M., membre de plusieurs Sociétés savantes
françaises et étrangères.

AVEC UNE CARTE NOUVELLE DE LA TURQUIE D'EUROPE.

Commenta delet dies, judicium confirmat.

TOME TROISIÈME.

PARIS,
CHEZ ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS,
Rue Hautefeuille, 23, près l'Ecole-de-Médecine.
1840.


BODLEIAN LIBRARY
2?SEP86
OXFORD.

TURQUIE
D'EUROPE.

CHAPITRE V.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

—

§ 1er. Agriculture.

L'agriculture turque est encore en grande partie à l'état où elle était du temps des patriarches juifs ou au moyen âge. D'abord on ne cultive que juste le terrain nécessaire pour les besoins du pays, parce qu'on s'imagine ne pouvoir écouler le surplus. Ainsi, d'après les renseignements de M. Viquesnel, en Servie, un huitième du territoire serait seul occupé par des cultures ou des prairies. L'agriculture ne consiste qu'en une routine sans principes, et à laquelle il est difficile de rien changer. On laisse les terres reposer en jachères pendant un an ou plusieurs années, surtout quand elles sont mauvaises. Ailleurs on ensemence presque chaque année les bonnes terres en variant les semences; mais on ne sait guère faire sur une même terre plusieurs récoltes dans l'année. Néanmoins, dans la Thrace, la rotation des semailles est assez bien entendue.

Presque nulle part on n'utilise le fumier (1) ni la paille (2); les terres ne sont fumées qu'accidentellement par les troupeaux

(1) T. *Saman*, s. *Slama*, a *Kaschta*, v. *Phirou*, g. *Achyron*.
(2) T. *Fechké*, s. *Gnoi*, a, *Ple*, v. *Gouniou*, g. *Kopria*.

de moutons, de chèvres, ou les bestiaux à cornes. Dans les montagnes entre l'Epire et la Macédoine, ainsi qu'en Servie, on n'ignore pas que le sol des bois brûlés donne pendant quelques années de bonnes récoltes, et en conséquence les bergers ou des paysans dévastent les forêts.

On laboure généralement la terre très peu profondément, et avec des charrues si mauvaises, qu'on ne fait plutôt que la gratter. La fertilité du terroir turc remplace le défaut du travail. Les pierres et les mauvaises herbes encombrent beaucoup trop les champs, sans qu'on prenne le soin de les extirper. On coupe le blé autour sans songer à s'en débarrasser. Aussi on voit, surtout en Macédoine, les plus beaux champs de blé remplis de chardons, et il y en a aussi en moindre quantité en Bulgarie; mais çà et là, comme dans le bassin d'Uskioub, on a laissé tellement se multiplier cette plante, qu'elle couvre à elle seule des étendues considérables. Dans la partie dépeuplée du N.-E. de la Thrace, comme entre Aidos et Fakhi, de hautes herbes ont pris la place des champs; entre Jeni-Sagra (Sahra) et Mengeli, des espaces d'une lieue sont envahis par de hautes légumineuses, de manière à prendre de loin l'air d'une mer verte. Ailleurs les *Sambucus ebulus* ou des *Verbascum* ne couvrent que trop souvent la plus belle terre végétale.

Néanmoins, à côté de cette négligence et de cette quantité de lieux incultes (t. *Moattalaler*, g. *Agriotopoi*), il y a des plaines et des vallées aussi couvertes de champs sans ronces qu'en Europe, telles que les vallées de la Servie, de la Morava bulgare, de la Nischava, certaines parties des vallées bulgares, de celle de la Maritza (sous Andrinople), du Vardar (district de Tikavech), de l'Indge-Karasou, les bords inférieurs du Drin, en Albanie, entre Scutari et Alessio, l'Amphilochie, les bassins de Seres, de Monastir, d'Ochrida, de Malik, une portion des plaines de Kosovo, de Prisren et de la Thessalie.

Les Bulgares sont le peuple qui soigne le plus ses champs, et l'état de ceux de Servie atteste que, sans le lourd despotisme turc, bien des terrains seraient cultivés au lieu d'être des landes ou des halliers, et les ronces disparaîtraient des

endroits où elles abondent. Les Albanais paraissent, de tous les habitants, les moins agriculteurs; mais ils entendent, tout aussi bien que les Grecs et les Bulgares, l'irrigation de leurs champs et de leurs prés. Sous ce rapport, les Serbes et les Valaques sont moins avancés. Des filets d'eau sont empruntés aux plus fougueux torrents, moyennant des canaux latéraux et de petites écluses. Les moindres ruisseaux sont dérivés dans les champs, et chaque sillon est rendu accessible à l'eau. La rigole (g. *Potistès* ou *Diastolos*) pleine, on la ferme, et on agit ainsi de suite, jusqu'à ce que tout le terrain cultivé soit arrosé. Les Turcs ont des lois à part sur l'irrigation (*Misakat*).

Si leur climat chaud leur a appris à tirer parti ainsi des eaux de leurs montagnes, ils ne se font pas de scrupule d'employer les routes comme canaux, parce que cela leur épargne de la peine, et ainsi ils détériorent extrêmement les chemins, et les changent quelquefois en mares.

Dans toute la Turquie on ignore l'usage de marner les terrains, quoique la marne (1) y abonde. On ne sait pas non plus ce que c'est que les prairies artificielles de trèfle (2), de sainfoin, d'esparcette (3) ou de luzerne. Aussi les pâtres sont obligés, en été, de s'éloigner des basses vallées et de chercher des pâturages subalpins, en s'élevant graduellement jusqu'à la crête des montagnes, à mesure que la chaleur et la sécheresse augmentent. Les Slaves appellent *Ljetovati*, c'est-à-dire passer l'été, cette vie nomade pendant cette saison.

Ils ont, comme en Europe, des semences d'hiver (s. *Ozim*) et de printemps. Lorsqu'on ensemence, c'est l'usage, pour certaines graines, d'effrayer les oiseaux au moyen de têtes de bêtes à cornes, ou de lanières d'écorce de bouleau placées sur des piquets. En général on paraît ensemencer assez souvent avec perte, et il y a des paysans de la Turquie méridionale qui empruntent à gros intérêt pour pouvoir ensemencer, ou qui promettent aux bailleurs de fonds une partie de leur récolte.

---

(1) T. *Guerenk*, s. *Dioubre*, v. *Mal*.
(2) T. *Yondja*, s. *Djételina*, a. *Kripta*, v. *Triphoiou*, g. *Triphylli*.
(3) T. *Bourtjak yondjase*, g. *Triphylli ispanikon*.

Le *maïs* se plante comme dans la France méridionale, c'est-à-dire sur des alignements élevés et séparés par des sillons en fossés, afin que l'eau puisse s'y rassembler et y couler. On calcule généralement qu'un grain de maïs rapporte dans une bonne terre 300 grains, et un grain de blé 15 à 30 grains. En Servie, une oche de blé en donne cinq. Cent oches de grains sont nécessaires pour ensemencer une surface carrée de cent pas, nommée *Doumloum*.

Le *blé* se coupe avec des faucilles moins près de la terre que chez nous, parce qu'on jette en général la paille; mais l'épi de maïs ou de sorgo est enlevé sur la tige (s. *Schascharika*), qui reste sur le champ pour y pourrir ou pour servir en partie de pâture aux bestiaux. Dans les pays peu boisés, on en chauffe le four, mais on ne s'en sert nulle part pour coucher dessus. La coupe des épis de maïs, le *Komidva* des Slaves, est une espèce de fête où les voisins s'entr'aident (s. *pomotchedou*).

Dans certains pays de la Turquie, surtout en Albanie, en Thessalie, et çà et là en Bosnie, il est d'usage de veiller sur les champs de maïs ou les vignobles. Dans les montagnes, on se place à cet effet en vedette sur quelque éminence ou sur quelque corniche de rocher, prêt à faire feu sur les malotrus ou passants attirés par la vue des fruits mûrs. Dans les plaines, on établit sur les bords des champs des postes d'observation (*Vigle*), où les gardiens sont sous des huttes de roseaux ou de feuillage, ou bien sur un arbre ou des estrades recouvertes de branches d'arbres ou de fougères. Quelquefois des chiens sont attachés à ces *phylaques*.

Le *tabac* et le *coton* se plantent fort régulièrement en lignes séparées par d'assez profonds sillons pour l'arrosement. Dans certains cantons on vient avec le hoyau y rafraîchir la terre (s. *vlatschiti*). A une époque déterminée, il arrive même pour le tabac qu'on fume exceptionnellement les terres, comme c'est le cas près d'Ochri et de Kalkandel. On cultive aux environs de Jenidge-Vardar beaucoup de tabac renommé, et provenant des espèces du *Nicotiana latifolia et rustica*. On y em-

ploie du fumier de chèvre ou de brebis pour faire lever les plantes de tabac, et on le transplanté ensuite le 40e ou 60e jour après les semailles. M. Pouqueville a décrit avec détail la cueille des feuilles, la manière de les sécher à l'air, et de les empiler. (Voyez son *Voyage en Grèce*, vol. IV, p. 273.) On ne paraît pas macérer le tabac comme dans nos fabriques, ce qui lui conserve plus d'arome.

Les *vignobles* (1) sont sans échalas ou supports ; le cep est rampant, et dans les contrées méridionales aussi petit que dans le Roussillon. Des supports, appelés *Tatschke* en slave, ne se voient qu'exceptionnellement en Servie. Nulle part les vignes cultivées ne sont soutenues par des arbres ou des mûriers, comme en Italie ; mais le long des routes, surtout dans la Turquie méridionale, il y a beaucoup de vignes sauvages à gros raisins, qui s'élèvent sur les arbres, et en retombent en pampres richement chargés.

Les *charrues* (2) turques les plus simples sont celles où la barre de bois attachée au joug (t. *Boini*, s. *Krpele*) de la paire de bœufs est en même temps celle qui supporte le bois qui se termine par un petit soc de fer, ou simplement en pointe sans cette garniture. Ces deux morceaux forment donc ensemble un angle aigu. Une petite barre de bois descend de la barre principale au soc pour empêcher que le bois de celui-ci ne plie, et le laboureur dirige la charrue avec une autre barre de bois peu oblique. Nous avons vu employer cet instrument (s. *Ralitza*) si simple par les Bulgares des deux Mœsies et par les Serbes, et il paraît remonter à une haute antiquité, car on le retrouve aussi en Asie comme en Géorgie ; au moins il est figuré dans le voyage de M. Bélanger en Perse et en Géorgie. Quelquefois on n'y attelle qu'un bœuf.

Une autre espèce de charrue slave est celle où les bœufs

---

(1) T. *Bagh*, s. *Vinograd*, a. *Vinaschta* ou *Veschte*, v. *Delou de Vitia*, g. *Ampelia*.

(2) *T. Saban*, s. *Ploug*, *Ralo* ou *Ralitza*, a. *Pliouar*, a. m. *Ploug*, v. *Plougoul*, g. *Arotron*.

sont attelés sur le dos à un morceau de bois croisant le timon (s. *Zvoj*) de la charrue, tandis que celui-ci se recourbe à son extrémité et y est attaché au bois du soc de fer, qui est très court, et se termine non en pointe, mais en demi-cercle. De plus, le bois du soc se prolonge derrière en-deçà de la courbure du timon, et une barre est au-devant de cette dernière, comme dans l'instrument précédent. Cette charrue n'a pas derrière de barre pour la guider. Avec ce genre de soc, on ne rejette pas la terre sur un côté, mais on la retourne tout-à-fait.

Une charrue particulière est celle employée dans la Mœsie supérieure occidentale, la Haute-Albanie; et ailleurs, c'est celle à roues (s. *Koletschka*) et à attelage de 6 à 8 bœufs. Le timon, fort long, est sur une roue, placée dans son milieu; depuis ce point, il incline en avant, et a trois ou quatre pièces transversales (*Zavorani*) additionnelles pour y attacher les paires de bœufs. Derrière, il se recourbe, et va joindre une charrue triangulaire, composée de la barre horizontale du soc, qui est formée de deux pointes en fer, de la barre oblique qui sert à le diriger, et d'une troisième barre qui part de la dernière pour aller joindre l'autre. Dans l'Albanie méridionale, on ne connaît pas cette charrue, et on n'a que celle avec un soc à une ou deux pointes. Comme pour d'autres choses en Turquie, le paysan se fabrique lui-même le bois de sa charrue.

Après avoir ensemencé, les habitants sont dans l'usage pour certaines semences de repasser la charrue (a. *vlatschi*) ou la herse, ou même dans le S.-O. de la Turquie, on emploie des espèces de râteau d'épines. Une *herse* (1), très simple en bois et assez large, est employée çà et là; le timon y est soutenu par une traverse de bois de chaque côté.

Dans les pays très montueux, comme dans le Montenegro, on est obligé de labourer avec le hoyau, et le sol propre à la culture y est si rare qu'une famille de 5 à 6 personnes est obligée de vivre de la culture de quelques arpents.

(1) T. *Termek*, s. *Drljatscha*, a. *Graboull*, g. *Lisgari*.

Les *chariots* (1) employés par les paysans en Turquie dans leurs travaux agricoles sont assez particuliers. Ainsi, pour serrer le foin et le blé, on a dans la Thrace des chariots assez commodes, qui n'ont au-dessus du train qu'une espèce de petite palissade sur les roues de devant et de derrière. Ailleurs, on a recours aux chariots ordinaires. Dans la Mœsie supérieure et la Bulgarie montueuse on se sert au même effet de larges traîneaux. En Thessalie, on a des chariots assez élevés, ayant au lieu de roues deux grands disques; ils sont traînés par des bœufs ou des buffles. Cette espèce de chariot se voit aussi à Servia dans le S.-O. de la Macédoine; mais dans la moyenne Albanie, comme dans la plaine de Georstche, à Elbassan, on emploie déjà, comme en Bulgarie et en Thrace, des chariots à roues assez bien faites et rondes. En Servie, et çà et là dans la Mœsie, les roues des chars ne sont pas toujours parfaitement circulaires, et offrent quelques angles obtus. Dans le premier pays, on emploie aussi çà et là de petites charrettes basses à deux roues, ce sont les *Domus-Araba* ou voitures à cochons. En Vulachie, on a des chariots bas à roues pleines ou disques de bois, à peu près comme en Irlande.

Les bœufs sont attelés au moyen de *jougs* (2) de diverses espèces, le plus souvent composés d'une barre de bois, supportant deux ouvertures carrées, faites de trois baguettes de bois. Quelquefois ce sont deux barres de bois entre lesquelles quatre baguettes forment les deux ouvertures requises pour tenir la tête des bœufs. Çà et là dans la Turquie occidentale on attache simplement à une barre de bois deux autres morceaux minces, auxquels on a donné une forme parabolique. Dans l'Herzegovine, à Gatzko, nous avons vu atteler cinq paires de bœufs à un chariot.

Le blé se coupe avec des faucilles et l'herbe se fauche. La coupe des foins a lieu deux ou trois fois l'année, suivant les

---

(1) T. *Kanle*, s. *Kolschie*, *Kola*, a. *Karre* ou *Kolzi*, v. *Carou*, [illegible]

(2) T. [illegible]

contrées, et dans les pays très montagneux, comme dans la Bosnie méridionale, la fréquence de la pluie oblige de sécher surtout le regain sur des arbres ou des piquets de bois, comme en Styrie. Dans les montagnes de Bosnie, l'orge coupée est même séchée quelquefois de la même manière.

Dans l'Épire et la Thessalie maritime, l'amandier fleurit en janvier, l'arbre de Judée au commencement d'avril. En avril, on prépare les terres pour le coton et le tabac, et en mai, on fait les semis pour le maïs, les melons et les cotons, et on repique les plants de tabac ; dans le mois de juillet et d'août, on arrose régulièrement le maïs et le tabac. Les premières cerises se mangent sur le pied du Pélion dans la Thessalie en avril, et les raisins commencent à y être mûrs au milieu de juillet, tandis que dans les lieux abrités de la Valachie on n'en mange pour la première fois qu'à la fin de juillet. Sur le Bosphore, les arbres fruitiers fleurissent en avril, et en mai commence l'été.

L'époque des moissons varie tellement suivant les contrées, que les montagnards ont le temps d'aller aider leurs compatriotes de la plaine avant que leurs moissons soient mûres. Aussi on voit les Bulgares de la Macédoine centrale, hommes, femmes et filles, aller en été jusqu'à 50 et 60 l. de leur demeure pour gagner de l'argent en moissonnant. Ces moissonneurs s'appellent *Jetelatzi* ou en grec *Theristètais*.

Les moissons de blé les plus précoces sont celles des plaines de la Thrace et de la plaine thessalienne, qui ont lieu vers le milieu de juin. Dans la plaine valaque, la Bulgarie orientale, les bassins de Scutari et de Janina en Albanie, on moissonne à la fin de juin ; dans la Bulgarie occidentale, dans les vallées chaudes de l'Albanie méridionale, au commencement de juillet ; dans la vallée de Bérat, au milieu de juillet, époque à laquelle on coupe aussi le froment à Scutari en Albanie. Dans d'autres parties montueuses de la Romélie, la moisson est reculée jusqu'à la fin de juillet. Dans les vallées de la Mœsie supérieure, la moisson tombe du 10 au 18 août, tandis que dans les montagnes du même pays, au-dessus de Klisoura, l'avoine et l'orge étaient encore vertes le 15 août. A Raven, près de Janina en

Albanie, on coupait les seigles au milieu d'août. A Georlsché, dans la moyenne Albanie, on battait le blé le 26 août ; ailleurs, on le foule déjà à la fin de juillet. Sur la pente méridionale du Schar, à 2,000 p. sur Kalkandel, l'orge était mûre au premier septembre.

En Servie, le blé commence à se couper le jour de la naissance de la Vierge (*Gospojadan*), le 20 septembre (N. S.). L'orge se coupe le 15 septembre à Taschlitza, dans le S.-E. des montagnes de Bosnie ; mais dans la plaine élevée de Gatzko en Herzegovine, sur les plates-formes méridionales de la Bosnie, cette moisson se recule jusqu'au 20 septembre, et sur celle de Vitolia, au N. de Travnik, on ne coupait l'orge et l'avoine que le 6 octobre. A Travnik, et dans le bassin central de ce pays, le 1er septembre est le commencement des moissons, et la cueillette du maïs a lieu dans la Basse-Bosnie vers la fin d'octobre, mais en Thessalie en septembre. En Bulgarie, le maïs n'était encore que fort peu élevé, le 20 juin, dans les environs de Selvi.

L'épeautre se moissonne en avril à Boutrinto sur la côte de l'Épire. En Servie dans les basses vallées de la Haute-Mœsie, l'herbe se coupe en juillet et le jour de la fête de la Croix (*Krstovdan*), ou le 26 septembre (N. S.). Dans les montagnes de la Bosnie méridionale, on rentrait le regain le 20 septembre, dans les vallées de la Mœsie supérieure autour de Trn, de Grlo, etc., le 11 août, en Thessalie du 10 au 15 août.

Les vendanges ont lieu dans ce dernier pays, ainsi que dans le littoral de l'Epire et de la Thrace méridionale, au commencement de septembre ; à Janina, à Scutari et à Mostar, en Herzegovine, du 12 au 15 et 20 septembre, suivant les années ; en Servie et en Bulgarie, un peu plus tard, en octobre.

La cueillette des olives commence en Albanie, en Thessalie et dans la Chalcide, en octobre, et se prolonge une partie de l'hiver dans les endroits où on ne ramasse que celles qui tombent.

Les bergers quittent les pâturages supérieurs du Pinde vers la mi-octobre, après la fête de saint Démétrius, et continuent

à descendre de plateau en plateau jusqu'à la fin de novembre, où ils campent dans les gorges débouchant sur la plaine thessalienne, dans les basses vallées de la Macédoine transaxienne ou dans l'Acarnanie.

Parmi les Slaves, il est d'usage que les voisins s'entr'aident sans rétribution pour faire leurs principales récoltes. C'est ce qu'on appelle la *Moba*. Les travailleurs ne reçoivent que le manger et le boire, et exécutent à l'ordinaire leur ouvrage en entonnant des chansons particulières ou au milieu de plaisanteries. Dans la Syrmie, ces aides volontaires s'amusent à se faire des drapeaux avec des mouchoirs et retournent ainsi chez eux en chantant.

Les habitants de la Turquie serrent leurs récoltes dans de petites granges faites simplement en osier avec une toiture en paille; ce sont leurs *Kosch* ou *Ambar*, l'*Ambaria* des Épirotes, l'*Ampari* des Grecs, le *Hangar* des Français. L'*Ambar* peut admettre dans sa construction quelques planches et être élevé au-dessus du sol au moyen de soutiens en bois ou en pierre, tandis que le Kosch n'est qu'une grange en osier établie sur la terre. En Bulgarie, sur les bords du Danube, il y a de ces granges en osier qui ont la forme de pains de sucre renflés. Le maïs et le tabac s'amoncellent dans des petites granges quadrangulaires d'osier qui sont fort longues, mais étroites, et placées sur des pierres afin que les souris n'y puissent monter. Ce sont les *Tschardak* des Slaves et des Turcs.

Comme en Angleterre, le foin s'amoncelle en tas dans les cours des fermes ou bien on le laisse sur les près, quand ils ne sont pas éloignés des habitations, au moins en Macédoine et en Bulgarie. Dans ces pays ainsi que dans les montagnes de Kritschovo et entre Sophie et Lovdscha, on se sert d'arbres à branches très divergentes pour établir les meules de foin (1), ou même on place des planches sur les branches sous le foin. En été, de pareils arbres servent en même temps de lieux de repos, et quelquefois on y voit perchée une hutte de Zingares nomades.

(1) T. *Ot-Yeghene*, s. *Plast-Sena*, v. *Ploscona* ou *Prepelitsch*, g. *Sérès-Achyrou*.

Si le foin est récolté dans les montagnes, on le serre souvent dans des espèces de chalets de bois ou de granges isolées nommées *Kotschare* par les Slaves, *Pojatera* par les Albanais, et *Kalouvai* par les Grecs. On ne va y chercher du foin que quand on en a besoin.

Dans les contrées calcaires où il y a beaucoup de cavités en entonnoirs, les petites Combes du Jura, on établit les *Kosch* ou *Kotschara*, ou bien simplement les tas de foin, dans le fond de ces creux pour les préserver du vent. C'est sur le même principe qu'on y parque aussi des bestiaux. En Bosnie, en Herzegovine et en Servie, entre Valievo et Sokol, on observe très souvent ces particularités.

On bat le blé en Turquie assez souvent sur le champ même où on l'a récolté. On égalise pour cela le terrain, on dissémine les gerbes sur l'aire ou l'espace rond (1), et on chasse autour une paire de chevaux attachés par une corde à un pilier fixé au milieu, le *Stojer* des Slaves. En Macédoine, dans le bassin de Seres, nous avons aussi vu employer un rouleau de pierre (a. *Gourmoulini*) tiré par des bœufs. En Mœsie et Bulgarie, il y a le singulier usage de se servir à cet effet de très petits traîneaux garnis au-dessous de pierres à fusil. On joint deux ou trois pièces fortes de bois de chêne qui sont un peu recourbées d'un côté, on y fait entrer à coups de marteau des pierres à fusil dans la position verticale et arrangées en séries régulières, puis on met un enfant sur ce traîneau à râteau traîné par un cheval.

Dans une grande partie de la Turquie, la paille sortant hachée de ce battage, on n'en fait pas d'usage, mais dans la Thrace on en nourrit les chevaux ; on en embarque même le long de la mer de Marmara des quantités considérables depuis les champs où l'opération a eu lieu, et on les conduit à Constantinople vu la cherté du foin.

On sépare le blé des brins de paille en le lançant en l'air avec

(1) T. *Arman*, s. *Goumno* ou *Gouvno*, a. *Lom*, v. *Arie*, g. *Alonion*.

une pelle nommée *Lichnisteri* en grec, afin que le vent enlève ces derniers. Le blé trop mêlé de paille (*Schouljak*) est conservé pour les cochons, et enfoui quelquefois dans des trous faits pour cela (*Schouljkare*).

Les *forêts* (1), ne sont soumises à aucun emménagement forestier. On ne sait pas utiliser assez ces trésors nationaux, ni même retirer des pins toute la résine qu'on pourrait s'en procurer. Outre que chacun coupe tout le bois qu'il veut, on voit trop souvent des bergers ou des voyageurs faire tomber les plus beaux arbres en faisant du feu trop près de leurs pieds. Comme nous l'avons déjà dit, il arrive même dans le Pinde que des bergers incendient des forêts entières pour fertiliser la terre avec leurs cendres, et y récolter pendant quelques années du seigle.

A tout instant des arbres à demi brûlés ou tombés, ou à terre, attestent cette insouciance, qui va si loin que les routes dans les forêts sont quelquefois barrées par de gros troncs d'arbres. Ces obstacles font alors dévier la route, et ils ne sont levés que lorsqu'un hasard y a donné lieu à un accident grave ou qu'un seigneur s'est fâché. Nous avons vu même dans ce cas la fainéantise aller, çà et là en Bosnie et en Herzegovine, jusqu'à ne scier ces troncs que la largeur nécessaire pour le passage d'un cheval.

On comprend que les suites de cette négligence totale des forêts fait qu'il arrive d'un côté des embrasements de bois entiers, comme nous en avons vu en 1837 en Bosnie, entre Mokro et Novakasaba, tandis que de l'autre les montagnes et les coteaux se déboisent, surtout dans les pays rocailleux et chauds. Aussi, dans l'Albanie méridionale, dans tant de points de la Thessalie et de la Grèce, les montagnes ne sont que trop souvent pelées, comme dans les lieux où les Romains ont habité (Radomir, etc.); les eaux torrentielles ont enlevé la terre végétale, et il n'y peut plus rien croître, ou s'il y vient encore quelque chose, ce ne sont plus que des arbrisseaux rabougris

---

(1) T. *Orman*, s. *Schouma*, a. *Pi* ou *Pil*, v. *Padourea*, g. *Dasos*.

que les habitants ne cessent de tailler faute de bois dans leur voisinage.

Ce déboisement doit influer aussi comme en France à la moindre quantité moyenne d'eau pluviale et des torrents pendant l'année, d'où résulte ce sol si desséché en été. Dans la plaine thessalienne, on brûle même du fumier faute de bois.

En Servie, on ne soigne pas non plus les forêts; quoiqu'on y ait déjà songé, mais on a trouvé la surveillance impossible, et la dévastation de ces belles forêts de chênes et de hêtres se continue activement. On se console par l'idée que ce pays ne sentira pas de long-temps le manque de bois, sans réfléchir à la perte d'argent qu'on fait journellement faute de savoir utiliser ces dons de la nature. Près de Stoudenitza, nous avons vu tout un bois de pins brûlé, seulement pour en extraire du goudron.

Puisqu'on a senti en Turquie qu'un corps de gardes forestiers, appelé *Kouroudgiler*, était nécessaire pour surveiller les bois qui approvisionnent la capitale de l'empire, on aurait dû penser à étendre cette institution du moins aux contrées où le bois commence à manquer ou devient cher. Dans le royaume de la Grèce, on a établi à assez grands frais un corps de gardes forestiers qui paraît avoir bien de la peine à se faire obéir.

Dans les contrées où il y a des *forêts* en abondance, comme en Bosnie, en Servie, etc., les vergers (t. *Baghtscheler*), les champs (1) sont entourés d'une *palissade* (t. *Prot*) composée de traverses de bois placées de champ et supportées par des piliers entaillés. En Servie on voit, surtout dans le centre du pays, beaucoup de palissades (s. *Ograde* ou *Zagrade*), qui, au lieu d'être en lignes droites, décrivent des zigzags continuels. Chaque sommet d'angle est occupé par un pilier où aboutissent deux traverses, l'une d'un côté, l'autre de l'autre, de manière qu'elle sont enchevêtrées. On a adopté ce mode pour épargner la dépense des clous de fer (*ekser*), et donner en même temps plus de solidité aux palissades afin que le vent les renverse moins aisément.

---

(1) T. *Tarla*, s. *Nieva*, a. *Arra*, v. *Aratoura*, g. *Pedion*.

Dans le reste de la Turquie, et aussi en Servie, on rencontre beaucoup de *haies* (1) composées de branches d'arbres très sèches ; toutes celles des villages sont dans ce genre en Turquie. Celles des habitations et des jardins turcs sont fort élevées et surmontées d'un gros paquet d'épines sèches, qui quelquefois est supporté par deux bandes divergentes d'osier. Ce sont les *Yolgelaukler* des Turcs, qui ont pour but qu'on ne puisse voir leurs femmes dans les jardins ou même franchir les haies. Cela m'a paru un genre excellent de clôture surtout dans un pays assez sec.

Les *haies vives* sont moins en usage; mais on voit aussi dans la Thrace, la Macédoine et l'Albanie des clôtures en pierres. Les palissades environnant surtout les villages slaves sont fermées par des portes, qui ont un loquet de bois et se referment quelquefois elles-mêmes par leur propre poids. Un singulier usage slave et turc est de placer sur les haies des têtes de chevaux, ou des cornes de bœufs ou des ossements de bétail.

Il y a beaucoup de vallées et surtout de plaines en Turquie où les champs de maïs ou de blé n'ont pas de clôtures, alors les chevaux en passant sont enclins à manger ce qui est au bord des routes ou même à entrer dans les champs. En Bosnie, il arrive aussi que, vu le mauvais état des routes, on se fraie ainsi un chemin au milieu des plus beaux champs, ce qui montre un manque total de police champêtre. Dans la plaine de la Thrace orientale, le bois étant rare, les champs n'ont souvent pas de haies, et le pays en prend après la moisson un aspect d'autant plus triste, qu'il y a un manque complet d'arbres et même de broussailles.

L'*Horticulture* est bien peu connue en Turquie. Les oliviers ne sont jamais taillés ni émondés, et on ne laboure ni engraisse le terrain qui les porte. Il en est de même des autres arbres fruitiers, et il y a un manque total de pépinières. L'usage des boutures est très mal entendu. La *greffe* (t. *Asch*) des arbres fruitiers est aussi très négligée, ou même inconnue dans cer-

(1) T. *Tjit*, s. *Ograda*, a. *Pherra*, v. *Gradoud*, g. *Periphragma*.

taines parties de la Turquie, de manière que, sous un climat très bon, les fruits sont médiocres, ou du moins pourraient être meilleurs, surtout par exemple les pêches et les abricots.

On n'est pas dans l'usage de bonifier les prunes par la greffe, comme cela se pratique cependant sur l'espèce turque jusqu'en Esclavonie; c'est le *Kalamita-Sliva* du Croate. On ne greffe guère que les pommiers et les poiriers, dans la Turquie slave, et on obtient ainsi la pomme acide greffée, la *Tzertschika*, et la poire acide greffée, la *Kalamita-Krouschka*. A cet égard, le gouvernement devrait prendre l'initiative, et encourager l'introduction de nouvelles greffes et de bonnes sortes d'arbres fruitiers.

Les *Vergers* (1), en Turquie, sont disposés généralement sans symétrie, et s'ils se trouvent dans des localités très favorables à la végétation, ils dégénèrent en bois d'arbres fruitiers, comme à Eski-Sagra (Sahra), Islivnè, etc. En Servie, on appelle souvent un jardin quelques pruniers autour d'une maison, sous lesquels croît de la mauvaise herbe. Les pommes, les poires et les prunes sont les fruits des meilleures qualités dans ce pays. En Albanie, il y a d'excellentes poires de beurré grisés.

En été on est aussi dans l'usage, comme en Europe, d'empêcher qu'on ne monte sur les arbres fruitiers, au moyen de paquets de branches épineuses (s. *Zatrniti*). En Bulgarie on garnit ainsi les cerisiers. On n'emploie que rarement des épouvantails contre les oiseaux. Néanmoins, les musulmans voyageurs, et même les chrétiens, ne se font guère de scrupules d'abîmer les arbres fruitiers sur les grandes routes, en en coupant même d'énormes branches, uniquement pour en manger commodément les fruits à cheval. Il y a à cet égard un manque absolu de surveillance, quoique, du reste, les arbres sur les chemins n'ayant point de maître, soient plantés, le plus souvent, pour rafraîchir les passants.

Les *jardins potagers* ont en général des plates-bandes régu-

(1) T. et a. *Baghdjé*, s. *Baschtscha*; v. *Pomatou*, g. *Kêpos*.

lières, mais ils ne contiennent que le strict nécessaire, les légumes les plus communs, et souvent ils sont singulièrement entourés de tas de mauvaises herbes. Il faut que la valeur des légumes soit nulle, pour que chaque famille ne cultive presque que ce qu'il lui faut.

En général le jardinage est un art bien mieux connu par les Bulgares et les Grecs que par les Serbes. Les jardins potagers près de Leskovatz, de Komanova, d'Egri-Palanka, de Nicopoli, de Rodosto, de Dimotika, de Belgrade, sur le Bosphore, etc., sont très bien tenus. L'irrigation (*zaliti*) au moyen de petits canaux est une partie dans laquelle ils sont maîtres.

Il est rare de voir favoriser la croissance des melons par un entourage de fumier, ce qu'on appelle en slave *Klilo;* c'est un usage emprunté aux Allemands qu'on ne remarque qu'en Servie. L'art de faire pommer la salade en l'attachant ne s'observe que dans l'Epire méridionale, près des grandes villes, comme Janina, et nulle part on ne sait produire de l'escarole, ni faire jaunir de la chicorée dans des caves privées de lumière.

Les *jardins d'agrément* (1) ne contiennent en général que des fleurs pêle-mêle et non disposées en plates-bandes, si ce n'est chez des seigneurs turcs et des gens riches. Un jardin avec un jet d'eau (2) n'est le partage que de quelques très grands seigneurs. Les fleurs principales sont : les Roses (3), le Basilic (*Ocimum basilicum*) (4), les Œillets (5), la Balsamine (*Balsamine impatiens*) (6), la Tulipe (7), le Lis (*Li-*

(1) T. *Gulistan*, s. *Gradina*, a. *Kopschte* ou *Gheradine*, g. *Periboli* ou *Pachtzés*.

(2) T. *Phouskie*, s. et a. *Schardovan*, v. *Faentaena Séritoare*, g. *Ripsimon nerou*.

(3) T. *Gul*, s. *Rouja*, a. *Trendaphyl*, v. *Trandaphirou*, g. *Triantaphyllon*.

(4) T., s., a. *Bosiliak*, g. *Vasilikos*.

(5) T., s., a. *Karanphil*, g. *Garouphalon*.

(6) T. *Balasan Otou*, s. *Lepi Tschoveko*, g. *Valsaminé*.

(7) T. *Léalé*, s. *Lala*, v. *Borangigou*, g. *Lales*.

lium candidum) (1), le Tournesol (*Helianthus annuus*) (2), la Capucine (*Tropæolum majus*) (3), le Réséda (t. s. a. v. g. *Réséda*), le *Tagetes patula* (s. *Kaliphitza*), le *Tanacetum Balsamita*, la Menthe (4), l'Immortelle (5), des Astrées (*Asterchinensis*), etc., et à Constantinople des Geranium (6), desPelargonium et des Héliotropes (7). Le Jasmin ne s'y voit que sur le Bosphore, et dans quelques jardins d'hommes riches.

Comme il n'y a guère, en Turquie, de promenades publiques autres que celles faites et soignées par la nature, on comprend qu'on n'y trouve pas cette foule d'arbres et d'arbrisseaux étrangers acclimatés dans notre vieille Europe. Ainsi, hors de quelques jardins du Bosphore, on ne voit point en Turquie, comme chez nous, le marronnier (*Aesculus Hippocastanum*)(8). M. Sibthorp le cite, il est vrai, dans le Pinde et le Pélion, mais n'ayant pas été lui-même sur les lieux, il a été induit en erreur par M. Hawkins, qui a confondu le châtaignier avec le marronnier. Le saule-pleureur est encore une rareté en Turquie. L'acacia (9) (*Robinia pseudo-acacia*, *Acacia Farnesiana?*), arbre commun dans la plaine orientale et totalement déboisée de la Hongrie, y paraît presque inconnu, quoique le sol sableux de la Romélie et du S.-O. de la Macédoine lui conviendrait. Nous n'en avons aperçu que près de Constantinople, et autour d'une nouvelle église grecque, à Schatista, dans le S.-O. de la Macédoine.

Ces localités, ainsi que les bords du Maritza à Andrinople, et du Maritza à Prisren, sont les seules localités où nous ayons

---

(1) T. *Zambak*, s. *Kren* ou *Krin*, v. *Krinou*, g. *Krinon*.
(2) T. *Guntjitjevi*, s. *Sountzokret*, g. *Heliotropion*.
(3) T. *Hind Teresi*, s. *Dragolioub*, g. *Kardamos-indikos*.
(4) T. *Nané*, s. *Metvitza*, a. *Dgiosmone*, v. *Isma*, g. *Edyosmos*.
(5) T. *Solmaz-Tjitjek*, s. *Simnia-rouja*, g. *Eleiochryson*.
(6) S. *Rodanklion*, t., v. et g. *Genarion*.
(7) T. *Ay*, g. *Heliotropion*.
(8) T. *Tri kestané-aghadje*, s. *Divlii-kesten*, g. *Kastania*.
(9) S. *Vagrena*, v. *Akat*, g. *Akokia*.

vu des plantations d'arbres faites de mains d'hommes, dans le seul but de l'agrément ou de l'utilité. A Sebatista, les Grecs et les Zinguares ont voulu cacher aux yeux des musulmans une église bâtie sur une montagne rocailleuse, toute dénudée de végétation; mais dans les villes citées, de beaux platanes ou des peupliers ombragent le voisinage des cafés en vogue. Les Turcs voyageant en Europe sont tout étonnés de voir partout des promenades publiques. Les Ottomans ne trouvant rien de plus agréable que la belle nature et l'ombrage, sont émerveillés; mais ils ne comprennent pas comment se défrayent les dépenses de ces plantations.

Les *cultures de la Turquie* peuvent se résumer de la manière suivante :

Le *Blé de froment* (1) est une culture répandue partout en Turquie, hors des lieux élevés et des vallées trop froides. Il en est de même du seigle (2), qui demande déjà moins de chaleur et pénètre dans les montagnes. L'orge (3), l'avoine (4) et le blé noir (5) sont les céréales des montagnes, et en particulier d'une grande partie de la Bosnie, des montagnes, surtout de la Haute-Albanie, et du Montenegro. En Herzegovine, on cultive, sous le nom de *Kroupnik*, le *Triticum Polonicum*, dont on nourrit en partie les chevaux : c'est le *Faro* des Italiens et le *Joulaph* des Turcs.

Le *Sorgho* (*Sorghum vulgare*) (6) se sème dans les vallées chaudes de l'Herzegovine (Mostar), de l'Albanie (Janina), dans la Thessalie, sur la Save en Bosnie, et dans la Thrace. Après la moisson, il ne reste que les épis noirs; on en fait aussi des balais.

(1) T: *Bough day*; s. *Tilo* ou *Schenitza*, a. *Ghrburè*, v. *Grabu*, g. *Sitos*.

(2) T: *Tjavdar*, s. *Raj*. a. gueg. *Fekon*, a. tosk. *Surros*, v. *Ordou*, g. *Sekalè* ou *Brisa*.

(3) T. *Arpa*, s. *Jetscham*, a. *Elb*, v. *Ors*, g. *Krithari*.

(4) T. *Youlaf*, s. *Zob*, a. *Elp*, v. *Ovess*, g. *Bromos*.

(5) T. *Ar. a ul-darese*, s. *Elda*, a. gueg. *G. oun*, a. tosk. *Heida*, v. *Chartschka*, g. *Karampoüti*.

(6) S. *Sirok*.

Le Millet (*Panicum miliaceum*) (1) se rencontre plus fréquemment dans les vallées assez chaudes de la Servie, de la Bulgarie, de la Thrace, de l'Albanie et de la Turquie méridionale.

Le *Maïs* (2) est la culture générale de la Turquie dans les plaines comme dans les vallées des montagnes, et principalement en Albanie et dans le Montenegro. En Bosnie, on n'en voit que dans les vallées, surtout au N. de Serajevo. Il y en a des champs énormes dans les plaines, comme en Thessalie; près de la Nischava, non loin de Moustapha Pascha-Palanka, en Bulgarie et dans la vallée de la Morava serbe. Cette plante est pour les Albanais et les Bosniaques ce que les vignobles sont pour nous. On en distingue deux variétés en Albanie, l'*Asprok* et le *Kokkinok*. Cette céréale s'élève assez haut sur le revers méditerranéen des montagnes de la Macédoine. On broie le maïs avec des moulins à bras ou des rouleaux en pierre, mus par des chevaux.

Les *Rizières* (3) ne se trouvent que le long de la Maritza, dans la plaine occidentale de la Thrace entre Papazli, Tatarbasardschik et l'entrée du Kiz-Derbend, le long du Strymon dans le bassin de Seres, près du lac de Jenidge-Vardar, sur la Salambria, dans la plaine Thessalienne, à Caprena, sur les bords inférieurs du Céphise, à Neochori, et ailleurs dans la plaine marécageuse entre Arta, Strevina, et Lorou, près d'Aidoni, sur le Mavropotamos, près d'Aulone, sur l'Ismo entre Tirana et Vlieshan dans la Haute-Albanie, dans le bassin inférieur de la Narenta et sur le Joschinitza en Herzegovine. Dans ce dernier pays, cette culture n'a été introduite que depuis six à sept ans par le visir Ali-Pascha de Stolaiz. Le riz (4) le plus

(1) T. *Dari*, s. *Preso*, bulg. *Prôia*; a. *Mël*, v. *Malaiou*, g. *Kègchri*.

(2) T. *Meser-Boughaye*, s. et v. *Koukourous*; a. *Koloumbotke*, g. *Kalamboki*.

(3) T. *Pirindji-Tarlasi*, s. *Pirinalschni-Polie*.

(4) T. *Pirindj*, s. *Pirinatsch*, a. *Oriz*, v. *Ourezoul*, g. *Rizi*.

estimé est celui de Tatarbasardschik, où on ne passe pas sans faire sa provision.

Le *Dolichos lablab* ou *Lablab vulgaris* (s. *Leplcb* ou *Eplebi*) ne se cultive que dans la plaine chaude de la Thrace et de la Bulgarie orientale. Des champs d'*anis* (1) ne se voient surtout que dans la Thrace et la Turquie méridionale. On en extrait çà et là de l'huile. Le cumin (2), le fenouil ou faîne (*Anethum fœniculum*) (3) et le coriandre (4) se cultivent çà et là, et aussi surtout dans les pays précédents. On extrait de l'huile du fenouil dans les montagnes du Pinde.

Le *Safran* (5) est encore une culture de la Turquie méridionale, du S.-O. de la Macédoine (Calliouni près de Kojani) et de la Thrace. La *câpre* (*Capparis spinosa*) (6) n'existe cultivée que dans les parties méridionales de l'Épire et le royaume de la Grèce, quoiqu'on la voit çà et là sur des vieux murs en Thessalie et sur les bords de la mer de Marmara. La *réglisse* (*Glycirrhiza glabra*) (7), quoique déjà en Syrmie, n'est vraiment cultivée que dans la Turquie tout-à-fait méridionale et la Grèce.

Le *Lin* (8) est un produit agricole des vallées assez hautes de montagnes en Bosnie, en Servie, dans la Basse-Albanie (le Pinde), dans le S.-O. de la Macédoine, ainsi qu'à Maliki ou près de Geortsche, en Albanie et ailleurs. On en presse de l'huile. Le *chanvre* (9) est une richesse des vallées et des plaines, pour l'Albanais comme pour le Slave, le Valaque et le Grec.

Le *Chanvre* se prépare comme en Europe, et on a aussi des

---

(1) T. et s. *Onais*, a. *Maraig*, g. *Anizon* et *Aniza*.
(2) T. *Kimyon*, s. et v. *Kim*, a. *Kiminon*, g. *Kouminon*.
(3) T. *Raziyané*, s. *Divlia mirodia*, g. *Marathron*.
(4) T. *Kichnich*, s. et v. *Koriander*, g. *Koriandrion*.
(5) T. *Zafran*, s. *Schavran*, v. *Schofranoul*, g. *Krokos*.
(6) T. *Kébéré*, s. *Kapra*, g. *Kapparis*.
(7) T. *Miyankeuku*, s. *Gospino-Boulie*, g. *Glykorritza*.
(8) T. *Ketan*, s. *Lan*, a. *Li*, v. *Inoul*, g. *Linari*.
(9) T. *Kénévir*, s. *Konoplie*, a. *Kerp*, v. *Canepa*, g. *Kannabis*.

planchettes pour le battre (1). En Bosnie, on se sert çà et là pour cette opération de planchettes mises en mouvement par une axe horizontal, muni dans deux endroits de longues dents ou parties proéminentes quadrilatères peu épaisses. Ces dernières venant à tomber sur les extrémités des planchettes, font lever leurs bouts opposés. Une roue verticale, mue par l'eau, est le moteur de l'axe, qui est en même temps celui de la roue. Ces machines grotesques, comprises sous le nom général de *Stoupa*, se voient entre Travnik et Serajevo, près de Voinitza et de Bania-Louka.

Le *Sésame* (*Sesamum orientale*) (*Sousam*) se voit surtout dans la plaine de la Thrace, la vallée de la Maritza, la Macédoine méridionale et certaines vallées basses de l'Épire. On en extrait l'huile, le *Samoladon*, au moyen de rouleaux de pierre mus par des chevaux ou des bœufs ; ce que les Turcs nomment *Anason Degirmeni*, et les Slaves *Souvatscha*.

Le *Ricin commun* (s. *Morska-Koudelia*) se cultive dans le bassin de Seres et du Maritza inférieur pour en extraire l'huile. Dans le même but, le *Colza* ou *Brassica napus* (t. *Repitza*) forme de grands champs en Servie, en Mœsie et en Macédoine.

La culture des Rosiers (*Rose de Damas*) pour la fabrication de l'eau et de l'huile de rose (2) est restreinte au pied méridional du Balkan, aux environs de Tschipka, de Schekerli, de Kesanlik, d'Eski-Sagra, d'Islivné et de Karnabat. On dit qu'on en fait aussi à Kainardji. Les Rosiers sont plantés régulièrement en alignement et offrent un coup d'œil charmant dans tout le temps de la floraison. Ces lieux sont parfumés par les fleurs et des fumiers de feuilles de roses. L'huile de roses obtenue dans des pressoirs se recueille dans les villages autour des endroits nommés, et est purifié par une seconde distillation à Kezanlik et dans d'autres villes.

(1) T. *Tokmak*, s. *Maljka*, a. *Trlitz*, v. *Melizé*, g. *Linarokopanos*.
(2) T. *Gulsou*, s. *Rougitschna voda* ou *Gouls*, g. *Rodoladon*.

Le *Coton* (*Gossypium*) (1) forme la récolte la plus importante de la vallée de la Maritza, au S. d'Andrinople; autour de Rodoste; dans le bassin de Seres et de Melenik; dans la vallée du Vardar, au S. de Keuprili; dans la plaine près de Jenidsche-Vardar; dans le bassin de l'Indge-Karasou, et le haut des vallées du Bilischta et du Gramousi; dans la plaine de Maliki et dans la Thessalie. On distingue deux espèces de coton, le *Petistiko* et le *Tzeriko*. Les champs de coton sont toujours bien tenus et sans mauvaise herbe, car ils se sarclent et s'arrosent régulièrement. Le coton s'épluche, se bat, s'assortit, et est tassé dans d'énormes sacs de crin.

Le *Tabac* (2) ne réussit bien que sur le sol alluvial des grandes rivières, comme la grande Morava, la Morava bulgare, la Maritza, le Strymon inférieur, le Vardar, l'Indge-Karasou, le Vardar-Sarigoul, dans la plaine de Monastir, la Salambria, les vallées occidentales de l'Epire, le Drin inférieur en Albanie, le Sireth en Valachie, etc. Le meilleur tabac à fumer est celui de Larisse et de la Thrace méridionale, et à priser celui de Janina; les tabacs des vallées de la Chaonie et de la Thesprotie, des environs d'Arta, sont en grande réputation. On le cultive du reste partout où il fait assez chaud, et même dans le Montenegro.

La Garance ou *Rubia tinctorum* se cultive en Grèce dans la vallée du Céphise, et sert à la teinture en rouge en employant à cet effet de l'orseille et du sassari. Le *Carthamus tinctorius* (s. *Schaphranvika*) se plante dans la Macédoine.

Quant aux *arbres fruitiers*, la culture de l'arbre à liége devrait réussir dans le littoral méridional de la Turquie comme en Provence, mais nous ne l'y connaissons pas.

La culture des *Vignes* (3) a lieu dans toutes les provinces de la Turquie, excepté dans la plus grande partie de la Bosnie, où elle n'existe qu'en petite quantité, sur les bords de la

(1) T. *Pambouch*, s. et a. *Pambouk*, v. *Boumbak*, g. *Bambaki*.
(2) T. *Tutun*, s. *Douvan*, a. *Tutun*, v. *Tabacou*, g. *Tampakos*.
(3) T. *Bagh*, s. *Vinova-loza*, a. *Rouech*, v. *Vita*, g. *Klema*.

Save, et encore plutôt en Croatie qu'en Bosnie. Le climat des parties inférieures des grandes vallées bosniaques ne s'opposerait pas à cette culture, car il y a des vignobles à Brod, et ailleurs en Esclavonie; mais les habitants sont habitués à l'eau-de-vie de prunes, et préfèrent cette récolte plus sûre, à celle des raisins; les chrétiens de leur côté peuvent chercher aussi à ne pas mécontenter les stricts musulmans en apprêtant du vin. On en récolte du blanc et du rouge fort médiocres sur les bords de l'Ouna, à Doubitza, à Novi et à Ostrovatz, dans la *Croatie turque*, et dans la Bosnie méridionale autour de Novibazar.

La *Servie*, au contraire, occupée en grande partie par des collines tertiaires et alluviales, offre partout des vignobles dont les plus renommés sont ceux de Semendria, de Jagodin, de Paratchin, des environs de Krouschevatz ou du district de Joupa (lieu exposé au soleil), près de Botouna ainsi que de Négotin. Les vignobles des vallées affluentes du Kolouhara ne semblent pas donner de si bons vins. Le vin blanc ne se fait qu'à Semendria et à Joupa.

La crête qui sépare la grande Morava du bassin de Nisch est déjà trop élevée pour les vignobles, mais dans ce dernier il y en a de nouveau. On en voit aussi dans les environs de Prekoplie, de Leskovatz, de Vrania, de Guilan, de Pristina, de Mitrovitza, de Ternovtza, de Pirot (Scharkeë), de Sophia, de Doubnitza, de Djoumaa, entre Doubnitza et Kostendil.

Dans la *Bulgarie*, les vignobles commencent dans la partie orientale, au passage des plateaux de craie aux collines tertiaires, comme près de Varna, de Paravadi, de Schoumla, de Razgrad, d'Eski-Djoumaa, et plus près du Danube, comme à Nicopoli. Dans la partie occidentale on ne les remarque que sur les bords des derniers contre-forts du Balkan, comme près de Ternova, de Lovdscha, de Vratza, de Bergovdscha, de Viddin. De plus, on en trouve encore dans certaines vallées plus au S., comme autour de Selvi et d'Aghindjlar. Les crus de Nicopoli et de Lovdscha sont estimés. A Eski-Djoumaa on boit du vin jaunâtre.

Des vignobles entourent une bonne partie du bassin tertiaire de la *Thrace* et couvrent certains coteaux vers son milieu. Ainsi, on en trouve à Jeni-Han, à l'entrée orientale du petit Kiz-Derbend, au bas de la descente du Balkan, depuis la porte Trajane; au S. de Philippopoli, sur le pied du Despoto-Dagh, près de Stanimak; sur les pentes des hauteurs, à Hasskoë, à Hebitsche, à Kalofer, à Kezanlik, à Eski-Sagra, près d'Islivné, de Janboli, de Carnabat, d'Aidos; le long de la chaîne côtière de la mer Noire, comme à Bounar-Hissar (la forteresse de la Fontaine), à Visa et Kirkkilisé; autour d'Andrinople, de Dimotika, de Saltikoï, de Soflou, de Fered, de Gallipoli, etc. Au N. du Tekir-Dagh, il y en a surtout à Rodosto, à Loule-Bourgas, à Tschorlou, à Silivri, à Koum-Bourgas, à Kalikratia, à Bujuk-Tschekmedge et sur le Bosphore.

En *Macédoine*, les vignobles sont comme ailleurs presque exclusivement sur les collines des bassins tertiaires à des niveaux peu élevés, ou bien surtout sur des pentes de montagnes calcaires, sol qui donne les meilleurs crus. On peut citer les vignobles des environs de Kalkandel, au pied méridional du Schar, ceux de Kostovo, des environs d'Uskioub, de Strajin (Strazin), d'Istib, de Keuprili, de Kafadartzi, de Bitoglia, de Florina, d'Ochrida, de Castoria (au pourtour surtout S.-O. du lac), de Bilischta, de Milias, de Schatista, de Kojani, de Velvendos, de Kara-Veria, de Niaousta, de Vodena, d'Ostrovo, des environs de Salonique, de la Chalcide, en particulier du mont Athos, des bassins de Seres, de Drama, de Nevrokop, de Melenik, de Petrovitsch, etc.

En *Thessalie* il y a des crus excellents sur les pentes du Pélion et de l'Ossa, comme à Ambelakia, dans la vallée de Tempé, ainsi que sur le pied des montagnes, vers Pharsale, au N. de Tricala, et au-dessous des couvents de Météores, près de Stagous-Kalabak.

Les vallées, en *Albanie*, sont encore des pays de vignobles; il y en a dans toute l'Epire. Le cru du district de Zagorie, près de Janina, est assez renommé. Les vignes s'élèvent dans ce pays jusque sous les cimes du Pinde, comme sous Metzovo,

et plus bas, dans la vallée qui se rend dans le Dipotami. Des vignobles existent dans les environs de Bérat, d'Elbassan, de Douratzo, de Tirana et d'Alessio. Le pied des montagnes du bassin de Scutari est couvert de vignes qui donnent des vins rouges, qui, bien traités, sont excellents. On récolte même du vin rouge dans la vallée de la Moratscha, dans la Sernitza, dans le Montenegro, ainsi que jusqu'à Spouge et dans le district de Bielopavlitchi.

En *Herzegovine*, les vignes ne peuvent prospérer que dans le bassin inférieur du Narenta et de ses affluents. Les vignobles entre Blagaj et Mostar sont des crus estimés de vin rouge, qui est exporté dans toute la Bosnie. Il y en a aussi à Cognitza et ailleurs.

Enfin en *Valachie* et *Moldavie* les vignobles sont sur les collines, au-devant des montagnes transylvaines. Les vignobles les plus renommés sont ceux d'Odobescht, de Rèmene, de Sekoujani et de Foschan, en Valachie, ceux de Jassy et de Chousch, en Moldavie. Un vin de Kotna a quelque rapport avec le champagne. Le vin y est surtout blanc et capiteux ; ceux de Dragochan et de Sakoeni sont les plus estimés en ce genre, et on en exporte en Transylvanie, en Pologne et en Russie.

Les Turcs distinguent plusieurs variétés de raisins, tels qu'à Constantinople le *Schaouschusum*, qui est blanc et très doux, espèce de chasselas de Fontainebleau exquis, dont le *Stafide* du Valaque est une variété; le *Skoum-usum*, qui est très petit, et le gros raisin très charnu, le *Barmak-usum*, qui est un peu plus tardif, et dont les grains ressemblent à la dernière phalange du petit doigt, d'où vient leur nom. Dans les pays slaves, une variété de raisin blanc porte le nom serbe de *Jouti-Graschatz*, une variété rougeâtre celui de *Dinika*, des variétés noires ceux de *Tzrni-Graschatz* (le *Schwarze-Raifler* des Hongrois allemands), de *Trzna-Tschavka* (le *Schwarze Magdalentraube* de Hongrie), et de *Trzna-Smrekinia* (le *Schwarze-Wachholdertraube* de Hongrie). Le raisin blanc de Semendria (s. *Smederevka*) est fort estimé. Il est possible que les vignobles de ce lieu proviennent des plantations de l'empereur

Probus, sur le mont Aureus. Une variété de raisin mûrissant plus vite que d'autres, est nommée par les Slaves *Ranika*, de *rani*, matinal. Il y a aussi des raisins muscats (t. *Misket-Usum*, s. *Mirisavka*, g. *Mouschaton-Staphyli*) rouges, noirs (s. *Tzrni-Tamianika*) ou blancs. Les raisins de Corinthe (t. *Kousch-Usume*, s. *Tschrouka-Grajdie*) ne croissent pas sur le continent turc.

En général les raisins turcs sont plus volumineux et plus ovoïdes que les nôtres ; ils se rapprochent de nos gros raisins en espaliers ; souvent ils sont très charnus, et contiennent moins de jus que les nôtres, ce qui est surtout le cas en Albanie. Il y en a d'excellents en Thessalie, en Macédoine et en Herzegovine, dernier pays où les raisins tiennent le milieu entre ceux de France et de Turquie.

Pour faire le *vin*, les habitants n'emploient nullement le pressoir, mais ils foulent les raisins avec des pilons (s. *Mouliala*), puis les mettent dans des cuves (g. *Patètèria*), où des hommes tout nus achèvent de les fouler (1). En Grèce, on remplace quelquefois les cuves par des réservoirs en pierres. On met ensuite fermenter le jus et les grappes dans des tonneaux (2), et au bout d'un certain temps on soutire le vin. Il y a des villages turcs et albanais où les tonneaux pour faire le vin appartiennent à la commune ou au spahi, et où ils sont déposés chez un habitant. A la vendange chacun y apporte sa récolte et reçoit sa part de vin. Ce mode a l'avantage d'être économique, et d'un contrôle plus facile pour le spahi. Nous l'avons vu pratiquer à Souha-Rieka, dans la Haute-Albanie.

Le vin se conserve le plus souvent dans des tonneaux longs, et plus larges au milieu qu'aux extrémités, et assez petits pour pouvoir se porter à dos de cheval. Un trou carré se trouve sur la partie un peu bombée du milieu. En Grèce, en Thessalie

(1) Cette pratique d'employer des hommes nus est souvent citée par les musulmans, pour démontrer qu'on ne peut boire un liquide si salement préparé.

(2) T. *Fetje*, s. *Bourre*, a. *Bout*, v. *Boute*, g. *Voutzi*.

et en Epire on se sert aussi d'outres (1). En Grèce, en Thessalie et dans l'Epire on goudronne les tonneaux et les outres dans lesquels on tient le vin, parce qu'on prétend que le vin commence sans cela à s'acidifier en juillet, et on ajoute à ce sujet que même le vin étranger se gâte ainsi à Arta. Cette particularité fait la désolation du voyageur européen en été. Il est curieux d'observer, dans l'Albanie méridionale, des cantons, tels ceux de Zagorie (Caleta, Liasqovo, Stalovo, etc.), où la conservation n'exige pas de résine. Le sol peut donc être pour quelque chose dans cette détérioration si prompte du vin, mais le manque de bonnes caves y doit contribuer beaucoup. A Naousse ou Niaousta, un vin rouge ressemblant un peu au bordeaux par son acidité ne se boit que la quatrième ou cinquième année, en se conservant dans des tonneaux placés dans des cours d'eau fraîche (*Voy. de M. Pouqueville*, vol. III, p. 95).

De bonnes caves ne se trouvent guère que çà et là en Servie, où il y a même des personnes, sur la Morava serbe, qui ont, comme en Basse-Autriche, leur cellier (*Pivnitza*) dans le vignoble.

On pourrait faire en Turquie d'aussi bons vins qu'en Hongrie, mais on n'en soigne pas assez la fabrication. Le vin cuit y est presque inconnu, et on ne sait pas non plus préparer le vin d'absinthe (*Wermuth Wein*) des Hongrois, c'est-à-dire du vin nouveau dans lequel on fait digérer de l'absinthe. En Valachie, on fait çà et là geler le vin, en hiver, pour en séparer la surabondance des parties aqueuses, et se procurer un vin plus liquoreux.

On ne sèche des raisins au four que dans la Turquie méridionale, et on en fait aussi du *Pekmes* ou du jus épaissi en forme de gelée brune.

Nous avons déjà exposé la distribution des Aurantiacées, des *Oliviers*, des *Grenadiers*, des *Figuiers* et des *Mûriers* dans la Turquie méridionale et adriatique. (*Voyez* vol. I, p. 427).

---

(1) T. *Touloum*, s. *Mije*, a. *Kastek*, v. *Phoi*, g. *Askos*.

On coupe çà et là aux mûriers leurs rejetons, afin de donner plus de vigueur à leurs feuilles. On les plante en alignements réguliers, comme on le voit, surtout en Thessalie, dans le Mavrovouno, à Tscheridsche, au-dessous des couvents des Météores, etc.

Les *Amandiers* ne se trouvent guère qu'au S. des chaînes centrales, mais ils abondent dans la Thrace jusqu'au pied du Balkan, sur la mer Égée, dans la Macédoine méridionale, les vallées chaudes de l'Albanie, et en Thessalie surtout sur le pied de la chaîne maritime.

Les *Pêchers* (1) ont à peu près la même distribution, mais on en cultive aussi dans les basses vallées de la Servie. Les brugnons semblent inconnus en Turquie. L'*Abricotier* (2) paraît bien plus fréquent que le pêcher. Les *Coignassiers* (3) sont cultivés surtout dans la Thrace, l'Albanie méridionale, le canton de Caulonias ou de Starova, autour d'Elbassan et sur le bord du lac de Scutari dans le Montenegro. On en fait des confitures.

Les *Noyers* (4) abondent dans toute la Turquie. On ne fait de l'huile de noix que dans le S.-O. de la Macédoine, dans le Grammos, et on les vend en grande quantité sèches.

Les *Pruniers* (5), c'est-à-dire la variété bleue, donnant les pruneaux et se nommant *Schwetzen* en allemand, est cultivée en grand dans toute la Bosnie, la Croatie, l'Herzegovine, la Servie, la Bulgarie, la Mœsie supérieure, et même dans les vallées septentrionales de la Macédoine. Ces plantations entourent ordinairement les villages, et leur donnent l'air d'être

---

(1) T. *Cheftali-aghadje*, s. *Brekva*, a. *Pieschke*, v. *Persesca*, g. *Rodakinon*.

(2) T. *Zerdali-aghadje*, s. *Kajsia*, a. *Kaisi*, v. *Dardera*, g. *Berykokkia*.

(3) T. *Ayva-aghadje*, s. *Gouniia*, a. *Phtoua*, v. *Goutouile*, g. *Koudonia*.

(4) T. *Djeviz-aghadje*, s. *Ora*, a. *Arré*, v. *Nouca*, g. *Karybia*.

(5) T. *Erik-aghadje*, s. *Schliva*, a. *Koumpoule*, v. *Prouna*, *Doulce* ou *Prounele*, g. *Damaskenon*.

au milieu de petits bois. Le prunier turc n'est jamais haut, les arbres sont plantés assez près les uns des autres. On en sèche les fruits au four ou au soleil, surtout en Bosnie, et on en distille partout l'eau-de-vie faible, nommée *Slivovitza*, le *Schligovitz* du Hongrois et de l'Allemand.

La reine-claude est inconnue en Turquie, mais on y trouve de grosses prunes rosâtres, mûrissant de bonne heure, les *Tourgoulie* des Slaves, les *Eyerpflaumen* (prunes semblables à des œufs) des Allemands, ainsi que des prunes blanches et jaunes, les *Belitze* des Serbes, et les prunes rondes les *Djanarike*. En général, la prune turque est le meilleur fruit à noyau de ce pays, car les abricots et les pêches sont de qualités inférieures, et les cerises peu variées.

Le *Cerisier* (1) se trouve partout, et est même çà et là sauvage dans les bois. La Griotte ou la Guigne (2) semble rare, nous n'avions pas aperçu de merisse véritable, mais il y a de petites cerises noires ou rouges douces, et une espèce de cerise dure un peu tardive, nommée en Servie *Vrouschkina*. Comme le cerisier croît à des niveaux très divers, on peut, en voyageant en Turquie, manger des cerises depuis le milieu de mai jusqu'en août.

Si les Néfliers (3) sont peu cultivés, par contre les Pommiers (4) et les Poiriers (5) abondent partout, et surtout dans les pays slaves il y en a de grands vergers. En Albanie, il y a des Beurrées grises excellentes (s. *Pliouskatsche*); les pommes reinettes rougeâtres ou jaunâtres, ainsi que des pommes rouges très douces, les *Djoulavie*, et des pommes rayées en rouge et blanc; les *Proutovatsche*, se trouvent en bonne qualité en

---

(1) T. *Kiras-aghadje*, s. *Treschnia*, a. *Kiourschi* et *Kierschi*, v. *Cerase*, g. *Kerasia*.

(2) T. *Vichne*, s. et a. *Vischiia*, v. *Vischinile*, g. *Visinon*.

(3) T. *Mouchmoula-aghadje*, s. *Mouschmoula*, g. *Mespilon*.

(4) T. *Elma-agadje*, s. *Jabouka*, a. *Mole*, v. *Merou*, g. *Mèlea*.

(5) T. *Armoud-aghadje*, s. *Kiouschka*, a. *Darde*, v. *Père*, g. *Apidia*.

Servie et Bosnie. Du cidre et du jus de pommes épaissi ou *Pekmes* brun ne se fabrique que dans les pays slaves, et surtout en Bosnie. On remarque d'un autre côté l'absence des Groseilliers à groseilles rouges (1) et piquantes (g. *Agriostaphylia*).

Les *Fraises* (2) ne se cultivent pas, mais on en vend beaucoup provenant des montagnes. On les apporte dans des cornets d'écorce avec des feuilles de fougère. Il en est de même des *framboises* (3) qui abondent çà et là dans les terrains calcaires. On expose aussi sur les marchés en Turquie des noisettes (4), et des cornouilles (5), abondant partout; mais on ne paraît vendre ni les airelles (6) ou baies de myrtille (*Vaccinium*, *Vitis idæa*), ni les meurons (7), ni les cormes (8).

Dans les environs de Constantinople, on cultive le *Cerasus Halepensis* pour en faire des tuyaux de pipe bien droits, et à écorce bien lisse. Les Turcs prétendent qu'on force les rameaux à croître dans des tuyaux cylindriques, en ayant soin de couper à fur et mesure tous les points où il veut se former des ramifications. Cette culture a été introduite en Autriche, où à Bade près de Vienne; un jardinier en a toujours 40 à 60,000 plants. Il laisse sur chaque tronc 4 ou 5 rameaux, dont il émonde à fur et mesure les bourgeons, mais sans s'embarrasser de leur croissance droite ou courbe. Lorsqu'il les a coupés à la longueur demandée, il soumet ceux qui sont courbes à une macération

---

(1) T. *Frenk-uzumu*, s. *Ribisle*, a. *Morskogrojdie*, g. *Phragkostaphylia*.

(2) T. *Tjilek-keukeni*, s. *Jagoda*, v. *Fragi*, g. *Phraoulon*.

(3) T. *Beuyurtlenin-kermeze-yemichi*, s. *Jagodniak*, v. *Smeoura*; g. *Batzinia*.

(4) T. *Fendek*, s. *Leschnik*, v. *Aloune*, g. *Leptokaron*.

(5) T. *Kezeldjek*, s. *Drenina*, v. *Corn*, g. *Xylokeraton*.

(6) T. *Mersin*, s. *Polske Jagode* (fraises de Pologne), v. *Aphina*, g. *Myrsinè*.

(7) T. *Beuyurtlen*, s. *Tzrne Jagode* (fraises noires), g. *Vetzinon*.

(8) T. *Uvez*, s. *Drijen*, g. *Sourbon*.

à l'étuve, et les rend ainsi tout droits. La demande de ces tuyaux est si grande qu'il ne peut y suffire, ce qui pourrait faire présumer qu'on en expédie en Turquie, où la capitale est le seul point de cette industrie.

Les pastèques ou melons d'eau vert foncé (1), les melons ordinaires (2) et les melongènes ou aubergines (*Solanum melongena*) (3) abondent surtout en Thessalie, en Albanie, et en général au S. des chaînes centrales de la Turquie, quoiqu'il y en ait aussi en Bulgarie, en Servie et dans le bassin de la Narenta, en Herzegovine; mais la Bosnie n'en offre guère, si ce n'est près des bords de la Save. Une variété de melon très petite à raies blanches et jaunes et à une odeur suave se retrouve dans le bassin de Scutari. En été, les marchés sont encombrés de ces cucurbitacées.

Le légume égyptien appelé *Bamia*, fruit de l'*Hibiscus esculentus*, n'est cultivé que dans la Thessalie, dans la Macédoine méridionale, dans les vallées chaudes du reste de ce pays, dans la Thrace méridionale, l'Albanie et la partie du Montenegro riveraine du lac de Scutari. Ce fruit à côtes et à pulpe verdâtre se mange surtout en ragoût.

Le poivron ou poivre d'Espagne (*Capsicum annuum*), le *Paprika* de tous les habitants de la Turquie, le *Spesa* (épice) des Albanais et le *Peperonia* des Grecs n'est cultivé que çà et là; les plus grandes cultures de ce genre sont dans les parties tout-à-fait méridionales. On en importe aussi d'Égypte, car c'est l'assaisonnement le plus commun en Turquie, et on en voit pendre devant la plupart des épiciers et des hans.

Les autres *légumes cultivés* en Turquie sont l'Oignon (4),

---

(1) T. *Karpouz*, s. *Loubenitza*, a. *Karpous*, v. *Pepin de Apă*, g. *Keimonikon* ou *Karpousia*.

(2) T. *Kavoun*, s. *Dinia* ou *Doumlek*, a. *Pieper*, v. *Pepenele*, g *Peponia*.

(3) T. s. *Patlidjan*, a. *Zi*, g. *Patidziana*.

(4) T. *Soghan*, s. *Tzernilouk*, b. *Kromid*, a. *Kepe*, v. *Tsthapa*, g. *Krommoudi* ou *Kromidia*.

l'Ail (1), les Fèves (2), les Haricots (3), les Choux ordinaires (4), les Choux pommés (5), les Courges (6), les Potirons, les Concombres (7), la Laitue (8) et la Tomate (9). Dans la Macédoine et la Thrace, on cultive une variété de fèves qu'on mange avec la gousse et qui a un goût assez agréable.

En Servie, on distingue les haricots rampants (*Tschoutschavatz*) de ceux qui sont montants (*Pritschanik*). Une variété petite et savoureuse ne se trouve que dans la Macédoine méridionale et en Grèce, c'est le *Phasoulakia* des Grecs. La quantité des haricots qu'on cultive en Turquie est énorme, parce que ce légume est le plus usité en carême et fort employé pour la nourriture des gens du commun et des militaires. On en remarque des champs considérables en Servie, en Bulgarie, en Mœsie, en Thrace, en Macédoine et dans le centre de la Bosnie entre Serajevo et Travnik.

Une espèce particulière de courge est la variété oblongue, le *Cucurbita lagenaria* ou *Tikva* des Slaves. On en fait des gourdes dont on se sert çà et là pour soutirer le vin en guise de bouteilles de verre. Ces gourdes prennent alors le nom de *Haidouk* ou voleur. Les Grecs les appellent aussi *Kolokithia* quand ils les emploient pour y tenir de l'eau.

Une variété de potirons est celle appelée *Misiratscha* par les Serbes. On donne le nom de *Sakoskava* à une cucurbita-

---

(1) T. *Sarmesak*, s. *Belilouk*, b. *Louk*, a. *Choudere*, v. *Ajoul*, g. *Skordon*.

(2) T. *Bakla*, s. *Bob*, a. *Bachla* ou *Bach*, v. *Boboul*, g. *Koukki kyamos* ou *Koukia*.

(3) T. *Fasoulia*, s. *Pasoul*, a. *Bathe*, v. *Phassolea*, g. *Phasoulia*.

(4) T. *Lahana*, s. *Koupous*, a. *Laknia* et *Liakrè*.

(5) T. *Lahana*, s. *Koupous*, a. g. *Kampoura-Lachana*, g. *Lachanon* ou *Krambé*.

(6) T. *Kabak*, s. *Boundeza*, a. *Kougkoul*, v. *Tikve*, g. *Kolokythi*.

(7) T. *Kheyar*, s. *Krastavatz*, a. guèg. *Krastavetz*, a. tosk. *Aggour*, v. *Crastaveche*, g. *Aggouri*.

(8) T. et s. *Salata*, a. *Salatè*, v. *Podba'* et *Salata*, g. *Maryli*.

(9) T. *Kermeze-patlidjan*, s. *Tzrveni-patlidjan*, a. *Koutj*, g. *Krousamela*.

cée dont le fruit est semblable à un concombre et qui a des petits pepins blancs dans une pulpe verte ; nous le trouvons indiqué dans nos notes comme quelque chose de différent des Bames, avec lesquelles nous l'aurions sans cela confondu.

Les autres légumes qu'on voit çà et là en Turquie ou qui ne sont usités que sur la table des riches et à Constantinople sont : la Blète ou Poirée (*Blitum capitatum*) (s. *Svratschie Jagode*, g. *Seuklon*), les Épinards (1), la Ciboule ou le Poireau (2), le Persil (3), l'Échalote (4), le Thym (5), le Romarin (6), la Marjolaine (7), l'Estragon (8).

Les *Artichauts* (9) ne paraissent connus que des Turcs asiatiques, des Grecs et des Albanais épirotes. Le Céleri (10) se rencontre fort peu ; il en est de même du gros Radis (11) et du petit Radis (12), qui ne se trouvent que sur la table des gens riches dans les capitales. Les *petits Pois* (13), si communs en Europe, ne le sont point en Turquie, et dans plusieurs provinces on ne les connaît pas, ou on ne les vend que secs dans les ports de mer. En Servie même ils sont rares et ne se voient guère qu'à Belgrade.

---

(1) T. *Espanak*, s. *Spanatch* ou *Selia*, a. tosk. et gueg. *Spanakia*, v. *Spenakou*.

(2) T. *Oufak-Soghan*, s. *Pras*, v. *Prasou*, g. *Prasa*.

(3) T. *Made-nos* ou *Magdonos*, s *Perschoun* ou *Persché*, a. tosk. *Makedonisi*, a. gueg. *Persoul*, v. *Petraenschel*, g. *Oreiselinon*.

(4) T. *Soghanjak*, s. *Vlaschatz*, a. épir. *Skalounia*, g. *Skordoprason*.

(5) T. *Kekik* et *Ergul*, s. *Maikina*, a. *Spirti-Omers* (?) g. *Thymos*.

(6) T. *Biberiné*, s. bulg. et a. gueg. *Rousmarin*, g. *Dendrolibanon*.

(7) T. *Keklik-Otou*, s. *Maioran*, g. *Amarakos*.

(8) T. *Yelan-Yasdeghe*, g. *Drakontion*.

(9) T. *Enguinar*, a. gueg. *Egginarais*, a. tosk. *Chinard*, g. *Kinara* ou *Agkinara*.

(10) T. *Kereviz*, s. *Tzeler*, a. *Seliv*, v. *Zelerou*, g. *Selinon*.

(11) T. *Kestané-Tourpou*, s. *Rotkva*.

(12) T. *Tourp*, s. *Mesetscharke-Rotkve*, g. *Repanaki*.

(13) T. *Bizelia*, s. *Gra*, *Graschak*, a. *Roule*, v. *Maserea*, g. *Pison*.

Les *Lentilles* (1) ne paraissent introduites qu'en Grèce, en Servie et sur le littoral méridional, et, suivant M. Vouk, on les connaîtrait dans le Montenegro. Dans la Bosnie méridionale, l'intérieur de la Romélie et même dans la Servie méridionale, les paysans ouvraient de grands yeux en voyant notre provision de ce légume, qui leur était tout-à-fait nouveau. En Grèce, on mange aussi des vesces (*Robi*), des lupins (*Vikia*), et des arroches (*Lathouri*). On en cultive dans la vallée de Bilischta, dans le S.-O. de la Macédoine.

Le *Pourpier* (2) est un légume plus connu, surtout en Albanie; il y en avait à notre passage de grandes quantités sur le marché d'Elbassan. La chicorée non amère (3) n'est pas non plus tout-à-fait inconnue.

Les *Raves* (4) ne se cultivent que dans la Bosnie centrale et septentrionale, et surtout dans les parties catholiques.

La *Pomme de terre* (5) ne se mange en Turquie que dans la Bosnie, la Croatie turque, l'Herzegovine, le Montenegro, et çà et là en Servie, ainsi qu'à Scutari en Albanie. Celles employées à Constantinople et à Smyrne viennent de Malte et d'Angleterre. Ailleurs, elles sont encore inconnues ou méprisées, comme dans la Dalmatie, le pays de Naples et l'Espagne. Pour détruire ce préjugé, le prince Milosch a été même forcé d'ordonner que chaque paysan ait son petit carré de pommes de terre. Il n'y a qu'un peu plus d'un demi-siècle que le prédécesseur de l'évêque actuel du Montenegro introduisit cet utile légume dans ce pauvre pays, dont il a contribué à diminuer la

---

(1) T. *Merdjmek*, s. et bulg. *Solsch'vo*, a. *Thier* ou *Phiereze*, v. *Linte*, g. *Phakè*.

(2) T. *Semiz-otou* ou *Semizot*, s. *Touscht*, a. myrd. *Baritresch*, a. gueg. de la moy. Alb. *Phol*, g. *Andrachnè*.

(3) T. *Hindiba*, s. *Vodonia*, a. tosk. *Entiba*, g. *Kichorion*.

(4) T. *Chalgham*, s. *Repa* ou *Morska-Repa*, a. gueg. *Rreout*, a. tosk. *Rapania*, v. *Nap* ou *Moura*, g. *Goggylé*.

(5) T. *Jerelmazi*, s. *Kroumpira*, a. mal. *Kroumpir*, v. *Pitschorka* ou *Kroumpena*, g. à Athènes *Kartophelon*.

misère. En 1780, elles ont commencé à être cultivées à Cattaro. En général, les Slaves ne conservent les pommes de terre que six à huit mois, de manière qu'on n'en trouve nulle part en été. Dans un pays si froid que la Bosnie, il serait pourtant bien aisé d'en avoir toute l'année. On les y prépare comme en Europe.

Dans l'Épire ou la Basse-Albanie, on connaît surtout encore la laitue pommée (a. tosk. *Marouli*), le Panais (a. tosk. *Repais*, g. *Lavki*), les pois Chiches (a. tosk. *Rebeth*), et même à Janina le Navet (1) et la Carotte (2). Les pois chiches et le Lablab (*Dolichos Lablab*) sont cultivés surtout dans les parties méridionales et en Grèce. On cultive des pois chiches entre Castoria et Geortsche.

Nous n'avons vu qu'en Servie et en Valachie du Raifort (3), de la Civette (*Allium Schenobrasum*) (4) et de la Moutarde (*Sinapis arvensis*) (5) ; néanmoins, ce dernier assaisonnement est aussi servi sur les tables recherchées dans l'Épire.

Les légumes qui paraissent inconnus à la presque totalité des Turcs, ou plantés en petite quantité en partie par les Francs de Constantinople, sont les Asperges (6), les Betteraves (7) connues aussi en Épire, les Salsifis (8), le Cardon (9), la Mâche (*Valerianella olitoria*) (5), le Cresson (6) d'eau et de jardin, l'Oseille (7), le Topinambour (*Helianthus tuberosus*)

---

(1) T. *Ouzoun-Chalgham*, a. tosk. *Gogouli*, g. *Bounias*.

(2) T. *Havoudj* ou *Alabasch*, s. et bulg. *Mrkva*, v. *Morkovii*, a. tosk. et g. *Devkos* ou *Davkion*.

(3) S *Ren*, v. *Chrenoul*, g. *Rapanon* ou *Chrenon*.

(4) S. *Sinatling*, v. *Agima*, g. *Gélhyon*.

(5) T. *Khardel*, s. *Gorouschitza*, a. et g. *Sinap* ou *Sinapi*.

(6) T. *Kouchkonmaz*, s. et v. *Spargla*, g. *Sparaggi*.

(7) T. *Tschoukoundar*, s. *Tzvekla*, v. *Sphekle*, g. *Kokina Goulia*.

(8) T. *Eskortjina*, g. *Skouli*.

(9) T. *Yaban-Enguinare*, g. *Skoloumos*.

(10) S. *Polska salata*, v. *Varse*, g. *Nolion*.

(11) T. *Téré-Otou*, s. *Lokvan*, g. *Sisymbrion*.

(12) T. *Kouzou koulaghe*, s. *Kiseliak*, v. *Makrisch*, g. *Oxalis*.

(s. *Morska Repa*), le Chou-rave (1), le Chou-fleur (2) et le Pavot (*Papaver somniferum*) (3) avec les graines duquel on fait des gâteaux en Autriche et en Hongrie.

La *Betterave* devait attirer l'attention du public turc, car une fois que le droit de propriété est garanti en Turquie ou en Servie, il est évident que les fabriques de sucre de betteraves doivent réussir dans ces pays mieux qu'en Europe. En effet, le climat doux des vallées y empêcherait que le froid n'arrêtât ou ne nuisît à la végétation de cette racine, comme cela arrive plus au Nord. La valeur du terrain est bien au-dessous de celle qu'il a en Europe, et il y a des espaces considérables incultes et presque sans valeur. La main-d'œuvre et le bois sont à bien plus bas prix qu'en Europe. Si le gouvernement croyait devoir imposer passablement le sucre étranger, il n'est guère douteux qu'en Turquie des raffineries de sucre de betteraves ne fussent de bonnes spéculations. Il serait possible que l'extraction du sucre des courges y fût aussi lucrative, puisque les plaines y paraissent très favorables à la végétation des Cucurbitacées.

Quant aux *bestiaux*, la Turquie possède un nombre prodigieux de moutons et de chèvres, mais le nombre des bêtes à cornes n'est pas plus grand qu'en Europe. La garde des moutons et des chèvres donne lieu à une classe nombreuse de bergers (4), parmi lesquels figurent partout des Albanais et des Zinzares. Les chèvres contribuent beaucoup à dévaster les forêts, en mangeant les jeunes pousses, même à une assez grande hauteur. Dans les pays slaves, où les cochons abondent comme en Servie, la dévastation des bois est encore plus complète.

Quand les bestiaux sont sur les pâturages (5), il y a des vaches qui ont quelquefois des petites clochettes (s. *Klepka* ou *Klepetouscha*) et les bergers de moutons (s. *Ovtschari*,

(1) T. *Broskva* et *Keleraba*, g. *Glyko-Gougylè*.
(2) T. *Karnabit*, s. *Karphiol*, g. *Kounoupidi*.
(3) T. *Afiyon tokhoumou*, s. *Mak*, g. *Paparouna*.
(4) T. *Tjoban* ou *Tschoban*, s. *Pastir* ou *Tschobanin*, a. *Tevia tzoponi* ou *Delmeri*, v. *Boariou*, g. *Poimèn* ou *Tzoupanos*.
(5) T. *Otlak*, s. *Pascha*, a. *Koulotoure*, v. *Pascha*, g. *Nomè*.

g. *Voskoi*) n'ont que rarement des petites maisonnettes pour coucher. Les bergers de chèvres (s. *Kosari*) n'en ont guère; souvent on voit les chèvres et les moutons conduits ensemble. Quelquefois dans les montagnes sur les pâturages ou les terres non labourées (*Poustare*) il y a des palissades mobiles pour parquer les moutons ou les chèvres, et dans les montagnes déboisées de la Basse-Albanie ces clôtures, quelquefois de pierres, sont disposées sur des plans inclinés, de manière que le berger occupe le haut de l'amphithéâtre, et peut s'opposer aisément de tous les côtés à l'arrivée des loups. On parque les moutons dans des clôtures de claies, placées dans le fond d'entonnoirs naturels, dans le pays où ces derniers abondent comme dans le N.-O. de la Bosnie.

Pour fabriquer le *fromage*, on fait cailler le lait avec diverses substances, mais surtout au moyen de la fressure des intestins d'agneaux.

Le fromage de Turquie est en général trop doux, trop peu acide, et trop semblable à du lait caillé; mais c'est le goût des habitants qui ne peuvent souffrir nos fromages forts, et sont déjà dégoûtés quand on leur raconte que nos bons fromages ont des vers. Pour tout l'or du monde, ils ne mangeraient pas des choses pourries ou sentant mauvais. Néanmoins, on fabrique dans les montagnes de la Turquie occidentale, et surtout en Bosnie, d'assez bons fromages, qui approchent un peu du gruyère, sans avoir des porosités aussi grandes. Ce sont des fromages ronds, un peu aplatis, et leur couleur tire sur le jaune. On les fait en partie avec du lait de brebis et de chèvre.

Les *ruches d'abeilles* (1) sont une partie importante du revenu des paysans valaques, slaves, albanais, musulmans et surtout bosniaques. Le miel de Turquie est brun. Une quantité considérable de cire (2) est livrée à l'exportation, et on appelle *Voschtarnitza* la maisonnette où on presse la cire. Le

---

(1) T. *Kovanlouk*, s. et v. *Koschnitza*, a. *Blet*, g. *Simblos*, ou *Kovanos*, ou *Melisson*.

(2) T. *Bal-Momou*, s. *Vozek*, a. *Keri*, v. *Cera*, g. *Kérion*.

miel se met dans un vase fait d'un morceau de bois excavé, c'est le *Debe* des Slaves.

Pour presser la cire, on se sert de presses véritables, ou bien on soumet la cire à une pression assez semblable à celle par laquelle on enfonce des pilotis. On a pour cela une espèce d'échafaudage ayant la forme d'une potence. Chaque côté de la potence contient une poulie pour y passer une corde; un morceau pesant de bois est attaché aux cordes et est de la grandeur d'un trou pratiqué dans une poutre. C'est dans ce dernier que se met la cire; deux hommes soulèvent le bloc de bois et le laissent tomber à un signal donné, et le miel qui se trouvait encore dans la cire s'écoule dans un pot. Nous avons vu en particulier cet instrument près de Milatkovitsch, non loin de la frontière serbe de Novibazar.

Quoique les *vers à soie* (1) soient élevés surtout dans la Turquie méridionale, on s'en occupe aussi autour de Ternova, en Bulgarie et même en Servie, certaines familles en élèvent pour leurs besoins particuliers; d'où est venu, dans la grande vallée de la Morava, le nom du bourg de *Svilanitza*, *Svila* signifiant soie. Les cocons de soie (2) se dévident au moyen de rouets à main (*g. Aghouri*), les cocons étant au milieu de l'eau bouillante.

En Servie, le prince Milosch a fait établir partout comme en Hongrie des *magasins de prévoyance* où le paysan est obligé de déposer chaque année une très petite partie de sa récolte, 4 à 5 *metzen* ou mesures de blé, de maïs ou de pommes de terre. Les cas de famine sont ainsi sagement prévus. Si les années sont abondantes, on laisse prendre aux paysans quelque peu de grain comme semences, avec la promesse de compléter sa cote-part de réserve après la récolte. Ces greniers sont sous la direction des anciens de la commune ou des sénateurs comme on les appelle en Syrmie.

En Turquie, il n'y a aucune institution semblable, si on ex-

(1) T. *Ipek-kourd*, s. *Svilena-bouba*, a. *Moudasch*, v. *Vierme de Metasa*, g. *Skoléki tou Metaxiou*.

(2) T. *Ipek-Kozalaghe*, s. *Svileni-Zavitak*, g. *Koukoulé tou mamoudiou*.

cepte quelques magasins du gouvernement dans la capitale et peut-être dans une ou deux grandes villes. Il serait urgent d'imiter le système serbe et hongrois, et d'étudier la manière de conserver long-temps les céréales dans des silos. En général, dans ce pays on pourrait donner une nouvelle impulsion à l'agriculture par des fermes-modèles, par des expositions des produits de l'agriculture, en tâchant d'apprendre aux habitants de meilleurs modes de culture et en distribuant des prix. En juillet 1838, le sultan paraît avoir nommé une commission devant s'occuper d'agriculture, de commerce et d'industrie. Nouri-Effendi en est le président, trois rayas et deux Francs y sont agrégés ; mais jusqu'ici on n'a pas appris que ces conseillers aient fait quelque chose pour l'agriculture.

2. Industrie ou arts et métiers.

Les arts et les métiers exercés en Turquie sont bien loin d'être arrivés à la perfection de ceux de l'Europe, et cette différence est d'autant plus sensible qu'on compare des professions plus relevées. Ainsi, les ingénieurs, les architectes scientifiques, les mécaniciens manquent totalement dans cet empire, ou s'il y en a quelques uns de médiocres, on peut être sûr que ce sont des Grecs, des Arméniens et des Francs. Dans l'armée réformée, il y a bien quelques jeunes ingénieurs(1), tels que M. Eschref-Effendi à Belgrade, mais presque aucun n'est à la hauteur des connaissances européennes, et des étrangers remplissent ces places dans l'état-major.

En Servie, on sent vivement le même besoin d'hommes spéciaux dans ces branches de science; jusqu'ici le prince n'a à sa solde que deux sujets autrichiens, le baron Gordon et M. Janke. Or, cela ne suffit pas, car un individu ne peut pas être à deux endroits en même temps; aussi, en 1836, le pont sur la Morava à Tchoupria, le plus grand en Servie, était dans un état pitoyable, parce que ces messieurs étaient occupés ail-

(1) T. *Koumbaradje* et *Inschinir*, s. *Zemlemier* ou *Inschinir*, v. *Inschinir* et *Geometré*.

leurs à des travaux hydrauliques ou des tracés de route. Au printemps de 1837, l'inondation de la Save a détruit à Belgrade pour plus de 200,000 fr. de sel dans les magasins du prince, uniquement parce que l'imprévoyance des ingénieurs avait fait établir ces derniers en simple rez-de-chaussée au bord de l'eau, tandis que sur la rive autrichienne, les postes militaires, placés sur de hauts pilotis, indiquaient assez la hauteur accidentelle de la rivière. Lors de ce désastre, pour accélérer le sauvetage, pour chaque quintal de sel qu'on mettait en sûreté on en recevait quelques oches.

Il serait essentiel pour la Servie comme pour la Turquie d'envoyer à l'étranger un certain nombre de jeunes gens pour faire des études d'ingénieur, mais il faudrait leur adjoindre un inspecteur rigide et entendu, ou même établir dans le pays des écoles d'études relevées.

Il est facile de démontrer combien il y aurait à faire dans ces pays pour donner un nouvel élan au commerce et à l'industrie, favoriser l'écoulement des produits agricoles et en enrichir la population. Ainsi, certaines grandes rivières de la Valachie ne sont point encore utilisées comme elles mériteraient de l'être ou leur cours a besoin d'être régularisé. En Servie, la grande Morava coule au milieu d'une des plus fertiles vallées de la Turquie sans porter ni bateau ni radeau. En rectifiant son cours et retirant les troncs d'arbres de ses bords, il n'est guère douteux qu'au moins pendant certaines parties de l'année la Morava serbe deviendrait navigable pour des radeaux, des barques ou même des bateaux à vapeur à petit tirant d'eau (1). On pourrait remonter jusqu'à Stalatch, ou même pénétrer dans le bassin de Krouschevatz et de Nisch.

Il en est de même des quatre belles rivières de la Bosnie, savoir : la Drina, la Bosna, la Verbas et l'Ouna. Quoiqu'au moins des radeaux (2) et de petites barques voguent sur la partie inférieure de la Bosna et sur la Save, et qu'on flotte du

---

(1) T. *Atesch-kaik* ou *Vapour*, s. *Dampfschiff*, a. *Vapour*, g. *Pompori*.

(2) Bosn. *Sal*, t. *Kalasch*, v. *Ploute*, g. *Plôtè*.

bois sur la Bosna et la Verbas, il en serait tout autrement si la Bosnie était une fois une annexe de l'Autriche ou du moins une principauté avec une autre administration, et de laquelle on n'aurait plus à craindre la peste. Ces rivières ont des lits encombrés de troncs d'arbres et de bancs de sables, parce qu'on n'a nullement soigné leurs rives. La négligence turque a été si loin, que ce n'est que depuis deux ans qu'on a coupé le long de la Save les arbres gênant le halage des barques. On le croira à peine, quand nous attestons qu'au lieu d'enlever les arbres, on les a laissés en bonne partie tomber dans l'eau, de manière que ce qu'on a fait de bien d'un côté a été gâté de l'autre.

La société des bateaux à vapeur du Danube a déjà jeté les yeux sur la Save comme devant un jour devenir une artère commerciale importante entre Trieste, la Croatie, la Bosnie et l'Europe orientale. En 1838, un premier essai a été fait, et le bateau à vapeur *la Sophie* a remonté en 40 h. de Semlin jusqu'au confluent de la Koulpa. Mais la réussite complète de cette nouvelle ligne de navigation n'aura lieu que lorsque des radeaux ou des barques légères descendront la Drina depuis Fotscha, Goresda ou Vischegrad; la Bosna depuis le bassin de Serajevo; la Verbas depuis Banialouka, et amèneront ainsi sur la Save les produits de la Bosnie centrale et méridionale. Cette navigation pourra souffrir des stagnations momentanées dans le gros de l'été; mais, les lits des rivières rectifiés, elle pourra avoir lieu surtout au printemps et en automne.

La Bojana et les Drins, en Albanie, sont d'autres canaux tout-à-fait négligés, quoiqu'ils mettent en communication avec la mer les lacs de Scutari et d'Ochrida, les plus grandes nappes d'eau en Turquie. D'abord les vaisseaux caboteurs de 150 tonneaux remontent déjà la Bojana jusqu'à Obotti, à 2 l. au-dessous de Scutari; il n'est guère douteux que, même sans travaux ou avec peu de travaux hydrauliques, des bateaux à vapeur de peu de tirant d'eau et surtout en fer pourraient pénétrer dans le lac de Scutari, et faciliter l'exportation et l'importation dans tout le pourtour du lac, dans le pays de Zeta et le

Montenegro. Cette navigation servirait en même temps à civiliser promptement ces pays trop barbares.

L'insouciance turque se manifeste encore dans l'état du lit actuel de la Bojana, car on a laissé s'établir à son entrée une barre qui n'est couverte que de 7 p. d'eau, tandis qu'à Obotti on en trouve 12 à 13 p. Quant à l'idée de l'évêque du Montenegro, de faire baisser les eaux du lac de Scutari en approfondissant la Bojana, nos observations de nivellement barométrique n'y sont pas favorables, et si cela se pouvait, le terrain gagné n'équivaudrait pas aux travaux. D'une autre part, les marécages au bord du lac, surtout vers Scutari et Hotti, pourraient former des terrains fertiles.

Le cours du Drin reste tout-à-fait sans emploi, si ce n'est que des petits caboteurs remontent jusqu'au-dessus d'Alessio, et des grandes barques même jusqu'à Skela. Au-dessus de ce point, le Drin coule isolé au milieu de profondes crevasses, et pourrait du moins porter des radeaux et du bois, puisqu'il n'y en a plus guère dans les bassins de Scutari et d'Alessio. Il faudrait examiner minutieusement le cours du Drin blanc et noir, pour savoir si on pourrait les utiliser et pénétrer avec des bateaux plats, soit dans les bassins de Prisren et d'Ipek, soit dans celui d'Ochri. Malheureusement il y a assez de défilés étroits et même des rochers, de manière qu'au premier abord la chose paraît très difficile, et exigerait des travaux. D'une autre part, le lac d'Ochrida est si profond, si beau, si poissonneux, que sous un autre gouvernement ses bords seraient couverts de bourgs et de villages, et qu'il porterait des bateaux à vapeur, comme les lacs de Suisse et d'Italie. Un avenir si brillant n'est pas réservé au lac de Janina, parce qu'une partie n'en est qu'un marécage, et que ses rives n'offrent pas les localités convenables à l'établissement de villages.

La Salambria, en Thessalie, n'est pas navigable, mais pourrait servir au flottage du bois, dans certaines saisons ou lors des grandes crues d'eau, car le bois abonde à ses sources, tandis qu'à Larisse il est cher, et les montagnes voisines sont déboisées. La même chose pourrait se dire de l'Ergent de

Berat, du Narenta, depuis Cognitza, et de plusieurs rivières en Bulgarie. Le flottage du bois est peu en usage, à cause du manque de lois sur ce genre de propriété.

Le Vardar inférieur et le Strymon, dans le bassin de Seres, mériteraient aussi de fixer l'attention. Ils pourraient au moins servir à alimenter des canaux qui porteraient partout la fertilité, et serviraient même à l'arrivage des produits agricoles à Salonique et Seres. La plaine du lac de Jenidsche-Vardar, celle de Bitoglia et de la Thrace occidentale seraient aussi disposées favorablement pour le creusement de canaux d'arrosage et de dessèchement.

La Maritza enfin devrait cesser de couler sans porter de bateaux. Au-dessous d'Andrinople, elle paraîtrait au moins navigable pour des petites barques, et en rectifiant son lit, il serait possible que, dans les hautes eaux, des petits bateaux à vapeur puissent pénétrer depuis la mer jusqu'au-dessus d'Andrinople, et accélérer ainsi l'échange des produits exportés et importés. Enos deviendrait alors un port de quelque importance.

Le desséchement des marais inutiles et malsains serait un autre objet de haute importance, qui devrait occuper l'homme d'État turc, et qui se lie étroitement aux mesures à prendre pour assainir le pays, bonifier son climat, et pour ne pas laisser, comme aujourd'hui, les rivières changer trop leurs lits, surtout dans la partie inférieure de leur cours. On pourrait aisément acquérir, par des desséchements bien entendus, de vastes étendues de pays fertiles dans la plaine épirote, entre le Lorou et l'Arta inférieur; à l'embouchure de la Drina, dans la Save; en Servie; à l'E. de Leskovatz, et près de Radomir, en Mœsie; en Valachie; dans la Thrace occidentale; dans la Macédoine méridionale; en Bulgarie, et çà et là en Albanie, comme entre Scutari, Alessio et la mer.

A côté de ces innovations, on pourrait aussi montrer la possibilité de l'établissement de lignes de chemins de fer, qui s'uniraient aux voies d'eau et aux canaux. Ainsi la plaine de la Thrace, où il y a plusieurs grandes villes, jouira un jour d'un

chemin de fer de Constantinople jusqu'à Philippopoli, et au pied du Balkan avec des branches latérales sur Islivné, Eski-Sagra, et peut-être le long de la Maritza inférieure, au cas que sa navigation offre trop de difficultés. La plaine thessalienne est aussi faite exprès pour les chemins de fer, par sa surface unie, ses villes et ses nombreux produits.

En Bulgarie, les rivières ayant des pentes trop courtes, les chemins de fer y pourront devenir les artères du commerce, car le sol ne s'y oppose pas, et il y a même des mines de fer et du bois en quantité. On a parlé souvent de celui qui irait de Rasova à Kostendsche, et abrègerait beaucoup le voyage de Constantinople. Sans garantie pour son entretien, sa construction est actuellement presque impossible.

Une des lignes les plus intéressantes, est celle qu'on pourrait établir, sans grands travaux de percement ou de viaducs, entre Belgrade et Salonique, et qui servirait au transport des voyageurs, et surtout à celui de la prodigieuse quantité de coton, de laine, de soie, de cuirs et d'autres produits qui viennent de la Turquie méridionale aboutir à Belgrade et Semlin, et se déverser sur le Danube ou sur les chemins de fer qui sont en étude en Hongrie et en Autriche. On commencerait à Belgrade, ou on ne ferait que rattacher le chemin de fer à la Grande-Morava, à Stalatch. Cette route remonterait de là, par des plans très faiblement inclinés, dans le bassin de Nisch, d'où il suivrait les bords de la Morava bulgare jusqu'à ses sources. Il passerait ensuite dans la partie méridionale du bassin de Kosovo, et descendrait le long de la Lepenatz et du Vardar jusqu'au golfe de Salonique. Ses branches latérales seraient un chemin de Belgrade à Valievo, un autre de Stalatch à Oujitze, le long de la Morava serbe, un troisième de Nisch à Pirot, et sur la route de Sophie, un quatrième de Gujlan à Pristina et Mitrovitza, un cinquième de Salonique à Seres, et un sixième de Salonique, le long de la mer, dans la vallée inférieure de l'Indge-Karasou.

De toutes ces branches latérales, la plus importante serait celle de Pirot, car il se pourrait qu'un jour on fît les travaux

nécessaires de percement pour la pousser jusqu'à Sophie, d'où elle irait aisément jusqu'à Ichtiman, et viendrait se joindre, par une suite de zigzags bien entendus, à la route de fer de Constantinople. Si ce projet était trop difficile à exécuter, on aurait aussi la ressource de percer la montagne peu élevée entre Ichtiman et Bania, ou de remonter de Sophie à Samakov, et de perforer le mur de séparation entre ce dernier bourg et Bania, d'où on n'aurait plus qu'une descente insensible jusqu'à Tatarbasardschik. Ainsi, dans moins d'un siècle, on ira probablement en voiture à vapeur de Vienne à Constantinople. Depuis Sophie, on trouvera aussi utile de pousser une ligne le long du Grand-Isker jusque sur le Danube et à Boukarest; ce n'est qu'alors que Sophie redeviendra une grande ville.

Il serait même possible d'établir un chemin de fer en corniche le long de l'Ibar, entre Karanovatz et Mitrovitza, si jamais ces villes prenaient assez d'importance, mais cela serait fort coûteux. Pour la Bosnie, pays de fer et de bois, les chemins de ce genre pourraient aussi devenir d'utiles auxiliaires des rivières; ainsi on pourrait peut-être lier Serajevo et Travnik à la Hongrie, le long des rives du Bosna, etc. Laissant de côté ces perfectionnements, réservés la plupart pour un temps où nous ne serons plus, nous passons aux *routes* (1) de la Turquie.

Les routes de cet empire peuvent se diviser en quatre classes, savoir : les *routes praticables pour les voitures*, les *routes bonnes pour les cavaliers* et les chevaux de charge, les *routes mauvaises* dans les montagnes, et les *routes exécrables*. On peut aussi les distinguer en chemins pavés (*Kaldroum*), et en chemins de terre.

Les *pavés* (2) ne se trouvent que dans la Macédoine occidentale et septentrionale, l'Albanie, la Bosnie, l'Herzegovine, certains points de la portion grecque ou orientale, de la

(1) T. *Yol*, s. *Pout*, a. *Oude*, v. *Calea*, g. *Odos*.

(2) T. *Kalderem*, s. *Kaldroum* et *Kaldrma*, a *Kaldrma*, v. *Pardosire*, g. *Chalnterimi*.

Thrace, et près de Sokol en Servie. Il paraissent en partie des ouvrages anciens, ou plutôt, dans le Sud, des pavés grecs, raccommodés quelquefois par les Turcs. Les plus mauvais sont ceux de Bosnie. On en voit quelquefois deux ou même trois l'un dessus l'autre dans les environs de Castoria et dans la Thrace. Il n'y en a aucun qui soit entier, mais ce ne sont que des bouts de pavés, dont les plus longs durent rarement 2 ou 3 l., tandis que le plus souvent on n'en voit plus au bout de 1/2 l. ou de 1/4 l.

Ils sont tous très étroits, composés de diverses pierres non symétriques d'un volume moyen, et le tracé de ces routes est souvent particulier, en ce qu'elles montent tout droit aux sommets des hauteurs sans décrire des ondulations qui en auraient diminué la pente. On peut donc dire que tous ces pavés sont en ruines, malgré qu'on en répare encore quelques uns en Bosnie, où des ouvrages encore plus mal faits, et quelquefois fort bombés, paraîtraient de date plus récente.

Les principales routes pavées turques sont, à ma connaissance, entre Constantinople et Silivri, au N. de Visa, au S. de Katschanik en Macédoine, près de Strajin, près de l'ancienne Pella, dans la plaine de Bitoglia, dans le bassin de Castoria, à Klisoura près de Castoria, à Ochrida entre Tirana et l'Elbassan, entre Elbassan et Ochri, dans la montagne entre Prisren et Scutari, dans l'Albanie méridionale, comme près de Janina, entre cette ville et le Han Kyra, surtout au bout méridional du lac de Janina, en Bosnie, ainsi qu'en Herzegovine et en Croatie, sur toutes les voies principales de communications, comme sur le mont Porim, entre Bania-Louka et Senitza, entre Tschainitza et Fotscha, etc.

Comme dans ces dernières contrées, on paraît ignorer qu'élaguer les forêts sur le bord des routes, c'est les sécher, on a recours encore à ces pavés pour passer des endroits sans cela fort humides. On peut bien s'imaginer que c'est à la dernière extrémité qu'on se hasarde à cheval sur des routes semblables, qui ont environ 5 à 7 p. de large, sont plus ou moins bombées, et inclinées quelquefois de 10 à 15 et 20°, comme le long du

Jadar, près de Kislar en Bosnie, dans la descente du mont Porim sur Jesero en Herzegovine, à Sokol en Servie, etc. Aussi le plus souvent il y a des sentiers plus ou moins profonds, ou des fossés à côté de cet assortiment de pierres très inégales, et fréquemment à moitié déchaussées. C'est là qu'on voyage péniblement, étant obligé à tout instant de traverser le pavé pour prendre le sentier sur le côté opposé, ou même se jeter dans les broussailles, risque à avoir à éviter les branchages des arbres.

Lorsque le bois est épais, ou le sol trop bourbeux, il ne reste absolument que la ressource du pavé ; c'est alors qu'on a tout le loisir d'admirer la sûreté du pied des chevaux turcs, qui avec leurs fers ronds sur ces pierres et dans ces trous nous ont toujours rappelé les chats avec des coquilles de noix aux pattes. Un des plus mauvais pavés est celui entre Minareti-Han et Tschainitza.

Dans le reste de la Turquie, les pavés sont généralement tellement démantelés qu'on peut le plus souvent les éviter ; quelquefois même ils disparaissent sous le gazon, et la route usitée est à côté. Entre Scutari et Prisren, entre Tirana et Elbassan, près de Pella, etc., il n'y a quelquefois plus que quelques pierres du pavé ancien, à plusieurs pieds au-dessus du sentier en usage actuellement ; mais autour de Scutari en Albanie, et dans la Basse-Bosnie, il y a des pavés encore assez entiers, et qu'on est obligé souvent de suivre, parce qu'ils traversent des propriétés entourées de haies vives.

Les *routes de voiture* sont assez larges, et en Servie même très larges, environ 16 t. Le prince Milosch a fait élaguer presque partout les forêts à cet effet, et çà et là même les bois sont coupés près des routes. Néanmoins, il faut dire qu'il y a encore souvent au milieu même de la route des troncs couchés (s. *Patzeve*), des arbres à couper, et qui sont marqués (*Podbieliti*) à cet effet, comme entre Schabatz et Ratscha, etc. Ailleurs, on a bien coupé ou brûlé les arbres, mais on en a laissé des souches (s. *Klade*). Ensuite dans la forêt de 4 à 5 l., entre Jagodin et Kragougevatz, la route n'est pas élaguée par-

tout, et elle tournoie même singulièrement dans certains points. Peut-être on n'a pas voulu rendre plus facile aux Turcs l'approche de la capitale de ce côté, le plus menacé dans une invasion.

En été, les routes de la Servie et des plaines de la Turquie sont bonnes; mais dès qu'il pleut, elles deviennent boueuses et difficiles à parcourir, ce qui est surtout le cas dans la plaine marécageuse de la Thrace occidentale. Aussi en hiver on y est obligé à de grands détours, et on arrive méconnaissable à cause de la boue (1), tandis qu'en été on est couvert de poussière (2).

En *Servie*, on peut aller en voiture de Belgrade à Aleksinitze par Semendria, ou Hassan Pascha-Palanka, de Belgrade à Krouschevatz et Botounia par Kragoujevatz, de Jagodin à Krouschevatz, Tschatschak, Oub et Oujitze, de Tschatschak à Brousnitza, de Jagodin à Pojarevatz par Jasika, de Belgrade à Schabatz et Ratscha ou Zvornik, de Belgrade à Valievo par Palesch (s. *Palej*), de Schabatz et de Valievo à Kragoujevatz, d'Aleksinitze à Bania, Gorgouschovatz et Viddin, de Bania à Jagodin par la montagne, de Negotin à Milanovatz sur le Danube, par Brsa-Palanka, et la montagne de Mirotsch, de Goloubatz à Semendria par Pojarevatz, et de cette ville à Jagodin ou à Kragoujevatz.

Des routes plus difficiles ou seulement pour des charrettes sont en partie celles de Palesch à Kroupagn, de Valievo à Sokol et Kroupagn, et de Valievo à Oujitze. Il y a encore outre cela bien des vallées, comme celles qui débouchent dans la Grande-Morava, où on peut du moins faire une partie du chemin en voiture. Il faut toujours se rappeler que ce sont des routes non gravelées, et que les chariots sont non suspendus, de manière qu'au bout du compte il vaut infiniment mieux aller à cheval, parce qu'on se fatigue moins. La seule route où on ait fait un essai de gravelage, est près de Paratchin; une nou-

---

(1) T. *Tjamour*, s. *Blato*, a. *Pallé*, v. *Tina*, g. *Laspè*.
(2) T. *Tos*, s. *Pra*, a. *Tos*, v. *Prophou*, g. *Koniortos*.

velle route, dont on parle avec éloge, est celle de Negotin à Milanovatz.

S'il y avait encore tant à faire pour rendre les routes en Servie égales à celles de l'Europe, on doit être étonné qu'on y ait déjà songé à un luxe des routes; nous voulons parler des plantations d'arbres. Dans un pays si boisé, cela aurait dû être la dernière amélioration à entreprendre; mais cette innovation a plu à l'ex-prince, il l'a ordonnée, et on l'a exécutée à la lettre, même au milieu des bois, comme cela se voit sur la nouvelle route d'Oub à Schabatz, entre Valievo et Verbitza. Il vaudrait mieux tenir à ce que la largeur des chemins fût partout la même, et que tous les troncs fussent extraits du sol.

Le terrain de la Turquie étant infiniment plus accidenté que celui de la Servie, on ne peut aller en charrette que dans les plaines et quelques grandes vallées, parce que les Turcs n'ont presque jamais eu le courage de tracer de bonnes routes à travers les petites hauteurs qui, çà et là, interrompent les chemins praticables pour les voitures. Ainsi de Nisch à Constantinople, la route directe par Sophie serait une route de carrosse sans la descente trop rapide au S. d'Ichtiman, et les sentiers qui traversent seuls trois buttes situées, une au S. de Bania, une au N. de Scharkoë, et une au N. de la plaine de Sophie. (*Voyez* vol. I, p. 216.) De même on pourrait traverser en voiture une grande partie de la Turquie de l'E. à l'O., depuis Islivné à Kalkandel par Eski-Sagra, Philippopoli, Bania, et Uskioub, si on changeait en routes les misérables sentiers des quatre petites montagnes entre Bania et Samakov, entre ce dernier bourg et la plaine avant Doubnitza, entre le bassin du Bistritza et la vallée d'Egri-Palanka, et entre Strajin et Nagoritsch.

On pourrait aussi aisément rendre praticable pour des chariots la route de Pristina à Salonique par Istib, puisqu'il n'y a que les montagnes autour d'Ostroumdscha qui y offrent des sentiers au lieu de routes. Il en est de même de Klisoura à Trn, Grlo et Radomir, puisqu'il n'y a qu'un rocher au col entre Trn, et la vallée de Philipovtza, où le chemin soit scabreux. La route de Grlo à Pirot par les vallons de Nevlianska-

Rieka et la Soukova, ainsi que celle de Grlo à Sophie par Bresnik n'exigerait que peu de travaux pour les rendre carrossables, puisqu'on y peut passer en charrette. Pour un gouvernement européen, il n'y aurait pas un moment d'hésitation à ouvrir une route de voiture entre Seres et Doubnitza par le mont Kreschna, malgré les travaux que nécessiteraient ses deux versants fort en pentes.

On peut aller en chariot et voiture en Turquie sur les routes suivantes : de Scharkoë à Radomir, Doubnitza, Djoumaa et Kostendil ; de Viddin à Nisch et Kourschoumlie ; de Nisch à Vrania par Leskovatz, et de Vrania à Pristina et Mitrovitza par Gujlan ; de Viddin à Constantinople par Plevna, Lovdscha, Selvi, Gabrova, le Balkan de Tschipka, Eski-Sagra et Andrinople ; de Viddin à Silistria et Kostendsche ; de Nikopoli à Lovdscha, Ternova et Selvi, de Routschouk à Schoumla et Aidos par Razgrad, ainsi qu'à Eski-Djoumaa et Kasan ; d'Aidos à Constantinople par Kirkkilisé, Visa et Serai, de Serai à Tschorlou et Rodosto ; de Constantinople à Fered par Rodosto et Malgara (avec de très petites difficultés) ; de Fered à Andrinople et Islivné ; de Philippopoli à Eski-Sagra, Islivné, Karnabat, Aidos et Bourgas ; de Drama à Seres, Salonique et Vodena, de Salonique dans la vallée de l'Indge Karasou à Servia, et plus loin ; de Salonique à Larisse, Pharsale, Tricala, et en général dans tout le bassin thessalien ; dans ceux d'Arta, de Janina, de Zagorie, de l'Ergent, du Loum et du Scoumbi ; d'Elbassan par Cavija et Douratzo à Scutari et à Aulone ou Berat ; de Tirana à Scutari ; de Scutari à Boga, à Drivasto, à Antivari et à Alessio ; de Seres à Melenik et Ostroumdscha ; de Cailari à Telovo ; de Florina à Prilip ; de Toli-Monastir par Ochrida, Elbassan et Cavaja à Scutari ; de Toli-Monastir à Keuprili, dans la vallée du Vardar (avec difficulté) ; de Bitoglia ou d'Ochrida à Kritschovo (avec peu de difficulté) ; d'Uskioub à Kalkandelen, Kostovo (Goustivar) et Podalischta-Han ; d'Ipek, à Djakova et Prisren ; avec quelque peine d'Ipek à Pristina, et de Pristina à Prisren ; enfin en Bosnie, de Novibazar à Senitza, à Souodol, et même à Priepol (avec quelques difficultés), et Goresda ; de Bosna-Seraj à Travnik ; de

Zvornik à Ratscha et au Jadar; de Ratscha à Brod, le long de la Save; çà et là dans les vallées de la Jalla et de la Bosna; de Bania-Louka à Stari-Maidan, à Novi, à la Save et Derbend; de Berbir à Kroupa; de Mostar à Gabella; de Nevesign à Gatzko; de Gatzko à Grabovo; de Gloubigne à Trebigne, etc.

Parmi les seules routes tracées et faites avec quelque art, nous devons citer d'abord celle de Katschanik à Uskioub. A 1/4 de l. du premier endroit, on a été obligé de percer une galerie à travers un rocher calcaire qui a 50 p. de largeur et qui fermait le passage. A ce point se trouve une inscription turque qui, en termes pompeux, attribue cet ouvrage et la route à un visir du milieu du siècle passé, ce qui est peut-être une pure fanfaronnade. La route est en partie pavée, mais nous ne savons pas si le tracé n'en est pas ancien, et les Turcs ne l'ont peut-être que réparée.

Les routes de Viddin à Constantinople par le Balkan de Tschipka et celle de Schoumla à Karnabat sont les seules qui soient bien praticables pour toute espèce de voiture au travers de cette chaîne. On les a rectifiées en entier et élargies pour le passage du sultan, en 1837; néanmoins il y a encore quelques pentes qui sont trop rapides, et faites plutôt pour des attelages de bœufs que pour des chevaux. Dans ce cas sont la montée à 1 1/2 l. après Gabrova et certaines ascensions au haut de la montagne: les contours de la descente sur Tschipka sont aussi trop petits, surtout au milieu d'un terrain de schistes, si apte à s'ébouler. Cette route n'étant pas gravelée se gâtera promptement.

Pour le passage de feu le sultan, on avait placé sur ces chemins, de distance en distance jusqu'à Constantinople, des perches de bois au bout desquelles flottait quelquefois un petit morceau d'étoffe rouge, et près des villes, dans la Thrace, il y avait même quelques mots turcs écrits sur ces poteaux; on avait aussi fait des petits ponts sur les ruisseaux, mais tout cela n'avait été construit que pour le moment, car deux mois après le vent seul avait déjà renversé, non seulement des piquets, mais encore les barrières de ces ponts faits plutôt pour un jardin que pour une grande route. Ce que le voyage du sultan a produit de mieux, c'est l'établissement d'une au-

berge assez vaste en bois et en pierre au haut du Balkan de Tschipka ; une petite auberge et un café d'un étage au passage du pont en pierre sur la Tondja, à l'E. de Kezanlik, un pavillon couvert au milieu d'un jardin de roses à l'entrée d'Eski-Sagra, et un pavillon couvert autour d'une fontaine à 3/4 l. au N.-O. d'Andrinople. Tous ces bâtiments étaient achevés six semaines après le passage du Padischah.

Le Balkan oriental pourrait devenir aisément praticable pour des voitures, car sur la route de Schoumla à Aidos et même sur celle de Varna à Bourgas, il n'y a vraiment que peu de chose qui empêche de passer même actuellement avec des charrettes. Il n'y a que quelques pentes un peu roides, des chemins creux trop étroits, et des passages de rivières sans pont. Entre Kasan et Islivné, il y a deux endroits où il faudrait démonter les charrettes, savoir : la descente dans la vallée de Kasan, au S. de cette ville, et surtout celle du Balkan, au-dessus de Vetschera ; mais la montée d'Islivné, au haut de l'arête sommet, est praticable pour des voitures, et la route est même assez large.

Près de Constantinople, feu le sultan a fait faire un essai de grande route gravelée et bien tracée, elle va jusque sur le plateau au N.-E. de Bujuk-Tschekmedge. Elle n'est pas construite partout de la même manière, elle est quelquefois trop bombée, les fossés commencent déjà à se remplir; et l'herbe en couvre une partie. Cette route devait cependant aller jusqu'à Belgrade, disait-on dans les gazettes.

Pour qu'une route reste bonne, il faut non seulement qu'on en ait soin, mais encore qu'on y passe en voiture; or, es transports des approvisionnements de Constantinople ayant lieu par eau, et les voyageurs qui arrivent par terre étant la plupart à cheval, il en résulte que cette chaussée se changera petit à petit en un sentier, et que ses courbures seront envahies par la mauvaise herbe, puisque les cavaliers ne craignent pas d'abréger par des descentes et des montées un peu rapides. On comprend que dans cet état de choses, le gouvernement turc y pense à deux fois avant de continuer la construction de pareilles routes. Il faudrait dans ce cas prohiber tout voyage à cheval, et ordonner qu'on n'irait plus qu'en charrette ou en voiture, ce qui

serait par trop tyrannique, et exigerait aussi l'introduction en Turquie de carrossiers, ou au moins de bons charrons.

Les *routes bonnes pour les cavaliers* sont tantôt de grands chemins assez larges, tantôt des sentiers parfaitement nommés *monopaté* par les Albanais et *monopatia* par les Grecs. Ces routes manquent tout-à-fait de régularité et sont quelquefois doubles, triples et quadruples. Dans les forêts, il faut vraiment y avoir passé souvent pour s'y reconnaître. Ceci explique les différences entre les itinéraires des voyageurs relativement aux localités passées et même aux distances.

Ces routes deviennent mauvaises dans les montagnes, parce qu'à force de se servir des mêmes sentiers ils s'excavent, et l'eau pluviale tend alors à les détériorer. De plus, s'il y a des bocages sur la route, on néglige d'empêcher les branches d'obstruer le passage (s. *Pouschtenitze*), circonstance bien fâcheuse souvent pour nos coiffures européennes. La roche du sol et sa pente déterminent l'état de la route ; s'il y a du granite décomposé, les sentiers se ravinent aisément par l'écoulement de l'eau pluviale, il en résulte plutôt une fente à parois glissantes qu'un sentier, et les chevaux de charge surtout y courent des dangers; ensuite souvent les descentes et les montées ne sont pas assez ménagées. Mais tout cela n'est rien comparé aux chemins exécrables de la Turquie occidentale, et on est quelquefois surpris de rencontrer dans les points les plus agrestes une musulmane dans une lesse portée par deux chevaux ou même à cavalère.

Ces sentiers, ne laissant passage souvent que pour un cavalier, et çà et là pour deux, sont des routes très dangereuses pour une armée en marche, et surtout pour la cavalerie, en temps de guerre, à cause des avantages qu'elles donnent aux tirailleurs. Il bon de rappeler que les chevaux turcs sont bien plus habitués que les nôtres à se tirer de ces mauvais pas.

Nous appelons *chemins exécrables* ceux où le sol rocailleux dégénère en vrais escaliers de rochers, les *skela* des Albanais, comme çà et là dans les montagnes calcaires au N. du Drin, en Albanie et en Bosnie, ou comme au S. de la même rivière dans les roches schisteuses ou dioritiques du pays des Myrdites. Nous

nommons de même des sentiers tortueux au milieu de pentes où la roche est désaggrégée ou couverte de débris, et où ils sont quelquefois si étroits qu'il faut lever les jambes pour passer avec son cheval. Il n'est pas étonnant que des chevaux de bât y gisent quelquefois immobiles et attendent qu'on ôte leur charge pour pouvoir se lever. Dans ces passages, il faut toujours voir si aucune caravane (*Karvan*) ne s'y est déjà engagée, car sans cela on a mille peines à s'en tirer.

Enfin les plus mauvais chemins, à notre avis, sont ceux qui sont cannelés en travers, à la manière des routes de bestiaux dans nos montagnes, et où les cannelures sont profondes de 1 à 3 p. et remplies de boue. Cette sorte de route est fréquente en Bosnie, dans les forêts touffues et même dans certaines plaines. Elles durent quelquefois pendant 1 1/2 à 2 l., comme à la descente sur Pratza, en venant de Goresda, ou bien on a alternativement des chemins cannelés et d'exécrables pavés ou de véritables mares occupant les grandes routes, même en été. Ces dernières sont quelquefois si profondes que l'eau touche le ventre du cheval, et encore on doit choisir les places paraissant les moins profondes.

Bref, la négligence des routes y est telle, qu'à la fin certains espaces considérables sont devenus des bourbiers (*batak*). Dans l'origine il y avait une route cannelée ou un chemin marécageux qu'on évitait en se jetant de côté; mais petit à petit ces sentiers latéraux sont devenus aussi mauvais que la route, et à la fin tout le terrain, s'il est ombragé d'arbres, reste toujours humide et détrempé. Les propriétaires dans les plaines, surtout dans la Basse-Bosnie, barricadent leurs champs tant qu'ils peuvent près des endroits marécageux des routes. Franchir de tels marécages devient quelquefois un risque si grand qu'on sonde avec des bâtons avant de s'y aventurer. Si le passage est reconnu impraticable, nécessité n'ayant pas de loi, on se fait passage avec violence sur les côtés, et on abîme ainsi nombre de prés fertiles et même des champs de maïs.

Entre Kognitza et Tarschin, en Bosnie, nous nous rappelons d'une 1/2 l. de chemin dans une forêt où il fallut descendre de cheval, laisser aller seules nos bêtes, et se tirer des boues

en sautant d'une pierre ou d'une motte de terre à l'autre, ou bien d'un tronc d'arbre à l'autre, appuyé, à la lettre, sur deux bâtons. La descente dans la vallée de l'Ougar, entre Travnik et Banialouka, les forêts entre Soutschesa-han et Tschemernopolie, en Herzegovine, la traverse du Porim, sont d'autres exemples de routes abominables d'où on ne sait vraiment comment sortir.

Il faudrait élaguer les forêts tout le long des routes de la Bosnie et les graveler au lieu de les paver, ce qui serait très facile puisque la pierre est toujours à côté de la route. En Servie, au contraire, on gravellerait les routes déjà partout, s'il n'y avait pas manque de bonnes pierres dans le sol tertiaire si considérable de cette principauté.

Entre Skender-Vakoup et Banialouka, nous avons remarqué, en 1838, une singulière manière d'ouvrir une nouvelle route. On avait coupé à travers la forêt du mont Tisovatz une très large route où il y avait des bouts de pavés anciens, et on avait cassé çà et là les extrémités des rochers qui sortaient du sol. Un poteau indiquait l'ouverture de ce singulier chemin, qui avait été abandonné il y a un siècle, à cause des brigandages favorisés par le bois touffu.

Nos voitures n'étant pas en usage en Turquie, et leur introduction devant être retardée encore long-temps, il ne faudrait construire pour le moment que des routes gravelées moins larges que celles de moyenne largeur en Europe, et ne les adapter qu'au passage commode de deux charrettes. Le terrain ayant peu de valeur, on pourrait laisser le long de ces routes une lisière de terrain suffisante pour pouvoir les élargir si un jour on en sentait le besoin; mais pour le moment, les voyages se faisant surtout à cheval, une telle dépense serait inutile. Néanmoins le principal serait d'abord de rendre praticables pour les voitures toutes les routes où il ne reste que peu de travaux à faire et de corriger le tracé vicieux de tant de sentiers. Il faudrait aussi renoncer tout-à-fait aux pavés et bâtir des ponts solides où il en manque. Enfin, il faudrait autant que possible supprimer ces barrières (s. *Philerete* ou *Vrat-*

nitze) qui ferment si fréquemment, comme dans la Haute-Bavière, les routes près des villages slaves pour empêcher les bestiaux de s'échapper. Passe encore pour celles qui se referment par leur propre poids, mais il y en a d'autres qui obligent à descendre de cheval. En Bosnie et en Servie, il y a aussi comme en Suisse assez de palissades à franchir au moyen de tréteaux par les piétons, ce sont les *Prielasi.*

La réparation des routes est à la charge des paschas, si les legs pieux ne suffisent pas; aussi ils ne s'en inquiètent guère, et négligent même de réparer les ponts et les bacs les plus nécessaires. Ce n'est que dans ces derniers temps que le gouvernement central a donné quelques fonds pour la route carrossable ouverte à travers le Balkan de Tschipka. Jadis les Turcs riches se faisaient un devoir de racheter leurs péchés pendant leur vie ou après leur mort en faisant une donation nommée *Eirat* pour construire ou réparer des routes, un pont ou une fontaine, bâtir un han, etc. On appelle *Sebad* celui qui fait de tels legs.

Dans les montagnes où la chute des neiges peut empêcher de reconnaître la route, on ne voit que rarement des jalons de distance en distance, comme par exemple à l'O. de Dougopoliana, près de Senitza, ou sur le mont Porim, en Herzegovine, etc. Il ne se passe guère d'année sans que cette négligence ne produise quelque accident.

En Turquie, les *carrières* (1) ne sont pas nombreuses, parce qu'on bâtit trop en bois, et que, dans les pays où les maisons sont en pierre, comme en Basse-Albanie et en Herzegovine, la surface des rochers est suffisante pour ces constructions, sans exiger l'établissement coûteux de carrières. Aussi il n'y en a guère qu'autour de la capitale, et de certaines villes où on bâtit des édifices par ordre du sultan, comme par exemple sur les hauteurs de Schoumla, près de Janina, etc.

Une des carrières sur le plateau au S. de Schoumla occupe près de 200 ouvriers (2), et le directeur, qui est Grec (*Epis-*

(1) T. *Tasch-Odjaghe*, s. *Kameniak*, g. *Lithotemeion.*
(2) T. ***Maidandji***, s. ***Maidandja za kamen***, v. ***Vratsch***, g. ***Ergatès.***

tatès eis tous ergatas), y a une petite maisonnette en pierre, où il est accroupi une bonne partie de la journée sur un tapis, toujours prêt à offrir du café, de l'eau et la pipe à ceux qui viennent le voir. Une autre carrière, avec 30 ouvriers, est au N. de la même ville. L'exploitation en est régulière et bien entendue.

L'extraction des *meules de moulins* (1) donne seule lieu à des carrières considérables, dont l'établissement exige quelque art, et qui sont assez bien emménagées. On y fait, depuis la surface du sol, des trous considérables sur la pente des montagnes, et on se débarrasse des parties tendres, fendillées ou inutiles, dont on entasse les débris à quelque distance. On creuse dans le rocher la meule, puis, pour l'en détacher, on fait une rainure autour, et on y introduit des coins de bois séchés au four, qu'on humecte ensuite avec de l'eau. Le bois en se gonflant détache la pierre.

De telles exploitations se trouvent vers la cime d'une montagne, à 1 1/2 h. au N.-E. de Mitrovitza, sur la frontière de la Bosnie et de la Romélie, à Darkovitza, entre Klisoura et Leskovatz, dans la Mœsie supérieure, près du couvent du Saint-Père (*Sveti-Otatz*), sur la pente méridionale des montagnes de Karatova, en Macédoine, et probablement dans les montagnes trachytiques à l'O. de la Maritza inférieure. Ce sont des gîtes de porphyre trachytique molaire, roche qui donne d'excellentes meules. Les carrières de Mitrovitza appartiennent à présent au pascha Jaschar, de Pristina, et elles sont exploitées par une centaine d'ouvriers chrétiens. Un *Karaoul* ou poste y a été établi, parce que des paysans arnaoutes du voisinage les inquiétaient de temps à autre; mais, depuis 1837, il n'y a plus de gendarmes. La jalousie des anciens propriétaires du terrain entrait peut-être aussi pour quelque chose dans ces désordres. Le pascha de Pristina,

---

(1) T. *Déjirmen-tasche*, s. *Vodenitschni kamen*, a. *Gourmoulin*, v. *Piatra di Moare*, g. *Mylopetra* ou *Mylé*.

dont l'autorité ne s'étend pas jusqu'à Mitrovitza, a su tirer profit de ce que les gens du pays ne savaient employer.

Un agent est préposé pour lever une taxe sur chaque meule. Elles reviennent, suivant la grandeur, de 50 à 200 piastres. Ce sont avec celles du couvent de *Sveti-Otatz* (Saint-Père) les meilleures de Turquie; elles durent au moins 30 ans, et donnent une farine pure, tandis que les meules de grès ou de poudingues de Larissa, de Janina, de Greveno, entremêlent la farine de sable. Elles s'exportent à Novibazar et dans la Bosnie méridionale, dans le bassin de Prisren, en Macédoine, jusqu'au-delà d'Uskioub et de Kalkandel, à Nisch, en Bulgarie et en Servie, parce que depuis Kosovo on peut pénétrer avec des charrettes dans toutes ces contrées. Dans les pays turcs où les meules précédentes ne peuvent arriver, comme à Monastir, on trouve au moins de très petites meules qui servent à des usages domestiques, et peuvent être portées à dos de cheval.

Ailleurs, comme dans l'Albanie inférieure, dans la Bulgarie occidentale et orientale, on se sert pour les moulins de grès crétacé grossier, dont des exploitations existent à Taschkisi, au S.-E. de Sophie, et en Herzegovine; sur le Kamtschik nous avons vu employer de plus des poudingues d'alluvions. Les pierres molaires d'Elia, sur les côtes de la Thesprotie, en Epire, ne s'exportent que dans ce pays et dans les îles Ioniennes.

Des carriers particuliers ou *Siftdjiler*, sont les Albanais qui exploitent la poix minérale de Carbonara, près d'Aulone. Vu le prix actuel de cette matière, ce riche dépôt donnera de beaux produits, quand l'exportation en sera établie en règle, et le voisinage de la mer lui assure l'avantage sur celui de Vergoraz, en Dalmatie. (*Voyez* vol. I, p. 279.)

La Turquie n'a point de *corps régulier des mines*, et même les mineurs (t. s. a. *Madendji*, v. *Baesou*, g. *Lagoumintzès*) sont si rares, qu'il n'y a même personne, en Servie, capable d'entreprendre ni des travaux d'exploitation, ni des opérations métallurgiques. Sous Tzerni-George, on avait enlevé dans le Bannat un mineur allemand pour ouvrir des mines dont on

voit encore les restes. En Turquie, il y a encore quelques Grecs ou Bulgares qui entendent quelque chose à l'art des mines, ou se donnent du moins pour tels. Néanmoins, il y a à Constantinople un bureau, le *Maden Moukataasi Kalemi* ou *Maaden Calemi*, qui fait partie de la trésorerie (*Terfterdarie*), et qui est chargé de recueillir le produit des mines et d'affermer ces dernières.

Des orpailleurs (s. *Slatopraljatz*) zingares sont assez rares en Turquie; il y en a quelquefois sur le Bilischta, et surtout en Valachie, sur la Bistritza, l'Olt, et trois autres rivières de Valachie.

Nous avons visité, en Turquie, les exploitations de mines (1) près de *Karatova*, d'*Egri-Palanka*, de *Klisoura*, de *Samakov*, et celles de *Bosnie*.

Les *mines de Karatova*, en Macédoine, sont à 1 1/2 l. au S. de cette ville, dans les montagnes; le minerai de plomb argentifère s'y trouve dans une roche porphyrique assez dure. La fonderie est placée à Karatova. Il nous a semblé que l'exploitation n'était pas faite d'après les méthodes les plus économiques. Les galeries (t. *Divanhane* ou *Magara*) ne paraissent pas percées et entretenues avec tout le soin nécessaire. Le puits d'extraction (t. *Koyou*) est beaucoup trop large, et en conséquence embarrassé d'une quantité de poutres pour empêcher les éboulements. Le haut du filon ou du gîte du minerai (t. *Maden* ou *Madentasche* ou *Jevher*) a été mal exploité, et on voit qu'il y a eu des éboulis.

Il serait à souhaiter qu'on préposât à ces mines un ingénieur entendu, afin qu'il en réglât l'exploitation, et qu'il déterminât la véritable étendue de ce riche dépôt métallifère. D'après le mode actuel d'exploitation, on ne peut pas complétement utiliser la masse du minerai; de plus, les éboulis doivent rendre çà et là toute exploitation ultérieure impossible, ou du moins difficile. Il est même possible que, vu la maladresse mise dans ces travaux, l'exploitation devienne si coûteuse, qu'on sera

---

(1) T. *Maden*, s. et a. *Maidan*, v. *Bae*, g. *Metalleion*.

obligé de l'abandonner, faute de bénéfice à en tirer. D'une autre part, l'établissement de la *fonderie*, à Karatova, exige le charriage du minerai jusqu'à ce lieu. S'il était absolument nécessaire d'avoir les fonderies dans cet endroit, au moins on devrait faire le triage du minerai, et même le griller près des mines; il y aurait économie de transport.

Au premier abord, on croirait que la fonderie (t. *Deukoum-Hane*) a été placée à Karatova à cause de la plus grande facilité de s'y procurer du combustible; mais les environs de la ville sont tout-à-fait dégarnis de bois, de manière qu'il faut aller le chercher à une aussi grande distance, ou même plus loin, que si la fonderie était sur la montagne. La commodité de la surveillance supérieure a été peut-être la cause principale dans le choix du lieu de la fonderie.

Le minerai trié y est grillé assez mal; puis, sans autre opération intermédiaire de trituration, on le jette dans les fourneaux (t. *Fouroun*). Pulvérisé, ou au moins concassé davantage, le feu pourrait plus aisément agir sur le minerai et le fondre. Or, il y a un cours d'eau qui permettrait l'établissement peu dispendieux d'une pareille machine, et si le filet d'eau était trouvé trop faible en été, en établissant des réservoirs sur la pente des montagnes environnantes, on pourrait avoir de l'eau toute l'année. Les localités sont favorables à l'établissement de pareils étangs, car il y a beaucoup de petits ravins à parois de rochers peu perméables à l'eau; il ne s'agirait presque que de barrer un des ravins par un mur.

De plus, l'état des fourneaux est si peu conforme aux meilleures méthodes de construction, que la trituration du minerai serait encore plus à désirer. Dans l'état où on le jette actuellement dans les fourneaux, le feu le plus fort n'est pas capable d'en soutirer tout le minerai. Il en reste toujours une partie dans les scories, et même beaucoup de fragments de roches avec du minerai sortent du feu presque intacts. Ainsi les tas de scories nous parurent vraiment des trésors amassés pour la postérité. Un ingénieur habile ferait repasser avec avantage toutes ces scories au feu; et même, concassées et

pulvérisées, elles pourraient l'être dans les fourneaux actuels.

Nous avons trouvé en 1836, à Karatova, deux fourneaux, dont l'un était en ruines, et l'autre en assez mauvais état ou en réparation. Leurs cheminées sont trop basses, le courant d'air y doit manquer de force, les parois sont trop faibles, leur voûte est trop haute, et leur forme n'est pas la plus économique pour le combustible.

Nous n'avons pas pu savoir le rapport annuel de ces mines, mais du moins nous avons cru entrevoir qu'elles étaient riches, et surtout qu'elles seraient productives sous une meilleure administration minière. On nous a dit que 400 oches de minerai de plomb argentifère donnaient 200 oches de plomb et 700 drachmes d'argent. Dans le procédé maintenant en usage pour retirer l'argent du plomb fondu, la litharge est perdue, tandis qu'elle pourrait être recueillie par des constructions particulières. Enfin si on désire continuer des travaux de mines en Turquie, il faut faire des règlements pour l'aménagement des forêts, au moins aux environs des exploitations, car sans cela, et avec l'incurie qui règne actuellement à cet égard, le bois ou le charbon peut devenir tellement cher, que faute de gain on soit obligé d'abandonner des mines, sans cela fort bonnes à exploiter. Les forêts devraient être divisées par coupes, et on ne devrait pas abattre les arbres avant qu'ils aient 25 à 30 ans ou plus, si c'était possible. Ces lois ne seraient d'abord applicables qu'à certaines forêts près des mines, et pourraient être étendues plus tard aux autres bois de l'empire.

Les *mines d'Égri-Palanka* sont situées à 1 1/2 l. à l'E. de ce bourg, dans des montagnes couvertes de bois ou de prés avec quelques habitants isolés. Celles des montagnes entre Klisoura et le vallon de Vrtska-Rieka ont le même gisement.

Ce sont des mines de fer oxidulé, disséminé en très petits cristaux dans un talcschiste décomposé et tendre, mais recouvert souvent d'une couche assez épaisse de terre végétale. Pour retirer ce minerai du schiste, on fait passer çà et là sur les rochers des torrents d'eau en leur laissant le soin de se former un lit. Cette eau vient du haut de la montagne où elle

paraît assez abonder, et est retenue çà et là par de petites écluses informes en bois. Il s'ensuit que l'eau, coulant sur un plan incliné de plusieurs centaines de pieds, sillonne le sol, et descend avec d'autant plus de force que les pentes sont plus rapides. Elle extrait du schiste quelque peu de minerai, et les gens jettent des portions de roche dans le courant pour augmenter la quantité du minerai.

Jusque là ce mode si simple de lavage ne présenterait pas d'inconvénient, au moins dans un pays comme celui-là où le sol paraît avoir si peu de valeur, et où il y a si peu d'habitants; mais comme il n'y a pas d'endroits fixes et appropriés pour recueillir le minerai, et qu'on laisse au torrent le soin de se creuser çà et là de petits trous où le minerai se rassemble, et reste par son propre poids, il en résulte qu'on ne récolte pas autant de minerai qu'on le pourrait, lors même qu'on le chercherait jusqu'au pied de la montagne dans le lit tortueux et bosselé de ces singuliers torrents jaunâtres.

La quantité d'eau et les forêts de ces montagnes permettraient l'établissement peu coûteux de bocards fort simples, qui ne laisseraient guère échapper de minerai, qui exigeraient peut-être moins d'ouvriers, et qui rendraient certainement en un temps donné plus de minerai que cette méthode vicieuse. La quantité de minerai produit resterait ainsi toujours la même.

Alors on pourrait exploiter la roche régulièrement, en carrières à ciel ouvert; on rechercherait surtout les masses les plus riches, et on n'abîmerait pas une grande étendue de terre en la rendant impropre à la culture par l'enlèvement de la terre végétale.

Les minerais obtenus sont rélavés sur un très petit lavoir triangulaire, du moins à Klisoura. Les hauts-fourneaux (t. *Fouroun*) sont placés dans le vallon de Klisoura, dans celui du Vrtska-Rieka et dans un autre, à l'E. d'Egri-Palanka. Ils sont fort petits, l'air y arrive par deux soufflets (*Keuruk*) trop minces et à extrémités de fer. Ils sont mis en mouvement par une roue verticale de moulin et une poutre entaillée. Près d'Egri-Palanka, les fourneaux s'ouvrent tous les 16 heures;

700 oches de fer demandent 7 charges de charbon ou 400 livres, et on fait 18 oches de fer fondu dans les 16 heures. A Klisoura, on ajoute au charbon de temps à autre des fagots de hêtre. On ouvre le fourneau toutes les 12 heures; on fait 50 à 60 ochés de fonte à la fois, et on les ensevelit sous un tas de scories de fer. On ferme tout de suite l'ouverture du fourneau assez artistement avec des tuiles d'argile, et on reforme en argile l'entonnoir où se met l'extrémité en fer du soufflet. On tâche de donner à la fonte à grands coups de marteau la forme d'un bloc. Après cela on se sert de marteaux tranchants et de coins pour y faire une fente, de manière à lui donner la figure d'un bât, opération jugée nécessaire pour pouvoir le transporter à dos de cheval dans les endroits où on le transforme en barres et morceaux quadrangulaires au moyen de martinets.

Il est évident qu'un fourneau mieux construit et plus grand, avec de bons soufflets, exigerait moins de combustible, ne s'ouvrirait pas si souvent et donnerait du meilleur fer. Tel qu'il est actuellement, le grain du fer fondu (t. *Dukulmusch-Demir* ou *Deukme-Demir*) est trop peu serré, il est en partie poreux, et cependant le fer oxidulé doit donner de bon fer, comme le prouvent les fers de Suède.

Dans ces montagnes il y a tout ce qu'il faut pour améliorer ces usines; l'eau et le bois abondent, et les matériaux pour les constructions en pierres ne manquent pas non plus. On pourrait aussi assez aisément changer en route le sentier de 1 1/2 l. qui conduit de l'usine à la vallée d'Egri-Dere pour pouvoir transporter à moins de frais le minerai sur des chariots. Il serait peut-être même préférable de placer l'usine plus bas et plus près de la vallee d'Egridere. La fabrication du charbon de bois y a lieu encore sans qu'on suive aucune règle pour ménager les forêts.

A *Samakov*, on fond un minerai de fer oxidulé d'alluvion, semblable au précédent; il y a plusieurs hauts-fourneaux dans le même genre de ceux que nous venons de décrire. On y fond en particulier des boulets de canon et on y réduit le fer

en barres. Le pascha de Sophie y faisait bâtir, en 1837, un fourneau d'affinage à l'anglaise avec une haute cheminée, et avait envoyé en Angleterre des jeunes gens pour s'instruire dans la métallurgie.

M. Dervisch-Effendi nous a fait part que, dans le Balkan, à l'O. de Varna, il y a des fonderies semblables, qui portent le nom de petit Samakov ou *Samakovdjouk*; elles nous ont échappé. A Étropol, il y a des hauts-fourneaux de fer en ruine depuis une vingtaine d'années, parce que le gouvernement a voulu, dit-on, imposer trop fortement leurs propriétaires. Sur le Gratschanitza, entre Pristina et Gujlan, il y a des scories de hauts fourneaux, où on fondait, du temps des despotes serbes, les minerais argentifères des montagnes, près de Novo-Brdo, et il y en a aussi près de Kratovo et à Laregovi dans la Chalcide.

Près de Voinitza en Bosnie, il y a une demi-douzaine de mines et 4 à 5 usines. Les mines sont dans la montagne, à 1/2 h. au S. du couvent latin de Voinitza ; puis plus loin, dans la même direction, ainsi qu'au S. de la petite mosquée isolée, à 1 1/2 h. à l'E. de Voinitza, sur la route de Serajevo, et dans la vallée qui descend du mont Radouscha. On y exploite très mal du fer hydraté dans des trous à ciel ouvert, ou des puits et des mines peu profondes et informes.

Les *mines de fer hydraté* de la Croatie turque septentrionale, comme celles de Voinitza, sont curieuses à visiter comme monuments de l'enfance de l'art. Les murs des puits n'y sont pas supportés par des traverses de bois, mais simplement par des clayonnages de branches d'arbres, et ces trous ne sont pas carrés, mais ronds, et souvent si étroits qu'un homme a juste la place pour y descendre. La pression des terres contre ces cylindres tressés tend encore à rétrécir ces ouvertures de bas en haut; or, si on ajoute à cela des excavations trop grandes faites sans précaution à 30 et 40 p. sous la surface du sol, on ne doit pas être étonné des accidents qui ont lieu dans ces mines.

Au lieu de treuils bien faits, on y emploie des machines

qui ont l'air si peu solides qu'on comprend que les mineurs aiment mieux remonter en grimpant le long du cylindre de branches tressés qu'en se faisant hisser par la poulie (*t. Makara*). D'abord le support de ces treuils n'est placé que sur un chevalet, composé de quatre faibles branches d'arbre qui se croisent deux à deux. La poulie sur laquelle s'enveloppe la corde, ainsi que ses deux extrémités et les manivelles, sont fabriquées d'une seule pièce de bois. Il faut pour cela trouver une branche ou un tronc mince, d'où un appendice part de chaque côté, dans une direction différente. Si nous n'avions pas nous-même examiné soigneusement ces informes instruments, nous ne croirions pas à la possibilité de leur existence. Enfin, un morceau de bois, décrivant un angle saillant, empêche cette poulie de sortir du chevalet, lorsqu'on la fait tourner par ces manivelles, dont l'une s'élève presque verticalement, tandis que l'autre descend obliquement, lorsque la poulie n'est pas en mouvement.

Il y a plusieurs *usines de fer* près de Voinitza, placées dans la vallée sur la route de Serajevo. Une des plus considérables est celle à 1 1/2 l. environ de Voinitza, près d'une petite mosquée isolée. Nous y avons trouvé deux martinets mis en mouvement par une grande roue verticale en bois assez bien faite. Il n'y a qu'un fourneau, bâti comme ceux d'Egri-Palanka, et muni de soufflets fort longs et étroits, et mus aussi par des roues à eau. Le minerai de fer hydraté brun ou jaune est divisé en petits morceaux; on tâche d'en séparer autant que possible les fragments calcaires qui y sont mêlés, et ensuite on les lave. On y compte sur 1 oche de fer pour 10 oches de minerai de fer hydraté plus ou moins impur. Chaque jour, on obtient 28 oches de fer fondu, et on ouvre le fourneau toutes les 24 heures. Le charbon de bois qu'on emploie est fabriqué indistinctement avec toute espèce de bois; on en consomme beaucoup, mais heureusement les montagnes voisines sont encore bien boisés. On attise le feu du fourneau en mêlant au charbon des morceaux de bois.

Les hauts-fourneaux en *Croatie* sont au nombre de trois

dans la vallée, à 1 1/2 l. à l'O. de Brounzeni-Maidan ; d'autres existent près de Stari-Maidan et de Kamengrad. Ils sont tout-à-fait semblables à ceux de Voinitza, et à Kamengrad on fond des boulets de canon et des plats pour cuire du pain. Nulle part on ne coule des pots de fonte (g. *Gvozdeniak*) ou des fourneaux, qui commencent à être connus en Servie, et viennent de Styrie ou de Hongrie.

En *Servie*, on voit les restes d'anciennes mines et de fonderie, surtout à Maidan-Pek, dans la vallée de Tschernaika, à Banda, puis près de Maidan dans les monts de Roudnik, et sur la cime du Kopaonik, etc. En 1825, M. de Herder, capitaine des mines, avait parcouru la Servie pendant 2 1/2 mois pour faire un rapport au prince sur les richesses minérales du pays. Nous ignorons si ce rapport a été achevé avant la mort de cet ingénieur, mais jusqu'ici on n'a pas recommencé d'exploitation en Servie, et en 1835 le prince a même refusé de concéder des mines à une compagnie anglaise. Il a probablement bien fait, parce que, n'ayant personne pour contrôler les travaux, ces spéculateurs n'auraient exploité que les gîtes les plus riches sans économie, et sans penser à l'avenir. Depuis lors, il a été question plusieurs fois de faire venir des mineurs saxons, quoiqu'on ferait mieux de s'adresser au corps des mines du Bannat, où il y a nombre de gens entendus, et habitués à exploiter le même genre de gîtes métallifères qu'en Servie.

La Turquie d'Europe recèle encore bien d'autres endroits où on pourrait établir probablement avec profit des mines, et où il y en a eu du temps de l'empire romain ou grec. Pour cela il serait urgent de faire examiner par des ingénieurs des mines les principales chaînes de la Turquie, et surtout celles composées de roches schisteuses cristallisées, comme le Despoto-Dagh, le Schar, l'Olympe, les montagnes de Novo-Brdo et de Kratovo, les Balkans et les montagnes centrales de la Bosnie et des plateaux élevés entre Scopia et Livno.

Il ne faut pas se dissimuler que ce serait une tâche difficile,

parce qu'on a peu de secours à espérer de la part des habitants, quoiqu'il soit possible que çà et là ces derniers sachent mettre à profit certains gîtes pour eux-mêmes. Les rayas sont très réservés dans leurs communications à cet égard, parcequ'ils craignent toujours que si leurs maîtres apprenaient la présence de minerai dans un lieu ou dans un autre, on ne les forçât de travailler à ces mines, et qu'on n'ajouât ce nouveau fardeau aux charges qu'ils ont déjà. En ayant des mineurs volontaires payés, cette crainte cesserait; au contraire, certains districts se trouveraient enrichis par le voisinage de pareils établissements, au moyen de l'argent mis en circulation et des travaux secondaires à exécuter.

Comme tous les gouverneurs ou préfets en Europe, les paschas ne peuvent en aucune manière profiter des richesses minérales du sol, ou surveiller le bon aménagement des mines, si on ne leur adjoint pas des ingénieurs des mines. Ce dernier état exige des connaissances spéciales comme tout autre, et on ne peut pas plus les acquérir d'un jour à l'autre qu'on ne peut changer un paysan tout d'un coup en un général ou capitaine de vaisseau. Si le gouvernement ottoman est privé dans l'état actuel des choses d'un revenu public qui lui appartient, ce n'est point aux paschas qu'il faut s'en prendre, mais au manque d'une administration régulière des mines.

Enfin, il est probable que le gouvernement ottoman arriverait plus vite à son but de tirer un revenu annuel de ces mines en les affermant à des compagnies; mais dans ce cas, il faudrait que les baux fussent de très longue durée, et que les travaux exécutés restassent sous l'inspection d'ingénieurs du gouvernement dont la paie régulière serait le garant de leur incorruptibilité. On pourrait y ajouter la condition de cautions pour les cas où les termes du contrat seraient violés ou mal interprétés. Sans ces précautions, les compagnies pourraient ruiner en peu d'années les mines, en n'exploitant que les parties les plus riches et les épuisant complétement, en rendant tout travail ultérieur trop coûteux, et par conséquent impossible. Elles ne penseraient qu'à elles, tandis que dans ces sortes de

transactions, il ne faut avoir en vue que le bien de l'État et de ses habitants.

Les Turcs ont bâti jadis de belles mosquées (*Djami*) et d'autres édifices (*Bina*). Les constructions des Maures offrent tant de pittoresque que cela prouve que les Arabes comme les Grecs connaissaient bien l'architecture. A présent cet art est réduit dans toute la Turquie à une routine qui ne sait que copier e s mauvaises bâtisses existantes.

Les seuls *architectes* (1) sont presque tous Grecs, Arméniens ou étrangers, et paraissent loin d'avoir toutes les connaissances nécessaires et surtout le goût classique, comme le prouve même le manque d'élégance et de symétrie des somptueux palais du grand-seigneur. Les Turcs ont donc oublié les beaux monuments des kalifes de Bagdad et de Cordoue, dont le sultan se dit le successeur. En Servie, il n'y a que des architectes allemands ou hongrois, qui ne font qu'y introduire le type lourd des édifices de la Basse-Hongrie. Le goût du jour se complaît encore dans des murs très épais, des rez-de-chaussées voûtés, des fenêtres avec des grilles de fer comme dans une prison, et des chambres garnies de fenêtres très enfoncées dans les murailles. De plus, dans les constructions slaves, en Turquie, la toiture est composée de trop de solives et de traverses, de manière que le grenier ne peut pas être employé à cause de la place occupée par les poutres (s. *Prievornitze*). La nouvelle église de Belgrade a été bâtie par des Hongrois, et elle est en briques, malgré qu'il y ait assez de pierres près de la ville.

Toutes les bâtisses sont extrêmement légères en Turquie, et il y entre beaucoup de bois. Souvent la charpente et même le toit de la maison sont dressés sans qu'on ait encore fait les murailles. Les maisons les mieux bâties sont celles de pierres, en Herzegovine, dans le Montenegro et dans la Basse-Albanie; les plus mauvaises, celles des grandes villes turques, où les

---

(1) T. *Mimar*, s. *Neimar*, a. g. *Mgieschtre*, a. tosk. v. *Architektor*, g. *Architektón*.

murs ne sont que du mortier et des débris de pierres qui ont déjà servi à plusieurs édifices.

Les Orientaux n'ont pas l'usage de célébrer la pose des fondations d'un édifice, mais seulement celle du toit, comme celà se pratique aussi en Europe en y plantant un bouquet.

Pour être *maçon* (1) en Turquie, il faut si peu d'art que chacun presque se bâtit soi-même sa maison; ce n'est que dans les grandes villes où il y a réellement des maçons, et même on se contente souvent de faire venir de la campagne des paysans qui bâtissent par routine. Dans la bâtisse, ils emploient partout la chaux (2), et le plâtre (3) n'est çà et là en usage que dans le Mousaché et la Liaparie, entre Aulone et Delvino, dans la Basse-Albanie, ainsi que dans la vallée des Dibre, d'où on l'exporte pour les édifices à Monastir.

Comme on bâtit si légèrement, il n'est pas surprenant de voir relever si vite ce que les flammes ont dévoré. A la fin de mai 1837, 2,000 boutiques brûlèrent à Andrinople; au commencement de juillet, la plupart étaient déjà rebâties, grâce aux largesses du sultan, qui avait fait distribuer aux pauvres des sommes en rapport avec leur dénûment (4). Dans l'été de 1836, on avait déjà comblé à Bitoglia beaucoup des vides qu'y avait faits l'année précédente un incendie de 2,000 maisons. Des sociétés d'assurance mutuelle contre l'incendie seraient fort utiles, au moins dans les villes de la Turquie, car à la campagne la valeur des maisons est trop peu de chose.

Dans toute la Turquie, les *Paratonnerres* (t. *Miknatis*, prononcé *Meghlatus*, s. a. *Magnet*) sont inconnus, quoique les gens instruits y aient quelques idées de l'attraction du fer pour la foudre, du mouvement de l'aiguille aimantée et du magnétisme animal. Un petit pascha de Prekouplie attachait même

---

(1) T. *Divardje*, s. *Sidar*, v. *Sidariou*, g. *Ktistès*.

(2) T. *Kiredj*, s. *Kretsch*, a. *Kiretsch*, v. *Varoul*, g. *Asbèstès*.

(3) T. *Altje*, s. *Gips*, a. *Altzi*, g. *Gypsos*.

(4) Le sultan avait distribué, sans distinction de religion, à Gabrora, 100,000 piastres; à Schoumla, à chaque pauvre, de 80 à 90 piastres, etc.

en 1835 tant d'intérêt à l'attraction magnétique, qu'il ne voulait accorder un permis de pêche de sangsues qu'à condition du présent d'un aimant. En 1838, un incendie par suite d'un coup de foudre avait engagé feu le sultan à décréter qu'on mettrait des paratonnerres sur les édifices publics, mais cela n'aura pas plus été exécuté que tant d'autres réformes.

Les *Girouettes* (1) n'existent pas sur les maisons en Turquie, quoiqu'elles n'y soient pas tout-à-fait inconnues.

Les *Pompes à incendie* (2) sont fort rares en Turquie; il n'y en a guère qu'à Constantinople, à Salonique, à Boukurest, à Belgrade, à Kragoujevatz et Semendria. En 1837, le prince Milosch en a fait venir quatre de la Hongrie pour les distribuer dans les villes que nous venons de nommer, mais c'est bien peu comparativement à la grandeur du pays; au moins il devrait y en avoir aussi à Schabatz, à Jagodin, à Krouschevatz et Oujitze. Au couvent de Rilo, qui a coûté tant d'argent et où on déploie vraiment du luxe, au lieu d'acheter des pompes à incendie, on a préféré diviser le bâtiment en trois parties au moyen de murs épais et de portes de fer. On s'imagine qu'on arrêtera ainsi l'incendie au cas qu'une sixième fois le couvent éprouve ce sort. Du reste, rien n'égale l'insouciance avec laquelle on va dans les écuries avec des chandelles ou des morceaux de bois résineux enflammés; et, même comme caractéristique de la Turquie, on peut citer le cas d'un incendie de cheminée dans le konak du prince Milosch pendant lequel le prince reste chez lui, quoique son grenier contînt une assez grande quantité de poudre. Un corps régulier de pompiers (*Touloumbadgiler*) n'existe que dans la capitale et date d'Achmed II.

D'après ce que nous venons de dire des défauts dans la bâtisse des maisons, où le bois entre toujours pour beaucoup, même à Constantinople, où les escaliers sont tout en bois, on

---

(1) T. *Yel kovan*, s. *Petao*, g. *Aerodeiktès*.
(2) T. *Yanghen-Touloumbase*, s. *Smrk*, g. *Antliq*.

peut aisément comprendre pourquoi les incendies (1), au lieu de ne détruire, comme chez nous, qu'un ou deux bâtiments, réduisent en cendres ordinairement 100, 200, 300 maisons, et trop souvent même des milliers d'habitations. Malgré les efforts plus ou moins bien combinés des pompiers, rien n'arrête les flammes quand le vent souffle, si ce n'est d'abattre des rues entières et d'isoler l'incendie, comme cela s'est encore vérifié dans l'incendie de 1,500 maisons, en août 1839, à Péra. Un incendie de 10 à 20 maisons n'est rien. On voit dans cette ville comme à Constantinople les indices de semblables grands incendies, en particulier de celui qui fut regardé comme la contre-partie de la bataille de Navarin, et qui réduisit en cendres les consulats d'Angleterre et de Russie, et à la misère nombre de Francs. L'arsenal et le palais même de la Porte ne sont pas à l'abri des incendiaires; ainsi le palais de la Porte a été brûlé en 1808, à l'avénement du sultan actuel et lors de la révolte contre le grand-visir Moustapha-Bairaktar; en 1826, lors de la destruction des Janissaires, et au commencement de 1839. Les grands incendies de la capitale sont les précurseurs des révoltes ou des signes de mécontentement sourd.

La plupart des *ponts* (2), en Turquie, sont en bois, et de construction par conséquent nouvelle; un petit nombre sont en pierre. La construction des ponts en bois est fort grossière et peu solide; souvent les piles ne sont pas protégées par des éperons, et les barrières sont extrêmement mesquines, surmontées de petits pilastres terminés par des têtes carrées ou des kalpaks. Rarement il y a au milieu ou à la tête des ponts une estrade de bois pour s'asseoir, et une espèce de cadre de porte, quelquefois couverte à une des extrémités du pont, comme à Priepolie et à Bania-Louka. Aux extrémités de ceux sur le Bas-Vardar, il y a même des kiosques autour de puits.

---

(1) T. *Yanghen*, s. *Pojar*, a. *Dgiar*, v. *Ardecioune*, g. *Empresmos* ou *Pyrkaia*.

(2) T. *Keupru*, s. *Tchoupria*, a. *Our*, v. *Pod statetoriou*, g. *Gephyra*.

Les ponts en bateaux (v. *Lountre*) n'y sont pas assez en usage, car il n'y en a qu'un, qui est celui qui traverse le port de Constantinople, en joignant cette ville à Galata. Il peut s'ouvrir, et a en outre deux arches en bois pour le passage des gondoles. Peint en blanc et bleu, il sert en même temps d'ornement au port, où il n'existe que depuis peu d'années.

Les plus grands ponts en bois, dans ce pays, sont, d'après leur grandeur relative, les suivants, savoir : celui sur le Vardar, à 2 1/4 l. de Salonique, qui a environ 300 p. de longueur; celui sur l'Arda, à Andrinople; celui sur la Tondja, dans cette même ville; ceux sur la Maritza, à Philippopoli, et à Tatarbasardschik, où il y en a aussi dans les marais; celui sur la lagune de Kutjuk-Tschekmedge; celui sur la Morava, à Tchoupria, en Servie, et les deux ponts à deux piles sur le Verbas, à Banialouka. Les autres sont surtout celui dans le marais de Strevina, près d'Arta; ceux de Keuprili et de Gradisca, sur le Vardar; celui sur la Bregalnitza, à Novo-Selo, près d'Istib; celui sur le Karasmak, entre Kitros et le Vardar; celui de Keuprili, sur le Strymon; ceux sur la même rivière, plus bas, vers Seres et à Orphano; ceux sur la Morava bulgare, à Nisch, à Leskovatz et à Vrania; ceux sur la Tondja, entre Islivnè et Méngeli, à Janboli et Jenedscheli; ceux sur l'Anghista et le Karasou, près de Jenidsche-Karasou; celui sur l'Osma, à Lovdscha; celui sur la Vistritza, dans la plaine de Jenidsche-Vardar; celui sur le Sarigoul-Karasou, entre Prilip et Bitoglia; celui sur le Maratsch, à Prisren; celui sur la Bojana, à Scutari; celui sur le Kamtschik, au S. de Varna; celui sur l'Ibar, à Mitrovitza; ceux sur la Bosna, à Visoka, Kakain et Senitza; ceux sur le Lim, à Priepoulie; ceux sur le Drin Noir, à Strouga et plus près de Dibre-Sibre; celui sur la Temstitza, au N. de Pirot; celui sur la Soukava, à l'O. de la même ville; celui sur la Koutinska, à l'E. de Nisch; celui à Olassona; celui sur le Vardar, au S. de Kalkandel, et celui sur la même rivière, à 1 l. à l'O.-N.-O. d'Uskioub; celui sur le Lim, en avant du lac de Plava.

Il y a une quantité de petits ponts de route qui sont extrê-

mement souvent dans un état si pitoyable, qu'on peut à peine y passer. Ainsi, par exemple, celui sur le Devol, près de Pliassa, ne se franchissait en 1838 qu'au risque de la vie des chevaux, tant il était troué. D'autres ponts gisent comme des îles au milieu d'un marais, à travers lequel il faut guéer, comme en 1836, ceux sur la route d'Uskioub à Kalkandel. De nuit, les ponts détruits sont souvent fatals aux voyageurs allant vite. Il y a même une chanson slave qui mentionne un pont s'enfonçant sous les pieds d'un cavalier, et le cheval restant sur la place, ce qui prouve que ces accidents ne sont pas rares.

La plus grande partie des *ponts* en pierre de la Turquie sont des ouvrages anciens des Romains ou des Grecs du Bas-Empire, ou même des Bulgares. Si les Turcs en ont fait construire, il est aisé de s'apercevoir qu'ils se sont approprié la construction d'un bien plus grand nombre, en grattant les inscriptions et y substituant quelquefois des inscriptions pompeuses turques, la moindre réparation leur semblant suffisante pour les y autoriser. Dans ce moment on paraît employer, surtout pour la construction des ponts, des Zinzares, qui ont même un tel renom comme maçons et paveurs, qu'on les préfère aux Allemands, dans la Syrmie, en Hongrie. Ces gens sont appelés *Goges*, et ce nom est devenu une espèce de sobriquet pour tous les Zinzares en général.

Les plus grands ponts en pierre sont, d'après leur grandeur relative, les suivants; savoir : celui de 32 arches à Silivri; celui de 19 arches, de Moustapha-Pascha, sur la Maritza; celui de 14 arches, sur la Narenta, près du confluent du Bouna (?); celui de 12 arches, sur le Scoumbi, à Elbassan, et portant le nom de Courd-Pascha; celui de 12 arches, sur la Salambria, à Larissa; celui de 12 arches, sur la Maritza, au S. d'Andrinople(1); celui de 9 arches, sur la Sinitza, à Vouschitrn; celui d'au moins 6 arches, sur la Salambria, entre Nicod et Pharsale;

(1) Est-il réellement en pierre? nous ne nous en rappelons pas positivement.

celui à 6 arches, sur la Narenta, à Cognitza; celui de Bujuk-Tschekmedge; celui sur le Drin noir, à Schivan-Keuprisi (a. myrd. *Oura-Schait*); ceux sur le Drin albanais, à 1/2 h. plus bas et à Han-Keuprisi (*Voyez* vol. II, p. 385); celui de 7 arches, sur l'Ergent, à Bérat; celui sur la même rivière, sur la route d'Aulone à Douratzo; celui d'Arta; celui à 8 arches (?), sur le Strymon, à Schetirtza, près de Kostendil; celui à 7 arches, sur le Vardar, à Uskioub; celui de 7 arches, sur la Vojoutza, à Permeti; celui de 5 arches, sur la même rivière, près d'Ostanitza; ceux, l'un à 4 arches, l'autre à 7 arches, à Gabrova; celui sur la Salambria, à la sortie de la vallée de Tempé; celui de 5 arches, sur la Toudja, entre Kezanlik et Eski-Sagra; celui du même nombre d'arches, sur le Drin, à 1 1/2 l. à l'E.-S.-E. d'Ipek, ou à Radovdscha, en Albanie; les deux ponts de 3 à 4 arches, à Serajevo; celui sur la Bosna, près d'Ilidga; celui de 3 arches, au bas à l'E. d'Elbassan; celui d'une arche, sur la Narenta; celui sur le Verbas, à Scopia; celui sur la Bistritza, près de Keupria, en Bosnie; le reste de l'ancien pont, à Kutjuk-Tschekmedge; celui de 3 arches, sur la Sdreotza, au S. de Castoria; celui de 2 arches, sur l'Astepoto, près de Janina; celui à Tricala, en Thessalie; celui sur le cours d'eau à l'E. de Sophie; celui à Loule-Bourgas, en Thrace.

Pour la *réparation des ponts de pierre* il règne une négligence extrême qui ne peut provenir que du défaut de constructeurs capables, ou des dépenses qu'ils occasionnent. Ainsi, à Kutjuk-Tschekmedge, on a trouvé plus court d'établir un pont de bois à la place du pont de pierre, dont on n'a conservé qu'une arche et une pile. A Premiti, sur le Konitza, en Albanie, on a rétabli en bois deux arches du pont de pierre. A Gereada, en Bosnie, toutes les piles du pont de pierre existent, et on n'ose pas y poser un plancher de pont, parce que, dit-on, les bateliers du bac ont déjà brûlé une fois un pareil pont. A 1 1/2 l. O. de Fotscha, existait jadis un pont de pierre, à présent remplacé par un bac. Au bac au confluent du Jadar dans la Drina, il y a deux piles

d'un ancien pont ; sur le Deole et sur le Scoumi, au-dessous d'Elbassan, il y a aussi des restes semblables, etc. Le plus grand manque de ponts existe en Bulgarie, où les rivières coulent dans des vallées évasées, charrient beaucoup de cailloux, et ont des lits larges mais peu profonds.

On passe la plupart des rivières, en Turquie, à gué (1), sans s'embarrasser si elles sont profondes (a. *Scheumevi*), comme c'est le cas pour le Grand-Isker, entre Sophie et Jenihan ; pour la Morava serbe et l'Ibar, près de Karanovatz, en Servie ; pour l'Ibar, à Roudnitza ; pour l'Akali-Kamtschik et le Deli-Kamtschik, sur les routes de Schoumla à Karnabat ou à Aidos ; pour le Jadar, en Bosnie, près de son confluent dans la Drina, etc. ; mais il arrive aussi qu'on y est arrêté quelquefois des journées entières, dans les grandes crues d'eau ou après les orages, comme sur le Grand-Isker, sur le Deli-Kamtschik, la Deole, entre Elbassan et Bérat, en Albanie, sur l'Ibar, à Mitrovitza, et les grandes rivières en Bulgarie.

Les *bacs* (2) sont des raretés, et surtout ils sont souvent exécrables ou en mauvais état, ou bien engravés par négligence dans le sable. Ainsi, par exemple, le bac sur la Morava, près de Karanovatz, en Servie, était, au mois de 1838, plein d'eau et de trous, de manière qu'on ne pouvait pas s'en servir. D'un autre côté, en 1837, le bac bosniaque à Ratscha, au confluent de la Drina, était tellement ensablé, qu'une douzaine d'hommes ne purent le mettre à flot ; il fallut passer dans un tronc excavé ou *monoxylon* des Grecs ; or, ce petit batelet ne pouvait contenir que trois personnes, et il fallut remorquer les chevaux l'un après l'autre à la nage.

Les meilleurs bacs sont ceux sur la Morava serbe, entre Semendria et Pojarevatz, entre Pojarevatz et Hassan-Pascha-Palanka, à Jasika, à Stalatch, à Tschatschak ; sur la Koloubara,

---

(1) T. *Guetjid*, s. *Pletka voda*, a. *Oui pak* ou *Pakioui*, v. *Trechetore*, g. *Rècha*. En picard, un gué s'appelle, dit-on, *Jewi*.

(2) T. *Pot* ou *Kaik*, s. *Kompa* ou *Splata* ou *Skela*, a. *Skela*, g. *Porthmeion*.

à Palesch; sur la Save, à Busud, Berbir et Costainitza; sur la Drina, à Raschka, à Smrliva-Bara, près de Leschnitza, à Zvornik, à Lonia, à Vischegrad, à Goresda et à l'O. de Fotscha; sur la Bosna, à Doboi et Maglaj; sur le Lorou, à Peta et Rouinitza; sur le Vardar, près de Négotin; sur la Maritza, près de Fered; sur le Drin albanais, à Spass, et près de Drsnik (?), dans le bassin d'Ipek.

La plupart de ces bacs ont des bords assez relevés pour que les chevaux soient obligés d'y sauter, et les abordages sont souvent mauvais comme à Spass. Les plus mauvais sont celui sur la Morava à Kourvi-Han, qui n'est qu'un tronc d'arbre, et ceux de Skela et de Zadrina, sur le Drin albanais. Ces derniers bacs ne consistent qu'en deux étroits canots, composés chacun d'un gros tronc d'arbre creusé, attachés ensemble par des traverses. Les chevaux sont obligés d'y sauter et de se tenir en travers, les pieds de devant dans un canot et ceux de derrière dans un autre. Avec des chevaux de charge inquiets, c'est un voyage périlleux; dans un passage pareil, notre cheval manqua de se noyer.

Néanmoins, une navigation pareille n'est rien comparée à celle avec des bateaux à quille sur le lac marécageux de Scutari, au han de Noutza. Chaque bateau n'y peut contenir qu'un cheval, et le passage dure 20 à 25 minutes, pendant lesquels on a le temps de perdre patience, chaque mouvement du bateau donnant des crispations nerveuses, car si on tombait dans ce marais, les plantes empêcheraient le meilleur nageur de s'en tirer. On n'a pas eu honte de laisser gâter le long pont de bois qui, du temps d'Ali-Pascha, aboutissait à des chaussées pavées. Son despotisme avait donc quelquefois plus soin du pays que le pouvoir turc qui le décriait, ce qui fait comprendre en partie pourquoi la mémoire de cet homme y est encore populaire. Le prix du passage des bacs est très modéré, savoir, 20 paras, ou une à trois piastres par personne.

Les bateliers (t. *Kaikgiler*) du lac Ochri ont des bateaux (1)

(1) T. *Kaik*, s. *Schajka*, a. et g. *Kaiki*, v. *Barka*.

assez étroits garnis en dehors de chaque côté d'une espèce de longue poche pour mettre le poisson pris.

A Constantinople, les *Gondoles* (*Kaikler*) sont dans le genre de celles de Venise, avec une pointe de fer, mais sans la petite cahute et sans bancs, excepté ceux pour les rameurs. On s'y accroupit sur une natte ou un tapis au milieu de la gondole suivant la richesse du gondolier. Cette manière d'être assis est fort désagréable, car on ne peut pas voir les environs, et au moindre mouvement le kaik vacille beaucoup.

Les *vaisseaux* turcs (*Guemiler*) sont d'une bâtisse très lourde avec des proues fort larges; mais le grand-seigneur a des vaisseaux construits à l'européenne et même des bateaux à vapeur (t. *Atesch guemisi*, *Damphschiph* ou *Paroplov* des Slaves). A Stamboul l'architecture navale est assez bien entendue, grâce à des étrangers ou des Grecs. Dans l'arsenal on occupe des ouvriers indigènes et des étrangers, surtout allemands. Sur le Danube, on bâtit aussi des vaisseaux, et, d'après M. Viquesnel, des Ioniens ont même construit une fois, à Semendria, une goëlette et un brick qui furent vendus à Galatz par le prince Milosch. Le premier bâtiment coûta 20,000 piastres, et l'autre 120,000 piastres.

La Turquie a un si grand nombre de côtes et est située si admirablement entre plusieurs mers, qu'on devrait s'attendre à y trouver autant de *marins* que de *négociants*. Or, il est curieux d'observer que ces deux genres de professions sont si peu du goût des Turcs, qu'elles sont presque entièrement dans la main de leurs sujets chrétiens.

Si le commerce de détail occupe bon nombre de Turcs et de Serbes, les grandes spéculations leur sont étrangères. Les Grecs, les Albanais et des Arméniens sont les seuls matelots et marins de la Turquie, et ils partagent avec les nations d'Europe les profits de la navigation dans les mers turques. Ce n'est qu'à Constantinople qu'un certain nombre de Turcs sont bateliers.

Il y a en Turquie d'assez bon *fontainiers* (*Souteratzi*), et M. Pouqueville nous apprend que les habitants de Doxati, de

Chiesi et de Nacova, dans le canton de Drynopolis, au N.-O. de Janina, exercent ce métier de père en fils dans tout l'empire. Ils sont dans l'habitude de se servir de tours pyramidales hydrauliques, leur *taksim*, pour redonner de la force d'ascension à l'eau pendant sa conduite souterraine de la source aux fontaines. On observe ces tours près de Scutari en Albanie, au château de Belgrade et sur le trajet des eaux se rendant des hauteurs boisées de Bakdschekoï et de Belgrade, à Pera et Constantinople. On y monte par des entailles sur les côtés.

On a le plus grand soin des réservoirs et des conduits d'eau près de la capitale, dont l'établissement remonte au temps de l'empire romain, car sans eux on y serait réduit à l'insipide et jaune eau pluviale recueillie sur les toits et à l'eau amère des puits. Néanmoins, comme la partie au moins méridionale de Constantinople paraît placée sur des lambeaux du sol tertiaire, on devrait y rechercher des fontaines artésiennes en creusant des puits plus profonds. D'une autre part, on sait que les 60 à 70 citernes ayant existé jadis dans la capitale sont détruites ou sont hors d'emploi, et qu'elles sont remplacées par sept *Bende* ou étangs artificiels, effets du barrage des vallons dans la forêt de Belgrade. Il y en a encore d'autres plus à l'O. La peine de mort est décrétée contre toute personne qui gâterait les arbres forestiers de ces hauteurs. Malgré ces réservoirs, Constantinople n'a pas assez d'eau, et on en éprouve surtout un grand besoin lorsque plusieurs années sèches se succèdent comme cela a eu lieu en 1822.

Le système des fontaines artésiennes est connu en Turquie sans qu'ils en sachent la théorie. Ils possèdent pour les conduits d'eau une espèce de ciment nommé *Louchoum* composé de coton, de chaux non éteinte et d'huile, et une autre de chaux et d'étoupe nommée en grec *Zobas*.

Les *Sculpteurs* (1) des Grecs et des Arméniens sont bien plutôt sculpteurs en bois ou d'église que toute autre chose.

(1) T. *Oymadje*, s. *Bildaour*, g. *Glyptes* ou *Glypheys* ou *Agalmatopoïos*.

Leur plus grande occupation est de faire des ornements en bois à la moresque pour les salles de divan ou de harem. Au couvent de Rilo, nous avons vu un habile sculpteur grec en bois qui était en même temps doreur. Les mots serbes *Bildaour* et *Moler*, sculpteur et peintre, empruntés à l'allemand, montrent déjà que ce peuple n'entend rien à ces arts. Les Turcs ne s'y adonnent guère, si ce n'est pour faire quelques bas-reliefs insignifiants sur des marbres funéraires et sur des pipes. Ils paraissent avoir perdu le goût de la sculpture, tellement qu'ils sont offusqués de voir des statues, et ne peuvent pas concevoir que de pareils chefs-d'oeuvre ornent un salon, un jardin, le devant ou le toit d'un édifice. Le temps ne peut manquer de modifier cette aversion.

En fait de *Graveurs* (1), on ne peut citer que ceux sur pierre, qui gravent des cachets à sentences (2) qu'on vend à Constantinople, et qu'on ne trouve nulle part ailleurs en Turquie. Les artistes en ce genre sont quelquefois aussi des musulmans. Il n'y a point de graveurs en taille-douce ou *Chalkographos*, et la lithographie est à peine connue dans la capitale.

La *Peinture* (t. *Resemgilik*, g. *Zographikè*) comme la *Sculpture* (t. *Oimagelouk*, g. *Agalmatopoiia*), est tout-à-fait entre les mains des Grecs et des Arméniens. Aucun Turc n'a été peintre célèbre, quoique certains sultans, comme Mahomed II, aient encouragé la peinture. Leurs prêtres croient que les tableaux conduisent à l'idolâtrie. Ils mettent cependant des figures d'animaux à la proue de leurs vaisseaux. La décadence dans ces arts, en Turquie, n'a rien de singulier, puisqu'au xe siècle on ne sculptait déjà plus en pierre dans l'empire byzantin, et au lieu de faire des portraits, on se plaisait à figurer exactement des ornements et des habillements. C'est alors que l'architecture se compliqua de cette multitude de petites tourelles, et qu'une foule de pointes et de parties avancées remplacèrent les belles lignes classiques de l'architecture ancienne.

(1) T. *Kalemkiar*, s. *Rezatsl*.
(2) T. *Hatkiak*, v. *Petschelnikariou*, g. *Voullographos*.

On peignait aussi alors des arbres avec des oiseaux chantant, perchés sur les branches. Or, tout ce mauvais goût s'est perpétué de siècle en siècle jusqu'à nous, et on trouve belles des chambres dont les murs sont couverts d'arbres grotesques, de petites maisons, d'anges, etc. Il n'en reste pas moins remarquable que l'an 1001 le roi Etienne de Hongrie crut devoir faire venir de Byzance des architectes et des artisans, tandis qu'aujourd'hui la Hongrie en envoie à Constantinople.

Les moines du mont Athos s'occupent de la peinture de tableaux pour les églises et l'intérieur des maisons des fidèles, mais leurs ouvrages sont exécutés sans observer les lois de la perspective. Dans ces tableaux modernes ou fort anciens, on ne manque jamais de représenter le bon Dieu personnifié, la Vierge et d'autres personnages avec des auréoles, des pauvres pécheurs dans les flammes de l'enfer, des monstres ailés jetant du feu, des anges sous la forme de Borées ailés, Adam et Eve dans le paradis, des processions burlesques, comme celles que l'on vend à Einsiedlen, etc. Les peintres (1) catholiques et grecs peuvent se donner la main en ce genre, dans lequel la sainteté paraît consister surtout dans l'absurde et le manque d'art. Nous nous rappelons d'avoir même vu parader dans la cathédrale de Trojes un grand tableau où un pécheur vomissait un dragon ailé au milieu de jets de feu. A Heiligenkreutz en Autriche, des moines sont représentés, fuyant devant de jeunes baigneuses nues. Néanmoins, sans le commerce de tableaux d'église, l'art de la peinture aurait totalement disparu en Orient. Sous ce rapport, la victoire des Iconolâtres sur les Iconoclastes dans le VIIIe siècle a eu un effet conservateur pour un bel art.

Ce n'est que dans les harems de quelques paschas riches ou chez les Grecs de Constantinople qu'on voit des peintures en fresque et des arabesques. Ce sont en général des paysages, des vues de Stamboul, du Bosphore, ou de quelques capitales

---

(1) T. *Souretdji*, s. *Moler*, a. *Tzographos*, v. *Sougrav*, g. *Zôgraphos*.

d'Europe, qui ont la vérité de nos papiers peints ou de ces peintures sur les murs de nos salles d'auberge. Aucun musulman, à l'exception du sultan, n'a cru encore pouvoir se faire peindre.

L'Orient offrirait pourtant à la peinture un vaste champ que nos peintres n'ont fait qu'effleurer. La vie, les usages et les costumes de cette partie du globe seraient susceptibles de fournir la matière de nombre de tableaux pour lesquels la nouveauté des objets et des poses diminuerait les frais du génie inventif. Aucune description ne peut suppléer le dessinateur habile, c'est donc aux artistes surtout à identifier l'Occident avec l'Orient. Pour le peintre paysagiste, il ne manque pas non plus de grands tableaux de la nature. Les cascades de Vodena, les défilés du passage de la Fille dans le Rhodope, les vues de l'Olympe, et celles d'une foule de points en Bosnie feraient pendant à ces toiles qui nous représentent les beautés des Alpes, tandis qu'ils trouveraient d'intéressantes études dans le dessin exact des monuments anciens, romains, slaves ou grecs. Jusqu'ici, il n'a encore rien paru de satifaisant sur l'intérieur de la Turquie, et il faut même se défier quelquefois de ce qui est offert; car, au moins en Bosnie, des peintres allemands n'ont pas pu, en 1838, prendre les vues qu'ils désiraient.

L'*Horlogerie* est peu connue en Turquie; à Pera même, on ne peut citer qu'un ou deux horlogers (1) étrangers parfaits. Il y en a probablement dans quelque autre grande ville. Ainsi on cite à Andrinople un Grec assez habile pour avoir pu faire une horloge à sonnerie. Néanmoins dans toutes les villes il y a des horlogers, souvent musulmans, qui savent au moins une partie de leur métier et raccommodent les montres (2) ordinaires, et quelquefois les horloges. Ils ont presque toujours des petites boutiques vitrées dans les bazars.

(1) T. *Sahatdje*, s. *Sagidja*, v. *Tschasornikariou*, g. *Horologos*.
(2) T. s. *Sahat*, a. gueg. *Drka*, a. tosk. *Sachat*, a. grec *Hore*, v. *Tschass*, g. *Horologion*.

Les montres recherchées en Turquie sont assez grosses, et ont deux ou même trois boîtes, afin que les pistolets à la ceinture ne les écrasent pas.

Dans nos voyages, ayant eu besoin de recourir quelquefois aux horlogers, nous en avons rencontré quelques uns de bien singuliers, tels qu'un épicier-horloger, un horloger qui n'avait qu'une très petite quantité de verres de montre, et cet horloger étranger de Salonique qui raccommoda en même temps notre montre, nos lunettes et notre parapluie, etc. On se sert encore en Turquie de *Klepsydres*, ou montres de sable (s. *Horologion-ez-Ammou*, v. *Tschass de Nessip*); ainsi à Constantinople il y en a dans tous les corps-de-garde.

En *Bijouterie* (1), il y a à Constantinople et dans quelques autres grandes villes des Turcs, des Grecs et des Zinzares qui savent très joliment travailler en filigrane. Les Zinzares du Pinde sont surtout renommés pour leur talent et s'amassent ainsi assez d'argent. Le reste de la bijouterie vient surtout de l'étranger, de même que les montres, c'est-à-dire surtout de la France et de la Suisse. On n'est pas soumis au titre en Turquie, ce qui donne lieu à beaucoup d'altérations. Il n'existe en Turquie que peu de *doreurs*; et en général, on ne dore guère que sur bois, et quelques armes. Ce ne sont que des Grecs, des Zinzares, des Arméniens, ou des étrangers qui exercent ce métier.

On emploie généralement en Turquie, tant dans la plaine que la montagne, des *moulins à eau* (2) *à une roue horizontale* en bois. On les trouve déjà décrits dans les relations du Levant du sieur Poullet, dans le XVI[e] siècle (*Voyez* vol. I, p. 103). Une chute d'eau tombe obliquement sur la roue et la fait tourner; or, comme l'axe de la meule et de la roue est formé par les extrémités d'une même perche, un moulin com-

---

(1) T. *Djévahirdjilik*, v. (bijoutier) *Ardschintarion*, g. *Polytina-Pragmata*.

(2) T. *Sou Degirmen*, s. *Vodenitza* ou *Pototschara*, a. *Mouli*, v. *Mora*, g. *Neromylos*.

plet est ainsi obtenu dans sa plus grande simplicité. Ce n'est que dans la Bosnie septentrionale, comme près de Derbend, sur l'Okrina, qu'il y a des moulins semblables, avec 7 et 11 roues et meules; ailleurs il n'y a qu'une roue et une meule.

Ces moulins donnent lieu quelquefois à de longues prises d'eau, et même des bâtardeaux ou barrages de rivières fort bien entendus, comme sur l'Akali-Kamtschik et le Deli-Kamtschik. Les prises d'eau sont des canaux véritables ou des rigoles en bois soutenus sur des piliers, comme en Europe, et çà et là il y a des petites écluses pour l'écoulement des eaux superflues (s. *Jaz*).

Les *Moulins à roue verticale* (s. *Kaschitschare*) sont de grandes raretés, ce qui est d'autant plus étonnant, qu'on s'en sert dans toutes les usines de fer. Nous en avons vu un sur le Verbas, à 3 l. au S. de Bania-Louka. On en voit en Servie, grâce au prince Milosch et à quelques uns de ses employés. Près de Krouschevatz, ce prince a fait établir un moulin à 6 roues verticales. A Paratchin on en bâtissait, en 1837, un à 3 roues, avec des réservoirs murés et dallés en pierre. Le colonel Proto-Nenadovitch, de Valievo, et M. Théodorovitch ont de tels moulins à 4 roues sur la Koloubara, près de Valievo. D'un autre côté, les roues en fonte qu'on voit déjà en Hongrie, comme sur les biens du comté Caroli, près de Kerkorn, sont inconnues en Servie, et même, ce qui est plus extraordinaire, les moulins établis sur des bateaux, et abondants sur tout le Danube, ne se voient ni sur les rives serbes ni sur celles de la Save. On dit que le prince Milosch en avait stationné récemment au-dessous de Belgrade.

Les *Moulins à vent* (1) ne se rencontrent en Turquie que le long de la mer Egée, par exemple, à Kaschaui, où il y en a une quarantaine. Emin Pascha en avait établi un sur l'île du lac de Janina, mais il n'est pas employé.

Les *Moulins à scie* (t. *Testere-Degirmeni*, s. *Strougnitza*) ne sont connus que dans quelques localités où il y a des Grecs

(1) T. *Yel Degirmeni*, s. *Vetrenjatscha*, g. *Anemomylos*.

ou des Zinzares. Ainsi il y en a près de Metzóvo et près du couvent de Rilo, dans le Rilo-Dagh. Ailleurs les planches se taillent à la hache, même en Servie. Dans ce pays il n'y a encore que 2 ou 3 moulins à scie, qui ne suffisent point à la consommation, et qui sont la propriété de M. Isailovitch, rédacteur de la gazette serbe, et de M. Milosatz Sdravkovitch. Ce dernier a son moulin sur la Resava. En Valachie il y en a davantage.

Un autre genre de moulin plus fréquent en Turquie est le *moulin à foulon* (1), pour la fabrication des draps grossiers du pays. Il y en a surtout bon nombre dans la Bulgarie et la Thrace, comme près d'Etropol, de Kasan, etc., et dans d'autres provinces de la Turquie.

Des *Moulins à piler* le tabac (t. *Emfiyé-Degirmeni*, s. *Ștoupa*) se trouvent à Kalkandel, à Paleo-Episcopi, près d'Argiro-Kastro, et à Souli-Cator, sur le Velchi, dans le paschalik de Janina.

Des *Moulins à poudre* (*Barouthane*) n'existent que près de Constantinople, de Gallipoli et de Salonique. Pendant la guerre serbe il y en a eu sur la Verbània, près de Bania-Louka, en Bosnie, et Ali-Pascha en a eu à Krio-Nero, près de Janina. A présent les provinces reçoivent de la capitale la poudre, comme la plupart des munitions de guerre, et elles arrivent souvent par eau en Albanie et Herzegovine. On fabrique de la poudre dans le district de Rovtzi dans le Montenegro.

Des *Meules* mues par des chevaux ou des bœufs, les *Souvatsche* des Slaves, servent à presser l'huile d'olives et de différentes graines, telles que le sésame, le lin, le ricin, le colza, les noix, etc. On peut citer Niausta, Velvendos, Dimotika, Djoumaa, dans le bassin de Seres, etc., comme produisant beaucoup d'huile obtenue de cette manière.

Des *Moulins à bras* (2) sont partout en usage pour broyer

(1) T. *Menguéné*, s. *Valiaritza*, a. *Vajanitza*, v. *Pio*, g. *Gnaphcion*.

(2) T. *El degirmeni*, s. *Irbagn*, a. *Moulini i vogel*, v. *Raeschnizé* ou *Resnitia*, g. *Cheiromylos*.

le maïs, divers grains, le sel, etc. Comme du temps des Romains, ils ne consistent qu'en deux pierres, dont l'inférieure, fixe, est un peu creuse, et munie d'un godet pour la sortie du grain broyé, tandis que la supérieure est mobile, et traversée à son milieu d'une cheville de bois, autour de laquelle elle peut tourner, et qui entre dans un trou de la pierre inférieure. Un petit manche de bois adapté sur la pierre supérieure sert à la faire tourner. Cet ustensile se trouve chez tous les paysans valaques, slaves, albanais et grecs, et on concasse ainsi son maïs ou son sel à fur et mesure qu'on en a besoin, et cela même dans les villes.

Le *Charronnage* et l'art du *Carrossier* (1) sont dans l'enfance en Turquie. Les charrons (2) sont quelquefois en même temps maréchaux-ferrants (3), art qu'entendent aussi beaucoup de paysans, de *Kiradgis* et de postillons. Les fers des chevaux (4), tout ronds, sont souvent très mal cloués, ou dépassent beaucoup le sabot.

En Thessalie, en Thrace, en Bulgarie, et en général dans les plaines, on n'a que des chariots à deux ou quatre roues plus ou moins informes, et tirées par des bœufs. Nous avons déjà dit qu'en Thessalie et Valachie les roues de ces chars étaient souvent pleines ou sans rayons, et en général assez basses. Ce sont les *Amaxis* des Thessaliens, qui, quoique quelquefois un peu plus hauts que les chariots de Valachie, paraissent avoir été introduits par les colonies valaques.

Les *Chariots* (5) de Turquie se distinguent de ceux usités

---

(1) T. *Arabadgi*, s. *Kolar*, v. *Phekétoriou*, *de karè*, g. *Amaxopoios*.

(2) T. *Nalband* (?) s. *Kolar*, v. *Rotariou*, g. *Amaxopègos*.

(3) T. *Nalband*, s. *Kovatsch*, a. *Kovan* et *Kovatsch*, v. *Phaour*, g. *Chalkeys*.

(4) T. *Démir*, s. *Potkova* ou *Plotscha*, a. g. *Plotsche*, a. tosk. *Potkoua*, v. *Potkoavé*, g. *Sideron petalon tou alogou*.

(5) T. *Kanlé*, s. *Kola*, a. *Karre* ou *Kotzi*, v. *Carou*, g. *Amaxion ditrochon*.

en Hongrie et en Autriche, parce que la caisse, de branches d'arbres tressées chez les paysans, et en bois chez les voituriers et les gens aisés, est placée sur un train élevé, composé de deux pièces de bois s'entrecroisant et faisant l'office de ressort. Du reste, les roues et les essieux ne sont qu'en bois, comme dans les chars des paysans hongrois. On appelle *Tarnitze* les chariots où il y a derrière un siége élevé pour deux personnes. Lorsqu'on veut aller en voiture dans de pareils chariots, on tend sur des cerceaux une toile grossière.

Les chariots turcs ou *Araba*, nommés aussi quelquefois *Kotschis* et *Karrotza* par les Albanais, sont surtout employés pour les voyages des femmes. Ils n'ont derrière le cocher qu'une séparation en toile. Dans les charrettes des gens riches, la couverture est une toile très forte et fixée sur le bois, ou même toute cette partie voûtée de la voiture est en bois peint en gris, quelquefois avec des fleurs. Il y a sur chaque côté une grande fenêtre avec des rideaux. Dans les voitures de quelques paschas, il y a, outre les rideaux, des grilles quelquefois dorées. Dans ce cas, le derrière est aussi fermé par un grillage mobile, tandis que dans les autres il n'y a souvent rien, ou bien le derrière est clos par une planche ou une toile. On monte et descend en général par derrière, et on y est couché ou accroupi deux à deux sur des tapis et des coussins; on ne peut y être que quatre, et rarement six.

Ces dernières voitures sont celles employées à Constantinople. On peint en rouge, bleu ou vert la caisse et le train élevé en bois; on l'orne de fleurs et d'arabesques. Il y a aussi de ces *Arabas* qui sont rondes comme des bonbonnières avec un siége pour le cocher, et un vaste marche-pied derrière pour y monter par une portière. Elles sont alors peintes souvent en brun. Nous en avons aussi vu à Salonique qui avaient la forme d'une caisse carrée de ménagerie avec beaucoup de fenêtres vitrées; on s'y tenait aussi couché. En général, on attelle une paire de bœufs aux *Arabas* turcs, même à Constantinople; néanmoins on en voit aussi avec des chevaux. Enfin, nous avons rencontré des femmes de paschas voyageant en chaise à por-

teur, soutenue par deux mules, comme cela se pratique en Espagne et en Italie.

Ce n'est que dans la Valachie et la Servie danubienne qu'on trouve des chariots (*Intov* ou *Kotschiessh*, du mot allemand *Kutsche*), comme en Hongrie, à train bas, ainsi que des chars à bancs quelquefois couverts. Les boyards en Valachie ont des calèches et d'autres voitures de Vienne; mais en Servie le prince Milesch, le pascha de Belgrade et le consul d'Angleterre sont les seules personnes qui aient des calèches. On disait que l'ex-prince croyait devoir se reserver ce privilége.

Si on remarque des voitures européennes chez les visirs ou même chez quelques paschas, ce ne sont toujours que des voitures d'une coupe antique et achetées à l'étranger. Néanmoins, il y a des fourgons à Bitoglia qui nous ont paru de construction turque, probablement de Constantinople; mais ils étaient d'une très lourde bâtisse. A Bania-Louka, nous avons vu un fourgon hongrois chez le musselim.

Pour l'hiver, on a des traineaux (t. *Kesak*, s. *Žaounitze*) en Servie et en Bosnie. Ce n'est guère qu'à Constantinople, à Salonique, à Seres, à Belgrade et Schabatz, etc., qu'il y a des gens qui font métier de louer des voitures, les *Arabadgiler* des Turcs, les *Kotschjaschi* des Slaves.

Nulle part en Turquie on ne voit des sabots de roues, on y supplée par des cordes. En Transylvanie et Valachie, on substitue au cambouis de la poix minérale (1), substance abondante dans ce dernier pays; il en est de même dans certaines parties de la Basse-Albanie.

La Charpenterie, la Menuiserie et l'art de l'Ébéniste sont des professions bien incomplétement connues en Turquie. Les Charpentiers (2) n'ont que la hache (3), la petite hachette (4),

(1) T. *Zift*, s. *Smola*, a. *Zèpht*, v. *Resina*, g. *Pissa*.

(2) T. *Durguer*, s. *Drvodjela*, v. *Berdasch*, g. *Xylokopos*.

(3) T. *Balta*, s. *Keser*, a. *Sopata*, v. *Sekoure* ou *Toporou*, g. *Tzekouri*.

(4) T. *Keser*, s. *Malasikira*, a *Vogla sopata*, v. *Barde*, g. *Mikron Tzekouri*.

la petite scie (1), le ciseau (2), le coin (3), le marteau et le grand rabot. Il est curieux pour un Européen de leur voir égaliser à la hache et au rabot non pas des poutres, mais des planches (4); car ils ne connaissent guère ni les moulins à scie, ni même la grande scie à deux mains. En Servie, même à Belgrade, cet instrument n'a pas encore pu franchir le Danube, et on ne le voit en Turquie presque que dans l'arsenal du grand seigneur, qui est peuplé d'ouvriers étrangers. Ensuite la charpente des maisons, et surtout des toitures, est très fautive.

Le *Menuisier* (5) en Turquie est assez souvent musulman dans les villes, et n'a en fait d'instrument que le marteau (6), le rabot (7), la petite scie à main et des ciseaux. S'il sait faire des *Sofra* ou petites tables basses, des petites boîtes, des tablettes, etc., il réussit très difficilement à construire passablement nos tables, et encore moins des meubles ou des coffres un peu élégants. Tout ce qu'on voit dans ce genre dans l'intérieur de la Turquie vient des États autrichiens. La plus grande occupation des menuisiers en Turquie est de garnir les *Tschardak* et les divans des harems de lambris et de boiseries à jour, à la moresque. Quant à l'*Ébénisterie*, c'est une profession inconnue, à moins qu'on excepte quelques petites boîtes faites dans la capitale.

Dans certaines parties de la Turquie, où il y a des bois de conifères, les paysans fabriquent des bardeaux ou échandoles (8) assez grossières et épaisses pour la toiture, comme en Bosnie

(1) T. *Testéré*, s. *Testera* ou *tila*, v. *Cheresstreou*, g. *Prioni*.
(2) T. *Arda*, s. *Dlijeto*, g. *Glypheiön*.
(3) T. *Keuché dolate*, s. *Klin* et *kout*, a. *Poukike*, v. *Ik*, g. *Sphên*.
(4) T. *Taghta*, s. *Daska*, a. *Dogha*, v. *Blane*, g. *Sanidi*.
(5) T. *Doghramadje*, s. *Astaldja* (faiseur de tables), v. *Messariou* ou *Masariou*, g. *Leptourgos*.
(6) T. *Tschekidj*, s. *Tschekitch*, a. *Kòpan* et *Tzekan*, v. *Tschokan*, g. *Sphyrion*.
(7) T. *Rendé*, s. *Stroug*, v. *Gialeou*, g. *Rokani*.
(8) T. *Chindéré*, s. *Schindra*, v. *Schindrila*, g. *Schidatz*.

et en Valachie. On donne le nom de *Klozariou* en valaque à ceux qui les font.

Les *Tonneliers* (1) turcs paraissent plus habiles que les précédents artisans, du moins on n'y tire de l'étranger qu'une partie des tonneaux (2), et on en observe d'énormes, ainsi que de grandes cuves pour la vendange. Ceux de l'Herzegovine viennent peut-être de Dalmatie.

La fabrication des *Bâts* (3) pour les chevaux de charge et les ânes est une profession particulière. On achète la carcasse de bois avec ou sans la doublure rembourrée en laine pour que le cheval n'en soit pas blessé. Le bât offre devant et derrière une espèce de chevalet avec des encoches (*Drvenitze*), et sur les côtés trois barres de bois liées seulement au bât par leurs extrémités, afin qu'on puisse y passer aisément des cordes. Un bât bien rembourré coûte de 12 fr. 50 c. à 15 fr. et s'attache avec une sangle double au bout de laquelle est un anneau de fer et de l'autre côté un crochet. Les pauvres gens et les conducteurs de chevaux montent quelquefois sur des bâts au lieu de selles, mais, en général, ils ont soin d'y mettre une couverture.

Les *selles* (4) turques sont bien connues par leur hauteur, l'élévation de la partie antérieure et surtout postérieure (t. et s. *Ounkasch*), et leurs vastes étriers (5) quadrangulaires de fer battu, sur lesquels on peut poser tout le pied ; on y est comme enchâssé, de manière qu'on est assis plus solidement que sur nos selles. Pour y monter et en descendre aisément, on a des pierres placées près des auberges, des maisons et au bout des ponts trop bombés pour qu'on puisse les passer à cheval. Ces

(1) T. *Fetjedje*, s. *Kablaz*, v. *Boukneriou*, g. *Vagenas*.

(2) T. *Fetje* (fuyette), s. *Boure*, a. *Boutzelia* ou *Bout*, v. *Poane*, g. *Voutzi*.

(3) T. s. *Semer*, a. et v. *Samar*, g. *Sagmari* ou *Samari*.

(4) T. *Iskémlé*, s. *Sedlo*, a. *Schale* ou *Schiale*, v. *Sche* ou *Schea*, g. *Sella*.

(5) T. *Uzengui*, s. *Pratchitza* ou *Ouzendjia*, a. *Kanterouset*, g. *Staphna*.

pierres se retrouvent aussi dans les châteaux du moyen âge. Les personnes au-dessus de la classe des paysans, les gendarmes, etc., couvrent leur selle d'un caparaçon (t. *Oscha*, s. *Jamtsche*) en drap bigarré sous la forme d'un morceau carré ayant deux capuchons pour les parties proéminentes antérieure et postérieure de la selle. Ce drap est surtout brunâtre ou noirâtre, et rarement rouge chez les gens riches. Il est orné au pourtour, aux coins, au milieu et autour des capuchons de cordonnets bleus et rouges, en partie en zigzags, comme dans les *Gouniatz*; sur chaque côté du siége de la selle il y a ordinairement une bande de cordonnets. Les caparaçons rouges cramoisis ont des cordonnets noirs, rouges foncés ou dorés. Les étriers servent en même temps d'éperons et blessent souvent les chevaux quand leur rebord est usé.

Une selle sans caparaçon coûte, déjà employée, 25 à 30 fr., et neuve 40 à 50 fr. suivant la qualité. Les selles des courriers sont plus chères, parce qu'elles sont fort rembourrées avec du coton et du poil de chameau. Elles sont élastiques, encore plus élevées, mais sans les proéminences antérieures et postérieures ; néanmoins on y est comme dans un fauteuil, et surtout elles sont infiniment plus commodes pour galoper que nos selles anglaises. Aussi, le plus souvent, les courriers européens les préfèrent et laissent leur selle à la frontière. D'un autre côté, on y monte et on en descend avec moins de facilité que de la selle turque ordinaire. Ces selles ne se fabriquent guère qu'à Constantinople et à Larissa en Thessalie.

Si on veut voyager avec une selle européenne, il faut l'apporter avec soi ou la faire faire en Dalmatie, à Semlim, à Boukarest, à Pera, à Athènes ou Corfou, suivant le lieu où commence l'excursion. A Pera, il n'y a que deux selliers européens capables; ils font payer leur ouvrage en conséquence et beaucoup relativement au prix comparatif des autres choses en Turquie. Une selle qu'on aurait à Vienne pour 60 à 70 fr. coûtera à Pera 80 fr. Néanmoins, dans l'intérieur de la Turquie, et surtout en Albanie, pour se distinguer de leurs subordonnés, les mus-

selims et les paschas ont quelquefois des selles à l'anglaise venant de Corfou.

Si les selliers européens sont rares en Turquie et manquent même à Belgrade en Servie, les selliers (1) turcs, fort adroits dans leur genre, abondent partout et sont très souvent des musulmans. Ils s'entendent surtout fort bien à orner les harnais. Les Zinzares de Kalarites ont une grande réputation en ce genre. Ce sont eux aussi qui font les ceintures de pistolets et les gibernes, etc. Islivné est renommée pour les coussins (t. *Ketsche*, t. s. et a. *Palan*) à mettre sous les selles afin de ne pas blesser les chevaux.

Les *fouets* (2), qu'on trouve en Europe sous diverses formes partout, ne paraissent se fabriquer en bonne qualité que çà et là en Turquie, au moins on n'en trouve de confectionnés à la tatare que dans certaines villes, comme à Belgrade, Sophie, Andrinople, Constantinople, etc. Ces fouets ont un manche court entouré de petites lanières de cuir qui se termine par un assez long fouet de cuir; au bout supérieur du fouet est un sifflet. Ailleurs, en Turquie, on se sert de fouets de cordes, et les autres fouets sont tellement recherchés par les conducteurs de chevaux et les postillons, que rien n'est plus facile et en même temps plus désagréable à perdre pour les voyageurs qu'un bon fouet de Tatare (*Tatar-Kamdje*). Le courrier peut laisser, comme c'est l'usage chez les Turcs, son fouet où il veut, le respect qu'il inspire lui en assure la possession, mais il n'en est pas ainsi de l'étranger.

Il n'y a point de *fondeurs de bronze* (t. *Deukmedji*, s. *Svonar*) en Turquie, toutes les cloches viennent de l'étranger.

Les *Ferblantiers* (3) abondent en Turquie et sont quelquefois des Turcs. Il arrive souvent qu'ils ne savent guère faire que des ouvrages grossiers ou fort simples, tels que des ca-

---

(1) T. *Saradj*, s. *Saratsch*, v. *Schalariou*, g. *Sellarès*.

(2) T. *Kamtje*, s. *Kamdja*, a. *Kamtzi*, v. *Gaerbatsch* ou *Cancioucou*, g. *Kamtziki*.

(3) T. *Ténékédji*, s. *Klempher*, (all. *Klampfer*), a. *Tenet schedja*.

fetières avec ou sans couvercle, et avec un manche ou une anse, des plats, des lavabos, des chandeliers, etc.

La *Chaudronnerie* (1) est un état qui occupe aussi assez de monde dans ce pays, parce que chaque famille a au moins besoin d'un chaudron ou d'autres petits ustensiles en cuivre. Les musulmans s'y adonnent assez, et ceux de Schoumla et de Bosna-Serai égalent en réputation leurs confrères de Saint-Flour. En Albanie et en Thessalie, des Valaques de Pyrrha exercent ce métier ainsi que celui d'étameur sur cuivre, ou *Kalandgis*, comme, du reste, c'est l'usage dans toute la Turquie. Les Zingares de la Valachie et de la Transylvanie sont, comme les Auvergnats, souvent étameurs, fondeurs de cuillers en plomb (*Vérssétoriou*) ou en étain (*Vérssétoriou de Koussitoriou*), et raccommodeurs de plats; ils viennent exercer leur industrie en Hongrie et jusqu'en Autriche.

Les *Serruriers* (2) sont peu instruits dans leur art, comme le montrent la grossièreté et la grande simplicité des serrures (3). Les portes en manquent le plus souvent, elles n'ont même pas de verroux, si ce n'est de bois, et les caisses contenant les choses les plus précieuses ne ferment pas mieux ou n'ont que de misérables cadenas, comme ceux de nos portes de jardins. La serrurerie n'a pas pu se perfectionner dans un pays où on en sent si peu le besoin. Aussi, les ouvriers étrangers sont recherchés, et chaque année des compagnons serruriers de diverses parties de l'Allemagne font leur voyage pédestre en Turquie et vont travailler à Belgrade, à Krajova, à Boukarest, à Viddin, à Routschouk, à Islivné, à Schoumla, à Andrinople, à Philippopoli, à Constantinople, à Smyrne et Athènes. Il est possible qu'il s'en égare aussi à Salonique et Janina; mais ce sont de grandes raretés, car des voyageurs étrangers

---

(1) Chaudronnier. T. *Bakerdje*, s. *Kotlar*, a. *Kasandgi*, v. *Meccer de Arama*, g. *Chalkotypos*.

(2) T. *Tjlinguer* ou *Demirdji*, s. *Klioutschar*, v. *Leketousch* ou *Lakatousou*, g. *Kleidopoiòs*.

(3) T. *Kilid*, s. *Brava*, a. *Klioutz*, v. *Saroul*, g. *Kleidonia*.

à pied ne se rencontrent jamais ni en Bosnie, ni en Albanie, et presque jamais en Macédoine.

L'art du *Coutelier* (1) et celui de l'*Armurier* (2) sont au contraire portés assez loin en Turquie, parce qu'on y emploie tant d'armes. Il y a surtout des villes où on fabrique des couteaux (3) d'excellente qualité qui sont de la grandeur des couteaux de table, pointus, damassés sur le tranchant et à manche d'os blanc orné de grenats ou de verroteries rouges enchâssés çà et là. Fotscha et Constantinople sont célèbres pour ce genre de couteaux qu'on tient dans des fourreaux en cuir et bois, et qu'on pend sur le côté ou qu'on met dans sa ceinture. On les fabrique aussi à Serajevo et ailleurs; mais les meilleurs et les moins chers viennent des deux villes sus-nommées, où ils se vendent 7 piastres la pièce.

Nous n'avons pas vu de couteaux faits en Turquie qui puissent se fermer, mais on y fabrique beaucoup de grands coutelas, des couteaux de chasse et des *Handschar*, ainsi que certains sabres damassés fort courbes (*Schamlianke*), comme à Niaousta. La rouille paraît attaquer moins aisément ces sabres que les nôtres. Mostar, Fotscha et Travnik sont des villes si renommées pour les armes blanches que les Turcs en donnent quelquefois des prix énormes. On fabrique aussi des rasoirs (4), mais beaucoup viennent de l'étranger, et en général ceux des barbiers sont très étroits. Les ciseaux (5), les faux (6), comme le fil de fer, ne se fabriquent pas en Turquie et viennent principalement des États autrichiens. On fait fort peu de clous à Stamboul.

Les *armes à feu* se font en fabrique à Prisren, à Kostendil, à Egri-Palanka, à Egribouschak, à Niaousta, à Elbassan, à Janina, à Mostar, à Serajevo, à Travnik, à Techain,

(1) T. *Betjakdje*, s. *Nojar*, g. *Machairas*.

(2) T. *Tufendji*, s. et a. *Touphekgia*, v. *Meschter de arma*, g. *Oplopoios*.

(3) T. *Bitschak*, s. *Nog*, a. *Thike*, v. *Kouzit*, g. *Machaira*.

(4) T. *Ustoura*, s. *Brijatsch*, v. *Britsch*, g. *Xouraphi*.

(5) T. *Mokas*, s. *Nojitze*, a. *Gersere*, g. *Psalidion*.

(6) T. *Terpan*, s. *Kosa*, a. *Draper*, v. *Kosa*, g. *Kossa*.

à Banialouka, à Islivné et à Constantinople. A Tophana et Galata est la fabrique impériale, qui peut faire 50 fusils par semaine. Les plus nombreuses boutiques se trouvent à Prisren, où elles occupent toute une partie du *Basar* ou *Tscharschiou*.

A Elbassan, à Janina et Voidinika, on fait des platines de fusils et de pistolets; et dans ce dernier endroit les ouvriers sont Albanais et Zingares (*Voy.* le *Voyage de M. Pouqueville*, vol. III, p. 101). A Prisren, on fabrique aussi des canons de fusils, et on sait aussi faire des canons en tire-bouchon. Néanmoins, partout on emploie beaucoup de canons étrangers auxquels on adapte des platines et des crosses de fer, de laiton ou de bois; et quelquefois même les batteries sont étrangères. Ils excellent dans les ciselures sur le fer et le laiton; ils savent aussi damasser et dorer les armes ou les orner de plaques d'argent. On appelle *Djeverdan* ou *Djeverlia* les armes à feu damassées. On en voit surtout en Herzegovine, dans le Montenegro et chez les Albanais, et elles viennent en partie de Fotscha. Les armes à batterie à percussion sont inconnues en Turquie. A Prisren, nous avons vu, en 1837, la milice albanaise armée de fusils dont la petite crosse en bois avait une entaille pour y poser la main en portant l'arme.

En Turquie, les couteliers sont aussi aiguiseurs (t. *Bileidgi*, v. *Asskouzitoriou*), mais chacun aiguise ses outils, ses couteaux et ses faux. Pour ces dernières, on emploie des pierres oblongues venant des Alpes de Bavière, des environs d'Ammerstadt.

Hors de Boukarest, la *chapellérie* est inconnue en Turquie, et il n'y a guère que le prince Milosch qui fasse fabriquer à Kragoujevatz, par des ouvriers allemands, les schakos de ses soldats. Nous ne savons pas d'où les derviches tirent leurs feutres gris pointus.

Les *tailleurs*, en Turquie, se distinguent en trois classes: ceux qui ne savent que faire les habits grossiers des paysans, ce sont les *Abadja* des Turcs et des Slaves; ceux qui ont poussé l'art jusqu'à savoir habiller les gens riches et élevés en

grade, ce sont les *Terzi* des Turcs, des Albanais et des Serbes, qui les appellent aussi *Krajatsch*, les *Kroitoriou* et *Ssébeou* des Valaques, les *Zabov* ou les *Raptes* des Grecs; enfin les tailleurs allemands ou européens, appelés *Maistor*, *Schnider* ou *Nemtsche-Terzi* par les Slaves et les Turcs. Dans ce pays si reculé, relativement à notre civilisation artificielle, les tailleurs ne fournissent pas l'étoffe, chacun se l'achète en fabrique; il n'y a guère que les tailleurs européens chez qui on retrouve cette industrie, mais ces derniers ne se sont encore établis que dans les grandes villes maritimes ou danubiennes de la Turquie. Sous ce rapport, la réforme du costume militaire a déjà eu pour effet de distribuer davantage, dans tout le pays, des tailleurs indigènes au fait de la coupe de nos habits, à l'exception cependant du frac. D'ailleurs le Turc s'adapte plus aisément à cette profession qu'à d'autres, parce qu'elle cadre avec son goût d'être assis mollement les jambes croisées. Dans le Nizam, on voit naître le désir d'avoir de nos guêtres, mais les tailleurs turcs ne peuvent pas encore les faire. En général les visirs ont au moins chacun un tailleur étranger en chef, pour la taille des habits des soldats.

Il y a des endroits, en Turquie, où on fabrique en grand des habillements. Ainsi il y a des villages valaques du Pinde, comme celui de Tiffoseli, où on fait des capotes albanaises de drap blanc. A Baschkoë, dans le Balkan, et à Islivné on fabrique des *Gouniatz* de toute espèce.

Les *cordonniers* sont aussi divisés en trois classes; savoir: ceux qui fabriquent les *Opankes* (s. *Opantschar*, v. *Opinchariou*); ceux qui font les pantoufles et les bottes, les *Baboutschis* et *Tjizmedjis* des Turcs, le *Schizmar* des Slaves (proprement bottier), l'*Ypodèmates* et *Papoutzes* des Grecs; enfin ceux qui savent faire nos chaussures à la manière de nos cordonniers, les *Maistors* ou *Skytotomoi* des Grecs. Cet art est déjà bien mieux connu que celui du tailleur, car nous avons vu d'excellents souliers dans certaines grandes villes, même de l'intérieur, comme à Bitoglia, à Uskioub, etc. Parmi les militaires du Nizam, il y a un grand désir d'avoir de bons sou-

liers lacés (t. et s. *Koundoure*) à l'européenne, et même de les tenir toujours cirés. Un cordonnier allemand, établi à Travnik, nous disait en 1838, à cet égard, que sa fortune serait faite s'il pouvait seulement faire de la cire, mais il lui manquait de l'huile de vitriol.

Les autres cordonniers de la Turquie ont une différente manière de coudre la botte ou la pantoufle sur la semelle, la couture n'est pas si près du bord. Nous n'avons pas non plus vu, en Turquie, de bottes faites à la hongroise et à la valaque, avec le cuir cloué simplement sur la semelle de cuir ou de bois. Il y a assez de cordonniers turcs, parce que cet état a du rapport avec la sellerie, art dans lequel ils excellent.

Les *boulangers* (1) font en Turquie l'office de restaurateurs sous le nom de *Phouroundgis* (maître de four). Pour cuire leur pain, ils se servent de grandes planches, qui ont une certaine quantité de cavités où se met la pâte (2). Ailleurs ils ont des corbeilles de paille, nommées *Satchoure*, en place de ces planches. Ils se servent, pour les retirer, d'une pelle de bois à très long manche, le *Lopata* des Slaves (v. *Lopate*). De véritables *gargotiers* ou *restaurateurs* (3), avec trois ou quatre grands chaudrons sur des charbons, ne se voient que dans les bazars de Constantinople, de Bitoglia et de Salonique. Des pâtissiers (4) et des confiseurs (5), travaillant aussi en vue de tout le public, sont encore des curiosités de la capitale, d'Andrinople et de quelque grande ville. Les fruits confits de Janina, les coings d'Elbassan sont aussi renommés que les halva d'Andrinople et de Janboli.

Les *bouchers* (6) sont assez souvent musulmans; et en gé-

(1) T. *Ekmedgi*, s. *Ljebar*, a. *Phouroudji*, v. *Pitariou*, g. *Artopoios* ou *Psômas*.

(2) T. *Khamour*, s. *Festo*, a. *Mprouigtoure*, v. *Alnatoul*, g. *Zymari*.

(3) T. *Meykhanedji*, s. *Restaurator*, v. *Xenodochos*.

(4) T. *Beurekdji*, s. *Tchaigija*.

(5) T. *Chékérdji*, s. *Letzeder*, v. *Zacharatzès*.

(6) T. *Kassab*, s. *Nesar*, a. *Kasape*, v. *Phlescheriou* ou *Metschalariou*, g. *Makellarès* ou *Chasapès*.

néral en même temps aubergistes et boulangers. Des portions d'entrailles de mouton forment leur enseigne.

Les *barbiers* (1) sont en même temps chirurgiens. Ils posent les sangsues, et saignent en ouvrant la veine avec le rasoir. Ce sont eux qui circoncisent les enfants aussi avec le rasoir. Il y en a de si renommés pour ce genre d'opération, que les paschas les font venir, même de loin. Des *friseurs* (2) à l'européenne ne se trouvent qu'à Constantinople, à Boukarest, à Salonique, à Belgrade et Athènes; ce sont surtout des étrangers; mais à Salonique nous en avons trouvé un musulman.

Les *portefaix* (*Hammal*) turcs étonnent souvent les voyageurs par le volume des objets dont ils se chargent. Ainsi ils savent gravir des pentes fort roides, quoique surchargés de plusieurs malles appliquées sur un coussin suspendu à leur dos, et tenues par de mauvaises cordes; mais les charges les plus singulières sont bien celles de poutres, comme on le voit à Péra. En général ils en portent deux, placées de manière à former par derrière un angle ouvert, de sorte qu'il faut faire attention de ne pas recevoir des coups à leur passage dans les rues étroites. Les ânes et les chevaux sont chargés de la même façon, et obstruent souvent les rues de Stamboul.

Dans les grandes villes de l'Epire, à Salonique, à Andrinople, et surtout dans la capitale, il y a des porteurs d'eau ou *Sou-Yoldgiler* qui charrient l'eau dans de grandes outres. A Constantinople on dit qu'ils comptent 300 Turcs et 100 Albanais épirotes, et que cet emploi est héréditaire. Si un porteur d'eau meurt sans enfants, la corporation peut vendre sa place, qui vaut de 2,500 à 3,500 fr.; mais elle doit en remettre le montant à sa veuve. Les porteurs d'eau chrétiens de la capitale sont exempts de la capitation et des corvées, et sous l'inspection du *Sou-Nazqni*.

---

(1) T., s, a. *Berber*, v. *Barbariou*, g. *Kourcys*.
(2) T. *Berber*, s. *Phriser*, v. *Phriseriou*.

En Épire, la *confection des pierres à fusil* (t. *Takmak-Tasche*) occupe un certain nombre d'individus, surtout à Aulone, d'où viennent presque toutes les pierres à fusil employées en Turquie et en Servie. A Janina, il y a une demi-douzaine d'Albanais, qui sont aussi occupés à tailler de ces pierres, et qui sont établis en plein air dans la rue du bazar. Ce travail s'exécute avec des marteaux de diverses grosseurs, et ne demande qu'une certaine dextérité dans la manière d'appliquer les coups. D'autres personnes s'occupent ensuite à enchâsser ces pierres dans des morceaux de feuilles de plomb, pour qu'elles tiennent plus aisément dans les batteries. On les trouve à acheter avec ou sans plomb. Les silex, employés à Janina, viennent des environs des Cinq-Puits, et ceux d'Aulone de l'Acrocéraune.

Dans certains districts de montagnes, les paysans se fabriquent eux-mêmes divers *objets en bois* ; ainsi, dans le Montenegro, ils se font des cuillers et des pipes en partie ornées à l'extérieur de fil de métal ; dans les montagnes du Pinde et d'Agrapha ils taillent des coupes et des cuillers. Les Zinzares du Pinde font des auges (g. *Scaphidia*) et des paniers en osier (t. *Sepet*). Ces industries mériteraient d'être encouragées pour délivrer le pays du tribut assez considérable, payé à l'étranger pour des cuillers vernies, des bouteilles en bois, ou *Schoutoure*, et des assiettes en bois peint. D'une autre part, une industrie qui pourrait prendre pied, surtout dans les pays slaves et valaques où il y a beaucoup de bois, c'est la confection des sabots qui, vu le sol argileux et boueux par la pluie dans ces pays, y seraient adoptés aussi bien que dans la France méridionale, tandis que les Opankes ne valent rien pour la crotte, et ne sont bons que pour un sol sec ou rocailleux.

Dans toute la Turquie, surtout parmi les nations autres que les Turcs, le filage du chanvre, du lin ou du coton, ainsi que le *tissage de la toile* et *du drap grossier*, font partie de l'éducation des femmes ; néanmoins, les Slaves paraissent tisser le plus ; les hommes ne tissent que rarement dans les endroits où on prépare la toile et le drap en fabrique. Pour filer, les

femmes se servent d'un rouet (1) extrêmement simple, composé d'un petit cercle vertical sur un petit axe et mû par une petite manivelle. Leurs dévidoirs (2) sont aussi d'une grande simplicité. Le métier à tisser (3) se trouve dans les pays slaves, sous le toit avancé (*Sdrea*), à côté de la porte de la maison, ou sous la galerie ou *Tschardak*, ou bien dans des huttes d'osier faites exprès.

En Turquie, on est dans l'usage de mêler le fil de coton au fil de chanvre ou de lin, c'est-à-dire de composer la trame de fils de lin sur la longueur, et de fils de coton sur la largeur, ce qui forme leur toile (4) ordinaire. Aussi il est difficile de se procurer en Turquie de la toile pure de lin, il n'y a que les particuliers qui s'en fabriquent pour leur usage, surtout dans la Bosnie méridionale, comme à Roujai.

La Turquie possède encore la fabrication des soieries que les chevaliers normands ont transplantée de ce pays en Europe vers la fin du XII[e] siècle ; mais cette industrie souffre de la concurrence étrangère. Les femmes turques, comme les Slaves, savent aussi se tisser certaines étoffes de soie, comme de coton, pour les *Anteria*, les *Latitza*, etc. Cela donne lieu même à une fabrication dans certaines villes, comme à Salonique, à Philippopoli, à Melenik, à Gallipoli. Les villes de Salonique, de Seres et de Larissa sont celles où il se fabrique le plus de soieries. A Salonique, on fait aussi des chemises et des mouchoirs de gaze pour les femmes.

Des étoffes de coton à tissu peluché pour s'essuyer au sortir du bain, les *Phlocotis* des Grecs, se font en Thessalie, et à Velvendos dans le S.-O. de la Macédoine. A Sophie, on fabrique des espèces de *Mérinos* ; ailleurs, on fait des espèces d'organtines grossières et de la gaze.

(1) T. *Tjekrek*, s., pour le coton *Schekrik*, et pour le chanvre *Obretsch*, v. *Vaertelnizé*, g. *Magganon-dia-gnesimon*.

(2) T. *Elémya*, s. *Vitao*, a. *Mstélege*, v. *Vaertelnizé*, g. *Tyligadi*.

(3) T. *Tezgiah*, s. *Razboi* ou *Stan*, a. *Kaëtz-Pron* (?) v. *Rasboiou*, g. *Ergaleios*.

(4) T. *Bez*, s. *Platno*, a. *Li* ou *Tzartzaph*, v. *Paense*, g. *Pani*.

A Janina, les Grecs font du velours, mais le satin damassé (*Schamaladja*) vient de Damas en Syrie.

Les *Châles* ne se fabriquent pas dans la Turquie d'Europe, mais en Asie, et surtout à Damas; les châles employés ordinairement sont de fabrique anglaise. Les châles de Perse et de Cachemire coûtent même en Turquie assez cher pour n'être qu'en la possession de gens riches. Ainsi 2,500 fr. est le moindre prix d'un de ces châles dont les plus riches valent bien plus.

Des *bas courts de laine* blanche ou de couleurs bigarrées se fabriquent dans les familles, et çà et là pour l'exportation, comme à Tricala en Thessalie. Les bas blancs ont ordinairement des ornements en laine rouge, bleue ou verte, autour du haut, et au pourtour de la pointe du pied. A Tricala, la paire coûte 5 à 7 piastres.

En Thessalie et dans la Basse-Albanie, on file au fuseau les laines surges et les poils de chèvre employés à faire les *Abas* ou espèce de bure pour les manteaux des paysans.

Outre le *drap* grossier (t. *Aba*, s. *Soukno*, v. *Penouré*) que se fabriquent les paysans eux-mêmes, il y a çà et là en Turquie quelques petites fabriques semblables, ou au moins des gens qui en ont fait pour la vente, comme à Baschkoë en Bulgarie, à Glioubigne dans l'Herzegovine, à Ternova, à Razgrad, à Silistria, à Jamboli (d'après M. Slade), à Salonique, et dans le bourg zingare de Kroupistas sur le côté oriental du Pinde. On fait du drap grossier noir, nommé *Schadak*, surtout pour les pantalons; on en fabrique aussi du jaune, appelé *Tiftikaba*, et à Balekes, en Asie mineure, du bleu foncé, appelé *Balekesri-Abase*; mais en Servie, il n'y a rien de semblable. En 1836, un Anglais, M. Well, a voulu établir une fabrique de drap dans ce pays; mais le prince ne le lui a pas permis, probablement pour ne pas ôter aux paysans la faculté de vendre leur drap.

Pour ne pas rester tributaire tout-à-fait de l'étranger pour les draps plus fins, le gouvernement turc a provoqué l'établissement de fabriques de drap pour l'habillement de ses troupes.

Nous avons visité, à Islivné, une manufacture semblable, sous la direction de M. Dobisiletski, qui avait été occupé dans le même genre en Pologne et en Russie. Le bâtiment principal, construit par le gouvernement, est un carré oblong, à 2 étages dont chacun a 24 fenêtres. Un escalier, en dehors de l'édifice, conduit au premier étage. Un mur d'enceinte en pierres enferme, outre ce bâtiment et une cour, le logement des employés supérieurs et les bâtisses où se trouvent la forge, les ateliers des serruriers, des menuisiers, des fonderies en fer, des teinturiers et du mécanicien. Comme tous les bâtiments turcs nouveaux, ces constructions sont fort propres, et badigeonnées en blanc à la chaux, la muraille même d'enceinte est récrépie et blanche. Elles font un joli effet, en étant placées au pied de la montagne, au-dessus d'Islivné.

Dans les deux grandes salles de l'édifice principal, il y a deux machines à carder la laine, 12 métiers à filer la laine très fine, 8 pour la filer assez grossièrement, et 8 métiers de tisserands. Une grande roue, mue par l'eau, met en mouvement les machines à carder et divise la laine en fuseaux. On y occupe 80 ouvriers bulgares et deux contre-maîtres allemands de Moravie, sans compter les personnes dans les ateliers étrangers à la fabrication du drap, parmi lesquels il y a aussi des Allemands. Un ouvrier ordinaire du pays gagne 75 fr. par an, sans être nourri ni logé. On n'y fabrique que du drap commun, bleu foncé, que le sultan paie à raison de 21 piastres (2 fr. 90 c.) l'*Arschine* ou l'aune turque. Le gouvernement a remis la fabrique telle quelle à M. Dobisiletski, et lui a avancé de l'argent pour y faire les additions et les réparations nécessaires. Ce dernier est obligé avec ses profits de rembourser chaque année une partie de ces avances ; il devait encore à notre passage, en 1837, entre 50 et 60,000 francs. Un commissaire arménien du gouvernement était venu examiner la fabrique, et avait manifesté son contentement, et on espérait de recevoir, en 1837, une visite du sultan ; à cet effet, on avait meublé quatre pièces attenantes, au premier étage du bâtiment principal. Le salon du divan, couvert d'une jolie natte en

jonc d'Égypte, était entouré d'un beau canapé jaune et les fenêtres garnies de draperies.

Cette fois au moins le gouvernement turc n'était pas la dupe d'un fripon, tel qu'un certain Français qui lui a livré des draps pendant quelques années, en lui faisant croire qu'il les fabriquait en Turquie, tandis qu'il les tirait secrètement de France. Cet homme ayant eu vent que sa tromperie était venue aux oreilles de l'autorité s'est hâté d'émigrer avec le gain qu'il avait fait. Aussi tous les draps d'Islivné sont timbrés au chiffre du gouvernement d'une manière difficile à imiter sur des draps étrangers.

On fait aussi des *Couvertures grossières de laine*, à longs poils (t. *Kebe*; s. *Pokrovatz*) ; à Jamboli en Thrace, à Routschouk et Silistria en Bulgarie et en Bosnie. Celles de Tschainitza et de Serajevo sont surtout renommées à cause de leur bonté et leur bon marché. On en exporte beaucoup en Romélie. Le prix d'une de ces couvertures, suffisante pour couvrir un homme couché, et composée ordinairement de deux pièces cousues ensemble, est de 20, 23 à 25 piastres (5 fr. 75 cent. à 6 fr. 20 cent.) mais les grandes coûtent 35 piastres.

Il y en a en Turquie des fabriques assez considérables de *tapis* (1) qui se font à la main sur une trame tendue verticalement. Ces ouvrages nous ont rappelé celui des Gobelins ; mais on ne travaille pas à l'envers, et l'ouvrier voit toujours ce qu'il fait. Le plus singulier c'est qu'ils puissent parvenir à faire des tapis de dessins très composés sans modèles et sans avoir appris à dessiner. Aussi en regardant attentivement ces tapis, d'ailleurs de belles qualités et à couleurs vives, on remarque toujours quelque petite erreur dans la symétrie, qui ne nuit pas, du reste, à l'effet total. Les couleurs rouges, violettes et vertes sont surtout fort belles. Pirot (t. *Scharkoe*) en Mœsie est une ville toute remplie d'ateliers semblables. Ce sont principalement des jeunes filles qui, accroupies sous des hangars ou dans des

---

(1) T. *Kilim*, s. *Tchilim*, a. *Kili*, v. *Kovorou*, g. *Tapès*.

corridors, sont occupées à ce travail. Elles ne gagnent que 5 fr. par mois, et jadis leur gain était encore moindre.

Il est singulier que cette industrie soit concentrée dans ce lieu, et à Berkovtza (t. *Berkovdscha*)) en Bulgarie sans s'étendre à aucune ville voisine. On ne retrouve guère de fabriques semblables qu'en Asie, comme à Smyrne. On dit qu'il y a ou qu'il y en a eu à Veria en Macédoine, ville qui a été ruinée la seconde année de la révolution grecque.

Il y a en Turquie quelques *fabriques d'étoffes imprimées* (1) en coton ou calicot, en mousseline, en organtine et étoffe de soie. Ces manufactures existent à Salonique, à Seres, à Melenik, à Istib, à Philippopoli, à Andrinople, à Gallipoli, à Constantinople et à Broussa, en Asie. Les imprimeurs sur coton du quartier byzantin de Koum-Kapi ont diminué de nombre, et M. Brayer en donne pour raison qu'ils n'ont pas le droit d'employer des couleurs fines, ce qui est le privilége de la fabrique de Scutari (en Asie). Ces étoffes sont de teintes uniformes ou rayées, ou à dessins divers, peu dans le goût européen. Des mouchoirs de gaze bleue ou orange, avec des dessins imprimés en or ou argent, se fabriquent à Seres et Philippopoli. Les Grecs et les Bulgares de la Macédoine exercent surtout cette industrie.

Les *Teintureries* de fil de coton et de soie en rouge sont dans la Bulgarie (Ternova), dans la Turquie méridionale (Salonique, Istib, Janina), dans les cantons du Pelion, en Thessalie, et en Asie mineure. En général les teinturiers (2), en Turquie, très souvent chrétiens et grecs, ont le talent de donner aux fils et aux étoffes diverses des couleurs vives et durables. Leur rouge, jaune, et même le violet, ainsi que le vert foncé, sont fort beaux. D'après ce que nous a dit un teinturier étranger établi dans ce pays, et occupé à étudier leurs petits secrets, ils ont des pratiques un peu différentes de nos teinturiers. Ils

(1) T. et s. *Basma* ou *Koton*, g. *Indiana*.

(2) T. *Boyadje*, s. *Bojadja*, v. *Strémétourariou*, g. *Vapheis* ou *Vapheias*.

emploient plusieurs écorces, des bois et des plantes dont on ne fait pas usage en Europe. Les substances employées bien connues sont : la Garance (*Rubia tinctorium*, l'*Alyzarion* des Grecs), la Graine et le Bois jaune, la Vallonée, le Sumac, le *Carthamus tinctorum*, le Bois du Brésil (*Cæsalpinia brasiliensis*) (b. *Barsilovo drvo*), le Kermès du chêne vert, l'Orseille (*Lichen græcus* et *tinctorius*), le *Galium rubioïdes* et *sylvaticum*, le *Rubia peregrina*, la Gaude ou réséda jaune, le Salicot (*Salicornia herbacea*) et la Soude. Ils pourront y joindre le *Peganum Harmala*, qui est si abondant en Turquie, quand ils sauront que, traité chimiquement, il donne une belle couleur rouge. En Servie, les paysans teignent eux-mêmes leur fil; il n'y a guère de teinturiers de profession en Servie, excepté peut-être à Belgrade.

Les *Tanneries* (1) sont assez communes en Turquie, et on y fabrique, avec les peaux de chèvres, les excellents cuirs blancs, rouges et jaunes, exportés en quantité sous le nom de *Cordouan* (*Kordovan*, g. *Kordovani*) et de Saffian (a. *Saphtian*, t. *Souktijan*). Ce dernier se fait avec de la peau de chèvre, et le *Meschin* albanais avec de la peau de mouton. On y fait aussi du cuir dit de Russie. On livre au commerce ces cuirs, surtout dans la Thrace, à Gallipoli et Philippopoli, dans la Macédoine, à Salonique, à Uskioub, à Istib, en Albanie à Janina, ainsi qu'à Serajevo et Visoka, en Bosnie.

En Servie, il y a un tel manque de bonnes tanneries, que le prince Milosch avait fait venir en 1836, à Kragoujevatz, un tanneur allemand de Hongrie pour préparer les cuirs nécessaires pour l'équipement de ses troupes. Il a été renvoyé en 1837, et le prince a même pris sur lui de lui faire administrer 25 coups de bâton pour le punir de l'avoir trompé. Il a été remplacé par un jeune homme de Cologne, qui s'est engagé pour quatre années; mais il se plaignait de ce qu'on ne lui fournissait pas les tonneaux nécessaires. On tanne de plus

(1) T. *Tabahane*, s. *Tabakana*, a. *Tabahkan*, v. *Tébérschie*, g. *Vyrsodepseion*

les peaux de mouton pour l'usage ordinaire, ce qui donne un cuir dur et cassant.

A Bania-Louka, nous avons vu un tanneur faisant piler des noix de galle par une machine à piler (*Stoupa*) d'un singulier genre. Une petite roue, mue par l'eau du Verbas, faisait tourner un axe avec des dents, et cette dernière faisait lever hors du pilon très étroit de bois, un long bâton qui en retombant pulvérisait les noix de galle.

La *Passementerie* occupe surtout des Grecs, des Albanais et des Juifs. Les cordonnets (t. *Gaitan*), les festons (t. *Schirip*) et les boutons (1) en coton ou en soie se font surtout à Scutari, en Albanie. Gujlan et Sophie sont aussi des localités où on fabrique beaucoup de cordonnets de couleur en coton, tandis que ceux en fil d'or, les *Sermakesch*, ne se font qu'à Janina et Scutari, en Albanie.

Les ouvrages de passementerie remplacent dans la toilette des femmes, en Turquie, l'étalage des rubans de nos dames d'Europe; aussi, quoiqu'en Turquie leurs *Cheridgis* font quelques rubans grossiers, il n'y a point de fabriques de jolis rubans, et même on n'en voit guère dans les boutiques. Les lacets et les cordonnets s'y offrent au contraire sous une diversité plus grande que chez nous, et leur fabrication occupe des *Gaitandgis* (v. *Gaitanariou*).

La *Broderie* (2) est partout une occupation des femmes. Les plus belles broderies sont celles des Grecques, parce qu'elles ont le plus de goût dans leurs dessins et le choix du contraste des couleurs. Elles n'accumulent pas les teintes trop voyantes comme le font souvent les Turques. A Constantinople et dans les villages sur le Bosphore, on brode les mêmes dessins des deux côtés sur des étoffes de soie, des organtines ou des gazes coupées en forme de mouchoirs, de robes, de garnitures de robe ou de bayadères. Ces brodeuses de profession font ces gracieux ouvrages sans avoir appris à dessiner. Quant aux

(1) T. *Duymé*, s. *Dougme*, a. *Soumboul*.
(2) T. *Nahach*, s. *Bod*, a. *Kendis*, g. *Kentèma*.

broderies en or et en argent ; il y a en ce genre en Turquie des artisans très habiles, surtout dans la capitale ; mais nulle part ce métier ne compte plus d'ouvriers qu'à Janina, où toute une grande rue du bazar est entièrement occupée par des fabricants de cette espèce.

On fait des *nattes* (1) de roseaux et de joncs surtout en Bulgarie ; dans la Basse-Albanie, comme autour de Janina, sur la lagune de Butrinto, dans la plaine de la Thessalie, etc. Celles d'Albanie portent le nom de *Vourla*. On les emploie dans toute la Turquie pour s'asseoir dessus à la place de tapis. Les plus fines sont de joncs jaunes et viennent d'Égypte. Autour de Janina, on fait aussi en roseaux des chapeaux pointus à la chinoise pour les bateliers.

Les *Cordiers* (2) ne manquent pas en Turquie, surtout le long des grandes rivières et dans les villes maritimes ; on y emploie environ les mêmes instruments que chez nous.

Les poils bruns, noirs et blancs de chèvre, et plus rarement le crin de cheval, sont employés à une grande fabrication de sacs (t. s. *Arar*), de sacoches simples (t. *Tjanta*, t. et s. *Torba*) ou doubles (t. *Heibe*), ainsi que d'*étoffe de crin*. Cette dernière y est d'autant plus utile qu'elle est solide et ne prend pas la peste, aussi elle est en usage partout. D'abord les chevaux mangent l'orge dans des petits sacs de crin brun à bigarrures ou raies noires et blanches ; un tel sac coûte de 85 c. à 1 fr. Beaucoup d'objets se mettent sur les chevaux de bât dans une sacoche double de crin (*Bisak*) composée de deux grands sacs carrés réunis par une pièce de la même étoffe dans laquelle il y a quelquefois un trou dans la longueur pour pouvoir accrocher la sacoche sur le chevalet du bât. Une semblable sacoche coûte de 2 fr. 50 à 3 fr. 75. Certaines marchandises sont expédiées dans des balles d'étoffe de crin, et la même matière sert de tapis chez les pauvres gens ou pour préserver des marchandises de la pluie.

---

(1) T. et a. *Haser*, s. *Asoura* ou *Rogojina* si elle est en roseau, v. *Rogojina*, g. *Psiada*.

(2) T. *Ipdgi*, s. *Salar*, g. *Schoinas*.

On fabrique en Romélie, à Andrinople, ainsi qu'en Asie des *pâtes parfumées* ou *musquées* qu'on emploie ensuite à plusieurs objets de toilette. Ainsi, on fait des petites bourses avec des petits morceaux de pâte semblable. En général, dans tous les bazars, il y a des parfumeurs ou *Attarler*; il y a aussi çà et là des fabricants de chandelles (*Moumdjiler*).

Si on fabrique des tuiles en Turquie (1) on ne fait guère d'autres briques que des briques séchées au soleil (t. *Kerpitj*, s. *Tzrep*), dans les pays au S. du Danube. Les tuileries sont en général mal établies, et les tuiles (2) bombées sont les seules en usage. Nos toits à tuiles plates font toujours l'admiration des Turcs.

L'*art du potier* (2) est si peu répandu et si peu avancé dans la Turquie transdanubienne, que la poterie la plus commune vient même de Hongrie, et la plus fine de Bohême. Néanmoins les matières premières et le bois sont en abondance; aussi, on ne comprend pas pourquoi personne n'essaie d'entrer en concurrence en Turquie avec les potiers (s. *Lontschari*) étrangers. Si on y fait presque partout des tuiles, il n'en est point ainsi de la poterie grossière, comme la poterie noire des Zingares en Valachie et Transylvanie. Nous n'avons observé des potiers qu'en Servie, à Kragoujevatz, et à Schestinhan et en Bosnie, dans le bassin entre Travnik et Serajevo.

On emploie en Turquie surtout beaucoup de cruches noires de Mohatsch en Hongrie, de cruches de Bohême, des jattes, des assiettes vernies et ornées de peintures grotesques, et des pots à mettre du vin tenant une demi-oche ou un quart d'oche. Ces derniers, vernis en vert foncé ou brun, ont le bas un peu plus large que le haut, et ont une large ouverture avec un godet. On les voit partout en Turquie et surtout hors de Servie.

En Turquie, on fabrique d'énormes cruches nommées en

---

(1) T. *Kiremid* ou *Toughla*, s. *Cheremida* ou *Tzigla*, a. *Keramide*, v. *Cheremida*, g. *Keramidi*.

(2) T. *Tjeumlekdji*, s. *Bardàdjia*, a. *Bardaktziou*, v. *Olariou*, g. *Tzoukalas* ou *Keramevs*.

slave *Kabao*. Dans la Bosnie centrale, on fabrique des pots à eau d'une forme particulière. Ils ont un pied à un pied et demi de hauteur et sont composés d'un pied assez large, d'une portion ovoïde pour le liquide et d'un long col fermé par une cloison percée de 3 ou 4 petits trous; on ne peut donc pas les nettoyer. Ces vases sont colorés en jaune brunâtre et ornés de trois bandes et de figures grossières d'une couleur rouge brune. On les appelle *Dalierak*, et on prétend que ce nom leur a été donné par le pascha Derendeli, pour certaine ressemblance obscène. On les fabrique à Travnik, à Serajevo, à Vites, à Voinitza et surtout à Jaotza, entre les deux premières villes. Sur les frontières de la Macédoine et de la Thessalie, on se sert de grands pots dont le bas est ovoïde et qui ont aussi un assez long col garni d'une anse de chaque côté pour pouvoir le tenir commodément en buvant.

Les cruches d'eau se portent en Turquie comme en Hongrie, c'est-à-dire sur l'épaule avec un bâton courbe aux deux extrémités duquel est attachée une cruche noire, ou bien l'anse de cette dernière n'est qu'enfilée à un bâton.

Une profession particulière à la Turquie sont les *Louladgiler* ou *tailleurs* ou *tourneurs de petites têtes de pipe* en terre rouge. Ces têtes sont ovoïdes ou aplaties dans le bas, et ornées de petites ciselures faites au burin et avec de petits couteaux. La terre rouge se durcit à l'air et en fumant les pipes. Les meilleures pipes se taillent à Belgrade, à Nisch, à Sophie, à Routschouk, à Andrinople, à Loule-Bourgas (Bourgas-la-Pipe) et Silivri. On moule aussi çà et là de ces têtes de pipes, ce qui les rend encore plus fragiles. La consommation de ces têtes, coûtant 12, 20 paras à 1 piastre, est très grande, car elles sont très cassantes; elles tiennent peu au tube de la pipe; si on fume à cheval, on prend aussi peu de soin de placer sa pipe hors de l'atteinte des passants.

Le seul pays de l'empire turc où il y a, ou bien il y a eu des *Verreries* (1) est la Valachie, où on en cite dans le dis-

---

(1) T. *Chichehane*, s. *Staklotoplenie*, g. *Gyalika* ou *Gyalourgeion*.

trict de Tergovist. Toute la verrerie vient surtout de la Bohême. Les vitres (1) y sont rares, les miroirs (2), à l'exception de ceux sur des tabatières, ou de très petits, sont seulement en possession des gens riches. Des vitriers (3) n'existent qu'à Constantinople, à Belgrade et Salonique. D'un autre côté, tout le monde a des verres, des bouteilles, ou d'autres objets en verre. La verrerie est encore une de ces branches d'industrie qui devrait devenir lucrative pour quelqu'un qui l'exercerait dans le pays. Comme le commerce de la Servie avec la Turquie n'est sujet qu'à une faible redevance de douane, ce pays aurait surtout beaucoup à gagner à fournir à la Turquie sa verrerie aussi bien que sa poterie. Avec une telle abondance de bois et une main-d'œuvre si bon marché, et les matériaux nécessaires pour la confection du verre et de la poterie, l'exercice de ces métiers y devrait être une bonne spéculation.

Il n'y a aucun *Opticien* (t. *Heli-Ilmi-Menazer*) en Turquie, et on n'y trouve même pas aisément à acheter de bonnes lunettes. Ce n'est que dans quelques grandes villes qu'on est obligé d'aller faire ces achats. Aussi il nous est arrivé plus d'une fois dans l'intérieur de la Servie, comme en Turquie, de voir nos lunettes (4) convoitées par quelque médecin ou écrivain. Il y a même des cantons turcs, surtout dans la Bosnie méridionale, où des lunettes, et surtout celles de couleur, paraissaient des objets restés inconnus jusqu'à notre passage. Les télescopes (t. et s. *Durbin*, g. *Matogyalia*), comme certains instruments de physique, tels que des barreaux aimantés, etc., ne sont en possession que de quelques grands seigneurs turcs.

Les *Distilleries* (t. *Taktir*, s. *Rakidjnitza*) ordinaires pour

---

(1) T. *Péndjéré*, s. *Okno* ou *Pendjer*, v. *Tabla de Sticla*.

(2) T. *Ayna*, s. *Ogledalo*, a. *Paschkire*, v. *Oglinda*, g. *Kathreptès*.

(3) T. *Djamdje*, s. *Staklar*, proprement faiseur de bouteilles, v. *Gleschariou*, g. *Gyalas*.

(4) T. *Gueuzluk*, s. *Naotschari*, g. *Gyalia*.

l'eau-de-vie de prunes ou de blé existent partout en Turquie. Assez souvent se distille soi-même son *Raki*. Les Grecs paraissent les plus adroits à faire des liqueurs épicées et surtout de l'anisette (*Raké me glykanison*). Néanmoins, l'eau-de-vie distillée deux fois (s. *Prépetschenitza*) ne se rencontre que dans de grandes villes, et l'esprit-de-vin (s. *Spirit*) seulement à Constantinople, à Salonique, à Belgrade, et dans quelques villes maritimes. Les liqueurs ne se voient guère hors des mêmes villes, et viennent, comme l'esprit-de-vin, presque en totalité des pays d'Europe. La distillation de l'*Huile de rose* a déjà été mentionnée.

Les Grecs fabriquent du *Savon* grossier (t., s., a. *Sapoun*, g. *Sapouni*) dans la Turquie méridionale, comme en Macédoine et dans la Thrace méridionale, à Andrinople, mais la plus grande partie du savon se tire de l'étranger et en partie de France.

Dans la Bosnie tout-à-fait septentrionale, on fait dans les forêts de la *Potasse*(*Pepele*). MM. Popovitch de Brod y ont des fabriques semblables. Les ouvriers s'établissent dans des forêts et y font eux-mêmes les cuves dont ils ont besoin. Un individu est chargé de leur apporter des villages voisins les vivres nécessaires. Il y a aussi de ces industriels à Costainitza et à Gradisca qui exploitent les forêts voisines de la Bosnie et de la Croatie. Depuis 1836, une autre compagnie travaille en Servie. L'énorme quantité de forêts de ce pays et de la Turquie devrait exciter à ce genre d'industrie.

On fabrique du *Salpêtre* (1) dans les plaines de la Valachie, de la Thrace, de la Bulgarie et de la Macédoine méridionale, comme dans le bassin de Seres et en Bosnie. Les ouvriers sont surtout des Grecs, des Valaques et des Zingares. Ils vivent quelquefois dans des habitations souterraines, à la valaque, comme nous l'avons vu, en 1836, à Spatovo au N. de

(1) T. *Guuvertjilé*, s. *Schalitra*, v. *Salitre*, g. *Nitron*.

Seres. Dans les moulins à poudre déjà indiqués en Turquie on emploie du salpêtre venant en partie de l'Égypte.

Les *Marais salants* du gouvernement de Turquie se trouvent surtout en Albanie, à Bastova, entre le cap Lahi et Cavaia, dans le golfe d'Aulone, près de Paliouri sur le golfe d'Arta, au S. de Comouldsina (*Tschaiakdsche* ?), près de Kavak au fond du golfe de Saros dans la mer Égée, et près d'Achioli sur la mer Noire. Les salines ne fournissent qu'une petite partie du sel consommé en Turquie, où on emploie une énorme quantité de sel gemme de Valachie, ainsi que du sel marin de Sicile et d'autres parties de la Méditerranée. Les deux salines ou sources salées des Touzla inférieur et supérieur en Bosnie ne versent dans le commerce que peu de sel, qui se consomme dans ces environs. Ce sel se recueille par l'évaporation et la cuisson.

On sait fort bien faire le *Charbon* (2) en Turquie, comme nous avons pu nous en assurer près du couvent de Rilo, dans le Rhodope, près d'Egri-Palanka et de Klisoura, dans la Mœsie supérieure et en Bosnie. Le charbon, à Constantinople, vient de l'Asie mineure et des forêts sur la mer Noire. Nous avons rencontré des voitures de charbon allant à Constantinople jusque près de Tschorlou. Les charbonniers (v. *Karbounariou*) sont aussi fort entendus en Valachie.

D'après M. Viquesnel, les *fours à chaux* sont le plus souvent des trous en terre, et la pierre est sur des claies garnies d'argile.

Nous ne croyons pas qu'il y ait d'autres papeteries en Turquie que celle du *Kiatkane*, fondée par le sultan Sélim III, dans la vallée du grand-seigneur, vis-à-vis de Terapia. L'établissement de papeteries, dans ce pays et en Servie, devrait être une spéculation profitable, les Turcs et les Serbes con-

(1) T. *Salamoura*, s. *Solilo*, a. *Bentikripes*, g. *Alopegia*.
(2) T. *Keumur*, s. *Ouglie*, a. *Thiggil*, v. *Karboune*, g. *Karbounan*.

sommant beaucoup de papier, surtout de qualité inférieure. Le papier turc est épais et fort; le papier gris de Turquie vient de l'étranger, et surtout d'Angleterre et d'Allemagne.

Les *Écrivains* (1) publics sont un état particulier en Turquie qui suppose de l'application et des études, car, dans ce pays, il y a bien peu de personnes qui savent lire et écrire parfaitement, et on donne déjà le nom d'*Effendi* (Monsieur) à ceux qui ont appris à déchiffrer plus ou moins péniblement un ou deux genres d'écriture turque. On sait que les Turcs en distinguent sept espèces, et que celle appelée du Divan est celle des autorités turques. De cette petite quantité de savants connaissant bien les écritures turques est résulté l'usage que les paschas sachant lire parcourent à haute voix ou en bégayant le firman des voyageurs pour bien faire voir leur science.

Dans chaque ville où il y a des bazars, on voit au moins une boutique d'écrivain, qui accroupi, et son encrier de laiton (2) à sa ceinture, écrit sur ses genoux ou sur une petite table de 6 po. de haut et un pied carré. Les encriers turcs sont munis d'un long étui aplati, aussi en laiton, dans lequel on met les plumes de roseau (*Kalem*) et le canif (3). Quelques secrétaires de paschas ont des écritoires semblables en argent. Les écrivains avec les horlogers sont les seuls gens en Turquie qui portent quelquefois des lunettes. Leur encre (4), faite avec de l'encre de Seche préparée, doit être plus épaisse que la nôtre, vu la nature des caractères turcs et de leurs plumes. Le crayon grossier (5) est aussi en usage. L'écrivain remplaçant encore l'imprimeur dans beaucoup de cas, il y a au moins dans la capitale des copistes habiles.

---

(1) T. *Yazedje*. s. *Pisar*, a. *Jazedzi*, v. *Scriitoriou*, g. *Grapheys*.

(2) T. *Murékkéb*, s. *Mastolnitza*, a. *Kalamar*, v. *Kalimariou*, g. *Kalamari* ou *Melanotèkè*.

(3) T. *Kalémtrach*, s. *Peroschenik*, v. *Penetzilouschoul*, g. *Kondylomachairon*.

(4) T. *Divit*, s. *Mastilo*, a. *Melan*, v. *Tscherneala*, g. *Melanè*.

(5) T. *Résm-kalémi*, s. *Plaivaz*, v. *Tzerousa*, g. *Molybokondylon*.

Le Turc écrit de droite à gauche et ne tient point à ce que les lignes soient droites. Ses papiers, les billets de recommandation, les teskeres, ne sont souvent que de petits carrés oblongs de papier épais. Les lettres importantes sont, au contraire, d'un énorme format de carré oblong, avec enveloppe et double ou triple cachet. Dans les firmans, la signature du sultan en tête remplace les armoiries de l'état chez nous. Les Turcs distingués n'ont pas non plus d'autres armoiries que leur chiffre.

Les Turcs ont un nombre suffisant de *Relieurs* (1), mais ils ne livrent que des ouvrages informes, ne connaissant pas tous les instruments et les finesses de nos relieurs. Aussi les étrangers sont recherchés à Constantinople et ailleurs, de manière que les ouvriers relieurs d'Europe se sont mis depuis quelque temps à aller à Boukarest, à Constantinople et Athènes. Malheureusement, les compagnons relieurs arrivant à Constantinople manquent de moyens pour s'y procurer tous les instruments nécessaires, et ne peuvent pas établir ainsi une concurrence dangereuse avec les relieurs turcs.

En Servie, il n'y a de relieurs véritables qu'à Belgrade, savoir : un jeune Prussien naturalisé en Servie, un Bavarois, nommé Schpetz, et M. Vosarovitch de Semlin, qui réside en Servie depuis long-temps, s'est acquis ainsi une petite fortune, et est en même temps éditeur et libraire d'ouvrages serbes. Ainsi, il a réimprimé toutes les œuvres du célèbre Obradovitch, et sa boutique est bien assortie en livres slaves.

L'*imprimerie* (2) n'existe encore en Turquie qu'à Boukarest, à Belgrade, à Constantinople et Cetigne, dans le Montenegro. Dans les trois premières villes, il y a aussi en même temps des fonderies de caractères. A Cetigne, il n'y a qu'une presse et un très petit personnel; néanmoins, on y imprime des ou-

(1) T. *Mudjellid*, s. *Knigovesatz*, g. *Vivliodetès*.

(2) T. *Basmakane*, s. *Schtamparia*, a. *Schtampa*, v. et g. *Typographia*

vrages surtout religieux et un almanach. L'imprimerie y est une innovation introduite par l'évêque actuel. Il est bon d'ajouter qu'il s'y imprimait déjà des livres du temps des rois serbes.

En Servie, l'imprimerie du gouvernement a été d'abord établie à Kragoujevatz, mais en 1834 elle a été transférée à Belgrade. Elle contient 6 presses, qui sont en partie de Russie, en partie de Vienne, et on imprime fort bien, outre la gazette serbe et les écrits nécessaires au gouvernement, nombre de traductions d'ouvrages étrangers, des poésies et des compositions des gens du pays. Les personnes attachées à l'institut typographique du prince Milosch sont la plupart d'Allemagne ou de Hongrie. Le directeur est M. Jaktschitch, un serbe hongrois, qui reçoit, dit-on, jusqu'à 2,000 écus ou 10,000 fr.; il a sous lui 50 employés (1). La fonderie est à côté de l'imprimerie, et a quatre facteurs allemands, qui reçoivent mensuellement chacun 22 écus (120 fr.), outre le logement, l'éclairage et le chauffage. M. Philippe Walter est à la tête de cette partie. Le papier pour l'impression s'achète à Vienne, de manière qu'à tout calculer un livre imprimé dans cette dernière ville revient moins cher qu'à Belgrade. Cela empêcherait déjà des particuliers d'employer cette imprimerie, s'il n'y avait pas en outre la difficulté du débit des livres imprimés si loin des centres de librairie. Aussi, en 1837, le poëte serbe, M. Miloutinovitch, a été imprimer ses ouvrages à Leipzig.

A Constantinople l'imprimerie est aussi en bon ordre. M. Hammer-Purgstall a donné un aperçu sur les écrits sortis, depuis 1728 à 1838, des presses de Constantinople (2). Cet

(1) T. *Basmadje*, s. *Schtampar*, v. *Kertourarion*, g. *Typographos*.

(2) *Voyez*, pour la période de 1728 à 1831, son *Histoire de l'empire ottoman;* et pour celle de 1831 à 1838, la fin du 4e volume de son *Histoire de la poésie musulmane* (*Geschichte der Osmanischen Dichtkunst*), Pest, 1838, ou *Deutsch. Viertel Jahres Schrift*, no 2. Stuttgard, 1838, chez Cotta.

art a été introduit en 1727 dans la capitale, sous Ahmed III, par un renégat hongrois nommé Ibrahim; mais il n'a été mis à profit surtout qu'à la fin de ce siècle, et dans celui-ci par les sultans Abdoul-Hamed, Sélim et Mahmoud.

On peut dire qu'à l'exception de Boukarest et d'Athènes, l'empire turc n'a pas de libraire (1) proprement dit; aussi on ne doit pas être étonné de ne voir des livres que chez des gens riches, les ecclésiastiques, et surtout les moines. La pluralité des ouvrages sont religieux. Dans un tel pays, où il y a si peu de personnes qui savent lire, publier une gazette (2) c'est prêcher dans le désert, et réellement les gazettes de Constantinople et de Smyrne, en turc et français, ne s'adressent guère qu'à l'étranger. Elles sont tirées à un très petit nombre d'exemplaires, et en Turquie nous n'avons vu nulle part, hors de Constantinople, la feuille turque. D'ailleurs, aucune poste régulière n'existant, les paschas ne peuvent la recevoir que fort irrégulièrement. Nous ne l'avons aperçue que dans quelques cafés de Constantinople. On ne la distribue surtout qu'à un certain nombre de dignitaires et d'employés de l'État.

La gazette serbe, qui paraît depuis 1833 une fois par semaine en 1 feuille de 4 pages, est un peu plus lue que celle de Constantinople; néanmoins, c'est encore une de ces créations artificielles, utiles peut-être, mais faites malheureusement pour en imposer aux étrangers sur les progrès de la civilisation en Servie. Elle est sous la direction et la censure de M. Demetrius Isailovitsch, qui reçoit pour cela 1,500 écus (7,500 fr.) par an.

Jusqu'en 1838 cette gazette était défendue en Autriche, ou plutôt en Hongrie, parce qu'on avait voulu y voir une intrigue russe pour rattacher encore davantage les Serbes hongrois à leurs compatriotes en-deçà du Danube, et les éloigner toujours plus des Hongrois. Il était temps qu'on levât, en

(1) T. *Kitabdje ou Sahaf*, s. *Knigar*, g. *Vivliopolès*.
(2) T. *Guazeta*, s. *Novina*, g. *Gazeta*.

1838, cette défense ridicule, car la gazette est fort innocente, et les Serbes bien élevés de la Hongrie en savaient tout autant qu'elle. Malgré cela, cette gazette serbe est fort peu répandue en Hongrie, parce que la gazette en langue serbe publiée à Pest reproduit les articles intéressants de la gazette de Belgrade.

Les diverses professions (*Sahanat*) ou métiers forment en Turquie et en Servie des corporations (*Esnaf*), dont chacune a son *Ousta-Pascha* ou président. Ce chef exerce la justice parmi ses confrères, devient leur interprète auprès des autorités, et prend siége dans le conseil municipal. Il est le protecteur et le modérateur des siens, et chacun est solidaire envers les autres par rapport à sa moralité. Jadis il n'y avait que les Turcs qui pussent être *Ousta-Pascha;* mais comme il y a des professions que n'embrassent guère les musulmans, et par d'autres considérations, cette loi est tombée çà et là en désuétude. Pour devenir membre d'une corporation, le maximum de la taxe à payer est 150 piastres. Les corporations s'entendent souvent pour élever le prix des marchandises.

Les condamnations prononcées par des corporations sont des amendes destinées aux pauvres ou à l'église. Il existe ainsi à Belgrade un capital de plusieurs centaines de mille piastres qui provient de cette source. Si en Servie les jugements des corporations ne sont pas exécutoires devant le magistrat, il faut s'y soumettre, sous peine d'être forcé de quitter par suite des vexations de ses confrères.

Les professions ne sont pas si divisées qu'en Europe; ainsi les maçons sont souvent en même temps charpentiers, le tailleur fourreur, etc. Jadis il y avait plusieurs métiers réservés exclusivement aux musulmans, et même aux janissaires; ainsi les cafetiers, les barbiers, les bouchers, les cordonniers, les selliers, les armuriers, les portefaix, les chaudronniers, les maîtres de poste, les maréchaux-ferrants, les maquignons, les corroyeurs, etc., étaient musulmans. Il y en a qui sont brodeurs et graveurs. Au contraire, rarement un musulman était fourreur, et la plupart des boulangers sont Slaves, Grecs,

Albanais ou Valaques, et les fourreurs (1), Grecs, Zingares, Juifs ou Arméniens.

Les Bulgares sont employés beaucoup comme garçons d'écurie, et un certain nombre ont toujours la corvée de conduire les chevaux du sultan sur les pâturages. Parmi les boutiquiers, on n'en remarque point comme en Europe qui ne vendent que de la porcelaine ou des joujous d'enfants ou des herbes médicinales, etc., mais il y a beaucoup de revendeurs au détail (*Bakalin*) pour les choses usitées comme nourriture. Des ramoneurs (t. *Odjadji*, s. *Kaminar* ou *Odjatschar*, v. *Hornariou*) ne se voient que dans les grandes villes de Boukarest, de Constantinople et de Belgrade.

Les artisans turcs travaillant en plein air ou sous des hangars, sont certes plus heureux que les nôtres, parce qu'ils ne sont pas casernés ou ensevelis dans des réduits à demi obscurs comme dans tant de nos villes. On ne les oblige pas comme en Europe à des travaux excessifs, et on ne les rabaisse pas, comme çà et là en Angleterre, au niveau des brutes en les privant du sommeil deux jours sur sept. Leur envie contre leurs maîtres ne trouve pas en Turquie les mêmes aliments que chez nous, parce que les impôts sont proportionnels à la fortune de chacun, que les maîtres ne les écrasent pas par leur luxe, que chaque artisan peut espérer de devenir maître avec de l'économie, qu'aucune corporation monopolisante ne met obstacle à leur maîtrise, et que rien n'empêche en Turquie les maîtres de s'allier par des mariages avec leurs subordonnés.

Dans le Montenegro, on est tellement engoué de l'état des armes qu'on méprise tous les autres métiers; ainsi, tout tailleur est une occupation féminine, tout charron est appelé un bohémien, et même l'armurier, si nécessaire dans ce pays, n'est pas considéré.

---

(1) T. *Kurdju*, s. *Kojouar*, v. *Koschokariou*, g. *Gounarès*.

§ 3. Commerce.

De tous les habitants de la Turquie, ceux qui ont le plus d'aptitude et de goût pour le négoce sont les Grecs, les Arméniens et les juifs ; ceux qui en ont le moins sont les Serbes et les Albanais. Les Bulgares, surtout sur le Danube et dans les villes de la Macédoine, ont déjà plus de penchant pour le commerce que les Serbes ; mais les Valaques instruits et les Zinzares se rapprochent à cet égard tout-à-fait des Grecs. Aussi on trouve des négociants grecs et zinzares dans toute la Turquie et même dans les pays étrangers, surtout dans ceux voisins de l'empire ottoman. Les grandes villes turques ont des maisons affiliées dans la plupart des grands ports de l'Adriatique et des Etats d'Italie, surtout à Trieste, à Livourne, à Gênes, à Naples, à Malte, à Cadix, à Smyrne, à Aleppe, à Alexandrie, à Odessa, à Pest et à Vienne.

Au contraire, les négociants (1) albanais sont rares, quoiqu'il y ait des petits détaillants schkipes dans quelques villes turques qui appartiennent à cette nation éminemment agricole et de bergers. Quelques Scutarins sont établis à Venise. Quant aux Serbes, il y en a peu qui soient négociants, et surtout hors de chez eux. S'ils ont pu se résoudre à aller chercher fortune au loin, dès qu'ils se sont amassé un petit capital, ils se hâtent de retourner chez eux, et en outre ils ne s'allient guère avec des femmes d'autres races. Le Turc est quelquefois négociant dans les grandes villes, mais il est bien loin d'en avoir le goût autant que les Persans. En combinant cette différence de caractère avec la richesse respective des provinces turques, on s'explique pourquoi les gens le plus à leur aise se trouvent dans les villes de la Thrace, de la Macédoine, de la Valachie et le long du Danube.

---

(1) T. *Bazardgi*, s. *Tergovatz* et *Veliki tergovatz* (grands négociants), les *Grosshændlers d'Autriche*, a. *Bazerghian* et *Peschperre*, v. *Negoutetoriou*, g. *Emporos* et *Pragmatevtès*.

L'état des fortunes en Turquie est bien différent de celui en Europe; aussi, les Turcs sortant de leur pays ont de la peine à comprendre que des particuliers possèdent autant d'argent que le prouvent leurs maisons et leur luxe. S'il y a des personnes qu'on nommerait riches chez nous, elles sont obligées de cacher leur fortune, d'éviter tout luxe de vêtement ou dans leur ménage; or, ces gens ne se trouvent que dans la capitale et quelques grandes villes. Ce sont encore surtout des négociants arméniens, juifs, grecs ou zinzares. Les marchands craignent tellement de montrer leurs richesses, que des Grecs ou des Zinzares allant de l'intérieur de la Turquie aux foires de Pest ou de Leipzig cachent quelquefois leur avoir dans des sacs de poivre d'Espagne, et prétextent aller le vendre à l'étranger, tandis qu'ils laissent leur marchandise postiche à Belgrade et n'arrivent en Hongrie qu'avec leur argent.

D'un autre côté, si on examine la grande masse de la nation et qu'on aille dans la campagne, on est étonné du maximum de fortune admis par les gens de ces pays. Ainsi, en Servie, un revenu de 3,000 fl. ou 7 à 8,000 fr., constitue déjà un homme très riche, 10 à 12,000 fr. de rente est une grande fortune. Il en est ainsi en Turquie et même en Valachie, où la vie est à très bon marché, et où les grands boyards seuls dépensent beaucoup plus d'argent. Le paysan, en Servie, s'enrichit surtout par la vente des cochons, mais il ne sait pas assez faire fructifier son avoir. Il thésaurise, place ses sequins dans des cachettes, de manière qu'un villageois mal vêtu étale quelquefois des sacs d'or aux yeux étonnés de l'étranger. Il arrive aussi qu'ils mettent une partie de leurs économies sur la tête de leurs femmes.

De même en Turquie, le paysan enfouit trop souvent son argent sans profit pour la communauté. L'institution des caisses d'épargne y serait, sous ce rapport, une innovation aussi utile pour la société que pour la bourse de chacun; mais avec un gouvernement si capricieux et si despotique, on ne peut pas espérer de pareils établissements.

Les ventes et les achats, en Turquie, se concluent en se ta-

pant mutuellement dans les mains devant témoins. Des contrats régulièrement écrits ne se font que rarement.

Il est particulier que les musulmans aient adopté pour les époques de paiement des baux, des loyers, etc., celles en usage parmi les chrétiens du temps de l'empire grec, c'est-à-dire la Saint-George, ou le 5 mai, et la Saint-Démétrius, ou le 23 octobre. On sait qu'ils ne comptent que par mois lunaires de 28 jours, de manière que dans les comptes à régler par mois avec eux, il est difficile de leur faire comprendre nos mois de 30 et 31, et il ne faut leur parler que du nombre des jours écoulés.

L'ocque (*Okka*) est le poids et la mesure (s. *Mera*) turque; elle équivaut à environ deux livres et quart. La mesure d'une ocque correspond à un peu plus de trois *Seidel* ou quart de bouteilles autrichiennes. On pèse à la livre en Turquie bien des choses qu'on mesure (s. *Meriti*) chez nous, et on se sert quelquefois au lieu de poids en métal de pierres d'un poids analogue. On y emploie la balance ordinaire (1) ou une grande balance avec un seul bassin et une tige de fer pour supporter les poids.

La demi-ocque s'appelle s. *Pol*, g. *Misolithron*, le quart d'ocque *Litra* (g. *Litros*) et le huitième d'une ocque, en slave *Politch*. On a des pots d'une ocque, d'une demi-ocque, d'un quart d'ocque (s. *Litrenjatscha*) et d'un huitième d'ocque. Ces derniers sont en fer-blanc, les autres quelquefois en terre. En Bosnie et Herzegovine, on nomme *Jounga* une ocque et demie. L'ocque est composée de 400 drachmes ou *drames* = 2 livres 8 onces 4 gros 4 grains, poids de marc. Un litre d'or a 100 drames et vaut 100 ducats. Un drame turc est environ la 1/5 partie d'une once.

Le quintal est le *Maja* des Slaves, valant 440 ocques. Une mesure de blé est l'*Ischnek*. La mesure contient 20 ocques, et elle porte supérieurement, comme en Europe, une croix

---

(1) T. *Térazi*, s. *Okatsch* ou *Kantar*, a. g. *Palantze*, a. tosk. *Zigaré*, v. *Koumpena*, g. *Zygaria*.

en fer, et on passe une règle dessus pour donner juste ce qu'il faut. Le baril grec est en général de 50 ocques.

Pour auner, on se sert de l'*Arschin* (équivalant à 22 pouces 8 lignes pied de roi), et pour mesurer des terrains, on a le *Denoum* des Turcs, ou le *Joutro* des Slaves, savoir : l'espace carré qu'on peut labourer avec une paire de bœufs en un jour. Les Turcs appellent *Deulum* ou *Dœnoum*, un espace carré de 40 archines en tous sens, et *Evlek* un espace quadrangulaire de 10 archines de large et 40 de long. Les Grecs ont le *Stremma* qui fait le tiers d'un âcre ou 14,520 pieds carrés.

Les monnaies (1) turques sont battues d'après les systèmes décimal et duodécimal. Les monnaies d'or sont les *Jyirmilouks* ou *Mahmoudiehs* (2), les *Ikosares* (g. *Eikosari*) des Grecs, pièces minces portant le chiffre du sultan, et valant 20 piastres ou environ 5 francs. Dans la circulation on en rencontre une moindre quantité qui ne sont que des demi et des quart d'Ikosare. Les monnaies courantes d'argent sont les *Beschlouk*, ou pièces de 5 piastres (1 fr. 30 à 35 c.), les demi Beschlouk (t. *Jarem-Beschlouk*, s. *Sto Paras* ou *cent Paras*), les piastres ou *Grosch* des Slaves valant à présent 25 centimes, les demi-piastres, les quart de piastres et les paras, dont 40 équivalent à une piastre. En outre, il y a des nouvelles pièces de 6 piastres qui sont peu différentes des Beschlouks, et ont, comme eux, la grandeur d'une pièce de 5 francs avec la moitié de son épaisseur. Ils ne se distinguent des Beschlouks que par une guirlande particulière d'un côté, autour du chiffre du sultan, et de l'autre, autour de quelques mots turcs ; de plus les chiffres et les mots turcs ne sont qu'à demi encadrés entre deux demi-lunes. Enfin, il y a d'anciennes pièces usées de 10 et de 12 piastres, les *Ongrosch* et *Onikigrosch*. Ces dernières ne passent plus qu'en Bosnie et à Belgrade.

---

(1) T. *Akdje*, s. *Novatz*, a. et v. *Moneté*, g. *Nomisma* ou *Moneda*.

(2) T. Nous trouvons aussi cités des *Chairiehs*, qui vaudraient le tiers d'un ducat, mais nous n'en avons pas vu.

La petite monnaie (1) turque est si mauvaise, n'étant qu'un alliage cuivreux, faiblement argenté, qu'au bout de quelques années on refuse de prendre ces pièces, sans valeur intrinsèque, et aisées à falsifier. Si certains sultans, comme Murad III, en 1584, avaient déjà altéré la monnaie, elle s'était bonifiée de nouveau sous d'autres monarques; mais depuis un siècle, elle n'a que diminué graduellement de prix. Au temps de Thevet, la piastre turque, battue sur le modèle de celle d'Espagne, valait environ 5 livres tournois 6 sous. Pendant la régence, elle fut côtée à 5 francs; mais en 1775 (ou même déjà en 1728?), elle ne valait plus que 3 livres 2 sous, et, à l'avénement de Selim III, 50 sous. Sous ce dernier sultan, elle fut altérée de moitié, et ne passa plus que pour 32 sous, et plus tard pour 30 sous; en 1819, elle était descendue à 90 centimes, en 1826 à 40 centimes et en 1836 à 25 centimes. Il serait bien temps que le gouvernement turc pût comprendre que l'altération des monnaies ne produit qu'un gain momentané en détruisant tout crédit pour l'avenir. Au lieu de mettre hors de cours certaines monnaies et voler ses sujets, il devrait les retirer à fur et mesure, comme dans les États bien réglés en Europe. Du reste, les Turcs peuvent rétorquer que, dans l'Europe continentale, de semblables mesures désastreuses ont été prises encore çà et là dans ce siècle.

Les paras sont une monnaie si petite et si mince qu'on peut aisément la perdre; il y en a beaucoup de faux. On en voit surtout un grand nombre en Valachie. Les voyageurs en prennent quelquefois dans les villes de petits sacs, afin de n'en pas manquer dans les auberges, où on est sans cela arrêté çà et là, lorsqu'on veut payer sa dépense (s. *Troschak*).

Le fait le plus curieux dans le cours usuel de l'argent turc, c'est qu'à Scutari en Albanie, à Alessio, dans les pays des Malsores, et une partie de celui des Myrdites, la piastre vaut 42 paras, ce qui complique les comptes, et n'est pourtant

(1) T. *Oufak* ou *Gousour*, s. *Sitno*, a. *Goursour*, g. *Ligna-Chrèmata*.

qu'une valeur fictive dont la perte se récupère sur le prix des choses.

Les petites monnaies prennent çà et là en Turquie des noms particuliers ; ainsi des pièces anciennes de 60 paras s'appellent *Vijlin* en Servie, *Viselin* en Bosnie et *Poul* à Leskovatz. D'autres pièces aussi anciennes de 30 paras se nomment *Solot* en Bulgarie ; les 20 paras sont les *Katzelis* ou *Katzils* de 21 paras de Scutari, des Myrdites, des Malsores et de Gousinie ; les pièces anciennes de 12 paras sont les *Loutschs* de la Romélie ; les pièces de 10 paras sont les *Roups* du bassin d'Ochrida, et les *Mariaschs* des Slaves de la Mœsie supérieure et les 10 piastres sont nommés çà et là *Roupia*.

L'argent blanc d'Autriche est la monnaie étrangère la plus courante en Turquie, mais elle n'est en circulation dans sa valeur complète qu'en Valachie, en Servie, en Bosnie, en Herzegovine et dans la Haute-Albanie catholique. A Belgrade, on connaît même les billets de la banque de Vienne (s. *Banka*). Le *Zwanziger*, le *Plet* des Herzegoviniens, ou pièce de 85 c, y vaut 3 piastres et demie, tandis que dans le reste de la Turquie, on ne le prend que pour trois piastres. L'écu ou Thaler d'Autriche vaut 20 piastres et le florin 10 piastres ; mais en 1839, le cours de l'écu était 22 piastres en Servie. Il faut donc toujours prendre à cet égard ses informations d'avance, car sans cela des marchands reçoivent quelquefois l'argent d'Autriche d'après un taux supérieur aux cours. Les ducats (*Doukat*) de Hongrie et de Hollande se voient aussi dans ce pays, et valent de 40 à 43 piastres, mais leur cours varie, et on ne veut les recevoir que dans les villes et après les avoir pesés. C'est en Bosnie où leur cours est le plus haut, parce qu'ils sont recherchés par les négociants, et on en obtient quelquefois plus que leur valeur. Dans la Basse-Herzegovine, on est si habitué à l'argent autrichien qu'on compte même dans le commerce de détail par kreutzers. Dans le Montenegro, l'argent d'Autriche est courant, mais on y compte encore d'après la valeur ancienne de la piastre turque, savoir : deux zwanzigers pour une piastre.

Dans la Thessalie et la Basse-Albanie, le joli argent blanc et les monnaies de cuivre (les *Lepta*) d'Othon, battues à la française, circulent dans le commerce, malgré les défenses du gouvernement. On en voit même arriver jusqu'à Monastir, Belgrade, Serajevo, et maint Grec ou Zinzare en conserve comme venant de leur roi légitime.

D'une autre part, la monnaie de Russie se voit surtout en Valachie et Moldavie, et il n'y a que des *Kopeks* qui circulent çà et là en Turquie. Ce n'est que dans les grands ports de mer où on rencontre encore d'autres monnaies.

Le seul *Hôtel de monnaie* (1) est à Constantinople, dans l'enceinte du sérail, et sous la direction d'un homme assez entendu. Des jeunes Turcs élevés en Europe, en particulier MM. Eguibeg et Etimbeg, y sont attachés comme essayeurs.

Les paiements du gouvernement se font par bourses ou *Khourdj* ou *Kesé* (g. *Kestes*), contenant chacune 500 piastres (125 fr.) L'argent se tient dans des sacs de cuir (2) ou des mouchoirs (s. *Zabesak*). Les grandes sommes s'envoient de même dans des sacs pareils, d'où est venu le nom de bourse pour 500 piastres.

Le *taux de l'intérêt de l'argent* (3) est bien plus élevé en Turquie qu'en Allemagne, en France, et surtout qu'en Angleterre. Ainsi à Scutari, en Albanie, et ailleurs dans cet empire, on emprunte sur hypothèque à 12, 15, 18 et même 24 p. 0/0. A Bitoglia, un banquier juif nous disait qu'entre confrères on se prêtait entre 24 et 25 p. 0/0 d'intérêt; mais, ajoutait l'honnête usurier : « pour les Albanais, je demande jusqu'à 5 p. 0/0 par mois. » En Turquie, 20 p. 0/0 est un terme moyen de prêt; au moins en Servie on peut emprunter (*Zaimiti*) à ce dernier taux. A Janina on emprunte à 20, 25 et même 48 p. 0/0. D'après cela, on peut juger l'état dans lequel est le crédit (4) en Turquie.

---

(1) T. *Zarbhané*, s. *Kovnitza*, a. v. *Pinsérie*, g. *Gyrokopeion*.

(2) T. *Késé*, s. *Tobolatz*, g *Sakkoula*.

(3) T. *Akdjé faizi*, s. *Kamata*, v. *Kirie*, g. *Diaphoron*.

(4) T. *Itibar*, s. *Veresia*, g. *Veresè*.

Il est fort curieux de voir les comptoirs des banquiers établis dans de misérables baraques, ou dans des premiers étages de bazars, dont les murs ne sont que de terre ou de mortier, tandis que l'argent est dans des caissons non fixés sur le plancher, et des piles de monnaies gisent sur les tapis où ils sont accroupis.

Il est difficile d'avoir des lettres de change sur des villes autres qu'une douzaine des principales, et encore le plus souvent il faut se procurer ces lettres dans le pays, car depuis l'extérieur les relations commerciales sont telles, que de grands banquiers, à Vienne ou à Trieste, ne peuvent pas même donner de lettres de crédit sur des villes aussi importantes que Serajevo, Janina, Larisse, etc. C'est à Constantinople, à Salonique, à Scutari, à Raguse, à Belgrade et Boukarest qu'on peut se procurer des lettres de change pour les villes de second ordre, mais pour celles de troisième ordre c'est impossible. Il faut donc porter toujours assez d'argent avec soi. Ensuite il faut que les lettres de crédit soient écrites dans la langue parlée par celui à qui elles sont adressées, car il nous est arrivé qu'à Scutari M. Pietro Souma, riche négociant albanais de ce lieu, n'a pas voulu faire honneur à une lettre de M. le baron Sina, son correspondant à Vienne, parce qu'elle était en grec, et qu'il correspondait en italien.

D'après la valeur si élevée de l'argent, on peut penser que tout est meilleur marché en Turquie qu'en Europe. Les prix des biens fonds étonnent les étrangers, qui voient d'excellents terrains se vendre pour le quart, le cinquième ou le dixième de la valeur qu'ils auraient sous un autre gouvernement. Il en est de même des bâtiments. Une grande maison, dans les villes serbes, coûte de 4 à 5,000 ou 10,000 piastres (1,000 à 2,500 fr.); mais celles à un étage coûtent à Belgrade jusqu'à 2,000, 4,000 et 6,000 florins (5,000, 10,000 et 15,000 fr.), parce que la place pour bâtir est rare. Dans les pays où le bois est pour rien, une maisonnette de paysan se bâtit pour 12 à 20 fr., sans compter les journées de travail. Une grande

habitation bosniaque en bois peut s'établir dans les montagnes de ce pays pour 800 piastres (200 fr.)

Le *prix du blé* (1) était, en 1837 et 1838, en Servie, à Semendria et Belgrade, 10 fr. ou 4 florins les 200 livres, ou 5 fr. le quintal. D'après M. Germanj, le prix varierait de 30 à 35 piastres. A Etropol, il ne coûtait que 10 à 12 paras l'ocque, ou 2 fr. 80 c. à 3 fr. 15 c. le quintal; à Ichtiman, le quintal valait 10 piastres, ou 2 fr. 50 c.; et à Tatarbasardschik, 3 fr. 35 c. A Scutari, 90 ocques ou une charge coûte, en hiver, 120 piastres ou 30 fr., et en été le prix descend à 80 piastres ou 20 fr.; mais il monte quelquefois à 130 piastres (32 fr. 50 c.) et 140 piastres (35 fr.) En Basse-Herzegovine, à Mostar, le blé coûte 4 à 4 1/2 kreutzers autrichiens l'ocque, et à Senitza, en Bosnie, il était, en 1838, à 11 à 16 paras.

A Vienne, en Autriche, le prix moyen du boisseau viennois est, pour le froment, 5 florins 15 kreutzer (13 fr. 10 c.), pour le blé 3 florins (7 fr. 50 c.), et pour l'avoine 2 florins (5 fr.)

La *farine* (2) coûte à Belgrade 14 paras l'ocque, et à Janina 32 à 36 paras. A Brod l'ocque valait, en 1838, 6 à 8 kreutzer (10 à 14 c.), tandis qu'à Semlin le quintal se payait 10 fr.

Le meilleur *pain* se paie en Turquie, à Belgrade, 14 paras l'ocque, et à Janina 1 piastre, tandis qu'ailleurs il se paie de 12 à 20 et 30 paras. Il vaut en Esclavonie 20 c. les 2 livres viennoises.

A Constantinople, le gouvernement tâche de tenir le pain toujours à un prix assez bas. Les greniers à blé du gouvernement sont les seuls où les boulangers de la capitale aient le droit de s'approvisionner. Il y a 3 ou 4 magasins de farine qui sont surtout destinés aux troupes. A l'exemple des empereurs grecs, l'État s'est réservé pendant long-temps le droit de pouvoir acheter le blé en province. Un maximum de prix était donc fixé, ce qui était une grande injustice pour le pauvre paysan, dans

(1) T. *Boughday*, s. *Jito*, a. *Drithe*, v. *Graou*, g. *Sitos*.
(2) T. *Oun*, s. *Braschno*, a. *Miel*, v. *Phaina*, g. *Aleuri*.

les temps de mauvaise récolte, parce que le plus bas prix ne descendait guère au-dessous du maximum du prix du gouvernement. Depuis Selim III, les paysans de la Thrace sont seuls obligés d'apporter du blé à Gallipoli, où on le leur paie à un taux qui s'est trouvé quelquefois une bagatelle plus élevé que le prix courant. Jusqu'en 1837 l'exportation du blé était défendue en Turquie. En Hongrie, au contraire, on a tellement de blé, et son prix est si avili, que son importation est prohibée.

Le *maïs* valait en 1837, dans la Servie méridionale, 10 paras l'ocque ; à Mostar, 4 à 4 1/2 kreutzer ; à Senitza, en Bosnie, 15 paras ; à Belgrade, 20 paras, et à Semlin, le quintal était à 5 fr.

Le prix de la journée de l'ouvrier (1) se réglant en général sur le prix du blé, varie aussi en Turquie ; ainsi à Scutari, en Albanie, un manœuvre gagne par jour 5 à 6 piastres (1 fr. 20 c. à 1 fr. 55 c.) ; à Kragoujevatz, 85 c. avec 3 repas par jour ; à Belgrade, de 3 1/2 à 5 piastres (85 c. à 1 fr. 20 c.) ou 7 piastres, c'est-à-dire le double sans nourriture. Dans la Bosnie méridionale, il ne reçoit que 2 piastres par jour avec ses trois repas. A Mitrovitza, un ouvrier gagne de 50 paras à 1 piastre avec ses trois repas par jour. A Mostar, en Basse-Herzegovine, l'ouvrier se paie 30 kreutzers autrichiens (1 fr. 27 1/2 c.) quand les jours sont longs, et 24 Kreutzer (1 fr. 5 c.) quand ils sont courts. A Etropol, en Bulgarie, il n'obtient au contraire que 1/2 piastre ou 7 1/2 c. avec la nourriture, quand il travaille loin de son habitation, et 1 piastre ou 15 c. quand il est occupé près de sa demeure. A Ichtiman enfin, il ne reçoit avec la nourriture que 30 paras ou 10 c., tandis qu'à Semlim l'ouvrier gagne par jour 1 fr. 50 c., et une ouvrière 80 c. ; et à Brod, en Esclavonie, hommes et femmes reçoivent 1 fr. en été et 85 c. en hiver. Le gage d'un domestique homme est à Scutari, en Albanie, 40 piastres par mois avec les présents de caleçons et de paboudji, les servantes reçoivent 60 à 70 piastres par an avec

(1) T. *Ichdji*, s. *Rabotnik*, a. *Rogétare*, v. *Argatou*, g. *Ergatès*.

deux vêtements, un pour l'hiver, un autre pour l'été. Dans le Montenegro, les domestiques laboureurs, les *Pristavi* ou *Momki* ont un gage annuel de 50 à 75 fr. avec les vêtements et la nourriture.

Les ouvrages exécutés en Turquie par des ouvriers étrangers se paient en général fort cher; aussi, les ouvriers de divers métiers, tels que des tailleurs, des cordonniers, des serruriers, des menuisiers, des charpentiers, des selliers, etc., trouveraient à y faire fortune s'ils savaient mener une vie plus réglée. A Constantinople, par exemple, la sellerie à l'européenne coûte près d'un tiers plus cher qu'à Vienne, et les militaires turcs commencent à prendre goût à notre genre de sellerie et de chaussure. A Belgrade, une couturière reçoit 3 francs pour la confection d'une chemise, tandis qu'en Esclavonie et en Syrmie cet ouvrage ne rapporte que 50 à 75 c., tant est petit le nombre des personnes du sexe qui savent faire en Turquie des chemises avec la perfection européenne.

L'ocque de *riz* se vend suivant les lieux de 2 à 2 1/2 piastres jusqu'à 5 ou 6 piast. Le prix commun est, à Belgrade, 3 à 4 piast.; à Janina et à Mostar 3 1/2 piast. ou un zwangiger, mais à Tatarbasardschik on le paie jusqu'à 7 piast.; c'est un monopole des paschas.

L'*orge* se vend l'ocque 10 à 12 paras (6 à 7 cent.) à Belgrade, 10 paras dans la Bulgarie; 10 à 12 paras sont des prix assez courants; mais en Valachie il descend jusqu'à 4 paras, tant ce pays en produit. Au contraire, en Hongrie, l'ocque valait, en 1838, à Brod, en Esclavonie, 1 1/2 à 2 kreutz. (6 à 8 c.), et à Semlin, en 1837, la mesure nommée *Metzen* 2 fr. Dans les montagnes et les pays méridionaux, surtout en moyenne et Basse-Albanie, l'orge devient plus chère. Ainsi, à Mostar, l'ocque se payait en 1838, 4 à 4 1/2 kr. autrichiens; à Senitza, en Bosnie, 16 à 20 paras; à Tirana en Albanie 35 paras, à Berat 25 à 30 paras, à Janina 30 à 32 paras, dans les auberges voisines 35 à 40 paras, à Alassone en Thessalie 18 paras, et à Larisse 24 paras. Du reste, dans certaines auberges isolées, nous l'avons payée jusqu'à 40

paras, comme à l'auberge de Podborim, près de Mostar, et au han Teman, entre Berat et Klisoura, et 45 paras, au han Kyra, entre Janina et Metzovo.

L'*Avoine* se payait, en 1837, à Semlin, 1 fr. à 1 fr. 15 c. la mesure, et a presque la valeur de l'orge dans les localités de Turquie où on l'emploie. Le *Triticum polonicum* valait, en 1838, en Herzegovine, 3 kreutzers autrichiens l'ocque.

Le *Foin* se vend à Belgrade 5 à 10 paras l'ocque, ou, d'après M. Viquesnel, 10, 15 et 20 piastres la charrette; à Mostar, 1 1/2 kreutzer autrichien l'ocque, à Tirana 12 paras, à Bérat 10 à 12 paras, à Janina 10 paras, et à Larisse 8 paras. En Macédoine, en Thrace et en Bulgarie, le prix moyen est de 8 à 10 paras ou même 12 paras. A Constantinople, on pèse le foin à la livre, tant il est rare; son prix varie de 25 à 30 paras l'ocque.

Le *Bois de chauffage* (1) est sans valeur dans tous les pays boisés. Chacun peut en couper ce qu'il veut, et on n'a à supporter que les frais du coupage et du charriage. Dans les contrées dégarnies de forêts, comme dans les plaines de Thessalie et certains endroits de la Basse-Albanie, le bon bois de chauffage revient déjà cher; mais, vu le climat, on s'y contente surtout de fagots de bois de moindre qualité. A Belgrade, une charrette turque chargée de bois coûte déjà 27 piast. (entre 6 à 7 fr.), et une petite, d'après M. Viquesnel, 12 piast., quoique les forêts ne soient qu'à 3 l. de la ville. A Janina, le bois de médiocre qualité revient, la charge d'un cheval, de 4 à 5 piast.; à Berat, la charge d'un âne coûte 60 paras; à Lesch, la charge d'un cheval est à 3 piast., et à Tricala à 5 piast., ou bien on donne le cheval et 50 paras à l'homme pour aller chercher le bois.

Le prix d'un *Mouton* varie en Macédoine et en Albanie de 10 à 12 piastres (2 fr. 50 c. à 2 fr. 80 c.) et à Janina de 15 à 18 piastres. A Etropol, le mouton des vallées coûte 6 piast., et celui de la montagne 10 piast. (2 fr. 50 c.), tandis qu'à Semlin, on le paie 3 à 4 fr., et à Vienne 10 à 15 fr. suivant la qua-

(1) T. *Odoun*, s. *Drvo*, a. g. *Drou*, a. grec *Pil*, v. *Lémn*, g. *Xylon*.

lité. La peau de mouton se vend en Turquie de 5 à 6 piast. (1 fr. 40 c. à 55 c.); mais à Vienne en Autriche on en retire jusqu'à 2 fr. 50 c.

Le prix moyen de la viande de mouton en Turquie est de 30 paras à 1 piast. A Étropol, on ne la paie que 20 à 30 paras, (17 cent.), à Belgrade 60 paras (35 cent.), à Janina jusqu'à 90 paras; mais en Herzegovine à Mostar elle ne coûte que 3 kr. autrich. La viande rôtie vaut à Janina 3 piast. l'ocque, et à Scutari en Albanie 1 piast. 4 paras.

Un *Agneau* (1) se vend 10 à 12 piast., à Belgrade de 8 à 15 et 20 piast., suivant la saison, et à Mostar 6 à 11 piast. Une *Chèvre* vaut à Belgrade 5 à 6 piast., à Janina 8 à 9 et une vieille 10, et à Mostar 2 fl. autrichiens (5 fr.). Les poils de chèvres (s. *Dlaka*) valent à Janina 3 piast. l'ocque, et à Mostar 25 kr. d'Autriche, et ailleurs 2 1/2 piastres.

Le prix d'une *Vache* est à Belgrade 150 à 200 et 300 piast., à Mostar 150 piastres, et en Esclavonie une vache à lait coûte 40 francs.

Le prix d'un *Bœuf* est, lorsqu'il est jeune, 10 fl. (25 fr.) dans la Servie méridionale, et en Basse-Herzegovine à Mostar 150 à 300 piast.

Le prix d'un *Veau* (2) varie en Esclavonie de 10 à 12 fr. 50 c.; à Semlin, un veau de 15 à 20 jours vaut 12 à 13 fr., et à Vienne de 20 à 30 fr. En Turquie, on n'en vend pas.

Le prix d'un bon *Cheval* ordinaire varie en Servie de 45 à 50 fl. (112 fr. 50 c. à 125 fr.); on peut même en avoir de médiocres pour 55 fl.; mais les chevaux sont bien plus chers en-deçà des chaînes centrales de la Turquie, et surtout dans la Macédoine méridionale et la Thrace; aussi les voyageurs venant du nord y trouvent aisément à se défaire de leurs chevaux au prix d'achat et au-dessus. L'entretien journalier d'un

(1) T. *Kouzou*, s. *Jagnie*, a. g. *Bera*, a. tosk. *Keggi*, v. *Miel*, g. *Arniau*.

(2) T. *Dana*, s. *Tele*, a. *Vitz* ou *Dema*, v. *Vizel* ou *Vitelou*, g. *Moschari*.

cheval coûte pour la nourriture de 2 1/2 piast. à 3 1/2 piast. (60 à 85 cent.); ce dernier prix est celui des auberges de Belgrade, tandis qu'à Constantinople, où ils ne reçoivent que de la paille hachée et de l'orge, il s'élève à 5 piast. ou 1 fr. 25 c. Trois piastres ou 78 cent. est le prix courant dans l'intérieur.

Les *Poulets* ont en Turquie une valeur de 1 1/2 à 2 piast.; on en achète aussi quelquefois pour 1 piast., tandis qu'on les paie aussi 3 piast. dans les auberges isolées d'Albanie. A Belgrade un poulet coûte 1 piast. 40 paras à 2 1/2 piast. et à Janina 2 piast. Les poules (1) et les coqs (2) pour le pillav ou la soupe sont un peu plus chers. A Tirana, 28 œufs coûtèrent 5 piast., c'est-à-dire 10 paras la pièce, ce qui était bien cher. A Mostar un œuf vaut 1 kreutzer autrichien.

Un *Canard* revient à 2 à 3 piast. en Turquie, et à Belgrade 2 1/2 à 3 piast.

En Thrace et en Bulgarie, une *Oie* coûte environ 5 à 6 piast. suivant la grandeur. A Belgrade une jeune paire d'oies se vend 5 piast., et une vieille oie 3 1/2 piast.

Une *Dinde* vaut en Thrace et Macédoine 8 à 10 piastres.

Les *Écrevisses* se vendent à Janina 5 paras la pièce.

Les *Pommes de terre* se vendent en Bosnie et en Servie à Belgrade 15 à 20 paras l'ocque, et à Serajevo 8 à 12 paras; en 1836, le sac valait en Servie 2 à 3 francs.

Les *Ognons* s'achètent en Turquie 7 à 8 paras l'ocque, à Belgrade 10, 12 ou 15 paras, et à Janina 1 piastre.

Les *Haricots* valent à Belgrade 20, 25, 30 paras l'ocque. Quoiqu'on en cultive une énorme quantité en Macédoine et en Bosnie, dans le mois d'août 1838, nous n'avons pas trouvé à acheter des haricots secs à Janina.

Le prix courant du *Vin* dans les auberges est en Turquie de 20 à 36 paras l'ocque; on le paie aussi quelquefois 1 piastre, mais ce prix paraît haut aux habitants. A Belgrade, le bon

(1) T. *Taouk*, s. *Kokosch*, v. *Kokusch*, g. *Ornitha*.
(2) T. *Khoros*, s. *Petao*, a. *Kokoschi*, v. *Kokoschoul*, g. *Peteinos*.

vin rouge se paie double, et à Janina de 1 piast. à 44 paras. D'après cela on peut se faire une idée de ce que le vin coûte pris en quantité chez le vigneron. Sur les bords de la Save en Hongrie, le vin coûte de 20 à 40 c. la grande bouteille, suivant les qualités. Dans ce royaume, il y a des années où l'*Eimer*, ou les 160 bouteilles de vin, ne revient sur les lieux aux marchands en gros qu'à 2 fr. 50 c.

On n'exporte pas de vin de Turquie, mais on en importe dans les contrées de cet empire où il n'y a pas de vignobles, comme depuis Mostar, Prisren et Novibazar, dans les montagnes de l'Albanie et de la Bosnie. Dans la partie septentrionale de ce dernier pays, on en tire même de l'Esclavonie. Ce commerce intérieur est peu de chose, parce qu'on ne fait venir le vin que des vignobles les plus voisins. D'une autre part, il s'importe dans la Turquie maritime du vin de Samos et de Tenedos.

La bonne *Eau-de-vie* de prunes (s. *Slivovitza*) se paie, en Servie et dans les pays où on en fait, 2 piast. l'ocque, tandis qu'ailleurs on en demande jusqu'à 4 à 5 piast.; 2, 2 1/2 à 3 piast. sont les prix les plus courants. Mais il y a aussi dans la Turquie septentrionale du *Raki* très faible à 1 piastre, ou 50 à 60 paras l'ocque. Le raki double (s. *Prepetschenitza*) ou distillé deux fois coûte de 4 à 8 piast. En Esclavonie, la grande bouteille de raki ordinaire coûte 50 c. et celle de Schligovitz 50 cent. (12 1/2 kr.).

On n'emploie point d'*eau de Seltz* en Turquie, et on n'expédie pas de l'eau minérale des bains turcs; c'est à la source même qu'on va boire ces eaux bienfaisantes. Si quelques paschas ou gens riches en veulent boire chez eux, ils en envoient chercher, comme cela a lieu principalement à Kiseliak et à Lepenitza en Bosnie. On vient surtout en chercher depuis Mostar et la Servie.

Le *Pekmes* ou jus de pommes épaissi se vend en Basse-Bosnie 25 paras l'ocque.

Le commerce des *Tripes* ou *Entrailles* (s. *Vnoutrenie*) de moutons est une industrie qui paraît surtout être entre les mains des étrangers et des juifs. On se sert de ces entrailles pour

faire des cordes d'instruments ou pour la confection des saucisses, surtout en Bavière. M. Pouqueville dit que ce commerce existait déjà dans le XII[e] siècle à Scutari, où les habitants des montagnes ou *Brdiani* fournissaient aux Vénitiens des boyaux pour faire des cordes d'instruments.

Les gens qui font ce commerce s'arrangent avec les bouchers, et vont acheter ces boyaux chez les particuliers. Cent intestins de moutons se payaient en 1838, à Belgrade, 10 piastres, et à Travnik seulement 3 piastres, parce que ce commerce y était nouveau. L'individu qui s'y livrait, et qui était cordonnier en hiver, avait un local sur le torrent pour laver les boyaux. Comme on ne peut pas procéder en même temps au lavage de tout ce qui est acheté, il en résulte une infection épouvantable. Les tripes de Travnik s'expédiaient à Costainitza et en Italie. On les payait en 1838, à Costainitza, bien nettoyées, salées et emballées dans des tonneaux, 10 florins (25 fr.) sans indemnité de transport. Celles de Belgrade remontaient en Bavière par le Danube.

Ailleurs, en Turquie, ce négoce paraît encore inconnu. Comme on jette les tripes de toutes les bêtes, il y a là une opération commerciale à faire pour les amateurs de ce genre de trafic. C'est du reste un métier fort dégoûtant, et qu'on ne peut faire surtout qu'en été et en automne, temps où on mange le plus de moutons en Turquie.

Le *Sel* (1), en Turquie, vient surtout de la Valachie et d'une petite partie des marais salants d'Albanie et de Thrace; celui de la Petite-Valachie est du sel de roche qui se débite en gros cubes (*Ouliska*). Sa vente est un grand revenu pour cette principauté. La Servie en emploie annuellement pour plus de 2,500,000 fr., et le prince Milosch, qui monopolise la vente de cet article, a ses magasins à Belgrade, au bord de la Save. Il y arrive par eau, tandis qu'on l'amène avec des chariots ou à dos de cheval dans le reste de la Turquie.

(1) T. *Touz*, s. *Sol*, a. gueg. *Kroup*, a. tosk. *Kripa*, v. *Sare*, g. *Alas*.

En Bosnie, il y a aux deux Touzla des sources salées qui donnent aussi une certaine quantité de sel; néanmoins, la plus grande portion employée dans ce pays vient de Valachie ou de Belgrade.

A Roujai, le sel marin de Scutari se payait l'ocque 28 à 30 paras, et à Janina 20 paras. On vend en Servie le quintal de sel 5 florins (C. M.) ou 12 fr. 50 c., et en Bosnie 4 florins (10 fr.), tandis qu'en Esclavonie il vaut 7 florins (17 fr. 50 c.), et en Hongrie 30 fr.; aussi il y a une contrebande active de sel sur les frontières de la Servie et des États hongrois. Cette fraude est si tentante, que les postes militaires le long de la Save et du Danube se laissent très souvent gagner, et prêtent la main à l'introduction de cette lourde marchandise. Malgré des punitions très sévères, les prisons de la quarantaine de Semlin et de Panchova renferment presque toujours des militaires surpris en flagrant délit de ce genre. Il y en avait dans le moment même que, vu le voisinage de la peste en Servie, on avait proclamé la loi martiale, et qu'on fusillait ceux qui enfreignaient les règlements de la quarantaine.

Cependant la douane seule de Semlin a 12 inspecteurs; les autres postes de la frontière ne sont pas moins bien garnis, et les douaniers, comme les soldats du cordon sanitaire, font des patrouilles de nuit et de jour, sur terre et en bateau. Il se fait du reste, sur cette frontière, bien d'autres contrebandes avec des objets turcs de valeur, tels que du tabac, des châles, diverses étoffes, des mouchoirs turcs, de l'huile de roses, etc. Les juifs établis sur les deux rives facilitent ces fraudes, et beaucoup d'entre eux ne se font naturaliser Serbes que dans ce but.

Comme le Riz et le Tabac, le *Café* pilé est un article dont la vente est monopolisée par les paschas. Le café pilé est même un monopole en Servie, et il n'y a à Belgrade qu'une boutique de *Tamis* où on en trouve. Aussi dit-on qu'on y mêle de la brique pilée. Il se paie l'ocque de 10 1/2 à 12 piastres, tandis qu'il ne coûte brut que 8 à 10 piastres, suivant la qualité, et à Semlin la livre est de 2 fr.

Le *Sucre* (1) se paie en Turquie 10 piastres l'ocque, ou 5 piastres la livre; en Servie 7 piastres l'ocque, et à Semlin 2 fr. la livre. L'impôt sur le sucre est donc assez fort en Turquie, savoir : entre 2 ou 3 piastres, tandis qu'il ne paie en Servie qu'une taxe minime d'entrée.

Le *Tabac* à fumer se vend à Belgrade, l'ocque 8 à 12 piastres; à Janina, le tabac médiocre est à 5 à 6 piastres, et le bon à 8 et 10 piastres. En Hongrie il se vend, en médiocre et bonne qualité, de 1/2 à 1 florin la livre. Pour chaque livre de tabac turc introduit de Turquie, on y paie 2 fr. 50 c. d'impôt.

Le *Tabac à priser* ordinaire est vendu à Janina, par le gouvernement, à raison de 14 piastres; mais le meilleur coûte un peu plus cher.

Les *Peaux* (2) se vendent à Mostar 35 kreutz. d'Autriche la paire. Les personnes qui s'occupent du commerce des peaux ont leurs gens pour les acheter dans les campagnes et les villages; mais l'ignorance des paysans est telle, que souvent ils aiment mieux aller vendre eux-mêmes leurs peaux à la ville voisine, ou plutôt les échanger contre ce dont ils ont besoin, que de s'épargner cette peine en les cédant aux commis voyageurs. On exporte à Ancône celles d'Albanie par Douratzo, et celles de la Turquie centrale sortent surtout par Belgrade.

Le commerce des *pelleteries* comprend des peaux d'Ours, de Blaireaux, de Lynx et de Lièvres, qui viennent des montagnes d'Albanie, de Bosnie et du Despoto-Dagh. Ces pelleteries sortent encore par Aulone pour aller à Naples, ou par Belgrade pour aller en Allemagne.

Le *Miel* se vend à Mostar 25 kr. l'ocque, et à Senitza en Bosnie 3 1/2 piast.

La *Cire* s'achète à Mostar à raison de 2 fl. l'ocque; et à Senitza pour 15 piast.

---

(1) T. *Scheker*, s. *Schecher*, a. *Zachare* ou *Scheker*, v. *Sacharou*, g. *Zakchari*.

(2) T. *Deri*, s. *Koja*, a. *Lekoure*, v. *Pijale*, g. *Der.na*.

Les *Pruneaux* secs viennent surtout de Bosnie ; aussi, comme pour la cire, les années où ils manquent sont funestes aux finances des agriculteurs bosniaques. A la quarantaine, on ne fait que les nettoyer en plein air avec un rateau pour en ôter tous les cheveux, la laine ou d'autres objets susceptibles de communiquer la peste. L'ocque de pruneaux se vend aux marchands de Brod en Esclavonie à raison de 20 paras (près de 12 1/2 cent.), tandis que rendus à Vienne on les paie plus de 80 cent. A Belgrade, ils valent 10, 12 et 20 paras l'ocque.

L'ocque de *Soie crue* (1) coûte à Larissa 110 piast. quand elle est bon marché, et 150 piast. quand elle est chère ; 120 (30 fr.) est un prix moyen, tandis qu'à Mostar elle vaut 160 piast., et la soie teinte 300 piast. A Belgrade, le prix de la soie crue monte déjà à 400 piast. (100 fr.). Les soies s'expédient surtout de Larisse et d'Andrinople.

La *Laine* coûte à Janina et à Larisse 4 à 5 ou 6 piast. l'ocque, à Mostar en Herzegovine 25 kreutz. autrichiens, et en Bosnie 4 piast. Sur son lavage en Turquie, on perd déjà 1/2 ocque sur chaque 1 1/2 ocque, et en Allemagne le quintal de laine lavée et triée vaut 33 fl. d'Autriche (81 fr. 70 cent.). Le *Coton* s'achète à Larisse 6 1/2 à 7 piast. l'ocque. Les lieux d'expédition des cotons sont surtout Salonique, Seres, Larisse, Kojani ; ceux des laines, Bitoglia, Scutari, Janina et Philippopoli.

Le *Cuivre ouvragé* se paie à Belgrade et en Turquie à raison de 5 fr. l'ocque.

Le *Bois de chêne* (s. *Grmovina*) étant beaucoup plus rare en Hongrie qu'en Servie, des tonneliers hongrois viennent quelquefois en Servie pour se procurer des bois convenables. Ils paient une redevance au prince pour le droit de couper un certain nombre d'arbres ou d'exploiter à leur manière un certain espace de forêt. Cette spéculation a cela de chanceux, qu'ils ne peuvent pas toujours prévoir si tout le bois qu'ils coupent sera

(1) T. *Ipek*, s. *Svila*, a. g. *Visnia* ou *Sirme*, a. tosk *Mentaphsche*, g. *Metaxi*.

propre à faire des cuves ou des tonneaux; ainsi ils courent risque de faire des travaux inutiles. Il arrive aussi qu'on exporte du bois de construction de la Servie en Hongrie, où la grande plaine entre le Marosch, le Danube et la Transylvanie est totalement dénuée d'arbres.

Le *Buis* est devenu pour la Turquie méridionale et la Grèce un article d'exportation assez fort, depuis qu'on est revenu à l'ancienne mode d'intercaler des vignettes et des gravures sur bois dans le texte des ouvrages et des magasins pittoresques.

La récolte des *Noix de galle* (1) est une autre branche d'industrie. En Albanie, l'insecte de la galle ne s'éloigne pas à 25 l. de la mer, d'après M. Pouqueville. On paie un droit de récolte pour cela comme pour les sangsues, et cette espèce de ferme se conclut pour un, deux ou trois ans. A la sortie de la Servie et de la Turquie, les noix de galle sont soumises à un droit de douane. Le quintal de noix de galle valait, en 1837, sur la frontière hongroise, de 100 à 150 fl. (250 à 375 fr.). C'est dans la Basse-Albanie et la Grèce qu'il y a le plus de chênes gallifères, comme dans les environs de Konitza.

La *Vallonée* (en all. *Knoper*), ou la cupule du fruit du Chêne égilops (*Quercus ægilops*), forme un article de commerce dans toute la Turquie occidentale, et surtout dans l'Epire et la Grèce. Son nom vient de *Valanos*, gland en grec, et le port d'Aulone, en italien *Vallona*, a été ainsi nommé comme le lieu d'où on en exporte le plus. Des étrangers ou des indigènes paient un certain droit, ou prennent, comme on dit dans le pays, à ferme (*Arenda*) des forêts pour recueillir ces godets de glands. Or, ils sont moins faciles à rassembler et moins nombreux dans les pays où les forêts de chênes sont livrées aux cochons, comme en Servie et le long de la Save en Bosnie. Dans ce dernier pays, des Croates, des Hongrois et des juifs les recueillent; dans l'Epire, ce sont les indigènes. Ainsi, en 1838, M. Popovitch de Brod avait envoyé en Bosnie des gens

(1) T. *Maze*, s. *Schischka*, v. *Gogosou*, g. *Kekidi*.

pour cette récolte et pour les noix de galle. On emploie la vallonée dans les tanneries pour la préparation des cuirs. La vallonée se vend, prix fort, au-dessous de 40 à 45 piast. (10 à 12 fr.) le quintal.

Une espèce de *Kermès* pour la teinture se recueille sur le *Quercus coccifera*, dans l'Albanie moyenne et inférieure, à partir de Douratzo, comme dans l'Acroceraune, près d'Arta, etc.

Les *Tortues* abondent en Turquie; nous avons déjà dit que des Européens ont quelquefois essayé d'en rassembler et d'en exporter, soit pour leur chair, soit pour leur écaille.

Le *Commerce intérieur* des petits marchands de la Turquie se borne surtout à l'approvisionnement des boutiques pour les objets suivants : de la ferraille, des bêches, des faux, des faucilles, des couteaux de poche, de la quincaillerie grossière, telles que des petites clochettes pour les vaches, des plats de fonte de fer pour cuire le pain, des briquets, des tabatières; des pierres à fusil, de la poterie grossière, de la verrerie commune, des petits miroirs, de la verroterie, des selleries turques, telles que brides, licous, cordes, ceintures, etc.; des draps de genres et de couleurs si peu variés, que le casimir, surtout croisé, est presque inconnu en Turquie et le drap gris rare; diverses étoffes de coton et de soie, des mouchoirs, des sacs de poil de chèvre, des nattes, des bottes, des pantoufles, des Opankes, des morceaux de cuir de chèvre avec le poil pour la chaussure, du sel, du vin, de l'eau-de-vie et de l'huile.

En été, il se fait un commerce considérable de fruits des plaines dans les montagnes, parce que les fruits sont plus tardifs dans les lieux élevés. Mostar approvisionne de raisins et d'autres fruits la Bosnie centrale et méridionale. Ses excellents raisins s'exportent surtout en énorme quantité dans les montagnes de l'Herzegovine et de la Bosnie. Ce sont des Kiradgis qui font ce commerce assez lucratif. On est tout étonné de rencontrer en septembre dans les lieux les plus sauvages des bandes de chevaux chargés uniquement de raisins,

et en route pour 30 à 50 l. à la ronde. Les Fruits de la Macédoine septentrionale s'amènent de même dans la Mœsie supérieure. Ainsi les cerises, mûres plus tôt dans la vallée du Vardar, remontent en voiture jusqu'à Pristina ou Mitrovitza, et les raisins arrivent sur des chevaux encore plus loin. Les bassins d'Arta et de Parga fournissent à Janina et les lieux élevés de l'Épire une quantité prodigieuse de fruits, surtout d'oranges, de citrons, de cédrats, etc.

Les *Olives salées* des bords maritimes de l'Épire et de l'Albanie sont un autre objet de commerce qui se distribue dans toute la Turquie.

Depuis la Thrace, on envoie des sacs de graines du *Dolichos-Lablab* jusque sur les bords du Danube et de la Save.

On importe assez de poissons séchés ou salés des ports de mer dans l'intérieur, ou ils viennent du Danube et des lacs de Scutari et surtout d'Ochri. Dans le temps des carêmes, il y a des détaillants qui débitent à la campagne, comme en ville, de maison en maison; leurs grands poissons chargés sur un âne ou un cheval.

Le fromage, le beurre et le bétail sont aussi des articles qui donnent lieu à un commerce intérieur. Il passe beaucoup de gros bétail et de moutons du Montenègro et de l'Herzegovine à Cattaro, ainsi que de la viande séchée de mouton nommée *Castradina*, qui s'exporte à Venise et en Istrie. En 1808, on estimait à 15,000 les bœufs et les cochons provenant annuellement de l'Herzegovine, et à 110,000 les moutons de ce pays et du Montenegro.

L'approvisionnement de Constantinople produit un mouvement considérable dans les environs, mais les arrivages ont lieu surtout par mer. Néanmoins, nous avons rencontré entre Tschorlou et Silivri des voitures à cages remplies de volaille, et des chariots de charbon. Les légumes et les fruits viennent en partie de Rodosto. Du blé, des volailles, des œufs, du fromage, du miel, de la cire, des bois de construction, etc., sont expédiés de la Valachie, de la Moldavie, de la Bulgarie par Galatz, Routschouk et Varna. Une énorme quantité d'œufs,

et de volailles vient de la dernière ville. Les environs de Rodosto fournissent une partie des légumes et des fruits consommés dans la capitale, et le marché aux poissons est alimenté surtout par les pêcheurs des côtes de la mer de Marmara.

Un commerce particulier en Turquie est celui des *Anes* et des *Mulets*, qu'on élève en Hongrie, en Servie ou en Romélie pour aller les vendre à bon compte dans la Macédoine méridionale, la Thessalie et l'Albanie méridionale. Un âne venant de Hongrie vaut à Bérat 340 piast.

Le *Bois de pin* (*Pinus silvestris* et *Brucea*) sert dans la plus grande partie de la Turquie à allumer le feu, et remplace quelquefois les chandelles, ce qui produit un petit commerce des montagnes dans les vallées ou les plaines. On transporte ce bois, nommé *Bor* en serbe et *Loutsch* en bosniaque, en bloc à dos de cheval. La *Poix du pin* se récolte çà et là, et devient un objet de commerce intérieur. Le goudron de l'Acroceraune sert à goudronner les tonneaux de vin et les vaisseaux. Il en est de même de la *Poix minérale* de la Valachie et de Karbonera, près d'Aulone, objet précieux d'exportation, négligé jusqu'ici. L'*Amadou* turc donne lieu encore à un petit trafic. Tiré du *Boletus ignarius* ou amadou des bouleaux, il est beaucoup plus ligneux que le nôtre, et est moins doux ou pliant et non imprégné de salpêtre. Les habitants le frottent quelquefois avec un peu de poudre à fusil. Les *Pierres à fusil* de l'Albanie inférieure s'exportent dans toute la Turquie.

Le *Commerce des cochons* (s. *Svinie* ou *Krmak*) est la principale branche d'industrie des Serbes; c'est elle qui leur a fourni assez d'argent, même dans les temps les plus critiques, pour se procurer les munitions nécessaires, afin de pouvoir résister aux Turcs. Ceux-ci auraient peut-être réussi dans leurs guerres contre les Serbes, s'ils avaient tâché d'exterminer non les hommes, mais les cochons, c'est-à-dire s'ils avaient brûlé les forêts où ces animaux se nourrissent sans frais pour les habitants. Le nombre des cochons qui sortent annuellement de Servie paraît s'élever à 3 ou 400,000, quoique M. Ger-

mani, directeur de la douane, n'en veuille admettre que 100,000 pour la sortie de Belgrade.

Ces animaux sont vendus maigres ou engraissés (t. *Semis-Domous*) à des espèces de courtiers, nommés *Bourgijasch*, qui parcourent le pays pour acheter en gros au paysan, et revendre ensuite à Semlin à quelques grands marchands de cochons, qui les font passer à Pest et surtout à Vienne. Ce commerce occupe aussi les Serbes qui habitent en Bosnie sur les bords de la Save, ainsi que les Esclavons.

Un *Cochon de lait* (1) vaut 10 à 12 piast., un *Cochon ordinaire* de 44 ocques ou d'un quintal coûte dans la Schoumadia en Servie 30 piast. (7 fr. 50 c.); un cochon de près de 2 quintaux, ou de 80 oches, valait, en 1837, dans la vallée de la Grande-Morava, de 60 à 65 piast. (15 à 16 fr. 35 c.) A Semlin, un cochon maigre de 2 ans se payait alors 15 fr. à 20 fr., et un cochon gras de 2 quintaux 45 à 50 fr. Chaque cochon paie à Semlin un octroi de 1 1/2 fl. ou 3 fr. 75 c. Un cochon gras de 150 à 200 livres vaut en Esclavonie de 50 à 55 fr., et un cochon ordinaire de 7 fr. 50 c. à 15 fr. Les cochons ne sont guère passés en bateaux de Belgrade à Semlin, mais on les chasse (s. *Nadonedou*) dans la Save, près de l'île des Zingares (*Zigeuner-Insel*), et ils la passent à la nage, en obtenant ainsi pour eux libre pratique.

De Semlin, on les envoie plus loin de la manière suivante. Cent cochons maigres n'ont besoin que de 15 conducteurs, dont chacun reçoit 1 fr. 50 c. par jour, tandis que les cochons cherchent eux-mêmes leur nourriture le long des routes, et font de 3 à 4 stations de poste, ou 5 à 8 l. par jour. Ils mettent ainsi environ 15 jours pour arriver sur le marché de Vienne, en passant par Esseg et la forêt Bakonienne (*Bakonywald*). Cent cochons gras (s. *Ranienitsche*) n'ont besoin que de 8 conducteurs, payés à raison de 2 fr. par jour; ces animaux reçoivent par jour 60 ocques ou 120 livres de maïs, ils ne

(1) T. *Domouz-yavrousou*, s. *Pratzi*, a. *Kelious-deri*, v. *Poursschel*, g. *Gourounopoulon*.

marchent en été que la nuit, et, ne faisant que 4 l. par jour, ils mettent 6 à 8 semaines pour aller à Vienne. Dans chaque station des cochons se trouvent des étables (s. *Obor*) ou des clôtures avec quelques petits coins couverts de planches. L'abondance ou le manque des glands dans les forêts turques donne lieu à plus ou moins de cochons gras dans une année.

Au marché de Vienne, l'arrivée ou la non-venue des convois de cochons serbes influe considérablement sur leur prix. On les achète à Vienne au poids, mais sans les peser et d'après l'apparence extérieure. Dans cette capitale, le prix ordinaire moyen d'un cochon gras est environ 75 fr. ou 44 cent. la livre. Chaque cochon paie à l'octroi de Vienne 6 fr., tandis qu'un veau ne paie que 4 fr. et un mouton 3 fr.

Les cochons de Turquie dépassent même Vienne, et approvisionnent les marchés de la Haute-Autriche, d'où des spéculateurs étrangers les envoient en Bavière, dans le Wurtemberg, et même jusqu'en Alsace. D'après le tarif des douanes de l'association allemande, le droit d'entrée pour les cochons gras est cependant 1 thaler de Prusse, et pour les cochons maigres 20 kreutzers, et le droit de transit n'est que de 1 kreutzer. Dans le Wurtemberg, les cochons se vendent de 6 à 12 fl. d'empire (12 fr. 50 à 25 fr.), suivant leur poids. D'une autre part, la douane française prélève un droit énorme de 13 fr. 20 c. sur chaque cochon, ce qui fait revenir le cochon allemand à Strasbourg environ à 36 fr., et le cochon hongrois ou turc à 50 à 60 fr. Ce dernier est plus estimé, et il y a même des spéculateurs à Strasbourg qui en ont fait venir pour ne les revendre qu'après les avoir engraissés. On nous a cité en particulier un meunier qui avait fait construire des étables pour plusieurs centaines de cochons, et qui les engraissait avec le résidu des brasseries, etc. D'après le droit de douane, il paraît douteux que ce soit une bonne opération. Dans ces dernières années, on a fait un essai d'exportation de porc salé, qui pourrait arriver par le Danube jusqu'en Angleterre. Lorsque l'O. de l'Europe sera lié plus ou moins à l'E. par des chemins de fer, il n'est guère douteux que les cochons et les

jambons turcs ne soient appelés à faire encore de plus longs voyages en dépit des douanes.

Il vient en Hongrie peu d'autre bétail de la Turquie, excepté peut-être des moutons et des chevaux. Ces derniers paient chacun 3 fl. 45 kr. (environ 9 fr. 27 c.) à la douane hongroise.

Le *commerce de Sangsues* de l'Europe orientale est provenu de la pratique médicale qui a prévalu en France depuis une vingtaine d'années, d'employer une énorme quantité de sangsues, et d'être moins prodigue de la lancette. Le nombre des sangsues paraît avoir diminué dans les marais, par suite de l'enlèvement des plus jeunes comme plus vivaces et plus capables de supporter un long voyage.

Les sangsues s'y pêchent avec des chevaux ou bien avec des espèces de dragues; les pêcheurs sont munis de grandes bottes de cuir de Russie, pour pouvoir aller impunément dans l'eau. On trie bien ces animaux, et on met seulement les sains dans des sacs humides. Ces derniers sont placés, en Turquie, dans des boîtes à étagères et grillages de bois; un cheval peut en porter deux. A Semlin, on les distribue sur des étagères, dans des espèces de fourgons carrés suspendus sur des ressorts en fer. Suivant l'époque de l'année et le temps, on lave pendant le voyage plus ou moins souvent les sangsues, et on en sépare alors soigneusement celles qui sont mortes, car la décomposition de quelques sangsues peut gâter tout un sac.

Les variations de température et les orages sont fort à redouter pour le transport de ces bêtes, et il n'arrive que trop souvent en été qu'un changement subit du temps fait périr presque toute une cargaison. C'est donc le commencement de l'automne et la fin du printemps qui sont les moments les plus favorables pour le voyage des sangsues. Ce commerce en devient fort chanceux, et s'il offre des bénéfices assez considérables, c'est souvent une véritable loterie. Pour obvier aux effets de l'électricité, on a essayé d'isoler les caisses à sangsues au moyen de supports de verre, mais cette précaution est insuffisante.

Plusieurs marchands de sangsues, en France, ont des ré-

servoirs où ils mettent ces animaux dès qu'ils les ont amenés en poste jusque chez eux, et ce n'est que plus tard qu'ils les repêchent, pour les distribuer de ces étangs, situés dans les départements, aux pharmaciens des villes.

Le profit de ce commerce a fait monter le prix des baux des marais, de la Hongrie, qui fournissaient jadis la plupart des sangsues. La concurrence a augmenté, et on a épuisé tellement les marécages, qu'on a commencé, il y a environ 10 à 12 ans, à exploiter certaines provinces de la Turquie, comme la Valachie et la Servie, puis la Bosnie, l'Albanie et le reste de l'Empire; mais ce n'est qu'en 1833 ou 1834 que des Français se sont aventurés dans la Bulgarie et la Turquie centrale. Jusque là, on n'y avait vu que des Italiens, des Grecs ou des juifs. Depuis lors, on a même été jusqu'à aller chercher des sangsues dans l'Asie-Mineure, comme autour de Broussa, et même, en 1838, dans la Géorgie.

Plus le transport de ces animaux est long, plus il y a de chances à risquer; aussi bien des gens ont perdu leur temps et leur argent dans ces spéculations lointaines. D'une autre part, la navigation par la Méditerranée était quelquefois trop lente, et les sangsues périssaient en route, tandis que celle par les bateaux à vapeur leur paraît être fatale, à cause de l'odeur du charbon.

Il était réservé à MM. Bourlet et Frère de Paris d'établir en Turquie même des réservoirs où ils déposaient leurs pêches pour les reprendre plus tard, et ne les embarquer en voiture de poste qu'à Belgrade. A cet effet, après avoir parcouru, conjointement avec feu M. Pommier, la Valachie et la Bulgarie dès 1835, ils avaient affermé par an les marais des paschaliks de Seres, de Sophie et de Kostendil; ils avaient établi des réservoirs près de Seres et de Radomir, ce qui les mettait en état de ne faire voyager leurs sangsues à dos de cheval que 7 jours tout au plus.

En 1837, M. Bourlet a continué la même opération, tandis que M. Frère s'était associé à Belgrade avec M. Germani, banquier, le docteur Kunibert et d'autres personnes, et avait

obtenu du prince Milosch une ordonnance par laquelle toutes les sangsues venant de Turquie ne pouvaient être vendues qu'à cette société à un prix fixé d'avance ou par elle. On comprend quel avantage il y avait, puisque la société seule avait le droit d'aller les porter au marché à Semlin. Cette association s'est dissoute malgré cela vers la fin de l'été de 1837, et les réservoirs à Belgrade ont été utilisés par d'autres. En 1838, MM. Bourlet et Frère se contentaient d'envoyer depuis Semlin des gens en Turquie pour la pêche des sangsues. Outre ces messieurs, ce commerce occupe encore, surtout à Belgrade, d'autres Français et Italiens, tels que M. Chanterelle; à Brod, ce sont MM. Popovitch qui le font, tandis que des juifs et d'autres personnes parcourent en sous-ordre la Turquie pour rassembler des sangsues, ce qui a contribué à accoutumer partout les Turcs au costume européen. Souvent on a pris notre caravane pour des pêcheurs de sangsues, et on nous en a offert. Certains paysans slaves font déjà une petite spéculation de cette pêche et ont toujours une certaine quantité de sangsues rassemblées.

Les personnes occupées en sous-ordre à la pêche des sangsues sont payées tant par mois, ou plus souvent elles n'ont d'autres solde qu'un tant sur chaque ocque de sangsues livrée au chef de l'expédition. Ce dernier distribue ses gens sur divers points et les laisse se tirer d'affaire comme ils peuvent. Si les stations sont mauvaises, c'est-à-dire si les marais contiennent peu de sangsues ou que l'été soit très sec, ces pauvres diables de pêcheurs de sangsues risquent d'y mettre du leur au lieu de rapporter chez eux quelque argent. Il faut avoir l'habitude de cette pêche et vivre très économiquement pour s'en tirer avec profit quand on n'est qu'un agent subordonné.

Toute la Turquie a été examinée sous ce rapport; quelques paschas ont eu même vent de l'espèce d'escroquerie de n'enlever que les jeunes sangsues, et ont suspendu la pêche pendant une année pour en laisser accroître de nouveau le nombre. Les marais de Servie sont mis à l'enchère chaque année, et ceux de Turquie sont donnés à bail au plus offrant; mais lorsqu'ils sont peu considérables, un été sec peut dessécher toutes

les mares; on en est alors pour son millier de francs ou ses deux mille francs de bail qu'on paie d'avance. Il y a des baux qui ont augmenté énormément ces dernières années. Il y a des exploitants particuliers pour la Moldavie, la Valachie, la Servie, les diverses parties de l'intérieur de la Turquie, l'Albanie, l'Herzegovine et la Bosnie. Les sangsues de ce dernier pays s'exportent par Kostainitza et Brod et vont à Trieste, dernière ville où on en amène aussi dans l'automne depuis Belgrade. Les sangsues de l'Herzegovine suivent aussi la même route ou vont à Raguse.

En 1837, le docteur Deligny avait en bail les marais des paschaliks d'Uskioub et de Scutari, et exportait sa marchandise par Scutari pour éviter la société monopoliste de Belgrade. En 1838, M. Joachimo, fils de l'aubergiste della Piscina, à Scutari, avait affermé fort chèrement (pour 15,000 piastres) les marais de l'Albanie supérieure, et exploitait par ses gens jusqu'aux environs de Plava et de Gousinie. Il avait construit à grands frais un réservoir pour ces animaux dans les montagnes à quelque distance de Scutari, sur la route de la Dalmatie, et il comptait faire ses expéditions par mer vers l'automne.

Les sangsues de Valachie s'exportent par Orschova, où il a, comme à Semlin et à Aleksinitze, sur la frontière serbo-turque, des agents toujours prêts à faire voyager plus loin les sangsues pour éviter le délai des quarantaines. On dit que les marais en Moldavie sont déjà épuisés pour le moment.

En Turquie, l'ocque ou deux livres de sangsues coûtent 12 piast. ou 2 fr. 80 c.; mais on en achète aussi quelquefois à 10 piast. ou 2 fr. 50 c., et même à 5 piast. ou 75 à 80 c., comme l'a fait le docteur Deligny à Uskioub, en 1835 ou 1836. Dans la Bosnie septentrionale, les gens de M. Popovitch payaient, pendant l'été très sec de 1838, les sangsues apportées par leurs chercheurs 2 fl. 20 kreut. (5 fr. 85 c.); mais quelquefois le prix est de 2 fl. (5 fr.), 2 fl. 40 kreut. (6 fr. 70 c.) et de 3 fl. 20 kr. (8 fr. 35 c.). A la fin de l'automne de 1838, on les payait à Brod 8 fl. 40 kreut. (16 fr. 60 c.). En Servie, on en trouvait pour 20 piast. l'ocque; la compagnie de Bel-

grade payait, en 1837, le quintal de sangsues rendu à Belgrade, 575 fr., et en général le quintal de sangsues contient de 30,000 à 35,000 sangsues. On compte 4 ou 500 sangsues pour une ocque, mais quand elles sont petites il en faut près du double. A Belgrade, l'ocque de sangsues vaut ordinairement de 35 piast. à 46 1/2 piast., 50 piast. et 53 1/2 piast.; le quintal revient en Turquie à 250 fr., tandis qu'il vaut à Semlin, prix bas d'été, de 625 à 705 fr., mais il est monté, en octobre 1837, à 450 fl. ou 1,125 fr. Or, ce n'est pas le droit de la douane à payer en sortant de Servie ou de Turquie qui change le prix à ce point. A cette époque, on payait à Paris le quintal 1,000 fl. (2,500 fr.), la sangsue y valait la pièce 15 à 20 c. En 1835, le quintal se vendait à Semlin 500 fr., et à Paris 2,500 fr. Pendant l'été de 1838, l'ocque de sangsues se payait à Gousinie 11 piast., à Scutari 1 fl., et à Trieste 11 fl. d'Autriche.

On voit d'après cela qu'à côté d'assez fort déboursés en commençant, il y a d'assez beaux bénéfices à réaliser si l'opération est heureuse; mais cela dépend non seulement du temps, mais encore de l'époque à laquelle on arrive à Belgrade. Si on y trouve peu de concurrents, les prix restent fermes, sinon, ils tombent tout-à-fait, et comme on ne peut garder la marchandise, on est obligé de se soumettre au prix des entremetteurs, en partie des juifs de Semlin. Ceux qui ont des réservoirs près des limites européennes ont l'avantage de pouvoir laisser leur marchandise chômer jusqu'à ce qu'ils trouvent des prix convenables. M. le docteur Deligny ayant acheté, en 1835, à très bon marché 100 quintaux de sangsues dans le paschalik d'Uskioub, eut l'imprudence de jeter tout-à-coup cette énorme quantité sur le marché de Semlin; les juifs en eurent vent; les prix baissèrent; il ne voulut pas vendre; petit à petit, ces bêtes crevèrent, et à la fin il ne lui resta plus que 12 quintaux, qu'il fut bien heureux de vendre au prix courant.

Le *commerce de la mer Noire* et le long du Danube tend à eprendre la même activité qu'il avait il y a près de mille ans.

Les Bosphores sont ouverts à tous les vaisseaux marchands, la Russie méridionale et la Géorgie se peuplent et se civilisent, les commerçants de la Perse, d'Erzeroum et de Trébisonde viennent échanger leurs produits sur cette mer (1), tandis que le Danube y déverse tous les trésors de l'Europe centrale, et y ramène, par contre, les productions de l'Orient. Cette nouvelle direction du commerce n'est qu'une portion des changements mercantiles, civilisateurs et politiques qui ont commencé en Orient, et qui formeront sans doute dans l'histoire une époque aussi mémorable que les Croisades. Nous voulons parler des liaisons du commerce du Danube et du pourtour de la mer Noire avec les relations entre l'Europe et l'Indostan, par l'isthme de Suez (2), avec la navigation à la vapeur établie sur l'Euphrate et le Tigre, et avec la concurrence rivale, commerciale et politique, en Asie, entre les Anglais et les Russes, qui ne sont plus guère séparés les uns des autres que par des pays ne pouvant soutenir leur indépendance, et devant vivre désormais sous la tutelle de l'une ou de l'autre de ces puissances.

Le mouvement commercial sur le Danube turc est surtout entre les mains des étrangers, savoir : des Allemands ou des sujets autrichiens dans le haut, des Valaques, des Autrichiens, des Grecs, des Russes et des Anglais dans le bas.

On descend et remonte le Danube et la Save avec des grands bateaux, dont ceux des Turcs ont des poupes plus élevées que les bâtiments autrichiens, qui sont peints en bandes

---

(1) *Voyez* sur l'histoire et le commerce ancien de Trébisonde la brochure de M. Ant. de Steinbuchel', *Nouvelle navigation à la vapeur de Vienne à Trébisonde, ou la grande route du Danube à un des points les plus riches du commerce asiatique ancien* (*Neueste Dampschiffahrt von Wien nach Trapezunt*, etc.) Vienne, 1838, in-8°.

(2) Des bateaux à vapeur vont tous les mois de Suez à Bombay en 18 jours ; la place coûte 800 florins (2,000 fr.). On peut ainsi aller en 30 jours de Londres à Bombay, tandis que moins de 12 jours suffisent pour se rendre de Londres à Constantinople.

noires et blanches. Ils portent en Hongrie le nom de *Kehlhammer* et *Waitzziellen*. Ils sont quelquefois couverts avec un toit en planches, et ont un mât très court au bout duquel s'attache la corde avec laquelle on les tire. Ils ont ordinairement 140 p. de long, un tirant d'eau de 4 1/2 à 5 p., et peuvent porter une charge de 5 à 6,000 quintaux.

Pour remonter, on se sert, depuis Viddin, de chevaux et d'hommes, et même de femmes en Turquie. Ces pauvres gens, appelés *Tschamdja*, mettent ainsi un mois à faire le trajet de Viddin à Belgrade, et ne gagnent que 37 fr. 50 c., 62 fr. 50 c. à 75 fr., suivant les moments d'activité ou de langueur du commerce. Pour passer les défilés du Danube, où les rochers tombent à pic dans l'eau, les bateaux sont obligés d'attendre un vent favorable ou de se faire remorquer par des bateaux à rames. Le long des États de Hongrie, les bâtiments n'osent pas aller pendant la nuit à cause de la quarantaine; on les oblige de s'arrêter, et on les met sous l'observation d'un poste jusqu'au lendemain.

La navigation du Danube, ce canal naturel d'écoulement des produits surabondants de la Hongrie, aurait dû exciter depuis long-temps l'attention des magnats hongrois, qui ne font que se réveiller de leur long sommeil aristocratique, et commencent à comprendre que la civilisation actuelle ne consiste pas uniquement à se cramponner à une constitution surannée. Leur roi vient de proposer à leur diète la rectification du lit du Danube et de ses principaux affluents. D'abord on donne peu de soins à la construction des bateaux, parce que les propriétaires sont sûrs de pouvoir les vendre pour la vingtième partie des frais de construction, à la fin de leurs voyages, de manière qu'on ne remonte qu'une partie des barques descendues, et qu'on les dépèce à Vienne, à Pest ou à Semlin.

Le halage en aval revient à 4 fr. par cheval avec son conducteur; or, une grande barque a besoin de 20 à 30 chevaux qu'on attelle en ligne, et elle ne parcourt pourtant que 5 l. par jour, ce qui fait que les frais du transport en aval par

eau se rapprochent assez de ceux par terre, surtout en Valachie et Hongrie, vu le bas prix de toutes choses dans ces pays. Il serait important de construire non seulement des bateaux plus selon les règles de l'art, mais encore d'y ajouter des mâts et des voiles, des ancres et un cabestan pour pouvoir les remonter contre les plus forts courants. Une quantité plus forte de rameurs pourrait être très utile.

Quant aux bords de la rivière, le halage y est sujet aux plus grandes difficultés, vu que le gouvernement n'a pris guère jusqu'ici de soins pour établir un chemin de halage fixe, et que même des arbres y obstruent quelquefois le passage. De plus, l'état capricieux du cours du fleuve déplace le parcours du halage dans certaines saisons. Ce n'est vraiment qu'à force de brutaliser et de sacrifier des chevaux qu'on surmonte les obstacles du halage. D'immenses travaux sont nécessaires pour régler le cours du Danube, pour réduire les branches de ce fleuve, entre Presbourg et Raab, et pour diminuer la distance à parcourir en creusant des canaux entre les contours si fréquents du fleuve, surtout au-dessous de Pest, et pour faire sauter les rochers qui obstruent son cours entre Drenkova et Kladova, sans parler du chemin de fer de Rasova à Kostendsche, qui épargnerait sur le Bas-Danube un très long détour. En fait de tranchées, on n'a exécuté que celle sous Batak, qui abrège de 1 1/2 l. Les plus grands travaux sont à faire à la porte de fer inférieure, au Dolni-Kapi ou Djerdap, au-dessous d'Orschova, et au défilé supérieur au-dessus d'Islas, où, par les eaux basses, les rochers traversent si complétement en biais le fleuve, qu'on prétend qu'une fois un homme a pu passer d'une rive à l'autre sur cette espèce de digue, appelée *Grebena* par les gens du pays.

Le roi de Bavière a ordonné qu'on fît des travaux pour rectifier le cours du Danube dans ses États; en Autriche, la navigation y est libre et assez bien entendue, depuis l'empereur Joseph et les derniers travaux faits au *Strudel*, à Agstein, au-dessous de Moelk. Néanmoins, il resterait encore à voir s'il ne serait pas possible d'obliger, dans la plaine de Touln,

le fleuve à conserver en toutes saisons au moins une branche d'une profondeur convenable. En-deçà de Presbourg, on a commencé des travaux partiels et fait quelques digues pour empêcher l'eau d'entamer davantage la plaine; mais on ne peut espérer de réussir, pour un si grand fleuve, que par des mesures générales. La place près de Vaika est toujours très peu profonde en août et septembre, de manière que quelquefois les bateaux à vapeur n'y peuvent passer. Au-dessous de Pest, on n'a rien fait pour diminuer les contours du fleuve, excepté la coupure de 1/4 l. de Batak. Entre Drenkova et Kladova, on a fait sauter quelques rochers et établi une route en corniche. Au-dessus d'Islas, et entre Islas et Scinicà, des récifs traversent en biais le Danube, et sont surtout dangereux dans les basses eaux. On n'y a fait que peu de travaux. A la porte de fer, la même chose a lieu sur une plus grande échelle. Le Danube n'y a qu'environ 100 t. de largeur. Sur la rive gauche il y a un canal qui n'offre, dans les eaux de moyenne hauteur, que 2 1/2 p. d'eau au-dessus des rochers, de manière que l'eau y court très vite et produit des tourbillons et des remous. A la droite du fleuve, il y a une petite île entre laquelle et la rive il y a une autre passe dont on se sert pour remonter. Comme ces passages sont sur les territoires valaque et serbe, le gouvernement hongrois n'y peut faire des travaux que du consentement de ces gouvernements. Les bateaux à vapeur n'ont franchi ces passages que par les grandes eaux (1). Les Hongrois ont bien fait bâtir à Kranà, sur le Danube, un bâtiment avec une cloche de plongeur; mais pour ne pas être tributaires de l'étranger, ils ont perdu plusieurs années dans cette construction, et sont encore loin d'avoir terminé ce curage du lit du Danube.

Les bateaux à vapeur, à présent en ligne double sur tout le cours du Danube, depuis Ulm jusqu'à la mer, tendent à diminuer la navigation des barques. Ces bateaux, surtout la pro-

(1) Voyez un Mémoire sur la navigation du Danube dans les *Annales de M. Berghaus*, 3e série, vol. I, pag. 32.

priété d'une compagnie résidant à Vienne, ont commencé à être établis en 1834. D'abord ils n'allèrent que de Vienne à Orschova; mais, au commencement de 1835, ils ont étendu leur navigation jusqu'à Galatz; plus tard, et surtout en 1836, est venue la navigation jusqu'à Constantinople, Smyrne, Syra et Trébisonde, ainsi que la correspondance avec la compagnie des bateaux à vapeur de Trieste, qui vont à Athènes et Syra en touchant à Ancône, Corfou, Patras, Smyrne et Alexandrie, et qui, depuis la fin de 1838, touchent tous les quinze jours dans les principaux ports de la Dalmatie, savoir, à Zara, Sebenico, Spalato, Lesina, Curzola, Raguse et Cattaro (1). Depuis 1837, il s'est établi une correspondance entre Galatz et Odessa, et une autre entre les bateaux autrichiens arrivant à Constantinople, et le bâtiment russe allant de cette capitale à Odessa.

En 1838 a commencé la navigation entre Ratisbonne et Vienne, qui a été l'œuvre de la société de Vienne et d'une autre société bavaroise et wurtembergeoise établie à Ratisbonne. Cette dernière a été chargée de la navigation de Ratisbonne à Linz, et le gouvernement autrichien lui a accordé de n'être pas arrêtée par la douane à la frontière, mais de prendre un inspecteur à bord, et de procéder à la visite à Linz. En 1839, la société d'Allemagne a complété sa tâche en poussant sa navigation jusqu'à Ulm, tandis que celle de Vienne a établi une ligne de bateaux entre Constantinople et Salonique, et entre Smyrne et Alexandrette en Syrie une navigation touchant à Scio, Rhodes, Chypre, etc.

Maintenant il reste encore à la société autrichienne d'utiliser, s'il est possible, la Drave, la Save et la Theiss; d'établir des bateaux sur le lac Balaton; d'avoir plus d'un bateau remorqueur pour les barques, et de multiplier ses embarcations de manière qu'il y en ait presque exclusivement pour les mar-

---

(1) Le voyage de Trieste à Cattaro a lieu en 12 jours pendant huit mois de l'année, et en 15 jours pendant l'hiver, et celui de Trieste à Syra en 8 à 9 jours.

chandises qui encombrent surtout à la remonte ; tandis que les voitures achetées par les boyars de Valachie embarrassent quelquefois le pont à la descente.

Les bateaux à vapeur au nombre de 13 sont à présent en ligne double sur tout le Danube, depuis Ulm jusqu'à la mer ; parmi eux se trouvent deux bateaux de fer, l'un de 60 et l'autre de 76 chevaux, et un remorqueur au-dessous de Pest. On veut n'employer entre Ulm et Ratisbonne que des bateaux de 20 chevaux, et augmenter le nombre de ceux entre Linz et Vienne (1). On va deux fois par semaine d'Ulm à Ratisbonne, trois fois de cette ville à Linz, de Linz à Vienne, et de cette capitale à Pest. Sous cette dernière ville, la navigation n'a plus lieu qu'une fois la semaine, et sur le Bas-Danube turc la navigation a lieu alternativement une semaine sur la rive valaque et l'autre sur la rive bulgare. On ne peut donc que tous les quinze jours aller à Constantinople sans être obligé de s'arrêter nulle part.

Le plus court trajet pour ce voyage était, jusqu'en 1839, à la descente trois jours pour aller d'Ulm à Vienne ; trois jours de cette ville jusqu'à la Theiss ou même à Semlin ; deux jours pour aller jusqu'à la frontière valaque ; mais avec le bateau de fer on va à présent en quatre jours de Vienne à Orschova. On met cinq jours depuis là jusqu'à Constantinople, c'est-à-dire qu'on pouvait aller dans les hautes eaux en quatorze jours d'Ulm

(1) Les bateaux qui naviguent sur le Danube sont les suivants : entre Ratisbonne et Linz *la Reine Thérèse*, de 76 chevaux, et un autre de 60 chevaux ; entre Linz et Vienne, *la Marie-Anne* et *la Sophie*, bateaux en fer ; entre Vienne et Pest, *le Nador*, de 42 chevaux, et *l'Arpad*, de 80 chevaux ; entre Pest et Drenkova, le *Zriny*, de 80 chevaux, le *François I*, de 60 chevaux, et le remorqueur *l'Eros*, de 140 chevaux ; entre Skela Kladova et Galatz, *l'Argo*, de 50 chevaux, et *la Pannonia*, de 56 chevaux ; de Galatz à Constantinople, le *Ferdinand I*, de 400 chevaux ; de Constantinople à Smyrne, la *Marie-Dorothée*, de 70 chevaux, et le Stamboul, de 160 chevaux ; de Constantinople à Trébisonde *le Prince de Metternich* et *le Croissant*, l'un de 140 chevaux et l'autre de 120 ; de Constantinople en Syrie, le *Seri-Pervas*, de 120 chevaux.

à Constantinople pour 100 fl. (250 fr.) à la seconde place, et pour 143 fl. (381 fr. 50 c.) à la première place, où on trouve quelques lits sur le Bas-Danube et la mer Noire. Depuis cette année, le service a été abrégé de 120 h. ou de 4 jours en employant des bateaux en fer, en débarquant les passagers à Rasova, en les conduisant en voiture à Kostendsche, qui en est à 16 l., d'où on les rembarque pour Constantinople. On va donc de Vienne à Constantinople en 8 jours, en conservant toutefois une ligne sur Galatz et Odessa (1).

Néanmoins ce passage n'est pas toujours si prompt sur le Haut-Danube en Bavière, tandis qu'en Hongrie et le Bas-Danube les brouillards retardent quelquefois un peu la navigation; d'ailleurs cela dépend aussi si le clair de lune permet d'aller de nuit ou s'il faut interrompre la marche. Les stations les plus certaines pour le temps d'arrivée en un jour sont celles de Ratisbonne à Linz, de Vienne à Pest et de Pest à Mohatsch. La plus désagréable partie de cette navigation est l'endroit de l'embarcation à Vienne au bout du Prater à 1 1/2 l. de la ville à 4 h. du matin; des omnibus y conduisent les voyageurs. Le bras du Danube qui passe à Vienne n'est navigable pour les bateaux à vapeur que par les hautes eaux.

Une autre incommodité est que la navigation était interrompue jusqu'ici à Drenkova, et remplacée, à cause des rapides

(1) A la descente d'Ulm à Ratisbonne, de Ratisbonne à Linz, de Linz à Vienne et de Vienne à Pest, on paie 12 fl. (30 fr.) aux premières places, et 8 florins (20 fr.) aux secondes; de Pest à Semlin, 18 fl. aux premières et 10 fl. aux secondes; de Semlin à Skela-Kladova 17 fl. aux premières et 11 fl. aux secondes; de Skela-Kladova à Galatz, 25 fl. aux premières et 16 fl. 40 kr. aux secondes; de Galatz à Constantinople, 50 fl. aux premières et 36 fl. aux secondes; de Constantinople à Smyrne, 40 fl. aux premières et 26 fl. aux secondes. A la remonte de Galatz à Drenkova, 37 fl. aux premières et 24 fl. 40 k. aux secondes; de Drenkova à Pest, 19 fl. aux premières et 11 fl. 30 k. aux secondes; et de Pest à Vienne, 9 fl. aux premières et 6 fl. aux secondes. Sur mer et sur le bas Danube il y a encore des places sur le pont, et sur le haut Danube deux ou trois cabines pour des personnes seules.

du Danube à Islas et Scinica, par des bateaux ordinaires qui conduisent les voyageurs jusqu'à Orschova, d'où des chars les amènent jusqu'à Skela-Kladova en Valachie, à travers les défilés de la Porte-Fer, où il y a deux rapides pleins d'écueils, le *Gorni* et *Dolni Demir Kapi*. Drenkova n'est qu'une petite hôtellerie ou un café isolé, et à Orschova l'auberge est beaucoup trop petite. Heureusement, entre Drenkova et Kladova, la beauté des sites produits par l'encaissement profond du Danube dédommage de cette perte de temps. Depuis Orschova on a aussi quelquefois le temps d'aller visiter la vallée des eaux sulfureuses thermales de Mehadia qui est à 3 1/2 l. de là et rappelle certaines parties du pays de Glaris.

Enfin, en été, on a à redouter les eaux basses, soit au-dessus de Vienne, dans la plaine de Touln, soit sous Vaika, entre Presbourg et Raab; aussi il arrive que dans le mois d'août les bateaux, sur ces parties du Danube, refusent les bagages trop considérables.

La remonte du Danube n'est point si agréable que la descente, parce que les bateaux sont encombrés de marchandises et qu'on y emploie beaucoup plus de temps. On met 4 à 5 jours de Galatz à Skela-Gladova, d'où on remonte en chariot de là à Drenkova; 4 jours sont employés de Drenkova à Pest, près de deux jours et une nuit de Pest à Presbourg, 8 heures de là à Vienne, deux jours de cette ville à Linz, deux fois autant pour aller à Ratisbonne et de là à Ulm. On remonterait donc de Constantinople à Ulm en 20 à 21 jours; mais, vu les séjours, on met déjà 23 jours pour arriver à Pest, outre 5 jours de quarantaine à Orschova. Les plus belles parties de cette navigation pour les sites sont le passage du défilé entre Theben et Presbourg, celui de Gran à Vatz (Waitzen) et Pest, celui de Uj-Palanka à Skela-Kladova, et celui de Straubing en Bavière à Vienne, où le Danube passe une série continue de défilés où les rives de son lit resserré sont ornées de villages et de châteaux (1).

(1) Consultez le *Voyage pittoresque sur le Danube, d'Ulm à*

Les bateaux à vapeur sur le Haut-Danube emploient pour le chauffage du bois, du charbon de terre véritable, et du jayet ou lignite qu'on exploite en Bavière, à Wolsberg dans la Haute-Autriche, à Sirning, à Losenstein, à Zelking près de Moelk, etc. Sur le Bas-Danube, on brûle la houille de Steuersdorf, près d'Oravitza dans le Bannat, combustible aussi bon que celui de Newcastle. L'établissement de ces bateaux a fait que la route de Steuersdorf à Drenkova est toujours parcourue nuit et jour par des charrettes valaques. On a aussi employé la houille de Pecsvar, près de Cinq-Églises (*Funf-Kirchen*), qu'on embarquait à Mohatsch, mais sa qualité est bien inférieure à celle de Steuersdorf, en contenant moins de bitume. Le quintal de la houille de Mohatsch revient à 63 c., et celui de la houille d'Oravitza, prise à Drenkova, 1 fr. 10 c. Le bâtiment *le François*, de la force de 60 chevaux, emploie 1,000 quint. de charbon depuis Pest jusqu'à Drenkova. Les résultats de la navigation à la vapeur sur le Danube au-dessous de Vienne ont été les suivants pour 1837 et 1838, et ont été encore plus favorables l'an passé.

Sur le Danube autrichien et valaque ont navigué, en 1837, 47,436 passagers, et en 1838 74,584. Sont descendus et montés, en 1837, 73,971 quintaux de marchandises, et en 1838 320,614 quint. Sur le Bas-Danube ont descendu ou remonté, en 1837, 8,326 quint. et 123 voitures, et en 1838 12,855 quint. et 140 voitures. Sont venus de Servie et de la Turquie, en 1837, 26,729 quint., et en 1838 33,936 quint.

Le produit total de la navigation à la vapeur sur le Danube

Constantinople, Vienne, 1838. 12 fr. avec carte; le *Manuel du voyage du Danube, du canal du Main au Danube jusqu'à Constantinople*. avec un *Voyage en Grèce* (*Handbuch fur Reisende an der Donau*. etc. Leipsig, 1838, avec 3 cart. et 2 pl., chez Engelman. *Le Danube autrichien*, d'Engelhardszell, à Vienne (*Oesterreichs Donaustroms*, etc., par Schultes, Stuttgard, 1838, in-8°. La *Description topographique du Bannat et des bains d'Hercule à Mehadia* (*Das Banat*, etc.), par Jos. de Dorner. Presbourg, 1839, in-12; et le *Voyage du Danube*, etc., par M. Thouvenel. Paris, 1840.

par la société de Vienne a été, en 1838,

de	483,841 fl. 27 kr.
Gain d'escompte	2,575 fl. 33 kr.
Ensemble	486,417 fl. 20 kr.

On a consommé, en 1838, 324,516 quint. de charbon.

Frais généraux.	223,673 fl. 28 kr.
Intérêts	91,918 fl. 45 kr.
Ensemble	315,592 fl. 13 kr.
Profit net	170,825 fl. 7 kr.
En 1838, le produit total n'avait été que	195,692 fl. 43 kr.

La compagnie des bateaux du Danube est sans doute une innovation précieuse; mais, comme toutes les sociétés privilégiées, elle a aussi des côtés désagréables pour le public. Ainsi, le manque de concurrence fait qu'il faut supporter l'encombrement des bâtiments par des ballots de coton ou de laine et les voitures, ainsi que le ton quelquefois peu poli des capitaines, malheureusement la plupart anglais, ou même celui des conducteurs chargés des bagages. Il serait bien à souhaiter que tous les capitaines fussent Italiens ou Dalmates, au lieu de ces taciturnes Anglais ou Hollandais, car chacun aura pu remarquer la différence entre l'amabilité du capitaine Mayr du Zriny et ses confrères.

Des traités anciens avec la Porte assurent à l'Autriche la liberté de navigation et de commerce sur le Danube, en Turquie, avec ses propres vaisseaux ou ceux d'autrui. Les Autrichiens peuvent exercer leur culte dans les provinces danubiennes, ainsi que leur commerce, et même ils ont à cet égard des avantages supérieurs à ceux des Moldaves. Dans le port de Galatz, il y a de ces établissements autrichiens, de manière que cette ville peut être assimilée à un port autrichien, puisque les marchands autrichiens des principautés sont dans une position

particulière au milieu des indigènes. C'est fondé sur ces privilèges particuliers que Galatz a été mentionné parmi les ports danubiens dans le dernier traité de navigation commerciale mutuellement libre entre l'Autriche et l'Angleterre.

D'une autre part, les Russes doivent tenir à ce que la navigation sur le Danube ne soit pas employée à leur désavantage ; et que le commerce des principautés ne soit pas absorbé par les Anglais, les Autrichiens et d'autres étrangers. C'est en vue de pouvoir contrôler la navigation de ce fleuve qu'ils se sont fait céder, dans le traité d'Andrinople, ses bouches et son Delta. La rive droite turque, dans le Delta, doit rester non habitée sur 1 l. de profondeur, afin d'ôter aux Ottomâns tout prétexte de se mêler de la navigation.

Le Danube a eu, il y a 800 ans, six débouchés indiqués par Pline, maintenant il n'en a plus que trois qui tendent à s'ensabler. Le Suline-Bogasi ou *Soulina* est le seul bras assez profond pour y entrer, tandis que les Russes ont obstrué, dit-on, artificiellement le bras nommé Georgevskoi, déjà çà et là peu profond. Pour remonter le Soulina, on perd beaucoup de temps, à cause des détours du fleuve et la nécessité d'attendre des vents favorables. Le débouché du Soulina tend à s'ensabler, depuis qu'on y néglige les travaux de curage qu'y faisaient les Turcs. A cet effet un Italien de Galatz a proposé de se charger de ce nettoyage. Ses offres seront-elles acceptées par la Russie? Nous l'espérons pour l'honneur de ce pays. En attendant, le gouvernement russe est occupé à établir, à l'entrée du Soulina, un bourg, sous le prétexte spécieux d'être utile aux marins; jadis il n'y avait qu'un fanal. Plus tard, on y ajoutera peut-être des redoutes.

Cette occupation subreptive des Russes est une de ces choses qui indiquent le poids énorme que la politique conséquente, fine et astucieuse des Moscovites a su gagner parmi la diplomatie. La Russie a plus perdu que gagné en dévoilant son injuste ambition aux yeux des moins clairvoyants, tandis qu'à l'ordinaire ses agrandissements sont légitimés en apparence, aux yeux des philanthropes, par les vues les

plus élevées de civilisation, ou la nécessité, comme, par exemple, d'avoir à tout prix la liberté entière de navigation à travers les Bosphores. Du reste, cette puissance pourrait excuser ses prétentions par celles toutes semblables des Hollandais, qui, malgré la décision du congrès de Vienne, ont fermé si long-temps la mer aux vaisseaux du Rhin et de ses affluents. Nos descendants pourront à peine croire à une si longue condescendance de la part des souverains allemands, laissant souffrir les intérêts de leurs sujets pour un petit prince tenant d'eux son trône. Tant que les bouches du Danube pourront être fermées par les Russes, on pourra dire que le lion d'Angleterre et l'aigle d'Autriche ont perdu leurs griffes.

Pour ne faire que contre-carrer habilement la Russie sans l'égratigner, on était venu à l'idée de creuser un canal de Tschernavoda à Kostendsche, en Bulgarie, parce que, d'après le dire du vulgaire ignorant, le Danube avait une fois débouché par cette voie. Puis la nature du terrain, les collines sans eau à l'O. de Kostendsche, plaçant ce projet parmi ceux beaux seulement sur le papier, on est revenu à celui plus rationnel de rendre navigable le canal de Saint-George, ou d'établir un chemin de fer partant de Rasova, et on a demandé à la Porte la permission pour l'exécution éventuelle de ces projets. Mais le divan est trop pauvre, est trop circonvenu par la Russie, et a bien d'autres choses à faire qu'à dépenser de l'argent pour un pareil ouvrage. Si la compagnie autrichienne des bateaux à vapeur, concurremment avec les gouvernements d'Autriche et d'Angleterre, ne se charge pas de ces ouvrages, ce sera encore une vue utile réservée pour la postérité, comme le canal du Main au Rhin, projeté par Charlemagne, et exécuté après mille ans par le roi actuel de Bavière. D'ailleurs les difficultés, les chicanes suscitées par les Russes ne manqueront pas si on y met la main, et pour la certitude de l'entretien, on n'a que l'instabilité de l'empire ottoman et l'ambition moscovite. Les diplomates russes doivent se mordre les doigts de n'avoir pas poussé les conquêtes de leur maître jusqu'à Kostendsche, car quelques pots-de-vin de plus aux

diplomates turcs, et le pays des Cosaques Dobroutscha, d'ailleurs très peu peuplé, aurait pu aussi bien devenir russe que les montagnes près des sources du Kour, en Arménie. Les cabinets d'Europe auraient accepté alors, quoique de fort mauvaise grâce, les faits accomplis par l'amour du *statu quo*.

Il y a des voyageurs qui ont prétendu qu'il n'y avait pas de *foires* (1) dans la Turquie transdanubienne, c'est une erreur, car nous avons assisté nous-même à une des plus grandes foires de la Thrace à Islivné. Il y avait des marchands de toute espèce venus même de fort loin, et les auberges étaient si pleines que nous ne pûmes que nous loger très mal. Une foire encore plus considérable se tient à Usunschaova. M. Frère y a vu réunies et campées en partie plus de 100,000 personnes. En Bulgarie, il y a aussi quelques foires comme à Eski-Djoumaa ; en Macédoine, une grande foire se tient en été à Prilip, deux fois par an à Komouldschina, une fois par an à Janina ; il y en a aussi une vers la fin de septembre, pendant un mois, jusqu'à la fête de saint Démétrius, à Novibazar, place bien située, entre la Bosnie, la Servie, l'Albanie et la Romélie occidentale. Les autres foires sont : à Strouga le 29 février (A. S.) pendant 15 jours et le 8 septembre ; à Prilip, le 30 avril, pendant 25 jours ; à Moscoudouri le 20 mai, pendant 15 jours ; à Nicopoli à l'Ascension, pendant 3 jours ; à Mavronoros, près Greveno, le 30 juillet, pendant 15 jours, et au printemps ; à Zeitoun le 1er août, pendant 8 jours ; à Pogoniani le 15 août, pendant 15 jours ; à Vrachori le 8 septembre, pendant 8 jours ; à Pharsale le 15 septembre, pendant 8 jours ; à Mavrovo, sur le lac de Castoria, le 29 novembre, pendant 20 jours, et le 15 septembre (2).

Les *marchés* se tiennent ordinairement le dimanche dans les villes chrétiennes, et dans les grandes villes il y en a en-

---

(1) T. *Panair* ou *Panayer*, s. *Paschar*, a. *Pazar*, v. *Baeltsch* ou *Jarmarok* (*Jahrmark* des Allemands), g. *Pazari* ou *Panagiri*, parce que ces marchés coïncident souvent avec des fêtes de saints.

(2) *Voyez* le *Voyage* de M. Pouqueville, vol. 2, p. 418.

core un petit le mercredi. Dans quelques villes turques, comme à Travnik, c'est le vendredi. Les visites périodiques annuelles de certains couvents donnent lieu aussi à quelques rassemblements de petits détaillants. Les vendeurs, en Turquie, surtout les Arabes, sont aussi criards que les Napolitains.

Dans le Montenegro, il y a des marchés chaque semaine, sur le Tzernojevitchka-Rieka et dans la Sermnitza, près de Vir. On y voit arriver, outre des Monténégrins et des Dalmates, des habitants de l'Albanie, qui y apportent surtout du blé, ce qui est quelquefois la cause de paix conclues avec certaines villes albanaises. Les Monténégrins fréquentent aussi le samedi et le dimanche le bazar, ou le marché entouré d'un mur, à la sortie de la porte de Fioumerà, à Cattaro.

Dans plusieurs bourgs turcs, il y a des endroits où les paysans venant au marché peuvent laisser leurs bêtes à la surveillance d'un aubergiste ou d'un autre individu ; mais comme cette espèce de garde se paie très peu, cela donne souvent occasion à des disputes. Ainsi à Alassone, sur les frontières de la Thessalie et de la Macédoine, un aubergiste recevait pour chaque bête admise dans sa cour deux paras ; or, comme ces pauvres chevaux ou ânes ne prennent aucune nourriture, ils s'échappent quelquefois. Nous avons vu ainsi un paysan se désolant de ne plus retrouver son âne, d'autant plus qu'un autre animal était provisoirement en prison pour avoir mangé dans un jardin une demi-douzaine de melons, jusqu'à ce que son maître eût payé le dégât.

Les enchères publiques sont en usage ; quand on veut vendre ainsi quelque chose, on s'adresse au *Tellal* ou crieur, sorte de gens qui existe dans chaque ville. Ils vont annoncer la marchandise à haute voix dans chaque carrefour et ont 1 pour 0/0 pour leur peine.

La Turquie exporte en Autriche et en Angleterre une énorme quantité de *Coton* de la Thrace méridionale, de la Macédoine et de la Thessalie. De toutes les parties de cet empire, on amène aussi de la *Laine* brute (1), et ces deux mar-

(1) T. *Yun*, s. *Youna*, a. *Loula* ou *Lesch*, v. *Laine*, g. *Malli*.

chandises arrivent, la première dans des grands sacs ou *Deng* de poil de chèvre quadrillés en brun et noir, et la seconde dans des sacs de toile blanche. Les laines de Turquie seraient susceptibles de beaucoup de bonifications, si on voulait plus soigner les races de moutons, et faire attention que les laines ne souffrissent pas tant par la quantité de plantes épineuses parmi lesquelles les moutons sont obligés de chercher leur maigre nourriture. Depuis que la Servie est séparée de la Turquie par une quarantaine, les laines et les cotons n'arrivent plus à dos de cheval à Belgrade; mais sortis du lazaret d'Aleksinitze, ils sont amenés sur des charrettes traînées par des bœufs ou des chevaux.

L'expédition des laines est précédée de la tonte, qui donne lieu à une espèce de fête, comme les vendanges; ensuite on lave les laines, ou les fait sécher à l'air et on en remplit des sacs. Pour fouler la laine dans ces derniers, on érige une espèce de trépied au moyen de trois perches qui servent à tenir le sac tendu, tandis qu'un homme se tenant aux deux perches est occupé à tasser la laine au fur et à mesure qu'on la met dedans. Ce sont en général des femmes qui lavent les laines, comme nous l'avons vu pratiquer sur la Bojana à Scutari. Les laines de Scutari vont à Trieste. L'expédition des cotons et des laines comme celle des peaux produit surtout un mouvement considérable de transit sur les grandes routes qui aboutissent à Belgrade, à Brod, à Costainitza, à Scutari, à Douratzo et Prevesa.

La *Soie* (1) est un autre article très important d'exportation, qui s'écoule par Larisse, Agio ou Volo, par Belgrade ou par les ports albanais, pour aller à Trieste et Vienne, ou en partie en Angleterre. Elle est exportée écrue, ou teinte, ou en tissu.

Une quatrième marchandise propre à la Turquie, ce sont les *Poils de chèvre*, qui s'exportent, ainsi que du crin, en grande quantité.

Une masse très considérable de peaux de toute espèce ar-

(1) T. *Ipek*, s. *Svila*, a. *Vienne* ou *Sirmé*; v. *Metasa*, g. *Metaxi*.

rivé de Turquie dans les États autrichiens. Ce sont les dépouilles des bêtes à cornes ordinaires, de buffles, de moutons, de chèvres, de renards, de lièvres, de cerfs, d'ours et d'autres bêtes fauves. Les peaux de lièvres et de renards viennent surtout de Bosnie et de Macédoine, et celles de cerfs, d'ours, de lynx, etc., des montagnes de la Bosnie méridionale, de celles entre les Dibres et le Vardar, du Pinde, ainsi que du Rhodope. Une partie de ces dernières passe à Ancône. Du *Cuir* travaillé arrive aussi en quantité en Autriche, sous la forme de Saffian ou de Cordouan rouge, blanc ou jaune, ou en maroquin.

Les autres articles exportés sont des *Fils de coton* teints en rouge, venant de la Macédoine et de la Thrace, et en partie importés écrus de l'étranger; du *tabac*, des bois de teinture, en particulier de l'*Alizari*, des *noix de galle*, de la *Vallonée*, du *bois de Cyprèsse*, du *buis*, du *bois de réglisse*, du *goudron*, des *gommes*, de l'*huile d'olive* (1) et de plantes oléagineuses, de l'*huile de rose*, de la *potasse*, du *suif* (2), de la *cire*, du *miel*, du *poivre d'Espagne*, des *olives salées*, des *pruneaux*, des *raisins secs*, des *noix sèches*, des noisettes, un peu de cuivre brut et d'émeri provenant de l'Asie-Mineure. La cire, le miel et le goudron viennent surtout de Bosnie, d'Albanie, de Servie et de la Valachie; le suif vient de partout; les pruneaux secs de Bosnie, et les raisins de la Thessalie et de l'Epire. Jadis il venait surtout beaucoup de noisettes du *Corylus colurna*. Les huiles sont exportées dans des outres. La quantité de noix de galle sorties en 1836 par la seule douane de Semlin s'élevait à 100,000 livres. Les principautés valaques exportent beaucoup de blé, ainsi que du vin, en Transylvanie et dans la Russie méridionale. Enfin on introduit, de la Servie en Hongrie, du gros bétail, des moutons, des chèvres, des cochons et du lard.

---

(1) T. et s. *Zeïtin*, a. *Baig* ou *Bal*, v. *Maslinou* ou *Ouleiou*, g. *Elaion*.

(2) T. *Itj*, s. *Loj*, a. *Diame*, v. *Seou*, g. *Stear*.

Les marchandises turques passent en Angleterre et en Europe surtout par Boukarest, Kronstadt, Hermannstadt, Semlin, Brod, Kostainitza, Trieste, Livourne et Marseille. Les places de commerce les plus importantes en Turquie sont, après Constantinople, Salonique, Seres, Philippopoli, Belgrade, Boukarest, Jassy, Galatz, Routschouk, Varna, Andrinople, Scutari en Albanie, Gallipoli, Larisse, Bitoglia, Serajevo, Janina, Prevesa, Douratzo, Bérat, Schatista, Metzovo, Kojani, Istib et Mostar. Des villes de moindre importance commerciale sont Viddin, Nicopoli, Silistria, Varna, Tricala, Eski-Sagra, Sophie, Nisch, Castoria, Prisren, Uskioub et Pristina.

Dans l'Albanie méridionale et le S.-O. de la Macédoine, on est tout étonné de trouver, dans de petits endroits, des commerçants grecs ou valaques ayant des correspondants au loin, en Europe, aussi bien qu'à Constantinople, où ils vont même eux-mêmes exploiter les marchés de Russie, de Pest, de Vienne ou de Leipzick, comme par exemple c'est le cas pour des marchands de Negatès, de Niausta, de Capessovo, de Veitza, de Chioniadez, de Vlacho-Klisoura et de Calarités. Des négociants voyageurs de Philippopoli et d'Andrinople n'étonneraient pas; mais dans ceux de ces autres villes on ne peut s'empêcher de reconnaître le jugement fin, l'économie et la hardiesse commerciale du Grec et du Zinzare.

Les ports albanais sont surtout en rapport avec l'Italie, Trieste, Ancône, et les marchands de Bérat et de Scutari vont faire leurs emplettes aux foires de Sinigaglia.

Les Monténégrins n'ont que peu de commerce d'exportation, le commerce n'étant pour eux qu'une chose accessoire. Ils exportent des poissons, des viandes de moutons et de chèvres fumées, nommées *Castradina*, du bétail et du fromage. La Nahie de Sernitza exporte ses poissons à Cattaro. Le castradina se prépare surtout dans la tribu des Njegouschi. On ôte en automne la tête et les intestins à ces animaux, et le reste du corps entier est étendu, salé et fumé. On achète même du bétail en Herzegovine pour faire du castradina, qui s'écoule à

Trieste et Venise. On exporte plus de 600,000 livres de fromage.

Ils amènent à Cattaro les mardis, jeudis et samedis de la laine, des peaux, du bois de chauffage, des jambons, du lard, du beurre fondu, du suif, du miel, de la cire, des tortues, des légumes, de la volaille, du gibier, des œufs, du lait, du blé, de la farine surtout de maïs, ainsi que des pommes de terre. Ces marchés sont tenus au-devant de la porte septentrionale de la ville, dans un enclos muré. Les Monténégrins déposent leurs armes avant d'y entrer; car il est aussi d'usage pour les sujets autrichiens qui portent des armes de les quitter pour entrer à Cattaro ou dans d'autres forteresses. Si un Monténégrin veut entrer en ville, il se munit d'un permis. De semblables rapports ont lieu à Boudva et à Castel-Lastua.

La Turquie tire de l'étranger en fait de métaux presque tout son or et son argent, ainsi que beaucoup de fer et d'acier, tout son fer battu étamé, son fer-blanc, son fil de fer, une foule d'ustensiles en fer pour l'agriculture ou la vie usuelle, tout son étain et son laiton, la plus grande partie de son plomb et beaucoup de cuivre brut et ouvragé. Le reste de ce dernier métal lui vient en assez grande quantité de ses mines de Tokat entre Trébisonde et Erzeroum en Asie; une petite portion de son argent et de son plomb lui vient de ses mines de Karatova, de la Chalcide et du mont Ida dans la Troade.

En outre le pays reçoit de l'étranger la plus grande partie de sa poterie, de sa faïence et de ses porcelaines en général grossières, toute sa verrerie et verroterie, la presque totalité de sa quincaillerie et de son horlogerie, des accordéons, des boîtes et des coffrets hongrois ou tyroliens en bois peint, des bouteilles de bois ou *Schoutoura*, des cuillers en bois peint, une bonne partie de ses draps faits à l'européenne et de ses châles, beaucoup de toiles, de calicots, de percales, de mousselines, de gazes, de soieries, des galons et des fils d'or et d'argent, des fourrures fines, des ouvrages en chapellerie, la plus grande partie de son papier et de son savon, l'indigo, la cochenille, le bois de Brésil et d'autres matières de teinture,

des drogues telles que l'opium (t. *Afiyon*) la rhubarbe (t. *Ravan*), du salpêtre, de la poudre, des armes et des munitions de guerre, son sucre, son café, son poivre, son ambre, ses crayons et ses voitures européennes.

Malgré cette énorme consommation à l'étranger, la balance du commerce est, dit-on, quelquefois en faveur de la Turquie, à cause de ses exportations considérables de substances ayant de la valeur pour les Européens. Quoique cela devrait tendre à introduire dans le pays du numéraire, cependant le gouvernement est occupé sans cesse de son côté à faire venir des ducats de Hongrie pour les convertir en *Jyirmilouks*. Il en est de même des monnaies d'argent, puisque les mines de Turquie ne suffisent pas annuellement à la quantité nécessaire de ce métal.

Le plomb en bloc vient presque tout d'Espagne ou d'Angleterre. Ce dernier pays livre aussi beaucoup de fer en barre, provenant de Cardiff, et arrivant comme lest, l'Autriche fournit le reste. Le fer battu ou fondu et la tôle usités en Turquie ont la même origine, et on commence dans les grands ports de mer à employer les fourneaux de fonte ou de tôle pour la cuisine. Le zinc n'y est guère connu, et pourrait trouver du débit en vases, aux formes en mode dans le pays. La houille ne s'emploie qu'en très petite quantité à Constantinople et Smyrne.

La poterie grossière vient de Hongrie par Semlin ou des États autrichiens, et surtout de la Bohême par Trieste, Scutari, Douratzo ou Salonique ; une énorme quantité de cruches noires à eau ou vin proviennent des environs de Mohatsch en Hongrie. D'une autre part, la faïence est en bonne partie anglaise, et s'introduit des villes maritimes jusqu'au centre de la Turquie. La porcelaine vient surtout d'Autriche et d'Angleterre. La verrerie, la verroterie et la quincaillerie proviennent en grande partie de Bohême et en moindre quantité il arrive de la quincaillerie anglaise dans les ports de mer. Les incendies étant fréquents à Constantinople, il s'y consomme une assez forte quantité de vitres. La miroiterie paraît aussi de fabrication allemande ; l'acier, la clouterie, la ferraille, une partie du fer-blanc,

le fil de fer, les bèches, les faux, les scies, les canons de fusil et de pistolet viennent presque en totalité des États autrichiens et les objets de fer surtout de Styrie ; néanmoins, il y a aussi assez d'acier, du fer-blanc, de la ferraille, et surtout des limes qui sont importés d'Angleterre. De plus, les fabriques de Birmingham fournissent des ouvrages de serrurerie et en laiton. Les canons d'armes à feu viennent des États vénitiens, de Bergame et d'autres endroits, ainsi que de Liége en Belgique, ou même de l'Angleterre, qui fournit aussi une partie des pièces d'artillerie. Le laiton, le cuivre et l'étain sont des objets qui viennent d'Angleterre et d'Autriche. Nous présumons que l'exportation de cette dernière puissance égale dans ces articles au moins celles des îles Britanniques.

Les ustensiles en bois, les coffrets, les bouteilles, viennent de la Hongrie et surtout du Tyrol. Les objets d'horlogerie, les montres, les boîtes à musique, les accordéons, proviennent de ce dernier pays, de la Suisse et de la Bavière méridionale.

Les draps seulement, de médiocre qualité, sont de Moravie ou de l'Italie autrichienne, mais d'autres qualités sont de fabrique anglaise, belge ou française. Les draps fins commencent à être recherchés par les hauts employés et les militaires turcs. Les casimirs y sont peu connus et surtout les croisés ; il en est de même des camelots ou étoffes d'été de soie et de poil de chèvre. Une partie des *fess* turcs vient d'Autriche et de France, le reste se fabrique dans le pays.

Les mérinos et la flanelle viennent surtout d'Angleterre. Les satins, les velours et des soieries sont de fabrique autrichienne, d'autres viennent de France et d'Angleterre. Les soieries des Indes, venues par caravanes, sont des raretés. Les châles sont surtout d'origine anglaise, et une petite partie autrichienne. Les châles précieux arrivent par les caravanes de la Perse et de Bagdad.

Des calicots, des étoffes de coton imprimées, des mousselines et des gazes proviennent surtout d'Angleterre, d'Autriche et de Suisse. L'Angleterre importe aussi beaucoup de coton filé qui est teint en rouge ou bleu en Turquie, le rouge est en

grande partie exporté et le bleu est consommé dans le pays. L'Angleterre importe aussi des armes, des matières de teinture, du sucre, du café des Antilles, des drogues, des épices; mais les objets de mode, les savons et la chapellerie viennent surtout de Marseille, et les marchands de nouveauté trouvent principalement leur débit dans les grandes villes maritimes.

Le sucre vient de Trieste, ou est amené par les Anglais, les Belges, les Américains ou les Francais, et une bonne partie du café arrive par la même voie, et la plus petite partie vient directement d'Arabie par l'Égypte. A présent que les Anglais ont un établissement à Aden, ils attireront probablement à eux la presque totalité de l'exportation du café de l'Arabie, ou la partageront avec les Américains au détriment de la Turquie, qui ne boira peut-être plus de si bon café.

L'Allemagne importe encore en Turquie des toiles, la Belgique des dentelles, la France et l'Angleterre des faux bijoux et des objets en bronze doré, le royaume de Naples des galons et fils d'or et d'argent qui arrivent dans les ports albanais.

Le papier et les objets de papeterie viennent en partie d'Allemagne et d'Angleterre, au moins tout le papier fin, et beaucoup de papiers d'emballage sont étrangers. Une plus grande importation des ardoises pour chiffrer pourrait être de bonne vente. Les pierres à aiguiser viennent de Bavière et les fines de Salms, en Belgique. Des ardoises pour la toiture arrivent d'Angleterre en petite quantité, comme lest, et on y amène aussi de ce pays des plaques de marbre pour les cheminées.

Les fourrures sont importées par la Russie et les Américains des États-Unis. Une partie du salpêtre employé en Turquie vient d'Egypte, et quelques unes de ses drogues par les caravanes d'Asie. En Valachie, les selliers de Vienne ont un débit considérable de voitures de toutes espèces.

Un goût non entièrement satisfait en Turquie, est celui pour tous les ouvrages en chrysocale, en pakfond, et en général pour tous ces petits objets de luxe ou d'utilité journalière qui remplacent à peu de frais le travail en or et en argent. Les

marchands oublient d'importer maints objets qui auraient du débit, tels que des chandeliers, des kaléidoscopes, des aiguilles aimantées, des briquets à éponges de platine, le rebut des gravures de vues de pays et de villes, des lunettes de diverses espèces, des livres slaves et grecs, etc.

On y remarque aussi une demande assez forte de bons souliers lacés, de guêtres et de cire à souliers pour les troupes. Il s'importe même, dans les ports de mer, des bottes et des souliers de France et des États-Unis, mais on se plaint du cuir trop mou. Il y a une tendance à substituer les bretelles à la boucle des culottes. Quelques meubles viennent aussi de l'étranger, du moins à Constantinople et Smyrne, en particulier des chaises de Mechel, en Belgique. La bière est recherchée dans la capitale et à Smyrne, et vient d'Angleterre.

Il est assez particulier de pouvoir acheter en Turquie certains objets, de temps à autre, à meilleur compte qu'en Europe, à cause de la trop grande quantité importée à la fois. Il en était ainsi, en 1836, des accordéons à Monastir, qui plaisaient cependant et se vendaient assez.

Il semblerait qu'il y aurait des bénéfices considérables à faire d'établir en Turquie des fabriques de papier, de draps et d'étoffes diverses, ainsi que des usines de fer, des manufactures d'acier, des poteries, des fabriques de potasse et des verreries. Si les spéculateurs devaient encore craindre la rapacité et la jalousie des paschas, ou les intrigues à Constantinople des négociants qui approvisionnent à présent la Turquie de tous ces objets, la Servie est un pays où ils seraient sûrs d'être hors de toute atteinte de ces avanies ou de ces sourdes machinations. Ils trouveraient même dans le prince serbe un puissant protecteur, et pourraient introduire leurs marchandises en Turquie sans avoir à payer de trop forts droits de douane, auxquels sont sujettes toutes les marchandises étrangères. De plus, la Servie offrirait bien des avantages pour de semblables établissements, par la quantité de ses forêts, le bas prix du bois à brûler comme de construction et de la main-d'œuvre, la multitude de ses cours d'eau et de ses routes, et son voisi-

nage des pays d'où on pourrait tirer des contre-maîtres ou même des ouvriers entendus.

Le commerce des chiffons pour faire le papier devrait aussi fixer l'attention des spéculateurs, depuis que la demande du papier a fait monter le prix de ces derniers. Pour éviter les dangers de la propagation de la peste, les marchands turcs n'auraient qu'à faire piler les chiffons avec leurs machines à piler ordinaires, et exporter ainsi ces matières séchées.

Les Monténégrins importent chez eux du sel, du vin, de l'eau-de-vie et des ouvrages de fabrique. La plupart de ces objets sont apportés à dos par des femmes, et une petite quantité sur des chevaux. Une femme reçoit 40 kreutzers (1 fr. 70 c.) pour porter un fardeau de 45 livres depuis la Tzernojevitchka-Rieka à Cattaro, 20 kreutzers depuis Cetigne, et 10 kreutzers depuis Niegousch. On fait les achats à Cattaro ou à Boudva, ainsi qu'à Tzernojevitchka-Rieka, où des marchands émigrés de Podgoritza ont des boutiques fournies de poudre, de soie, de fil de coton, d'indigo, d'aiguilles, etc. Néanmoins, en général il n'y a dans le Montenegro ni boutiquiers ni marchands forains.

Les *Douanes* (1) *turques* prélèvent à l'entrée un tant pour cent sur les marchandises. Cette taxe variait suivant les objets et les nations. D'après le traité de 1838 sa douane ne prélève plus que 3 p. 0/0 sur la valeur de toutes les marchandises, de quelque pays qu'elles viennent. Il y a aussi un droit d'exportation de 3 p. 0/0 sur les marchandises; mais si la douane de Constantinople et d'autres grandes villes maritimes est bien organisée et stricte, sur les limites de la Servie et de la Bosnie le service se fait très négligemment. A Constantinople, la douane turque, près du marché de Balouk-Bazar, et la douane franque, à Galata, sont trop petites pour l'immense commerce de cette capitale.

Le commerce est libre entre la Servie et la Turquie, et *vice versâ*, et les droits prélevés par la douane serbe de Bel-

(1) T., s. et a. *Gueumruk*, v. *Vamè*, g. *Teloniou* ou *Giemprouki*.

grade une fois payés, les marchandises étrangères circulent librement en Turquie. Le *Teskeré* de la douane serbe est reconnu valable, vu que le prince est censé payer à la porte la ferme de cette douane. Sur la route de Belgrade à Constantinople, il n'y a de grandes douanes qu'à Nisch, Sophie et Andrinople. A l'entrée de Constantinople, les marchandises expédiées de Servie, comme de toute la Turquie, sont sujettes à des droits particuliers de douane. Les marchandises venant de Valachie et de Servie sont sujettes à un droit de douane en Turquie, et réciproquement les objets exportés de ce dernier empire dans les principautés, et même en Servie.

La douane serbe, à Belgrade, s'appelle, nous ne savons trop pourquoi, consulat, et est sous un agent appelé consul, tandis qu'au fond il n'est chargé que de la réception et de l'expédition des marchandises reçues en douane. C'était, en 1839, M. Banda-Hadgi-Stolio, et M. le major Germani était le directeur-général de l'administration. Elle est fort considérable, car en 1800, où le commerce n'était pas si actif qu'à présent, elle rendait 100,000 écus ou 500,000 fr. M. Germani a eu la complaisance de communiquer à M. Viquesnel les données suivantes sur cette douane :

Les objets suivants entrent annuellement dans la douane de Belgrade, savoir : laine en sac de qualité commune, 4 à 500 quintaux, au prix de 20 à 24 kreutzers (85 c. à 1 fr.); 150,000 peaux de mouton garnies en bonne qualité valant 12 à 15 piastres la paire; 100,000 peaux d'agneaux se vendent en bonne qualité, la paire, 8 à 10 piastres; 5,000 peaux de bœufs ou de vaches au prix de 150 piastres la paire; 2,000 quintaux de cire, l'ocque, au prix de 18 à 21, ou de 20 piastres comme moyenne; 200 à 400,000 ocques de miel au prix de 2 à 2 1/2 piastres; 400,000 à 1,000,000 d'ocques de tan au prix de 5 à 7 kreutzers les 100 ocques; 3 à 4,000 ocques de soie au prix de 100 à 120 piastres l'ocque; 3 à 4,000 bœufs ou vaches de Turquie et d'Autriche au prix de 3 à 500 piastres la paire de bœufs, et 200 à 250 piastres celle de vaches; 100,000 cochons, pour l'Autriche, au prix

de 14 écus (70 fr.) la paire de gras, et 3 à 7 écus (15 à 35 fr.) la paire de maigres.

La douane prélève sur ces objets les droits suivants : sur le quintal de laine 60 paras, sur les peaux de moutons et d'agneaux 1 para la pièce, sur la cire 6 paras l'ocque ; sur le miel 60 paras le quintal, sur le tan 2 kreutzers pour 100 ocques, sur la soie 60 paras l'ocque, sur les bœufs et les vaches 3 p. 0/0 de la valeur, sur les cochons 1 florin (2 fr. 50 c.) la pièce. Il faut ajouter à cela 15 p. 0/0 comme frais de chancellerie, et le maximum de 3 p. 0/0 sur les marchandises importées en Turquie. A l'entrée de Belgrade, il y a un octroi de 4 piastres pour chaque charrette de marchandises, et de 60 paras pour chaque cheval de charge. Les peaux de bœufs et de vaches se consomment dans le pays.

Cette douane paraît n'avoir pas toujours de règles fixes, au moins pour les petits impôts ; ainsi nous avons eu à payer pour la même quantité de coffres et d'effets 85 c., et une autre fois le double. Puis à la sortie de la Servie on nous a fait payer 1 fr. 50 c. pour un fusil albanais, tandis que nous n'avions rien payé en passant la frontière depuis la Turquie. Comment pouvaient-ils savoir que ce fusil n'avait pas été acheté en Servie ?

Il se pratique aussi à Belgrade un autre genre d'industrie de pot-de-vin. Le consul ou douanier en chef de Belgrade a la direction des bateaux qui font le trajet de cette ville à Belgrade. Le prix du passage est fixé à 2 piastres, lorsqu'on ne prend que sa place dans un bateau, et de 12 piastres quand on loue tout un bateau pour soi seul. Or, si un étranger arrive de Semlin avec un bateau serbe vide ou rempli d'autres passagers, on lui fait payer 7 piastres, comme une espèce d'impôt pour son entrée dans le pays.

Il serait temps de lever toutes les redevances de douanes entre les différentes provinces turques, et surtout d'ôter aux paschas la faculté de gêner individuellement le commerce pour des intérêts privés en opposition à ceux de tout l'empire. Ainsi, en 1838, le Roumeli-Valesi avait décrété, un instant,

que toutes les marchandises importées dans son paschalik n'y seraient reçues que dans le port de Douratzo, ce qui aurait changé tous les modes d'envois ordinaires. Cet ordre a été retiré. Toutes les marchandises de Turquie payaient jadis 30 p. 0/0 de leur valeur à la douane hongroise, qui porte pour cela le nom de *Dregssigamt* (administration des trente). En outre, il y a une redevance de 42 1/2 c. par quintal pour la quarantaine.

Les Turcs n'entendent pas les avantages du commerce de transit, et sans s'inquiéter de la destination des marchandises, ils les taxent toutes de même, de manière que les négociants aiment mieux faire faire de grands détours à leurs envois que de les faire passer en Turquie. Il est possible que le nouveau traité de commerce avec les Anglais les éclaire à ce sujet sur les intérêts bien entendus des habitants, qui ne cessent sur certaines routes principales du centre et du N.-O. de regretter les temps de guerre et du système continental, où les chemins étaient couverts de *Kiradgis*. Il y en a qui vont jusqu'à désirer la guerre, seulement dans la stupide persuasion que les marchands reprendraient ces anciennes voies.

Les Anglais ont conclu, le 16 août 1838, un traité de commerce avec la Porte, qui abolit tous les monopoles en Turquie. C'est l'œuvre de Reschid-Pascha, ministre des affaires étrangères, et de lord Ponsonby, c'était le désir ardent de M. Urquhart, son secrétaire disgracié. Ce traité est de la teneur suivante :

Art. 1er. Tous les priviléges, les faveurs et les concessions accordés jusqu'ici d'après les traités aux sujets et vaisseaux anglais, seront maintenus, autant qu'ils n'éprouveront pas de modifications par les présentes stipulations. Néanmoins, les sujets anglais jouiront de tous les priviléges et de toutes les faveurs que la Porte jugera à propos d'accorder à présent ou par la suite aux sujets d'autres nations.

Art. 2. Dès à présent, il est permis aux sujets de Sa Majesté britannique d'affermer, d'acheter et d'exporter les pro-

duits bruts ou ouvragés du pays, dans toutes les parties de l'empire turc, sans exception, et sans être tenus d'en obtenir la permission, car la Porte déclare être disposée de son propre mouvement à lever tous les monopoles qui pèsent sur les produits de l'agriculture et d'autres objets qui ne sont pas mis en régie par le gouvernement. Afin qu'on ne rende d'aucune manière cette disposition illusoire, ou qu'on ne la viole pas, la Porte s'engage de rendre responsable, avec la plus grande sévérité, toutes les autorités pour son exécution exacte, et si quelque sujet de l'Angleterre devait être lésé par suite d'un abus de pouvoir d'un serviteur de la Porte, elle lui ferait donner l'indemnité nécessaire.

Art. 3. D'un autre côté, les marchands anglais sont tenus dans les achats destinés pour la consommation de l'intérieur de payer, au moment de l'achat et de la vente, les impôts que les sujets de la Porte ont à payer en faisant de tels achats ou de telles ventes.

Art. 4. Chaque négociant anglais, ou son fondé de pouvoir peut conduire les marchandises d'exportation à l'endroit qui lui paraît le plus convenable, sans payer aucun impôt; mais il doit le droit d'exportation au lieu de la sortie.

Art. 5. La permission pour la navigation des vaisseaux anglais, à travers les Dardanelles, comme dans la mer Noire, sera donnée de manière que les navires obtiennent toutes les facilités désirables et ne souffrent aucun dommage.

Art. 6. La Porte accorde que les précédentes clauses aient force de loi dans toutes les parties de l'empire turc, aussi bien dans les gouvernements d'Europe et d'Asie que dans ceux d'Afrique et d'Égypte.

Art. 7. La Porte se déclare prête à accorder le commerce dans ses États à toute autre puissance d'après les principes du présent traité.

Art. 8. Pour prévenir tous les mésentendus et les pertes de temps qui pourraient résulter aisément, d'après les usages établis entre l'Angleterre et la Porte, pour la taxation du prix des marchandises qui seraient introduites par les marchands

anglais dans les pays turcs, des commissaires seront nommés de chaque côté pour fixer pour 10 ans le tarif des droits.

Les articles additionnels de ce traité de commerce sont les suivants :

ART. 1[er] Tous les objets de commerce en nature ou ouvrés, venant des pays anglais, appartenant à des négociants anglais et embarqués sur des navires anglais, ou même venant par mer ou par terre d'autres pays étrangers, peuvent être importés dans toutes les parties de la Turquie, moyennant un droit de douane de 3 p. 0/0 de leur valeur. A la place d'autres impôts, levés jusqu'à présent sur ces articles, on ne prendra désormais à l'expéditionnaire que 2 p. 0/0 de cette valeur, la vente ayant lieu à l'endroit de l'arrivée ou dans tout autre endroit de l'empire turc. Personne ne pourra plus lever d'impôts sur ces objets, s'ils sont échangés dans l'intérieur de la Turquie ou exportés à l'étranger.

En même temps il est stipulé qu'un Anglais ayant payé l'impôt d'importation de 3 p. 0/0 dans un port ou tout autre endroit d'entrepôt, pourra conduire les articles ainsi imposés à tout autre port ou lieu d'entrepôt, sans avoir rien autre chose à payer. Les 2 p. 0/0 pour la vente ne seront exigibles que quand la marchandise est vendue dans un port ou un entrepôt.

De son côté, le gouvernement anglais déclare que, conformément à l'esprit et le contenu de cette stipulation, comme dans tous les autres articles de la présente convention, il n'entend nullement mettre aucun obstacle quelconque dans l'exercice des droits de la Porte relativement au droit public et à l'administration, qui, d'ailleurs, n'ont jamais été employés aux désavantages du commerce anglais.

ART. 2. Les marchands anglais ou leurs délégués peuvent acheter, dans toutes les parties de la Turquie, toutes les marchandises et autres objets importés de l'étranger. Néanmoins eux ou leurs délégués seront obligés de payer 2 p. 0/0 d'impôt de vente, quand il sera prouvé qu'ils n'ont pas été payés à l'entrée des marchandises. Cet impôt payé, ils peuvent conduire, vendre et échanger ces marchandises dans toutes les

parties de l'empire ottoman, ou même les exporter à l'étranger sans avoir à payer la moindre chose.

Art. 3. Toutes les marchandises enn ature ou ouvrées, appartenant à des négociants anglais, provenant de pays anglais ou étrangers n'auront rien à payer au passage des Dardanelles et du Bosphore, soit qu'elles restent à bord des bâtiments où elles sont chargées, soit qu'elles soient rechargées sur d'autres bâtiments, à l'entrée desdits détroits, ou même soit qu'elles aient été déposées à terre provisoirement, pour une raison quelconque, et rechargées ensuite sur un vaisseau; mais pour cela, il faut que ces marchandises soient destinées pour un pays n'appartenant pas à la Porte.

De même, toutes les marchandises et les autres objets qui sont apportés en Turquie pour être exportés depuis là dans des pays n'appartenant pas à la Porte, n'auront à payer d'autre impôt, que lesdits 3 p. 0/0, si du moins ces marchandises importées sont toujours restées dans la première main.

Depuis la conclusion de ce traité, la France, l'Autriche et d'autres États y ont accédé, et le gouvernement grec a voulu conclure un traité sur les mêmes bases par l'intermédiaire de M. Zographos. On a beaucoup parlé des modifications que le commerce avec la Turquie va éprouver par ce traité. Les monopoles doivent être abolis, les habitants auront plus de liberté dans leur commerce; mais cela n'intéresse guère que le vice-roi d'Egypte, qui étant par le fait possesseur d'une grande partie des biens fonds en Égypte, pourra interpréter le traité en sa faveur, étant producteur et vendeur en même temps. Ce n'est que l'introduction des marchandises étrangères sous les conditions stipulées et la liberté accordée aux négociants étrangers qui peuvent le gêner.

La levée de la prohibition de l'exportation du blé et des céréales en général peut avoir ses bons et mauvais effets. En parlant plus loin des monopoles, on prendra une idée de la véritable portée de cette innovation. Si les marchandises étrangères sont admises librement en Turquie, ce sera plutôt un bien

pour l'étranger que pour le pays turc. Plusieurs industries y cesseront de toute nécessité, les étrangers fabriquant certains objets de meilleure qualité, et pouvant néanmoins les livrer au même prix qu'eux. D'ailleurs, si on donne aux étrangers encore plus de facilités d'acheter les matières premières en Turquie, on leur met dans les mains les moyens de ruiner plus aisément certaines fabriques turques. Vis-à-vis de l'Europe, l'industrie turque aurait besoin d'un tarif de douane si bien étudié que les industries nationales ne fussent pas écrasées ni par la concurrence étrangère, ni par une contrebande qui naîtrait d'une protection outre mesure. En effet, si le gouvernement établissait ainsi une espèce de nouveau monopole en faveur de certains industriels, le prix de leurs objets fabriqués pourrait augmenter artificiellement, et alors la contrebande deviendrait active; or, l'établissement de cordons rigoureux de douane est impraticable en Turquie, autant par rapport à la nature de ses frontières et de ses usages qu'à l'état de ses finances.

Ce qu'il y a de plus clair, c'est que ce traité de commerce doit être avantageux à l'Angleterre, puisqu'on le voit vanter par les personnes intéressées à la prospérité de ce pays; or, dans ce cas, n'est-il pas permis de présumer qu'il n'est pas également utile à la Porte, et que certaines industries y éprouveront la ruine de la ville thessalienne d'Ambelakia, qui, de l'aveu même de M. Urquhart, aurait pu subsister, malgré ses mauvaises affaires, sans la concurrence impossible à supporter des filatures anglaises (1).

Si à Constantinople la plupart des souverains d'Europe ont des consuls et les princes valaques et serbes des agents, s'il en est à peu près de même pour Boukarest, il n'en est pas ainsi dans l'intérieur de la Turquie. L'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la France, l'Espagne, le royaume de Naples, la Sardaigne et la Grèce ont seuls des consulats à Salonique.

A Andrinople, il y a un consulat autrichien, français et

(1) Voyez *Spirit of the East*, vol. II, ch. 1.

russe, mais à Monastir, il n'y a qu'un agent consulaire grec. A Janina, il y a un vice-consul anglais, M. Clerici, des consuls français (M. Grasset) et grec. Le vice-consulat autrichien a été supprimé. A Prevesa existent des consuls anglais, autrichien, français et russe; et à Douratzo il y a un consulat autrichien. Malgré l'importance de la place de Scutari, il n'y a qu'un vice-consulat autrichien qui n'a que 1,500 fl. de traitement; c'est M. Balerini, dont le fils est le chancelier. On y a attendu en vain un consul anglais et français. La France y a eu un consul dès l'an 1640, mais depuis le milieu du XVIIIe siècle elle a retiré son consulat. L'Espagne a eu un consul à Scutari jusqu'en 1804, et soutenait les missions des moines franciscains parmi les Myrdites; depuis que la Dalmatie a passé à la France et à l'Autriche, elle a supprimé ce consulat. Maintenant, l'Autriche fournissant seule les ecclésiastiques nécessaires pour les hautes charges du clergé, a en main un moyen efficace de s'attacher les catholiques albanais.

En Bosnie, aucune puissance n'a de consul, quoique l'Autriche ait eu long-temps un consul à Travnik, remplacé maintenant par des agents secrets. L'Angleterre avait nommé, à la fin de 1837, M. le prince de Vassoevitch vice-consul de Bosnie et de la Haute-Albanie avec résidence à Novibazar, la clef du premier pays, mais il en a été chassé par des intrigues et par les habitants en décembre 1838; depuis lors la place est vacante. A Belgrade, il y a depuis 1836 un consul autrichien, à présent M. D. Atanaskovitz, ex-consul de Galatz. Un consulat anglais y a été établi en 1837. En 1838, M. Vaschtschenko, consul général russe, résidant depuis 1835 près du pascha du Nouveau-Orschova, a échangé cette singulière station pour celle de Belgrade. Enfin, en 1839, un agent consulaire français est aussi arrivé dans cette ville.

M. Atanaskovitz a un secrétaire, un interprète et quatre pandoures; son traitement est, dit-on, de 4,000 fl. (10,000 fr.), avec 1,000 fl. (2,500 fr.) pour frais de table. C'est le seul consul qui ait vraiment affaire en Servie, car à Belgrade seul il y a près d'une centaine d'ouvriers, sujets de l'Autriche ou de

l'Allemagne. De plus, l'établissement du consulat autrichien épargne des frais aux négociants, car jadis tout se faisait par le moyen des interprètes de la quarantaine de Semlin, et un seul voyage d'un de ces messieurs de Semlin à Belgrade coûtait 5 fr.

L'ex-consul anglais, M. Hodges, avec son secrétaire et ses 3,000 livres sterling de traitement, n'avait à soigner que les intérêts de deux ou trois Anglais domiciliés en Servie. Aussi, les Serbes, peu habitués aux manières anglaises, se demandaient depuis long-temps ce qu'on avait besoin d'un pareil agent, qui ne savait pas parler serbe et ne voyait presque aucun des notables du pays. En faveur auprès du prince, qui l'avait logé dans le bâtiment destiné au sénat, on disait en 1838 qu'il était opposé à l'introduction de lois stables désirées par bien des patriotes, et qu'il avait fait à ce sujet un voyage à Constantinople. M. Vaschtschenko était en faveur comme favorable aux nouvelles lois réglementaires. Depuis lors, l'abdication de Milosch a été suivie par la retraite de M. Hodges.

La protection particulière que les consuls donnent aux Européens en les soustrayant tout-à-fait à la juridiction turque remonte à des usages anciens de l'empire byzantin ; car sous les empereurs latins, les Vénitiens à Constantinople avaient déjà leurs magistrats particuliers. Si jamais le gouvernement turc s'européanisait, il ne souffrirait plus ce droit exorbitant des consuls comme il en montre déjà prématurément des velléités. Les consuls (t. s. a. *Konsol*, g. *Konsoulos*) servent en même temps d'agents diplomatiques, car il n'y a que les cinq grandes puissances qui aient des ministres plénipotentiaires (t. *Eldji*, g. *Elntzès* ou *Presvys*) résidant à Buyukdere et Therapia.

En fait d'agents secrets la Russie paraît en avoir bien plus que l'Autriche ; ainsi on en remarque dans plusieurs grandes villes du Danube, à Philippopoli, à Seres, à Larisse, à Janina, à Monastir, etc., et maints chefs des grands couvents ou des moines influents peuvent servir d'auxiliaires à cette puissance. Le but politique des voyages de ces saints personnages est déguisé par des quêtes et la nécessité d'aller chercher des livres

à l'étranger. L'Autriche est en apparence moins active dans ses menées, au moins ses agents ne se font pas faute de s'en plaindre et de comparer leur position à celle des Russes. Certains Italiens semblent être çà et là à la solde de l'Autriche, et elle peut se servir des hauts ecclésiastiques catholiques en Bosnie et Albanie. Feu l'évêque de Scutari en Albanie, M. Benigni Albertini, était tellement connu pour s'intéresser à l'Autriche, qu'à notre arrivée, nous dirigeant vers son quartier pour y gagner une auberge, des musulmans nous crièrent : « Gredins d'Allemands, vous allez chez l'évêque. »

CHAPITRE VI.

ADMINISTRATION DE LA TURQUIE D'EUROPE.

§ 1. Divisions politiques et administratives.

La Turquie d'Europe comprenait les deux gouvernements ou *Ejalet* de la Romélie et de la Bosnie. Le premier était divisé en 16 *Sandjaks* ou grands gouvernements et 7 *Jurukbege*, et celui de Bosnie (y compris la Servie) en 8 *Sandjaks*. La plupart ont été partagés dans ce siècle en plus petits paschalis pour disséminer davantage le pouvoir. Autrefois un pascha, à la tête d'un grand Sandjak, pouvait trouver moyen de s'arrondir en faisant placer ses créatures dans des Sandjaks ou paschaliks voisins, et à la fin, il devenait même souvent un ennemi dangereux pour le gouvernement du sultan. D'après la nouvelle organisation ce cas ne devient guère possible que pour la Bosnie.

La Porte a remplacé la dénomination de pascha à une queue, à deux queues et à trois queues ou de visirs par des grades analogues de général, de général de brigade et de général de division. De plus, elle a placé sous les visirs les paschas d'ordre inférieur; mais ces derniers ne paraissent pas toujours avoir la subordination nécessaire. C'est un des plus grands vices de l'administration turque, qui distingue cette dernière nettement de toutes celles de l'Europe. Sous les paschas se trouvent les ayans et les musselims, qui répondent à des sous préfets, commandant à des étendues de pays de grandeurs très diverses et des populations plus ou moins nombreuses.

Les gros villages sont sous des aghas ou des spahis, espèces de seigneurs, et les petits sous des *Soubaschis* ou *Malbaschis* ou espèces de maires. Ainsi Seraj, Bounarhissar en Thrace, Isvor, près du Vid en Bulgarie, Bania en Romélie sont gouvernés par des aghas.

Outre les paschas, il y a encore en Turquie quelques voïvodes et musselims, qui sont des charges héréditaires dans une famille, mais dont l'investiture appartient à la Porte, et vient directement de Constantinople. Malgré cette nomination directe, les voïvodes sont placés sous certains rapports, comme pour le militaire, sous la dépendance des paschas voisins.

En Bosnie, il y avait, jusqu'en 1837, encore un certain nombre de capitaines (*Kapetan*) jouissant de droits héréditaires analogues. Le visir Veghihi-Pascha paraît avoir achevé presque leur suppression totale, en les remplaçant par des ayans nommés par lui.

Il y a aussi certaines villes dont les ayans et les voïvodes sont nommés par le gouvernement à Constantinople, et qui sont administrées pour le compte de quelque membre de la famille du sultan. Ainsi Philippopoli et Scharkoë sont des domaines particuliers, l'un de la mère ou de la sœur du sultan, et l'autre de sa sœur. Certains grands-officiers de la couronne, tels que le *Kislar-Aga* et le grand-amiral ont eu jadis de semblables domaines. L'île de Chio était dans ce cas.

Jadis le territoire ottoman était divisé en 210 Beys, ou grands spahis ou ziamets, 300 Zaims et 50,000 Timariots ou *Spahis* ou *Timar*, or, dans la Romélie, on comptait 914 Ziamets et 8,360 Timariotes. C'étaient des possesseurs de fief, sans aucun droit légitime de domination et de justice sur les habitants. Ils ne faisaient que recevoir la dîme des biens qui leur étaient concédés par le gouvernement, et que ce dernier pouvait leur reprendre. Un Sandjak-Beg était à la tête des spahis de chaque grand Paschalik.

Aujourd'hui la presque totalité des *Beglouks*, devenus par le temps héréditaires, ont été supprimés. Ainsi a disparu le grand-fief du pascha Seres, qui avait donné tant de pouvoir à

Ismaël-Beg, père de Joussouf-Pascha, ex-pascha de Varna et de Belgrade. La plus grande partie de la Turquie était à lui ou à Ali-Pascha de Janina, à ses fils, paschas de la Thessalie et de la Morée, et aux paschas de Viddin et de Routschouk. Tous les les begs d'Albanie et de Bosnie ont été tués ou mis de côté; mais cette opération a demandé plus d'un quart de siècle, et Ali-Pascha a accéléré beaucoup cette opération dans l'Épire. Il ne reste plus que quelques très petits Beglouks, tels que celui de la ville de Castoria, celui d'Antivari, etc., et ce n'est qu'en Asie-Mineure qu'on trouve encore des familles puissantes, telles que celles des familles de Tschiapan-Oglou, des environs d'Erzeroum, de Cara-Osman-Oglou, de Magnésie et d'Ellizar-Oglou, de Scala-Nuova.

Une foule de petites principautés existaient surtout en Albanie et en Bosnie, où maintenant tous les begs sont remplacés par des ayans ou des musselims. En Bosnie, M. Pertusier comptait de son temps 48 capitaines ou begs héréditaires; les spahis et les Timariotes étaient naturellement plus enclins à leur obéir qu'au visir, dont le gouvernement n'était toujours que de peu de durée, et qui devait toujours être étranger d'après les conventions lors de l'occupation turque. Un *Alajbeg* au choix des capitaines était leur grand-maréchal. Ces capitaines ne devaient à la Porte que de petits tributs, et du reste ils étaient presque indépendants, se faisant même la guerre entre eux sans que le visir pût l'empêcher. Serajevo était le séjour d'un Mollah pour décider les contestations entre les Turcs et les Rajas, d'un musselim pour les chrétiens et d'un aga des janissaires. Les habitants avaient le droit de se plaindre à l'Odjak des janissaires de Constantinople, et faisaient exécuter leurs volontés par les autorités. C'étaient des janissaires, de grands propriétaires, ou de riches marchands, formant encore à présent une redoutable aristocratie.

Si le sultan et ses suppôts ont su extirper d'une manière si souvent traître la presque totalité des begs et capitaines, il ne reste pas moins encore çà et là, surtout en Albanie et en Bosnie, des aghas influents, ou même, dans le premier pays, des indi-

vidus qui se croient au-dessus de tout le monde, quoiqu'ils soient réduits à garder quelquefois des moutons.

Il n'existe plus que des zaims et des spahis, qui reçoivent du sultan la possession viagère de certaine partie du territoire ottoman, et habitent ou n'habitent pas dans les villages qui leur doivent le dixième des produits agricoles, tandis que les spahis sont obligés au service militaire comme cavaliers, quand le sultan l'exige.

De plus, en Albanie et en Thessalie il y a des districts qui sont plus ou moins indépendants, sous l'autorité d'un capitaine, ou qui ont des priviléges particuliers, tandis que le Montenegro est régi par un évêque, et la Servie ainsi que les principautés ont chacune leur gouvernement national, tout en reconnaissant la suzeraineté de la Porte.

La délimitation des paschaliks n'est point fixe, puisque les nominations des paschas sont annuelles, et que leur gouvernement peut être augmenté ou diminué, suivant des variations dans les offres faites pour en affermer le revenu. Il devient donc inutile d'en parler, et les cartes qui les donnent, comme par exemple les dernières cartes russes de la Turquie, ne sont exactes que pour l'époque de leur publication.

En outre, ces limites ne sont pas toujours conformes aux limites naturelles; ainsi, par exemple, celui de Silistrie dépasse le Balkan, et s'étend jusqu'à Aidos et Karnabat; celui d'Ipek comprend Roujai, qui en est séparé par l'énorme masse du mont Glieb, et celui de Scutari franchit presque les plus hautes montagnes de la Turquie, pour joindre à ce paschalik le district de Gousinie et de Plava, quoiqu'il soit physiquement impossible de correspondre depuis ces endroits avec Scutari pendant au moins 5 mois de l'année.

1. *Gouvernement de Constantinople.*

La Thrace forme presque en entier le plus grand paschalik de l'empire, *celui d'Andrinople;* aussi c'est un des postes les plus recherchés, à cause de ses revenus et du voisinage de Constantinople. On disait, en 1837, que le nouveau pascha

d'Andrinople, Emin-Pascha, devait épouser une fille du sultan qui est morte depuis lors. Osman-Pascha de Scopia vient de remplacer à Andrinople Hafiz-Pascha. Ce paschalik portait jadis le nom de Sandjak de Tschirmen, d'une ville située à 4 1/2 l. d'Andrinople, sur la rive méridionale et non septentrionale du Maritza. Lorsque cette dernière ville était la résidence du sultan, elle se trouvait former un tout à part, comme aujourd'hui Constantinople. Le véritable gouvernement du Sandjak était à Tschirmen, à présent le pascha réside à Andrinople; mais les tribunaux sont encore dans la petite ville de Tschirmen.

Le pascha d'Andrinople a sous lui un certain nombre d'ayans dans les principales villes, qui sont les suivantes, savoir : Silivri, Tschorlou, Tschatal-Bourgas, Visa, Kirkkilisé, Rodosto, Keschan, Fered, Enos, Dimotika, Tschirmen, Jauboli, Islivné (ayan Mehmet-Beg), Eski-Sagra, Tatarbasardschik, Kezanlik et Hasskoe. La Thrace méridionale était autrefois sous le pascha de Gallipoli ou le capitan-pascha. On y trouvait les ayans d'Enos, de Keschan, de Comuldschina et de Cavala; mais aujourd'hui toute cette contrée fait partie du Sandjak d'Andrinople, qui a aussi absorbé l'ancien paschalik de Visa.

La *Bulgarie* comprend les *paschaliks* de *Silistrie*, de *Routschouk* et de *Viddin*. Celui de Routschouk est le moins grand, et *celui de Silistrie*, sous Saib-Pascha, a le plus d'étendue, puisqu'il dépasse le Balkan, et comprend toute la Bulgarie orientale jusqu'en-deçà de Schoumla. Ses ayans se trouvent à Karnabat, à Aidos, à Bourgas, à Varna, à Paravadi, à Schoumla, à Basardschick, à Mangalia, à Kostendsche, à Rasova, à Hirsova, à Baba-Dagh, à Isaktscha, à Matschin et à Totorian (?).

Le grand *paschalik de Viddin*, appartenant au visir Hussein-Pascha, fameux par la destruction des janissaires, s'étend jusqu'à Lovdscha (ayan Genga), Nicopoli et Sistova. Des ayans résident dans ces villes, à Rahova, à Drinovatz (Drenovdsche), à Pirsnik, à Tschiprovatz (t. *Dischibra*), à Sirischnik, à Bergovatz (t. *Bergodvscha*), à Viszderina (t. *Ujvard*-

sche), à Plevna (ayan, le frère de Genga), à Melkovatz, à Vratza et à Kamenopol.

Le reste de la Bulgarie forme le territoire du pascha de Routschouk, avec les ayans de Tirnova (Trnova), de Gabrova, de Selvi, d'Osmanbazar, d'Eski-Djoumaa et de Razgrad. Islivné étant encore un petit gouvernement de musselim dépendant de Constantinople, a été quelquefois subordonné à ce paschalik au lieu d'être annexé à celui d'Andrinople.

La *Mœsie supérieure* est divisée en très petits paschaliks, savoir : 1° *celui de Sophie*, en 1837, sous Usref-Pascha, et en 1838 sous Sahib Pascha, comprenant les districts des ayans de Samakov, d'Ichtiman, de Sladia, d'Etropol, et s'étendant jusqu'à Trn, où il y a un agha. Le musselim de Radomir est sous lui.

2° Le *Paschalik de Nisch*, en 1838, sous Usref-Pascha, son prédécesseur ayant été appelé à l'armée de Konieh en Asie. On avait alors subordonné à ce gouvernement le paschalik de Leskovatz et l'ayan de Kostendil. En 1839, Mehmed-Vassif-Pascha était pascha de Nisch, mais Usref restait commandant de la forteresse de Nisch, et a même reçu en mai le commandement de celle de Belgrade, parce que Joussouf-Pascha a été rappelé et que désormais il ne résidera plus de visir à Belgrade, pour éviter des collisions avec les Serbes, et pour d'autres fines raisons politiques en faveur de ces derniers.

Le paschalik de Nisch comprend surtout les districts de Moustapha-Pascha-Palanka, de Scharkoe et d'Isnebol. A Scharkoe il y a un voïvode et ailleurs des ayans. Du reste, le petit nombre de bourgs y est remplacé par une quantité fort grande de villages; ainsi le district seul de Scharkoë compte 200 villages bulgares.

3° Le petit *Paschalik de Leskovatz* sous un frère de feu Joussouf de Seres, pascha de Belgrade. Il a sous lui les musselims de Prekoplie et de Kourschoumli, qui commandent à une population d'Arnaoutes assez difficile à mener.

4° Le *Paschalik de Vrania*, comprenant les districts des ayans de Novo-Brdo et de Gujlan.

5° Le *Paschalik de Pristina*, paraît assez bien administré depuis plusieurs années par le pascha Jaschar. Un ayan réside à Vouschitrn et un agha à Kratovo.

La *Macédoine* est partagée entre le pascha d'Uskioub, le visir de Toli-Monastir, les paschas de Salonique, de Seres et de Kalkandel, les voïvodes de Doubnitza et les musselims de Djoumaa et de Castoria. Le *musselim de Seres* a sous lui les ayans de Melenik, de Nevrekoub, de Drama, de Pirauschta et d'Orphano. C'est un poste important à cause du commerce de Seres.

Le *Paschalik de Salonique*, de 1836 à 1839 sous Moustapha-Pascha, puis sous Hasnib-Pascha, et à présent sous Akif-Pascha, comprend la Chalcide, le Bas-Vardar, la partie inférieure de la vallée de l'Indsche-Karasou. Il y a des ayans à Beschik, à Devrethissar, à Jenidsche-Vardar, à Vodena, à Karaferia (Veria), à Katrin, à Platamina, etc. Ce gouvernement est plus considérable que celui de Seres. Le voïvode de la presqu'île de la Cassandre lui est subordonné; cette place rendait jadis 15,000 piastres au Kapou-Agassi ou un des portiers du sérail.

Le *Sandjak d'Uskioub*, commandé en 1836 par Hassan-Pascha, général de division, ou en son absence par son frère Hampsi-Pascha, ayant le même grade, occupe une grande partie de la Macédoine. Ce pascha avait sous lui les ayans de Katschanik, de Komanova, d'Egri-Palanka (ayan Limanbey, un vieillard), de Kostendil (Murtasanbey, un vieillard agréable, parent du pascha d'Uskioub), de Karatova, d'Istib et de Keuprili. De plus, il commandait au pascha à une queue de Kalkandel, qui n'a qu'un petit gouvernement, au voïvode de Doubnitza et au musselim de Djoumaa.

Le *Paschalik de Toli-Monastir* était, en 1836, sous Mahmoud-Pascha, et en 1837, après sa mort, sous Ahmed-Zérékia-Pascha, jadis simple pascha du Nizam. Il comprend les gouvernements des ayans de Prilip, de Kafadartzi, de Kailari t. *Sarigol*), de Florina, de Persepé, d'Ochri, de Dibre sibre, de Schatista, de Greveno, de Lepeni, de Goritza (t. *Geordsche*).

Le musselim de Castoria (Chaimbeg, fils d'un des premiers et des plus riches begs sous Ali-Pascha) est aussi sous le visir de Monastir, qui est revêtu de plus de la charge de Roumeli-valesi (1), c'est-à-dire qu'il commande ou est censé commander à tous les paschas de la Macédoine, de la Thrace et de Mœsie, les Turcs comprenant, depuis Mahomet II, ces trois contrées sous le nom de Romélie. En automne 1837, le sultan a encore subordonné l'Albanie supérieure et moyenne au commandement du nouveau Roumeli-valesi. Dans les temps anciens, la résidence de ce grand dignitaire était à Sophie, où on voit encore les murailles de son ancien vaste palais, qui a été brûlé.

La *Haute-Albanie* comprend le Paschalik d'Ipek avec la ville de Djakova où il y a un ayan, celui de Prisren et celui de Scutari avec des ayans à Antivari, à Dulcigno, à Alessio et à Podgoritza. La place d'Antivari est encore une charge héréditaire dans une famille. Depuis 1837, ces trois gouvernements sont occupés par des paschas ou généraux du Nizam, ou des nouvelles troupes régulières; et dépendent aussi du Roumeli-Valesi.

Dans ces trois paschaliks, il y a eu, depuis 1836, trois paschas différents. A Scutari, le visir Moustapha-Pascha, homme âgé et rapace, avait remplacé le visir héréditaire Moustai-Beg, après la reddition de son château. En septembre 1837, Osman-Pascha, colonel du Nizam, qui n'était que capitaine en 1835, avait su obtenir cette place, en faisant à Constantinople des largesses avec de l'argent qu'il avait probablement escamoté au gouvernement ou emprunté. En juillet 1838, ayant retenu une nuit un jeune enfant albanais dans la forteresse sans l'assentiment de son père, il fut accusé par la clameur publique de s'être livré à un commerce infâme, et la rumeur fut si grande que le Roumeli-Valesi se crut obligé de le remplacer et de l'envoyer à l'armée en Asie. Cette année Hassam-Pascha y gouverne.

A Ipek était, en 1836, un nouveau pascha, descendant des Brenovitchs ou Brankovitchs en Bosnie, mais en

(1) *Vali-cy* signifie gouverneur de.

1837 il y avait déjà un autre individu, et il s'était réfugié en octobre à Djakova, à cause d'une émeute à Ipek. Un armurier y avait tué un kavas qui avait été grossier avec lui, à cause d'un délai mis à un raccommodage de pistolets. En un instant cet homme avait été appuyé par la population, et le pascha n'avait pu faire saisir cet individu. Plus tard, il est entré en composition avec le peuple. Cette année une nouvelle révolte a éclaté dans ce pays. Or, il faut savoir que feu le sultan avait voulu abattre la fierté de ces Albanais en en exilant des villages entiers dans la Thrace pendant plusieurs années. Donc il ne les a pas guéris de leur haine contre l'injustice et la grossièreté méprisante des Turcs.

Dans la *Moyenne-Albanie* sont les ayans d'Elbessan, de Tirana, de Cavaja et de Douratzo, qui tous dépendent du Roumeli-Valesi de Bitoglia.

La *Basse-Albanie* est sous le *Pascha de Janina*, qui est depuis le mois de juillet 1837 le visir Nourri-Moustapha. Auparavant visir à Andrinople, poste plus important et surtout plus agréable, il échangea sa place avec Emin-Pascha, fils de l'ancien grand-visir Redschid-Pascha. On représente ce dernier comme un homme sachant bien manier le fusil, et fait pour régir l'Albanie à cause de son activité, son habitude de parcourir le pays, et de savoir punir, tandis que Moustapha-Pascha est un homme de plume, ne sortant guère de sa résidence, et cherchant à maintenir son autorité et la paix par des finesses diplomatiques, de l'argent et des places. On dit que ce dernier système diminue considérablement la somme que le sultan tirait de ce paschalik. Le pascha a sous lui les ayans de Berat, d'Aulone (le Mousaché), de Delvino, de Boutrinto, de Prevesa, d'Arta et de Metzovo. Ce dernier endroit paraît avoir encore des priviléges particuliers qui le lient directement avec le gouvernement ou la cour de Constantinople. De 1837 à 1839, la *Thessalie* a été sous le commandement du pascha de Janina, qui tenait à Larisse un *Kaimakan* ou remplaçant avec des ayans à Tricala, à Pharsale, à Volo, etc. Maintenant Emin-Pascha a le sandjak de Tricala.

La *Bosnie* est commandée, depuis quelques années, par le visir Vedgihi-Pascha, un Asiate, qui réside à Travnik, et a sous lui les ayans de Jaitza, de Banialouka, de Berbir, de Doubitza, de Kosaratz, de Novi, de Bihatch, d'Ostrovitza, de Livno, de Scopia, de Koupris, de Voinitza, de Visoko, de Teschain, de Maglaj, de Gradaschatz, de Vischegrad, de Srebernitza, etc. Plusieurs de ces places d'ayans étaient occupées par des capitaines héréditaires. Parmi ces postes, le plus important qu'on ait supprimé dans ces dernières années est celui de Banialouka. En 1837, on a encore déposé plusieurs capitaines peu obéissants dans la Croatie turque et on les a remplacés par des ayans.

Le visir de Bosnie a sous lui les *paschas* à une queue, de *Zvornik* et de *Novibazar*. Ce dernier gouverne une population serbe, en bonne partie chrétienne, et celui de Zvornik a sous lui l'ayan de Belina, où résidait jadis le capitaine Ali-Widaitsch. Le pascha de Novibazar était, en 1836, un homme profondément ignare, ne sachant pas lire; il est mort en 1837, et a été remplacé par une créature du visir de Travnik; mais au moins il a l'air plus présentable. Il y a eu aussi quelquefois un pascha à Srebernitza, et même ailleurs, parce qu'on récompensait quelquefois avec ce titre certains begs.

Le *Pascha de l'Herzegovine*, Ali-Pascha de Stolatz, résidant à Mostar, paraît être dans ce moment le seul pascha en Turquie qui gouverne son pays natal. On a créé pour lui ce paschalik, en récompense de ses services contre les Bosniaques, lorsqu'il n'était qu'ayan de Stolatz, place occupée maintenant par son fils. Sur 36 *Cadilouks* ou districts judiciaires de la Bosnie, le sultan lui en a donné 12, parmi lesquels figurent les villes de Bielopolie, de Taschlitza, de Priepolie, de Tschainitza de Fotscha et de Goresda. La partie méridionale de la Bosnie, déjà resserrée, depuis Mitrovitza à Vischegrad, est devenue ainsi si étroite qu'elle prend sur une carte la forme bizarre d'un isthme, dont l'extrémité s'évase un peu entre Novibazar et Mitrovitza. Entre la Servie et le Montenegro sont donc interposées deux langues de territoire, l'une bosniaque et l'autre herzegovinienne, ayant chacune moins de 10 l. de largeur.

Si on a voulu reconnaître le zèle d'Ali-Pascha, on a eu peut-être aussi en vue de diminuer le pouvoir du visir de Bosnie et de séparer complétement le Montenegro de la Servie. D'un autre côté, en nommant un visir dans son propre pays, on s'est écarté par la force des circonstances des règles ordinaires et même des conventions anciennes avec la Bosnie; on a cru gagner celui qui pouvait devenir un ennemi dangereux. Néanmoins, en Bosnie, on a agi avec plus de conséquence, puisqu'on en a éloigné Osman-Pascha de Scopia, aux conseils et à l'activité guerrière duquel Veghibi-Pascha doit d'avoir pacifié pour le moment la Bosnie, comme il l'a avoué lui-même. Osman-Pascha, après avoir été musselim de Livno, a été appelé il y quatre ans à Constantinople sur sa renommée, a été nommé visir de trois paschaliks en Asie mineure, et est maintenant à Andrinople.

On a accusé souvent Ali-Pascha de tenter de rester aussi indépendant que possible du gouvernement central, et de se montrer un ennemi des chrétiens par une grande sévérité à la turque. Ali-Pascha nous a paru un pascha de l'ancien temps, c'est-à-dire un homme énergique et digne de commander. Ayant à gouverner une population mélangée, turbulente et travaillée sourdement par différents genres d'émissaires, il est tout naturel qu'il soit peu partisan des mesures sans tact prises si souvent par le cabinet soi-disant réformé du sultan. Le changement d'habillement lui paraît peut-être même, lui vieux guerrier, de bien mince importance. Sans vouloir approuver sa promptitude à couper des têtes, en homme impartial, nous ne croyons pas qu'on ne doive donner le nom d'un bon pascha qu'aux Turcs qui laissent ourdir les trames les plus criminelles contre leur empereur. Ali-Pascha peut être très défavorable à certains adversaires nés des Turcs, sans cesser pour cela de régir bien sa province à la turque. Le sultan serait sauvé s'il pouvait échanger ces paschas fainéants, rapaces ou ignorants, contre des gens qui réuniraient à l'énergie d'Ali-Pascha les grandes vues d'un véritable administrateur.

Le visir Ali-Pascha a sous lui le pascha de Fotscha et les

ayans de Trebigne, de Douvno, de Cognitza, de Nevesign, les aghas de Gatzko, de Nikschitchi, etc. Autrefois, il y a eu quelquefois des petits paschas à Goresda et dans le fort de Nikschitchi.

2. *Districts libres.*

Avant de quitter la Turquie, il nous reste à indiquer les *districts libres*. Le plus grand de tous est la *Myrdita* ou le pays montagneux des Myrdites, des Doukagines et des Mats catholiques, entre Scutari, le Drin, Spass, la vallée du Drin noir, le Gabar-Balkan, Tirana, Krouja et Lesch (Alessio). Nous avons déjà dit qu'ils pouvaient mettre au moins 10,000 hommes sous les armes. Leur chef est le capitaine ou *prink* Nikalo Doda, résidant à Oros et actuellement encore fort jeune. Ce chef a quelques gendarmes pour faire exécuter ses ordres, punir les malfaîteurs et détruire les maisons de brigands ; il traite avec les autorités en quelque sorte de puissance à puissance, et vient quelquefois même à Scutari. Son assassinat dans les Dibres par une suite d'inimitiés de famille paraît un conte.

Les Myrdites ne paient aucune espèce de taxes et ne permettent à aucun Turc d'habiter parmi eux ; néanmoins, ils ont servi quelquefois dans les armées turques, surtout contre les Grecs, qu'ils n'aiment pas à cause de leur religion. Dans ces cas, ils ont leur drapeau particulier portant le signe de la croix. Il paraît que, depuis la mort de Skanderbeg, les Turcs n'ont pas fait de tentatives pour les soumettre, mais ce sont contentés de dévaster tous les villages qu'ils avaient dans les plaines de l'Hismo et du Drin, lorsqu'ils ne voulaient pas payer le Haratsch. Aussi cette contrée offre en partie l'aspect d'un désert.

Les *Malsores*, au N. du Drin, sont aussi en bonne partie dans le même cas que les Myrdites, mais les Castrates et les tribus au bord du lac de Scutari, tels que les Hotti, ont été obligés de se soumettre aux impôts. Nous ne savons si les Malsores ont raison de fonder leurs droits à l'indépendance absolue sur une faveur d'un sultan ; au moins ils racontent

qu'un Amurat ayant gagné, probablement sur les Slaves, une victoire par leur assistance, leur demanda ce qu'ils désiraient, et reçut pour réponse la liberté entière d'impôts, ce qui fut accordé.

Le dangereux exemple de ces peuplades libres a gagné plusieurs villages et tribus albanaises qui sont disséminées dans les montagnes, depuis les tribus des Vassoevitchi inférieurs, de Bielopolie et de Bihor, depuis Gousinie et Plava jusqu'à Rougova, Roujai, Mitrovitza, Souodol, et les plateaux à l'O. et au S.-O. de Novibazar. De là les nombreuses rébellions dans les Dibres et à Ipek, celle de 1835 et 1336, et celle de cette année à Dibre, à Prisren et à Ipek. Or, ces lieux étant sur les limites des quatre paschaliks de Scutari, d'Ipek, de Novibazar et de l'Herzegovine, les localités étant favorables à la défense et ces villageois en général pauvres, on les a laissés, de guerre lasse, tranquilles, pensant que le jeu ne valait pas la chandelle. D'ailleurs, comme dans le Montenegro, le Turc ne trouvant pas à satisfaire au milieu des rochers ses goûts luxurieux, a préféré se retirer et laisser la place à ces déterminés brigands ou *Haidoukes*, comme il les qualifie. C'est pour cela que cette partie de la Haute-Bosnie passe en Europe pour un repaire de brigands, ce qui n'est pas pourtant le cas.

La liberté de ces villages et de ces tribus est fort différente, suivant le plus ou moins de crainte qu'inspirent les paschas. Ainsi à Gousinie on a bien admis un ayan du pascha de Scutari, mais il est sans aucune autorité, comme il nous l'avouait lui-même, car il ne sortait jamais de son konak placé à un quart d'heure du bourg. Deux vieux canons sans affût gisaient dans sa cour, et toute sa garde consistait en quelques kavas du pays et du parti de ses adversaires. Néanmoins, les habitants de Gousinie paient des taxes; mais ils se refusent de payer plus de piastres qu'ils n'avaient coutume d'en donner il y a deux siècles, sans vouloir avoir égard au changement dans la valeur de la piastre.

A Roujai, l'agha réside dans un konak au pied du rocher qui supporte un petit château fort ancien; il a été plusieurs fois chassé quand il a voulu suivre trop strictement les ordres

de son maître, le pascha d'Ipek. Nous avons dit que c'était le cas, en 1838, à notre passage ; néanmoins, pour ne pas trop se montrer rebelles, ils avaient choisi pour chef un vieux Bosniaque musulman. Les habitants se vantaient d'avoir repoussé cinq fois les kavas du pascha depuis le château, aussi ils le regardaient comme une citadelle de première importance.

A Souodol, à Ougrlo, à Glougovik, à Dougopolie, et dans maint autre point appartenant nominalement aux paschas de Novibazar, d'Ipek, de Scutari ou de Mostar, les Albanais sont tout-à-fait libres, et chaque tribu ou village est gouverné par ses chefs de famille ; mais de temps en temps ils sont exposés à recevoir la visite de kavas qui, s'ils ne sont pas repoussés, leur prennent plus que s'ils se soumettaient volontairement aux impôts. Ces pays indépendants occupant la position la plus importante dans le N.-O. de la Turquie ; un exposé de toutes ces tribus serait une curiosité historique et géographique que nous ne pouvons attendre que d'un homme du pays, tel que de M. N. de Vassoevitch.

Dans la Basse-Albanie il y avait avant Ali-Pascha beaucoup de districts libres, tels que ceux de Staria et du Tomoros, l'Acrocéraune, le Liaparia ou le pays des Liapides (Japides de Pouqueville), celui des Chimariotes et des Doukates, la contrée des Chamides, entre Drimades, Machalades et Philates, le pays des Souliotes, les districts des Armatoles grecs de l'Epire, et ceux des Valaques du Pinde.

Les premiers districts ont conservé des priviléges, et sont toujours, comme du temps d'Ali-Pascha, des pépinières de troupes irrégulières ; mais les Albanais grecs de l'Acrocéraune ont été obligés de se soumettre à ce visir, et n'ont pas reconquis toute leur indépendance ancienne, quoiqu'ils aient résisté, en 1492 contre Bajazet II, et en 1537 contre le grand Soliman. Du reste ce n'est pas à regretter, à cause des brigandages dont ils se rendaient coupables quelquefois envers les naufragés, dans le golfe dangereux d'Aulone.

La république de Souli, florissante déjà en 1660, et au comble de sa prospérité au commencement du siècle passé,

a succombé en 1803, malgré son valeureux Polémarque, sous les efforts d'Ali-Pascha. Le reste de cette héroïque population grecque, composée surtout de 31 *Phis* ou tribus, est bien revenue en 1820 sur le sol natal; mais l'issue de la guerre en Grèce a été telle, que peu sont restés dans l'Epire turque, car la plupart des survivants se sont fixés dans le royaume grec. Les Souliotes et les Chimariotes de la religion grecque avaient des institutions municipales ou patriarcales tout-à-fait dans le genre de celles de leurs coreligionnaires slaves du Montenegro, et des Slaves Melingiotes du pays de Maina, en Grèce.

Les *Armatoles* chrétiens de l'Epire, des montagnes du Pinde, d'Agrapha, de Karpenitze et de l'Olympe consistaient en troupes irrégulières ou milices commandées par des capitaines élus par leurs soldats, et gouvernés par des Kodjabaschi et des évêques, sous la surveillance de cadis turcs. Ils furent organisés, et leurs priviléges reconnus avant la conquête de Constantinople, et les Turcs voulaient empêcher par eux les Albanais de dévaster la Grèce et la Morée. Pour fortifier ce cordon militaire du côté du N., on fit venir des Ottomans d'Ikonium, et on les établit en colonies au N.-O. et à l'E. de l'Olympe.

Plusieurs chefs d'Armatoles se sont distingués et vivent encore dans la mémoire de leurs compatriotes, tels que Nicolas de Kojani, Makri-Poulios de Greveno, Andriskos de Prevesa, Anagnostis Kanouvos, Loumbros Katzianis, Stathas, Hyskos de Karpenitze, le Zinzare Kach-Antoni, sous Ali-Pascha, son protopalicare Zongas, sous les Grecs, etc. Dans la guerre grecque, ils ont encore joué les rôles les plus importants, et maint chef de brigands est devenu général distingué. On voit encore à présent, en Grèce, des chefs de bande qui sont tantôt chevaliers errants et tantôt capitaines soumis au roi. Ainsi un certain Nikolesko avait été expulsé de Grèce comme chef de Klepthes, et avait été exilé à Andrinople; mais en juillet 1838 il était de nouveau capitaine du visir de Janina, et il espérait bientôt repasser en Grèce et recevoir son pardon,

risque à recommencer plus tard ses courses vagabondes avec d'autres amateurs.

Depuis la guerre avec les Grecs, les Turcs sont devenus très méfiants contre les Armatoles, et ont tâché de diminuer leur pouvoir, en prenant pour prétexte plausible que les soldats des capitaines devenaient souvent *Klephtes* ou brigands. D'ailleurs le royaume grec comprend maintenant le plus grand nombre des Armatoles, qui, du temps de Soliman-le-Magnifique, étaient au nombre de quatorze. D'une autre part, les Valaques du Pinde et de la Grèce ne paraissent avoir commencé à être Armatoles que depuis Ali-Pascha et la guerre grecque.

On trouve encore à mentionner les Armatoles de l'Olympe, avec le capitaine Dimo, résidant à Karia, et ceux des montagnes appartenant aux Turcs, au N. d'Agrapha. D'après Urquhart, le premier peut mettre 500 hommes sur pied, mais il n'en a ordinairement que 50. Il commande à 541 familles, reste de 3,020 qui existaient avant la révolution grecque. Les Palicares employés comme *Dervendgis*, ou gardes des défilés, peuvent être, suivant les circonstances, le noyau d'Armatoles redoutables en temps de guerre ou de bandes de brigands. En Thessalie, on cite parmi eux les trois chefs Tsamis, Karatassos et Peribos. M. Urquhart a très bien décrit la vie homérique et le genre antique de guerre de ces troupes irrégulières. Leurs *Kephalades* ou capitaines sont le *fac simile* de nos anciens chevaliers, aussi bien voleurs de grand chemin qu'intrépides en temps de guerre. Leurs manières familières avec tous leurs subordonnés n'empêchent pas qu'on ne leur obéisse, mais il faut quelquefois pérorer comme du temps de la guerre de Troie. L'importance qu'ils se donnent et leurs airs de héros de théâtre seraient assez ridicules, si ordinairement leur belle stature ne se prêtait à ces démonstrations orgueilleuses.

Il y a encore des endroits de l'Epire, comme le canton de Lelovo, au N. du golfe d'Arta, où les Grecs paraissent avoir conservé le droit de propriété et d'administration, et où il ne réside qu'un soubaschi mahométan. Ces bourgs privilégiés

prennent le titre de *Kephalo-Chorion* (1). Le canton de Vrachori, dans le royaume de la Grèce, avait de même son capitaine, son Kodja-Baschi ou chef civil. Ce dernier était élu annuellement par ses concitoyens, et le premier recevait sa place viagère et rétribuée de la municipalité, tandis qu'un cadi ou musselim n'y résidait que pour donner vigueur de loi aux décisions du capitaine. L'évêque était l'autorité judiciaire la plus élevée (2).

Dans le Pinde, il y a des bourgades valaques qui ont des priviléges semblables, avec des charges particulières et des modes particuliers d'acquitter leurs impôts. Les 360 villages composant les *Mademo-Choria* (villages des mines) et Sidero-Karpos de la Chalcide, avaient aussi jadis un gouvernement municipal tout-à-fait séparé du gouvernement turc.

Les Knejines serbes de Klioutsch et de Kraina possédaient autrefois des priviléges particuliers. On dit qu'un firman du sultan défendait à tout Turc d'entrer dans cette contrée avec des chevaux ferrés. Le knes de Kraina résidait à Negotin, et le knes de Klioutsch à Kladova. Le premier était de la famille des Karapandjitchi, et l'autre dignité a passé souvent d'une famille à une autre. Les knes rassemblaient la *Poresa* ou l'impôt, et le donnaient au beg turc qui résidait à Kladova.

3. Montenegro.

Nous donnons provisoirement le nom de Montenegro au territoire qui reconnaît le pouvoir temporel de l'évêque et à certains districts voisins qui se trouvent plus ou moins dans le même cas, ou bien qui ne lui sont soumis qu'au spirituel, ce qui est surtout le cas pour ce qu'on appelle les Montagnes. Le *Montenegro* est divisé en huit naies ou nachies (comme le prononcent les Russes) ou districts, dont quatre extrêmement montagneux prennent le nom de Montagnes (*Brda*) et leurs

---

(1) Voyez *Voyage de la Grèce*, par M. Pouqueville, vol. II, pag. 254.

(2) Voyez *Spirit of the East*, de M. Urquhart, vol. I, ch. 5.

habitants celui de *Brdjanin* ou *Brdjan*, c'est-à-dire demeurant sur les montagnes. Chaque district comprend un certain nombre de tribus, disséminées moins en villages proprement dits qu'en habitations isolées, plusieurs ensemble formant le domicile d'une famille. Chacune de ces tribus a ses limites fixes, et la propriété territoriale est très morcelée et a aussi ses délimitations exactes. Ces nahies portent les noms de Katounska-Naia, de Rietska-Naia, de Ljeschanska-Naia, de Sermnitza ou Sernitza ou bien de Sernitschka ou Sermnitschka-Naia, et les districts de montagnes ceux de Bielopavlitchi, de Piperi, de Moratscha et de Koutschi. Le district du Piesievatzka-Naia, marqué sur la carte de M. Lapie, n'est qu'une subdivision du Katounska Naia.

La *Katounska-Naia* est la plus grande, formant à elle seule près de la moitié du Montenegro, et étant la résidence de l'évêque. Elle prend son nom de *Katoun* qui veut dire en albanais chalet et village. Elle comprend neuf tribus ou *Plemena*, savoir : celle de Cetigne (Cetinie), celle d'Ozrinitchi (Ocinichi des cartes), au S.-O. de la précédente; celle de Niegoutschi (Genognoussi des cartes), à l'O. de Cetigne; celle de Bielise (Bielizze des cartes), au N.-E. de Cetigne; celle de Tzoutzi, au N. de Cetigne; celle de Schieklitchi (Chiedisch des cartes), au N.-O. de Tzoutzi; celle de Zagaratsch (Sagaras des cartes), au N. de Tzoutzi; celle de Komani, à l'O. de Schieklitchi et celle de Plieschivtzi, au N. de cette dernière.

La *Rieska-Naia*, au S.-O. de la précédente contient cinq tribus, savoir : au N.-O., la tribu de Seklin (Cesini des cartes); au S.-O., celle de Kossieri; à l'E. de cette dernière, celle de Ljoubotin, et à l'E. de Seklin, celle de Gradjani (Gragliani des cartes) ; tandis que celle de Dobarskoselo (Dobro des cartes) est entre les trois nahies de Sernitza, de Lieschanska et de Katounska.

La *Sernitza* est occupée par sept tribus; tout-à-fait à l'O. est la tribu de Podgor, qui est suivie à l'E. de celles de Glouhido (Glutado des cartes), de Limliani, de Doupilo (Dukoik des cartes) et de Sotonitchi sur les bords du lac. Au N. de la Rachova-Voda se trouvent encore la tribu de Barskoselo ou

Bortschele, près du lac et celle de Believitchi plus loin à l'O.

La *Lieschanska-Naia* est peuplée du S. au N. par les tribus de Gradatz, de Drajovina et de Bouronie (Burugne des cartes). Dans le *district de Bielopavlitchi*, il n'y a que trois tribus, savoir : celle de Petouschinovitchi, près de la Moratscha et de la Sitnitza ; celle de Pavkovitchi, au milieu de la Nahie, et celle de Vrajegermitchi dans la partie N.-O.

Dans la *Nahie de Moratscha* ou le *Moratschink*, les trois tribus de Rovtzi, de Moratscha-Donie et de Moratscha-Gornie (Moratscha inférieur et supérieur) sont échelonnés du S.-E au N.-O. ; tandis que dans le *district de Piperi* la tribu de Serntzi est au-dessus du Souschitza sur la frontière turque, de Spouge, celle de Stiena au milieu du district, et celle de Gjourkovitchi au S. de la Verouscha.

Enfin, dans la *nahie de Koutschi*, la tribu de Zatriebatsch occupe la frontière vers le Zem, celle d'Oraovo ou Orachovo est placée plus au N., sur les contre-forts du Koutsch, celle de Drekalovitchi est disséminée sur les pentes occidentales de la même montagne, celle des Bratonojitchi a la même position un peu plus au N., vers un des pieds du Kom, enfin celle de Vassoevitchi habite près et au N. du Verouscha. Le voïvode réside au pied O. du Kom. Cette dernière tribu est appelée Vassoevitchi supérieurs, en opposition à une portion de la même tribu qui se trouve avec son knes sur le pied N. du Kom en Herzegovine, et qui porte le nom de Vassoevitchi inférieurs ; mais les Turcs les appellent *Has*.

Le knes actuel des Vassoevitchi de Bosnie est l'archimandrite Moïse (*Moisil*), chef du couvent des Colonnes-de-Saint-Georges (*Djourdji Stoupovi*), dans le bassin du Lim, non loin du pied N.-E. du Kom. Lors de la révolution grecque, cet ecclésiastique, voyant partir des chrétiens bosniaques avec les musulmans pour combattre les Grecs, représenta si fortement à ses compatriotes l'inconséquence de cette résolution qu'ils se décidèrent à rester chez eux. Ceci lui attira l'inimitié des musulmans, de manière qu'il fut forcé de se défendre contre eux, et enfin de s'enfuir en Servie. Il n'est revenu dans son couvent

qu'après plusieurs années après le décès de George, beg de Gousinie. On le dit un homme assez instruit et influent dans ce coin retiré de l'Herzegovine.

Le knes de toute la tribu est l'ex-consul anglais à Novibazar, qui s'intitule pour cela prince Nicolas de Vassoevitch et nous a communiqué la généalogie suivante. Il prétend que les habitants de la Dalmatie, de l'Herzegovine et de l'ancienne Holmia, c'est-à-dire des montagnes du Montenegro, ont occupé ces pays près de deux siècles avant que les Serbes vinssent en Servie. Il voudrait faire remonter leur origine au temps des empereurs Anastase et Justin en 495, et au roi des Goths Svevlade et à son fils Ostrivoj, roi des Ostrogoths. Radoslav, 45e et dernier roi slave en Dalmatie, serait la souche de plusieurs grandes tribus de la Haute-Albanie et du Montenegro.

Radoslav aurait eu quatre fils, savoir : Pipo, souche de la tribu des Piperi; Hoto, souche des Hoti; Voislav ou Vasso, souche des Vassoevitchs, et Krasso, souche des Doucagines. Le fils de Vasso s'appelait Radoslav ou Rdoslav, et son fils Stevo ou Étienne aurait été tué en 1389 à la bataille de Kosovo. Son fils Blagoie aurait eu trois fils, Novak, Radoslav ou Radonia Raio, et Michel ou Mio. Les fils de Radoslav auraient été Voukitch, souche des Voukitchevitchs; Goloub, souche des Goloubovitchs; Milosch, souche des Miloschevitchs; Kovatch, souche des Kovatchevitchs, et Dabeta, souche des Dabetitchs. Le fils de Milosch aurait été Batritch, qui aurait eu deux ou trois enfants, savoir : Batritch, George (Djouro), et un troisième. George en aurait eu deux, dont l'un, né en 1737, s'appelait Michel (Stanitcha), et épousa une demoiselle nommée Jeanne (Jovanna), qui fut violée par un pascha turc et vengée par son mari, ce qui a donné lieu à une belle chanson. De ce mariage sont issus deux filles et deux garçons, Ivan et Nicolas, ce dernier est né en 1799. D'autres que nous jugeront cette généalogie, fondée, dit-on, sur les chansons et les traditions, qui servent de guide dans les mariages de ces pays.

Si une partie des *Brdani* semble à moitié indépendante du Montenegro, il y a encore certains districts voisins qui re-

connaissent l'autorité spirituelle de l'évêque et ne sont qu'à demi soumis aux Turcs. Dans ce nombre figurent ceux de Drobniak, de Nikschitchi, de Grahovo et certaines montagnes entre le Zem et la Moratscha. Drobniak appartient de nouveau à l'Herzegovine depuis quelques années, parce que, d'après M. de Vassoevitch, ce vallon est séparé du Montenegro par des montagnes, tandis que son torrent, le Touschoumlie, coule au pied du Dormitor, au N.-N.-O., et va se réunir au Piva, qui vient du S.-O., de manière qu'on arrive aisément de l'Herzegovine à Drobniak. Cependant, aucun Turc ne réside dans ce canton; une fois seulement dans l'année quelques employés du pascha de l'Herzegovine, ou plus exactement de Gatzko, viennent recevoir le petit tribut annuel des habitants.

Les plaines élevées de Nikschitchi et de Grahovo ont été envahies successivement par les Monténégrins, et ont été depuis lors souvent le théâtre de combats. Néanmoins, le château-fort de Nikschitchi, appartient encore aux Turcs, les Monténégrins n'occupent que certaines parties de ce district, tandis qu'ils tâchent d'obtenir de force ou par un traité celui de Grahovo, dont ils possèdent déjà une grande partie.

A l'E. de la Moratscha, les montagnes entre Spouge et le Zem sont encore en grande partie une dépendance des Monténégrins. La ruine de l'ancien fort de Medun, le mont Korita, les contreforts méridionaux de la montagne de Koutsch ou Koutschi, la plus grande partie du Kom, en font partie. C'est le long du Zem, bordé d'énormes escarpements, que se livrent souvent des combats entre les Monténégrins et les Albanais de Clementi, demeurant à la triple source du Zem. Spouge et Podgoritza sont situées sur une étroite langue de terrain qui entre dans le territoire du Montenegro, et au N.-O. de Podgoritza la limite turque décrit une petite sinuosité au débouché du Zeta. Ces plaines fertiles de la Moratscha font l'envie des Monténégrins, qui en ont déjà enlevé une portion sur le bord oriental. D'une autre part, la tribu des Albanais de Hoti paraît être amie de la tribu monténégrine des Vassoevitchi, mais les habitants de Koláschin ne le sont que de temps à autre; en un mot, le terri-

toire du Montenegro tend à s'agrandir. Tout le Zeta serait depuis long-temps monténégrin, sans cette animosité entre les Monténégrins grecs et les catholiques albanais, en particulier la tribu considérable des Clementis. A présent, ils paraissent prêts à s'entendre, et nourrissent l'espérance d'un avenir plus heureux.

Une petite peuplade qui fraternise avec les Monténégrins est celle des *Paschtrovitchi* ou *Paschtrajevitchi*. Habitant la côte dalmate de Boudva, vers l'Albanie turque, ils occupent un territoire pierreux de 6 l. de long sur 5 de large. Des moines grecs de 4 couvents sont leurs prêtres. Cette petite peuplade avait toujours joui d'une grande indépendance sous la protection romaine, grecque, serbe et vénitienne, jusqu'à ce qu'elle tombât, en 1797, en partage à l'Autriche. Ils prétendent qu'ils avaient le privilége que les empereurs romains pussent être pris parmi les leurs. Les Vénitiens leur avaient accordé qu'un Paschtrovitch ou qu'une Pastrovitch pouvait s'allier avec les premières familles de la noblesse de cette république. Aussi, jusqu'à ce jour, aucune femme de ce pays ne veut porter d'opankes, et chacune préfère aller pieds nus si elle ne peut avoir de souliers.

Sous la république vénitienne, ils choisissaient chaque année 4 juges ou *Soudje*, 2 voivodes, 12 *Vlastéli* ou nobles, et 6 anciens ou *Starjeschine*. Ces dignitaires demeuraient dans le château de Saint-Etienne, sur une petite île, et gouvernaient en recevant une petite solde de Venise. Les habitants ne payaient rien, mais ils gardaient la frontière et servaient la république en temps de guerre; alors ils touchaient une paye. Ils se vantent de n'avoir jamais donné de haratsch aux Turcs, tandis que leurs voisins au N., à Maine, Pobori et Gerbali, l'ont fait. Ils ont conservé leur renommée de bravoure comme les Monténégrins, mais ils sont plus riches qu'eux, quoique avec le même degré d'instruction. Le pays des Pastrovitchis n'est qu'une partie de l'ancienne Dalmatie, qui s'étendait d'Arsa au Drin.

Les bouches du Cattaro ont formé depuis plusieurs siècles

un pays séparé du Montenegro, fort au détriment de ce pays, qui, maître de ce petit bassin de 18 milles italiens de longueur et de ses magnifiques ports, serait peut-être devenu une seconde république de Raguse. On sait que la sortie principale des bouches de Cattaro a 900 t. de largeur, entre la Punta-d'Ostro et le Scoglio di Zagnitza, et est si profonde, que les plus grands vaisseaux de ligne y peuvent passer tout près des rives. La seconde, qui passe entre le rocher précédent et celui de la Madone-de-Zagnitza, a au moins 500 t. de largeur et 30 t. de profondeur, mais la troisième, entre ce dernier rocher et la pointe de Zagnitza, a 30 t. de large et est très peu profonde. Les bouches du Cattaro sont séparées du reste de l'ancien territoire ragusain par une petite langue de pays de 2 milles de largeur, près de Castelnuovo. Les Ragusains, pour s'isoler des Vénitiens, ont cédé aux Turcs cette portion de leur territoire, qui maintenant est convoité par les Monténégrins, afin de pouvoir communiquer immédiatement avec la mer, sans avoir à passer sur territoire étranger.

4. Principauté de Servie.

Sous les Turcs, la Servie, le *Serb-Vilajeti*, formait 4 sandgiaks ou paschaliks, savoir : ceux de Semendria, de Belgrade, de Kratovo ou de Krouschevatz et de Novibazar, tandis que la Bosnie, le *Boschniak-Vilajeti*, comptait 8 sandgiaks sous un visir. La Servie actuelle, moins grande que la contrée qui portait ce nom sous les Turcs, a été divisée en 17 nahies ou districts, dénomination qu'on veut remplacer par celui de *Okroutschi* ou cercle. Ce sont : la nahie de Kragoujevatz, celle de Belgrade; celle de Semendria (Smedrevo); celle de Pojarevatz; celle de Tchoupria, comprenant le pays de la Resava; celle de Jagodin; celle de Paratchin; celle de Bania, comprenant Aleksinitze; celle de Gorgouschovatz ou de Timok; celle de Zaitschar ou de Tzerna-Rieka; celle de Negotin ou la Krainska-Naia; celle de Krouschevatz; celle de Pojega ou de Tschatschak (Pojegaska-Naia), comprenant Karanovatz et Stoudenitza; celle d'Oujitze, s'étendant assez loin au S., et

comprenant une partie de l'ancienne nahie de Sokol; celle de Roudnik, ayant pour chef-lieu Brousnitza au lieu de Roudnik, parce que le prince Jean, frère de Milosch, y réside; celle de Valievo; celle de Losnitza ou la *Podrinska-Naia*, comprenant la *Radjevina*, avec Kroupagn et la partie septentrionale du district de Sokol; enfin celle de Schabatz.

Les districts acquis seulement en 1834, et souvent mentionnés, sont celui de Kraina ou de Kladova, celui de Klioutsch ou de Negotin, celui de Tzerna-Rieka, celui de Timok, celui de Paratchin, celui de Krouschevatz, celui de Joupa (c'est-à-dire pays exposé au soleil), au S. de la Morava, entre Krouschevatz et Oujitze, celui de Stoudenitza, des portions de pays au N. de Novibazar, la Radjevina, dont le chef-lieu est Kroupagn, les districts du Jadar et de la Drina inférieure, avec le chef-lieu de Losnitza. M. feu Davidovitsch les avait classés en six parties, savoir : la Kraina, le Timok, les districts de Paratchin, de Krouschevatz, de Stoudenitza et de la Drina inférieure.

Chaque nahie est partagée en knejines, qui portent en partie des noms de vallées, de montagnes, ou en général des dénominations fort anciennes; ainsi dans la nahie de Kragoujevatz, on distingue les knejines de Jasenitza, de Lepenitza et de Grouja, placée en-deçà des premières montagnes, sur la route de Kragoujevatz à Karanovatz; dans celle de Roudnik, les knejines de Tzernagora (montagne noire), de Katscha et de Morava, c'est-à-dire près de cette rivière. Dans la nahie de Belgrade, Grotzka forme une knejine à part. Dans celle de Pojarevatz, on trouve celles de Branitschevo, de la vallée de Mlava, de Stig (vers Goloubatz), de Retschka, d'Omolie et de Svischt, près de Gorniak, nommée ainsi d'une source, probablement gazeuse, qui sourde en été avec un sifflement particulier. Il en est de même des knejines des vallées de Levatsch et de Temnitsch, dans la nahie de Jagodin; de celles du Ljig ou Podgor (sous la montagne), de Koloubara, de Jadar, de Posavina (sur les bords de la Save), dans la nahie de Valievo; de celles de la Tamnava, de Posavina, de Potzerina

(sous le Tzer) et du Matschva dans la nahie de Schabatz; ainsi que de celles de la Radjevina et du Podrinska, le long du Drin dans la nahie de Losnitza. Dans le midi de la Servie, nous trouvons dans le cercle d'Oujitze les knejines de Tzerna-Gora (montagne noire) et de Rouino. Dans celle de Pojega, on distingue celle du Dragatschevo, au N. de la Morava, celle de Morava dans la vallée de cette rivière, et celle de Podibar le long de l'Ibar vers Stoudenitza. Dans le district de Krouschevatz, il y a une grande knejine de Joupa, entre cette ville et Brouss, une petite knejine de Joschanitza, au pied du Jelin (pron. Gelin), tandis qu'en-deçà de Novibazar il y a une autre Knejine du même nom, à cause de celui d'un torrent se jetant à Novibazar dans le Raschka.

Les knejines sont divisées en petits districts ou *Sresove* qui ont rarement des noms particuliers. En outre, d'après M. Viquesnel, les 17 nahies forment quatre gouvernements, à la tête desquels se trouvent un colonel, qui est en même temps capitaine d'une nahie. Ce sont le gouvernement de la Drina et de la Save avec résidence à Belgrade, le gouvernement des terres du milieu avec résidence à Kragoujevatz, celui de la Morava, et celui du Danube et du Timok.

Les Turcs n'occupent que la citadelle de Belgrade, les châteaux de Semendria, celui d'Oujitze, la petite citadelle de Schabatz, la ville et le château de Sokol et l'île d'Orschova. Depuis 1839, il n'y a plus de visir à Belgrade, et feu Joussouf-Pascha a cédé sa place, le 25 juin, à un pascha à 2 queues, dépendant de celui de Nisch.

Les limites de la Servie et de la Turquie ne peuvent être indiquées que de la manière suivante, parce qu'il manque de cartes exactes, quoique des ingénieurs les aient fixées dans le temps, et qu'on dise qu'une esquisse de cartes ou une carte soit annexée au protocole de cette délimitation. Elles ont dû passer sur les lieux où Tzerni-Georges avait ses dernières redoutes ou ses avant-postes. Au N., la Save et le Danube offrent une bonne limite, quoique certaines îles de ces fleuves puissent occasionner des disputes. Ainsi les Serbes possèdent dans le Da-

nube l'île de Veliko-Ostrov sous Brza-Palanka, l'Ostrov-Gol entre Adukale et Kladova, l'île où était jadis Peretsch, l'île au-dessus de Goloubatz, celle au-dessus de Gradischte, celle au-dessus de Ram, celle de Koulitza avec un village et un fort en ruine, près de Semendria et une île près de Grotzka. Les deux premières sont habitées, mais toutes les autres ne le sont pas, à l'exception de celles près de Semendria. Les Autrichiens possèdent par contre une grande île habitée, au-dessous de Semendria et des îlots à l'E. de Vischnitza.

Près de Belgrade dans la Save, il y a des îles allongées et boisées, nommées la grande et la petite île des Zingares (en allemand *Zigeuner-Insel*); la première est aux Serbes, comme voisine de leur rive, et l'autre à la Hongrie, dernier pays qui a aussi profité des troubles en Servie sous Tzerni-Georges pour occuper militairement l'île de la Guerre (*die Kriegsinsel*), située au confluent du Danube et de la Save et favorablement placée pour attaquer la citadelle de Belgrade.

Au S.-E., le Timok, sur lequel se trouve Verschogerntzie (Hergotina des cartes) forme la limite de la Servie de son embouchure jusqu'à environ 5 1/2 h. de Gorgouschevatz, de manière que le défilé de Vratarnitza (petite porte) avec le han reste sur le territoire serbe, et que la limite est à 2 h. à l'E. de l'auberge. Depuis là, la frontière monte sur les hauteurs à l'E. du Timok et de Gorgouschovatz en comprenant une partie du Kitka Planina. en coupant la vallée du grand Timok, qui vient d'Isnebol en Bulgarie, ancien bourg devenu un hameau, et en approchant des sources du petit Timok, au S.-E. de Sverlik. Sur ces limites, vers Viddin, se trouveraient, d'après M. de Vassoevitch, les montagnes de Satvarina-Planina et de Vrsch-Katschouka, ainsi que le village de Veliki-Isvor. Le poste de Groumada, placé à 4 l. de Nisch, sur le partage des eaux du bassin de Nisch et du petit Timok, est l'extrême limite de ce côté.

Depuis là elle suit la basse crête des montagnes sous lesquelles se trouvent beaucoup de villages bulgares, dans le bassin de Nisch, tels qu'Orevitsch, Gorni-Komerina, Dolni-

Komerina, Rvinik, Brenitza, Kamenitza, Oum et Popolitze. D'après M. de Vassoevitch, les lieux de Tzernoglav, de Babi-Nos et de Kitkov, cités par feu Pirch, sont en Bulgarie. La frontière arrive à la Morava, près de Drajevatz-Han, ou au karaoul turc de ce nom, à 2 l. au S. d'Aleksinitze, où était jadis la redoute de Deligrad (redoute des fous).

En-deçà de la Morava, elle se tient sur le bas des contre-forts de la montagne de Jastrebatz, en passant par Dobra-Voda, par les monts de Sveti-Nikolas, à Topoliak, à Grabovatz, à Soupovatz, au-dessus de Prekoplie (t. *Ourkoub*), à Jankova-Klisoura (Défilé), à Klopot, à Belo-Brdo (Mont-Blanc, une partie du Kopaonik); ces lieux sont dans les environs de Kourschoumli (de Plomb). En suivant de loin la Toplitza, elle se tient dans les bas contre-forts du Kopaonik, dont l'un paraît s'appeler Koutj (1). Remontant un des affluents du Toplitza, elle comprend dans la Servie les villages de Gouvnischte, de Simitschischte (Smisitsch des cartes), d'Ostratche (Ostrotza des cartes) et de Dolatz. Elle descend à l'Ibar avec le torrent de Bistritza et atteint l'Ibar à Jarinie, à 2 l. au S. de Roudnitza; elle remonte cette rivière jusqu'à sa réunion avec la Raschka, sur laquelle se trouvent, du S. au N., Lietzi, Jarinie, Mouri, Roudnitza et Kasnovitch (Kasnevlitsch des cartes); elle passe à Vlasovo, suit la Raschka jusqu'au poste de Raschka, au confluent du Doukim-Potok, s'éloigne de la Raschka, et se tenant dans les hauteurs elle va à Belopolie (à 2 l. à l'O.-N-O.) et dans la montagne de Paresia et de Golia; elle coupe la vallée de Kovatschevatschka-Rieka, et celle de Lepenatz, près de Popova, et gagne les montagnes au S. de Gleditza, près de Batschevitza (Bacsevina et Bakovitza des cartes), et à l'O. du couvent de Kovilevo, de Kosovitze et de Sache-

(1) Dans l'ouvrage de M. Pirch on trouve indiqués comme limites au N. de Toplitza, les villages de Kravlie, de Kopaï-kopaï-Koschari, de Grbavdsche, de Prekonogou, de Gulitchan, de Perisch, de Laovo; les monts de Drenovrt, etc.; les villages de Papratna et de Repouschnitza, lieux dont la place reste incertaine, car M. de Vassoevitch prétend qu'ils sont situés au contraire entre la Morava et Gorgouschovatz.

vatz (le Seszavatz des cartes). Du côté de Senitza, le poste serbe de Javor n'en est qu'à 4 l. Depuis là la frontière serbe paraît être formée par la crête des montagnes séparant le bassin supérieur de la Morava serbe, des vallées de Vapa et de l'Ouvatz, néanmoins de manière à ce que le territoire serbe dépasse la crête et approche assez près de l'Ouvatz vis-à-vis de Novi-Varosch et de Radesch. Depuis ce dernier point elle coupe les contre-forts occidentaux du Slatibor, passe à l'O. de la quarantaine serbe de Mokra-Gora (Mont-Humide) et va joindre vers Predol la Drina, qui forme le reste de la limite occidentale de la Servie. Les montagnes de Javor, de Kamenitza, de Mourtenitza, de Slatibor, de Schargan, d'Ivitza et de Besarovina sont sur ces frontières entre Javor et Predol ou Pridol, ou plutôt un lieu entre Predol et Batchevintza.

5. *Principautés valaques.*

Les principautés valaques sont divisées en cercles; la Moldavie en compte 13 et la Valachie 18; chaque district se subdivise en arrondissements, dont il y en a 64 dans le premier pays, et 94 dans le second. De plus, ce dernier se partage en grande et petite Valachie, l'une, l'ancienne principauté du prince Radoul-le-Noir, entre le Sereth et l'Aluta ou l'Olt, et l'autre l'ancien Bannat hongrois de Crajova. On y distingue aussi le pays d'en bas, *Zara de Schoss*, et le pays d'en-haut, *Zara de Souss.*

§ 2. Gouvernement turc et ses revenus.

Avant la mort du sultan Mahmoud, le gouvernement de Constantinople était composé du séraskier d'Europe, Said-Pascha, gendre du sultan, d'un ministre de l'intérieur, l'ancien *Kiaja-Beg* du grand visir, d'un ministre des finances, l'ancien *Terfterdar*, et du directeur de la monnaie (*Zarbkhané*); d'un ministre des relations extérieures ou *Reis-Effendi* (en 1838, et encore à présent Reschid-Pascha); d'un grand-amiral ou *Kapoudan-Pascha*, alors Ahmed-Fevzi-Pascha, qui était de plus gouverneur des

îles de l'Archipel, et du *Moufti* ou *Scheich-Islam*, ou chef du clergé, et des Oulemas ou hommes de loi.

Avant la disgrâce de Halil-Pascha, premier gendre du sultan, il y avait eu toujours deux séraskiers, l'un pour l'Europe et l'autre pour l'Asie; ce dernier était censé occuper une plus haute dignité que l'autre. Depuis lors, le seraskier d'Europe a eu sous lui le seraskerlik d'Asie, et est généralissime de toutes les troupes régulières.

En janvier 1838, le sultan, à ce qu'il paraît, à l'instigation de Reschid Pascha, avait aboli la charge de grand-visir, et pour diminuer la responsabilité ministérielle il avait institué deux nouveaux conseils d'État divisés en deux sections, l'un, le *Medschlissi-ahkiami-adlije*, ou conseil de la justice, placé sous la présidence de Chosrev-Pascha, et tenant ses séances à *Gulbaghdjessi*, près de Topkapou; et l'autre, appelé *Dari-Schourai-Babi-Aly*, ou conseil de la haute Porte, sous la présidence de Daud-Pascha, et siégeant dans le palais de la Porte.

Le 30 mars 1838, le ministre de l'intérieur Akif-Pascha a été remplacé par Raouf-Pascha, qui a pris le titre de premier ministre ou de Basch-Vekil, c'est à-dire de premier chargé de procuration. Il a réuni la plus grande partie des charges de l'ancien kiaya-bey du grand-visir et du *Tchausch-Baschi*. Tous les autres ministres lui avaient été subordonnés, et il avait le sceau du sultan, comme jadis le grand-visir. On sait que cette dernière place ne date que depuis Amurat I, car avant lui les sultans régissaient eux-mêmes l'empire. L'*alter ejo* du sultan, le grand-visir n'existant plus, et le tribunal supérieur, l'*Arz-Odasi*, étant supprimé, les parties avaient à se pourvoir au palais du moufti ou *Scheik-ul-islam-Kapoussi*.

Le 23 mai, le sultan avait créé un ministère du commerce ou *Tidscharet Mouschïré*. Il avait lui-même trois secrétaires particuliers et un drogman.

Enfin, il avait fondé en 1838, sous la présidence de Kiamilbeg, un conseil d'utilité publique, dans lequel il y avait plu-

sieurs étrangers, en particulier M. Barrachin, un Anglais, un Allemand, un Italien, un Grec et un Arménien.

Le 28 juillet 1839, le sultan réformateur avait cessé de vivre, et il ne restait de ses 30 enfants, la plupart morts en bas âge, que deux fils et quatre filles, savoir : Abdoul-Medschid-Chan (salut du peuple), né le 20 avril 1823, son frère et les princesses Saliha, Hadidgé, Adile et Kairie. La mère d'Abdoul-Medschid devint donc Sultane-Valide, et ce jeune prince, la tête couverte du fess, ceignit le sabre d'Omar, le 29 juillet, dans la mosquée d'Eyoub. Le cadiasker de Romelie, Abdurraham-Effendi exécuta cette cérémonie en sa qualité de chef des Emirs.

Le sultan Mahmoud n'a pas été un réformateur heureux, ce qui n'empêche pas qu'il soit à placer au-dessus du commun des monarques. Monté sur un trône ensanglanté en 1808, il n'a cessé de montrer une énergie et un désir de faire le bien dignes de meilleurs résultats. Si son éducation avait été plus soignée, et s'il avait pu voyager à l'étranger, comme Pierre-le Grand, il n'est guère douteux qu'il aurait su choisir mieux ses conseillers et ses aides, et qu'il aurait compris entièrement ses peuples, les vices de sa cour et de son gouvernement, tout en appréciant toutes les finesses et les intérêts divers de la politique étrangère. Il paraît avoir été trop souvent le jouet des étrangers pour mériter le nom de grand monarqne.

Son voyage en Bulgarie et en Thrace, en 1837, est le seul moment de sa vie où il ait dévié de l'existence de harem de ses prédécesseurs. Il n'est pas douteux que son corps en a été épuisé. S'il avait pu visiter les cours étrangères, il n'aurait pas poussé la rigueur de l'étiquette à croire au-dessous de son rang de dîner avec des frères de rois et d'empereurs, et les Turcs auraient vu revivre en lui un sultan actif, voyageur et législateur.

Le moindre mérite du tzar Pierre est d'avoir modifié un costume et extirpé une soldatesque turbulente; son immortalité s'est gravée sur l'introduction de la civilisation européenne en Russie de toutes les manières possibles. Ce grand monarque mettait plus de mérite d'avoir appris lui-même en

Hollande la construction d'un navire, et de s'être attaché des étrangers habiles, que d'avoir détruit les Strelitz. Il a été créateur en même temps que régénérateur, tandis que Mahmoud II, son pâle imitateur, paraît s'être attaché plutôt aux choses extérieures ; il a détruit plutôt qu'extirpé les vices de son gouvernement avec leurs racines sans reconstruire suffisamment. Pierre-le-Grand, vaincu d'abord, a su prendre de brillantes revanches, et a pu entourer ses décrets de l'auréole de la victoire ; tandis que le règne du malheureux sultan n'a été marqué que par une série de désastres, le prestige de sa grandeur a été même obscurci par les succès remportés sur lui-même par ses sujets chrétiens et ses vassaux musulmans. Mais le plus grand tort qu'on puisse lui reprocher, c'est de n'avoir pas soigné l'éducation de ses fils, et de ne les avoir pas envoyés à l'étranger. Au lieu de leur donner au moins tous les maîtres possibles, et leur apprendre à tout prix la quintessence de nos connaissances, l'école du palais impérial lui a paru suffisante : un peu de français, ajouté à l'étude du turc, du persan, de l'arabe, de la poésie, de l'histoire et de la géographie à la turque, voilà tout ce qui a dû former l'esprit de son successeur. La seule faveur qu'il lui ait faite est de l'avoir laissé sortir de temps en temps du *Kafês* ou de sa prison dorée, et d'avoir voulu le faire habiter en toute liberté dans un palais particulier.

Les princes ottomans étant majeurs à 15 ans, à sa mort il n'y eut pas besoin d'établir une régence ; néanmoins, vu son inexpérience, son fils crut utile, tout en continuant les réformes de son père, de rétablir le grand-visir, et de nommer à cette place le vieux Chosrev-Pascha, tandis que son beau-frère Halil-Pascha redevenait seraskier d'Europe, et généralissime des troupes, place occupée depuis mai 1840 par Moustapha-Nourri-Pascha de Janina. Redschid-Pascha est resté reis-effendi, Ahmed-Fethi-Pascha a été nommé ministre du commerce. L'ex-seraskier Said-Pascha, second beau-frère du sultan, est devenu grand-chambellan.

En septembre dernier, le ministère des finances a été séparé de nouveau en deux, savoir : en ministre du trésor, *Hazine*

Houmajoun Defterdari, et en ministre pour les fermes de l'État ou *Moukataa Defterdari*. Le premier poste est rempli par Elhadsch Edhem Effendi, qui a remplacé Nafiz-Pascha, et le second par Moussa Safveti Effendi, l'ancien mouteschar de la marine.

Or, on sait que le ministère des finances comprend la trésorerie, le *Terfterdarie*, la comptabilité, le *Mahasebé;* un bureau du *Malikhané*, où on met en régie les revenus publics et où on afferme les domaines nationaux; le *Buyuk-Rousmanie* ou bureau pour la rentrée des deniers publics et des acquits; le *Pascha-Kapousi* ou bureau des firmans et des berats, ou patentes de spahis et autres; le *Moulsalefat* ou *Moulsalehat*, où on recueille la succession des personnes condamnées à la confiscation ou exécutées comme rebelles aux ordres du sultan.

L'emploi d'un Zarbhane mouschiri a été séparé de celui du Nazir des villes saintes et des fondations des sultans. Le premier emploi a été ôté à Hassib-Pascha, et a été donné à Ali Nedschib-Pascha, kiaja de la sultane Valide. Le mousteschar du grand-visir a rang avant tous les employés de premier rang, et a les mêmes attributions que l'ancien kiaja-bey ou ministre de l'intérieur.

Dans des moments critiques, feu le sultan convoqua dans la capitale plus d'une fois tous les paschas et les autorités principales des provinces pour leur soumettre des mesures extraordinaires. On a eu tort en Europe de représenter comme une innovation cet usage ancien. Les paschas peuvent de même rassembler autour d'eux en pourparlers les notables et leurs premiers employés.

Le sultan actuel n'a pas cru devoir en agir ainsi, mais il s'est contenté de faire avec toute la pompe possible sa déclaration de Gulhane du 3 novembre 1839, que nous faisons suivre ici pour bien faire voir combien les promesses sont encore loin de leur réalisation. Quelque bourde qu'on fasse circuler, l'administration turque restera encore long-temps telle que nous la décrivons, car le temps des miracles est passé, et un change-

ment si complet serait semblable à un coup de baguette des *Mille et une Nuits*.

« Tout le monde sait que, dans les premiers temps de la monarchie ottomane, les préceptes glorieux du Coran et les lois de l'empire étaient une règle toujours honorée. En conséquence, l'empire croissait en force et en grandeur, et tous les sujets sans exception (*tabaha* et non rajas) avaient acquis au plus haut degré l'aisance et la prospérité. Depuis cent cinquante ans, une succession d'accidents et des causes diverses ont fait qu'on a cessé de se conformer au code sacré des lois et aux règlements qui en découlent la force et la prospérité intérieures se sont changées en faiblesse et en appauvrissement : c'est qu'en effet un empire perd toute stabilité quand il cesse d'observer ses lois.

» Ces considérations sont sans cesse présentes à notre esprit, et, depuis le jour de notre avénement au trône, la pensée du bien public, de l'amélioration de l'état des provinces et du soulagement des peuples n'a cessé de l'occuper uniquement. Or, si l'on considère la position géographique des provinces ottomanes, la fertilité du sol, l'aptitude et l'intelligence des habitants, on demeurera convaincu qu'en s'appliquant à trouver les moyens efficaces, le résultat, qu'avec le secours de Dieu nous espérons atteindre, peut être obtenu dans l'espace de quelques années. Ainsi donc, plein de confiance dans le secours du Très-Haut, appuyé sur l'intercession de notre Prophète, nous jugeons convenable de chercher par des institutions nouvelles à procurer aux provinces qui composent l'empire ottoman le bienfait d'une bonne administration.

» Ces institutions doivent principalement porter sur trois points, qui sont : 1° les garanties qui assurent à nos sujets une parfaite sécurité quant à leur vie, leur honneur et leur fortune; 2° un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts; 3° un mode également régulier pour la levée des soldats et la durée de leur service.

» En effet, la vie et l'honneur ne sont-ils pas les biens les plus précieux qui existent? Quel homme, quel que soit l'éloignement que son caractère lui inspire pour la violence, pourra s'empêcher d'y avoir recours et de nuire par là au gouvernement et au pays si sa vie et son honneur sont mis en danger? Si, au contraire, il jouit à cet égard d'une sécurité parfaite, il ne s'écartera pas des voies de la loyauté, et tous ses actes concourront au bien du gouvernement et de ses frères.

» S'il y a absence de sécurité à l'égard de la fortune, tout le monde reste froid à la voix du prince et de la patrie; personne ne s'occupe du progrès de la fortune publique, absorbé que l'on est par

ses propres inquiétudes. Si, au contraire, le citoyen possède avec confiance ses propriétés de toute nature, alors, plein d'ardeur pour ses affaires, dont il cherche à élargir le cercle afin d'étendre celui de ses jouissances, il sent chaque jour redoubler en son cœur l'amour pour son prince et la patrie, le dévouement à son pays. Ces sentiments deviennent en lui la source des actions les plus louables.

» Quant à l'assiette régulière et fixe des impôts, il est très important de régler cette matière, car l'État, qui, pour la défense de son territoire, est forcé à des dépenses diverses, ne peut se procurer l'argent nécessaire pour ses armées et autres services que par les contributions levées sur ses sujets. Quoique, grâce à Dieu, ceux de notre empire soient depuis quelque temps délivrés du fléau des monopoles, regardés mal à propos autrefois comme une source de revenu, un usage funeste subsiste encore, quoiqu'il ne puisse avoir que des conséquences désastreuses; c'est celui des concessions vénales connues sous le nom d'*iltizam*. Dans ce système, l'administration civile et financière d'une localité est livrée à l'arbitraire d'un seul homme, c'est-à-dire quelquefois à la main de fer des passions les plus violentes et les plus cupides; car si ce fermier n'est pas bon, il n'aura d'autre soin que son propre avantage.

» Il est donc nécessaire que désormais chaque membre de la société ottomane soit taxé pour une quotité d'impôt déterminée, en raison de sa fortune et de ses facultés, et que rien au-delà ne puisse être exigé de lui. Il faut aussi que des lois spéciales fixent et limitent les dépenses de nos armées de terre et de mer.

» Bien que, comme nous l'avons dit, la défense du pays soit une chose importante, et que ce soit un devoir pour tous les habitants de fournir des soldats à cette fin, il est devenu nécessaire d'établir des lois pour régler les contingents que devra fournir chaque localité, selon les nécessités du moment, et pour réduire à quatre ou cinq ans le temps du service militaire. Car c'est à la fois faire une chose injuste et porter un coup mortel à l'agriculture et à l'industrie, que de prendre, sans égard à la population respective des lieux, dans l'un plus, dans l'autre moins d'hommes qu'ils n'en peuvent fournir; de même que c'est réduire les soldats au désespoir, et contribuer à la dépopulation du pays, que de les retenir toute leur vie au service.

» En résumé, sans les diverses lois dont on vient de voir la nécessité, il n'y a pour l'empire ni force, ni richesse, ni bonheur, ni tranquillité; il doit, au contraire, les attendre de l'existence de ces lois nouvelles.

» C'est pourquoi désormais la cause de tout prévenu sera jugée publiquement, conformément à notre loi divine, après enquête et examen, et, tant qu'un jugement régulier ne sera point intervenu, personne

ne pourra, secrètement ou publiquement, faire périr une autre personne par le poison ou par tout autre supplice.

» Il ne sera permis à personne de porter atteinte à l'honneur de qui que ce soit.

» Chacun possèdera ses propriétés de toute nature, et en disposera avec la plus entière liberté, sans que personne puisse y porter obstacle; ainsi, par exemple, les héritiers innocents d'un criminel ne seront point privés de leurs droits légaux, et les biens du criminel ne seront pas confisqués.

» Ces concessions impériales s'étendant à tous nos sujets, de quelque religion ou secte qu'ils puissent être, ils en jouiront sans exception. Une sécurité parfaite est donc accordée par nous aux habitants de l'empire, dans leur vie, leur honneur et leur fortune, ainsi que l'exige le texte sacré de notre loi.

» Quant aux autres points, comme ils doivent être réglés par le concours d'opinions éclairées, notre conseil de justice (augmenté de nouveaux membres autant qu'il sera nécessaire), auquel se réuniront, à certains jours que nous déterminerons, nos ministres et les notables de l'empire, s'assemblera à l'effet d'établir des lois réglementaires sur ces points de la sécurité, de la vie et de la fortune, et sur celui de l'assiette des impôts. Chacun, dans ces assemblées, exposera librement ses idées et donnera son avis.

» Les lois concernant la régularisation du service militaire seront débattues au conseil militaire, tenant séance au palais du séraskier.

» Dès qu'une loi sera finie, pour être à jamais valable, elle nous sera présentée; nous l'ornerons de notre sanction, que nous écrirons en tête de notre main impériale.

» Comme ces présentes institutions n'ont pour but que de faire refleurir la religion, le gouvernement, la nation et l'empire, nous nous engageons à ne rien faire qui y soit contraire. En gage de notre promesse, nous voulons, après les avoir déposées dans la salle qui renferme le manteau glorieux du Prophète, en présence de tous les oulémas et des grands de l'empire, faire serment par le nom de Dieu et faire jurer ensuite les oulémas et les grands de l'empire.

» Après cela, celui d'entre les oulémas ou les grands de l'empire, ou toute autre personne que ce soit, qui violerait ces institutions, subira, sans qu'on ait égard au rang, à la considération et au crédit de personne, la peine correspondante à sa faute, bien constatée. Un code pénal sera rédigé à cet effet.

» Comme tous les fonctionnaires de l'empire reçoivent aujourd'hui un traitement convenable, et qu'on régularisera les appointements de ceux dont les fonctions ne seraient pas encore suffisamment ré-

tribuées, une loi rigoureuse sera portée contre le trafic de la faveur et des charges (*richvet*), que la loi divine réprouve et qui est une des principales causes de la décadence de l'empire.

» Les dispositions ci-dessus arrêtées étant une altération et rénovation complète des anciens usages, ce rescrit impérial sera publié à Constantinople et dans tous les lieux de notre empire, et devra être communiqué officiellement à tous les ambassadeurs des puissances amies résidant à Constantinople, pour qu'ils soient témoins de l'octroi de ces institutions, qui, s'il plaît à Dieu, dureront à jamais.

» Sur ce, que Dieu très haut nous ait tous en sa sainte et digne garde.

» Que ceux qui feront un acte contraire aux présentes institutions soient l'objet de la malédiction divine, et privés toujours de toute espèce de bonheur. »

Dans le firman annexé à cette pièce, envoyée à tous les paschas, le sultan s'explique encore plus clairement; mais il touche déjà les deux points les plus importants et avertit bien qu'ils n'éprouveront pas de changements d'ici à un temps indéterminé. Il faut de l'argent avant tout, et on fermera bien l'œil sur les promesses philanthropiques.

« Par suite et en vertu d'une ordonnance que j'ai rendue le 26 de la lune de *chaban*, le corps des oulémas, tous les fonctionnaires civils et militaires, les employés des divers bureaux de mon empire, les représentants de toutes les puissances amies résidant à Constantinople, les chéiks, hatibés et imams de tout rang et de toute hiérarchie, les patriarches des trois nations qui vivent sous mon sceptre, le rabbin des juifs, tous les notables et chefs des corporations de ma capitale, ont été convoqués et réunis dans la vaste place de *Gulhanè*, située dans l'intérieur de mon palais impérial.

» Et en ma présence et sous les yeux de cette immense assemblée, j'ai fait donner lecture à haute et intelligible voix du hatti-shérif émané de ma volonté souveraine, et cela afin de mettre tout le monde en position de connaître par soi-même les sentiments bienveillants qui m'animent sans relâche, le désir qui ne cesse de me préoccuper en tout ce qui regarde l'amélioration du peuple que la haute et divine Providence m'a confié. Mon visir a reçu de moi, en cette occasion, l'ordre exprès de veiller à l'entière exécution de mon hatti-schérif, et j'ai prononcé la malédiction céleste sur tous ceux qui oseraient en enfreindre les stipulations.

» J'ai invité les oulémas, les fonctionnaires et les visirs de haut rang à se rendre dans la salle qui renferme le glorieux manteau du Prophète, et c'est en leur présence que je me suis engagé par serment à observer tous les règlements que renferme mon hatti-schérif, comme aussi à accorder mon suffrage impérial à toutes les mesures qui seront arrêtées plus tard, à la majorité des voix, eu égard aux principaux articles qui y sont contenus. Je me suis de même engagé à m'abstenir de prononcer pour ou contre quelque rapport que ce soit, me fût-il parvenu secrètement ou publiquement, de l'intérieur de ma capitale ou de tout autre pays sous ma domination, sans l'avoir au préalable soumis aux lois instituées, de même que j'ai juré, au nom de Dieu, de ne jamais autoriser la moindre chose qui pût paraître peu conforme aux lois établies ou à celles qui le seront plus tard.

» Les fonctionnaires réunis autour de moi ont été invités à leur tour à prendre les mêmes engagements. Tous l'ont fait avec empressement et bonne volonté Ils se sont engagés par serment à servir mon empire avec zèle et fidélité, et à se déclarer ennemis de ceux qui se permettraient de violer ses institutions, sans avoir égard ni au rang, ni à la considération, ni au crédit du délinquant. Leur serment a été pris au nom sacré de Dieu; ils ont donc juré à mon exemple de s'abstenir de toute infraction aux lois établies, soit verbalement ou par écrit, par pensée ou par action, présentement ou à l'avenir.

» J'ai ordonné que d'après ce qui vient d'être dit, parfaite sécurité fût octroyée désormais à tous mes sujets, musulmans ou rayas, dans leur vie, leur honneur et leurs propriétés.

» Comme je me suis engagé à ne jamais me prononcer contre aucun individu dont la cause ne serait pas jugée à l'avance publiquement et d'après les lois de l'empire, j'exige aussi que nul ne s'avise de porter la moindre atteinte à l'honneur et à la vie de mes nombreux sujets. Donc depuis le premier jusqu'au dernier, depuis mon visir jusqu'au simple berger, chacun pourra disposer de sa fortune à son gré et sans que nul puisse y mettre obstacle.

» Ainsi, la cause d'un individu qui aurait des réclamations à faire contre un autre individu, sera jugée publiquement, et si cette cause est conforme aux lois et juste par elle-même, il sera prononcé en sa faveur; de même le coupable d'un crime, quel qu'il soit, subira une peine analogue à sa faute, sans qu'il puisse être passible de rien de plus. Aucun individu ne pourra être mis à mort, fût-ce la mort des plus méritées, si ce n'est aux conditions suivantes.

» Il sera fait, par qui de droit, un rapport exact du crime. Ce rapport sera expédié à la capitale, où la cause du criminel devra

être soumise à une enquête judiciaire et jugée d'après les prescriptions de la loi. C'est sur cette décision que je prononcerai la peine de mort, de manière que personne ne puisse s'autoriser à l'avenir de nul prétexte que ce soit, pour faire périr publiquement ou clandestinement un individu quelconque.

» Tout homme, tout fonctionnaire public qui sera convaincu d'avoir transgressé ce règlement, sera lui-même puni de mort, sans égard pour son rang, ni pour son caractère, ni pour son crédit, tous sans exception aucune devant être considérés égaux devant la loi. Les biens du criminel cesseront à l'avenir d'être confisqués, ses héritiers innocents n'auront à subir en nulle manière sa peine, et tous leurs droits légaux leur seront conservés. Tout acte arbitraire est aboli à l'avenir. Des lois réglementaires sont à la veille d'être établies, quant à ce qui a rapport aux impôts ainsi qu'à la régularisation du service militaire. L'importance de ces deux questions exigera beaucoup d'études et de temps avant qu'on puisse les résoudre d'une manière définitive. Déjà, dans mon conseil de justice, on s'occupe sans relâche à régler la question des impôts. Le conseil militaire, siégeant au palais du séraskier, travaille de son côté avec la plus grande activité à celle de la régularisation du service militaire. En attendant que ces diverses lois soient établies, lois dont chacune sera sanctionnée par moi, et par mes ordres rendue publique au moyen des firmans que je ferai expédier dans tous les lieux de mon empire, les anciennes lois concernant le service militaire ainsi que la levée des impôts, continueront à être en vigueur comme par le passé. Bien entendu, cependant, que toute espèce de vexation sera abolie et cessera à partir de ce moment, et qu'il sera accordé aide et protection à tous mes sujets indistinctement. Ainsi, à part les deux questions du service militaire et de l'impôt, tous les autres points qui viennent d'être mentionnés auront immédiatement leur pleine et entière exécution.

» Et lors donc que ce firman te parviendra, empresse-toi de réunir dans une vaste place tous les cheiks, oulémas, notables et autres habitants du chef-lieu, des bourgs et des villages, pour leur donner lecture de ce firman, afin que mon intention impériale soit connue partout sans exception. Je te recommande expressément de veiller de manière à ce que l'on ne se méprenne point sur le sens et la portée qui ont dicté mon firman. Que personne ne se laisse induire en erreur quant à ce que je dis dans mon hatti-schérif relativement aux impôts, et qu'on ne s'imagine point, par erreur, que j'ai entendu accorder aux divers sujets de mon empire exemption complète de droits et d'impôts. Tu leur signifieras à l'avance que des punitions exemplaires seront infligées à ceux qui, ne suivant pas les

prescriptions du hatti-scherif, et s'autorisant mal à propos de l'article qui accorde à tous mes sujets sécurité parfaite pour leur vie, leur honneur, leur fortune, se permettraient des actes de désobéissance envers les autorités constituées du pays, ou toute autorité de laquelle ils peuvent dépendre.

» Il faut que chacun puisse entendre que la pensée qui a présidé à la rédaction de ce firman que je t'adresse est uniquement suggérée par le désir où je suis d'adopter les mesures les plus efficaces, afin d'accroître la prospérité et la force de mon empire, de rendre meilleur le sort des populations que Dieu a placées sous mon sceptre, et de substituer à l'administration irrégulière qui a régné jusqu'à présent, un mode plus rationnel et plus en harmonie avec les besoins de la nation musulmane, etc.

Pour l'exécution du hatti-scherif, le sultan a nommé une commission dont le président est Saib-Effendi et les conseillers Essaad-Effendi, Ahmed-Fethi-Pascha, ministre actuel du commerce, Hussein-Pascha et Melek-Mehemed-Zade-Kadrik-beg. Puis, pour donner toute liberté de discussion à ce conseil, il a approuvé le règlement suivant :

« Il n'est arrivé que trop souvent que dans le conseil siégeant à la Porte, la parole ait été le privilége exclusif du rang ou l'apanage de l'influence personnelle; la majorité des membres approuvait par flatterie, ou leur silence forcé était interprété comme signifiant une adhésion à la pensée des plus forts. Il arrivait alors qu'une mesure qui avait été approuvée en apparence à l'unanimité, était ensuite attaquée par plusieurs des membres du même conseil. Comme il est impossible que les opinions des hommes et leur mode de juger les questions qu'on leur présente soient les mêmes, à moins qu'il ne s'agisse de quelque cas rare où tous les avis s'accordent nécessairement, on ne peut espérer d'obtenir l'unanimité *volontaire* des voix, surtout lorsque la discussion n'a pas été libre et approfondie.

» Quoique la volonté souveraine se soit manifestée par le dernier hatti-scherif, et qu'elle ait établi que le riche et le pauvre doivent désormais être égaux devant la loi et que chacun puisse exposer librement son opinion dans les assemblées; néanmoins, pour ôter tout prétexte à la flatterie ou à la condescendance forcée, nous arrêtons que nulle décision ne pourra désormais être prise par le conseil de justice, sans qu'on y soit soumis aux formalités prescrites par les règlements.

» Ainsi donc, chacun sera libre de porter la parole pour ou contre

la loi proposée; mais il faudra, pour déterminer de quel côté est la majorité ou pour prendre une décision, qu'on se soit conformé à ces règlements. Quand une affaire devra être discutée dans le conseil de justice, il en sera fait un rapport quelques jours à l'avance, et ce rapport sera distribué à tous les membres, en sorte que chacun puisse s'instruire et se préparer à la discussion.

» Les personnes qui voudront parler pour ou contre le projet en informeront le président de l'assemblée, et feront inscrire leur nom dans un registre; et pour qu'il n'y ait aucune contestation de rang ou de préséance, la personne qui se sera fait inscrire la première parlera la première, fût-elle du rang le moins élevé. Chacun devra l'écouter avec attention, et personne ne pourra l'interrompre en prenant la parole avant que l'orateur n'ait terminé son discours. Si une des personnes inscrites est amenée, dans le courant de son discours, à résoudre une difficulté ou faire une question à l'un des ministres ou des membres de l'assemblée, la personne interrogée aura le droit de répondre immédiatement après le fin du discours. Quand un ministre de l'assemblée aura exprimé une opinion contraire à celle d'un certain nombre de personnes d'accord entre elles, et que par conséquent il sera nécessaire de discuter avec lui, une d'elles sera désignée par le président pour lui répondre, et si cette personne ne le réfute pas d'une manière satisfaisante, les autres personnes pourront tour à tour prendre la parole. On désignera les secrétaires *à la plume rapide* pour recueillir en entier les discours prononcés. Ces *comptes-rendus* seront consignés dans les registres du conseil après qu'on aura soumis à chacun la reproduction de son discours et qu'on aura corrigé les erreurs qui auraient pu être commises.

» Après qu'une affaire aura été discutée complétement dans une ou plusieurs séances, ceux qui seront pour l'adoption, comme ceux qui seront pour le rejet, se feront inscrire; on comptera les voix, la majorité décidera, et le projet, une fois voté, sera soumis à l'approbation du sultan.

» Dans le cas où les voix seraient partagées par nombre égal, le sultan décidera de l'exécution ou de la non-exécution, et dans l'attente de la décision souveraine, aucune personne des partis opposés ne se permettra aucune démarche ou aucune parole pour déprécier ou faire valoir la mesure en question.

» Quand les mesures proposées en conseil se composeront d'articles nombreux dont il serait impossible de saisir l'ensemble, elles seront lues, discutées et votées article par article.

» Comme les mesures ne seront adoptées qu'à la majorité, et après des débats contradictoires entièrement libres, s'il advenait que les personnes dont l'avis n'aurait point été suivi se permissent d'expri-

mer en dehors de l'assemblée leur désapprobation, et qu'elles se rendissent par là coupables de semer la division dans la nation, leur conduite sera l'objet d'une enquête, et, après avoir été examinée dans l'assemblée, si elles sont reconnnes coupables, elles seront sur-le-champ chassées du conseil, si elles en sont membres, ou déposées de leurs charges si elles en possèdent. »

Enfin, le sultan s'est rendu, au commencement de l'année turque courante, au sein de ce conseil, et a approuvé sa marche et ses travaux, en manifestant le dessein de renouveler chaque année cette espèce de solennité.

Le gouvernement turc, tout despotique qu'il paraît, est un gouvernement en quelque sorte théocratique, puisqu'il faut que tous les actes du monarque soient conformes aux préceptes du Coran ou des saints livres. Or, l'état civil des peuples soumis aux Turcs est indiqué invariablement dans ces derniers, et pour apporter un changement notable dans cette partie du gouvernement, il faut violer la loi religieuse, ou plutôt tâcher d'en interpréter habilement certaines parties dans le sens des innovations. C'est aussi ce qu'a tâché de faire feu le sultan en donnant autant de latitude possible au droit que la loi reconnaît « de faire des changements civils et politiques commandés » par la prudence, les circonstances et le bien général. »

En Turquie, tous les musulmans peuvent aspirer aux charges publiques, sans avoir fait pour cela aucune étude préparatoire. Les avancements les plus singuliers y sont suivis quelquefois de chutes tout aussi éclatantes. Ainsi, par exemple, nous avons vu un *Boloubaschi* ou caporal et un courrier devenir ayans; un Turc cafetier près de Constantinople, qui avait été jadis un haut personnage, etc. Plus les charges sont élevées, plus le danger des démissions est grand, et plus on est le point de mire des intrigants. Les Ottomans savent si bien cela, qu'un bon nombre de gens riches regardent de pareilles nominations comme un malheur.

Néanmoins, on doit reconnaître que la capacité égale de tous les musulmans à recevoir des emplois est un principe acquis qui n'est pas encore reconnu dans toute l'Europe. Il

pourra être utilement employé dans les réformes de l'empire, qui au moins n'ont pas contre elles de castes privilégiées, car la carrière des oulemas et des ecclésiastiques est ouverte à tout le monde. Si par hasard la famille du sultan n'avait pas le bonheur d'achever cette reconstitution de la Turquie, ceux à qui elle tombera en partage auront de fortes luttes à supporter, s'ils veulent contrecarrer de prime-abord cet usage fondé sur des habitudes prises.

Les autorités turques des provinces sont divisées en visirs ou paschas à trois queues, en paschas à deux ou une queue, en mousselims et en ayans. Il y a de plus encore quelques mollahs, qui sont des grands seigneurs, issus de familles qui possédaient jadis des Beglouks héréditaires. Ainsi, il y avait autrefois les mollahs de Seres, de Salonique, de Philippopoli et de Sophie. C'est pour cela que feu Joussouf pascha de Belgrade était appelé quelquefois mollah, parce qu'il possédait jadis le beglouk de Seres.

Enfin, à côté de ces autorités, en même temps civiles et militaires, il y a des paschas du Nisam ou des troupes régulières qui ont aussi différents grades. Quelques uns même sont réellement paschas civils, tel était Osman pascha de Prisren en 1837; d'autres ne commandent que les troupes et sont subordonnés aux visirs ou aux paschas à deux queues. Ainsi il y a un pascha du Nisam auprès du visir de Janina, et le visir de Bosnie a pour Kiajabey un pascha à deux queues.

La composition et le rouage de l'administration supérieure en province sont exactement modelés sur celle du grand-visir dans la capitale. Les paschas et leurs subordonnés, les ayans et les *Soubaschis* des villages, réunissent dans leurs personnes le pouvoir militaire et civil, comme jadis le grand-visir. Les paschas ont chacun un *Kiaya* ou *alter ego*, un *Hasnadar* ou *Tefterdar* ou trésorier, et un *Divan-Effendi* nommé par le divan, devant servir d'espion au gouvernement, ayant pour cela son sceau particulier, comme contre-seing de celui des paschas. Ce dernier personnage, qui a quelque rapport avec nos secrétaires de préfecture et d'ambassade, est le *Protos-*

patharios de l'ancien gouvernement byzantin. Si un pascha possède des gouvernements très séparés, il place dans une de ses résidences un *Kaimakan*. De plus, chaque pascha a un *Selam-Agassi* ou maître des cérémonies, un *Selictar* ou *Silikdar* ou porte-épée, un *Bairaktar* ou porte-étendard, un *Emir-Achor* ou écuyer, un bourreau ou *Kavasbaschi* (g. *Demios*) souvent Zingare. Quelques paschas y joignent encore un secrétaire intime ou *Devictar*, et un médecin. Leurs gardes, appelés jadis *Delis*, se réduisent maintenant à quelques *Kavas*, armés à l'ordinaire de pistolets et ayant quelques uns leurs chevaux.

A côté des paschas, il y a des cadis ou juges, nommés par le gouvernement central pour administrer la justice, et un moufti particulier dans chaque province pour l'interprétation des lois dans les cas difficiles.

Les paschas n'ont guère entre eux des liaisons si régulières que nos gouverneurs et préfets en Europe; ils sont bien soumis pour la forme à une certaine sujétion hiérarchique entre eux; ainsi un visir commande à plusieurs paschas; le Roumeli-Valesi est le chef des paschas de la Romélie; néanmoins les ordres qu'ils ont à recevoir les uns des autres se bornent à certains objets. Chaque paschalik, avec ses postes sur ses frontières, a trop l'air encore d'un État à part, et l'unité de l'empire ottoman n'existe vraiment que dans les rapports de chaque pascha avec le gouvernement central. Aussi en temps de guerre, on a vu des provinces entières s'abstenir de grossir les rangs des défenseurs de la patrie, comme les Bosniaques, lors de la dernière invasion russe. Jadis même de simples ayans, sachant se former des partis, n'avaient quelquefois aucun égard aux admonitions des paschas, ou forçaient même le gouvernement de les mettre à la place des paschas. Depuis l'établissement des troupes régulières, ce genre de rébellion local est devenu très difficile.

Moyennant une certaine somme, les paschas ont la nomination de tous leurs agents subordonnés, auxquels ils vendent ou donnent en ferme le plus souvent leurs places, et ils sont nommés eux-mêmes par le gouvernement d'une manière tout aussi

fâcheuse pour le service public ; en un mot, les Turcs sont entrés dans les traces de leurs devanciers, les Byzantins. Les places des paschas et des cadis sont pour ainsi dire des enchères au plus offrant, et elles ne se vendent que pour un an. Toutes les réformes annoncées à cet égard n'ont pas encore été exécutées. Aussi tous les ambitieux haussent mutuellement par émulation leurs offres, et tâchent surtout de suborner les personnes influentes dans ces nominations. On y sacrifie tout son avoir, ou on emprunte de l'argent ordinairement à gros intérêts, espérant rentrer dans ses fonds, lorsqu'on sera en place.

Ce sont les banquiers ou *Sarafs* arméniens et juifs qui sont les entremetteurs dans ces affaires d'argent et de pour-boires, et ce sont eux aussi auxquels les Paschas afferment à leur tour les diverses perceptions qu'ils ont à faire. Or, ils avaient la coutume de verser 3 mois du revenu du paschalik d'avance, de manière que maintenant une opération financière deviendra nécessaire pour combler le déficit momentané lorsqu'on en viendra à abolir définitivement l'*Iltizam* ou l'enchère des places, et exécuter l'ordonnance qui a séparé les pouvoirs militaire, administratif et judiciaire, et annonce la nomination prochaine de percepteurs d'impôts, ou de *Thasildar*. Jusqu'ici on ne paraît avoir nommé des préfets turcs ou moudirs qu'à Brousse, Ismid et Smyrne.

Une innovation de feu le sultan, était l'institution d'espèces d'inspecteurs de finances ou *Moumbaschis*, qui vont de paschalik en paschalik, et même chez les ayans, voir si les comptes des caisses sont en règle. Leurs voyages sont défrayés par les autorités des provinces, c'est-à-dire par leurs habitants.

Feu le sultan Mahmoud a publié en 1838, il est vrai, un hatti-scherif contre la corruption au moyen de l'argent et les pour-boires en général ; et son fils, le sultan actuel, l'a renouvelé (1). Il a confirmé les ordonnances de son père, relative-

(1) Voici le hatti-scherif du 2 août 1839 :

« Mon visir, il est connu que depuis quelque temps plusieurs visirs, musselims et voïvodes prétendent pouvoir donner un plus

ment à la conduite juste et équitable des autorités et à l'indulgence envers les pauvres, et il a même défendu que les autorités lui offrent des présents pour son avénement, afin de leur ôter le prétexte d'exercer des exactions.

Toutes sévères et paternelles que soient les paroles des sultans, les vices sont trop invétérés, tout le mécanisme de l'administration turque en est trop pénétré pour qu'on puisse croire le mal extirpé par des ordonnances, comme nous avons eu occasion de nous en convaincre par nous-même. Aucun marché n'est conclu, aucun entremetteur employé sans pourboire ou *Bakschisch*. Une foule de gens ne vivent que de cette sorte de gain. Comme les satrapes d'Asie, le sultan attend encore des présents lorsqu'il confère l'investiture de quelque dignité, et même de pareils pour-boires sont stipulés d'avance dans des traités. Ainsi, si la famille du prince Milosch s'éteignait, le nouveau *Knes* nommé par la Porte aurait à payer 10,000 piastres (2,500 fr.) pour son investiture, d'après le hatti-scherif annexé au *Berat* ou diplôme de la dignité héréditaire conférée au prince Milosch.

De plus, des décisions restent en suspens jusqu'à ce que les parties intéressées proposent des pots-de-vin ; et des actes de justice ou d'injustice en sont le résultat. Ainsi, il nous est arrivé à nous-même de recevoir d'un entremetteur un billet

grand prix de ferme pour les districts qui leur sont confiés. Cette assertion qu'on a crue, a fait que la plupart des districts sont surchargés d'impôts par la levée des taxes additionnelles. Regardant mes sujets comme un bien que Dieu m'a confié, et cherchant à gagner leur cœur par mes soins assidus pour leur bien, c'est ma volonté qu'à l'avenir tous les districts ne soient taxés en impôts en nature et en argent qu'au taux porté dans les protocoles du trésor, afin que les pauvres, les nécessiteux, et en général tous les sujets soient garantis de toute exaction ou oppression. Si quelqu'un osait agir contre mes ordres précis, le coupable éprouverait toute la rigueur de la loi, sans égard à son rang et ses talents; et toi que j'ai nommé mon grand visir tu veilleras, par des délégués nommés à cet effet, qu'il ne soit levé nulle part des impôts additionnels, et que le bien-être de mes sujets ne soit pas compromis à l'avenir. »

ainsi conçu : « Si vous voulez m'envoyer 4 à 500 piastres, » vous pouvez regarder votre affaire comme conclue. » Néanmoins, peu stylé dans ces tripotages, nous en parlâmes à un tiers, et cette seule démarche fit manquer notre affaire, parce que le tiers d'où dépendait cette décision ne voulait pas pour tout au monde qu'un autre musulman sût sa proposition. Cependant ce refus lésait éminemment les intérêts d'un vrai croyant.

Jadis les paschas étaient choisis surtout parmi les personnes en service autour du sultan. Dans ces dernières années, le gouvernement ottoman a cru utile de remplacer la plupart des paschas de l'ancienne école par des jeunes officiers tirés de l'armée régulière. C'est donc parmi les colonels et les généraux que l'enchère des places s'est établie, et on a vu même des capitaines passer dans un an colonels, et généraux ou paschas. La place importante du Roumeli-Valesi a été donnée même à un pascha du Nizam.

Nous avons entendu plus d'un Turc blâmer cette innovation, parce que ces jeunes militaires ne connaissant que le commandement des troupes, croient souvent que l'administration civile doit se baser sur les mêmes principes. En conséquence, ils négligent envers les populations peu favorables aux Turcs ces dehors d'affabilité et cette prudence par lesquels les anciens paschas savaient les tenir du moins dans le devoir, s'ils n'acquéraient pas leur affection. De plus, ces militaires, généralement sans fortune, sont tout aussi ou même plus rapaces que les anciens paschas, parce qu'ils veulent s'enrichir avant de céder leur place à d'autres.

Aussi les exactions suivent toujours l'arrivée des nouveaux paschas, qui sont obligés encore de faire des présents de temps en temps aux mêmes personnes à Constantinople, afin de rester en place et de ne pas se trouver rayés de la liste des paschas et des cadis, publiée annuellement à une certaine époque. Chaque pascha a pour cela ses fondés de pouvoirs ou *Kapi-Tschohadars*, à Constantinople, qui veillent à leurs intérêts, intriguent, et achètent à prix d'argent la faveur des personnes influentes.

Lorsqu'on laissait les paschas long-temps en place, ils pouvaient après quelques années trouver moyen d'alléger les impôts, s'ils étaient justes ; mais aujourd'hui que l'administration turque est sujette sans cesse à des remaniements, des dislocations et des démissions, chaque pascha se presse autant que possible de payer ses dettes et de s'amasser un trésor, risque à être obligé d'en remettre une partie au sultan lorsqu'il recevra sa démission. En 1837, nous avons vu nous-même le pascha Moustapha de Scutari emportant avec lui, dit-on, 5 millions de piastres, ramassés dans deux ou trois années, et se préparant à en offrir les deux tiers en holocauste au sultan, à son arrivée dans la capitale. Lorsqu'un pascha aperçoit que ses exactions trop criantes sont venues aux oreilles du sultan, il prétexte son âge, ses infirmités, et il demande sa démission, en y joignant un attestat de son médecin, risque plus tard à se prétendre sain lorsque son trésor est épuisé, et à redemander des places. C'est dans la capitale que s'engouffre tout cet argent injustement acquis.

On comprend combien un tel état de choses peut ajouter au mécontentement ou à la désaffection des Albanais, des Bosniaques et des Rajas ou sujets chrétiens.

Enfin, le gouvernement ne fait point attention dans le choix de ses paschas au savoir des concurrents militaires pour ses places. Il lui suffit que l'aspirant sache commander à l'européenne, et qu'il ait su bien disposer en sa faveur les personne influentes à Constantinople. Dût-il même ne savoir ni lire ni écrire, on lui donnera la préférence sur les plus anciens serviteurs de l'État et sur des paschas qui ont une longue expérience et peuvent passer pour des Turcs instruits. En 1838, le sultan a bien publié que le mérite seul et le savoir guideraient désormais dans le choix des fonctionnaires; mais s'il tenait parole, nous doutons qu'il trouvât le nombre nécessaire de musulmans vraiment capables de devenir des paschas utiles au pays.

Cette monomanie militaire, sans changement quelconque dans le mode d'investiture des paschaliks, est bien fatale

pour le sultan, tandis que son gouvernement aurait tout à gagner de remplacer les paschas de l'ancien régime par des hommes intègres, instruits et soldés par la caisse de l'État. Mais où trouver ces Turcs? nous dira-t-on. Le choix du gouvernement est vraiment restreint à un petit nombre d'individus ; mais au moins alors on devrait penser aussi bien à former des administrateurs civils que des militaires. Si on envoie à l'étranger des jeunes gens, c'est pour leur faire donner une éducation militaire. De retour dans leur patrie, on les emploiera, nous voulons bien le croire, mais ils n'avanceront au grade supérieur de paschas que sous la condition de savoir intriguer et suborner les personnages à Constantinople, d'où dépend la nomination aux places. Ceux qui ne se remueront pas resteront tout aussi oubliés que maint autre qui n'aura pas leur science.

Mais, admettant qu'on choisira parmi eux des paschas, nous ne croyons pas nous tromper en prétendant que leurs études n'ayant pas été dirigées vers l'administration civile, ils ne vaudront pas nos fonctionnaires civils, et n'auront que de bien faibles idées de finances, d'impôts, d'agriculture, d'industrie, de commerce, de voies de communication, d'hygiène publique et des perfectionnements en tout genre dont est susceptible la civilisation turque.

Dans le choix de ses paschas, le gouvernement ottoman tâche autant qu'il peut de suivre son ancienne politique, de faire gouverner l'Asie par des Turcs européens ou bosniaques, et l'Europe par des Asiates, ce qui se pratiquait déjà sous le sultan Mahomed.

Les voyages des paschas pour gagner leurs résidences après leur nomination, ou pour aller à Constantinople, sont défrayés quelquefois par le sultan, mais le plus souvent ils restent à la charge des paschas et des pays qu'ils traversent. Aussi il est d'ordinaire qu'on règle à Constantinople la route qu'un pascha et sa suite, toujours assez nombreuse, doivent tenir, afin que les habitants, sur certaines routes très passagères, ne soient pas accablés de billets de logement et de dépenses extraordinaires.

Dans chaque résidence de pascha, le gouvernement a fait

bâtir des résidences que les paschas sont chargés d'entretenir, ce qu'ils ne font guère, vu l'incertitude sur la durée de leur séjour; c'est, nous le répétons, la cause de l'état misérable et détérioré de la presque totalité des konaks des paschas.

Lorsqu'un pascha a reçu sa nomination du sultan, un de ses secrétaires écrit le firman, qui s'envoie ordinairement par deux, quatre ou même dix Tatares, suivant que c'est un pascha à une, deux ou trois queues, et suivant l'importance du paschalik. D'autres courriers du paschalik obtenu arrivent aussi pour présenter leurs devoirs, et accompagner le pascha dans son paschalik. Il est d'usage que le pascha paie ces voyages et fasse quelques présents à ces courriers. Jadis il donnait à chacun un beau manteau nommé *Harvani*, qui est hors d'usage à présent, et a été remplacé par le *Kourk*. Jadis l'investiture des paschas était bien plus solennelle, car le sultan leur envoyait leurs queues de cheval dans des étuis garnis de dorures, et cette marque de leur pouvoir était promené solennellement dans leur résidence. Ce dernier usage est tout-à-fait aboli.

Jusqu'en 1827, feu le sultan avait conservé la coutume d'envoyer aux paschas des manteaux d'honneur, appelés *Koukou leta*. Ils étaient écarlates et ornés de broderies; les paschas les laissaient exposés quelque temps dans leur salle d'audience. C'est encore un honneur qui a disparu et a été remplacé par le présent de sabres nommés *Kaftan-Koulitsch* ou *Keledgi*.

Dès qu'un pascha est nommé, il envoie à Constantinople un double de son sceau, qui remplace pour lui nos signatures, afin que le gouvernement ne puisse être trompé par des sceaux imités.

La marche de l'administration en Turquie est tout autre que celle des nôtres, qui se sont tellement fourvoyées, que si elles revenaient à la simplicité orientale, elles seraient assiégées d'intrigants de toute espèce et perdraient leur temps en pure perte. Aucun ayan, aucun pascha ne connaît ces différences si humiliantes que font nos administrateurs entre les gens dits comme il faut et la basse classe. Tout le monde, quelle que soit

sa condition, croit pouvoir parler aux autorités turques, et celles-ci ne regardent pas au-dessous de leur devoir d'entendre chacun. De plus, quel que soit le lieu de la rencontre de l'administrateur et de son subordonné, le premier est toujours prêt, comme un père de famille, à exercer ses fonctions. Il n'y a point cette différence du bureau ou de la salle d'audience à la vie ordinaire qui existe chez nous. Or, comme à cet usage vient se joindre l'absence de cette foule de formalités inventées en Europe, plutôt pour grossir le nombre des employés ou les revenus du fisc, que dans l'intérêt du peuple, l'administration ottomane est infiniment plus simple, les décisions plus promptes, les procès infiniment moins nombreux, et les injustices ne paraissent guère plus fréquentes que chez nous. On n'y connaît point cette masse d'affaires, laissées en arrière, et attendant leur décision des mois et des années, ce contentieux et autres belles inventions qui font vivre tant de bureaucrates, et dont ils tâchent incessamment d'augmenter le nombre au détriment des fortunes du public.

Il faut avoir vu les administrateurs turcs pour se faire une idée de la justesse et la vitesse avec laquelle ils savent saisir et décider une affaire; mais il est vrai qu'on n'y connaît pas le pathos et l'art sophistique de nos avocats, et que les exposés se réduisent toujours aux plus simples expressions. S'ils avaient la verbosité de nos procureurs; si, en particulier, cette arme cabalistique était accordée aux Grecs, leur genre d'administration serait intenable. Or, malgré toutes nos prétendues précautions pour assurer une administration impartiale, combien de personnes ne crient pas à l'injustice chez nous, tandis qu'en Turquie les partialités des administrateurs sont bien plutôt une conséquence des circonstances particulières dans la situation et l'état démoralisé du gouvernement ottoman, que du genre de l'administration en usage. En Europe c'est tout le contraire, et s'il y a déni de justice, cela provient justement de ce qui devait assurer l'impartialité, la punition du coupable et la manifestation de l'innocence.

L'attirail énorme de nos chancelleries, ce tas de griffon-

neurs parasites des deniers de l'État, et force inerte opposée à tout perfectionnement, sont tellement inconnus en Turquie, que quelques bureaucrates ottomans dussent-ils faire la découverte de cette nouvelle mine d'or, le bon sens du peuple ne leur permettrait pas de l'exploiter. C'est pourtant à cela que tendraient trop souvent les conseils soi-disant bienveillants de certains Européens. Néanmoins on pousse la chose trop loin en Turquie, et quelques employés de plus auprès de chaque pascha éviteraient certains modes vicieux d'administration.

Enfin la Turquie a un gouvernement municipal si complet, que si le sultan régissait son pays passablement, et qu'il n'eût pas à craindre l'ambition de puissances étrangères et de certains paschas, il n'aurait pas besoin de grever son empire des frais d'une armée permanente.

Ce n'est que par la connaissance assez parfaite de la vie turque, des rouages de l'administration et de la facilité extrême pour l'exercice de l'industrie d'un chacun, qu'on peut comprendre que les désastres, les ravages passagers se réparent bien plus promptement dans ce pays qu'en Europe, le pays des formalités et des entraves en tout genre.

Un progrès sensible dans l'administration turque, est l'abolition depuis plus d'un demi-siècle de l'odieux et immoral impôt de jolies filles et de jeunes garçons que levaient jadis certains paschas, et en général des lois plus sévères et mieux observées contre les violences faites à la pudeur des chrétiennes et contre les manques d'humanité.

Quand l'administration turque est bonne, juste et douce, elle paraîtrait préférable à la nôtre, parce qu'elle ne s'occupe pas d'une foule de détails qui sont laissés aux soins des municipalités des villes et des communes. Dans notre vieille Europe, partout on veut plus ou moins tenir au centre du gouvernement tous les fils, même les plus déliés, de l'administration, et on entrave autant qu'on peut l'action des corporations et des municipalités; on étouffe plus ou moins tout esprit provincial et municipal : en Turquie c'est tout le contraire. En général

tous les Slaves se plaisent à reconnaître la possibilité d'être heureux sous une bonne administration turque, tandis que les Grecs ont l'air souvent de douter que pareille chose soit possible. Cette différence d'opinion doit tirer son origine d'idées très anciennes sur la prééminence des races.

Malgré cela, il reste toujours de grandes défectuosités résultant de l'ignorance, des empiétements du pouvoir des paschas sur celui des cadis, du manque d'un corps des ponts et chaussées, d'un corps des eaux et forêts, et de personnes s'occupant de résultats statistiques, quoique d'après le *Nassihatname* d'Achmed-Pascha, grand-visir sous Amurath IV, on devrait publier tous les trois ans une revue de ce genre pour tout l'empire, et qu'il en a paru quelques unes fort intéressantes.

Une particularité en faveur de la bonté des Turcs, mais contraire à une saine politique, c'est de n'avoir fait aucun effort pour remplacer par le turc les langues nationales des peuples conquis. Aussi souvent les administrateurs sont à la merci de leurs droguemans ou affidés, qui ne sont que trop souvent à la solde de l'étranger. Ce n'est que vers la fin du règne du dernier sultan qu'on a vu des droguemans ottomans à sa cour.

D'une autre part, l'ignorance des Turcs les oblige d'employer encore souvent des Grecs, qui ne pourraient les servir avec zèle que du moment où toute différence aurait disparu entre les habitants divers de la Turquie. Maintenant c'est vraiment honteux pour les Ottomans de voir quelquefois dans leurs chancelleries des Grecs qui servent secrètement deux maîtres, ou qui même, loin de se reconnaître sujets ottomans, portent effrontément à leur fess la cocarde du roi Othon, comme nous l'avons vu à Larisse.

Les mines s'exploitent par le premier venu, ou restent plus souvent inexploitées en frustrant le trésor d'une partie de son revenu territorial. Les routes ne sont pas du tout tracées ou se raccommodent du moins d'une manière tout-à-fait fautive. Personne ne veille, du reste, à leur entretien. Les ponts s'écroulent sans qu'on songe à les rebâtir et sans qu'on sache

qu'il y a des moyens de s'assurer de la possibilité et de la solidité d'un ouvrage avant d'en défrayer les frais. Les impôts et les réquisitions extraordinaires sont décrétés et distribués sans qu'on fasse attention le plus souvent, comme en Europe, à leur effet probable. Ce n'est vraiment que les institutions municipales et communales qui tempèrent ce gouvernement sans tact. Les chefs des communes ou des districts discutent avec les paschas sur de pareilles corvées, et en distribuent les sommes parmi les subordonnés de la manière la plus équitable.

Les revenus de l'empire se composent de ceux du trésor public ou *Miri*, et du trésor particulier du grand-seigneur ou *Hasné*. La comptabilité du miri se règle dans le bureau du *Basch-Moukasebe*, et la rentrée des deniers publics et les acquits définitifs sont la partie du bureau du *Bujuk-Roumanié*.

Le *Hasné* est formé par le droit d'hérédité du sultan à l'égard des paschas et des grands dignitaires, par les sommes que donne l'investiture des paschaliks, par les tributs annuels des provinces valaques, de la Servie et de l'Égypte, par les présents reçus par le sultan pour les fêtes des Beyrams et d'autres grandes solennités, et par certains objets envoyés en nature par quelques provinces.

Le gouvernement turc continue toujours à faire percevoir tous les impôts (1) par les paschas, parce qu'il ne pourrait pas solder ces employés sans détruire le mode de leur nomination, ce à quoi s'opposent de mille manières toute la bureaucratie de Constantinople et les gens d'affaires. D'ailleurs, comment pourrait-il se fier à des commissaires ou percepteurs pour collecter les impôts, tant que les paschas sont revêtus de si grands pouvoirs et peuvent si aisément s'entendre avec ces gens qui viendraient leur couper l'herbe sous les pieds? Aussi le gouvernement a fait très sagement de ne faire qu'un essai de ce genre en Arménie. On a bien répété en 1839 et en 1840 que désormais chaque province aurait ses *Muhassils* ou

(1) T. *Biri* ou *Vergui*, s. *Poreza*, a. *Kounso*, v. *Bir*, g. *Dosimon*.

receveurs de contributions, que désormais les taxes seraient recueillies, comme en Servie, par les agents municipaux, et les *Kodschi-Bachis* nommés par le peuple et transmises sans frais au fisc. On a ajouté qu'en même temps les paschas recevraient une solde ou *Aylouk* fixe, qu'ils n'auraient plus que la surveillance de l'ordre public, et qu'ils n'empiéteraient pas sur l'autorité des cadis. Ce système des Arabes sous les premiers califes est fort simple et peu coûteux ; mais jusqu'ici ce n'est encore qu'un de ses souhaits de philanthropes, comme les gazettes s'en font écrire de temps à autre de Constantinople.

Jadis les paschas n'avaient ni autant de dépenses à faire pour l'État, ni autant d'argent à envoyer, parce que leurs soldats se réduisaient à quelques kavas, et le gouvernement n'avait pas besoin d'entretenir tant de troupes, ayant toujours les janissaires en temps de guerre et les milices irrégulières des gouvernements. Aujourd'hui, il en est tout autrement ; l'entretien des troupes exige même des déboursés de la Porte dans les provinces, car les paschas ne peuvent supporter des frais si considérables. Ayant moins d'argent, ils ne peuvent pas non plus être si généreux, et les Turcs moins riches et moins dévots, faisant moins de donations pieuses, s'ils voulaient administrer convenablement, ils auraient encore bien plus de sommes qu'autrefois à appliquer aux routes, aux ponts et aux fontaines. C'est la raison de l'état pitoyable des voies de communication.

Les impôts réguliers, perçus par les paschas, se composent d'abord de l'impôt personnel ou de la capitation, le *Haradge* des Turcs, le *Haratsch* des Rajas, Slaves et Grecs, et le *Karatsch* des Albanais. Le Haratsch qu'on a aboli déjà en projet, en janvier 1840, est payé par tous les hommes, dès l'âge de 7 ans jusqu'à leur vieillesse, de manière que c'est une véritable calamité pour une famille d'avoir, comme tous les Slaves surtout, un nombre considérable d'enfants en bas âge. En effet un enfant de 7 ans ne peut pas gagner autant qu'un jeune homme de 15 ans. Aussi il paraît que dans le principe cet impôt ne devait être exigible qu'à 14 ans. Il serait temps de revenir à cette loi

plus juste, car on ne cesse d'entendre des plaintes à cet égard.

Comme les Turcs ne tiennent pas de registre de naissance, on juge l'âge des enfants d'après la taille et des témoins, ou bien, on croit pouvoir déterminer leur âge d'après la grosseur de leur tête, au moyen d'une corde étalonnée et jaugée. De plus, au lieu d'envoyer des commissaires dans les villages pour faire cette opération, les administrateurs turcs trouvent plus commode de faire venir les habitants des campagnes aux chefs-lieux des districts. Ainsi on croirait rencontrer une émigration en voyant des villages entiers avec leurs enfants gagner à certaines époques la résidence des autorités. L'équité demanderait qu'on ne consumât pas ainsi le temps et l'argent des subordonnés.

On n'excepte du Haratsch que les femmes, les vieillards ayant passé la soixantaine, tous les ecclésiastiques, les aveugles, les paralytiques; en un mot, les gens incapables de gagner leur vie à cause d'infirmités. A ce sujet, on ne peut manquer d'opposer l'équité de la loi musulmane avec la dureté de nos lois fiscales; notre philanthropisme n'est que trop souvent de pure parade, on est appelé à soulager des gens malheureux uniquement par le manque d'équité de nos lois, qui souvent grèvent trop le pauvre comparativement aux riches, et les vieillards comparativement aux jeunes gens. En un mot, la société européenne paraît se mettre sur les bras un lourd fardeau, la taxe des pauvres, en bonne partie par une bévue complète en administration.

Jadis le Haratsch variait de 3 à 14 piastres, mais alors la valeur de cette monnaie était bien plus élevée. A présent cet impôt est, en Macédoine, de 40 piast. (10 fr.) par tête pour les hommes, et de 37 1/2 piast. pour les enfants de 7 ans. En Romélie, les commerçants paient jusqu'à 60 piast. (15 fr.), tandis que les pauvres ne sont soumis quelquefois qu'à 10 piast., et d'autres à 20 ou 30. On voit que ce système est déjà bien plus équitable sans que le fisc en souffre. En Bosnie et Croatie, le Haratsch s'élève à 20 piast. (5 fr.) pour les paysans, et même, il est réduit à 18 piast. pour certains d'entre eux; les

autres Rajas paient jusqu'à 30 piast. en deux termes, savoir : à la Saint-George et la Saint-Démétrius.

Il y a aussi des districts qui ont avec le gouvernement des abonnements pour le Haratsch, qui s'ajoute alors à l'impôt foncier, et est réparti équitablement suivant les fortunes par les conseil municipaux. Beaucoup de gens ont déclamé contre le haratsch, mais dans combien de pays ne paie-t-on pas un impôt personnel? Ce n'est pas le haratsch qui est mauvais, mais son mode de perception et la qualité de rajas qui y est attachée. Dès que les musulmans paieront comme ces derniers, l'odieux du haratsch cessera.

Celui qui a payé son *haratsch* reçoit un petit reçu, afin qu'il puisse le montrer au cas qu'il voyage ou qu'on le lui redemande. A notre passage à Prilip, l'ayan s'était arrogé le droit de le demander à des négociants de la Valachie, qui furent ainsi rançonnés contre la lettre des traités. Payer le haratsch équivaut pour les Turcs à devenir sujet de la Porte. Ainsi, nous avons vu à Belgrade des déserteurs dalmates catholiques devenir ainsi pour le moment sujets turcs pour n'être pas Serbes. Au commencement de cette année, le sultan a eu la sagesse de décider que la nécessité de porter le *Teskeré* ou reçu cessait, et que les municipalités étaient chargées de percevoir le haratsch et de le distribuer comme il l'entendrait.

Les autres grands revenus sont les impôts fonciers (*Haradschi-ersie*) des immeubles en ville et des terres, le *Nouzouli* et *Avarisi*, ou ce que les Turcs appellent le *Salian*, et les Slaves le *Poresa*, ainsi que les taxes fixées d'après le nombre des bestiaux ou le *Tschibouk* (Pipe), mais leur taux varie assez d'un paschalik à un autre. Les spahis et les vakoufs ne paient point d'impôt foncier au gouvernement, quoiqu'ils forment une si grande portion des propriétés publiques, ce qui devrait être changé. Le *Tschibouk* pour les moutons et les chèvres s'élève à deux paras par tête dans le paschalik de Sophie et dans la Thrace septentrionale. Le *Poresa* se lève en trois ou quatre fois dans l'année, ou bien à la Saint-George et à la Saint-Démétrius; les paschas en fixent le taux, et les anciens des villages ou les

représentants municipaux des villes répartissent les sommes demandées.

Pour les pauvres paysans, ces impôts réunis s'élèvent dans certaines années à 250 piast. (62 fr. 50 c.), et dans la Mœsie supérieure nous avons vu des propriétaires assez peu fortunés payer de 500 à 1,000 piast. (125 à 250 fr.). On se plaint surtout de l'impôt sur les bestiaux, parce qu'il ne se trouve pas toujours en rapport avec leur valeur. Ainsi on nous citait dans certains districts qu'on payait au percepteur ou *Tschiboudgi* pour un cochon ordinaire 3 1/2 piast. et le double pour un cochon gras, tandis que le prix d'un cochon de lait est au-dessous de 10 piast. Peut-être les Ottomans veulent par là empêcher qu'on élève trop de cochons ou détruire cette industrie. En Bosnie, au contraire, les cochons forment une partie si essentielle de l'économie rurale du chrétien, qu'ils ne sont pas sujets à des droits, et que même on laisse gratis aux paysans les glands des forêts pour les nourrir. A Timar en Croatie, un chef de famille de ce village disait payer 70 piast. (17 fr. 50 c.) de poresa et 20 piast. de haratsch, et à Piskavitza un autre élevait ses impôts à 33 piast. de poresa et à 18 piast. de haratsch. Dans un village de Bosnie, entre Bania-louka et Brod, un villageois payait 67 piast. de poresa, 20 piast. de haratsch, 3 1/2 piast. de taxe indirecte et 2 piat. pour le droit de fumer.

Les musulmans et les sujets étrangers domiciliés ont à payer un impôt mobilier appelé *Avarisi*, et fixé au 5/8 du haratsch. Il y a aussi un impôt sur les moulins, le *Resmi-Degirmeni*, une petite redevance pour les mariages, et çà et là pour la culture du tabac. Le *Kores* ou impôt direct payé par les musulmans, revient à l'impôt foncier. Le visir actuel de Bosnie, Veghihi-Pasika, l'a introduit en Bosnie, au moins dans la campagne; mais dans les villes, les Bosniaques mahométans ne paient encore que de forts impôts indirects sur les objets de consommation, taxes égales pour tous les sujets, et pesant d'autant plus sur les chrétiens assujettis de plus au haratsch.

Les rajas ont encore à donner le dixième (1) de leurs récoltes, de leurs bestiaux et volailles aux aghas et spahis, les seigneurs de villages, comme cela a lieu encore dans certains pays d'Europe. S'il est vrai que les spahis n'existent plus partout, cette institution féodale n'est point détruite complétement. Un champ laissé en jachère ne donne point de redevance, mais si on le laisse trois ans sans le cultiver, il est regardé comme une prairie et doit son dixième, son *Otlak* ou droit d'herbe.

Les chrétiens ont encore l'impôt de la cheminée pour leur évêque, le *Resmi Douchan*, le *Dimnitza* des Slaves, le *Kap niatikos* des Grecs, l'*Odjarit* ou *Phoumarit* des Valaques, et ils défraient leurs curés ainsi qu'en bonne partie les dépenses des moines.

Néanmoins, tous ces impôts seraient supportables et le pays pourrait prospérer, s'il n'y avait encore outre cela les logements forcés (*konak*), les réquisitions en nature (*nizoul*), les corvées (2); les impôts levés individuellement pour les paschas ou les *Taims*, les contributions de guerre ou *Djaal*, en un mot des taxes extraordinaires levées sans époques fixes et réglées seulement d'après le caprice de l'autorité. Les musulmans ont aussi à supporter une partie de ces impôts, en particulier ceux levés par les paschas, mais souvent on les ménage, et surtout ils ont bien moins de corvées, de logements forcés, de requisitions en nature, ou même les paschas demandent davantage de taxes extraordinaires aux chrétiens qu'aux musulmans.

Cependant il ne faut pas croire que partout le sujet ottoman soit moins opprimé que le raja; car s'il ne paie pas le haratsch, les autorités savent le vexer d'autre manière, et il est même possible que dans le même paschalik où les rayas trouvent moyen d'améliorer leur condition, les mahométans ne le peuvent pas, parce qu'on ne craint pas les premiers, tandis

(1) T. *On payen biri*, s. *Devetak*, a. *Dgietete*, v. *Detschelea*, g. *Zygokephalon*.

(2) T. *Beglouk*, s. *Robja*, v. *Robota*, g. *Aggaria*.

qu'on voit dans les seconds des rivaux pour les places. Ces cas se présentent surtout en Bosnie et Albanie.

Quant aux logements, il est d'usage de donner une bagatelle aux femmes et enfants, mais cela n'équivaut pas toujours à la dépense occasionnée, et bien des Turcs ne pensent point qu'il soit ainsi nécessaire de payer son auberge. Les villages en souffrent encore plus que les villes, vu qu'il n'y a pas là une autorité turque suffisante pour empêcher les vexations. Aussi cet usage est odieux aux chrétiens, surtout à ceux d'Albanie, de certains pays montagneux de la Bulgarie et de quelques grandes villes, comme à Serajevo, etc.

De plus, les logements forcés sont un moyen détourné de punir des gens tombés en disgrâce ou même de ruiner des familles, car rien n'empêche un pascha ou même simplement ses suppôts de prolonger la durée de ces espèces de garnisaires. Le *Kodgi-baschi* ou chef des chrétiens pourra bien faire des remontrances, mais on ne les écoutera pas ou on répondra d'une manière évasive, si toutefois cet individu ne trouve pas son profit à traîner la chose en longueur. Il arrive ainsi qu'à la lettre des familles sont ruinées par des mois de garnisaires; or, si dans ces cas on promet de payer les dépenses faites, des paschas injustes savent, lors du règlement des comptes, s'arranger si bien qu'ils se trouvent déchargés par une somme très minime, et ferment la bouche aux pauvres gens par la crainte de la bastonnade. Une famille où nous logeâmes à Doubnitza s'était trouvée dans un cas semblable, et le voïvode de ce lieu, jeune homme adonné à l'ivrognerie, était indigne d'être administrateur.

Les corvées sont bien désagréables; mais si elles étaient faites avec justice, elles seraient supportables, car le paysan hongrois doit à son seigneur 103 jours de travail dans l'année, et il n'est pas très malheureux; le paysan valaque n'en doit pas moins, tandis qu'en Turquie les corvées se réduisent à une bien plus petite quantité de travail. Les battues pour les chasses n'ont guère lieu en Turquie, parce que les seigneurs ne goûtent pas autant ce plaisir que nos châtelains, et au moins

le paysan turc n'est pas obligé sous de fortes peines, comme dans maint pays d'Allemagne, de souffrir que les bêtes fauves ravagent ses champs pour le plaisir occasionnel de leurs seigneuries.

Néanmoins, l'inhumanité des corvées est ce qui révolte les habitants de la Turquie. Ainsi on enverra des gens travailler plusieurs jours à plusieurs lieues de chez eux, on prendra des paysans arrivant au marché, comme nous l'avons vu à Janina, pour exécuter des travaux peut-être pendant des journées entières, sans s'inquiéter ce que deviendra leur marchandise, leur cheval ou leur âne, comment ils se nourriront, comment ils se préserveront du froid, et où ils coucheront. On pousse même cette brutalité jusqu'à envoyer à 20 et 30 l. les premiers paysans qu'on trouve sur la route, sans leur laisser le temps de se vêtir convenablement, ni de prendre l'argent nécessaire à leur entretien. Nous nous rappellerons toujours ce paysan de Dibre pleurant sur la route, parce qu'il ne pouvait apaiser sa faim, et n'avait pu emporter sa veste pour se garantir d'un vent extrêmement froid, et cependant il se rendait, par ordre de l'autorité ou plutôt de quelque misérable kavas, à Monastir, voyage de près de 50 l. en comptant l'allée et le retour. En Bulgarie et en Bosnie nous avons revu des cas tout semblables. Voilà comme les ordres bienveillants du sultan sont interprétés dans les provinces.

L'état de vexation des habitants est encore aggravé terriblement par les réquisitions en nature, tantôt seulement pour une station, et appelées alors *Nousoul*, tantôt pour toute la marche d'une armée, et nommées alors *Sourssat*, par les impôts extraordinaires, et en temps de guerre surtout par les taxes arbitraires ou emprunts forcés, les *Dschibayat* ou *Tekialif-Schakka*, qui abîment le pays.

Tout le territoire turc est divisé entre des spahis ou des personnes à qui le sultan a accordé viagèrement des propriétés. Les seuls villages appartenant au sultan ou à sa famille, et portant les noms de *Moukada* et de *Jeminlouks*, n'ont pas de seigneurs. Si l'abolition des *Spailouks* n'est encore que par-

tielle en Turquie; ils n'existent plus du tout en Servie. Les spahis demeurent surtout dans les villes, et sont loin d'avoir tous des habitations dans les villages qui leur appartiennent. Souvent ils n'y ont pas même de représentants, mais ils viennent eux-mêmes en automne, ou envoient quelqu'un pour lever la *Glavnitza* ou l'impôt personnel pour les personnes mariées, et pour recevoir le dixième des récoltes. Les paysans sont obligés d'apporter ce dernier à la maison du spahi, à moins qu'il ne le vende sur place ou que les habitants ne le lui rachètent. En outre, les spahis prennent çà et là le dixième de la récolte du vin, des ruches, etc.

Beaucoup de spahis, et surtout ceux qui demeurent loin, s'entendent avec les paysans pour que ceux-ci leur paient annuellement, à la place de ces impôts, une somme fixe. Ainsi, en Servie, chaque homme marié s'obligeait à donner 10 piastres (environ 165 fr. à la valeur de la piastre d'alors), et de tels accords ont duré jusqu'en 1804. Lorsqu'un spahi n'a pas sa propre maison dans son village, il se loge dans celle qui lui plaît, et y reste aussi long-temps qu'il veut. Il est appelé à protéger les musulmans contre toute injustice et toute insulte, et il ne manque jamais de le faire.

Tous les spahis sont des mahométans, et les exceptions à cette règle ont toujours été rares, et n'ont surtout existé qu'en Herzegovine. Cela a été une des causes que tant de seigneurs bosniaques ont abandonné le christianisme. En Servie, la famille chrétienne Raschkovitch a possédé un spailouk dans le Stari-Vla ou la partie méridionale de la Servie, jusqu'en 1805, où elle l'a donné en gage à un Turc.

Comme autrefois dans certains villages de Servie, en Romélie beaucoup de villages ont encore l'impôt du Tschibouk, c'est-à-dire les paysans sont obligés de donner le neuvième de leur récolte aux Tschiboukdjis, qui recevaient ce droit des paschas, tandis que maintenant cet impôt rentre dans la caisse de l'État.

Quand un village n'avait qu'un spahi, les paysans disaient que le sol leur appartenait, mais que le dixième était au spahi; mais dans ceux où il y avait de plus un Tschiboukdji, ils di-

saient que le territoire était à ce dernier, qui non seulement exigeait le neuvième, mais employait en outre les habitants. Certain Tschiboudji se bâtissait même une maison dans son village. On comprend que le pouvoir du pascha, d'imposer des Tschiboudjis, devait donner lieu à bien des abus, comme cela a été le cas en Servie, où ils ont été en bonne partie l'origine de la première révolte, parce que les spahis haïssant les Tschiboudjis qui ruinaient leurs villages, s'opposèrent avec le peuple à cet excès de despotisme.

Si on sait quand les spahis viendront prendre leur dixième, les paschas n'ont pas d'époques fixes pour leurs taxes extraordinaires. Celles en argent ont lieu deux ou trois fois dans l'année; mais il y a eu et il y a peut-être encore des paschas assez inhumains pour exiger le neuvième des récoltes après que le spahis a pris son dixième, ce que les Slaves appellent *Potschitlouschti.*

En outre, la perception de ces impôts est confiée trop souvent à de vils spéculateurs mahométans, juifs, arméniens ou grecs. Il peut même se faire que, par un calcul d'usurier, et par suite d'intrigues, ils soient chargés de faire rentrer ces taxes avant l'époque des récoltes. Dans ces moments, où il n'y a pas à hésiter entre les coups de bâton ou même les tortures et le paiement, ceux qui n'ont pas d'argent sont obligés de vendre leur bétail ou tout autre objet qu'ils possèdent. Le percepteur est alors prêt à acheter à vil prix ce qu'on est obligé de céder, ou bien à prêter de l'argent, en prenant en nantissement la récolte à venir pour un prix plus bas que le prix du jour, et en exigeant de très lourds intérêts.

Pour la rentrée des impôts, les autorités turques ne font pas toujours assez attention à l'état des provinces, aux désastres qu'elles ont éprouvés par la guerre ou par des phénomènes atmosphériques ou terrestres. Si la province ne peut pas payer, elle doit emprunter, et l'intérêt de ces sommes s'ajoute dès lors aux impôts. On les exige par des garnisaires (*Dgéremet*), la bastonnade sur le dos ou la plante des pieds, et on a vu même ainsi des paysans réduits à la dernière mi-

sère. Néanmoins, faute d'argent, on ne peut que vendre les maisons et le mobilier des paysans, mais non pas ses terres ni ses instruments aratoires, ni ses ruches d'abeilles; on ne peut pas non plus le mettre en prison.

Le sultan a promulgué à cet effet des édits respirant l'humanité; mais tant que les paschas et leurs agents ne seront pas dans une dépendance plus grande du divan et sous un contrôle très exact, les plus belles réformes du sultan ne seront qu'une lettre morte.

Lorsqu'on joint à cela la faculté assumée anciennement par le gouvernement central de pouvoir, à l'instar des empereurs byzantins, acheter toujours du blé sur les marchés des provinces à un bas prix fixe, puis les monopoles des paschas et la dureté avec laquelle les évêques mêmes exigent leur impôt, on reste étonné de ne pas trouver davantage de misère et tant d'ordre public en Turquie.

Cependant, quand certains villages sont poussés à bout à force de vexations et d'impôts, il arrive quelquefois que tous les habitants décampent et se rendent dans un autre paschalik ou vont habiter les forêts et les montagnes, comme nous avons eu occasion de nous en assurer dans les montagnes de Schirena-Planina dans la Mœsie supérieure, en Herzegovine et dans la Bulgarie orientale. Nous avons même vu des mahométans émigrer en masse d'un paschalik dans un autre, et nous avons trouvé des villages abandonnés pour cause d'injustice commise par l'administration.

En décembre 1838 toute la population de Melenik s'était, dit-on, décidée à quitter ses foyers, et avait emmené avec elle son archevêque Denis, parce que le beg turc Moustapha voulait lui imposer un haratsch double. Cet homme, qui les régissait depuis 40 ans, et qui était né dans le pays, n'avait cessé de les vexer et de les opprimer jusqu'au moment où, n'ayant voulu prêter l'oreille à aucun accommodement, il a vu ses subordonnés s'éloigner de son territoire, sans qu'il ait pu l'empêcher, à cause de leur nombre. Néanmoins, déjà à une journée de Melenik, le beg s'était ravisé; mais l'arche-

vêque avait refusé un présent de 100,000 piastres pour lui ramener ses ouailles. Cette petite population s'est rendue à Seres, et est revenue probablement plus tard, par suite d'une transaction à l'amiable.

Cette liberté de pouvoir passer d'un gouvernement dans un autre, est une de ces institutions orientales qui tempèrent l'inhumanité des paschas et des spahis. Néanmoins, pendant 10 ans les spahis ont le droit de réclamer leurs sujets émigrés contre leur gré; mais le passage d'un paschalik dans un autre, et la difficulté de connaître la retraite des fuyards, rendent difficile l'exercice de cette faculté.

Vu cet état des impôts, comparativement à l'Europe, peu de personnes sont très riches en Turquie; un fort grand nombre y pourraient être à leur aise et heureuses sous un gouvernement plus rationnel. Le pays est tellement bon, sa fertilité exige en général si peu de travail, et les besoins de l'habitant turc sont si restreints, que malgré l'absurdité du régime il n'y a pas, pour le Turc au moins, de misère telle que celle qu'on voit dans bien des pays de l'Europe, qui sont moins favorisés de la nature et fortement imposés. Néanmoins, l'état de dénuement et de privation des pauvres, en Turquie, pourrait paraître dur à nos pauvres; l'habitude est devenue pour le Turc une seconde nature, et il est plus heureux ne connaissant pas tous les besoins artificiels qu'ont même nos pauvres. Le seul luxe qu'il ait peut-être est de fumer, encore il faut payer çà et là, pour ce privilége, comme en Bosnie. Du moins, comme en Hongrie, rien ne l'empêche de planter lui-même son tabac, s'il a le bonheur de vivre dans un pays favorable à cette culture.

Quant à ceux qui sont riches, ils sont obligés de cacher leur avoir, et même de s'habiller fort modestement. Les chenils renferment quelquefois, en Turquie, plus de fortunes que nos hôtels; mais jusqu'ici on n'y pouvait pas jouir en liberté de son bien acquis par le travail et des talents, et on craignait toujours d'exciter la cupidité des autorités, et de se voir rançonné en règle. Aussi on tâchait de placer ses fonds à l'étran-

ger, ou même on émigrait, et la Porte était assez ignorante pour ne pas s'apercevoir qu'uniquement pour cela, chaque année, beaucoup d'argent sortait du pays, et qu'elle perdait des richards qui devenaient les matadores du commerce en Grèce, à Trieste, à Vienne, ou dans des ports méditerranéens.

Nous venons de parler de ce droit exorbitant de pouvoir acheter du blé au-dessous du prix courant, il n'existe plus dans la presque totalité de la Turquie; mais c'était un moyen pour les paschas de s'enrichir très vite, puisque, sous le prétexte du service du gouvernement, ils faisaient des achats qu'ils revendaient tout de suite avec des gains énormes. Cependant, en Thrace, les paysans étaient obligés, jusque vers la fin du règne de feu le sultan, à venir apporter à Gallipoli leur blé, et à le vendre au gouvernement, pour l'approvisionnement de Constantinople ou du sérail, à un prix qui ne variait pas. Une section particulière du département des finances était chargée d'affermer cet achat du blé à un prix fixe, et le revenu de cette ferme était appliqué aux dépenses de l'armée. On dit que cet usage venait de ce qu'un sultan ayant voulu faire une guerre du côté de Bagdad, donna l'ordre d'apporter du blé à Gallipoli, et en avait fixé le prix plus bas qu'il n'était alors, environ 2 1/2 piastres par kilogramme, dit-on. On a trouvé cela commode, et on a maintenu cet ordre. Or, malgré que la valeur de l'argent et le prix du blé aient changé, les paysans ne recevaient toujours que le même prix, qui paraissait à la fin être de quelques paras supérieur au prix du jour; mais aussi ils n'avaient droit à aucune indemnité pour le transport jusqu'à Gallipoli.

Le sultan Mahmoud avait substitué à ce monopole un impôt particulier, et il avait ordonné que tous les boulangers de la capitale fussent approvisionnés toujours pour un mois. Le sultan Abdoul-Medschid a fait cesser l'impôt pour l'abolition du monopole du blé. (*Voy.* la *Gazette turque* du 2 août 1839.)

Il y a certains cantons de la Turquie qui avaient autrefois ou qui ont encore la charge d'approvisionner le sérail du grand-seigneur de certains objets. Cet impôt, nommé *Gelab*,

kesan, était, pour certains Valaques du Pinde, une quantité déterminée de moutons, pour Schio le mastic, pour la Bulgarie des valets d'écurie, etc.

Les autres revenus des paschas et du gouvernement sont les monopoles, certaines fermes, et le timbre.

Les *monopoles* ou *Jedivahit* s'exercent en Turquie par l'intermédiaire de marchands, qui les afferment. Ainsi, il y a dans chaque ville un *Tamis* ou marchand de café pilé (*Avan*). Toutefois chacun est maître d'acheter du café et de le piler chez soi, mais il n'en peut vendre. A juger d'après nos habitudes, on croirait que cet impôt serait souvent éludé, mais il n'en est pourtant pas ainsi, car les maisons en Turquie ne sont pas construites de manière à ce qu'on puisse aisément cacher à ses voisins qu'on pile du café. On emploie pour cela d'énormes pilons en fer et des piloirs en bois, c'est-à-dire des troncs d'arbre excavés et fixés dans le sol. Les locaux des *Tamis*, comme celui de Constantinople, près du Misr-Tschartsché, présentent d'énormes tas de café pilé, qui répandent une odeur très forte. Dans les provinces, comme à Belgrade, on y dit que çà et là le tamis fraude la loi en mêlant au café des substances étrangères.

La vente du tabac à priser, celle du riz (au moins à Scutari en Albanie), du sel et de la poudre à tirer, sont d'autres monopoles.

Les salines et certaines *pêcheries* très lucratives sont affermées (*iltizamia*), ou bien il y a des employés pour prélever les redevances sur les pêches, comme sur le lac d'Ochrida, sur le lac de Scutari, sur le Drin albanais, dans les lagunes du golfe d'Arta, et sur d'autres rivages de la mer.

A Prisren, à Djakova, et peut-être ailleurs en Albanie, les auberges sont affermées. Dans ces deux villes, on ne trouve qu'une seule auberge, parce que l'aubergiste paie, dans chacune de ces villes, une assez forte somme pour n'y avoir pas de concurrent; cette somme s'élève à 30,000 piastres. Presque partout ailleurs, chacun peut au contraire établir des hans,

et il y en a en abondance. Il y a aussi des péages de bac qui s'afferment.

Le *timbre* (*Damgua* ou *Danga*) (1) est aussi une source de revenus en Turquie; comme on ne fait pas tant d'actes écrits dans ce pays qu'en Europe, on ne l'applique pas sur de pareils papiers, mais sur certaines marchandises de Turquie et sur celles dont le gouvernement s'est réservé à lui seul la vente, telles que le tabac à priser. Si ce dernier genre de timbre est supportable, celui sur les objets fabriqués en Turquie, tels que les peaux, les souliers, etc., est très vexatoire. Ainsi, chaque paire de souliers faits à Constantinople doit être munie d'un timbre qui coûte 10 paras, et quelquefois il arrive que l'acheteur est obligé d'attendre, parce que le vendeur n'a pas encore eu le temps de faire timbrer sa marchandise. On disait en 1838 que le gouvernement pensait sérieusement à abolir ce genre de timbre.

Le droit de sceau (*Calemie*) pour les concessionnaires du gouvernement est un autre genre de revenu. Il y a aussi des taxes à payer pour se faire mesurer ses produits ou marchandises sur les marchés; c'est le *Kantardgik* des Turcs, le *Kantarina* des Slaves.

Les *impôts indirects* varient beaucoup, suivant les provinces; ainsi, en Romélie, dans les pays de vignobles, chaque propriétaire a le droit de vendre son vin dans une auberge, et il peut établir un han sur son fond ou toute autre place louée. En Bosnie, où il n'y a pas de vignes, la vente du vin et de l'eau-de-vie est soumise à un impôt (*Arenda* ou *Resmsegrie*). Il y a même des villes où, moyennant de l'argent, cette vente est monopolisée par un ou deux individus, qui récupèrent leur déboursé en augmentant le prix de leurs marchandises. Ainsi, l'eau-de-vie se paie à Banialouka 7 piastres l'ocque, c'est-à-dire presque le double qu'ailleurs, parce que deux Grecs y ont seuls le droit d'en vendre. En Bosnie, le musulman étant censé ne pas boire de l'eau-de-vie, l'acheteur

(1) T. et a. *Damgua* ou *Danga*, s. *Tisk*, v. *Schtempa*, g. *Voulla*.

est à la discrétion du vendeur de cette liqueur, car l'autorité répondrait aux plaignants qu'on n'a pas besoin d'en boire. Chaque appareil de distillation pour l'eau-de-vie paie de plus un droit.

Outre tous les revenus précédemment énumérés, le trésor ottoman (*Miri*) retire encore de fortes sommes de la ferme des domaines nationaux. Il y a encore des fermes à vie ou *Malikianès*, dont le fisc perçoit un revenu de 10 p. 0/0, et qui sont régis par le bureau du ministère des finances, appelé *Malikianè-Kalessi*.

Certains revenus publics sont en régie, varient d'un paschalik et même d'une ville à une autre, et dépendent aussi de ce dernier bureau. Cette vente des fermes générales du gouvernement a l'inconvénient que les traitants revendent leur droit à des sous-traitants, et que le peuple est obligé de payer tous ces bakschichs. Le bureau du *Basch-Moukataasi* est chargé d'affermer les rizières de Philippopoli, de Tatarbazardschik, les salines, les pêcheries et les douanes des ports de la mer Noire.

Les douanes ou *Gueumruk* (1) n'existent que dans certaines grandes villes, comme à Nisch, Andrinople, Salonique, Janina, Scutari, Larisse, et au passage de certains ponts. L'entrée de Constantinople est soumise à des droits d'octroi ou *Badsch*.

De plus, le patriarche grec remet chaque année 70 bourses comme une partie des droits prélevés sur le jugement des causes décidées devant son tribunal. Le trésor retire encore de fortes sommes de l'émission des firmans annuels de nomination aux charges publiques, des berats accordés à certaines autorités de l'empire et des lettres-patentes données aux dignitaires des églises chrétiennes. Jadis les berats rendaient davantage qu'actuellement, parce que la plupart des begs ou voïvodes héréditaires ont été supprimés ou remplacés par des ayans. Toutes ces reconnaissances officielles, comme les firmans de

(1) S. et a. *Gueumrouk*, a. *Vamé*, g. *Giemprouki*.

nomination des paschas, sortent du bureau du *Malie*, qui est à Constantinople.

A chaque avènement d'un sultan, on renouvelle tous les berats, les firmans, les teskéres de ferme et de pension, et ceux qui en reçoivent sont obligés de payer de nouveau les droits exigibles. Le sultan actuel a exempté les pensionnaires de l'État de payer les droits pour la confection de leurs nouveaux firmans, et il a réduit de moitié ceux qu'avaient à payer les personnes qui ont des berats et des firmans. (Voy. *Gaz. turque*, du 22 Dschemazial 1255=2 avril 1839.)

Les berats, comme les firmans, sont écrits sur d'énormes feuilles d'un papier très épais et lissé, semblable à un fin parchemin. Suivant la qualité des individus qu'ils concernent, ils sont plus ou moins grands et plus ou moins enjolivés par des écritures de diverses couleurs et des peintures de fleurs autour du chiffre du sultan. Du sable d'or sert à sécher l'écriture, qui est celle appelée *Divani*.

Tous les berats, comme les firmans, portent en tête le chiffre ou *Tougra* du grand-seigneur, qui, écrit en lettres s'enveloppant les unes les autres, remplace la signature de nos chefs d'État, et consiste dans les mots suivants : Sultan Abdoul-Meschid kan, fils du sultan Mahmoud kan, toujours victorieux (*Es sultan Abdoul-Meschid kan, Ibnes sultan Mahmoud kan, mousafir daima*). C'est pour cela que la finale des berats, etc., le rappelle toujours; ainsi, par exemple, il est dit : *Afin que vous ajoutiez foi à ce signe noble et sacré*, etc. Ces écrits se mettent dans des sacs de toile ou de soie. Au reçu ou à la présentation d'un berat, le dignitaire l'approche le plus souvent de sa tête et le baise même quelquefois.

Enfin, l'émission de la monnaie est aussi un revenu pour la Porte, dont elle a mésusé à son propre détriment; car, à force de falsifier et de déprécier la valeur intrinsèque de ses monnaies, le cours actuellement si bas en a été le résultat. Dans l'état du pays et de son crédit, l'émission d'un papier-monnaie y est impossible.

Après avoir donné une idée de la mauvaise perception des

impôts en Turquie et des vexations que le fisc fait éprouver aux sujets de cet empire, il est bon de faire observer qu'une grande partie de ces impolitiques mesures date du Bas-Empire, et que les Turcs n'ont fait que suivre les ornières de la cour dégénérée de Byzance. Ainsi, outre leur imitation du luxe et de l'étiquette byzantine, l'histoire nous montre que dès le VIIIe et le IXe siècle les impôts des empereurs consistaient en une taxe foncière en partie en nature, cette dernière était employée à l'entretien de la cour et de l'armée. Le gouvernement avait le droit d'acheter le blé à des prix fixes dans les provinces. Il y avait un impôt sur les fortunes, un *Chrysargyrion*, qui devint un impôt personnel, et un autre pour chaque tête de bétail. Le douzième extraordinaire ou les centimes additionnels, les douanes, les monopoles, les octrois sur les objets alimentaires, une espèce de timbre, tout cela existait sous les empereurs. Les évêques levaient leur droit de cheminée ou *Dimnitza* ou *Kapnikon* aussi durement que cela se pratique encore. Les riches devaient supporter les pauvres conformément au *Perissopraktia*; toutes les places s'achetaient; les revenus dans les provinces étaient en partie affermés.

Il y avait des domaines impériaux dans toutes les parties de l'empire et de grandes listes civiles. L'ancien droit féodal existant lors de la manifestation du Coran était qu'à la mort du possesseur des fiefs ils retourneraient au prince; or c'est pour cela que le sultan hérite encore de ses employés et hauts dignitaires. Mais du temps des droits féodaux la famille du tenancier restait en proie à la misère sans un droit à une indemnité, tandis qu'en Turquie on ne touche pas à la fortune des femmes, même des paschas rebelles, et que la création des vakoufs met un frein à la cupidité des souverains. La mode de n'approcher des autorités que des présents en main est aussi ancienne que l'empire romain. La dépréciation des monnaies commença dans le XIe siècle.

Les évêques byzantins étaient revêtus du pouvoir judiciaire pour beaucoup de cas civils, et le patriarche présidait un tribunal d'appel. Le clergé devait sa part aux contributions ex-

traordinaires. On faisait le commerce des esclaves et on vendait comme tels les prisonniers de guerre. La torture, les bastonnades sur la plante des pieds (*Voy.* Libanius, ep. 119, p. 532) et les mauvais cachots étaient en usage. Le préfet du palais (*Archievnouchos*) était un eunuque, comme le kislar-aga d'aujourd'hui.

On voit donc qu'il faut se garder de reprocher aux Turcs des mesures de finances et d'administration qui sont loin d'être dans leurs codes arabes, mais qu'ils ont empruntées aux chefs des peuples qu'ils ont détrônés. Si les habitants de la Turquie ont pu oublier leur état misérable sous leurs monarques nationaux, l'homme impartial doit le leur rappeler et peser à leur juste valeur leurs récriminations contre les Ottomans. L'histoire, qu'on ne peut effacer, est seule là pour prononcer son jugement avec toute l'inflexibilité désirable.

La meilleure partie de l'administration turque est celle *des communes et des villes*, auxquelles elle laisse toute liberté d'action dans leur petite sphère. La volonté même du sultan paraît être de revenir entièrement au système arabe, de laisser uniquement aux municipalités le soin de recueiller sans frais les impôts et de les répartir. Il espère par là opposer une digue aux rapines des paschas, qui achètent leur gouvernement à condition d'en tirer une certaine somme d'impôts et qui en extorquent à l'ordinaire le double ou le triple pour s'enrichir au détriment du trésor.

Chaque commune a son espèce de maire, son *soubaschi*, chrétien ou mahométan dans les villages chrétiens, son *sabit* dans les villages musulmans, et son *protogeros* ou *proestos* chez les Grecs.

Chaque commune choisit à la pluralité des voix des officiers municipaux ou anciens dans l'église, savoir : des personnes pour administrer les intérêts publics, et des prêtres qui sont arbitres et juges entre les particuliers. Le temps de l'exercice de leurs fonctions n'est pas fixé partout, quelquefois ils ne sont élus que pour un an ou une demi-année, et ils sont rééligibles quand l'opinion publique le demande. Ce sont en général les gens les plus riches.

Les fonctionnaires municipaux distribuent les impôts dans la communauté, et fixent la cote-part de chacun, suivant sa fortune, ses moyens et les accidents auxquels on a été exposé dans l'année. A cet égard, il règne donc bien plus d'équité en Turquie que chez nous, où on ne s'embarrasse pas des éventualités, et on se contente d'établir pédantiquement un très petit nombre de classes diverses de contribuables, de manière que les grandes fortunes paient souvent moins que les moyennes, proportion gardée, des fonds respectifs. Lorsqu'un jour les communes auront partout recouvré leurs droits municipaux, on reviendra de force au mode suivi en Orient, et on s'étonnera alors qu'on ait pu soutenir long-temps tant d'injustices et prôner des institutions qui ne sont faites qu'au profit de certaines classes, et qui ne portent que le vernis trompeur de libertés pour tous.

Les fonctionnaires municipaux prélèvent aussi les impôts; ils administrent les fonds pour faire des cadeaux intéressés ou des messages, et pour indemniser les propriétaires qui ont eu à loger des Turcs ou ont fourni des réquisitions en nature; ils distribuent les logements des militaires et des voyageurs munis de bojourdis ou de firmans. Il arrive aussi que des communes ou des familles s'endettent pour suffire à toutes ces exigences. Il s'ensuit que les individus de ces communes ou de ces familles veillent à ce qu'aucun ne se soustraie à ces charges nouvelles par l'émigration clandestine ou un changement de domicile. En général, en Turquie, chacun est intéressé à veiller qu'il n'y ait pas de paresseux dans la commune pour que la charge ne soit pas trop pesante.

Les mêmes fonctionnaires distribuent encore les terres en friche et celles laissées par la mort de quelqu'un sans héritier, tandis qu'en Europe l'État en hérite au détriment de la commune. Ils légalisent par la signature de l'un d'eux les contrats de ventes et d'achats entre les gens de leur commune et des marchands étrangers.

Dans les villes, la nomination des chefs ou primats chrétiens donne déjà lieu à des partis ou des intrigues, et ces hommes ne

sont plus chargés de la répartition de tous les impôts. Le haratsch est quelquefois affermé, et il y a des monopoles établis sur certains articles, en un mot des droits indirects et non pas simplement des impôts directs comme dans les villages.

M. Urquhart a détaillé avec soin l'ancien *Beit-al-Mal*, ou la caisse municipale de chaque ville ou bourg, où étaient réunis les fonds pour les besoins provinciaux et municipaux, et qui servaient jadis en même temps, sous le contrôle du conseil municipal, de dépôt des fonds de veuves et d'orphelins, d'obligations du gouvernement et des valeurs appartenant à des particuliers (1). C'est encore une banque de dépôts.

La loi turque prescrit de donner le *Sekat*, ou 2 p. cent de son revenu aux pauvres; si elle n'est pas observée, au moins chaque commune prend soin de ses pauvres, et chaque secte religieuse des siens, si toutefois il y en a, car en Turquie les orphelins trouvent plus aisément des parents adoptifs que chez nous, à cause de la plus grande facilité d'y subsister. Il y a cependant dans quelques villes des hôpitaux-hôtelleries (*Imareth*), où les pauvres peuvent s'arrêter temporairement, comme à Janina, Salonique, Seres, Andrinople et Constantinople, où ils sont attachés aux mosquées. Ce sont des fondations pieuses.

Cette vie communale et municipale a l'avantage de diminuer pour le chrétien et le musulman le besoin d'une patrie, d'occuper utilement les gens influents, de flatter en même temps leur amour-propre par ces distinctions conférées par les leurs, et d'épargner au gouvernement turc ces frais d'administration qui absorbent inutilement tant d'argent dans la plupart des pays de l'Europe.

Lorsqu'une commune a assez de chrétiens, la Porte permet qu'elle se donne un chef ou *Kiaya* ou *Kodja-Baschi*, qui est l'organe officiellement reconnu pour toutes les transactions du pascha avec ses subordonnés, pour la répartition des impôts et des corvées, et pour toutes les remontrances de ces derniers au pascha en toute matière. C'est en un mot en petit ce

(1) Voyez *La Turquie et ses ressources*, vol. II, pag. 167.

que le prince serbe est en grand, ce que les Turcs nomment *Soud* ou tribunal. Les juifs ont aussi leur *Kiaya* quand ils sont assez nombreux.

Il y en a ainsi en Turquie une quantité, dont quelques uns seulement sont puissants par le nombre des habitants auxquels ils commandent, et on arrive ainsi par degrés à ces capitaines tout-à-fait indépendants de l'Albanie.

Néanmoins, ce morcellement de l'administration fait qu'il n'y a pas assez d'ensemble, et surtout que les besoins du pays ne sont pas également observés et satisfaits partout. Souvent ces petits gouvernements d'intérieur ne sont pas assez riches pour exécuter des travaux nécessaires cependant sur leur territoire. S'il s'élève à ce sujet des contestations avec les paschas, ceux-ci, tâchant presque toujours de dépenser le moins possible pour leur paschalik, se donneront le plus souvent raison.

D'une autre part, si une commune est riche et sous l'influence de gens capables, ces derniers peuvent lui faire beaucoup de bien; mais s'ils ont malheureusement parmi eux des Turcs, ce n'est que sous la condition de ne pas gêner ces derniers le moins du monde dans leurs idées et leurs usages. On comprend combien ceci peut retarder la civilisation. En un mot, la Turquie, ce pays réputé si barbare, possède la vie et la liberté municipale la plus étendue qu'on puisse désirer en Europe, et qu'on refuse çà et là, ou qu'on n'accorde qu'avec parcimonie par crainte du républicanisme.

La Turquie est donc l'antipode complet de la centralisation prouée de la France. Ce système est mathématiquement conséquent et excellent pour un despote, pour un monarque qui est obligé d'imposer à ses voisins, pour un temps de guerre ou des époques où un empire est déchiré par des factions, ou travaillé par des intrigues étrangères; mais dans d'autres circonstances, il n'y a guère l'effet que de concentrer tous les renseignements et toutes les lumières sur un seul point, d'entraver la vie municipale et provinciale, et les entreprises de provinces ou de communes, sans présenter d'avantages équivalents au détriment occasionné.

De plus, si en guerre un tel Etat a le malheur de perdre sa capitale, il est paralysé, et la paix s'ensuit de toute nécessité, tandis que ses provinces sont obligées de se soumettre aux volontés et aux caprices de telle ou telle faction qui aura trouvé moyen de s'emparer de la capitale ou de son opinion publique. Or, si ceci est reconnu vrai, il s'ensuit donc que la Turquie se trouve dans la plus mauvaise position possible pour ne pas devenir la proie de l'étranger, mais que la prise de Constantinople ne déciderait pas absolument le sort de tout empire.

§ 5. Gouvernement serbe.

On a vanté souvent le gouvernement serbe, et on l'a comparé à nos administrations constitutionnelles d'Europe. On a eu raison de le louer, mais la comparaison portait tout-à-fait à faux. La Servie est encore sous un régime presque turc, mais bon et favorable au bonheur de ses habitants, parce qu'on n'a pas cru convenable d'y culbuter tout, comme en Grèce, pour y établir un gouvernement totalement européen, ou aussi éloigné des gouvernements d'Orient que possible. Le prince y exerçait et y exerce encore une autorité presque aussi grande qu'un pascha juste et bon, et le pays s'offre ainsi en modèle au reste de la Turquie, où on est loin de désirer tous ces rouages compliqués auxquels la mode du jour attache la perfection d'une administration. Tout est simple et aussi bon marché que possible; on va droit au but, sans création d'un tas d'employés salariés, sur l'existence desquels bien de bonnes gens croient basée celle de la société entière.

Avant de parler du régime sous lequel est actuellement la Servie, nous allons donner les détails exacts sur la famille princière qui a été l'objet de tant de contes.

Milosch Obrenovitch naquit le samedi de la Saint-Théodore, l'an 1780 (ou suivant d'autres l'an 1784), à Dobrinia, dans le district d'Oujitze. Sa mère, Vischnia, fut mariée d'abord à Brousnitza, dans le district de Roudnik, à Obren, et en eut

deux fils, Milan et Jacques, et une fille nommée Stana. Devenue veuve, elle épousa à Dobrinja un nommé Tescha, dont elle eut, en 1780, Milosch et ses deux frères, Jean (Jovan) et Jevrem, le premier en 1787, et le dernier en 1790. Milan et Jacques restèrent à Brousnitza, mais Stana suivit sa mère et se maria à Sava Nikolitch. Plus tard, Milan et Jacques devenus grands rejoignirent leur mère; mais, vu sa pauvreté, ils furent obligés de servir comme bergers et conducteurs de troupeaux. Milan ayant rassemblé quelque argent, devint marchand de cochons, et employa Milosch comme son valet, à 17 piastres fortes par an. En cette qualité, il fit comme son demi-frère plusieurs voyages pour conduire des bestiaux à Zara et Raguse, en Dalmatie. Son éducation fut donc nulle, et il dut se former lui-même.

Milan étant devenu un négociant à son aise du temps de Tzerni-George, fut le premier à prendre les armes contre les Dahis, en 1804, et devint voïvode de Roudnik, puis de Pojega et d'Oujitze; plus tard il fut député en Valachie. Doux de nature, se sentant peu de goût pour le métier des armes, il se cacha même pendant une action dans les broussailles, et excita tellement la colère d'un Serbe, qu'il l'aurait tué sans Milosch. Il confia donc les expéditions militaires à ce dernier; néanmoins, en 1806, Milosch n'était encore qu'un petit voïvode sous Milan; mais ayant eu en 1807 l'épaule percée d'une balle, à l'assaut d'une redoute, son frère lui confia la garde du district d'Oujitze. Ces rapports de Milosch et de Milan firent que, quoique *Obren* ne fût pas le père de Milosch, lui et ses frères adoptèrent ce nom, et s'appelèrent *Obrenovitch* ou fils d'Obren.

Au commencement de l'année 1810, Milan ayant été envoyé en Valachie, au quartier-général russe, Milosch prit sa place; mais la diète de 1811 décida qu'on ne lui laisserait que le tiers du district de Roudnik. La moitié de ce dernier ainsi que celui d'Oujitze furent donnés à Kara-Markovitch qui, comme gendre de Milan, désirait s'élever au-dessus de Milosch. De plus, on plaça dans le district de Roudnik, au même rang que

lui, Lasar, Moutap, Arsenie, Lomo et Militch Drinschitch, qui avaient été sous lui jusque là, et on en agit de même dans le district de Pojega. Milosch devait donc naturellement être contre le parti de Tzerni-George; aussi dès-lors il fut porté à contre-carrer l'organisation de ce dernier, d'autant plus qu'il était clair qu'on avait excité Markovitch, et que son frère Milan était mort si promptement qu'on parlait d'empoisonnement.

Milenko et Petar se rendirent à Belgrade pour détruire la distribution des commandements, telle que l'avait voulu Tzerni-George, pour éloigner des affaires Mladen et Jougevitch, et pour restreindre le pouvoir de Tzerni-George. Milosch leur envoya alors une lettre pour les engager à persister dans leur dessein, en leur promettant 200 hommes de secours pour un jour fixe. Cette lettre arriva à Belgrade quand Milenko et Petar avaient déjà été renvoyés, et par hasard elle tomba entre les mains de Mladen qui la remit à Tzerni-George.

Milenko et Petar ayant parcouru le district de Pojarevatz, le peuple de ce pays se révolta, parce qu'on avait chassé leurs chefs. Tzerni-George envoya contre eux des jeunes gens de Belgrade et des environs, sans oser leur opposer les troupes ordinaires. L'émeute apaisée, Tzerni-George entoura Milosch avec ses gens et lui dit : « Tu es soupçonné et dois te justifier » devant le tribunal du pays. » Puis il le mena à Belgrade, le présenta au conseil, et lui remit sa lettre. Milosch répondit sans crainte et hésitation : « Je la reconnais, et Mladen est devant » moi, qui ne peut me tuer, parce qu'ils craignent le peuple, et » parce que Janitchie, secrétaire de Tzerni-George, et Antoine » Plakitch, parent de ce dernier, sont de mon parti et me dé» fendront. » Moutap même qui l'avait calomnié, cherchant à le faire déclarer libre sans honte pour le gouvernement, voulut faire entendre que son secrétaire et non lui-même avait écrit la lettre, mais Milosch repartit qu'il lui avait ordonné d'écrire ainsi. Alors Mladen voulut que Milosch rejetât la faute sur Démétrius son secrétaire, qui l'y aurait engagé, mais Milosch n'accepta nullement ce biais. Enfin Mladen voyant qu'il persistait, lui

fit une réprimande, et Milosch promit d'être désormais obéissant au sénat et à Tzerni-George. Cette anecdote est citée ici comme se rattachant indirectement à la mort de ce dernier chef.

Milosch fut pendant la guerre de Tzerni-George un des commandants les plus actifs et des plus courageux, car il ne le cédait guère à Veliko et Tschoupitch, mais il s'en distinguait en n'ayant pas été comme eux *Haidouks* ou brigands, mais un père de famille. Il ne voulait pas se faire seulement craindre, mais il cherchait plutôt à se faire aimer par une domination sage et juste et en faisant du bien aux pauvres. Aussi il était aimé de ces gens comme un frère et on lui obéissait comme à un père.

Son épouse, la princesse Louise ou *Gospa Ljoubitza*, est née en 1788, et a eu quatre enfants, savoir : deux filles et deux fils. Cette dame, plutôt grande que petite, a l'air d'une bonne mère de famille, qni sait se tenir à sa place et se faire bien obéir. Malgré sa haute position, elle conserve sagement, comme son mari, la simplicité des mœurs serbes et surveille son ménage. Outre son ordre domestique, on fait l'éloge des soins qu'elle a pris, autant qu'elle le pouvait, de l'éducation de ses fils, de son bon sens, de ses vues patriotiques et de son courage.

Dans le commencement de la révolte, en 1815, cachée dans une gorge des montagnes de Roudnik, elle préparait le dîner de son mari, lorsqu'elle le vit venir avec son fidèle compagnon, le prêtre Milentin Pavlovitch. Ils étaient tout seuls, ce qui indiquait que la troupe était dispersée. Quoique les femmes serbes ne doivent pas prendre les premières la parole, elle ne put s'empêcher de s'écrier : « Eh bien! » qu'est-ce qu'il y a aujourd'hui? Les Turcs vous poursuivent-» ils? Doivent-ils venir ici égorger nos enfants? Si vous avez » abandonné la partie, qui la soutiendra? Non, monsieur, ce » n'est pas votre place ici; mais là bas sont les Turcs. » Le prince remontait déjà à cheval, quand sa femme, effrayée elle-même de son audace, offrit de l'eau-de-vie au prêtre et à son mari, en faisant de profonds saluts et les mains sur la

poitrine. Les deux cavaliers allèrent rassembler les fuyards; le prêtre trouva par hasard un tambour et battit aux champs. On se rassembla et on marcha droit sur Tschatschak, où les Serbes remportèrent le premier avantage sur la pente d'une montagne portant, comme la princesse, le nom de *Ljoubitza*.

Cette même fermeté de caractère s'est montrée aussi dans d'autres occasions; ainsi on raconte que son mari lui faisant des infidélités, elle a tué de sa main à coups de pistolet une ou même deux de ses rivales, l'une dans une chambre, et l'autre à la fenêtre. Elle s'est hâtée alors de s'esquiver pour laisser passer la fureur de son mari, qui sur le moment aurait eu bien de la peine à maîtriser son indignation. Depuis maintes années elle est revenue à des idées plus chrétiennes, et préfère habiter le plus souvent Belgrade, où son mari résidait peu, que de souffrir de voir les écarts d'un époux chéri.

Sa fille aînée, Petrija, née le 24 juillet 1808, est mariée avec M. Théodore Baitsch, Serbe-Hongrois, négociant à Semlin, et ayant fait anciennement avec le prince des affaires en ventes de cochons. Leur seconde fille, Jelisaveta ou Elisabeth (Savka), née le 16 mars 1814, a épousé M. Jean Nikolitsch, propriétaire de Temesvar, dans le Bannat, et possesseur de grands biens depuis ce mariage. On dit même que le prince lui a fourni sous main des sommes pour l'achat de terres qui peut-être ne sont pas toutes à lui, car il y a des obstacles législatifs à ce que le prince possède lui-même des immeubles en Hongrie. M. Nikolitsch tient une maison agréable et goûtée, et on parle avec éloge de sa femme.

Leur fils aîné, le prince Milan ou *Milan-Beg*, était né en 1819, et paraissait un jeune homme de quelques connaissances parlant français et ayant de bonnes qualités; mais il n'avait ni la vivacité, ni la vigueur martiale, ni le visage ouvert de son père; il paraissait bon, mais trop peu causant et trop timide pour un prince d'un pareil peuple; de plus, sa santé était si faible, qu'il est mort de la poitrine en 1839.

Son frère cadet, le prince Michel *Miajlo-Beg*, maintenant

prince régnant, est né le 4 septembre 1823; il est vif, pétulant, mais peut-être plus étourdi et plus enclin à la colère inconsidérée que son frère. Ces deux jeunes gens ont été élevés par M. Abraham Gasparevitsch, et surtout par M. Soritsch, Russe lettré et homme sur le retour, qui a fait ses études à Pétersbourg. Ce dernier s'était, dit-on, montré indiscret relativement à une augmentation de ses émoluments qu'on lui avait accordée, mais qu'il voulait rendre aussi rétroactive pour les années précédentes. Telle est du moins la raison qu'on a donnée dans le public à sa démission en 1837. Du reste, si on a eu pour but de l'éloigner de la Servie, on n'y a pas réussi, car il est revenu dans le pays comme employé du consulat russe. Son remplaçant a été M. Ranos, jeune Grec de Trieste, parlant bien français, mais ayant bien peu d'expérience pour achever une éducation princière. Les deux princes devaient visiter quelques universités d'Allemagne et faire leur tour d'Europe, mais ce projet n'a jamais eu son exécution par des raisons très diverses et peut-être en partie politiques, de manière que le prince actuel ne connaît de l'Europe que Semlin et Temesvar, ce qui doit lui en donner une bien fausse idée.

Les frères du prince sont le prince Jevrem (Jevrem Théodorovitch, Obrenovitch), gouverneur de Belgrade, et président du sénat, et le prince Jean (Jovan Théodorovitch), capitaine supérieur de la nahie de Roudnik, et résidant à Brousnitza. Sa femme s'appelle Krouna, et il a perdu ses enfants. Il a pris part aux combats livrés par son frère; mais depuis lors il vit retiré à Brousnitza sans paraître s'inquiéter autant des affaires publiques que son frère Jevrem. Aussi des intrigants ont eu peu de peine, en 1839, à l'impliquer dans une conspiration, qui avait pour but de détruire l'effet du règlement constitutif, accordé à la Servie par le sultan, et de redonner à son frère son ancien pouvoir. Le sénat serbe ayant eu le dessus, il a été emprisonné, et n'a été amnistié complétement que par son neveu à son retour de Constantinople.

Le prince Jevrem est plus petit que son frère Milosch et d'une complexion moins forte; ses cheveux gris, sa personne

assez maigre, lui donnent un air plus âgé. D'ailleurs, sa santé paraît avoir souffert lors de son emprisonnement de 6 mois dans un cachot humide de la forteresse de Belgrade. Quand son frère leva l'étendard de la révolte, en 1816, il n'eut pas le temps de l'en instruire, et il fut pris, conduisant des bestiaux à la Save. On croyait à tout moment qu'on le tuerait, parce que les Turcs refusèrent toutes les rançons offertes, jusqu'à ce qu'enfin un pascha prisonnier fut accepté en son échange. Il a été long-temps knes supérieur de Schabatz avant de devenir gouverneur de Belgrade.

Le prince Jevrem est de toute la famille celui qui a le plus adopté les mœurs européennes, et qui paraît avoir le plus d'instruction, sachant lire et écrire. Quoi qu'on en ait conté, il paraît guidé par les vues du plus pur patriotisme, et est un homme honnête et actif, mais partageant avec son frère Milosch cette facilité à se mettre en colère pendant quelques instants. Il a utilement servi son frère dans les premières années de son gouvernement, et a tâché, comme président du sénat, d'établir en Servie un régime dépourvu d'illégalités. Quoiqu'on ait voulu diminuer son influence, depuis l'avénement de son neveu, il a su déjouer cette intrigue. Dans un pays où se croisent tant d'intérêts politiques divers, le rôle des principaux chefs ne peut être bien apprécié que par l'histoire.

Le prince Jevrem a eu de sa femme Tomasia, née en 1800, quatre enfants, dont il a soigné extrêmement l'éducation. Le plus jeune fils, Milosch, né le 13 novembre 1829, est encore entre les mains habiles de son instituteur M. Tyrol, qui, conformément aux désirs éclairés du prince, avait permis que quelques enfants d'autres Serbes partageassent ses leçons et donnassent ainsi de l'émulation au jeune prince. Depuis la prédominance russe en Servie, son père a cru utile d'envoyer l'instituteur et son élève à Odessa pour achever l'éducation de ce dernier.

Les autres enfants sont quatre filles, dont l'aînée Hélène, née le 24 avril 1818, et mariée à M. Germani, banquier zinzaro à Belgrade, est décédée en 1838; la seconde, nommée Stana

et née le 12 mars 1820, est mariée à M. Constantin Hadgia, brasseur à Semlin; la troisième, nommée Anka ou Annette, née le 20 mars 1821, n'a pas encore d'époux, et joint à un extérieur fort agréable les qualités de l'esprit, de l'instruction et des talents d'agrément. La plus jeune, Catherine, est née le 27 juillet 1826.

Le gouvernement serbe repose sur les pièces diplomatiques suivantes, émanées du sultan ou stipulées par les Russes. Ils doivent ces avantages autant à leur bravoure du temps des guerres de Tzerni-George et de Milosch qu'à la médiation puissante et profondément politique de la Russie; ainsi si certains patriotes serbes veulent les attribuer toutes à leur nation, ils se rendent aussi ridicules que lorsque les partisans russes outrés n'y voient qu'un ouvrage de leur empereur.

Le 8e article du traité de Boukarest du 16 mai 1812 étoit stipulé en faveur des Serbes; or, étant resté inexécuté, le 5e article du traité d'Akermann, conclu le 25 septembre 1826, portait ce qui suit:

« Voulant donner à la cour impériale de Russie une forte preuve de ses vues amicales et de son zèle actif pour l'accomplissement exact des conditions du traité de Boukarest, la Sublime-Porte ottomane exécutera toutes les stipulations du 8e article concernant le peuple serbe, qui, d'ancienne date, sujet et tributaire de la Sublime-Porte, a plein droit à sa faveur et à sa magnanimité. La Sublime-Porte fixera, de concert avec les députés du peuple serbe, les règlements qui seront reconnus les meilleurs pour lui confirmer et assurer les priviléges promis par les stipulations du traité. Ces priviléges serviront au peuple serbe tant comme récompense juste de sa fidélité éprouvée envers l'empire ottoman que comme la plus sûre garantie de la continuation de cette dernière. Les très hautes parties contractantes ont reconnu comme il a été déclaré dans un acte particulier annexé et conclu par les plénipotentiaires respectifs, qu'il est absolument nécessaire de déterminer un délai de 18 mois pour les recherches et les pourparlers nécessaires à ce sujet. Pour cela il est arrêté que les déterminations sur les points ci-dessus mentionnés seront fixées avec le consentement de la députation serbe à Constantinople, et seront mentionnées avec les détails nécessaires dans le très haut firman, qu'un hatti-schérif confirmera, et qui sera exécuté dans le plus court temps possible, mais dans tous les cas, pas plus tard qu'après le dé-

lui fixé ci-dessus de 18 mois. Ce firman devra être soumis à la cour impériale russe, et ne sera qu'alors reconnu comme partie inséparable de cette convention. La convention d'où est extrait ce 5e article a été ratifiée par sa majesté impériale, le 14 octobre 1826. »

II. *Acte particulier de la Servie.*

« La Sublime-Porte, mue uniquement par le désir de remplir religieusement les stipulations du 8e article du traité de Boukarest, a déjà permis plus tôt aux députés serbes présents de lui soumettre les demandes de leur peuple sur tout ce qui est le plus nécessaire pour assurer sa sécurité et son bonheur. En conséquence, ces députés ont énoncé dans leur pétition quelques uns des désirs du peuple serbe concernant la liberté du culte divin, le choix de ses employés, l'indépendance de son administration intérieure, la remise à la Servie des districts qui en ont été séparés, la réunion des différents impôts en un seul, le droit des Serbes de gérer des biens appartenant à des musulmans sous la condition d'en donner les revenus et les impôts, la liberté du commerce, la permission pour les commerçants serbes de voyager dans les provinces ottomanes avec leurs propres passeports, la fondation d'hôpitaux, d'écoles, d'imprimeries, et enfin la défense de l'établissement de musulmans en Servie hors des garnisons. Pendant qu'on était occupé à discuter la fixation de tout ce qui précède, quelques obstacles imprévus ont obligé de différer cette affaire. Mais comme la Sublime-Porte a à présent la ferme résolution d'accorder au peuple serbe les avantages stipulés par le 8e article du traité de Boukarest, elle s'occupera, conjointement avec les députés serbes, des règlements concernant les demandes susmentionnées de ce peuple fidèle, comme aussi de toute autre qui pourrait lui être faite par la députation serbe, et qui ne serait pas contraire aux devoirs des sujets de l'empire ottoman.

» La Sublime-Porte portera à la connaissance de la cour impériale de Russie ce qu'elle aura fait pour l'exécution du 8e article du traité de Boukarest, et lui communiquera le firman confirmé par un hatti-scherif par lequel les priviléges susmentionnés seront concédés.

» A cet effet, nous soussignés, plénipotentiaires de sa majesté l'empereur et roi de tous les Russes, en vertu des très hauts pouvoirs à nous accordés, et conjointement avec les plénipotentiaires de la Sublime-Porte ottomane, avons fixé et déterminé les conditions sus-mentionnées sur les affaires de la nation serbe, par suite du 5e article de la convention signée en huit articles à Akermann par nous et les plénipotentiaires ottomans, pour la garantie et la confirmation du traité de Boukarest.

» A Akermann, le 25 septembre 1826.

Signés, G.-M. Woronzov et Ribeaupierre

Le 22 novembre 1830, Mahmoud II envoya au visir de Belgrade le hatti-scherif suivant, contenant les priviléges de la nation serbe.

« Attendu que le traité conclu à Andrinople entre la sublime Porte et la cour de Russie, fixe l'exécution des clauses de la convention d'Akerman, laquelle porte : « Qu'on se concertera à Constantinople avec les députés serbes, pour s'occuper des intérêts de la Servie, et lui accorder la liberté du culte avec l'administration intérieure ; l'incorporation des districts détachés ; la fixation des impôts ; la gestion des propriétés turques ; la permission de voyager avec leurs propres passeports ; la faculté de créer des hôpitaux, des écoles, des imprimeries ; la défense expresse aux Turcs d'habiter la Servie, ne faisant exception que pour les soldats chargés de garder les forteresses ; la liberté d'avoir une espèce de représentation, en tant qu'elle ne serait pas contraire aux devoirs des sujets.

» Et attendu que la nation qui a manifesté sa fidélité à ma sublime Porte est l'objet de ma sollicitude impériale, et que j'ai le projet de satisfaire à ses demandes d'une manière juste et convenable, afin de multiplier les moyens de sécurité intérieure.

» En conséquence, après en avoir délibéré avec les députés serbes, à Constantinople, on a arrêté ce qui suit :

» Ladite nation exercera librement son culte dans les églises à elle appartenant.

» Le knes Milosch Obrénovitch, ici présent, demeurera, en vertu du bérat dont il est muni, et en récompense de sa fidélité envers ma sublime Porte, knes de ladite nation, et cette dignité restera la propriété de sa famille.

» Il conservera, au nom de ma sublime Porte, l'administration des affaires intérieures du pays, de concert avec l'assemblée des notables serbes.

» Quant aux six districts détachés de la Servie et dont elle demande la réincorporation, on est convenu de nommer des commissaires, tant du côté de la cour de Russie que du côté de ma sublime Porte, lesquels seront chargés de s'informer exactement de l'état des choses, afin qu'on puisse prendre des mesures en conséquence.

» Que le *haratch* (impôt personnel) et tous les autres impôts seront fixés d'une manière précise; que les sommes provenant des emprunts militaires dont les Zaims et les Timariots étaient les détenteurs, à l'exception de ceux de Nisch, seront dans le domaine de l'administration serbe, et feront partie des recettes des districts à incorporer.

» Les autorités de ma sublime Porte ne s'immisceront ni dans l'administration du pays, ni dans ses querelles intérieures, et ne pourront

dans la suite exiger un para de plus que la somme fixée pour les impôts.

» Comme je désire spécialement que ladite nation puisse aussi prendre sa part dans les avantages du commerce, à l'ombre de ma puissance impériale, tous les Serbes qui voudraient s'y livrer, obtiendront, après le visa des passeports qu'ils auront reçus de leur knes les teskeres nécessaires des mains des autorités de ma sublime Porte, avec lesquels ils pourront voyager dans mes États et y vaquer à leurs affaires commerciale à l'instar des autres sujets de ma sublime Porte, sans qu'ils puissent être inquiétés par qui que ce soit, et sans qu'on puisse leur demander seulement un aspre pour les frais des teskeres, et que partout enfin ils trouvent protection et assistance! Et à l'exception des droits de douanes, personne ne leur demandera l'*avaid* ou le *zevaid*, ni rien de ce qui est contraire au règlement de l'État. Et chacun s'abstiendra à cet égard de commettre des actes punissables du même genre.

» Pour ce qui concerne les marchandises présentées à la douane de Belgrade, pour être ensuite expédiées à Constantinople, elles arriveront ici munies de teskeres de la nation serbe, et on percevra ici les droits de douanes, auxquels elles sont assujetties.

» Une fois tous les sept ans, on s'occupera d'examiner la différence des prix proportionnels des choses, pour augmenter les sommes fixées d'après les échelles de proportion.

» Quant aux droits de douanes exigibles pour les marchandises qui partiront de la douane de Belgrade pour être transportées dans d'autres contrées, ils rentreront désormais dans la classe des impôts fixes de ladite nation, et les mesures à prendre pour en régler la perception seront confiées aux soins du knes Milosch.

» Pour prévenir les désordres qui pourraient éclater en Servie, et pour punir les coupables, le knes Milosch aura à son service une force armée suffisante.

» Les Serbes ont la faculté de créer dans leur pays des imprimeries, des hôpitaux pour leurs malades, des écoles pour l'éducation de leurs enfants.

» Les muselims et les voïvodes ne séjourneront plus dans les contrées de la Servie où il n'y a pas de places fortes, et la juridiction de ces endroits sera dorénavant confiée audit knes.

» Les Turcs qui possèdent des biens et des terres en Servie, et qui voudraient s'en défaire pour cesser leurs relations avec le pays, auront un délai d'un an pour les vendre aux Serbes à un prix modéré, d'après l'estimation de commissaires nommés *ad hoc*.

» Le produit des vignobles, des jardins, des biens et terres appartenant à ceux qui ne veulent pas cesser toutes relations avec le pays, sera versé dans le trésor de Belgrade avec les impôts, et le trésor

de Belgrade sera chargé d'en faire tenir le montant aux propriétaires.

» Excepté pour les garnisons des forteresses, le séjour en Servie est entièrement interdit à tous les Osmanlis.

» La nation serbe allouera audit knes la somme nécessaire à son entretien; cette somme sera appropriée au rang et aux besoins du prince, sans toutefois s'élever à un chiffre qui puisse trop peser sur le pauvre.

» Dans le cas où la dignité de knes viendrait à vaquer, le nouveau knes qui le remplacerait serait tenu, au reçu du noble bérat de ma Porte, de payer au fisc impérial une somme de cent mille piastres de ses propres revenus.

» Les métropolites et les évêques élus par ladite nation seront nommés par le patriarche grec à Constantinople, sans qu'ils soient obligés de venir dans cette capitale.

» Tant que les membres du sénat ne se seront pas rendus coupables de quelque grand crime envers ma sublime Porte ou contre les lois du pays, ils ne pourront être destitués ni privés de leurs emplois sans motif légitime.

» Au cas où ladite nation jugerait convenable d'établir une poste aux lettres dans l'intérêt de ses affaires intérieures, les autorités de ma sublime Porte n'y opposeraient aucune entrave.

» Si un Serbe ne veut pas servir un Turc de son plein gré, celui-ci ne pourra, en aucune manière, exiger de lui un service forcé.

» Hors les forteresses impériales qui se trouvent en Servie de temps immémorial, toutes les fortifications récemment élevées seront rasées.

» La Servie faisant partie de mes États (que Dieu veuille conserver!), on n'opposera ni obstacle, ni retard à ma sublime Porte, au cas où elle jugera convenable et nécessaire d'acheter dans ce pays du bétail, des subsistances ou de l'argent.

» Et enfin des agents serbes fixeront leur séjour à Constantinople, pour s'y occuper des affaires de Servie.

» Ce sont là les points concertés et arrêtés; en conséquence de quoi mon gracieux hatti-scherif a été accordé, publié et envoyé.

» En outre, vous, visir et mollah, après avoir pris connaissance des nobles dispositions qu'il renferme, donnerez à entendre à la nation qu'en reconnaissant, comme elle le doit tous ces témoignages de ma haute faveur, tous ces fruits de ma sollicitude impériale, elle ne cessera d'être l'objet de cette sollicitude, et de jouir d'une complète sécurité à l'ombre de ma puissance impériale, aussi long-temps qu'elle se tiendra dans les bornes de la fidélité et de la soumission. Vous chercherez à faire sentir aux Serbes la nécessité de remplir avec exactitude leurs devoirs de sujets, et de s'abstenir de tout ce qui est contraire à ces devoirs.

» Ainsi vous agirez; et après la publication de ce noble firman et son insertion dans la mehkiémè de Belgrade, vous le remettrez au knes, pour qu'il en reste le dépositaire. »

Dès lors les Turcs ne purent s'établir ni posséder ou acquérir de propriétés en Servie en dehors du rayon des six forteresses où ils tiennent des troupes, savoir : à Belgrade, à Schabatz, à Sokol, à Oujitze, à Semendria et au nouveau Orschova. Les troupes et les habitants musulmans sont sous le commandement du pascha ou mousselim de Belgrade. Une assemblée de notables fut adjointe au prince pour l'administration. Les Serbes furent obligés de fournir un contingent de 12,000 hommes pour toute guerre étrangère. Ils jouirent dès lors d'une indépendance si complète qu'ils purent voyager en Turquie avec des passeports de leur gouvernement. Tous les impôts et le produit de la douane de Belgrade furent réunis en une seule somme qui forma pour les Serbes un tribut annuel de 1,300,000 piastres.

La réunion des 6 districts se fit attendre jusqu'en 1834, car les commissaires envoyés au pascha de Zvornik pour lui demander la cession du pays serbe sur la rive droite de la Drina furent jetés en prison, et relâchés seulement sous la condition de ne plus venir faire de semblables demandes. Enfin, en 1834, Milosch fut obligé d'employer la force avec l'assentiment de la Porte, et, malgré les Bosniaques, il se mit en possession des districts cédés. On ne se battit guère qu'à Krouschevatz, où les Turcs, tous réfugiés sur le haut d'un ancien bâtiment, ne cédèrent qu'à la famine.

D'après la demande expresse du peuple serbe, formulée le 17 janvier 1827, le prince Milosch reçut enfin aussi, le 22 novembre 1830, le bérat suivant du sultan qui lui confirmait la dignité héréditaire de knes par excellence, que lui avaient donné, le 6 novembre 1817, le haut clergé et les knes de la nation serbe, et qui avait été déclarée plus tard, en mars 1826, encore plus solennellement héréditaire dans sa famille par tout le clergé, les knes supérieurs, les knes de district et les anciens de villages.

« Le souverain maître de l'empire suprême, l'unique, l'incomparable bienfaiteur, à qui il a plu dans sa toute-puissance éternelle et dans sa grâce inépuisable de faire de notre personne *califienne* le plus noble de tous les sultans; et de notre sublime Porte impériale l'asile des monarques et des princes, et des souffrances et des mécontents ;

» A daigné nous imposer, entre autres devoirs de souverains, celui de veiller à ce que tous les sujets qui reconnaissent nos bienfaits impériaux, qu'ils soient puissants ou faibles et malheureux, pour peu qu'ils soient dévoués à notre sublime Porte, aient à jouir d'une entière sécurité à l'ombre de notre grâce impériale.

» En conséquence, il nous appartient d'installer sur tous les points de nos états, conformément aux lois fondamentales de notre sublime Empire, tous les régents, chefs, ou autres fonctionnaires capables de gouverner et administrer le pays; à faire en sorte que l'intrigue, la tyrannie et les troubles soient réprimés, et qu'à leur place, la justice et l'ordre règnent continuellement et étendent partout leur bienfaisante influence.

» C'est notre volonté impériale de faire jouir la nation serbe, sujette de notre sublime Empire, d'un ordre parfait et d'une complète sécurité, et de faire choix de l'homme le plus digne et le plus apte à administrer les affaires de ce pays.

» Le prince actuel de ladite nation, possesseur de ce diplôme impérial, vrai modèle des nobles chrétiens, Milosch-Obrénovitch (dont la fin puisse être heureuse!) jouit de la faveur de notre sublime trône impérial, de père en fils. Son aptitude à gouverner ladite nation, et particulièrement sa probité et son dévouement à notre personne impériale, sont connus; et d'après le témoignage de notre visir Hussein-Pascha, ci-devant gouverneur de Belgrade, nous espérons avec confiance qu'il ne démentira pas sa noble conduite, et qu'il servira fidèlement sous notre protection impériale. Comme, en outre, il convient à notre sublime dignité de faire participer à nos faveurs impériales tous ceux qui ont fourni des preuves non équivoques de leur fidélité, notre bienveillance a dû se manifester envers le susdit : en conséquence, et aux termes de notre hatti-scherif du 25 rebiul ével de cette année 1246, la dignité de prince de la nation serbe a été assurée au titulaire à perpétuité. Après sa mort, elle passera à son fils aîné; et après celui-ci, à son petit-fils; elle restera ainsi restreinte dans sa famille. Mais en cas de vacance de la dignité du prince, un bérat impérial de notre sublime Porte sera de nouveau publié et expédié. Cette principauté est donc octroyée par notre faveur spéciale au susdit prince, pour aujourd'hui et pour l'avenir.

» A l'appui de quoi nous avons fait publier ce bérat, et nous ordonnons :

» Que le susdit knes Milosch Obrénovitch administre la principauté de Servie, d'après les conditions sus-énoncées ; qu'il remplisse exactement, dans toutes les circonstances, les devoirs de la justice et de la fidélité, et qu'il porte principalement son attention et ses soins à administrer le pays, à défendre, à protéger les sujets, à régler les affaires locales, et les conduire de manière à se faire considérer comme prince élu de notre sublime Porte, par tous les fonctionnaires et sujets de ce pays ; à les habituer à s'adresser à lui, dans toutes les questions d'administration, et à respecter ses décisions et ses volontés.

» Quant à lui, marchant avec fermeté dans la voie de l'obéissance, de la soumission, de la fidélité, de la probité, et employant tous ses efforts pour remplir ses devoirs, conformément à notre volonté impériale, il ne manquera pas de soumettre à notre trône impérial l'état des affaires qui exigeraient des mesures administratives nouvelles.

» Enfin il usera pour son administration de tous les moyens de force et de pouvoir que nous avons mis à sa disposition. Et personne autre que lui, quel qu'il soit, n'aura le droit de s'immiscer dans les affaires de la principauté.

» Afin que vous n'en ignoriez et ajoutiez foi à ce signe noble et sacré. »

Jusqu'en 1839, le prince Milosch n'a eu qu'un secrétaire de cabinet qui était chargé en même temps de la correspondance relative aux affaires étrangères. C'était jusqu'en 1835 feu M. Démétrius Davidovitch, littérateur éclairé hongrois, et depuis lors M. Jacques Givanovitch, aussi un Syrmien dans la trentaine, instruit, parlant l'allemand et lisant le français. Ses autres secrétaires pour l'expédition des affaires de l'intérieur étaient MM. Zagoritza et Paul Jankovitch, des jeunes gens, et pour les correspondances en turc, il avait un secrétaire arménien, nommé Boghos-Effendi. Cet homme, né à Andrinople, avait une figure sournoise, semblant indiquer qu'il pourrait être aussi dévoué et utile si on le traitait bien, que faux et perfide si on ne le ménageait pas. Pour les pourparlers avec les Turcs de Belgrade, le prince se servait, comme drogueman, du banquier Kosta (Saraf-Kosta), car s'il comprend assez le turc, il n'aime pas ou craint de le parler. Enfin, comme les paschas, il avait un trésorier (Aznar) ou garde du trésor na-

tional (Amna) qui était, en 1838, M. Pavlo, et qui demeurait à Kragoujevatz dans une maison située dans l'enclos du konak de la princesse Milosch, vis-à-vis de celui du prince.

Le prince conduisait lui-même son gouvernement d'une manière turque fort simple, et trouvait encore du temps pour soigner ses domaines particuliers. Se levant de très bonne heure et au bruit d'une musique militaire, il se rendait dans sa galerie ouverte ou Tschardak, et entrait en affaires après avoir parlé de choses indifférentes. Quelques chambres de son konak servaient de chancellerie et de demeure à ses secrétaires, de manière qu'il les avait toujours sous la main; et comme en Turquie il n'y avait pas d'heures fixes pour le travail, et personne pas plus que le prince ne perdait de temps pour les repas. Le seul repos, qu'on se permettait réciproquement, était en été une petite sieste d'une heure ou une heure et demie après dîner; mais après le souper, on ne travaillait que très rarement et on se couchait de bonne heure.

Quoique ne sachant ni lire ni écrire, ni même signer son nom, le prince savait fort bien dicter des dépêches, des ordres, et surtout corriger les réductions des lettres, lorsqu'elles étaient une fois écrites et qu'on les lui lisait haut. C'étaient les secrétaires qui apposaient aux écrits le nom et le sceau du prince; comme ils avaient aussi le droit de décacheter les dépêches.

Il régnait beaucoup d'ordre dans ses chancelleries, où se trouvent aussi des cartes de géographie et quelques ouvrages principaux d'économie politique, de diplomatie, d'histoire et de géographie. Les dépêches importantes sont conservées en double; elles sont classées, numérotées et reliées ensemble, comme aussi les dépêches reçues de l'étranger. Les arrivées et les départs sont soigneusement notés.

Le prince recevait quelques journaux d'Europe, en particulier un ou deux journaux de Paris (en 1836, le Constitutionnel et le Journal des Débats), la Gazette d'Augsbourg, l'Observateur autrichien et un journal de Saint-Pétersbourg. Dans la soirée, il s'en faisait traduire les articles importants, ou bien il faisait une partie de cartes.

Néanmoins, il était bien à regretter qu'il n'ait pas voulu se donner la peine d'apprendre à lire et à écrire, car, malgré son jugement sain et sa sagacité, il est des choses dépendantes de l'instruction qui lui ont échappé. Par exemple, il aurait été trompé moins par les gazetiers qu'il soldait quelquefois pour ne dire que des calomnies ou des bourdes, et il se serait plus inquiété de la réputation fausse qu'on lui faisait en Europe; car il avait tout ce qui fallait pour démasquer l'intrigue et la fausseté.

Quelque opinion qu'on puisse se former de la capacité du prince Milosch, on doit reconnaître en lui au moins un homme plus qu'ordinaire, puisqu'il a su lui, une fois occupé seulement des bestiaux, s'élever au premier rang de ses concitoyens, et devenir prince sans les connaissances préliminaires de tous nos conquérants. Il a eu, certes, le bonheur pour lui; mais combien de personnes ne savent pas profiter des chances heureuses de la fortune, et combien de potentats ne voyons-nous pas dans l'histoire mésuser des plus belles positions et détruire eux-mêmes ce qui devait faire leur gloire.

Milosch dans la soixantaine est assez grand et épais de corps, sans être corpulent ou avoir du ventre; c'est le vrai type du Serbe montagnard, sans élégance de taille, avec une grosse tête, un col court, une large nuque, et une figure qui annonce le courage, la fermeté de caractère, une humeur égale, et plutôt disposée à la gaieté qu'à la mélancolie. Sa joue gauche porte une assez grosse loupe. Lorsqu'il sourit et que ses yeux s'animent, on aperçoit la sagacité de l'homme et l'activité de son esprit; mais lorsqu'il est en colère, on serait effrayé de ses emportements, si on ne savait pas que ce ne sont que des bourrasques passagères à la turque, et que le fond est bon et généreux. Dans ses manières, on remarque aussi un peu de cette rudesse du Bosniaque, de ces enfants de la nature, qui n'ont pas encore appris à déguiser leurs sentiments sous toutes les finesses de la politesse.

Dans ses rapports de famille, on reconnaît en lui le bon père de famille, le père affectueux, et en fait de religion, sans

être nullement dévot, il s'adapte aux mœurs de son pays, et montrait même quelquefois qu'il n'avait pas oublié la manière de penser des anciens maîtres des Serbes. Ainsi son fils aîné Milan étant guéri d'une maladie, il fit relâcher tous les prisonniers, comme pour remercier le bon Dieu. Il hait le luxe inutile, l'étiquette européenne, et voulait que la Servie conservât son caractère national, sans devenir ni russe ni allemande. Il ne portait à l'ordinaire aucun ordre, quoiqu'il fût décoré de la Russie, de l'Autriche, du sultan, et qu'il ait reçu en 1839 l'ordre du Sauveur du roi Othon.

Le prince avait des goûts fort simples et se plaisait surtout à surveiller les travaux dans ses domaines, ou à examiner ses bestiaux. Il se donnait surtout ce plaisir à Pojarevatz. Il ne négligeait pas non plus son habitation solitaire de Tzernoutja sur la pente des monts Roudnik, où il s'était caché après la fuite de Tzerni-George. Il a même agrandi cette petite propriété et aimait à en parler. En fait d'amusements, on ne pouvait citer qu'un enclos boisé, près de Kragoujevatz, où il y a du gibier pour la chasse, mais il n'en faisait que rarement usage.

Aucun homme n'a plus été dénigré que ce chef serbe, parce que son apparition après la fuite si bizarre de Tzerni-George a été un désappointement pour bien des gens. Des nouvellistes de café à Vienne ont été jusqu'à vouloir entacher la réputation de sa vertueuse épouse! De leur côté, les Grecs se sont plu à reporter sur lui toute leur ancienne animosité contre les Slaves, d'autant plus que Milosch ne crut pas devoir soutenir les Hétéristes, vu la position politique de la Servie à cette époque, et la manière dont l'empereur Alexandre accueillit au commencement la révolution grecque. Ils ont donc fait chorus avec les détracteurs et les gazetiers payés. A croire ces sycophantes ou ces gens prévenus, Milosch n'aurait été qu'un méfiant et sanguinaire tyran, sous lequel personne ne pouvait vivre en sûreté.

Au commencement de son gouvernement, et au sortir d'une si longue anarchie, Milosch a eu, il est vrai, à sévir contre un assez grand nombre de rebelles ou d'ambitieux, qui, sans calculer leurs forces, auraient fait perdre aux Serbes tout le

fruit de leurs longs efforts ; mais il ne s'est jamais montré cruel ou avide de prolonger les souffrances de ses victimes, comme certains Turcs. Le poirier, maintenant arraché, de devant son konak, à Kragoujevatz, a supporté mainte et mainte tête de pareille engence ; mais ces exécutions étaient nécessaires et salutaires, d'autant plus que plus d'un de ces boutefeu n'étaient au fond que des gens soldés par la Porte, ou peut-être même par quelque cabinet européen, ou du moins des jouets d'une ou l'autre de ces puissances. Si Milosch a puni sévèrement, comme on le dit, un employé ou même un secrétaire traître à son prince et à son pays, il n'a fait qu'une bonne œuvre, car il y a bien peu de contrées où la vie sauve soit le partage de semblables misérables.

Une fois le calme rétabli complétement en Servie, les scènes sanglantes ont cessé, et partout on a vu le *Gospodar*, le grand monsieur, respecté et honoré comme un père de famille ; de telle manière que cet homme, représenté comme un farouche despote, ne croyait pas devoir placer de sentinelles ni devant la porte de ses konaks, ni même devant les deux issues ordinaires aux enclos de ces derniers. S'il était resté une opposition, elle était minime, et concentrée surtout dans quelques têtes de gens déjà assez fortunés, tandis que le paysan et l'artisan ne cessaient de bénir le ciel, en comparant leur état actuel avec celui sous les Turcs ou pendant la guerre.

Le seul crime capital de Milosch est d'avoir fait assassiner Tzerni-George ; les patriotes serbes en sont si honteux, qu'ils osent à peine l'avouer, et qu'ils en rougissent de honte. Néanmoins, il faut dire en faveur du prince qu'on ne peut pas juger les hommes d'État d'après la même mesure qu'un particulier ; les circonstances lors de ce meurtre étaient très compliquées, de la vie ou de la mort de Tzerni-George dépendait peut-être tout l'avenir de la Servie. Tout ce que ce pays avait gagné pouvait disparaître en quelques mois pour être remplacé par l'ancien régime turc.

Tzerni-George, établi en Bessarabie, avait quitté secrètement, en 1821 (?) (d'après M. Vouk, en juillet 1817), ce pays

avec un Grec nommé Leonardi. Voyageant avec un passeport à la destination des bains de Méhadia; au lieu de se rendre dans ce lieu ils passèrent le Danube près de l'extrême frontière du Bannat, et arrivèrent en Servie dans le but de révolutionner de nouveau ce pays, et d'agir de concert avec les Hétéristes et les Grecs, et de chasser d'un seul coup les Turcs de l'Europe, sans en avoir nullement le consentement des grandes puissances.

Un homme comme Tzerni-George ne pouvait pas disparaître long-temps sans qu'on le sût, et surtout il ne pouvait pas se trouver en Servie sans que sa présence ne s'éventât. Aussi il fut dénoncé au pascha de Belgrade, et quelques personnes ajoutent qu'il en reçut le premier avis par des étrangers officieux. Le pascha se hâta d'en informer Milosch, en lui montrant le danger des projets de Tzerni-George; et lui offrant une occasion, s'il fut jamais, de signaler son dévouement à la Porte. Milosch dut se trouver dans une terrible alternative, car d'abord Tzerni-George avait été son chef et celui de la nation, de plus il avait été son parrain de noce (*Koûm*), charge qui met celui qui la remplit au nombre de la famille, et est presque sacrée chez les Serbes; enfin Milosch avait gouverné pendant cinq ans la Servie, et s'était donné beaucoup de peine à y introduire de l'ordre; or, maintenant, si Tzerni-George venait à bout de son projet, il devait s'attendre à descendre de son rang, et même, d'après le caractère particulier et le meurtre commis par Tzerni-George sur son père, il pouvait craindre pour sa vie, lors même qu'il se serait rangé sous ses ordres. De plus, les Serbes se croyaient à la veille de voir leur État constitué; une députation nombreuse de leurs notables avait été bien reçue dans la capitale, et allait être sacrifiée peut-être en laissant échapper Tzerni-George, sans parler du provisoire et de l'état de guerre dans lequel le pays allait être replongé.

D'ailleurs qui pouvait prévoir alors les succès des Grecs, surtout en Servie, où on ne savait peut-être que trop le peu de consistance de l'Hétérie dans les principautés, et où les in-

sinuations de la Russie n'étaient pas favorables aux Grecs? Qui pouvait croire que les Turcs eux-mêmes auraient la bêtise de précipiter ces catastrophes, et d'assurer par leurs excès le triomphe et l'assistance de toute la chrétienté aux Grecs? Certes, l'événement arrivé, il est clair que l'assistance des Serbes aurait peut-être décidé d'un coup le sort de la Turquie, si du moins l'Autriche et d'autres puissances n'eussent pas cru devoir neutraliser ce secours, ou même empêcher la réussite d'aucune partie de cette révolution générale en Turquie.

Des personnes seules ayant été alors sur les lieux peuvent juger s'il y aurait eu possibilité de sauver Tzerni-George en le laissant échapper secrètement hors de Servie, ou bien si cette manière d'éluder un crime était rendue impraticable par les précautions des Turcs et des étrangers, et la résistance de Tzerni-George, prêt peut-être à recourir à la résolution désespérée de soulever une partie des Serbes contre Milosch. Bref, celui-ci envoya des émissaires à Azania, près de Voultza, non loin de Semendria, et le héros serbe fut tué d'un coup de pistolet devant la maison où il se trouvait. Sa tête fut coupée, salée, et envoyée à Constantinople, où elle parada au sérail. Cette tache retombe néanmoins tellement sur Milosch et sur tout le peuple serbe, que la déchéance du premier ne paraît guère trop dure, et que les véritables patriotes ne pourront apaiser leurs regrets que lorsqu'une cérémonie expiatoire aura eu lieu, et un monument aura été élevé sur le lieu de cette scène à jamais déplorable.

Le prince Milosch avait, outre sa fortune particulière, le droit de prendre dans le trésor national une somme annuelle de 200,000 florins (500,000 fr.), comme l'a fixé aussi depuis lors le règlement du sultan du 23 février 1839. Dans la constitution baclée en 1835, les Serbes avaient élevé cette liste civile à 240,000 florins; mais auparavant Milosch prenait ce qu'il voulait, sans contrôle, à la manière des paschas. Comme il était fort économe, il est à penser qu'il n'a pas profité de cette liberté, car sans cela le trésor ne serait pas riche. Néan-

moins il n'a pas manqué de vils détracteurs, qui, voyant le prince s'acheter des terres avec ses économies et les profits de la vente de ses cochons, ont voulu prétendre qu'il avait puisé à pleines mains dans la caisse publique. D'autres ont été même jusqu'à ajouter qu'il avait pu s'emparer des trésors enfouis dans la terre par Tzerni-George, lors de sa fuite. Ce sont de ces bruits calomnieux auxquels les princes les plus vertueux ne peuvent échapper; mais ce qui paraît assez certain, c'est que Milosch a acquis un bon nombre de propriétés, et même on lui reproche d'en avoir acheté ou voulu acheter à l'étranger. Naturellement ces ennemis en ont tiré la conclusion qu'il se préparait ainsi, comme d'autres princes, une retraite assurée, au cas qu'il perdît sa place par quelque événement inattendu. La meilleure réponse au reproche de thésauriser est, nous le répétons, l'état florissant du trésor et la fixation si basse de tous les traitements des employés.

Le prince Milosch, comme son frère Jevrem, a le défaut d'être quelquefois trop vif dans sa colère. Mais le premier moment passé, ils pardonnent aisément. Ainsi on raconte qu'il y a plusieurs années, le prince, offensé de la hardiesse du rédacteur de la gazette serbe, ordonna de le lui amener, et envoya plus tard de Pojarevatz à Belgrade des gens pour lui apporter sa tête. Cet homme était arrivé en Servie dans une extrême misère, et avait été comblé de bienfaits par le prince, et malgré cela il s'était ligué avec ses détracteurs dans un moment critique. Heureusement le prince Jevrem rencontra les gens chargés de la sanglante commission; il la blâma et voulut l'empêcher; sachant que le gazetier était déjà en route pour Pojarevatz, il pria les sbires de prendre une autre route que celle du gazetier et de prétexter de l'avoir manqué en route. L'individu arriva ainsi vivant à sa destination, et le prince lui pardonna après l'avoir accablé de reproches.

Dans une boutade de colère contre son frère Jevrem, qui voulait l'engager à modifier, en 1837, son système de gouvernement, il avait osé le menacer, dit-on, de le dégrader et d'en faire un caporal-surveillant de forçats. La même année,

MM. Voutschitch et Protitch, juges de Belgrade, s'étant trouvés en désaccord avec les vues du prince, crurent prudents de se réfugier en Hongrie, et même à cette époque son frère Jevrem fut pendant une saison aux bains à Mehadia Mais au printemps de 1838, la bourasque étant passée, ils étaient déjà de retour chez eux. Plus tard cependant, Voutschitch crut un moment ne devoir sortir qu'avec des pistolets dans Belgrade.

Le prince Milosch paraît avoir un trop grand faible pour les femmes, ce qui a excité à plusieurs reprises la jalousie de son épouse. Dans nos États, nos grandes villes, une galanterie semblable à celle du prince Milosch passerait presque inaperçue, mais il n'en est point ainsi dans une principauté comme la Servie, où tout se sait et rien ne peut se cacher. On s'y racontait partout que les jeunes filles, remarquées par le prince dans ses voyages, avaient souvent l'honneur de servir dans son konak et de devenir ainsi ses maîtresses.

On savait que le prince en a marié plusieurs pour s'en débarrasser ou pour cacher leur grossesse; néanmoins aucune femme ne paraît avoir pris quelque empire sur lui, exceptée Jelenka, qui a été sa maîtresse pendant deux ou trois ans, et qu'on appelait la petite maîtresse (*Mala-Gospoja*). La musique militaire jouait même à son passage. On faisait, dit-on, cesser la musique dans les auberges pour ne pas interrompre son sommeil. Plus tard, elle fut mariée à M. H***, qui a une place dans le tribunal de Belgrade.

On citait une autre maîtresse, maintenant mariée à un jeune homme de Kragoujevatz. Le prince avait fait choix de ce dernier pour cette femme, mais le jeune homme ne l'ayant pas voulu, pour l'y forcer, on l'enrôla, et au bout de quelques mois il se soumit à la volonté du prince. On dit qu'ils font maintenant bon ménage. Une autre maîtresse de Milosch a épousé Toscha, marchand à Belgrade, et a reçu de l'argent du prince. Enfin on disait en 1839, que le prince avait dans son konak à Kragoujevatz deux négresses qu'il avait amenées de Constantinople.

On reprochait surtout au prince Milosch d'élever, à l'exemple

des Turcs, aux premières charges de l'État des gens qui tous du moins ne paraissaient pas le mériter, ou n'avaient pas les connaissances nécessaires; mais on oubliait de rappeler ceux qui ont répondu à cette distinction. Ainsi on disait que son trésorier, M. Pavlo, avait été garçon d'écurie, et que le colonel Andreki de Pojarevatz avait exercé la même profession, en 1834, dans la maison du prince. Le colonel Soukitch-Lazarovitch n'avait été qu'un arlequin ou Tschausch du voïvode Soukitch sous Tzerni-George. Du reste, cet homme paraissait bon, jovial, aimé de ses subordonnés, et très dévoué au prince. Le colonel Jovan ou Jovandsche de Schabatz n'a dû son élévation qu'à la célérité de sa marche à cheval, étant venu en quatre jours de Constantinople à Kragoujevatz apporter des nouvelles intéressantes. Cela lui valut la place de capitaine de Semendria, d'où il fut promu à celle de Schabatz, qu'il a échangée contre celle de Paratchin; c'est du reste un des plus beaux hommes de Servie, et il parait intelligent et aimé.

Alexis Simitsch, conseiller et colonel titulaire, a servi dans le corps franc serbe dans la dernière guerre des Autrichiens contre les Turcs; après cela il a été garçon d'auberge à Semlin, et est repassé, en 1818 ou 1819, sans le sou en Servie. Sachant écrire et chiffrer, il fut employé d'abord dans la chancellerie de Kragoujevatz, puis il devint secrétaire du prince Jovan, et enfin, en 1825, chef de douane (*Bazardgi baschi*) à Belgrade. S'étant acquis de l'argent dans cette place, il a été élevé à son rang actuel et a été presque toujours près de la princesse Milosch. Ce Simitsch est le frère de Stoyan Simitsch, qui s'était retiré à Boukarest après l'émeute de 1835, et n'est revenu que l'an passé. M. Alexis a été envoyé plusieurs fois à Vienne comme agent diplomate, en particulier en 1839, et il a été ministre cette année. Il vient d'être accusé d'avoir prêté à son frère 50,000 ducats (?) pris dans le trésor national, et il s'est mis en mai avec ce dernier sous la protection turque.

En citant l'origine de quelques uns des principaux employés de Milosch, loin de vouloir atténuer leur mérite, nous pensons que cela le rehausse, s'ils en ont réellement. Néanmoins, n'é-

tant pour la plupart que des créatures du prince, et semblant approuver tout ce qu'il faisait, ces personnages se sont plus ou moins isolés de la nation à mesure qu'il est devenu évident que le prince cherchait à éluder plus ou moins le vœu de la grande majorité de ses sujets.

Le prince se montrait encore tout-à-fait Turc dans la manière dont il plaçait et déplaçait ses employés. Il ne les exemptait pas même de la punition corporelle de la baguette, pour laquelle un banc était érigé devant son konak comme devant les bureaux de police et les mairies. Tel individu passait tout d'un coup d'une charge à une tout autre branche de service, ou bien il sautait tout-à-coup d'une place inférieure à quelque haut emploi pour redescendre quelquefois bientôt après à quelque charge intermédiaire ou au point d'où il était parti. Ainsi on a vu M. Tzveko-Raiovitsch nommé tout-à-coup général en chef de l'artillerie, puis recevoir sa démission et 25 coups de bâton, et devenir ensuite chef de la police de Belgrade.

En petit, le prince se conduisait d'une manière analogue, témoin l'histoire du marchand Costa de Panschova, établi à Belgrade et devenu Serbe (*Voyez* vol. II, p. 281). Ayant reçu une fois un bon avis médical de son sommelier Savo, il lui dit qu'il était plutôt fait pour être docteur que pour cet état. Il l'envoya étudier sous M. le docteur Kounibert, il est actuellement un officier de santé assez entendu.

Le prince Milosch régissait la Servie trop à son bon plaisir et en pascha turc. Ainsi, par exemple, lorsqu'il faisait vendre à Belgrade ou Kragoujevatz la viande de ses bestiaux, il l'offrait à un prix supérieur au prix ordinaire, parce que ses bœufs étaient en général d'une plus belle race que celle du pays. Néanmoins, comme la plupart des acheteurs préféraient à cette viande celle à meilleur marché, il faisait défendre la vente de toute autre viande de bœuf jusqu'à ce qu'il ait écoulé sa marchandise. Cette prétention se fondait cependant sur une loi que nous avons retrouvée dans les codes turcs (1). On re-

---

(1) Dans le Kanunname du Sandjak de Nicopoli il est dit que le

prochait aussi au prince, avant la levée de boucliers de 1835, qu'il ne voulait pas permettre qu'un propriétaire ait plus de cochons que lui. On citait même un propriétaire sur le Danube, au-dessous de Semendria, qui avait été persécuté pour ce seul fait. Que ce singulier grief ait ou n'ait plus existé, au moins on en entendait le reproche.

A Semendria, Miloutin-Petrovitch, frère du haidouk Petrovitch, chef distingué pendant la révolte de Tzerni-George, fut jeté, en 1836, en prison et frappé de coups de bâton. Il émigra en Valachie, et n'est revenu en Servie qu'après la visite du prince Dolgorouki, en 1837, à Kragoujevatz.

Pendant l'hiver de 1837 à 1838, deux négociants établis à Belgrade ayant acheté pour le compte du prince des cuirs et des draps en Russie, et ayant reçu une forte commission et les frais de leurs voyages, ils avaient résolu de tromper leur bienfaiteur et de partager le bénéfice en augmentant le prix des objets achetés. Ils comptaient faire par là un bénéfice net de 15,000 fl., mais l'un d'eux ne voulant pas partager fraternellement pour s'approprier les deux tiers de l'argent volé, l'autre alla dénoncer toute l'affaire au prince. Ce dernier ordonna alors que celui-ci recevrait les 15,000 fl. et que l'autre serait ruiné de fond en comble. Sans procès et sur l'ordre du prince, on lui prit sa maison et sa boutique, on la convertit en une auberge, on vendit tous ses effets à l'encan à vil prix, et on exigea de lui la remise de la somme que le prince avait prêtée à son épouse parce qu'elle avait été sa concubine avant de passer dans les bras de ce malheureux.

Le prince Milosch s'était toujours refusé à reconnaître publiquement le droit de propriété territoriale, comme si le sol de sa patrie lui appartenait. Or, guidé par ce principe, il était jaloux comme les paschas de voir entre les mains de ses sujets des immeubles plus beaux que les siens, et il était toujours

---

Soubaschi a le droit de déterminer 2 à 10 jours dans l'année où il ne permet pas d'autre vente que celle de sa vendange. Voyez *Le Gouvernement ottoman*, par M. de Hammer, vol. I, pag. 302.

porté à se les approprier en en fixant lui-même le prix et en offrant quelquefois moins que le propriétaire lui en aurait demandé. D'ailleurs, quand il faisait une pareille proposition, on n'osait pas refuser de lui céder une maison ou une terre, quoiqu'on eût eu toute la peine de la construction de l'habitation ou de mettre en rapport le fond de terre. Cette manière d'agir semblait indiquer que la propriété de la terre appartenait de droit au prince comme en Turquie, or sur ce point tous les Serbes sans distinction étaient naturellement d'accord pour penser précisément le contraire. On l'a même vu à Kragoujevatz empêcher l'achèvement complet d'une maison de M. Radischovitch, un de ses premiers employés, seulement parce que dans le plan il entrait quelques statues de bois, en un mot des ornements qui n'existaient pas dans ses konaks.

Le manque de lois, en Servie, établissant le droit de propriété et la liberté personnelle, a fait échouer les offres de colonisation faits en 1837 par des Saxons. Ces colonies allemandes devaient servir de modèles aux Serbes, et leur apprendre autant à mieux employer les ressources de leur pays qu'à y perfectionner les métiers utiles à la société. C'était un plan favori du prince Jevrem, que l'opiniâtreté systématique de son frère a fait ajourner jusqu'ici.

Pendant l'hiver de 1837 à 1838, M. Tyrol avait imprimé à Belgrade un almanach, l'Uranie (*Ourania*), avec des gravures faites à Vienne représentant des figures de jolies femmes en tête desquelles était une portant le nom d'*Anka*, Annette. Le prince fit reprendre à chacun des souscripteurs son almanach, et fit ôter les gravures de tous les exemplaires restant ou vendus. Quelques uns prétendent qu'il ne voulait pas gâter les mœurs de son pays par des dessins si attrayants; d'autres disent que la figure d'Anka était celle de la fille cadette de son frère Jephrem, et qu'il désirait qu'on n'attachât pas tant d'importance à son intéressante nièce. Enfin d'autres croient que l'almanach a été défendu parce qu'il donnait au prince le titre d'altesse.

Vers la même époque, le poëte Miloutinovitch était tombé

dans la disgrâce, à cause de son histoire des trois années de guerre de la Servie contre la Porte, sous Tzerni-George. C'était cependant seulement sa *Serbianka* en prose, plus une lettre du prince Milosch, qui l'engageait à cette publication et à dire toute la vérité. Le poëte s'y montre Serbe pur, indifférent envers les Russes comme envers les Autrichiens, et il cherche à montrer que les Serbes doivent leur délivrance à eux-mêmes. C'était là son grand tort, et Milosch devait au moins simuler quelque temps une mauvaise humeur.

Enfin on reprochait encore au prince Milosch ou à ses agents de chercher à influencer les assemblées préparatoires des *Skouptschinas*, où se discutent les propositions à faire dans cette sorte de diète.

Ayant épuisé la catégorie des médisances contre le prince, il est temps de placer en contre-poids ses bonnes qualités et ses talents administratifs, si bien adaptés à l'état actuel de son pays.

A l'opposé de tous les petits princes, celui de Servie n'avait point la manie du militaire. Il était trop économe pour grever son pays de telles dépenses, et il était trop sage pour ne pas entrevoir que l'affection des sujets n'est pas en proportion croissante avec le nombre des troupes, et leurs uniformes plus ou moins brillants. Laissant cette douce illusion à ceux qui ne savent pas gagner le cœur de leurs concitoyens, ou ne croient pas en avoir besoin, il n'avait juste que ce qu'il faut de militaires, quoiqu'il pût en tenir davantage sans craindre de donner ombrage aux Turcs. Il soignait ses troupes sans tenir à leur équipement brillant, et ne perdait ni son temps ni l'argent de l'État à s'amuser à des changements inutiles ou pédantiques à cet égard. Lui-même ne semblait point partager le goût militaire de certains princes, qui, n'ayant pas vu le feu, veulent au moins se donner le plaisir des revues et du commandement d'évolutions de parade.

Lorsque le prince voyageait, il se faisait accompagner de quelques houlans, de quelques tatares et d'un ou deux de ses secrétaires et d'un médecin. A sa résidence, il n'y avait pas

de garde à sa porte ou à ses portes; mais vis-à-vis de la sortie principale, était un corps-de-garde d'une douzaine d'hommes, avec une seule sentinelle, et une musique militaire s'y faisait entendre de grand matin au lever du prince et le soir avant son souper. Telle est toute la pompe militaire dont était entouré ce prince national.

Né au milieu d'une heureuse médiocrité, il avait cru pouvoir continuer tout simplement sa vie de famille, et avait cru aussi inutile à son pays et à son autorité que ridicule pour lui d'avoir une cour, ce terrible entourage, qui empêche tant de princes, d'ailleurs bien disposés et intéressés à être aimés, à apprendre la vérité, et qui ne cesse de les gâter par des flatteries plutôt que de leur ouvrir les yeux par de crues vérités. Il savait trop bien que si les véritables amis, les Sully sont rares, c'est surtout parmi les courtisans, qui ne pensent en général qu'à exploiter les revenus de leurs maîtres, et à mener une vie de fainéants, à mépriser le bourgeois et le paysan, et qui n'ont que trop souvent précipité la chute des rois, ou même vendu ces derniers à l'étranger. S'il était vrai que dans notre civilisation plus artificielle ces êtres parasites servent à rehausser l'éclat d'un trône sans l'affaiblir par leurs vices résultant de leur oisiveté, toutes ces choses ne pouvaient convenir à un peuple simple et patriarcal comme les Serbes, et si de pareilles innovations ont déplu en Grèce, elles auraient été encore plus déplacées chez les Slaves. Ainsi, si la princesse Ljoubitza n'a point de dames d'honneur et de représentation, en un mot, si ses fils venaient recevoir, comme de bons bourgeois, les visiteurs à la porte de leur Konak, il n'y avait aussi nulle part, pas même chez le prince, une étiquette de cour qui prescrivît des habillements particuliers, ou de ne pas s'asseoir en présence du prince, ou d'autres vétilleuses observances, auxquelles on peut bien laisser aux courtisans le plaisir d'attacher une haute importance. La cour du prince se réduisait à ses secrétaires et à quelques adjudants, qui étaient en particulier MM. Alexis Simitsch, Voulé, Voutschitch et Tzvetko-Raiovitsch, appelé aussi par abréviation *Tzveko*.

M. Voulé avait, dit-on, beaucoup d'influence. M. Voutschitch était commandant de la milice et sénateur, sa résidence était à Belgrade, où il possède un Konak. Il était déjà très populaire parmi la milice. Les autres hommes influents étaient MM. Mileta de Jagodin, Milosatz Zdravkovitch de Resava, le propriétaire le plus riche après le prince, Proto-Nenadovitch, colonel à Valievo, nommé ainsi pour avoir été ecclésiastique, Milan, frère du Haidouk-Veliko de Pojarevatz, Theodorovitch, Mitchitch d'Oujitze, etc. Le reste de l'entourage du prince était formé de son médecin, M. Patzek, et de quelques jeunes gens en partie militaires, et appelés *Momki*. Enfin, bien différent des princes, il était souvent tout seul sous son Tschardak, ou allait se promener seul ou accompagné de deux ou trois personnes, et adressant la parole au premier venu; ainsi il parla à Bania avec notre domestique.

S'il n'avait pas de cour, il avait cru devoir récompenser les talents ou les services rendus par des titres honorifiques qui donnaient droit à des pensions. Ainsi il avait nommé un certain nombre de majors et de *Polkovniks* ou colonels qui n'étaient que titulaires, et il avait aussi des conseillers supérieurs dans le même cas. Ainsi MM. Hadgi-Banda et Germanj, l'un employé supérieur et l'autre directeur de la douane, étaient majors; M. Theodorovitch était colonel, etc. C'est un usage emprunté aux Russes, qui était sans les mêmes conséquences que dans la Moscovie, car les Serbes ne se laisseraient pas subdiviser en classes, comme d'autres Slaves.

Le prince se montrait extrêmement économe des deniers publics, et s'il y avait quelque chose à lui reprocher à cet égard, cela aurait été plutôt de fixer trop bas le traitement de certains employés. Son secrétaire de cabinet avait la table et le logement, et touchait 1,500 écus (7,500 francs), ses autres secrétaires 500 à 200 écus (2,500 à 1,000 francs) outre la table; 300 écus (1,500 francs) était une paie moyenne. Ses conseillers supérieurs en service avaient annuellement les uns jusqu'à 1,000 écus (5,000 fr.), d'autres n'avaient que 8 à 600 écus (4,000 à 3,000 fr.). Le prince Jevrem, comme gé-

néral-major et président du sénat, avait seul 1,700 écus (8,500 fr.) d'appointements; les sénateurs touchaient 800 à 1,000 écus (4,000 à 5,000 fr.) suivant le bon plaisir du prince, les commandants jusqu'à 1,300 écus (5,350 fr.), les colonels 1,000 écus, les capitaines de districts 5 à 600 ou même 700 écus (1,250 à 1,500 ou 1,750 fr.), les capitaines de communes 3 à 400 écus (750 à 1,000 fr.), les juges 4 à 500 écus (1,000 à 1,250 fr.), les secrétaires des juges 100 à 125 écus (500 à 605 fr.) avec la table et le logement, les médecins de cercle 300 à 360 écus (1,500 à 1,800 fr.). Malgré ces modiques traitements, la vie ordinaire est si bon marché en Servie que cela suffit aux besoins des familles, mais on ne peut guère économiser.

A côté de cette parcimonie dans les traitements, il n'avait que juste le nombre nécessaire d'employés, les sinécures y étaient et y sont encore inconnues. Au contraire, on aurait souhaité que la perspective d'une paie plus élevée pût compléter le corps des médecins en Servie, et procurer à ce pays des ingénieurs et des gens des professions libérales.

Le prince Milosch, connaissant la pauvreté de son peuple, malgré son aisance véritable, empêchait tout luxe hors de proportion avec ses besoins. Ainsi lui et sa femme donnaient l'exemple de n'avoir point ces cuisines luxurieuses de nos seigneurs. On peut même dire qu'il se montrait par trop frugal, et en voyage surtout, il se contentait, lui et ses secrétaires, des mets les plus grossiers. Il nous est arrivé nous-mêmes de manger avec ces derniers sans serviettes, ni nappes, et presqu'à la gamelle, et d'en recevoir l'avis charitable qu'il ne fallait pas faire de cérémonie et se hâter de manger, risque à ne plus rien trouver dans un instant (1).

---

(1) Extrait de mon journal de voyage ayant rapport à la vie particulière du prince.

Dans l'automne de 1836, rentrant en Servie par Gorgouschovatz et Bania, nous apprîmes que le prince était dans ce lieu. A un quart de l. avant ce village, nous rencontrâmes son fils aîné et deux Ser-

Sachant que les tentations du luxe s'infiltrent bien vite dans une nation, le prince poussait même la rigueur jusqu'à empê-

---

bes qui tirèrent un coup de pistolet à notre approche. Bania, village d'une soixantaine de maisons en bois alignées le long d'une rue, était fort vivant, des tentes de feuillage y indiquaient que quelques centaines de personnes y avaient été rassemblées. Le prince occupait une petite maison dans un enclos en clayonnage et à deux issues; il passait la plupart de son temps sous une treille artificielle de feuillage et y donnait ses audiences. Vis à-vis se trouvait un poste et une sentinelle, et comme à Kragoujevatz, quelques houlans et la musique militaire du prince étaient dans le village.

Les ressources y étaient si petites que la chancellerie du prince était réduite à une seule table prêtée par le chirurgien du lieu. Pour les repas, on avait cependant dressé des tables et des bancs hors des maisons sous des berceaux de feuillage. Avec ces cent à cent cinquante étrangers, malgré toute la bonne volonté des personnes qui nous connaissaient, il fallut nous nicher dans l'arrière-partie exhaussée de la salle commune d'une auberge où on ne cessait de tuer des moutons. Notre lit était, à la lettre, séparé de la crêche des chevaux par une faible cloison, tandis que devant et à côté de nous pendaient des entrailles ou des peaux sanglantes. La comparaison de pareils hans avec ceux de Turquie nous faisait regretter vraiment d'autant plus les hôtelleries des Bulgares et des musulmans que nous ne trouvions plus dans les aubergistes serbes la même serviabilité. Il fallait parlementer pour avoir du café au lait, en un mot essuyer des raisonnements au lieu d'être obéi tout de suite avec plaisir. On aurait dit vraiment quelquefois que l'aubergiste serbe était jaloux de voir l'étranger manger plus que lui.

Nous nous empressâmes d'aller rendre nos devoirs au prince Milosch et le remercier de ce qu'il avait bien voulu faciliter notre voyage en Turquie. Tout plein des sentiments d'attachement que nous avions vu en tous lieux manifester par les Bulgares et les Serbes turcs pour le prince, nous ne pûmes nous empêcher de lui dire qu'il paraissait être pour ces peuplades l'étoile guidant le voyageur dans les ténèbres. « Il est vrai, répondit-il, que depuis quelque temps les Bulgares ont pris une véritable affection pour nous, et il serait bien temps que ces contrées fussent gouvernées par une puissance chrétienne. » Nous parlâmes aussi des positions si fortes du Rhodope e du mont Kreschna, qu'il caractérisait comme la grande position centrale de la Romélie. Nous fûmes étonnés de la manière ouverte dont le prince s'exprimait sur des points si délicats, malgré qu'on

cher que quelques personnes aient des calèches. C'est en partie pour la même raison qu'il n'a pas voulu accéder à la demande

---

pût entendre ses paroles du dehors, car dans sa suite il y avait sans doute quelque faux frère. Il m'invita enfin à l'accompagner le lendemain au sommet du mont Rtagn.

A peine il faisait jour que les fanfares nous apprirent que le prince se levait. L'avis du prince de partir ne s'y fit pas attendre. Le prince était accompagné d'environ cinquante personnes à cheval, parmi lesquelles il y avait douze houlans trompette en tête. Les divers costumes européens et turcs formaient un aspect pittoresque, et de temps en temps les fanfares des trompettes venaient ajouter de l'effet à cette promenade orientale. Nous montâmes par des pentes surtout gazonnées et arrivâmes sans grande ascension à environ trois lieues de Bania, dans un bois de chênes où nous devions dîner et visiter une glacière naturelle. Une vingtaine de paysans avaient élevé des huttes de feuillage d'arbres près de cette dernière, et étaient occupés à faire rôtir des poulets et quelques moutons.

Ses fils, ses secrétaires et nous étant descendus dans ce puits naturel, le prince Milosch se tint tout le temps de la descente au haut du gouffre, nous suivant d'un œil inquiet. Il avait posé sa redingote et s'était mis en veste ronde de cotonnade, et avait remplacé son bonnet fourré hongrois par un chapeau blanc à larges bords comme les Auvergnats. Il désirait savoir les causes physiques de cette glacière et parut peu satisfait de ce qu'on put lui en dire.

Le prince ayant joué un peu, en bon père, avec son fils cadet, prit son repas avec ses fils sous une petite treille et nous avec le reste de la compagnie. Nous n'avions pas de fourchettes et étions réduits à des cuillers et à quelques verres, de manière que l'eau-de-vie et le vin faisaient le tour à la ronde et que nous mangions à la gamelle. Nous avions déjà remarqué qu'à Bania, où il y avait pourtant des couteaux et des fourchettes, les employés du prince mangeaient sans nappes ni serviettes. Le prince nous envoya une cuisse de poulet d'un ragoût fait exprès pour lui à la manière serbe, c'est-à-dire tel qu'à Paris on le trouverait fort insipide.

Après dîner, les jeunes princes vinrent causer avec nous pendant une courte sieste de leur père, et nous crûmes apercevoir que, tout petit qu'était l'entourage du prince, la flatterie s'y était déjà glissée. Ainsi, comme on savait que feu le prince Milan était fort engoué des Russes et portait toujours une redingote verte, un colonel ne manqua pas d'amener ce sujet sur le tapis et d'exprimer son dévouement à la Russie comme un sentiment commun à tous les Serbes au

de l'Anglais Well, qui demandait à établir une fabrique de drap en Servie. Quelques personnes, regardant le luxe comme une nécessité de la civilisation, et un bien pour les pauvres ainsi occupés, blâmeront le prince d'avoir de telles idées, mais si elles avaient demeuré en Turquie, elles verraient que les lois somptuaires n'y sont pas encore hors de saison, comme chez nous.

Ne trouvant pas parmi les Serbes des hommes ayant des connaissances assez étendues pour lui servir utilement d'employés supérieurs, il avait fait venir un certain nombre de Serbes hongrois, appelés en Servie, en terme de mépris, *Schvabo*, Allemands de la Souabe. Les Serbes étaient et sont jaloux de cette préférence, accordée par le prince aux *Schvabes* ou Serbes, habillés à l'européenne, mais le prince leur fit sentir que la nécessité absolue l'y forçait au moins pour le moment jusqu'à ce que de jeunes Serbes se fussent formés. En général, cette petite jalousie des Serbes contre les Serbes de Hongrie ou de Syrmie (*Srm*) est bien fâcheuse, et contraire aux progrès de la civilisation. Ils devraient être satisfait de voir chez eux leurs frères de Hongrie, et tâcher de les attirer, pour profiter de leurs lumières, mais au lieu de cela les ignorants semblent contents de les voir partir, et voudraient en savoir délivrés leur pays. Si c'étaient des Autrichiens, on le comprendrait jusqu'à un certain point; mais pour des Serbes européanisés, c'est manquer à leur perspicacité ordinaire.

Le prince Milosch a toujours suivi une sage politique relativement aux musulmans. Il n'encourageait point les change-

---

moins présents, ce qui n'était pourtant pas le cas, témoin l'exclamation d'un d'eux que c'étaient des remarques oiseuses devant un étranger.

Bientôt nous escaladâmes à cheval le Rtagn, et nous ne mîmes pied à terre qu'à une grande hauteur, d'où nous gravîmes sur la cime étroite de la pyramide. Le prince Milosch considérait avec un plaisir tout particulier la Tzerna-Rieka, qui formait à nos pieds une belle carte de géographie et était une des nouvelles acquisitions de la Servie. Nous retournâmes dans le même ordre à Bania.

ments de religion, et n'offrait aucun avantage à ceux qui reniaient ainsi la foi de leurs pères, parce qu'il savait bien que l'intérêt était le mobile principal de pareilles conversions. De plus, il montrait une grande impartialité dans les démêlés de ses sujets avec les Ottomans, et même il n'usait pas contre eux de la rigueur dont l'autorisaient les concessions de la Porte. Il ménageait les musulmans dans l'éventualité possible que lui ou sa famille pourrait avoir un jour un bon nombre de sujets mahométans.

Pour terminer de caractériser le gouvernement serbe de Milosch, nous ajouterons que, faisant abstraction des excès de pouvoir de ce prince, la Servie aurait été de tous les pays de l'Europe celui qui offrait le gouvernement le plus voisin du régime idéal d'une monarchie sans cour, avec des institutions les plus voisines possibles des formes républicaines. En effet, au lieu de présenter l'inconséquence des États-Unis, ou d'être une pétaudière comme la Suisse, la Servie offrait un gouvernement monarchique plein de force, à bon marché, sans aristocratie, sans dettes, et un prince-citoyen abordable pour tout le monde, et respecté pour sa seule personnalité, et non point pour ses titres, ses richesses ou son brillant entourage. Il est vrai que tous les rouages sociaux sont bien plus simples en Servie qu'en France, et que ce pays n'a pas le bonheur d'avoir un grand foyer de charlatans et d'intrigants comme de science.

Du temps de Tzerni-George, les impôts et les affaires de l'État se discutaient dans un conseil nommé *Soviet*, et composé de sénateurs (*Sinator*) ou de voïvodes représentant les districts, et nommés à la pluralité des voix. Ces élus du peuple se rassemblèrent d'abord au couvent de Bogovodja, puis dans le château de Semendria, et enfin, après la prise de Belgrade, ils s'installèrent dans cette ville. Le prince Milosch a bien conservé toujours l'usage des *Skoupschtinas* ou assemblées de notables, qui se réunissaient à l'ordinaire à la Saint-George, vers la Pentecôte, et à la Saint-Demetrius. Leur local était

dans une maisonnette ou pavillon de bois, à côté de la nouvelle maison de ville, à Kragoudjévatz, ou devant l'église, dans les Skoupschtinas extraordinaires et fort nombreuses.

Il est cependant arrivé que, dans certaines années, il n'y a eu qu'une assemblée, et ce qu'on a surtout reproché au prince, c'est qu'il n'y admettait que des personnes nommées par lui, c'est-à-dire ses colonels, ses capitaines, quelques sénateurs, des juges, les évêques et le métropolite. Rarement il y joignit les knes, et moins souvent encore les kmets. En un mot il pouvait n'en faire qu'un conseil de ses créatures, et il y faisait intervenir des membres du tribunal supérieur, le *Veliki-Soud*, ou même il ne distinguait pas assez les attributions bien différentes de ces deux assemblées, l'une législative et gouvernementale, et l'autre simplement cour supérieure de justice. Les anciens sénateurs, sous Tzerni-George, n'existaient plus que de nom, et leurs fonctions dépendaient de la volonté du prince, comme aussi la cessation de leur dignité. On en comptait encore une douzaine qui étaient en partie en même temps membres du *Veliki-Soud*.

Dans des cas extraordinaires, tels que celui où les Serbes reconnurent la dignité princière héréditaire dans la famille de Milosch, il y a eu aussi quelquefois des *Skoupschtina staraschina*, c'est-à-dire des assemblées de tous les personnages précédents avec tous les capitaines de communes ou *knes*, et les *kmets* ou maires. Le nombre des assistants s'élevait alors de 1,000 à 1,500 ou même à 2,000 personnes.

Dans les *Skoupschtinas* ordinaires, M. le conseiller d'État Radischovitch, natif de Semlin, était le secrétaire, et on y discutait surtout l'impôt ou la *Poresa*; mais avant de s'y rendre, les capitaines ou même des agents du prince faisaient des tournées dans le pays pour s'entendre avec les kmets et les anciens des villages.

Cependant la grande masse des paysans serbes semblait contente de son état, et dans les pourparlers préliminaires les *Skoupschtinas narodna*, on discutait surtout sur l'usage fait des impôts, sur le nouveau fardeau du service militaire pour

les cordons sanitaires et sur la nécessité de reconnaître solennellement à chacun sa propriété territoriale.

D'une autre part, il était dit positivement dans le firman de la Porte, qui suivit le traité d'Andrinople, que le prince Milosch aurait l'administration intérieure du pays, de concert avec l'assemblée des notables serbes. Il y était même parlé des membres d'un sénat qui ne pourront être destitués ni privés de leur emploi sans motifs légitimes. On comprend que tout le monde ne trouvait pas que le prince observât exactement les termes de ce décret impérial, et on fondait là-dessus des griefs, en y ajoutant les autres que nous avons énumérés.

Il en résulta une grande émeute en 1835, qui se termina sans effusion de sang. Alors la Servie eut aussi sa charte improvisée; désormais son bonheur devait être assuré, parce que quelques meneurs avaient des places et des titres, et ce coin de l'Europe passa pour avoir déjà deux chambres et le code Napoléon! Mais cette pâle copie de la mode du jour ne put convenir aux cours protectrices, on n'en parla bientôt plus. Voulant léguer à son peuple quelque chose d'une utilité plus pratique que de belles phrases, Milosch fit venir des jurisconsultes de Hongrie pour faire des lois; mais leur travail ne recevant jamais de sanction, et le prince étant mal servi à Constantinople, le sultan, poussé probablement par une politique étrangère, octroya aux Serbes le règlement constitutif suivant par le hatti-scherif du mois de Scheval 1254 ou du 10 au 12 (22 à 24 N. S.) décembre 1838.

« A toi, visir Jousouf-Mouhla-Pascha, que tu sois estimé, et au prince du peuple serbe, qu'il soit heureux.

» D'après les priviléges et les libertés concédés aux habitants de la province de Servie pour leur fidélité et leur attachement, et d'après le contenu de plusieurs hatti-scherifs émanés de nous précédemment sous différentes dates, il a été trouvé nécessaire de donner à cette province une organisation et une constitution particulière, privilégiée et inaltérable sous la condition que les Serbes observent ponctuellement les devoirs de la fidélité et de l'obéissance, et qu'ils paient le tribut à ma Sublime-Porte exactement et aux époques prescrites.

» 1. D'après le contenu du décret impérial que tu as reçu précédemment, et conformément à la constitution organique concédée au peuple serbe, la dignité princière a été donnée à ta personne et à ta famille, comme une récompense pour ta fidélité et ton attachement.

» 2. Le gouvernement intérieur du pays est confié à tes soins et à ta fidélité, et 4,000 bourses (500,000 fr.) sont destinées annuellement à tes dépenses.

» 3. En même temps je te confère : *A* la nomination des employés pour les différentes branches d'administration de la province; *B*. le pouvoir d'*exequatur ; C*. le commandement de toutes les troupes nécessaires pour faire la police, maintenir l'ordre et la tranquillité du pays et prévenir les attaques et les désordres; *D*. la répartition et la collecte du tribut ainsi que la distribution des charges publiques; *E*. la nomination des commissions nécessaires et la publication des instructions conformes à l'ordre à tous les employés de la province; *F*. la juridiction et le droit de punition et de grâce pour les crimes.

» 4. Avec ce pouvoir qui t'est confié, tu auras donc le droit entier de choisir, de nommer et d'installer trois individus qui seront soumis à tes commandements et formeront une administration centrale, comme cela convient pour l'établissement d'une bonne administration du pays et des habitants, devoir qui t'est prescrit. Un de ces individus s'occupera des affaires de l'intérieur, un autre des finances, et un troisième de la justice.

» 5. Tu te formeras une chancellerie particulière et confiée à la conduite de ton remplaçant (*Namesnik*), tu le chargeras de dresser les passeports et de veiller aux rapports des Serbes avec les puissances étrangères et aux intérêts nationaux.

» 6. Un conseil composé de primats (*Nitschirnitzi*), de notables (*Otmienii*) serbes, sera constitué. Ce conseil sera composé de 17 membres dont l'un occupera la présidence.

» 7. Quiconque n'est pas né Serbe ou n'est pas nationalisé; de plus, quiconque n'a pas atteint l'âge de 35 ans ou ne possède pas d'immeubles, ne peut pas devenir membre de ce conseil.

» 8. Le président et les membres de ce conseil seront choisis par toi, sous la condition qu'ils possèdent la confiance entière du peuple et qu'ils ont pour eux l'opinion publique, soit à cause de leur habileté et leurs autres qualités d'honnêtes gens, soit à cause de leurs services envers leur patrie.

» 9. Le choix fait, et avant d'entrer en fonction, les membres du conseil, y compris toi, prêteront serment entre les mains du métropolite de ne pas agir contre les intérêts du peuple; contre les devoirs prescrits par le service et la conscience, et contre ma volonté impériale.

» 10. La charge du conseil sera uniquement de voiller aux intérêts du peuple et de l'étayer de ses conseils.

» 11. Sans le consentement du conseil, aucune loi ne pourra être décrétée ni aucun impôt ordonné.

» 12. Le traitement des membres du conseil sera fixé par loi d'une manière convenable et de commun accord, et quand les assemblées seront instituées dans l'endroit du gouvernement central de la principauté, ses attributs s'étendront sur les objets suivants :

A. Le jugement et la décision des demandes et des points litigieux (*Narnitze*) ayant rapport aux décrets et lois du pays, à la justice, au tribut et aux autres impôts. *B*. La fixation des traitements et des rémunérations pour tous les employés du pays, ainsi que l'installation de nouveaux employés s'il était nécessaire. *C*. L'estimation des dépenses annuelles nécessaires à l'administration du pays ainsi que la délibération des moyens les meilleurs et les plus convenables pour établir et lever les impôts qui doivent faire face aux dépenses. *D*. Enfin la délibération sur la rédaction d'une loi qui détermine le nombre, la solde et le règlement de service de la milice nationale nécessaire pour la conservation du bon ordre et de la tranquillité.

» 13. Ce conseil aura le droit de faire des propositions pour des lois qui lui paraîtront utiles, en en mentionnant les raisons et en y ajoutant les noms du président et du secrétaire, néanmoins sous la condition que ces lois n'attaquent pas ni ne diminuent les droits légaux de suzeraineté de ma haute Porte, qui est le souverain du pays.

» 14. De pareilles demandes seront suivies de discussions, et la décision aura lieu d'après la pluralité des voix.

» 15. Le conseil aura le droit d'exiger annuellement, en mars et avril, des trois ministres mentionnés, un tableau de leurs mesures administratives pour l'année écoulée, ainsi que d'examiner leurs comptes.

» 16. Ces trois ministres, savoir : de l'intérieur, des finances et de la justice, ainsi que le directeur de la chancellerie, assisteront, pendant la durée de leur charge, aux séances du conseil après avoir prêté serment.

» 17. Les 17 membres du conseil ne peuvent être destitués avant que ma Haute-Porte en ait été avisée, qu'ils se sont rendus coupables d'un crime, de la violation d'une loi, et d'autres ordonnances du pays.

» 18. Parmi les Serbes, il sera nommé et choisi un *Kapou-Kjaia*, qui résidera toujours auprès de ma Haute-Porte, pour les affaires serbes concernant une administration conforme à mes intentions impériales, aux libertés nationales, et aux ordres sur l'organisation de ce pays.

» 19. Les affaires de police, les quarantaines, l'expédition des ordres du prince aux employés des districts, l'administration des instituts utiles et de la poste, le soin des routes, l'exécution des ordonnances concernant les pauvres du pays, tous ces objets appartiennent au ministre de l'intérieur.

» 20. Le ministre des finances examine les comptes de l'État, s'occupe d'encourager le commerce, de conserver et d'administrer les revenus publics, dont le budget est fixé par les lois du pays, de tenir la main à l'exécution des lois concernant le commerce et l'état financier, de couvrir les dépenses du pays, d'après les comptes établis par les autres ministres. Il aura soin qu'on dresse un cadastre ou livre des propriétés immobilières, publiques et particulières, ainsi que des propriétés mobilières du pays et de l'État. Il soignera l'exploitation des mines, l'emménagement des forêts, et les autres objets qui ont rapport à sa chancellerie.

» 21. Celui qui est destiné à l'administration de la justice, et qui est en même temps le directeur du ministère de l'instruction publique et de la diffusion des sciences, aura la charge de rechercher si les décisions prises ont été exécutées, de recevoir les plaintes élevées contre les juges, et de prendre des décisions à cet égard, de se convaincre des capacités de ceux destinés à la charge de juge, ainsi que de se faire remettre tous les trois mois, par eux, une indication de tous les procès jugés dans cet intervalle, et de prendre soin de la construction, de la destination des prisons, aussi bien que de leur amélioration.

» 22. Il aura aussi à s'occuper de la moralité publique, de l'établissement de nouvelles écoles, et des encouragements pour apprendre des sciences utiles. Il aura l'inspection sur les hôpitaux et autres instituts d'utilité générale, et s'entendra avec les anciens de l'église pour régler tout ce qui regarde la religion, le service divin et l'église.

» 23. Un étranger non né Serbe ou non nationalisé ne peut pas remplir aucune des dignités mentionnées.

» 24. Ces trois ministres seront indépendants l'un de l'autre dans l'exercice de leurs devoirs respectifs, sans que l'un soit subordonné à l'autre; chacun aura sa chancellerie particulière.

» 25. Chacune de ces divisions sera partagée en plusieurs bureaux, et chaque publication concernant les affaires de l'État, émanée de ces derniers, doit porter une signature. Aucune décision qui appartient aux attributions de deux départements et a besoin d'un double assentiment, ne sera exécutée sans la signature des chefs de bureau, et sans avoir été portée et enregistrée dans le protocole des bureaux en question.

» 26. Les trois ministres rédigeront annuellement, en mars et

avril, un tableau de toutes les affaires traitées et exécutées dans leurs chancelleries et de celles qui leur sont soumises; ils y ajouteront leur sceau et leur signature, ainsi que la signature des chefs de bureau, et ce tableau sera soumis au conseil de la province.

» 27. Ma volonté expresse est que les habitants de Servie, sujets de ma haute Porte, jouissent de la liberté de propriété, de la liberté personnelle, de la protection dans les places honorifiques et les dignités. Il est contraire à ma volonté impériale que qui que ce soit perde ses droits civils sans jugement préalable, ou qu'il soit exposé à une persécution ou punition illégale. Pour cela on a trouvé nécessaire d'ériger plusieurs espèces de cours de justice pour punir les coupables, et pour reconnaître à chacun son droit et rendre à chacun la justice d'après les lois, en ayant égard au droit et la justice, ou dans le cas contraire aux crimes et fautes prouvés d'un chacun.

» 28. Donc un Serbe ne peut pas être affligé d'amendes ou de peines corporelles quelles qu'elles soient, avant qu'il n'ait été examiné et condamné d'après les lois. Ces cours de justice s'occuperont des contestations, décideront et jugeront les crimes et les violations des lois; mais dans aucun cas on ne pourra ordonner la confiscation des biens.

» 29. Trois espèces de cours de justice sont établies pour l'exercice de la justice : la première sera composée dans les villages par les anciens, et portera le nom de tribunaux de paix; la seconde formera la première instance, et sera établie dans chacun des 17 districts de la Servie; enfin la troisième cour, appelée d'appel, se trouvera à la résidence du principal du gouvernement.

» 30. La justice de paix de chaque village sera composée d'un président et de deux membres élus par les habitants du lieu. Les attributions judiciaires de ce tribunal local, dans la détermination des peines et la décision des contestations, ne s'étendront dans les affaires criminelles qu'à une peine de 3 jours d'arrêts ou de 10 coups de bâton, dans les affaires civiles aux procès qui n'ont pas rapport à plus de 100 piastres (25 fr.).

» 31. Les enfants et les parents des coupables ne sont pas responsables pour leurs pères et mères et leurs parents, et ne peuvent pas être punis pour eux.

» 32. Dans les tribunaux locaux on n'instruit que sommairement et verbalement. Les jugements et les procédures des deux autres cours de justice ont lieu par écrit. Le tribunal de village renvoie au tribunal de district tout procès dont l'objet dépasse 100 piastres, ainsi que toute décision sur une violation des lois qui est punie de plus de 10 coups de bâton.

» 33. Le tribunal de district est obligé de décider dans les contesta-

tions en première instance, et sera composé d'un président, de trois autres membres, et d'un personnel suffisant de chancellerie.

» 34. Ceux qui n'ont pas atteint leur trentième année ne peuvent être ni président ni conseiller de cour.

» 35. Ce tribunal de district aura le droit de décider les affaires criminelles et civiles.

» 36. Chaque condamné par le tribunal de district aura 8 jours pour en appeler; mais après 8 jours le jugement porté acquiert force de loi.

» 37. La cour d'appel s'occupera uniquement de révision et des décisions portées par le tribunal de première instance. Les quatre conseillers de cette cour doivent avoir atteint leur trente-cinquième année.

» 38. Les membres de la cour d'appel doivent être nés Serbes ou être nationalisés.

» 39. Quant aux procès renvoyés d'une cour à l'autre, le président est obligé de délivrer aux parties intéressées un extrait des délibérations, munies de sa signature et de son cachet.

» 40. Un membre du tribunal de justice de paix ne peut pas être membre des deux autres cours de justice.

» 41. Après la mort d'un membre de ces deux cours, on fera attention, dans le choix de son successeur, aux années de service et à l'âge, et on se décidera d'après cela.

» 42. Aucun des membres de ces tribunaux ne peut être démis à cause de négligence de ses devoirs ou violation des lois, avant que sa culpabilité n'ait été légalement prouvée.

» 43. Un militaire ou employé civil, ou un ecclésiastique ne peut être puni qu'après que sa faute est prouvée légalement, et après un jugement légal.

» 44. Les employés civils et militaires, ainsi que les ecclésiastiques, ne sont pas soumis aux peines corporelles; on les punit par de sévères admonitions, par la prison, par la démission et par le bannissement.

» 45. La Servie jouit de la liberté illimitée du commerce; donc chaque Serbe peut se vouer au commerce sans aucune restriction, à moins que le prince, d'accord avec le conseil du pays, ne trouve tout-à-fait nécessaire de limiter temporairement le commerce pour certains articles.

» 46. Chaque Serbe se conduisant suivant les lois, est maître absolu et propriétaire de ses biens. Il peut les vendre et les léguer à d'autres.

» 47. Il ne peut perdre ce droit que par un jugement d'une cour de justice du pays.

» 48. Chaque Serbe est tenu à s'adresser pour ses contestations au

tribunal du district dans lequel il vit. Il ne peut être sommé de comparaître que par le tribunal du district où se trouve son domicile.

» 49. Aucun Serbe ne peut plus être commandé pour des corvées ou *Robot*.

» 50. Les dépenses pour l'entretien des ponts et l'établissement des routes sont à la charge des lieux environnants.

» 51. Comme le gouvernement central de la principauté a la surveillance des routes postales, des ponts et d'autres établissements d'utilité publique, les particuliers doivent être encouragés à porter leur attention et leur zèle sur ces objets.

» 52. D'accord avec le conseil, tu détermineras une paie pour les pauvres qui s'occupent de travaux publics, et un traitement fixe des employés dans les différentes charges.

» 53. Chaque employé peut renoncer à son service après un certain nombre d'années de service et pour des raisons légales. Après sa sortie, on lui assignera une pension en rapport avec les services rendus.

» 54. Chaque charge est donnée au moyen d'un décret princier; mais l'avancement n'a lieu que d'après le rang, l'ancienneté et l'examen préalable prescrit.

» 55. Les personnes judiciaires doivent toujours rester dans la justice, et sont tenues à tâcher de se perfectionner dans cette partie.

» 56. Un employé civil ou militaire ne peut même pas être employé provisoirement dans une cour de justice.

» 57. Comme les Serbes sujets de la Haute-Porte, et lui devant un tribut, sont de l'Eglise grecque, je leur ai donné la complète liberté d'exercer leur service divin d'après les cérémonies en usage, ainsi que de se choisir sous ton assistance et ta surveillance leur métropolite et leurs évêques, sous la condition que, conformément aux canons de l'Église, ils soient soumis à la puissance ecclésiastique du patriarche résidant à Constantinople, qui est à regarder comme le chef de l'Eglise et de la synode. De même, il est conforme aux priviléges et aux libertés accordés jadis par la Porte Ottomane à ses sujets chrétiens, que les chefs du clergé administrent entièrement les affaires de l'Eglise, en tant qu'elles n'ont pas de rapport avec les affaires politiques. D'une autre part, les rénumérations et les dotations du métropolite, des évêques, des igoumens, des ecclésiastiques et des institutions pieuses, sont déterminées par le peuple; ces mêmes règlements s'appliqueront donc au traitement et à la dignité du métropolite et des évêques en Servie.

» 58. On déterminera, en Servie, les lieux où le haut clergé se rassemblera pour tenir conseil sur les affaires concernant le métropolite, les évêques et l'Eglise.

» 59. Les seigneuries, les timars et les ziametes sont abolis en Servie, et cet usage ne doit jamais y être introduit de nouveau.

» 60. Chaque Serbe est obligé de supporter l'impôt et d'autres taxes. Les employés doivent être imposés en proportion de leurs propriétés; mais le clergé en est exempté.

» 61. Comme la Servie est composée de plusieurs districts, et que chacun de ces derniers contient plusieurs sous-divisions, composées chacune de plusieurs bourgs et villages, chaque chef de district aura un aide, un secrétaire et le reste du personnel nécessaire.

» 62. Les chefs s'occuperont des ordres donnés par le gouvernement et concernant les affaires de l'État et leurs devoirs. Pour la levée et la distribution de l'impôt, ils se guideront d'après les avis reçus de l'administration des finances, qui leur donnera les instructions nécessaires. Ils ne peuvent décider les contestations qui peuvent avoir lieu dans cette levée et cette distribution, mais ils les soumettront à la décision des tribunaux de district.

» 63. Le chef de chaque sous-division de district aura soin de préserver les biens et les propriétés territoriales des villages de toute attaque, comme de protéger le peuple contre des scélérats, des vagabonds et des gens qui ne sont pas en bonne renommée ou ont de mauvaises mœurs.

» 64. Il est obligé d'examiner et de viser les passeports des arrivants et partants.

» 65. Il a le pouvoir de mettre en prison les personnes suspectes et de les y retenir vingt-quatre heures, de s'adresser aux chefs de districts pour les contestations s'élevant dans la sous-division de son district en tant qu'elles n'ont rapport qu'à la police. De plus, il est chargé de surveiller les tribunaux de paix; mais il n'a pas à se mêler des affaires de l'Église et des écoles, ni d'attenter aux revenus qui proviennent d'institutions pieuses. Pour les biens, les terres et les propriétés destinés aux églises, aux bourgs, aux habitants et aux institutions pieuses, ainsi que pour les propriétés particulières des individus, il sera délivré à chacun spécialement un document confirmant la possession, et il sera inscrit dans le livre des propriétés foncières.

» 66. Aucun Serbe ne peut être poursuivi et inquiété ni publiquement ni secrètement avant qu'il n'ait été sommé de comparaître devant un tribunal et condamné.

» Cette constitution ayant reçu la sanction de ma volonté impériale, elle te sera remise avec un firman orné d'un beau hatti-scherif impérial.

» Ayant remis à toi et ta famille la souveraineté de cette province impériale, seulement sous la condition que tu suives exactement mes ordres, je te charge de veiller à la sûreté et sécurité de cette province, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur, et que tu emploies tes forces pour trouver les moyens d'assurer le bonheur, la paix et le repos des habitants du pays. Je te charge d'honorer et d'estimer

chaque état, chaque rang et dignité, surtout de tenir la main avec zèle à l'exécution des conditions précitées de la constitution, afin qu'elle reste dans son intégrité; afin que tu me prépares la bénédiction de toutes les classes des habitants, et que tu justifies ma bienveillance et ma confiance impériales. Je recommande à tous les Serbes en général de se soumettre à tous les ordres du prince conformes aux lois et aux institutions du pays, et d'être soigneux à acquérir la civilisation nécessaire. J'ordonne que le présent hatti-scherif impérial soit publié, afin que le peuple en ait connaissance; que chacun, pénétré des sentiments de gratitude et de reconnaissance pour ces gracieux bienfaits, se conduise en toute circonstance et position conformément à ma volonté impériale, et que les termes de la présente constitution soient observés à la lettre pour tous les temps, sans qu'on agisse jamais contradictoirement.

» Et toi, mon visir, tu réuniras, d'accord avec le prince, toutes tes forces avec celles de ce dernier pour l'exécution ponctuelle et sévère des parties de ce présent firman impérial. »

La nouvelle constitution de Servie a été proclamée le 24 février 1839 à Belgrade, en présence du pascha de Belgrade, comme commissaire de la Haute-Porte, du prince Milosch, des représentants du peuple serbe, et d'environ 15,000 personnes, dit-on. Les pouvoirs de l'État sont divisés en législatif, exécutif et judiciaire. Le pouvoir exécutif est réservé au prince qui l'exerce par son ministère, composé de 4 personnes, savoir : le ministre de l'intérieur, jusqu'ici M. Joko Protitsch, le ministre des finances, Alexis Simitsch; le ministre de la justice, Janko Stephanovitch (qui a résigné), et celui des affaires étrangères. La personne chargée de ce dernier est en même temps le *Prestavnik* du prince et son secrétaire intime. C'était M. Abraham Petronievitch. Le ministre de l'intérieur est chargé du département de la guerre et de la police, celui des finances, du commerce, et celui de la justice, du culte.

Un sénat a été établi, comme du temps de Tzerni-George, et présidé par le frère cadet du prince Milosch, le prince Jevrem Obrenovitch. Les 16 autres membres sont MM. le colonel Voutschitch-Perischitch de Voutschkovitza, knes de Grouja; Stojan Simitsch, vice-président et conseiller; Mathias (Proto) Nenadovitch, colonel à Valievo; Miloutin Grasçhanin; Milo-

satz Zdravkovitch de Resava ; le colonel Lazar Theodorovitch ; Mileta Radoikovitch de Jagodin ; Ranko Maistorovitch ; Voula Gligorievitch ; Tzvetko-Raiovitch (de Syrmie) ; George Paresan ; Ilia Popovitch ; Stanko Jourischitch ; Pierre (Petar) Tousakovitch ; Antoine Protitch ; Stejan Stojanovitch. Les quatre ministres y siègent et y ont voix.

Si l'initiative des lois appartient au prince et à son conseil (*Soviet*) ou sénat, ce dernier est cependant le pouvoir le plus haut dans l'État, car ce qui est décidé par le sénat à la pluralité des voix doit être sanctionné par le prince. Celui-ci a la première nomination des ministres, du président, du sénat et des sénateurs, néanmoins il ne doit nommer à ces places que les employés les plus habiles, les plus recommandables, les plus aimés et respectés du peuple et les plus anciens, et son choix fait, il doit le soumettre avant leur nomination définitive à l'approbation du peuple.

Le pouvoir judiciaire réside dans les cours de justice qui doivent être indépendantes, et sont composées de juges de paix choisis librement par les communes, de cours de justice nommées par le gouvernement dans chacun des dix-sept districts, et d'une cour d'appel résidant dans le chef-lieu du gouvernement. Cette dernière, composée d'un président et de quatre conseillers, ne s'occupe que d'affaires juridiques de seconde instance.

Le pays est divisé en 17 *Okroutschia* ou cercles ; les grands cercles sont commandés par des colonels, les petits par des lieutenants supérieurs.

Les employés sont divisés, dit-on, à la russe, en onze classes ; à la première classe appartiennent les généraux de division, qui reçoivent 3,000 fl. c. m. (7,500 fr.) par an ; les ministres et le président du sénat ont le même rang que ces derniers. La seconde classe est celle des généraux majors, ayant 2,500 fl. de traitement ; les sénateurs et le président de la cour d'appel ont le même rang que ces derniers. La troisième classe comprend les colonels, ayant 2,000 fl. de solde, les conseillers de la cour d'appel ont un rang équivalent. La quatrième

classe est celle des lieutenants supérieurs, avec 1,600 fl. de traitement; la cinquième, celle des majors, avec 1,300 fl.; la sixième, les capitaines véritables, avec 1,000 fl.; la septième, les capitaines ordinaires, avec 800 fl.; la huitième, les lieutenants, avec 600 fl.; la neuvième, les porte-enseigne, avec 400 fl.; la dixième, les employés subalternes, avec 300 fl.; la onzième, les surnuméraires, avec 200 à 250 fl. Les personnes s'occupant de commerce ou exerçant des métiers, doivent être, dit-on, divisées aussi en cinq classes, et soumis, en conséquence, à des contributions différentes.

Une retenue de 2 p. 0/0 est faite sur le traitement de tout employé pour former un fonds de pension. Chaque employé peut demander sa démission. Aucun employé, depuis les ministres jusqu'aux rangs subalternes, ne peut être renvoyé sans une instruction et un jugement. Les employés ne peuvent être élevés en grade désormais qu'en ayant égard à leur rang et aux degrés de la hiérarchie.

Chaque ville, bourg et village se choisit ses magistrats et ses knes, qui sont chargés de répartir et de lever les contributions, et d'administrer leurs caisses communales, du moins tant qu'une répartition régulière ne sera pas faite. Chaque commune possède le sol de son territoire, et si elle a des terres de trop, elle peut les affermer, et le prix des fermes se verse dans la caisse communale pour être employé au bien de la commune, pour les églises, les écoles, les chemins, etc.

Tout Serbe est maître complet de son bien et peut en disposer à sa volonté pendant sa vie ou après sa mort. Aucun Serbe ne peut être obligé à des corvées (*Robot*), si ce n'est pour travailler aux routes et aux ponts.

Cette constitution, ou plutôt ces lois réglementaires honorent les vues bienveillantes de feu le sultan; mais pour celui qui connaît la Servie, on voit que malheureusement plusieurs décisions n'ont été calquées que sur les particularités du caractère de Milosch, tandis que leur portée est toute autre que ne le voudraient les véritables patriotes serbes. Néanmoins, dans le premier moment, ces lois ont comblé les vœux de beaucoup de

Serbes, quoi qu'elles n'aient que peu modifié le gouvernement, comme on peut s'en assurer en comparant avec ce que nous avons dit précédemment. Cependant le droit de possession et la liberté sont reconnus, les pouvoirs du prince sont fort restreints par la rénovation de l'institution du sénat, dont les membres décédés seront remplacés par une élection faite probablement dans le sénat, car on laisse à l'avenir à définir exactement les droits politiques des Serbes. L'établissement d'une cour d'appel bien distincte du sénat est aussi une utile innovation; mais les divisions des employés et des métiers en classes est une de ces conceptions qui, sur le territoire turc, n'existera que *pro forma*, et pour une différence dans l'impôt, et elle ne produira aucun résultat dans le sens aristocratique qu'on voudrait en attendre. Ce n'est qu'une concession bénévole à une monomanie russe; on a pu d'autant mieux la faire, qu'on se dit tout bas c'est peine perdue.

D'une autre part, l'Autriche ne paraît pas avoir regardé de trop bon œil cette œuvre russo-turque, et son influence a baissé en Servie avec celle des Anglais. D'après ce qui s'était passé antérieurement, on devait s'attendre que les partisans du pouvoir absolu de Milosch feraient quelque tentative pour entraver l'exécution de ces bonnes lois; mais le Serbe ne sait guère dissimuler comme l'Asiatique, aussi déjà, à la fin de mai 1839, deux mille hommes étaient en marche sur Belgrade pour renverser le sénat. Cette troupe, composée des soldats réguliers et des personnes les plus dévouées au prince, disait n'avoir pas besoin de dix-sept régents, mais seulement d'un seul. A l'annonce de leur approche, le sénat s'est mis sous la protection turque, et le prince Milosch, alors à Belgrade, a envoyé à ces gens trop zélés l'ordre de se retirer, en s'excusant que tout avait eu lieu à son insu; mais le sénat a ordonné une sévère enquête, et même parmi un des commissaires était un Turc.

Milosch voyant que le sénat avait plus d'autorité que lui, et qu'il n'avait pas moyen pour le moment de revenir sur le règlement octroyé, a abdiqué le 13 juin 1839 en faveur de son fils

Milan, alors malade. Celui-ci étant mort le 8 juillet 1839, les Serbes ont proclamé leur prince, son frère Michel, alors près de son père, retiré sur sa terre de Miloschia-Pojana, en Valachie, et en son absence on a formé une régence composée de MM. Voutschitch et Petronievitch, avec le prince Jevrem pour président.

Le prince Milosch voulant revenir sur son abdication, comme forcée, a fait d'abord quelques façons pour laisser aller son fils, puis il a cédé, et ce jeune homme a été avec sa mère et un certain nombre de Serbes à Constantinople pour y recevoir du sultan même l'investiture de sa principauté. Il est arrivé à Constantinople en novembre 1839, avec Nedim-Beg, mihmandar de la Porte, et en janvier 1840 a eu lieu cette cérémonie. Ayant plu au sultan, il est le premier chrétien qui ait été créé mouschir, et a reçu la décoration du *Nischani*.

Parti de Constantinople le 10 février, il n'est rentré en Servie qu'en mars; mais avant son arrivée il avait ordonné au sénat d'assembler un *Skoupschtina* pour promulguer son avénement à la dignité princière, et de rendre la liberté à tous les prisonniers en l'honneur de son investiture; mais le sénat a protesté, comme délégué par la Porte, pour l'observation stricte du règlement constitutif, le prince n'ayant pas encore prêté serment d'observer ce dernier. De plus, il a fait observer qu'il ne serait pas convenable de rendre la liberté à tous les prisonniers indistinctement, notamment aux personnes enfermées pour dettes. Enfin le prince est arrivé à Belgrade à la fin de mars, et le 30 de ce mois il a juré d'observer la nouvelle charte serbe, et a pardonné aux personnes impliquées dans les dernières menées politiques, et en particulier à son oncle Jean. Si le sultan l'a déclaré majeur, il lui a adjoint pour le gouvernement MM. Voutschitch et Petronievitch; mais en mai une réaction, conduite secrètement par son oncle Jevrem, a eu lieu, et ces messieurs ont été obligés de donner leur démission, comme hostiles, dit-on, à la famille princière. La consolidation de ce gouvernement dépend entièrement de ce qui aura lieu en Turquie, et le jeune prince a accepté une tâche

qui demande un tact infini, s'il veut suivre la ligne nationale de son père et de ses oncles.

Sous Milosch il avait été question souvent de transporter le siége du gouvernement de Kragoujevatz à Belgrade. Les raisons alléguées sont, que Kragoujevatz, situé hors de la route postale de Constantinople, n'est pas assez en contact avec l'Europe civilisée, et que Belgrade est la ville la plus populeuse de la Servie. Lorsque le prince Milosch a choisi sa résidence à Kragoujevatz, il avait pris en considération la position centrale de cette ville appuyée contre les monts Roudnik, et défendue par des forêts immenses. En paix avec les Turcs, et ses rapports avec l'Europe ayant augmenté, il avait acquis une force morale telle, qu'il aurait pu aisément porter la guerre sur le territoire ottoman, si le sultan avait été assez aveugle pour l'attaquer. Il pouvait donc, disait-on, échanger sans inconvénient Belgrade contre son *konak* chéri de Kragoujevatz.

D'une autre part, ce prince a toujours montré une grande répugnance à obtempérer aux désirs de ses conseillers et des étrangers. En effet, il se trouvait à Belgrade gêné par la présence du pascha turc, puis il était obligé d'y déployer plus de luxe qu'à Kragoujevatz. Ses mesures pouvaient rester moins cachées qu'à Kragoujevatz, où les émissaires de l'étranger étaient plus faciles à épier, et où les consuls n'avaient aucun goût de venir demeurer. Ensuite il avait assez de perspicacité pour voir que ses conseillers, la plupart de Hongrie, voulaient résider à Belgrade pour sortir moins de la vie européenne, pour avoir l'occasion de faire parade de leurs charges aux yeux de leurs compatriotes, et pour trouver moyen de s'enrichir par des spéculations commerciales qu'ils ne pouvaient pas faire à Kragoujevatz.

Enfin le prince Milosch voyait dans l'abandon de Kragoujevatz un foyer de civilisation disparaître dans la partie méridionale de la Servie, qui en a bien plus besoin encore que la portion danubienne. Dût-on agrandir un peu à la Servie, il serait probablement plus convenable de reculer au sud le siége de l'État serbe que de le placer sous le canon turc et autrichien.

Krouschevatz ou Karanovatz seraient des endroits si bien faits pour une résidence par l'étendue de leurs plaines et leur position, qu'on voit encore à Krouschevatz les restes du château des derniers rois serbes. Le prince Milosch ne se serait jamais laissé séduire par des raisons spécieuses plutôt que d'écouter l'intérêt général. Il a continué de passer des mois entiers à Belgrade dans son nouveau palais, ou à Topschider; il a transporté le gymnase à Belgrade, et une édifice y avait été construit pour le tribunal suprême, mais il voulait rester fidèle à sa *Schoumadia*, à ses forêts et à ses Serbes.

Naturellement son abdication arrivée, non sans des menées et des vues anti-nationales, Belgrade a été déclarée aussitôt la capitale de la Servie, comme la plus voisine de l'Europe civilisée, et la résidence des consuls étrangers. Ainsi, les États faibles, sans chef de tête, sont toujours le jouet de ceux qui ont intérêt à se mêler de leurs affaires. Mais le 7 mai quelques milliers de Serbes armés se sont présentés devant Belgrade, réclamant contre les deux conseillers du prince MM. Voutschitch et Petronievitch, et contre Stojan Simitch, vice-président du sénat, parce qu'ils auraient gaspillé le trésor. De plus, ils demandaient que le siége du gouvernement fût reporté à Kragoujevatz. Le prince a cédé, les personnes inculpées ont perdu leurs places, et la Servie pourra bien sentir le besoin de rappeler le prince Milosch, dont le fils ne paraît avoir ni la fermeté ni l'expérience nécessaires pour des circonstances si difficiles que celles qui vont se présenter.

Jadis sous Tzerni-George, un voïvode ou commandant était à la tête de chaque *Knejine*, et était en même temps Stareschina ou grand-juge du cercle. Chaque knejine était divisée en *Srez*, chacune sous un Bolouhaschi ou espèce de capitaine inférieur, et les knejines formaient 17 nahies. Les knes étaient divisés en trois classes, qui répondent encore aux distinctions entre les divers capitaines et les commandants. La première classe était formée par les knes, à la tête des nahies (*Glavni* ou *Naijski-Knesovi*), c'étaient le prince Jean, dans le district de Roudnik, le prince Jevrem dans ceux de Schabatz, de Valievo

et de Belgrade; M. Vasilie Popovitch dans le district de Pojega; M. Milosatz Zdravkovitch, à Tchoupria; M. Milovan Koukitch, à Pojarevatz; M. Atanase Maritch, à Oujitze. La seconde classe comprenait les chefs de knejines (*Knesovi nad Knejinama*, telsque dans le district de Kragoujevatz, M. Voutschitch de Voutschkovitza, knes de Grouja, M. Miloutin Gjorgievitch de Lepenitza, M. Jean Marinkovitch de Jasenitza; dans le district de Roudnik, M. Elie Popovitch, M. Jean Lasitch, MM. Jean Startschevitch et Etienne Maslatch; dans la nahie de Valievo, MM. Jovitza Miloutinovitch, Vitchentie Brdarovitch, Paul Danilovitch et Antoine Jovanovitch; dans la nahie de Schabatsch, M. Marc Schtitaratz de la Matschva, M. Djouka Markovitsch du pays le long de la Save, M. Marc Lazarevitch de la Tamnava; dans la nahie d'Oujitze, MM. Jean Mitchitch et Paul Schtoule; dans la nahie de Jagodin, M. Vilin Voukovitch et M. Milenko Radoikovitch; dans le district de Tchoupria, MM. Pana Jeremitch et Marian Zdravkovitch; dans le district de Pojarevatz, MM. Joksim Milosavlievitch, Miloutin Petrovitch, Paul Bogdanovitch, Michel Djordjievitch, et Voule Gligorievitch de Poretsch; dans le district de Semendria, MM. Milosav Lopovatz et Simeon Radoikovitch; dans le district de Belgrade, MM. Nicolas Katitch, Iivko Miailovitch, Jean Vitchentievitch, Pierre Miailovitch et Ivan Ivkovitch, etc. La troisième classe était celle des knes de district ou des knes de villages (*Seoski Knesovi*) ou kmets principaux (*Glavni-Kmetovi*) (1).

Les nahies ou *Okroutchie* sont administrées par des capitaines ou knes de grade supérieur. Cinq ou sept capitaines supérieurs sont sous un colonel ou *Polkovnik*, et à côté des capitaines de district étaient, en 1836, des *Ispravniks*.

Sous le prince Milosch les dénominations de capitaines (*Kapetan*) et de colonels (*Polkovnik*) ont remplacé ceux de knes et de knes supérieur, parce que le prince voulait que personne

(1) *Extrait de la vie du prince Milosch*, par M. E. Vouk, p. 188 à 190.

d'autre que lui ne portât ce titre, car c'était jadis celui des rois serbes. Néanmoins, la dénomination de knes pour les capitaines est devenue nationale et reste. Ce sont les Turcs qui en sont la cause, parce que, voulant avilir ce nom, ils l'ont donné à chaque représentant de district, ou même de village.

Les capitaines commandant la force armée veillent à la sûreté publique; ils aidaient en 1836 les *Ispravnik* dans la levée de l'impôt et des affaires de police et de justice. Ils partagent donc, comme les paschas, des pouvoirs militaires et civils. Ils reçoivent de 400 à 700 fl. par an. Les Ispravniks, qui répondaient aux préfets ou présidents de cercle en Allemagne, devaient être placés sur une ligne égale aux capitaines, tandis qu'ils avaient l'air d'être subordonnés au moins aux colonels. Il y avait là un mélange de fonctions militaires et civiles qui devait donner lieu à des collisions entre les capitaines et les Ispravniks; aussi on a supprimé ces derniers à la fin de 1837, et les capitaines ont été revêtus, comme autrefois et comme le prince, de l'autorité civile et militaire, tandis que le reste des fonctions des Ispravniks a formé l'attribution des municipalités. D'ailleurs le nom d'*Ispravnik*, employé pour gouverneur en Valachie, paraissait déjà assez ridicule pour de petits juges.

Les *Kmets* ou anciens sont nommés par les communes comme les maires (h. *Biro*, a. *Richter*) en Hongrie; les grandes communes ont deux ou trois *Kmets*, dont l'un occupe alors un rang plus élevé que les autres. Ils ne sont pas rétribués, tandis que dans les villes ils reçoivent un traitement; ainsi le maire de Belgrade a 200 écus (1,000 fr.). Ils sont chargés de collecter, de distribuer les impôts et de faire la police. Un certain nombre de villages sont sous un knes, le *Seoski-knes*, ou capitaine, qui exerce les mêmes fonctions que le kmet, mais sur une plus grande échelle. Plusieurs knes sont sous des capitaines de districts. Toutes ces places sont à la nomination du prince, qui se rend volontiers au désir public des habitants, au moins pour les capitaines inférieurs.

Avant 1835, où les impôts furent réunis en un seul par le prince Milosch et du consentement du *Skoupschtina* ou de la

diète ; ils comprenaient l'impôt nommé *Poresa*, le *Haratsch* ou impôt personnel, l'impôt de la cheminée ou le *Dimnitza*, le *Tschibouk* ou impôt sur les moutons et les chèvres, et l'impôt pour le propriétaire du terrain ou le *Spainsko*. L'haratsch faisait 3 piastres 2 paras pour chaque individu du sexe masculin au-dessus de sept ans, ce qui fait actuellement 85 c., mais ce qui équivalait alors à 4 fl. ou 10 fr. La *Poresa*, levée deux fois dans l'année à Saint-George et à Saint-Démétrius, comprenait trois classes d'imposés : la première payait 17 à 18 piast. (4 fr. 25 à 4 fr. 50 c.) ; la seconde, 16 piast. (4 fr.), et la troisième, 8 à 10 piast. (2 fr. à 2 fr. 50 c.). Les knes ne pouvaient pas augmenter cet impôt, mais les villages pouvaient y ajouter jusqu'à 20 paras pour leurs dépenses courantes.

Les employés, comme les ecclésiastiques, les maîtres d'école et les premiers kmets des villages ne payaient que le haratsch ; mais les fils et les frères mariés des employés étaient et sont encore soumis à tout l'impôt comme les autres habitants. Les serviteurs du prince, des knes et des autres employés étaient et sont encore aussi sujets à l'impôt, mais les villages défraient les frais de la perception des droits levés en nature. Chaque père de famille qui a deux fils mariés à la maison est ordinairement exempté de cet impôt, dont le prince affranchit aussi pour cause de récompense ou de pauvreté, ou dans le cas d'une veuve avec beaucoup d'enfants ou de gens maladifs.

L'évêque recevait de chaque famille 1 piast. et 4 paras (entre 25 et 30 c.) pour droit de cheminée. Le tschibouk s'élevait à 2 paras pour une chèvre ou un mouton, et à 1 para de droit d'inscription par famille pour le troupeau. Le spahi ou propriétaire des terres recevait le dixième de la récolte, 20 piast. de chaque homme marié, 4 paras pour les glands lorsqu'ils étaient abondants, 1 piast. pour chaque ruche ou pour chaque ocque de miel, ou même la dixième ruche quand il y en avait beaucoup, 2 piast. pour chaque appareil pour distiller de l'eau-de-vie et la dixième partie de la récolte des raisins ou du vin récolté. Jadis, on leur devait encore 2 ocques d'huiles

par chaque homme marié. Enfin, il y avait des taxes pour les mariages et les moulins. En additionnant tous ces impôts, les Serbes payaient cependant moins d'impôts que tous les autres pays de l'Europe. Le pascha de Belgrade en retirait plus d'un million de piastres (250,000 fr.) sous le titre d'impôt de haratsch et de tschibouk.

Le haratsch reste fixé pour les Serbes à 4 fl. (10 fr.) par tête, les autres impôts sont répartis d'après la fortune et les biens fonds d'un chacun, néanmoins désormais l'impôt a été diminué d'un écu ou 2 fl. pour chacun des contribuables.

Depuis le mois de février 1835, chaque homme marié ou chaque père de famille est tenu à un impôt unique annuel de 6 écus (30 fr.). Le gouvernement reçoit et paie l'écu de 2 fl. à raison de 20 piast., quoiqu'il en vaille quelquefois 21. L'impôt se paie en deux termes, à la Saint-George et à la Saint-Démétrius, au knes du village ou au capitaine du district, et il parvient à la caisse de l'État sans frais, excepté ceux de l'envoi du porteur.

Cet impôt se perçoit avec facilité et excite l'envie des *Rajas* en Turquie jusqu'en Albanie. Néanmoins, toutes les personnes appelées à le payer n'en fournissent pas toujours la somme, car le *Knes* a la faculté de distribuer la contribution exigée pour sa commune, non seulement d'après le nombre de têtes payantes, mais encore suivant les revenus d'un chacun. Cette répartition se discute avec les anciens ou chefs de famille, et le gouvernement a l'œil seulement à ce que la somme totale rentre dans les caisses de l'État, sans s'embarrasser de sa distribution équitable, qui est laissée aux districts et aux communes. Ainsi, au bout du compte, cet impôt varie, suivant la fortune d'un chacun, de 8, 10, 15 à 50 fr. et davantage, et il peut aussi arriver qu'on dispense du paiement des personnes très pauvres ou qui ont eu des malheurs inattendus pendant l'année.

Cette taxe très modérée surpasse tellement les 1,300,000 p. (325,000 fr.) dus comme tribut annuel à la Porte, ou les 52,000 ducats, y compris la douane de Belgrade dont le

prince s'est chargé, plus les sommes requises pour le service public, qu'on trouve à mettre en réserve chaque année 2 millions de piast. ou 500,000 fr. Le trésor national possède, dit-on, déjà environ 16 millions de florins. Dans la position de la Servie, il est peut-être sage d'avoir un trésor assez considérable pour en pouvoir faire usage au besoin pour des frais de guerre ou pour acheter à prix d'argent des concessions importantes. Néanmoins, avec autant d'argent, on pourrait peut-être désirer d'en voir davantage employé à avancer plus rapidement les progrès de la civilisation de cette principauté.

Les seuls *impôts indirects* en Servie sont celui du sel, dont le prince s'est réservé la vente. Le pays en consomme chaque année 30 millions de quintaux, et les magasins du prince sont sur la Save, près de Belgrade, où ils sont bien placés pour le débarquement des bâtiments qui l'amènent, mais exposés aux inondations, comme nous l'avons dit (*voyez* p. 40). Le café pilé est aussi un monopole dans les villes serbes.

Dans les premières années du gouvernement de Milosch, il paraît que les comptes des rentrées et des dépenses n'étaient pas toujours tenus tout-à-fait aussi exactement qu'en Europe. Depuis lors, ce point essentiel de finances a été réglé, et il n'y a plus, au règlement des comptes, de ces petits déficits de quelques centaines d'écus comme du temps où le trésorier était M. Jaktschitch, maintenant à la tête de l'imprimerie de Belgrade. Néanmoins, dans la transmission des impôts, il se pratique encore quelquefois des infidélités par les *Knes* ou capitaines, sans qu'on les punisse aussi sévèrement qu'en Europe. Tout ce gouvernement a un caractère prononcé de famille; ainsi, à côté de quelque punition, on a vu un capitaine signalé comme ayant un déficit de 2 à 3,000 fl. dans sa caisse, simplement destitué et placé ailleurs, avec la notification que le déficit serait comblé par ses appointements à venir. En 1837 le capitaine de Ratscha était dans ce cas. Outre l'impôt précédent et la douane de Belgrade, le prince Milosch ou l'État serbe a encore quelques petits revenus, tels que le monopole du sel, la ferme de la pêche des sangsues, celle de la

récolte de la vallonée et des noix de galle, celle de la coupe des bois nécessaires aux tonneliers et pour la fabrication de la potasse.

Lorsque Tzerni-George eut affranchi sa patrie du joug turc, le sénat serbe avait adopté pour armes de la Servie une réunion de celles de la Servie et de la Rascie, ou du pays de Novibazar et de Pristina, car sous les rois serbes les provinces de la Triballie ou de la Servie, de la Rascie, du Rama ou duché de Saint-Sava, nom appliqué postérieurement à toute la Bosnie, de la Choulmie (Montenegro), de la Zachoulmie (1) ou de l'Herzegovine avaient chacune leurs armes. Les armes de Servie sont quatre briquets opposés deux à deux du côté du dos, et surmontés d'une croix et d'une couronne; celles de la Rascie une tête de cochon percée d'une flèche. Le prince Milosch n'avait cru devoir conserver que les armes serbes, parce qu'on lui fit observer qu'il ne possédait pas la Rascie; il y a ajouté son chiffre M. O.

Le prince Milosch n'a point créé d'ordres, soit qu'il l'ait cru superflu, soit qu'il n'ait pas pensé en avoir le droit. Il est possible que Milosch ait voulu ainsi indiquer que tous avaient bien mérité de la patrie, et éviter d'exciter inutilement des jalousies, ou d'élever encore plus des personnages sur lesquels les yeux de la nation étaient déjà assez fixés, et qui auraient pu devenir ses compétiteurs. D'ailleurs, avant le feu sultan, on ne connaissait pas en Turquie ce genre de récompense, fort commode pour le trésor d'un État, puisqu'il ne coûte rien; aussi voit-on augmenter en général les décorations avec la pauvreté des pays qu'on examine sous ce rapport. Sous les monarques serbes, il n'y a eu que l'ordre de Saint-Etienne établi par le tzar Etienne Douschan, pour singer la cour de Byzance.

---

(1) *Choulm* est un vieux mot slave qui veut dire hauteur, éminence; de là le nom de *Choulmie*, pour le pays de montagnes près de la mer Adriatique, ou le Montenegro, le pays de Cattaro et de Raguse, et celui de *Zachoulmie*, pour le pays en-deçà des monts, ou l'Herzegovine.

Lors de sa visite à Constantinople, le prince Milosch reçut du sultan quelques décorations du *Nischani Iftichar*, pour être distribuées parmi ses employés les plus dignes. L'un d'eux étant mort, le prince crut pouvoir transmettre la décoration à un autre, ce à quoi s'opposa M. le commandant Voutschitch, en disant qu'il ne le pouvait pas sans la permission du sultan.

§ 4. Gouvernement du Montenegro et des districts libres de l'Albanie.

Le chef nominal, si ce n'est pas toujours réel, du Montenegro est l'évêque Petrovitch-Niegosch ou Niegousch II, qui a succédé en 1830 à son vieil oncle, Pierre Petrovitch-Niegosch. Ce dernier avait été consacré évêque à Carlovitz, en Syrmie, en 1777, tandis que celui-ci l'a été en Russie. C'est un jeune homme de 28 ans, d'une très grande et belle stature, et d'une figure intelligente et ouverte. D'après nos conversations avec lui, il ne lui manquerait que d'avoir fait son tour d'Europe pour prendre des idées plus larges; mais c'est un homme qui cherche à avancer la civilisation de ses montagnards. Le poëte serbe Miloutinovitch a soigné pendant cinq ans son éducation, et depuis quatre ans il s'est mis au français, et a eu près de lui, pendant deux ans, un réfugié politique français nommé Antoine de Jaume, ainsi que sa femme. Son neveu, qui doit lui succéder, fera ses études en Russie.

Le titre de l'évêque du Montenegro est évêque du Montenegro et des montagnes (*Vladika Tzrnogore i Brda*), auquel on ajoute quelquefois celui de gouverneur, *Oupravitel;* mais dans les actes ecclésiastiques il porte le titre de métropolite de Scutari et du pays maritime, *Skederski i Pômorski Metropolit* ou *Archiepiskop*. Il est de fait que sous les rois serbes, au commencement du XIII[e] siècle, cet évêché formait celui de Zéta; le prélat était alors le *Zetski-Vladika*. Si des évêques catholiques ont pris aussi le titre d'évêque de Scutari et du pays maritime, cela rentre dans ces cas où l'église romaine a voulu

contrecarrer celle d'Orient, et cela ne prouve pas qu'une fois l'évêque de Zéta n'ait eu ce pouvoir spirituel. Jusqu'en 1808 l'évêque du Montenegro consacrait même des prêtres dalmates, mais les Français s'étant brouillés alors avec lui, nommèrent un évêque grec particulier pour la Dalmatie et le pays de Cattaro.

Lorsqu'on adresse la parole à l'évêque, on l'appelle saint-évêque, *Sveti-Vladiko*, ou bien dans la conversation on l'appelle tout court *Gospodar* ou monsieur. Ses armes sont le double-aigle de la famille des Tzernojevitch, et il a sa bannière.

La théocratie du Montenegro remonte au commencement du XVIe siècle, lorsque le prince George Tzernojevitch, marié à une Vénitienne de la famille Mocenigo, quitta le pays et remit le pouvoir à l'évêque German. Cette dignité, jadis élective, est devenue héréditaire, depuis la fin du XVIIe siècle, dans la tribu des Niegouschi, dont Daniel Petrovitch-Niegosch fut le premier évêque, et fut consacré en 1700 en Hongrie.

Le précédent évêque Pierre avait destiné un de ses neveux pour lui succéder, mais celui-ci ayant renoncé à l'état ecclésiastique, il choisit un second neveu qui n'avait que 18 ans, n'avait pas encore le costume du clergé, et n'était que moine lorsque son oncle mourut. A sa mort on lut en pleine assemblée nationale son testament, qui nommait son successeur et engageait les parties ennemies à se réconcilier, à se promettre désormais la paix sur son cadavre, et à ne jamais manquer de reconnaissance et de dévouement envers la Russie; ce qui fut religieusement promis.

A côté de l'évêque il a existé, jusqu'en 1832, un gouverneur civil ou *Gouvernatour*, place qui était héréditaire dans la famille de Radonitch, de la tribu des Niegouschi. Probablement cette dignité est la plus nouvelle dans ce pays, mais on ne connaît pas bien son origine, quoiqu'on dise qu'elle a été une fois héréditaire dans la famille de Voukotitch de Kosevo, qui aurait vendu ce droit pour peu de chose aux Radonitch. Après la mort de l'évêque Pierre, le dernier gouver-

neur ayant voulu réunir dans sa personne le pouvoir spirituel et temporel, lui et sa famille furent expulsés du pays, et ses propriétés furent vendues sans qu'on lui en remit le montant. Après la mort de ce gouverneur à Cattaro, son fils, âgé de 16 ans, se plaignit de cette usurpation, et fut reconnu comme l'héritier de cette charge par son oncle Marc. Le gouverneur avait le dépôt du grand drapeau du Montenegro; mais il n'était pas dans le gouvernement plus que les Serdars.

Les évêques résidaient au couvent de Saint-Pierre, dans le district de Cetigne (Cetinie); mais depuis qu'en 1623 les Turcs ont brûlé le couvent bâti par Ivan Tzernojevitch, les évêques ont habité surtout dans les montagnes du Lovtschin, ou dans la maison de campagne du prince Ivan, sur le versant oriental de cette montagne, ainsi que dans le couvent de Stanievitchi, sur sa pente S.-O. En avril 1839, l'évêque a cédé à l'Autriche cette dernière propriété pour 16,000 florins, parce qu'elle était située sur territoire dalmate. Les assemblées nationales se tiennent toujours au nouveau couvent de Cetinie, où il demeure.

Les revenus de l'évêque consistent en pâturages, en champs, en bestiaux, en ruches d'abeilles, et pêcheries sur le lac de Scutari; à cette ancienne dotation du prince Ivan, s'ajoutait jadis le revenu du couvent de Stanievitchi et de quelques autres, dans le voisinage de Boudva et dans le Montenegro. Comme il est obligé de recevoir et de nourrir beaucoup de gens, il ne pourrait guère faire honneur à ses dépenses sans une pension de 50 à 60,000 fr. (?) ou des présents d'argent de la Russie. Il arrive aussi que ces derniers ont lieu en nature, comme par exemple en blé, les étés secs causant souvent la famine dans ce pays, vu le peu de terre cultivable laissée par le sol rocailleux. L'évêque est entouré d'un certain nombre de *Momki*, ou de jeunes gens armés, et de quelques prêtres. Son secrétaire est M. Milakovitch, homme boiteux depuis son enfance.

Au printemps de 1831 l'évêque a rempli les vœux de feu son oncle, en substituant à la place du tribunal supérieur 16 chefs ou sénateurs, en s'entourant d'une *Guardia* de

135 personnes, et en établissant 15 gendarmes nommés Perjanitzi (hommes à plumes), et pris dans différentes nahies. Le sénat devait être le plus haut pouvoir de l'État, tandis que la Guardia était pour décider de petits procès, pour remettre les objets importants au sénat, et pour veiller à l'exécution des ordres de ce dernier. Les sénateurs devaient avoir un salaire de 80 florins (200 fr.) par an, et recevoir la farine pour leur pain; les membres du Guardia n'avaient que 60 florins (150 fr.), et les gendarmes un peu plus, comme forcés de s'absenter souvent de chez eux. Ces places étant rétribuées, chacun en voulut avoir, ce qui fit déterminer qu'elles ne seraient qu'annuelles. Malgré cela, maintes communes s'opposèrent à l'exécution des ordres du sénat.

Dans le Montenegro, chaque nahie avait jadis son *Serdar* ou grand-prévôt, et chaque tribu son voïvode, son knes (*Knes od Plemena*) et son *Bariaktar* ou porte-enseigne, dignités qui sont presque héréditaires dans certaines familles, quoique jadis elles fussent électives. Néanmoins, on n'a aucune idée de priviléges de nobles et de noblesse dans ce pays d'entière égalité. De plus, les principaux personnages de chaque tribu ou les anciens des villages jouissent d'une certaine influence, et sont appelés *Glavari* ou chefs. Enfin, les ecclésiastiques y jouent aussi un rôle important et sont toujours consultés. Chaque famille a son chef, *Koutchii Starjeschina*, le plus vieux, ou plutôt le plus habile, qui dirige tout, juge les querelles, et fait les honneurs de la maison. L'union des familles est favorisée par le danger de se trouver peu nombreux, et d'être ainsi dans l'impossibilité d'en imposer à ses ennemis par le nombre. Le Montenegro est donc une république fédérative.

L'évêque paraît avoir fait des innovations dans son administration depuis son retour de Russie en 1837. Il a une garde de 30 hommes, et a érigé un corps de gens d'armes de 420 hommes, qui sont distribués dans le pays. Douze capitaines ont remplacé dans les *Nahies* les anciens *Serdars* ou grands prévôts. Le sénat, composé de douze sénateurs, est présidé, en l'absence de l'évêque, par George Petrovitch, son frère,

celui qui avait été destiné à succéder à son oncle Pierre, et qui paraît un homme assez borné. Il a été au service de Russie, a plusieurs ordres, et demeure au vieux couvent.

Le sénat monténégrin ou l'assemblée nationale, le *Sbor* ou *Vetsche*, est composé des envoyés des nahies, les anciens serdars, maintenant les sénateurs, tandis que le vice-président est environ ce qu'était jadis le gouverneur, et ses membres n'ont pas de paie, si ce n'est ce qui leur revient des frais de justice quand ils décident des causes litigieuses. Ils apportent leur manger de leurs habitations, excepté la farine, qu'on leur donne, et ils emploient aussi pour se nourrir le bétail confisqué. Ils ne se distinguent pas des autres habitants par le costume. Comme ils viennent de loin, le sénat n'est complet que dans les assemblées extraordinaires.

Les sénateurs se rassemblent dans un rez-de-chaussée couvert en paille, et à cinquante pas du couvent où loge l'évêque à Cetinie. D'après M. Vouk, le bâtiment est occupé d'un côté par une écurie, tandis que de l'autre il y a deux chambres servant, l'une de chambre à coucher aux sénateurs, et offrant des lits de paille et des fusils pendus aux murs, et l'autre une salle de séance. On s'y rassemble accroupis sur des escabeaux ou des pierres, et fumant autour du foyer, où on prépare aussi le dîner des sénateurs. Lorsque l'évêque préside, il se met sur un banc de pierre recouvert d'un morceau de tapis, et placé dans le fond du local.

Les parties en procès s'asseoient aussi, et si on a besoin de faire quelque écriture, le secrétaire de l'évêque va l'écrire au couvent ou chercher ce qui est nécessaire, et fait sa besogne à la turque, sur ses genoux. Il est d'usage de remettre la décision de certaines affaires à des arbitres appelés *Kmets*.

Les affaires publiques se discutent aussi bien dans les tribus et les nahies que dans les assemblées à Cetinie. Le plus souvent, chaque représentant donne sa voix par un nous le voulons (*Ochemo*) ou nous ne voulons pas (*Nechemo*). La pluralité des voix devait en principe régler les décisions, mais il arrive aussi que celui qui peut s'appuyer sur une nombreuse famille

peut toujours opposer, même à cent voix, son veto, pour la seule raison que cela ne lui plaît pas; ou bien il peut promettre quelque chose, sans s'embarrasser plus tard de tenir beaucoup sa promesse.

En 1837, l'évêque était parvenu à engager tous les habitants du Katounska-Naia et des nahies voisines à payer un petit impôt annuel de 2 flor., mais dans celle de Sernitza, les habitants s'y étaient opposés à l'instigation du moine Plemenaz. Cet homme a été attiré à Cetinie au commencement de 1839, sous des prétextes faux, et mis en prison; et depuis lors toute opposition a cessé. Les assemblées des nahies ont lieu ordinairement devant quelque église ou un couvent.

Les dignités, dans le Montenegro, sont du reste plutôt des titres que des moyens d'exercer le pouvoir, car il existe la plus grande égalité entre les Monténégrins, et le plus pauvre peut toujours répondre : « Je ne suis pas moindre ni de moindre naissance que toi. » Si un Monténégrin tuait dix personnes en un jour, personne n'a le droit de l'emprisonner, l'évêque peut seulement conseiller telle et telle mesure, en s'appuyant sur la religion ou en menaçant de peines spirituelles. Il arrive souvent qu'il gagne les gens les plus influents pour son opinion en leur faisant des présents. Néanmoins, le prédécesseur de l'évêque actuel était tellement respecté qu'il faisait presque ce qu'il voulait.

Il est difficile de dire si les réformes faites par l'évêque réussiront, ou si tout retournera dans l'ancien état. Il faudrait du moins que l'évêque eut des moyens pécuniaires plus étendus; mais comme les épargnes de son prédécesseur sont presque dépensées, que le Monténégrin ne fait rien sans rémunération, regarde toute réforme de mauvais œil, et n'entend payer aucun impôt, il est à craindre que toute réforme disparaîtra bientôt.

Il faudrait fonder davantage d'écoles, et de bonnes écoles, pour se former un noyau de patriotes instruits et influents, qui serviraient plus tard leur pays sans demander de paie. Or, ce résultat ne peut nullement s'obtenir par l'envoi de jeunes gens

à l'étranger, car il faut que toutes les innovations soient greffées sur les mœurs et la vie simple du Monténégrin, et non sur les habitudes européennes. Un Monténégrin élevé à l'étranger se trouverait hors de sa sphère dans sa patrie, et préfèrerait être le dernier boutiquier de Cattaro à rester chez lui.

Comme l'indépendance des Monténégrins n'est pas reconnue par la Porte, ils sont sans cesse en guerre avec leurs voisins, mais cela donne plutôt lieu, de part et d'autre, à des brigandages et des meurtres qu'à des hostilités en règle. C'est ce qu'on appelle le *Tscheta* ou le *Tschetovanie* ou *Tschovanie*, et faire la *Tscheta* ou *tsetchovati*, en y attachant l'honneur des faits des héros. Désireux de faire du butin, ils sont toujours prêts à entrer en campagne; mais n'étant nullement disposés à une sévère subordination, leurs attaques sont peu dangereuses et leurs conquêtes se réduisent jusqu'ici à fort peu de chose. Ils savent bien se défendre en profitant de leurs positions avantageuses, mais ils ignorent l'art de faire de véritables conquêtes, car sans cela l'Herzegovine au moins serait depuis long-temps à eux, et ils auraient même pu lier leurs opérations avec celles de Tzerni-George.

A l'ordinaire, on va au nombre de 10 à 12 pour tuer ceux qu'on trouve et pour voler; d'autrefois on est quelques centaines, on surprend des villages ou au moins des troupeaux avec leurs bergers. Si on est attaqué, on se défend, ne serait-on qu'un contre cent. A la première décharge et au cri d'alarme, les voisins accourent, et il en résulte un combat. Si on a pris du bétail, on chasse le butin devant soi, tandis que le gros de la troupe couvre la retraite. Si on est sur le point de perdre le butin, on tâche de le détruire. Les têtes des ennemis tués sont les trophées qu'on ambitionne, et pour les couper, on s'expose à de grands dangers. On les plante sur sa maison ou sur des arbres, tandis que les Turcs les mettent sur les murs de leurs villes ou forteresses. On ne fait que rarement des prisonniers, qui se rachètent alors à prix d'argent.

Ceux qui ont perdu ainsi leurs troupeaux vont mendier, et

chacun leur donne de manière que quelquefois ils réunissent plus de bestiaux qu'ils en avaient eu. Beaucoup de Monténégrins sur la frontière turque ne vivent que de ce brigandage, mais des gens aisés prennent aussi part aux grandes expéditions pour venger des insultes faites à l'honneur national, comme il est bien exposé dans la chanson de Perovitch-Vatritch.

Dans les endroits où des montagnes élevées forment la limite, comme le Soutorman entre Sermnitza et Antivari, on jouit d'assez de sûreté, mais dans les lieux où les Monténégrins et les Albanais vivent si près les uns des autres qu'ils peuvent se parler, comme près de Spouge, on est dans un état continuel d'alarmes. Les Albanais ne possèdent autour de Spouge qu'une lisière de terrain, tandis que leurs voisins travaillent à portée de fusil d'eux; or, chacun étant armé, et se faisant gloire de tuer et de voler, il arrive souvent que celui qui sème voit sa moisson prise ou brûlée par son ennemi. Au reste, ce dernier cas est regardé comme contraire aux lois de la guerre; cependant dans l'automne 1834, les Albanais ont allumé les champs de maïs des Monténégrins.

On conclut quelquefois des armistices temporaires, mais si les voisins ont des rapports ensemble, chacun est toujours sur ses gardes, les violations des traités étant fréquentes. D'ailleurs, le butin de ces brigandages remplace pour les Monténégrins le gain qu'ils ne peuvent faire par le commerce, et fait vivre une partie de cette singulière population. Dans ces différents, les femmes sont hors de cause, et peuvent aller sans danger d'un pays à l'autre. Les femmes musulmanes jouissent même de plus de sûreté dans le Montenegro que les Monténégrines sur le territoire turque, car les Ottomans regardent comme une bonne action de convertir une chrétienne, tandis que les Monténégrins ne voudraient pas épouser même une Musulmane baptisée. Jadis, les chansons font foi que les chrétiens se faisaient un honneur de convertir les Turques, mais à présent il y règne une tout autre opinion.

Les habitants chrétiens dans les districts des lieux fortifiés,

appartenant aux Ottomans, prennent parti pour eux, ceux qui sont plus loin tâchent de rester neutres, tout en montrant plus de sympathies pour les Monténégrins que pour leurs ennemis. La partie S.-O. de l'Herzegovine est occupée par une plate-forme, le district nommé Graovo, où viennent aboutir les limites dalmate, turque et monténégrine, et où long-temps on avait joui d'une entière neutralité, mais depuis 1837 cela a cessé.

Quand les Turcs poursuivent un chrétien, ou si un de ces derniers a tué un Ottoman accidentellement ou le voulant bien, il quitte sa demeure et passe dans le Montenegro. Beaucoup de chrétiens ne font la même chose que pour vivre en hommes libres, et pouvoir faire la guerre aux Bosniaques musulmans ou Albanais catholiques ou mahométans. Un tel émigré s'appelle *Ouskok*, c'est-à-dire qui a sauté dedans. On peut penser qu'une grande partie de la population du Montenegro provient de pareils émigrés. La première tribu des *Niegouschi* tire son nom du mont *Niegosch* dans l'Herzegovine, qui s'est évidemment dépeuplée, surtout dans le midi, par suite de ces émigrations.

Les *Ouskoks* ont coutume de se fixer sur la frontière, et de faire des incursions dans leur pays natal. Dans ces dernières années, les troubles et les abus d'autorité en Bosnie et Herzegovine ont accumulé dans la Moratscha tant de réfugiés, qu'ils ont été obligés, faute de places entre les rochers, de s'étendre et d'aller au nombre de 100 familles se fixer en-deçà du mont Javorie sur le territoire herzegovinien, ou dans le district de Drobniak. Lorsque les autorités turques venaient pour y recevoir le tribut annuel, ils quittaient leurs maisons et se retiraient à Moratscha, mais en 1834, ils résolurent de payer deux zwanziger pour chaque homme capable de porter les armes, et ils envoyèrent la somme par deux députés à l'autorité turque de Gatzko, qui les reçut avec plaisir. De semblables Ouskoks ont rendu de 1831 à 1832 de grands services à Ali-Pascha de Mostar contre les Bosniaques rebelles, mais ils ont été mal payés pour cela, car plus tard il s'est débarrassé de plusieurs d'une manière traître.

Les Ottomans et les Albanais ont aussi leurs Ouskoks, car si un Monténégrin se croit lésé, et qu'il ne puisse se venger, ou s'il a offensé quelqu'un et craint de ne pouvoir se défendre, il devient Ouskok chez l'ennemi et est reçu avec plaisir. On le dispense de la capitation, on lui bâtit quelquefois une maison, etc., mais il faut qu'il s'établisse près de la frontière et fasse la *Tscheta* contre son pays, sans cela on le regarderait comme un espion. Néanmoins les Monténégrins reçoivent plus d'*Ouskoks* que leurs ennemis, car dans le Montenegro on ne les force pas à faire la guerre. On raconte qu'un certain *Kariman* qui s'était enfui du Montenegro, était devenu Turc et avait tué 27 Monténégrins.

Une partie des chrétiens, surtout catholiques et même grecs, font cause commune avec les musulmans contre les Monténégrins; or, pour leur ôter l'envie de passer dans le Montenegro, ils jouissent de grands priviléges, on leur permet de porter des armes et même des armes de prix, ce qui leur est défendu ailleurs en Turquie. En 1820, le chef des fusiliers de Dschelaloudin-Pascha vint à Nikschitchi pour conduire une attaque contre les Monténégrins; il fut bien étonné de voir des des chrétiens former un camp à part à côté des musulmans. S'étant récrié sur ce qu'on ne pouvait souffrir des rajas armés de telle sorte, le capitaine lui répondit qu'il était obligé de le tolérer, s'il voulait lui-même pouvoir rester dans ces lieux, car ces gens lui aidaient à garder la frontière.

Les Monténégrins sont obligés de pardonner beaucoup de choses à leurs compatriotes pour ne pas les voir passer chez leurs ennemis par suite de trop de sévérité. Aussi dans toute position embarrassante, on s'écrie : « Aussi long-temps qu'existeront les forteresses de Spouge et de Nikschitchi, je ne crains ni le sénat ni personne autre. »

Les habitants du district dalmate de Krivoschije, au-dessus de Risano, la plupart *Bandijanis* ou proscrits pour meurtre, font aussi la guerre ou *Tscheta* contre les musulmans, et on entend souvent : « S'il n'y avait pas des Krivoschiens et des Risanotes, toutes les bouches du Cattaro paieraient le haratsch

aux Turcs. » Aussi les Autrichiens ne peuvent se plaindre que leur territoire n'ait pas toujours été respecté sur cette frontière (1).

Les Monténégrins vivent en paix avec les Dalmates et fréquentent journellement le pays de ces derniers, car il n'y a point de quarantaine entre le Montenegro et Cattaro. Les habitants de ce dernier pays sont aussi toujours armés et amis des Monténégrins; des filles de ces derniers se marient en Dalmatie, et plus rarement des Dalmates ne craignent pas la vie plus dure du Montenegro. Quoique soumis aux Turcs dans le xv[e] siècle, ils firent cause commune avec les Monténégrins dans les deux siècles suivants. Ils ont les mêmes usages, et les autorités autrichiennes se sont pliées à ces singulières coutumes. Nous avons déjà dit que la vengeance du sang y est même encore en usage.

Comme dans le Montenegro et chez les Mainotes, dans les districts plus ou moins libres de l'Albanie, chaque grand *phis* ou *phara* a son knes ou polémarque, et sous ces commandants il y a des *bolóubaschis* ou chefs de peloton. Ces derniers sont élus par leurs concitoyens et à l'ordinaire les plus riches. La puissance des phares est en raison du nombre d'hommes capables de porter les armes. Ce sont les *Pliaks* chez les Guègues et les *Gérontes* chez les Albanais grecs, c'est-à-dire les vieillards qui sont à la tête des familles et qui sont surtout élus par les phis ou pharès, pour juger les différends privés et les rapports entre les phis. Comme chez les Monténégrins, l'âge n'est pas pourtant la condition *sine quâ non* pour cette espèce de magistrature, mais ce sont surtout la probité et la faveur du public. Leur autorité est limitée et soumise, dans quelques cas graves, aux décisions de toute la tribu. Chez les Myrdites, le prink Doda a quelques gendarmes, comme nous l'avons dit, pour maintenir la police et sévir contre les coupables.

Quant à certains districts du Pinde et d'autres contrées méridionales de la Turquie qui ont des priviléges particuliers, ces

(1) Voyez *Montenegro*, par M. Vouk, 1838.

derniers consistent, s'ils sont chrétiens, à choisir et avoir leurs propres autorités; et n'être surveillés que par un agent ottoman. Ainsi, avant la catastrophe de 1825, en corrélation avec la révolution grecque, la ville de Kara-Véria, en Macédoine, était gouvernée par un primat qui avait sous lui quelques gendarmes grecs. Velvendos n'avait, d'après M. Pouqueville, qu'un voïvode, un cadi et des délégués ottomans, et jadis Tournovo a joui de semblables priviléges. Les bourgs et les villages grecs du Pélion ont aussi chacun leurs primats et seulement un préposé turc; et ils ont des abonnements réglés à la place des taxes diverses payées par les autres sujets de la Porte (1).

§ 5. Gouvernement des principautés valaques.

La Valachie et la Moldavie ont été tributaires des Ottomans dès le moment que ces provinces se sont placées sous la suzeraineté de la Porte. Cet événement eut lieu pour la Valachie, en 1392, sous Bajazet I, et pour la Moldavie en 1513, sous Soliman I. Bogdan, prince de cette dernière principauté, signa un acte qui spécifiait : « que la Moldavie s'était portée de » plein gré et sans contrainte à promettre obéissance à l'em» pire ottoman, que le prince enverrait chaque année un pré» sent; du reste, le sultan reconnaissait l'élection des princes » ainsi que le libre exercice des lois, le droit de faire la guerre » et la paix et toutes les prérogatives dont jouissent les Va» laques. » Ces dernières furent solennellement garanties à la Valachie par un traité fait avec Bajazet en 1392, et par un traité conclu en 1460 avec Mahomet II (2).

Les boyards ou les nobles de chaque province choisissaient donc leur chef souverain ; mais, depuis le milieu du XVII[e] siècle, pour mettre fin aux querelles élevées à ce sujet par les

(1) *Voyez* la description de Miletius et ce qu'en disent Dodwell et M. Urquhart dans le I[er] vol. de son *Spirit of the East.*

(2) Consultez l'*État présent et l'avenir des Principautés*, par M. Colson, pag. 525.

boyards, le sultan s'est attribué la nomination des hospodars de ces provinces, et a vendu ces places surtout à des familles grecques de Constantinople comme elle dispose encore aujourd'hui des paschaliks.

Un divan ou conseil d'État, composé jadis de douze boyards des plus anciennes familles de chacune des provinces, formait le tribunal suprême, et devait contrôler en même temps le gouvernement du hospodar; mais ceux-ci ont fait le plus souvent simplement ce qui leur convenait.

A la suite de plusieurs traités entre la Russie et la Porte, la Valachie et la Moldavie n'appartiennent plus que de nom à la Turquie, la Russie a bien reconnu encore à la Porte une espèce de droit de suzeraineté en soumettant, pour la forme, à son investiture les princes souverains nommés depuis le traité d'Andrinople par l'assemblée des bojares ou nobles à Boukarest et Jassy. Désormais ils seront remplacés par une élection semblable dans laquelle la diplomatie russe se flatte de conserver une influence puissante.

L'hospodar de la Valachie est le prince Ghiga, et celui de Moldavie le prince Stourtza. Ils ont chacun des secrétaires ou ministres pour l'intérieur, pour la justice, le culte et l'instruction publique, pour les affaires étrangères, pour la guerre, ainsi qu'un trésorier ou ministre des finances. Un *Logothète* ou chancelier est chargé des bénéfices ecclésiastiques. Un divan, ou réunion de bojares ou grands nobles, sert à contrôler dans les deux provinces l'administration des princes, qui sont obligés de s'adresser à ces assemblées pour le vote des impôts. En Moldavie, cette assemblée, qui ne comptait que 12 membres, a été augmentée en 1839 de 18 autres par suite des réclamations adressées à la Russie.

Le pays est divisé en districts, sous l'autorité d'*Ispravniks* ou gouverneurs, qui réunissent au pouvoir judiciaire la police. Les villes sont régies par des magistrats municipaux, élus par les corporations et agréés par les hospodars, et chaque village a son *Okermuire* ou maire. Les habitants sont partagés en quatre classes : les bojares ou nobles, les citadins, les paysans

et les Zingares. Le clergé et les nobles sont exemptés de toute charge pécuniaire et jouissent des droits politiques et civils. Ils sont membres du divan, et sont électeurs et les seuls éligibles. Ils ne sont pas soumis aux peines corporelles. Les petits nobles ou *Maziles* sont obligés, comme en Hongrie, au service militaire. Les contributions sont à la charge des citadins et des paysans, dont les premiers ont quelques droits politiques et tous les droits civils, et les derniers ne jouissent d'aucun droit politique. Les citadins, et surtout les patentés peuvent être élus membres de la municipalité ou du tribunal de commerce, et faire recevoir leurs fils sous-officiers ou cadets. Les artisans sont divisés en corporations.

Le paysan valaque est serf, environ à la manière des Hongrois, ou plutôt son état est intermédiaire entre le serf hongrois qui peut se déplacer, mais qui ne peut être vendu, et le serf russe qu'on peut vendre isolément par familles. D'une autre part, il est attaché au sol où il est né, et ne le quitte que très difficilement. Les Zingares valaques sont seuls dans le cas des serfs russes. Les paysans paient 30 piast. de capitation à l'État et sont sujets aux corvées. Les domestiques et les serfs zingares ne paient aucun impôt, à l'exception de ceux de la couronne qui donnent 35 à 50 piast. Le prix d'un Zingare est de 150 à 200 fr.

Si les Zingares turcs ont en grande partie des habitations fixes, en Valachie, où il y a beaucoup de nomades, on a commencé à obliger ceux appartenant à la couronne à avoir des demeures fixes, on les a élevés au rang des Valaques libres, on a nommé pour parrains de leurs enfants des paysans valaques, et on a permis même leur mariage légal avec des Valaques et la consécration de pareils mariages par l'église. C'est le colonel Choresko, chef de l'administration des prisons, qui a opéré cette réforme en 1838.

Les revenus de l'Etat sont le produit des impôts directs, et des fermes des impôts indirects, que les Grecs savent, il paraît, quelquefois accaparer et exploiter à leur profit.

D'après M. Colson, à qui nous renvoyons pour plus de dé-

tails (1) les revenus directs de Moldavie, en 1839, ont donné 7,702,791 p., et les indirects 2,764,418 p.; en tout 10,467,209 p. Les dépenses ont été de 7,669,368 p. En Valachie, les revenus directs ont été de 10,392,555 p., et les indirects de 5,900,746; en tout 16,293,279 p.; les dépenses se sont élevées à 15,439,900 p. Nous laissons à d'autres à vérifier ou confirmer l'exactitude de cette prétendue prospérité. Jadis les principautés devaient à la Porte un tribut annuel de 76,915 fr. et plus tard de 10,600 ducats d'Autriche,

(1) Voyez *De l'état présent et de l'avenir des principautés.* Paris, 1839, in-8°.

CHAPITRE VII.

ÉTAT MILITAIRE DE LA TURQUIE D'EUROPE.

§ 1. Troupes turques et albanaises.

Avant 1826, les janissaires formaient le noyau des armées ottomanes. Dans l'origine ce n'étaient que des jeunes esclaves chrétiens qu'on forçait à l'abjuration. Orcan paraît en avoir déjà eu en 1329, et Amurat Ier s'est procuré ainsi des troupes dévouées et animées d'un esprit de corps, en leur donnant, en 1362, une organisation régulière, et y destinant le dixième de tous les enfants chrétiens, conscription qui n'a cessé qu'en 1685, sous Mahomed IV. Depuis lors, les janissaires ne se sont recrutés que de leurs enfants. Comme les janissaires n'étaient qu'en partie en activité de service, les autres exerçaient divers métiers, et les rôles de janissaires comprenaient des Ottomans de toutes les parties de l'empire, et la qualité de janissaire était donc devenue pour ainsi dire héréditaire.

Leurs séditions, leurs prétentions à dicter des lois aux sultans fit que Selim III voulut contre-carrer leur pouvoir par la création d'un *Nizam-y-Dschedid* ou troupes régulières, ce qui fut le prétexte de la fin de ce malheureux et trop doux souverain. Le sultan actuel, voyant clairement les vices et l'insuffisance de l'organisation des janissaires, fit paraître le 30 mai 1826 un hatti-scherif pour changer ces militaires en troupes régulières ; mais le 15 juin les janissaires se révoltèrent, et leur agha Hussein, actuellement visir à Viddin, servit lui même avec les artilleurs à détruire, par le fer et le feu,

cette milice turbulente et mise au ban par le moufti. Le 16 juin 1826, les janissaires étaient abolis tout-à-fait, et on s'efforça d'effacer partout leurs moindres souvenirs. Malgré cela Constantinople présente encore des traces de cette épouvantable catastrophe, et dans les provinces, si on ne parle plus de leur rétablissement, on se reconnaît encore çà et là avec orgueil comme ayant appartenu à leur corps (1).

Dans la création du *Nizam* ou des troupes régulières actuelles, le sultan a déployé vraiment une énergie incroyable, et ceux qui connaissent l'Orient peuvent seuls saisir toutes les difficultés qu'il y a eu à vaincre. Si ses ennemis du dehors et du dedans n'avaient cessé de l'inquiéter, il est très probable qu'actuellement il aurait une armée respectable ; mais quel souverain aurait pu mener à bien ses projets en se trouvant dans une position aussi pénible que le padischah?

Les troupes étaient jadis sous le commandement des paschas, comme gouverneurs civils et militaires, maintenant ils ont à côté d'eux des paschas du *Nizam* ou des généraux, ou au moins des officiers de l'armée régulière. Il y a bien des paschas qui ont trop peu de troupes relativement à leur grade militaire.

Les troupes turques consistent dans la garde du sultan, qui compte des militaires de toutes les armes, et dont le nombre est illimité. Ils sont en général mieux équipés que le reste de l'armée, et ont une paie un peu plus forte.

L'*habillement* des troupes turques est de drap bleu avec des revers rouges; le soldat a la veste ronde et l'officier la redingote; les capotes sont pour tous grise; le fess est leur coiffure, et les bottes ou les souliers leur chaussure, mais ces derniers deviennent très vite des pantoufles. Ils ne portent point en général de cravates. Leurs baudriers sont noirs chez les soldats et blancs chez les caporaux, et les officiers ont des ceinturons

---

(1) Pour l'établissement du Nizam, consultez les *Révolutions de Constantinople de 1807 et 1808*, par Juchereau de Saint-Denis, vol. II, et l'*Histoire de la destruction des Janissaires*. Il date de 1796 et a été introduit par le général français Aubert Dubayet.

blancs ou jaunâtres, ou en cuir verni en noir. Les buffleteries blanches sont nettoyées avec de la cimolée ou de la craie. Le soldat turc n'a que son fusil et sa baïonnette, qu'il porte à l'autrichienne en guise de sabre, arme réservée à la garde, aux caporaux et aux officiers. Ceux-ci l'ont pendante à un ceinturon. Les baïonnettes sont en général courtes. Les soldats ont de plus de bons havresacs, et même une bouteille de fer-blanc ou bidon, du moins la garde et les troupes tout-à-fait équipées en sont munies dans les grandes villes, comme à Larisse, Janina, Andrinople, etc. Ils montent alors la garde avec les havresacs.

Les officiers sont distingués maintenant par divers ornements placés sur leur poitrine, au milieu ou un peu sur le côté gauche. La garde porte sur le milieu de la poitrine un soleil en laiton, qui, pour les sous-officiers est en argent, pour l'enseigne ou *Moulasin*, les lieutenants et les capitaines, en or; pour les officiers d'état-major, en or orné de diamants; pour les généraux, en diamants. Dans les troupes de ligne, le soleil est remplacé par un petit croissant avec une étoile, qui varie aussi suivant les grades, comme dans la garde. Le caporal a pour marque distinctive sur le côté gauche de la poitrine une étoile en laiton; le sergent, une étoile et un croissant en argent; l'enseigne ou *Moulasin* et les officiers inférieurs, une étoile en or; le capitaine ou *Iusbaschi*, la même décoration que le sergent, mais en or; le premier capitaine ou *Kolasi*, la même décoration en or, avec des pierres brillantes dans l'étoile; le major ou *Bimbaschi*, le croissant et l'étoile en brillants; l'officier payeur ou *Allaimini*, la même décoration plus ornée; le colonel, le *Kaimakan*, l'officier supérieur et le général ou *Mirialaibeg* sont distingués par une décoration semblable, mais plus ou moins ornée de pierreries. Les officiers supérieurs et les généraux portent en outre des épaulettes, variées à peu près comme chez les militaires français.

Chaque soldat reçoit ses armes et son uniforme, mais sans bas. Les officiers reçoivent aussi la première fois leur uniforme et leurs armes, mais plus tard c'est à eux à se les renouveler

ou entretenir. La *paie* du soldat des troupes de ligne est 20 paras par jour, ou 15 piast. (3 fr. 75 c.) par mois, outre sa nourriture, composée de pain, de riz et de viande, ce qui fait qu'il est mieux payé que le soldat autrichien, vu le prix relatif de la vie en Turquie et en Autriche. Le soldat de la garde reçoit 5 fr. par mois, et a tous les jours de la viande et de la soupe deux fois par jour. Le caporal ou l'officier commandant à dix hommes (*Onbaschi*) reçoit 30 piast. par mois (7 fr. 50 c.); celui qui a sous lui vingt hommes, un peu plus; celui qui en a cent, le *Utschbaschi*, de 40 à 45 fr.; celui qui en a deux cents ou trois cents, le double et le triple; celui qui en a mille, ou le colonel (*Bimbaschi*), 1,200 piast. (425 fr.), puis viennent les généraux et les paschas, savoir : le général de brigade, les *Mirilivas* ou paschas à une queue, et les généraux de division, les *Miriniran* ou paschas à deux queues, les *Ferika* ou paschas à trois queues d'ordre inférieur, et les *Mouschirs* ou paschas à trois queues et généraux commandants. Enfin, le sultan nomme dans les temps de guerre des généralissimes; ainsi, Hafis-Pascha est devenu, en juin 1839, *Sohaik-Seriaskeri* ou chef de toutes les troupes d'Asie.

L'*exercice* a lieu en partie à la française, et à cet usage on a partout des petits livres lithographiés où sont figurées et détaillées toutes les positions des militaires des diverses armes, ainsi que les commandements. L'exercice ne se fait pas mal, on marche bien et légèrement, mais dans les grandes évolutions il manque souvent d'ordre et d'ensemble. Le mot d'ordre (*Akschamude*) chez les Turcs est un seul mot quelconque, et dans les citadelles les sentinelles crient à la ronde toutes les heures, *Hiektir-Allah*, Dieu garde le fort. Ils ont des roulements de tambours particuliers, et leur musique est composée à la française, surtout de fifres et de clairons. S'il y a un véritable corps de musiciens, ils jouent passablement.

Les *inspections des armes et des habillements* des troupes ont bien lieu comme chez nous, mais elles ne paraissent être ni si fréquentes ni si minutieuses; aussi on observe souvent des défectuosités dans l'équipement, surtout pour la chaus-

sure, la propreté, et même pour les armes. Mais ces négligences ne seraient rien, comparées aux autres vices graves dans la tenue et l'administration de l'armée. D'abord, le sultan a ôté à son armée en grande partie le mobile de son ancien enthousiasme, en forçant tous ceux qui entrent dans le nizam à se mettre au-dessus de certains préjugés ottomans. Ainsi, les soldats, par exemple, emploient pour nettoyer leurs habits des brosses faites avec des soies de cochon. On dirait que par système on cherche à diminuer chez les militaires la foi des Turcs dans leur déisme de Mahomet.

Ensuite, les officiers inférieurs sont traités trop cavalièrement par les paschas, et sont si familiers avec les soldats que la discipline en doit souffrir, tandis que l'officier n'acquiert pas ce point d'honneur des nôtres. L'officier turc courbe son dos aussi bénévolement au bâton que le dernier de ses subordonnés. Au contraire, dans les grands rassemblements de troupes, la nomination même d'un seraskier ou général en chef ne paraît pas exclure le fait habituel dans une armée turque de la division des pouvoirs; il y a toujours quelques chefs plus disposés à agir suivant leur manière de voir que d'après les ordres de leur supérieur réel.

Quant à l'ordre dans les exercices, les sentinelles n'observent point partout cette vigilance des nôtres; on les voit causer, poser leurs fusils, et même, dans le camp de Monastir, en 1836, nous les avons vus se relever à la course, sans se donner aucun mot d'ordre, et à peine à leur poste, ils jetaient leur fusil à terre pour jouer ou même pour grimper sur des arbres comme des enfants. A Constantinople et dans quelques grandes villes on ne voit pas ces scènes burlesques pour un Européen, mais elles n'en existent pas moins.

Les militaires rejoignant leurs corps ne sont pas tenus si strictement qu'en Europe à des étapes déterminées, ni d'arriver au jour fixé. Ils voyagent quelquefois à cheval, lors-même qu'ils sont fantassins, et ont plutôt l'air de faire des promenades d'agrément que des marches obligées. Un corps de troupes en marche a un air fort mesquin, beaucoup de

soldats marchant pieds nus et avec leurs plus mauvais habits. Les forteresses ne sont pas toutes gardées comme elles devraient l'être; ce défaut de surveillance nous a même surpris dans la grande citadelle de Schoumla; mais que dire de ces forts où les portes sont ouvertes et fermées à la lettre par de vieux portiers turcs, et où il n'y a aucune sentinelle?

Les officiers chargés des fournitures trompent trop souvent l'État, comme bon nombre de leurs confrères en Europe; mais ces petits gains illicites ne sont rien, comparativement à ceux que font les colonels, les *Alaibegler* des spahis en activité, et les paschas, en n'ayant pas en effectif le nombre de troupes qui leur sont imposées par le gouvernement. On fait figurer aux revues des remplaçants qui se retirent après l'inspection des commissaires de guerre, qu'on suborne par des présents. Les paschas s'entendent même ordinairement à cet effet avec les colonels, et partagent avec eux ce bénéfice honteux et fatal pour le gouvernement au moment d'une guerre. Dans ces derniers temps il est arrivé bien souvent que les régiments le plus en ordre se sont désorganisés dès qu'ils ont été en campagne, parce que les officiers, moins contrôlés, sont revenus tout de suite à leur désir général de s'enrichir au moyen de tours de passe-passe, et de s'élever ensuite à de hautes dignités.

Il faudrait envoyer des inspecteurs intègres pour vérifier le nombre des troupes, et surtout pouvoir empêcher qu'ils ne deviennent partie dans une affaire dont ils ne devraient être que les arbitres. Ensuite les paschas jouissent dans leurs gouvernements d'une telle autorité, qu'un inspecteur sévère peut avoir à craindre leur ressentiment.

Le point capital serait d'admettre parmi les officiers de l'armée des Européens, sans les obliger à changer de religion, ce qui a rebuté déjà bien des militaires, non pas à cause des dogmes musulmans, mais à cause des conséquences de ce changement de religion, qui les soustrait à la juridiction européenne. Jusqu'ici il n'y a eu que des renégats nommés officiers, et on n'a guère employé des chrétiens européens que

comme médecins d'armée, ingénieurs, officiers d'état-major, et rarement comme artilleurs.

La partie hygiénique de l'armée est trop souvent totalement négligée; on caserne des soldats dans des lieux malsains ou de misérables bicoques. Il y a des rassemblements assez nombreux de troupes qui n'ont encore ni médecin, ni apothicaire, ni hôpital. Ailleurs toute cette partie sanitaire n'est pas sur le pied qu'elle devrait être. Ensuite l'instruction des soldats se fait souvent avec une brutalité contraire à la santé de la recrue.

Enfin le mode de recrutement est très vicieux. Quand on lit qu'en mars 1805 le sultan Selim ne put exécuter une conscription modérée de jeunes gens de 20 à 25 ans, on reste étonné que les Turcs se laissent aujourd'hui décimer de cette manière, et on comprend la résistance des Bosniaques et des Albanais à une mesure bonne en elle-même, mais exécutée de la manière la plus absurde et la plus révoltante. *Suum cuique.* D'abord les conscrits n'entrevoient nullement quand finira leur temps de service; il faut qu'ils se résignent à être toute leur vie militaires ou à attendre leur libération de quelque blessure ou de quelque faveur de leur chef (1). Aussi nous pouvons assurer avoir bien partagé quelquefois la douleur profonde de parents se voyant arracher leurs enfants subitement, et recevant pour toute fiche de consolation que leurs fils pourraient devenir un jour paschas, si le destin le voulait. Si le sultan avait pu entendre comme nous les imprécations que des pères lui lançaient dans de pareilles occasions, il aurait cessé plus tôt, nous le pensons, de se croire le maître absolu de la vie entière de ses sujets, et aurait fixé comme en Europe un temps limité de service, après lequel le soldat serait rendu à sa famille.

Dans le recrutement on ne fait point attention au nombre

(1) En ceci les Turcs ne sont pas fort en arrière de l'Europe, car c'était ainsi du bon temps de Bonaparte; le temps de service en Russie n'a été réduit que récemment à 25 ou 30 ans, et celui en Hongrie à 15 ans, le recrutement s'opérant sur des hommes de 18 à 52 ans.

d'enfants mâles d'une famille, ni même à la constitution, l'état de mariage et l'âge des conscrits. Jeunes et vieux, forts et faibles, des fils uniques et des vagabonds, des étudiants, l'espoir de la patrie (1) comme des pâtres, tout cela est bon pour l'armée, pourvu qu'ils aient la force d'atteindre le dépôt. A l'ordinaire on les conduit chacun à cheval, et on attache avec des cordes à l'étrier, ou même à l'étrier et à la selle ceux qui rechignent le plus, ou ceux qui ont essayé de se sauver. Quelquefois on leur lie les mains. Si par hasard on rencontre sur la route quelques Turcs, et qu'il prenne fantaisie aux *Kavas* ou gendarmes de les ajouter à la bande, ou que le nombre demandé ne soit pas atteint, ils les prennent sans façon.

On comprend que cette manière expéditive de recrutement a contribué joliment à purger le pays de mauvais sujets et d'apprentis voleurs. D'une autre part, il est effrayant d'entendre les rapports officiels des médecins sur la mortalité parmi les conscrits; car outre ce recrutement sans règles fixes, on fait voyager les nouveaux soldats souvent d'une extrémité de l'empire à l'autre à la manière des puissances européennes. Les Turcs de la Bulgarie vont à Bagdad, les Asiatiques viennent en Europe, les habitants des environs du Bosphore vont au fond de l'Albanie et ainsi de suite. On ne se doute pas des effets funestes du changement de climats si différents.

Pendant ces traversées si longues, ces pauvres gens sont fort souvent extrêmement déguenillés, marchant en partie pieds nus et attrapant des maladies en route sans pouvoir avoir des secours à un hôpital, si ce n'est que çà et là à de grandes distances les uns des autres (2). Voilà l'explication de la mortalité

(1) En 1838 nous rencontrâmes un Bosniaque de Priepolie qui retournait tristement chez lui; dans sa jeunesse il s'était rendu à Constantinople pour poursuivre ses études, avait été forcé d'entrer dans l'artillerie, et y avait perdu ses forces et son avenir.

(2) Comme le ministre anglais des affaires étrangères, dans ses dépêches en mai-juillet 1838 à Mehmed-Ali, fait parade de tant d'humanité pour les recrues levées en Egypte et en Syrie, il faut supposer qu'il ne connaissait pas le mode barbare employé dans le

effrayante qui, au dire de témoins oculaires, a réduit en trois ans de moitié les troupes du sultan stationnées en Asie-Mineure et provenant en bonne partie d'Europe. Cela peut servir de commentaires aux observations fort censées de M. d'Aubignose sur l'armée dans son ouvrage : *La Turquie et les réformes du sultan* (Paris, 1839).

Quelle ensemble et quelle énergie peut-on attendre d'une armée pareille où le jeune homme sans barbe, le véritable enfant quelquefois, est à côté de l'homme marié et même du vieillard à barbe blanche? Pourquoi s'étonner qu'une armée ainsi composée implore dans le moment du danger plutôt le secours du Très-Haut, comme à Nisib, qu'elle ne se fie à son courage? On ne voudra pas le croire en Europe, parce qu'on aimera mieux prêter l'oreille au récit des voyageurs n'ayant vu que Constantinople, où se trouve l'élite des troupes. C'est l'intérieur qu'il faut parcourir pour apprécier sous son juste point de vue la réforme militaire du sultan. Que les rajas chrétiens sont heureux de se sentir exempts jusqu'ici de cette absurde mesure! Néanmoins, parmi les grands griefs des Bulgares, ils ne cessent de rappeler que le sultan a fait prendre il y a quelques années 2 à 300 de leurs enfants pour les incorporer dans sa marine, où on les a forcés aussi à renoncer à leur croyance religieuse. En mai 1839, le bruit se répandit de nouveau que le sultan voulait armer une troupe de Bulgares, et qu'il avait même demandé 3,000 hommes comme pionniers aux Arméniens, Juifs et Grecs de la capitale. Déjà anciennement des chrétiens formaient une partie de la milice à pied et à cheval, le *Piade* et le *Mossellem*, ainsi que le corps des *Voinak* ou des soldats du train, qui étaient exemptés du haratsch. Il n'y a que

---

même but par le sultan, car sans cela il lui aurait probablement fait amicalement les mêmes reproches, tout en oubliant que la vieille Angleterre, malgré ses précieuses libertés pour elle comme pour l'Europe, presse en temps de guerre les matelots d'une manière qui, sur le même pied du pur philanthropisme, autoriserait le sultan ou l'empereur de la Chine à s'apitoyer fort sur le sort de ces pauvres marins d'Albion.

le patriarche grec qui ait osé protester en rappelant le danger de cette innovation et les émigrations considérables en pays étrangers (près de 40,000 âmes, dit-on) qui ont été déjà la suite de pareilles velléités.

On a aussi fait beaucoup de bruit en Europe de l'établissement d'une espèce de garde nationale en Turquie. Il peut être très utile au gouvernement ottoman de désarmer les Slaves et les Grecs autant que possible, et d'armer en gardes nationales les musulmans de la Romélie et de la Bulgarie et de les faire exercer une ou deux fois l'année; mais c'est pousser un peu trop loin la bonne foi que d'armer et d'équiper complètement des montagnards albanais musulmans, comme nous l'avons vu en 1837 à Prisren. Ensuite personne ne s'inquiète de la conservation des armes et des habillements, tout au plus si on les examine lors du temps de l'exercice. Or, puisque les inspections dans l'armée régulière se font avec une rigueur et une ponctualité bien moins grandes qu'en Europe, on peut avoir une idée de la mesure de celle des gardes nationales.

Il semble que dans ses réformes militaires le sultan a commencé par un des plus grands vices des gouvernements européens, c'est-à-dire l'entretien d'une armée sur pied trop nombreuse comparativement au besoin du service d'un état bien gouverné, et trop coûteuse par rapport à ses revenus. Quiconque a médité sur ce qui s'est passé en Europe et sur ses éventualités politiques, doit, il nous semble, avouer que l'existence la plus longue et la tranquillité la plus parfaite est assurée maintenant au gouvernement européen qui saura le mieux combiner les besoins réels du service militaire et de la défense de la patrie avec la plus grande économie des deniers publics et le régime le plus agréable aux populations. D'une autre part, les États qui feront tout le contraire sont les plus caducs, et malheureusement la Turquie nous paraît devoir être placée parmi ces derniers, si elle ne se hâte de changer de système. Elle a, il est vrai, de puissants ennemis et des populations peu favorablement disposées; il lui faut donc, outre une armée, tâcher de se donner d'abord la paix chez elle à tout prix,

au risque de disparaître de la carte d'Europe au premier choc ou au premier arrangement de ses prétendus amis avec ses ennemis.

La *Cavalerie turque* a passé toujours pour une excellente arme et l'est encore, et surpasse de beaucoup l'infanterie. Leurs chevaux, comme nous l'avons dit, sont habitués à exécuter dans les montagnes des courses que ne pourraient pas faire les nôtres, et sont excellents comme cavalerie légère dans un pays si coupé et si couvert de broussailles et de bois comme la Turquie; mais ils manquent par contre de cavalerie pesante.

La presque totalité des régiments organisés est en Asie. Depuis quelques années, et on n'en voit, en Europe, hors de Constantinople, que çà et là auprès de quelque pascha. De 1836 à 1838, il y en avait surtout dans la Bosnie, et leur cantonnement était principalement sur les bords de la Save à Derbend, à Banialouka, dans la Croatie turque, à Travnik, etc. C'étaient des spahis de la Turquie d'Europe, c'est-à-dire des Turcs à qui le sultan a donné la possession viagère de certains villages, sous la condition d'être toujours prêts à servir comme cavaliers, et d'avoir les chevaux, les vêtements et les armes nécessaires. Ils sont soumis à des inspections faites plus ou moins négligemment.

Ce sont des espèces de houlans ou de hussards, habillés en bleu, à cordonnets argentés et assez bien équipés. Leurs manteaux sont gris, et leurs bottes à l'allemande sous les pantalons, quelquefois ornés de liserés argentés. Ils portent leurs sabres attachés tantôt à l'allemande, tantôt en sens inverse. Les sabres sont comme ceux usités en Europe, et les armes très recourbés, dont les Turcs se servaient jadis, paraissent hors d'usage, ou tout au plus réservés à des officiers de troupes irrégulières. Les routes turques ne permettant pas toujours l'usage des chariots, on apporte aux casernes le foin surtout sur des chevaux extrêmement chargés. Quelquefois un soldat se place encore sur ce monticule d'herbe.

Les *Troupes irrégulières turques* sont formées principale-

ment par les volontaires albanais ou *Ethelontai* des Grecs, qui ne changent rien à leur costume, s'arment eux-mêmes, et servent sans baïonnettes. Les Albanais sont les Suisses d'Orient; il y en a toujours au service du sultan, comme à celui du pascha d'Égypte. et des États barbaresques, de même des Myrdites étaient autrefois au service du pape, de Naples, de la France sous Henri IV et de l'Autriche. Ils ne sont pas enrégimentés et s'équipent eux-mêmes; ils sont commandés par des bouloubaschis ou *Boloukbaschis* (c'est-à-dire chefs d'une petite troupe) et d'autres officiers. Ces derniers s'improvisent eux-mêmes, et enrôlent sans faire aucune attention, ni à l'âge, ni à la taille, ni à la santé, et sans être tenus d'avoir un nombre déterminé de soldats. Ainsi on peut voir des jeunes gens de 18 ans, avec des hommes entre 50 et 60. C'est avec eux que les paschas discutent le temps de l'enrôlement et le prix de leur solde. Ces chefs sont les pères et les juges de leurs soldats, ils les connaissent tous, ils aiment à parler avec chacun d'eux de leurs affaires, et ne croient point diminuer leur autorité en prenant part à leurs amusements, surtout au tir à la cible. Ils se distinguent des soldats par des vêtements plus riches, et surtout des vestes ornées de cordonnets ou de brocarts en argent ou en or. Ils portent de plus de longs sabres courbes, qui sont suspendus à un baudrier. Quelques uns avaient, surtout autrefois, des espèces de petites cuirasses persillées en cuivre argenté ou en argent, le *Toké;* mais ce vêtement, plutôt d'ornement, n'est guère plus en usage que dans quelques recoins de la Bosnie, où on voit encore porter de petites massues et des marteaux à longs manches, comme nous l'avons dit ailleurs.

Ces troupes ont aussi beaucoup de porte-drapeaux (*Bairactar*), et dussent-elles n'être formées que d'une soixantaine d'individus, le petit drapeau blanc et rouge ne manque pas, et porte les anciennes armes de diverses parties de l'Albanie. Les officiers se font fabriquer eux-mêmes ces drapeaux. Ils reçoivent des autorités turques le konak et l'étape ou *Taim*.

La paie (*Louphé*) des Albanais varie en général, sans nour-

riture de 30 à 35 piastres environ (7 fr. 50 c. à 8 fr. 50 c.) par mois, mais dans les moments critiques, il peut aussi arriver qu'on soit obligé de les payer davantage, ou qu'on ferme les yeux sur les exactions qu'ils se permettent. Ne servant que pour de l'or, on les a vus plus d'une fois prolonger exprès les luttes, ou entraver même les dispositions militaires, comme l'ont prouvé à souhait le siége d'Ali-Pascha et la guerre contre les Grecs. Lorsque leur paie est trop en retard, ils sont fort enclins à se révolter ou à refuser leur service dans l'instant où on en a le plus besoin. S'ils se voient les maîtres, ils sont même capables d'user de violence pour se faire solder leur compte. On les a vus trop souvent dégénérer en brigands pour redevenir plus tard des soldats assez disciplinés. Ainsi la troupe d'Arslanbeg pilla, en 1830, la ville de Kojani en Macédoine, et entra en accommodement avec Veli-beg chargé de l'attaquer.

Ils s'engagent à servir pour un temps limité et retournent ensuite chez eux, toujours prêts à combattre, quoique tout-à-fait antipathiques à entrer dans les troupes régulières et à se soumettre à une discipline sévère. Ces retours des Albanais dans leur pays sont fort redoutés des habitants, car il y en a toujours qui commettent des vols. Ainsi les Bosniaques les accusent de leur enlever les chevaux sur les pâturages pour les vendre chez eux et pour faire le voyage plus commodément. A part l'indiscipline de ces troupes, elles sont encore toujours la meilleure partie des fantassins musulmans et bien supérieurs au Nizam, parce que ce dernier n'est pas commandé par des officiers entendus.

Leur manière de combattre, surtout placés derrière les rochers ou les arbres, est bien connue, et est celle des Kleptes grecs, des Mainotes et des Monténégrins. Comme ces derniers, ils se couchent souvent par terre pour se dérober à la vue de leurs ennemis, placent leurs bonnets sur les rochers pour tromper ces derniers, et tâchent de tuer de loin les officiers, comme c'est bien décrit dans la chanson sur un combat entre les Français et les Monténégrins. Ils ne s'élancent de derrière leurs rochers ou leurs murailles que lorsqu'ils voient quelque

désordre dans les rangs ennemis. Ces troupes ont aussi l'usage homérique de provoquer leurs ennemis par des sottises ou les louanges excessives qu'elles se donnent. Il arrive aussi qu'elles interrompent la fusillade pour laisser passer des voyageurs, au moins dans ces échauffourées occasionnelles que les Turcs désignent par *Kutschuk-Séfer*, petite guerre.

Il n'y a que les Guègues, voisins des Monténégrins, qui ont l'habitude, comme ces derniers, de couper la tête à leurs ennemis quand ils font la *Tscheta* ou sont en course, parce qu'on leur paie 30 à 50 piast. pour chaque tête, et qu'on leur donne même, comme décoration, une main d'argent qu'ils attachent à leur fess. Chaque fois qu'il arrive ainsi des têtes à Spouge, Podgoritza, Scutari, Nikschitchi ou Mostar, on tire des coups de fusil en réjouissance, et on implante ces têtes sur une muraille. Les Guègues, comme les Monténégrins, s'arment et s'approvisionnent eux-mêmes de munitions et de provisions de bouche qu'ils portent dans une petite sacoche. En temps de guerre ordinaire, les Albanais ne massacrent pas plus les prisonniers que d'autres troupes.

Lorsque le sultan entre en guerre, il y a aussi de la *Cavalerie irrégulière*, dont tous les cavaliers n'ont pas de selles, mais se servent aussi de bât en bois à étriers en corde.

Le sultan a encore une autre sorte de troupes irrégulières, qui est la levée presque en masse de tous les Turcs capables de porter les armes, quand on déploie le *Sandjak-scherif* ou le drapeau du prophète qui, à l'ordinaire, est conservé dans 40 enveloppes, et qu'aucun raja ne doit fixer. Dans les forteresses turques en Servie, tous les musulmans sont tellement regardés comme des soldats préposés à leur garde, que tous les hommes, et même les enfants mâles, dès leur bas âge, reçoivent une certaine solde. Ainsi un enfant touche 150 piastres par an. Ces militaires des frontières sont appelés *Serhad-Kouliler*.

Les artilleurs (*Topschiler*) et les ingénieurs (*Mouhendiler*) forment un corps à part, et il existe aussi, comme jadis, des mineurs (*Laghumdgiler*), des bombardiers (*Koumbaradgiler*),

des armuriers ou *Dschebedgiler* et des soldats pour le charroi de l'artillerie ou *Top-Arabadgiler*. Deux canons en pafond et croisés sur la poitrine, sont la seule marque distinctive des artilleurs.

L'artillerie est à peine passable, il n'y a que la garde qui ait, dit-on, de l'artillerie volante. Les canons, dans les forteresses, n'ont que des affûts grossiers; souvent les roues sont remplacées par des disques de bois, ou même il n'y en a point. C'est Halil-Pascha qui est directeur-général de l'artillerie. Les Turcs n'ont ni pontons ni corps représentant les pontonniers, si utiles pour le passage des rivières.

Le corps des équipages militaires est appelé en Turquie *Dgebebgiler;* il a soin des vivres et des munitions, et est composé surtout d'armuriers. Pour la subsistance des troupes, on se fie trop aux réquisitions des lieux où on doit passer et sur les fourrageurs. On tâche de donner aux soldats du pain, du riz et même de la viande de mouton, lorsqu'ils sont en marche. L'armée turque manque tout-à-fait d'ingénieurs et même de bons officiers d'artillerie, et ceux remplissant ces charges ne sont pas à la hauteur de ceux d'Europe. Aussi, dans l'état-major de leurs quartiers-généraux (*Ourti*), ils sont toujours obligés d'admettre des étrangers.

D'après cela, il n'est pas besoin d'ajouter que la science de la tactique militaire est pour ainsi dire inconnue en Turquie. On court droit à l'ennemi, et on choisit instinctivement les meilleurs moyens pour lui nuire. Il faut donc se garder de se creuser la tête pour découvrir les raisons scientifiques des mouvements d'une armée turque, comme l'ont fait quelquefois assez ridiculement des officiers européens.

Les camps (t. *Ordou*, s. *Logor*) turcs sont jolis vus de loin, l'alignement des tentes est régulier; celles-ci sont assez propres, mais le service y est peu exact. Ils sont encombrés de bagages et surtout de personnes étrangères au service militaire. Depuis plusieurs années, il y a un camp près de Bitoglia pour être toujours prêt à étouffer une révolte en Albanie; un petit camp était en 1838 à Janina pour tenir en respect l'Al-

banie inférieure, et un troisième était en 1838 à Nisch pour observer la Servie et la Bulgarie; ce camp était en 1836 et 1837 à Sophie. Il y en a eu long-temps un à Larisse.

Quant au *casernement* des troupes dans les villes, les Ottomans ont fait de fort grands progrès, comme l'attestent les belles casernes de la capitale, de Schoumla, de Belgrade, de Janina, etc. Mais à côté de ces perfectionnements, il y a encore d'autres villes où on reste dans l'ancienne routine; ainsi les habitants de Travnik et du bourg juxtaposé de Dolatz sont toujours encombrés d'Albanais à loger.

La *flotte* du sultan n'est plus qu'une flotte de second ordre depuis les désastres de Navarin. La marine turque, sous Achmed-Pascha, consistait, à la fin de 1838, en 15 vaisseaux de ligne, en 15 frégates et en 5 bateaux à vapeur. Sur ces vaisseaux de ligne, 10 étaient en service, savoir: 2 de 100 canons, 5 de 80 à 100 canons, et 3 de 70 à 80; parmi les frégates, 10 étaient en service, savoir: 5 de 50 à 52 canons, 5 de 36 à 50 canons, et 1 bateau à vapeur était en service. Par contre, la Russie avait 50 vaisseaux de ligne, 25 frégates et 8 bâteaux à vapeur en service, et l'Égypte 12 vaisseaux de ligne, 7 frégates et 1 bateau à vapeur.

Les officiers habiles manquent dans la flotte comme dans l'armée; on a refusé même en 1838 des officiers anglais. Les marins sont la plus grande partie des Grecs et des Arméniens. En général, le Turc n'aime pas la mer, et beaucoup d'Osmanlis craignent l'eau autant que les chats. Les *Galioudgiler* ou soldats de marine sont cependant Turcs.

L'*arsenal* de Constantinople ne pourrait pas marcher sans le secours des Européens, et plusieurs ateliers y sont presque uniquement composés d'ouvriers européens, tels que celui des menuisiers, qui sont surtout des Allemands, celui des ouvriers en fer et les mécaniciens. A Constantinople, il n'y a qu'une fonderie de canons et une petite fabrique d'armes, et dans l'intérieur il y a des fonderies de boulets, à Samakov et en Bosnie.

Le gouvernement turc a deux moulins à poudre sur le Bosphore, mais en temps de guerre on en établit aussi en province,

comme nous l'avons dit plus haut (*voyez* vol. III, pag. 84). Néanmoins, les fabriques du gouvernement ne suffisent pas à la consommation générale, et la Porte achète aux Anglais ou à d'autres nations sa poudre de chasse, ainsi qu'une partie de ses munitions de guerre.

§ 2. Troupes serbes.

En temps ordinaire, le prince Milosch n'avait qu'une très petite force armée sur pied, à peine 1,600 à 2,000 hommes de troupes régulières, parmi lesquels on pouvait compter 400 à 500 cavaliers, dont une centaine étaient irréguliers, habillés à la turque et faisaient l'office de guides. En outre, 300 à 500 hommes de milice gardent les frontières. D'après le nouveau règlement du sultan de 1839, les troupes régulières de Servie ne doivent compter que 6 compagnies d'infanterie, un demi-escadron de cavalerie et 60 cannoniers.

Tous les jeunes Serbes, passé l'âge de 20 ans, peuvent être obligés de servir six ans à tour de rôle. Les capitaines de districts s'adressent aux communes, en spécifiant le nombre d'hommes à fournir. Le conseil de commune ou la commune entière s'assemble et choisit les conscrits; ordinairement on trouve des volontaires, mais quelquefois on engage à prix d'argent des jeunes gens. On prend même les mariés, parce qu'on se marie de fort bonne heure dans ce pays. Néanmoins, il ne paraît pas qu'on se tienne strictement à la lettre de l'ordonnance, car tous ne servent pas, et le temps ordinaire du service n'est pour quelques uns que de 4 à 5 ans. Il y en a même qui obtiennent de quitter avant ce temps pour cause de mariage ou autre raison valable. Quant à la nomination des officiers, elle dépend du prince, ou bien les compagnies proposent, comme dans les milices, les plus capables d'entre eux, et le prince choisit entre ces noms ceux qui lui conviennent.

Le soldat serbe reçoit par mois 5 fr. et la nourriture, consistant surtout, comme chez les Turcs, en pain, riz, haricots et viande de mouton. Un caporal touche le double, le sergent

12 fr. 50 c.; un officier, 25 fr., et ainsi de suite. Les militaires sont dispensés des jours maigres et des carêmes. Les officiers reçoivent leur premier uniforme du gouvernement, mais ils se l'entretiennent et se le fournissent dans la suite.

Les troupes serbes consistent en fantassins, houlans et artilleurs, mais ces deux dernières armes comptent peu de soldats. Les houlans sont en bleu foncé, à parements rouges, avec des vestes courtes et des schakos élevés et carrés à la polonaise; ce sont eux qui escortent le prince dans ses voyages. Les fantassins sont assez mesquinement habillés en gris, avec des baudriers en cuir noir, des schakos et des cravates noires. En parade, ils ont tous des bottes, mais pour l'ordinaire des *opankes*. Tous n'ont pas toujours des havresacs en peau, et aucun ne porte le sabre, à l'exception des officiers. Les schakos des officiers sont ornés d'un cordonnet argenté, et tous les schakos portent sur le devant une plaque de laiton avec les armes serbes et les lettres initiales des noms du prince M. O. A l'ordinaire, le schako est remplacé, chez le soldat, par le bonnet de police.

Les milices serbes sont tous les hommes en état de porter les armes, le *Voinik* ou plutôt *Voiska*, l'armée; elle forme une masse d'environ, dit-on, 60,000 combattants armés irrégulièrement les uns avec des carabines, les autres avec des fusils allemands ou albanais et des pistolets. Les sabres (*Zablie*) ne sont en usage qu'en temps de guerre et restent suspendus dans les maisons pendant la paix. Chaque capitaine de district marche à la tête de ses subordonnés, et chaque employé conserve son grade dans cette levée en masse, les employés étant enregimentés. Les villes et les bourgs fournissent des cavaliers qui ne forment qu'une cavalerie fort médiocre. Les mesures sont prises de manière qu'on peut aisément rassembler une dizaine de mille hommes de milice en une semaine dans quelque lieu que ce soit du pays.

Lorsqu'il y a de grands rassemblements de troupes, on ne dresse pas autant de tentes véritables que de huttes ou treilles de branches d'arbre et de feuillage.

Le prince Milosch avait deux généraux sous lui, savoir, ses frères Jevrem et Jovan. En 1836, le général Danilovitch, un Serbe depuis 33 au service de Russie, était en Servie et faisait exercer les troupes; mais il est retourné en Russie. L'armée compte cinq colonels ou *Polkovniks* dont trois sont commandants, savoir : Voutschitch, Voulé et Pierre Lazarovitch, surnommé *Soukitsch*, demeurant du temps de Milosch à Krouschevatz. Les autres colonels étaient le colonel Jovan de Schabatz et le colonel Andreki de Pojarevatz, dont le premier est à présent à Paratchin.

Il y a un bon nombre d'autres personnes qui n'ont que le titre honorifique de majors ou de colonels sans commandements. De ce nombre sont MM. Théodorovitch, Ranko Maistorovitch, Mileta Radoikovitch, Étienne Raditschevitch, etc.

Chaque colonel a sous lui de 3 à 7 capitaines de district, et ceux-ci commandent aux capitaines de communes ou *kmets*. Quelquefois Milosch choisissait parmi ces houlans des hommes instruits et convenables pour la place de capitaines. Les émoluments des militaires étaient jusqu'ici augmentés d'après la volonté du prince et ne correspondaient pas quelquefois au grade; mais en général la paie d'un capitaine de commune est de 3 ou 400 écus (1,500 à 2,000 fr.), celle d'un capitaine de district varie de 500 à 550 ou 600 écus (2,500 à 3,000 fr.) celle d'un colonel de 800 à 1,000 écus (4,000 à 5,000 fr.), et celle d'un commandant s'élève jusqu'à 1,300 écus (6,500 fr.).

L'exercice a lieu à la russe, les soldats tournant en marchant sans temps intermédiaire d'arrêt comme les Autrichiens, et le roulement des tambours est russe. Le mot d'ordre (*Łosoun*) consiste en un mot quelconque. La sentinelle n'appelle tout un poste aux armes (*Orougie*) que pour le prince ou un général. Il n'y a qu'une bonne bande de musiciens militaires sous M. Schleisinger. Les inspections des troupes se font exactement comme en Europe ou bien mieux qu'en Turquie.

Le *casernement* a lieu convenablement, et il y a des casernes à Belgrade, près de la Save, à Topschider, à Kragoujevatz, à Pojarevatz et à Schabatz. Les casernes de Belgrade

et de Kragoujevatz sont bâties en fer-à-cheval et ont un étage, celle de la première ville peut loger mille fantassins; celle de Kragoujevatz est un peu plus grande, ayant dix fenêtres de front et sept sur chaque côté, elle contient une écurie de cavalerie et quelques chambres pour les malades, tandis qu'à Belgrade l'hôpital est un bâtiment séparé. A chaque caserne est attaché au moins un médecin.

Pour former des *artilleurs*, le prince Milosch avait envoyé près de 200 hommes en 1835 à Silistria pour s'exercer dans cette arme sous les Russes. Il y a un certain nombre de canons sous un hangar dans la cour de son konak à Kragoujevatz, ce sont les six que lui a donnés le sultan, et il a un contrat avec le gounement autrichien, par lequel le commandant-général de Petervaradin est tenu de lui fournir les munitions et les armes dont il aurait besoin. En 1837, il a fait couler à Vienne 12 canons aux armes serbes, ce qui lui donne bien près d'une cinquantaine de canons.

Il n'y a pas en Servie d'arsenal particulier, mais seulement des dépôts d'armes, surtout à Kragoujevatz et Pojarevatz. Une poudrière existe dans la première ville et est placée fort imprudemment à côté de l'église dans la ville. Il n'y a pas à présent de moulin à poudre ni de fonderie de canons, quoiqu'on en ait improvisé du temps de Tzerni-George, qui avait employé à ce travail un mineur enlevé dans le Bannat.

Une *école militaire inférieure* existe à Kragoujevatz, et comptait en 1838 32 élèves sous la direction de M. Galovitsch, officier autrichien, qui a quitté plus tard ce service. Le prince Milosch a négligé peut-être trop jusqu'ici d'envoyer à l'étranger des jeunes officiers pour apprendre la tactique militaire, et acquérir en général les connaissances des officiers d'état-major. S'il avait eu à soutenir une guerre, il aurait senti sa faute et n'aurait pu la réparer qu'en ayant recours à des étrangers, ce qui n'aurait pas été la même chose.

§ 3. Troupes du Montenegro.

Les Monténégrins n'ont pas de force militaire régulière, à moins qu'on veuille donner ce nom au petit nombre de gendarmes à la turque qu'a établi l'évêque actuel, et qui sont à sa disposition et à celle des serdars. En temps de guerre les familles, les tribus et les najas se mettent ensemble en campagne et forment des corps particuliers. Les tribus et sous-divisions de tribus ont leurs drapeaux, de manière qu'on en compte, dit-on, 100 à 150, tandis qu'il n'y a que 37 tribus principales. Chaque tribu a son porte-enseigne ou *Bariaktar*, et son chef ou voïvode qui commande jusqu'à mille hommes; il y a eu aussi quelquefois des commandants particuliers pour des corps de 10,000 hommes, et l'évêque Pierre a commandé lui-même en chef.

Quoique tous armés, habitués à la guerre de tirailleurs et à la marche dans les montagnes, ils ne sont guère redoutables hors de leurs montagnes, étant fort indisciplinés, n'ayant point de solde, ni de cavalerie, ni même de canons. Ils ne possèdent, dit-on, qu'une ou deux méchantes pièces. Les pauvres ne pouvant s'acheter des armes, tâchent d'en prendre à leurs ennemis, qui, en jetant leurs armes, ont quelquefois sauvé leur vie, tandis que l'habitude du Monténégrin de couper la tête de ses adversaires a causé plus d'une fois sa mort en l'arrêtant quelques instants. C'est une grande honte d'abandonner une tête des siens à l'ennemi.

Ceci explique pourquoi ils n'ont pu enlever aux Turcs que quelques districts très montueux, et qu'ils n'ont jamais pu pénétrer dans le cœur de l'Herzegovine et de la Bosnie méridionale, où ils auraient cependant des amis. Du côté de l'Albanie, ils sont tenus en échec par les Guègues, et des autres côtés par les Bosniaques. Pour les attaquer avec avantage dans leur pays, des petites pièces de campagne portées à dos de cheval seraient utiles; mais il ne faut pas oublier que le sol pierreux du Montenegro et le peu de sources qu'il offre

en été rendraient très difficiles l'emploi et la nourriture d'un certain nombre de chevaux.

§ 4. Troupes valaques.

Dans les principautés il y a aussi maintenant une petite force militaire nationale, qui est uniformée et exercée à la russe. Les colonels sont pour l'ordinaire des étrangers ou des russes. Il n'y a ni corps de génie, ni division d'artillerie, ni forteresses. On en loue surtout la gendarmerie, qui a fait cesser tous les brigandages dont les grandes routes de ce pays ont été trop souvent le théâtre. Jadis les Hospodars avaient à leur solde des Albanais épirotes de religion grecque. M. Colson élève à 6,000 hommes la milice moldo-valaque de la partie riveraine du Danube soumise au régime militaire, pour le service des quarantaines, sous la direction du consul-général russe à Boukarest. Il y a de plus un corps de 4,800 cavaliers irréguliers nommés *Dorobantzes* ou *Slougitors*.

CHAPITRE VIII.

JUSTICE, POLICE, POSTES ET ESCLAVES.

—

§ 1er. Justice.

Les lois des Turcs (1) sont composées de l'Alcoran, du *Sunneth* ou *Haddis*, c'est-à-dire les conseils de Mahomet recueillis par ses disciples, de l'*Idjama-y-ummeth* ou les explications et les décrets des quatre premiers califes, du *Kyass* ou recueil des décisions des imams des premiers siècles de l'Islamisme, du *Kanoun-Nameh* ou recueil des lois de Soliman et d'autres sultans, de l'*Adet* ou des coutumes provinciales ou locales, et de l'*Ourf* du pouvoir arbitraire du sultan. Les deux premiers ouvrages contiennent plus spécialement la législation religieuse, et les autres la législation politique. M. Pouqueville, qui, avec une partialité outrée pour les Grecs et les chrétiens, n'a pas manqué une seule occasion d'insulter les Turcs, a fait cependant l'aveu suivant : « Les Turcs ont » quelques lois sages; des institutions rapprochées des pré» ceptes du Coran forment une législation qui, sans être sage, » est cependant un corps de droit complet, tiré des ukases » attribués à Gengiskan, et des lois sommaires ajustées tant

(1) Consultez, pour les détails législatifs, les anciens ouvrages sur la Turquie, du chevalier d'Ohson, de l'abbé Toderini, de Cantémir, de Busbeck, d'Anquetil-Duperron, d'Herbelot, de Juchereau de Saint-Denis, de Hammer, etc.

» bien que mal aux extravagances de la doctrine de Mahomet. » (Son *Voyage*, vol. VI, p. 79.)

Le sultan actuel fait travailler, dit-on, à des recueils plus méthodiques des lois pénales et civiles existantes.

En Servie et dans le Montenegro il n'y a guère de lois écrites; on juge d'après les usages, les coutumes et les antécédents.

Les hommes de loi sont tirés du corps des *Oulemas*, qui comprennent les juges, les interprètes de la loi, comme les ecclésiastiques. Cette classe de gens a le privilége de ne point payer d'impôts, de ne pouvoir être punie de mort, et de n'être pas exposée à la confiscation de ses biens; s'ils sont coupables, on leur ôte leurs charges ou on les bannit. Les hommes de loi sont obligés de commencer par les mêmes études que ceux qui se destinent à l'église, parce que tout principe de droit repose sur le Coran. Néanmoins, les ecclésiastiques véritables ne concourent pas aux places de législature. Après cela ils achèvent sous le nom de *Softas* leurs études dirigées vers la jurisprudence. Après plusieurs examens ils reçoivent le titre de *Mulazim*; s'ils veulent devenir docteurs ou *Mouderis*, il leur faut étudier pendant sept ans. Ce titre leur est donné par le *Moufti*. La distinction de docteur en droit et en théologie est inconnue en Turquie, et la même personne les revêt toujours. Les mulazims peuvent être nommés *Cadis* ou juges; mais les *Mouderis* ont seuls droit aux principales charges de la magistrature. Ceux de provinces ne concourent que pour des places hors de la capitale.

Les *Cadis* sont divisés en cinq classes. La première classe comprend 17 tribunaux, savoir : le *Stambolcadisi* ou juge de Constantinople, les mollas de la Mecque, de Médine, d'Andrinople, de Brousse, de Damas, du Caire, de chacun des trois faubourgs de Constantinople, savoir : Galata, Scutari et Eyoub, de Jérusalem, de Smyrne, d'Aleppe, de Larisse et de Salonique. La seconde classe est composée des mollas de Bagdad, de Bosnie, de Merasch, de Sophie, de Belgrade,

d'Aintab, de Koutahie, de Konieh, de Philippopoli et de Diarbekir. Ces hommes de loi restent dans cette classe. La troisième classe sont les *Moufettischiler*, chargés de tout ce qui regarde les fondations pieuses. La quatrième classe est les cadis, au nombre de 197 en Europe, divisés en 9 classes. Les aspirants peuvent choisir une des classes. Le temps de l'emploi de cadi est de 18 mois. La cinquième classe est les *Naïbs*, ou substituts des mollas et cadis. Les cadis tiennent cour tous les jours, et font aussi l'office de notaires.

Il y a de plus un *Cadiasker* de Romélie ou Ssadri-Roum, et un autre d'Asie, qui sont les chefs des autres juges, et nomment aux places vacantes. Ce dernier occupe un rang inférieur à son collègue d'Europe, quoique avec plus de revenus que celui-ci.

La première classe compte cent cadis, et leur chef, le plus ancien de tous, est *Cadiasker* d'Europe, et devient souvent moufti. Tous les 18 mois les cadis sont renouvelés, ce qui enrichit leurs deux chefs, et les mollas ne restent aussi qu'une année en place. On arrive à ces dernières charges par droit d'ancienneté ou par faveur. L'ordre judiciaire paraît avoir encore des espèces de fiefs en apanage nommés *Arpaliks*.

Chaque ville a son cadi, qui est là non seulement pour juger, mais aussi pour donner force de loi aux décisions du *Sabit*, c'est-à-dire des paschas ou de leurs subordonnés, et voir si ces derniers agissent conformément à l'esprit de la loi. Toute condamnation prononcée par les paschas ou ayans n'est censée à exécuter qu'après l'approbation du cadi; mais ce dernier n'étant qu'un homme paisible et érudit, le pascha, comme militaire, passe souvent outre, sans faire attention à la remontrance du cadi. Il est tout naturel que cette dernière attribution donne lieu à des conflits d'autorité; si le pascha ou l'ayan est jeune ou inhabile, il est réputé moins que le cadi qui le domine. En 1836, le voïvode de Doubnitza offrait un exemple de ce genre.

Dans certains endroits de Turquie où il y avait autrefois

des paschas héréditaires, il paraît même que ces derniers avaient empiété sur les fonctions du cadi. Ainsi à Scutari, en Albanie, une décision du mois d'août 1838 donna définitivement au cadi la décision dans les procès criminels, sans que le pascha ait à s'en mêler autrement que comme pouvoir exécutif. L'arrestation des coupables et l'exécution de la sentence du juge sont dites être seules de sa compétence.

Les paschas, les cadis et les ayans jugent bien des affaires en dernier ressort, quoique par le fait il y ait plusieurs appels; mais les difficultés et les frais arrêtent ces recours, et la promptitude de mainte exécution à mort est souvent effrayante, car les paschas sont très enclins à usurper le pouvoir de leur padischah, en connaissant l'impunité de leur conduite.

En fait d'appel, on peut appeler du naïb au cadi, de celui-ci au grand-juge de province ou au *Cadi-Asker* et au sultan, dernier recours qui se pratique rarement, et qui demande d'aller lui remettre la supplique à son passage à la mosquée. Les affaires se discutent en conseil ou divan, en présence des parties. Un certain nombre de juges forment le conseil, un secrétaire y tient la plume. L'instruction ne consiste que dans la supplique remise au pascha et l'exposé reçu de vive voix par l'*Arsochaldgi*.

En *Servie*, les juges sont à la nomination du prince, et rendent la justice civile et criminelle. Il y a trois appels réguliers. Si le capitaine de la commune ou le *Kmet* ne parvient pas à arranger une affaire au gré des parties, elles appellent de cette espèce de juge de paix gratuit à la cour de justice de district, le *Schlen-Souda*, qui a remplacé, en 1839, le tribunal des capitaines de district et les Ispravnik abolis en 1837. Chacune de ces cours est composée d'un juge, de deux ou quatre conseillers, d'un secrétaire, et de deux ou trois écrivains, qui sont surtout des Serbes-Hongrois. Le premier jugement a toujours beaucoup de poids auprès du second tribunal. Après avoir épuisé ce recours, on peut en appeler au tribunal d'appel ou *Veliki-Soud*, qui réside au chef-lieu du gouvernement, et est composé d'un

président et de quatre conseillers. Le président actuel est M. Goloub. Probablement il juge surtout sur pièces. Enfin, pour les crimes capitaux, il reste encore le recours au prince, qui nomme une commission *ad hoc* pour faire son rapport.

Les cadis ont droit à des taxes assez fortes pour les jugements rendus. Dans les affaires civiles, les parties sont obligées de leur payer 3 p. cent des sommes contestées et adjugées. De plus, il y a une redevance pour les documents délivrés, et un pour-boire de 40 piast. (10 fr.) pour le greffier toutes les fois que le cadi l'envoie faire une citation.

En Servie on paie un juge à 1 p. cent des sommes sur lesquelles roulent les procès civils. Il n'y a de frais pour les parties qu'en cas de procès pour des sommes dues. Dans ce cas le condamné paie 5 p. cent d'amende, plus les minimes frais de procédure. En matière civile, le jugement n'est exécutoire que du consentement des deux parties. D'après M. Viquesnel, pour les corporations en Servie, s'il y a procès entre deux individus du même corps, elles peuvent requérir l'assistance du maire.

Personne ne peut être puni de mort sans le consentement du prince. Il y a plusieurs années qu'il est arrivé cependant que son frère Jevrem a fait exécuter des personnes sans en référer à son frère. Un *Kmet* ou juge de paix peut faire donner 12 coups de baguette, au risque, en cas de jugement faux, d'en recevoir 50. Jadis il pouvait condamner à 25 coups de bâton, mais un capitaine a le droit d'en faire administrer jusqu'à 50. Les plaintes contre les knes ou kmets doivent être faites aux knes de district, et celles contre ceux-ci au tribunal supérieur.

Dans les provinces valaques, il y a aussi un tribunal inférieur et supérieur, outre le recours au prince.

Toutes les affaires civiles, correctionnelles et criminelles dans lesquelles se trouvent enveloppés les Européens habitant en Turquie sont portées devant leurs consuls respectifs, comme leurs seuls juges. Mais le gouvernement turc commence à en-

trevoir qu'il a fait une trop grande concession, et que ses sujets en sont quelquefois les dupes ; aussi cet état anormal du droit des gens cessera, si le gouvernement turc se régularise.

Il est curieux de voir comment les Serbes ont rendu petit à petit illusoire le pouvoir judiciaire des mousselins et des cadis, et ont à la fin secoué ce joug étranger. Dans les premières années de l'administration de Milosch, son amitié avec Maraschli-Ali-Pascha et l'agent des Serbes procurèrent déjà à ces derniers des priviléges. Si les Mousselins exerçaient encore leurs fonctions judiciaires, c'était en étant associés aux knes dans les villes, tandis que dans les villages toute la justice était abandonnée aux Serbes. Mais en 1820, Milosch s'étant brouillé avec Ali-Pascha, les Serbes n'ont laissé aux Mousselins que la juridiction sur les Turcs. On nomma partout des juges, et en 1825, un tribunal supérieur fut installé à Kragoujevatz. Il ne resta à Belgrade que quelques knes pour rendre la justice aux habitants de religion grecque dans cette ville et son district. Mais en 1827, le tribunal de Belgrade fut déplacé et établi dans le village de Rogatsch, sous prétexte que les paysans avaient trop loin pour aller à Belgrade. Il ne resta dans cette ville que 2 ou 3 personnes pour s'entendre avec les Turcs.

Depuis 1835, deux jurisconsultes serbes, MM. Lazarovitsch bourgmestre de Semlin et l'avocat Jakschitch de Neosad (Neusatz) sont en Servie pour rédiger des lois pour ce pays et aider à organiser la justice.

Dans le *Montenegro*, on a essayé une fois, à la faveur d'une médiation russe, d'introduire soixante juges soldés, mais cette institution cessa quand on ne paya plus les émoluments de ces personnes. Le peuple monténégrin est trop accoutumé à se choisir lui-même ses juges pour que cette innovation ait pu prendre racine. Maintenant, le sénat est le tribunal suprême, qui aura toujours de l'influence tant que les serdars seront des nominations de la nation et non de l'évêque. Quand les parties se choisissent des juges particuliers, elles prennent des knes et des anciens au nombre de deux à quatre;

ceux-ci donnent leur avis de bouche ou par écrit, et reçoivent quelquefois un léger honoraire. Si une des parties ne veut se soumettre à leur décision, on a recours à des actes de vengeance à main armée.

Dans toute la Turquie, on ne sait pas ce que c'est que des avocats, et en Servie, on n'en veut pas à tout prix. On a contre ces phraseurs à prix d'argent, ces sieurs de la chicane, la même salutaire aversion que les Turcs, dont le code dit : « d'éviter le ministère des avocats, surtout de ceux pétris de » ruses, d'artifices et de sophismes; ces hommes doivent » même être bannis de toute société pour le bien de l'huma- » nité. (Voy. le *Code judiciaire de Mahomed*, par d'Ohson, chap. IV, p. 125.)

Les procès (*Dava*) se terminent très promptement devant les *Cadis* turcs par l'audition pure et simple de témoins, qui prêtent serment de dire la vérité. Deux témoins suffisent pour constater un fait. L'exposé de l'affaire est court et dépourvu de ce pathos et amphigouri obligé de nos bateleurs de tribune en Europe. Tout ce qu'on dit peut être dépourvu souvent d'éloquence, mais tout est rationnel. Si on ne pouvait pas citer de faux témoins, des témoins subornés à prix d'argent, et même des juges qui se laissent gagner, la justice turque mériterait tout aussi bien ce nom que la nôtre, et aurait de plus l'avantage d'être moins embrouillée, plus expéditive, moins coûteuse et moins ennuyeuse pour les familles que nos plaidoyers sans fin, nos volumineux procès-verbeux et nos codes épais. En Turquie, l'Etat solde beaucoup moins de pédants protocolistes et de juges de divers ordres, et ces derniers ne peuvent être déroutés par ce fatras de consultations et d'écrits, qui sont l'appendice obligé de tous nos procès de quelque durée. Si les Turcs atteignaient jamais notre civilisation, ils trouveraient dans nos coutumes d'avoir besoin d'avoués, de procureurs, d'avocats et de notaires, une vaste carrière de places à remplir, eux qui ont déjà tant de goûts pour les charges à gros émoluments.

On a souvent déploré la corruption facile des juges en Tur-

quie; c'est un mal qui existe, mais qui est de tous les pays, malgré toutes les précautions prises. Il faudrait seulement tâcher d'en rendre les cas moins fréquents chez les Ottomans. Il est possible que cette vénalité serait contre-carrée efficacement par l'addition d'un jury impartial, institution qu'on pourrait ajouter d'autant plus aisément aux cours orientales, que les arbitrages sont tout-à-fait dans l'esprit de la législation ottomane.

Lorsque quelqu'un veut intenter un procès à un autre, il s'adresse au pascha ou à l'autorité du lieu. Celle-ci fait prendre note de la plainte par un secrétaire et assigne les parties devant le conseil à un jour fixé. Le greffier y lit la plainte, on entend les deux parties et les témoins sous serment (*Yemin*), puis tout de suite chaque juge donne à haute voix son opinion, et la décision a lieu à la pluralité des voix des juges. Si une des parties ou un des témoins croit qu'un juge ne l'a pas bien compris, ou lui fait tort, il peut l'interrompre dans son discours.

Les dépositions sous serment des témoins devenant d'après ce code de procédure encore plus importantes qu'en Europe, on punit aussi bien plus sévèrement le faux témoin en le marquant avec un fer rouge sur la main, et on coupe même quelquefois la main à ceux qui fabriquent de faux papiers.

Nous allons donner des exemples de la justice turque. Un de nos compagnons avait acheté d'un Turc un cheval qui se trouva avoir une énorme plaie recouverte artistement de poil de cheval. Il alla se plaindre au pascha; on fit chercher tout de suite le coupable, mais on ne le trouva pas. L'imam pénétra même dans son harem pour le chercher; enfin un de ses amis se présenta et rendit la somme d'achat. Un musulman et un Bulgare étaient en dispute pour un droit de pacage sur un pré; ils se présentèrent devant le juge; celui-ci ordonna de venir avec des témoins qui sous serment devaient donner leur avis à ce sujet. Ces derniers arrivés, le procès fut instruit et décidé dans peu d'instants. Dans le district de Kolaschin, près de Brniatz sur l'Ibar, dans le paschalik de Novibazar, un

Serbe ayant tué son spahi turc, avait pris la fuite, on fit prendre et pendre son frère à sa place.

Dans la Bulgarie orientale, deux communes turques avaient un procès relativement à un droit sur certaines pièces de terre. Le village qui perdit se crut lésé et condamné avec partialité; les habitants résolurent d'émigrer et de se rendre dans un autre paschalik, ce que les paschas n'ont pas le droit d'empêcher, toute la Turquie étant ouverte à ses habitants. Ainsi nous trouvâmes en 1837, à 5 l. au S. de Schoumla, le grand village de Jakova désert, les maisons ouvertes et sans meubles, et la route couverte de chariots avec toutes les familles de cet endroit. Nous ne savons ce qu'il en sera advenu et si l'autorité aura fait quelques démarches pour ramener ces gens au bon sens, eux qui avaient laissé derrière eux tant de propriétés.

Pour les *chrétiens*, *grecs* et *catholiques* de la Turquie, les évêques sont les juges en dernier ressort en matière de mariage et de divorce et dans les matières civiles; et ils jugent d'après les pandectes. Les popes sont les juges en premier ressort, et si on ne trouve pas dans leur caractère des garants d'impartialité, on se passe de leur décision, et on porte tout de suite l'affaire devant l'évêque, d'où on peut appeler au synode du patriarche grec à Constantinople. On peut aussi appeler des sentences des évêques aux tribunaux turcs; mais on engage toujours les parties à s'en tenir aux prononcés des leurs. Ces recours sont fort rares, vu que les chrétiens craignent les frais, et qu'ils n'aiment pas dévoiler à la justice turque les détails de leurs familles.

Les procès criminels, surtout ceux de lèse-majesté et d'autres grands forfaits, ne regardent que la justice turque, usage qui remonte à des temps fort anciens, puisqu'on trouve déjà que dans le XIIIe siècle, sous la domination française de Godefroid Ville-Hardouin, les évêques de Morée ne siégeaient pas lorsqu'il s'agissait de meurtres ou de crimes demandant la peine de mort. Comme juges, les évêques prélèvent comme les cadis 10 p. 0/0 sur la valeur de l'objet contesté.

Les Serbes sont le peuple en Turquie qui a le moins de lois écrites, la plupart n'étant que des coutumes et des effets de la volonté de leurs chefs; aussi les Ottomans ne cessent de vanter leur législation comparée à cet état sans lois chez les Slaves.

Chez les *juifs*, les rabbins administrent aussi économiquement la justice, mais on peut appeler de ces décisions aux tribunaux turcs, ce qui a lieu rarement. Les juifs de Constantinople, dont on élève le nombre de 50 à 60,000, ont, comme les religionnaires grecs, une grande charte à part. Un grand rabbin et deux rabbins adjoints, choisis à vie par la nation, exercent l'autorité suprême et forment le tribunal supérieur. Un conseil de sept membres, nommés aussi à vie par les juifs, a le droit de faire des remontrances à l'autorité juive, et tous les règlements doivent être consentis par ces deux pouvoirs.

Les lois pour les débiteurs (1) sont fort strictes en Turquie; on obtient tout de suite son argent, ou du moins des créances à termes fixes. On nomme des arbitres pour décider l'affaire. Si le créancier est insolvable, il faut qu'il tâche de trouver quelqu'un qui soit sa caution. On peut aussi le faire punir par la prison, et on n'a pas besoin de l'y entretenir comme en Europe.

En Servie on peut faire saisir les immeubles et les meubles du créancier, mais on n'enferme pas ou guère; le contraire se pratique, à ce qu'il paraît, dans le Montenegro. Le débiteur est alors obligé de nourrir son créancier, sauf à se faire payer plus tard par ce dernier. Ce dernier recouvre sa liberté par un dépôt, tandis qu'autrefois on lui rendait sa liberté sur la caution de ses parents. Si le créancier est pauvre, le salaire de son service est retenu comme paiement; mais s'il est vieux et hors d'état de travailler, la créance est perdue. L'argent s'emprunte, en Servie et en Turquie, devant des témoins, sans qu'on ait besoin de rien signer.

(1) T. *Haradisdji*, s. *Dougnik*, a. *Bortzli*, a. tosk. *Chreophile*, v. *Datornik*, g. *Chreôstês*.

Un livre pour l'inscription des hypothèques manque tout-à-fait en Servie comme en Turquie, quoiqu'on prête beaucoup sur hypothèques, seulement sous seing privé. Les musulmans et les rayas ne peuvent être fondés de pouvoir (*Alvekalet*), tuteurs, etc., les uns pour les autres.

Dans les districts albanais libres, les dettes sont contractées à terme. En cas de non-paiement, on a recours aux chefs de la tribu du débiteur, et si ceux-ci refusent de faire droit, on arrête le premier venu qui appartient à cette tribu, et on l'accable de mauvais traitements jusqu'à ce qu'il s'entende avec le véritable débiteur, ou qu'il paie lui-même ces dettes, risque à se pourvoir ensuite devant les anciens de sa tribu ou de poursuivre par les armes celui qui lui a valu ce dommage (1).

Chez les Monténégrins on emprunte souvent de l'argent, et on donne pour gâges surtout des armes, dont ceux qui les reçoivent peuvent se servir comme si elles étaient à eux. Il est même arrivé que des individus ou des tribus ont livré de semblables gages à l'évêque, à la place de contributions. Du reste, l'évêque est souvent obligé de refuser des prêts d'argent, parce qu'on lui en fait trop fréquemment la demande. Or, comme on sait que les pauvres n'aiment guère rendre, si des riches leur donnent, ils ajoutent, pour leur ôter l'envie de revenir, « Nous n'avons pas plus, mais nous te faisons présent de cela. »

Quoique l'usure soit pour le musulman un crime capital, et que la loi ne reconnaisse pas l'intérêt de l'argent, on ne peut pas plus que chez nous parvenir à combattre cette lèpre, que leur ont importée surtout les juifs. Les intérêts s'ajoutent à la somme ou s'en déduisent tout de suite, de manière qu'il ne peut plus être question, devant le cadi, que de la somme livrée. Aussi les juifs prétendent trouver toujours justice dans de pareilles opérations.

---

(1) Voyez *Voyage de la Grèce*, par M. Pouqueville, vol. III, pag. 255.

Il y a en Turquie des biens territoriaux patrimoniaux libres, nommés *Moulks*. Si quelqu'un bâtit sur un tel terrain une maison sans en avertir le propriétaire, sept ans révolus, la maison appartient de droit à ce dernier, loi qu'on retrouve en Hongrie, et qui donne lieu à des procès. On donne le nom de *Tschibouk* à l'usufruit de biens qui ne vous appartiennent pas, et celui qui en jouit se nomme *Saibia*. Le sujet qui met le premier en rapport une terre ne paie pas de fermage pendant trois ans.

Les Turcs et les Serbes n'ont pas de code de commerce proprement dit, et en Servie, les négociants de Belgrade ont formé une réunion dont les décisions dans les affaires litigieuses ont reçu par la coutume force de lois. On juge par des arbitres et d'après leur dire. Un code forestier manque aussi en Orient; en conséquence, l'état des bois y est pitoyable, à l'exception de ceux de Belgrade, où sont les sources qui donnent de l'eau à Constantinople.

Les *Testaments* se font en Turquie par écrit ou oralement; ce dernier mode est le plus fréquent, et on n'a besoin que d'exprimer devant des témoins ses dernières volontés. Plus tard, ces derniers affirment par serment les dispositions du défunt.

Les Turcs au moins ont de plus des lois précises sur la distribution de la succession. En cas que le défunt meure sans tester, la femme reçoit une petite partie, et le reste est divisé entre les enfants; à défaut, entre les plus proches héritiers. Le droit d'aînesse leur est inconnu. La fortune est divisée en deux tiers pour les enfants mâles et un tiers pour les filles, et auparavant le père en extrait un tiers pour lui. D'un autre côté, un homme qui hérite de son frère mort sans enfants paie un droit de 3 p. 0/0. Les maîtres héritent de leurs esclaves, et le gouvernement des fonctionnaires et des personnes morts sans héritiers, après un laps de sept ans, pour laisser le temps aux héritiers légitimes de se présenter. Les maris héritent de leurs femmes la moitié des biens, si elles ne laissent pas d'enfants, et le quart si elles en ont; tandis que les

femmes n'ont droit qu'au quart ou au huitième de l'héritage du mari, suivant qu'il n'y a pas ou qu'il y a des enfants. Dans le premier cas, elles reçoivent encore un tiers de leur dot paternelle et la dot entière de leur mari. Les femmes administrent leur bien apporté en mariage. Les pères et les mères héritent de leurs enfants le sixième des biens, s'ils laissent des enfants, et dans le cas contraire, les deux tiers sont pour le père et un tiers pour la mère.

A défaut de proche parent, les biens passent aux neveux et même aux nièces, avec la restriction que les terres labourables deviennent le partage du souverain. Un petit-fils n'hérite pas de son grand-père quand son père meurt avant ce dernier. Celui qui n'a pas de parents plus près que des cousins au quatrième degré ni d'enfant adoptif, est censé mourir sans héritiers au cas qu'il ne laisse pas de testament.

Le gouvernement turc prélève, comme en Europe, un certain droit sur la succession des chefs de famille; mais en Servie, il n'y a pas de tels droits, à l'exception du cas d'une succession adjugée par suite d'un procès devant la justice; dans ce cas, on prélève en Servie 1 p. 0/0.

Dans le *Montenegro*, la propriété territoriale d'un chef de famille est distribuée en parties égales entre ses fils ou entre ses filles s'il n'a pas de fils; mais, au contraire, les filles ne paraissent pas participer à cette espèce d'héritage quand il y a des fils. Si la propriété vient de la mère, c'est tout le contraire, à moins qu'elle en ait disposé autrement pendant sa vie. S'il n'y a pas d'enfants, les plus proches héritent. Une fille qui hérite des champs est obligé de laisser la maison, les fermes, les bois et les prés à ses plus proches parents.

La maison d'un père va à son plus jeune fils, qui aide ses frères avec de l'argent pour la culture. Si la maison est grande, on la partage. En fait de propriétés mobilières, les frères obtiennent des parties égales, à l'exception que l'aîné reçoit un des plus beaux effets. Les propriétés mobilières d'une mère passent à sa fille. Quelquefois un père de famille établit ses partages de son vivant et garde pour lui une pièce de bon

terrain. Après la mort d'un mari, sa femme reste dans sa maison avec ses filles et ses gendres. Si elle se remarie, il faut qu'elle donne à sa fille tout ce qui lui revient lorqu'elle se mariera. Une veuve avec des fils, reçoit une partie de l'héritage, et peut se marier ou rester à la maison.

Chacun peut disposer de son bien, le mettre en hypothèque et le vendre, sous condition de commencer à l'offrir à son plus proche parent ou voisin, afin d'éviter l'arrivée d'étrangers. Des communautés de propriété sont rares et n'ont lieu qu'entre proches parents (1).

Le *Divorce* (2) est permis aux Turcs dans certains cas bien motivés d'incompatibilité d'humeur, d'anathèmes mutuels, d'impuissance et d'apostasie, et il a lieu de diverses manières, soit par répudiation de la part du mari, soit par séparation ou par la demande juridique du divorce faite par la femme. La répudiation peut être complète ou incomplète; cette dernière n'oblige la femme qu'à se tenir dans sa chambre pendant trois mois, après lesquels le mari peut la reprendre s'il veut. S'il laisse écouler ce temps, il ne peut reprendre sa femme sans son consentement. La répudiation parfaite a lieu après le prononcé à trois reprises de la formule : *Je te répudie.* Après le crime d'adultère, elle remplace quelquefois la peine capitale, lorsque le mari se laisse fléchir par les larmes de sa femme et que son galant n'a pas été un chrétien. Dans le divorce, la femme est obligée de se racheter avec de l'argent du pouvoir de son époux, à moins que la conduite de ce dernier ait été telle qu'il ne le mérite pas (3).

En opposition à l'église catholique romaine, la plus encline à s'arroger des droits civils, l'église grecque s'appuie sur le droit canonique pour permettre le divorce dans cer-

---

(1) Voyez *Annales*, de M. Berghaus, 3e série, vol. I, p. 250.

(2) T. *Nikah-bochanmase*, s. *Razpoust*, a. *Ntari*, v. *Dessperzire* (?) g. *Diazygion*.

(3) Voyez *Aventures de voyages en Orient*, de M. A. Royer, vol. I, p. 187.

tains cas déterminés. Dans les pays de cette religion, le plus ou moins de facilité des séparations des époux dépend du degré de contrôle gouvernemental sous lequel se trouve le clergé, de manière que les divorces sont quelquefois trop faciles là où le clergé est fort en sous-ordre. Sous le gouvernement turc, le divorce chez les Slaves est plutôt l'affaire des juges turcs que des ecclésiastiques chrétiens. On conçoit qu'on ne s'y tient pas aux droits canoniques, et que ces juges sont bien aises de recevoir de l'argent, parce qu'ils ne vivent que des frais de justice et ont acheté leur emploi souvent fort cher.

Dans la Servie, les divorces comme les dispenses pour certains mariages dépendent du métropolitain; mais il est déjà arrivé qu'on a appelé de sa décision à celle du prince Milosch.

Dans le pays des *Monténégrins*, les divorces devraient dépendre de leur évêque, mais quelquefois ils agissent sans lui en demander la permission. Dans ce cas, la vengeance du sang remplace la justice, car elle est le seul obstacle à la conclusion et à la dissolution des mariages exécutés sans consulter l'autorité. Renvoyer sa femme ou refuser de la livrer quand elle s'est sauvée de la maison maritale chez ses parents, sont des cas suffisants de vengeance du sang. D'une autre part, une famille peu nombreuse peut moins aisément qu'une famille nombreuse exécuter impunément de pareils actes.

C'est l'usage partout que dans le cas du divorce par voie de justice, l'homme donne à la femme une somme fixée par le juge. Il n'est plus guère d'usage que l'homme coupe un morceau des vêtements de la femme, par exemple de sa jupe, de son tablier, de son bonnet, etc. Cela devait indiquer probablement que la liaison était rompue et que les divorcés n'avaient plus rien de commun, comme lorsque deux enfants qui se sont querellés divisent un cheveu ou un morceau de paille et en jettent les morceaux dans deux directions opposées. Devrait-on plutôt y voir une marque d'infamie pour la femme? On n'a pas toujours la patience d'aller devant le juge pour arriver à ce point de la séparation, mais le mari irrité fait cet affront à sa femme chez lui et la chasse ensuite.

La plus mauvaise partie des lois turques, c'est que les prononcés en *matière criminelle* ne sont guère sujets à appel, et qu'on sacrifie ainsi trop légèrement la vie des hommes. Ainsi la vie des criminels dépend du prononcé du pascha ou du cadi, et ce n'est que bien rarement que le pascha fait surseoir à l'exécution et s'adresse à Constantinople en recours. Les Serbes n'ont que quelques rudiments informes d'un code criminel et jugent surtout d'après l'us et la coutume. On dit que le sultan a fait rédiger dernièrement un code pénal. S'il est vraiment modelé sur nos codes, on peut prédire que ces lois, rédigées si fort à la hâte, seront trouvées en bonne partie inexécutables.

La promptitude de la justice turque est une chose parfaitement calculée pour les Orientaux. Ainsi le voleur dans un incendie, pris sur le fait, est immédiatement jeté dans les flammes; chacun le sait et se le tient pour dit. N'ayant pas un rouage de police si compliqué et si dispendieux que dans notre vieille Europe, il n'y aurait sans justice expéditive aucun ordre en Turquie. Or, en voyant chez nous où conduit le luxe de la police, les Orientaux ont peut-être pris le parti le plus sage, savoir : de punir les coupables à l'instant, de prévenir les délits par la terreur du supplice immédiat, et d'épargner à la société cet énorme fardeau dont sont grevés les peuples européens pour prévenir le crime, saisir les coupables et les tenir en cage, à la manière des bêtes féroces. Des vues politiques ne peuvent-elles pas quelquefois se cacher sous des sentiments outrés de philanthropisme?

On a parlé souvent avec horreur qu'on pouvait racheter en Turquie un meurtre avec de l'argent, et que cela se pratiquait surtout en Bosnie, de manière que l'étranger y trouvait encore moins de sûreté qu'ailleurs. Il est vrai que l'usage, l'*Adet*, a consacré ces espèces de rachats de la punition méritée, qu'on nomme *Edel-Dijat*, et sur lesquels il y a des lois particulières, ainsi que des taxes différentes pour les riches, les gens de moyenne fortune et les pauvres; mais ce n'est que dans le cas où la partie lésée y consent. Ce sont les parents ou les amis du défunt qui fixent la somme à payer et la reçoivent; mais s'ils ne

consentent pas à un arrangement pareil, toute la rigueur de la loi est applicable à un meurtrier, comme cela a lieu en Europe. Naturellement pareille transaction est le plus souvent impraticable, quand il s'agit d'un lâche guet-apens ou de quelque crime indiquant une grande férocité.

Cet usage, reconnu tacitement par la loi, peut paraître singulier à notre civilisation, tandis qu'il est utile en Turquie, comme jadis en Hongrie et d'autres pays, où les lois sont, grâce à Dieu, beaucoup plus simples qu'en Europe, et n'ont pas, comme chez nous, la ridicule prétention de prévoir tous les cas possibles. Une latitude bien plus grande est laissée au juge, supposé bien entendu intègre, il peut mieux peser l'importance de toutes les circonstances accessoires et les causes premières du crime, et il n'est pas obligé pour satisfaire seulement à la pédante lettre de la loi de prononcer à regret, comme en Europe, des sentences, tantôt trop rigoureuses, tantôt trop indulgentes.

Ensuite il ne faut pas perdre de vue que les armes forment la partie de l'habillement d'une grande portion de la population de la Turquie. Or, tant que cette coutume n'aura pas changé, les moindres querelles pourront aisément faire couler du sang; il serait donc injuste d'appliquer aux meurtriers les mêmes lois que chez nous, où l'emploi d'une arme présuppose presque toujours un acte prémédité. Nos militaires, se trouvant seuls dans le cas des Turcs, éprouvent souvent le fatal effet de l'imperfection des lois, prônées cependant comme un chef-d'œuvre, l'expérience de plusieurs siècles.

Dans ces cas, le rachat pécuniaire des blessures faites dans un premier mouvement de colère, et même du meurtre, paraît une chose utile et même nécessaire, puisque, d'après nos lois, les peines ne seraient que rarement en rapport avec le mal produit. Chez nous, la partie lésée n'a que la satisfaction, souvent inhumaine, d'apprendre la punition du coupable, tandis qu'en Turquie l'argent reçu en équivalent du dommage causé est pour ainsi dire le garant d'un sincère repentir, comme de l'improbabilité d'une récidive.

Dans les dernières années de sa vie, feu le sultan a enfin ouvert les yeux sur les graves inconvénients d'immoler presque sans désemparer ses employés les plus élevés, il a vu qu'il se trouverait à la fin seul vis-à-vis d'ignorants, et qu'il ne faisait souvent plaisir qu'aux étrangers, en détruisant les seuls hommes capables d'opposer une digue salutaire contre ces derniers. Il a donc restreint considérablement les exécutions secrètes et publiques des paschas et des hauts employés coupables ou perdus dans son opinion par suite de perfides intrigues. Les décapitations et les emprisonnements, devenus plus rares, ont été remplacés par l'exil ou une pension à manger dans un lieu donné. Les rebelles d'Asie ont été exilés en Europe et ceux d'Europe en Asie. Ainsi Moustapha-Pascha, pris à Scutari, a été obligé de vivre à Constantinople; le capitaine Hussein de Bosnie et ses acolytes ont été exilés à Trébizonde; Revendus Bey, rebelle d'Asie, au printemps de 1837, a été banni à Boli, et a été tué en novembre à Trébizonde. En 1837, on a cherché aussi à gagner des rebelles par des places et de l'argent. L'Epirote Tafil Bos a été gracié et couvert d'honneur. Le sultan a même poussé la clémence jusqu'à replacer des rebelles dans d'autres gouvernements.

Cependant des faits passés ces dernières années montrent qu'on n'a pas abandonné tout-à-fait la coutume de terminer sans jugement la vie de certains hommes publics, d'en mettre au ban, ou de déclarer certains paschas *Enage firmanli*, et de leur envoyer gracieusement un *Kapidgibaschi* avec le firman fatal en toute règle dans sa poche, plus une bonne corde, ou la petite dose de poison, si c'étaient des ex-favoris particuliers du sultan. Pour compensation des dangers auxquels sont exposés ces messagers, ils ne peuvent être punis de mort. On n'a pas renoncé non plus tout-à-fait aux muets *Dilssis* pour les exécutions très secrètes. On conserve aussi soigneusement l'usage d'envoyer à Son Altesse les têtes des rebelles salées et empaquetées dans de la paille, ou des oreilles; et ces tristes trophées paradent pendant trois jours aux portes du sérail. Une feuille (*Yaphta*) contient l'énumération de leur crime.

Il y a des distinctions établies pour l'exposition de ces tristes restes : ainsi la tête d'un visir est mise sur un plat d'argent au-dessus d'une colonne de marbre, à côté de la seconde porte du sérail nommée *Orta Kapou;* celle d'un pascha à deux queues, d'un général ou d'un très haut employé a sa place déterminée, sur une assiette de bois, sous la voûte à l'entrée de la porte de *Basch Kapoukouli;* tandis que les têtes des officiers et employés inférieurs y sont mises simplement par terre. C'est sur le même principe qu'on distingue le cadavre exposé d'un supplicié mahométan de celui d'un chrétien, en mettant celui du mahométan couché sur le dos, sa tête sous le bras, et un chrétien couché sur le ventre, sa tête derrière lui.

Les paschas ne restent pas en arrière de leur maître à l'égard de cette dégoûtante manière d'effrayer les coupables. Ainsi nous avons vu non seulement des têtes de Monténégrins aux châteaux de Scutari et de Mostar, mais encore des têtes devant d'autres konaks, en particulier en 1836, à Monastir, une tête d'un rebelle albanais sur une petite broche en fer, au milieu d'un fumier, devant le konak du Roumeli-Valesi. Un sultan vraiment ami du progrès devrait faire cesser tous ces usages barbares, qui n'aboutissent à rien autre qu'à offenser la vue et abrutir le peuple.

Trop souvent on a reproché à la Porte d'avoir puni quelquefois de mort ses agents grecs, mais si on veut être impartial, on se gardera de porter un jugement si général sur l'ensemble de mesures pareilles, et on trouvera, au contraire, que feu le sultan a fermé et que son fils ferme encore trop souvent les yeux sur des actes de trahison et d'insubordination. En effet, combien de droguemans et d'agents grecs n'ont pas trahi ceux dont ils recevaient leur pain, témoins ce Démétrius Morusi, qui, gagné par l'argent anglais, amena en 1812 la paix si désavantageuse conclue à Boukarest avec les Russes; ce Jean Kallimakos, drogueman de la Porte, qui, en 1821, ne communiqua pas à la Porte ce qu'il savait des plans des Heteristes; ce Théodore Negris, qui, nommé chargé d'affaires

turc en France, alla joindre ses compatriotes en Morée, etc., etc. Du reste, les exemples sont inutiles, puisque les Grecs se vantent eux-mêmes de leurs noires trahisons. (Voy. l'*Histoire moderne de la Grèce*, par Jakovaki Rizo.)

Ensuite l'Heterie étant positivement une société secrète de conspirateurs, et les Turcs sachant que la plupart de ces ennemis étaient parmi eux, ils auraient dû instruire un volumineux procès contre les heteristes ; telle aurait été la conduite d'un gouvernement européen ; mais en Turquie on ne connaît pas une pareille instruction, la torture est le seul moyen légal d'arriver à la vérité. Or ces tourments ne donnant pas de résultats, les Ottomans, se voyant dans l'impossibilité de découvrir la vérité, tombaient de rage sur tous les chrétiens en les vouant tous à la mort, à la manière des sauvages.

Les *peines criminelles* sont, chez les Turcs, pour les voleurs de grande route, la *potence* (1), mais on ne ménage pas autant leur vie qu'en Europe, et beaucoup ne tombent que morts entre les mains de la justice. Aussi ils font souvent des défenses désespérées, qui pour les *Haidoukes* ou rebelles devenus brigands sont célébrées dans des chansons comme des hauts faits. Les brigands féroces et surtout des rebelles audacieux sont quelquefois empalés (t. *Kasouklamak*), ou leurs têtes sont du moins fichées sur de petites pales ou *Kasouk* placées quelquefois en signe de mépris sur du fumier. En Servie, on a soin de tuer les brigands à coups d'armes à feu ou de couteaux, et on les empale ensuite sur une roue placée horizontalement sur une pique, tandis que les voleurs ordinaires sont pendus d'une manière expéditive au premier arbre. Néanmoins on n'aperçoit que très rarement des potences ou des instruments à empaler en permanence. Nous n'avons rencontré du moins de petites potences que près de certaines villes et postes en Bosnie ; et il y en a dont la petitesse et le peu de hauteur sont risibles. En Servie, nous n'avons vu une roue à

(1) T. *Daraghadje*. s. *Veschala*, g. *Kremastaria*.

empaler qu'à l'entrée de la grande forêt entre Jagodin et Kragoujevatz.

On tranche aussi la tête et on coupe la main aux voleurs, et en Servie on en tue beaucoup à coups de pistolet. En général, les exécutions ont lieu dans l'endroit où les crimes ont été commis.

En Servie, les exécutions et les punitions corporelles ont lieu au moyen des pandoures, et en Turquie les paschas revêtent souvent un Zingare de la fonction de bourreau. Il y en a qui excellent dans l'art de trancher les têtes d'un seul coup, lors même que le délinquant se tient droit et marche. S'il n'y a pas de bourreau, ce sont les *kavas* ou gendarmes qui sont chargés de toutes les exécutions.

En Servie et en Turquie, on n'a pas pu nous citer des exécutions de femmes. Leurs délits ne paraissent jamais exiger que la prison ou la bastonnade, et il n'est pas d'exemple de femmes ayant commis des meurtres, des infanticides ou des empoisonnements. Beau document de statistique en faveur du sexe en Turquie.

Les autres peines sont celles des *galères*, des *bastonnades* et de la *prison*. On a décrit assez souvent l'habitation horrible des galériens de l'Arsenal à Constantinople ; du reste ces gens, comme dans les bagnes de France, ont plus de moyens de récréation et de mauvais exemples qu'ils ne le devraient pour qu'ils fussent corrigés à leur sortie de ces antres du crime. Dans l'intérieur de la Turquie, nous n'avons vu des galériens enchaînés et tenus à des travaux hors de leurs prisons qu'à Bitoglia. Il y en a peut-être aussi à Salonique et à Travnik. En Servie, il y en a à Belgrade et Kragoujevatz, où ces malfaiteurs, convaincus surtout de vols, nettoient les rues les fers aux jambes et traînant un petit boulet, le *Sindjirli-Zrno*, sous la conduite d'un gardien armé, comme à Berne en Suisse. Ils sont du reste bien vêtus et assez bien logés.

Les *tortures* (1) très diverses et les plus raffinées sont en-

(1) T. *Iskendje*, s. *Mouka*, a. *Komoundim*, g. *Vasana*.

core malheureusement à l'ordre du jour pour découvrir les crimes et les conspirations. On frémit en entendant parler d'os brisés l'un après l'autre à coups de marteau, de gens lancés contre des pointes de fer, d'autres pincés avec des fers quelquefois rougis, etc. Nous aimons à croire que ces horreurs ne se passent guère que dans les temps de révoltes. Chez les Serbes on se contente, comme en Autriche, de la torture des bastonnades pour amener les coupables à confesser leurs crimes lorsqu'il y a des probabilités contre eux, système vicieux qui laisse trop de latitude aux juges et a produit quelquefois les punitions les plus injustes, comme le prouverait la publication des annales de la justice autrichienne (1).

Les bastonnades sur la plante des pieds, le *Phalaka* des Turcs, sont encore fort à la mode en Turquie; on y cloue encore aux portes des boutiques par l'oreille les détaillants ayant employé de faux poids ou de mauvaises marchandises. En Servie, on s'est restreint à des coups bénins de badine pour des délits punis de prison en France. A cet effet, il y a devant chaque mairie, comme en Hongrie, un chevalet ou un banc bas (*Dereje*, h. *Pad*) sur lequel s'étend le délinquant; il passe sa tête et ses bras par trois trous, et deux arcs de cercle de fer assujettis au banc l'empêchent de bouger pendant l'application mesurée et comptée des coups de baguette. Pour les femmes, le banc est à demi vertical, et ces malheureuses sont obligées de se mettre dessus en passant de même leur tête et leurs bras par des trous. Les hommes reçoivent les coups principalement sur le dos, et les femmes sont surtout fouettées comme en Hongrie et en Autriche. Si dans ce dernier pays on substitue alors la verge à la badine et on fait appliquer la punition par des femmes, en Hongrie, en Servie et en Turquie ce sont des hommes qui sont chargés de cette besogne.

(1) Dans ce pays une indemnité est allouée dans ce cas aux malheureux condamnés innocemment; mais comment rendre la santé et l'honneur avec de l'argent? On n'y condamne personne à mort s'il n'avoue pas son crime, malgré les bastonnades administrées et les questions artificieusement posées.

Nous avons déjà dit qu'un pareil banc se trouve même encore devant le *konak* ou palais du prince à Kragoujevatz, et on dit que quelques uns de ses employés ont eu le malheur d'en faire l'épreuve, ce qui ne paraît que trop vrai.

Nous avons vu aussi en Servie, faute de banc, distribuer de bons coups de badine (*Batina*) à des hommes couchés à terre non liés et qui le méritaient bien. Ces pauvres diables se tortillaient de la manière la plus comique et criaient même; mais le plus singulier était la gravité du capitaine présent, qui de temps en temps, aux exclamations de souffrance, poussait quelque apostrophe mortifiante ou leur reprochait vivement sous le point de vue religieux l'attentat commis. En général, la bastonnade en Turquie n'est pas une peine si douloureuse que dans les armées autrichienne et russe, parce qu'on fait moins d'attention à la qualité des baguettes et qu'on applique les coups avec moins de mesure et de précision. Le singulier usage autrichien de remercier pour la correction reçue n'existe pas non plus en Turquie.

On a beaucoup parlé dans l'Europe occidentale sur l'infamie attachée aux bastonnades et sur l'effet équivalent obtenu par la prison; nous pouvons assurer que dès qu'on passe les frontières d'Autriche, les Hongrois, les Slovaques et même les Slaves y sont tellement accoutumés et ont une peau si épaisse, vu leur mode de vie plus dure, que la bastonnade, du moins modérée, a l'air de perdre sa barbarie. Bien souvent les hommes ayant reçu 50 coups s'en vont tranquillement se secouant le dos. Sans vouloir pousser les corrections à ce point, nous pensons que le quart ou la moitié serait assez souvent plus efficace dans d'autres pays que des emprisonnements, dont tant de mauvais sujets se moquent. Dans les pays susdits, au moins la bastonnade est une punition toujours à la main et très utile; or, étant établie en Hongrie et dans les pays slaves, l'Autriche est obligée de la conserver aussi avec quelques modifications pour ses troupes allemandes, vu l'uniformité de discipline nécessaire dans une armée.

Il ne faut pas croire, du reste, que les tribunaux, en An-

gleterre et en France, soient les seuls qui aient à essuyer les plaisanteries des mauvais sujets, ne se trouvant que fort peu punis par l'emprisonnement. C'est le cas partout où on a aboli philanthropiquement les bastonnades et bonifié extrêmement les prisons. En Autriche même, on commet des méfaits pour passer son hiver agréablement en prison, et on a bien soin de ne pas dépasser les limites des délits qui sont sujets à des peines plus graves. Pour tous ces cas de fainéants ou de mauvais sujets déterminés, il est ridicule de prétendre que la bastonnade les ravale trop au niveau des bêtes, car ils sont déjà devenus l'égal de ces dernières, et se complaisent dans cet état de brutes.

Les *prisons* (1) ne prennent pas autant de place en Turquie que chez nous, où la mode paraît venir d'en faire des palais, et d'y soigner outre mesure l'hygiène de la lie de la société. Il faut que l'on y punisse moins sévèrement ou par des bastonnades les attentats qui attirent chez nous la prison, tandis que d'autres crimes qui, chez nous, font condamner à vingt ans ou pour la vie aux galères, y sont punis de mort; l'adultère et le viol sont même dans ce nombre. Le vol du blé dans une grange faisait jadis perdre une main. Les vols avec effraction sont souvent punis de mort. D'ailleurs, ils ont beaucoup moins de filous que nous, et une police souvent moins active à cet égard.

Les prisons qui existent en Turquie sont quelquefois ridicules, comme certains lieux de réclusion temporaire en Servie, car ce ne sont que des maisonnettes de bois, d'où on pourrait s'échapper facilement, si on n'était retenu par la promptitude avec laquelle il vous arriverait une balle ou un coup de coutelas. Les prisons forment le bas des karaouls-tours, où il n'y a guère d'ouverture dans le bas, et où la garde, au premier étage, peut aisément surveiller les prisonniers. Dans les villes et surtout les vieux châteaux, il y en a aussi, mais elles sont en général très mauvaises, humides et infectes, sans lieux

(1) T. *Zendan*, s. *Tavnitza*, a. *Chapsa*, v. *Pouskerie*, g. *Phylaké*.

d'aisances et ventilation suffisante. Les cachots (1) n'y manquent pas; ceux de Pharsale, de Vrandouk, etc., ont une triste célébrité. Ceux de Dimotika étaient jadis le pendant de la Bastille, où des grands finissaient leurs jours sans que leurs familles sussent où ils étaient passés. Dans ce moment, il n'y existe plus que quelques unes de ces casemates où les rats disputaient la nourriture aux personnes qui y étaient ensevelies.

En Servie, on a bâti en 1837 une prison en pierres à Kragoujevatz, où on n'a pas oublié d'établir aussi quelques cachots. Dans tout le reste de la Servie, il n'y a que des locaux plutôt provisoires de réclusion dans les chefs-lieux des nahies.

La *confiscation des biens* existe toujours en Turquie, mais son abolition a été promise par le sultan à Gulhane. C'est une de ces peines qu'encourent souvent les seigneurs destitués, leurs agents d'affaires et les banquiers. De telles confiscations ne s'étendaient pas au bien des femmes des personnes condamnées, et on prévenait leur effet désastreux éventuel en faisant des donations à des mosquées, sauf une rente stipulée. C'est le bureau du *Moulsalefat* qui était chargé de faire rentrer les biens et les fortunes confisqués, et pour découvrir tous les endroits où les personnages coupables ou déchus avaient caché leur argent, on se permettait des tortures horribles.

Les *amendes* (2) sont une punition favorite des Turcs et des Serbes, parce qu'il y en a toujours une partie pour les juges. Il y a des amendes établies pour les grands délits, tels que des blessures, des petits larcins, les accouchements d'enfants illégitimes, aussi bien que pour des contraventions de police, telles que de vendre du vin, etc.

Les chrétiens prétendent que, surtout anciennement, on a soumis souvent à des amendes des personnes riches, sous pré-

(1) T. s. *Aps*, a. *Chapsa*, v. *Temnitza*, g. *Phylakè* ou *Desmotèrion*.

(2) T. a. *Djerimé*, s. et v. *Globa*, g. *Ntzeremes*.

texte que des délateurs avaient annoncé leur avoir entendu tenir des discours insultants pour les Turcs.

En Servie, un *voleur* est obligé non seulement de rembourser la valeur de l'objet volé ou même d'en donner l'estimation double, mais encore de payer à l'État la même somme comme amende. Chez les *Monténégrins*, les voleurs sont tenus de payer à la personne lésée sept fois la valeur des objets dérobés. Quand quelqu'un a été volé dans le Montenegro, il le fait publier et annonce la récompense promise à celui qui découvrira le voleur. Si quelqu'un le connaît, il envoie un tiers à ce dernier pour l'engager à se libérer à l'amiable. Si le voleur croit qu'il est trahi, il suit ce conseil et lui remet la chose volée ou la lui fait rendre sous main, sans qu'il sache qui la lui a prise et sans que le voleur ne connaisse le délateur, qui reçoit cependant la récompense promise. Si le voleur dénoncé est innocent ou s'il croit son vol inconnu, ou s'il appartient à une famille nombreuse, il nie la délation. Alors celui qui a été volé augmente la récompense, ce qui donne lieu à de nouvelles démarches sous main auprès du voleur. Ainsi, il arrive qu'on est obligé d'élever la récompense trois ou quatre fois, de manière même que cette dernière dépasse le prix du vol.

Enfin, si le voleur continue à nier son méfait, le dénonciateur est obligé de se découvrir et de répéter son rapport en présence du voleur, qui est alors condamné. Mais si les preuves ne sont pas convaincantes, et si l'accusé est absous, les frais de justice tombent à la charge du dénonciateur. Ce dernier s'appelle *Sok*, le tiers employé par lui auprès du voleur *Sokoderjitza*, et la récompense *Sotschvina*, du verbe *Sotschiti*, confronter.

Dans le Montenegro, il ne se commet pas de vol avec effraction ou à main armée, comme c'était le cas en Servie et en Turquie, car chacun y est armé, et les maisons assez voisines pour que les voisins puissent se secourir. Mais on y vole sur les routes, ce qui est cependant rare, à cause des inimitiés de familles qui en résultent, et à cause du point d'honneur de se défendre en toute occasion.

Le prédécesseur de l'évêque actuel du Montenegro avait décrété que celui qui donnerait à un frère un coup avec le pied ou avec un tuyau de pipe lui paierait 50 ducats de dédommagement et autant au juge; si le battu tuait l'agresseur dans sa colère, il ne serait pas plus puni qu'un homme ayant tué un voleur pris en flagrant délit.

Les voleurs sont sommés de reconnaître leur crime sous la menace de l'excommunication. Ils peuvent démontrer leur innocence par douze personnes, qui les exculpent sous la foi du serment; mais si ces personnes, nommées *Sakouni*, ont fait de faux serments, ils doivent la double rançon du sang. Si les voleurs nient leurs méfaits, on leur confronte des témoins qui reçoivent un ducat, mais si le témoin est faux, il est obligé de payer les frais.

Les plus grandes peines dans le Montenegro sont le *bannissement*, prononcé par l'assemblée nationale, et d'être fusillé. L'évêque actuel paraît avoir fait dresser des potences sur la frontière dalmate pour aviser les Monténégrins à quoi ils s'exposent en dépassant cette limite. Pour fusiller quelqu'un, on choisit 60 à 80 hommes de diverses tribus, on amène le délinquant devant eux, les mains liées derrière le dos, et on lui dit de courir jusqu'à une certaine pierre. Dès qu'il touche ce but, tous lâchent leurs fusils; mais il arrive quelquefois que le condamné n'en est que blessé et qu'il peut se sauver, ou qu'il lui est quelquefois pardonné.

§ 2. Police.

Les gens chargés de la police ne sont nombreux ni en Turquie ni en Servie; il n'y a point de gardes champêtres et forestiers, parce que les municipalités sont chargées de faire la police et qu'on n'a aucune idée de police forestière. Dans les bazars des villes il y a des *Assas* ou gardes de nuit.

Sur les routes dangereuses, il y a quelques postes de gendarmes; dans les villes, les paschas ou les ayans ont quelques *Kavas* à leurs ordres, dans les petits bourgs et les villages l'*Agha* ou le soubaschi a au moins un homme pour l'aider

dans ses perquisitions, arrestations et punitions. Il y a des endroits de la Turquie où les habitants chrétiens sont chargés de la surveillance des routes passant par les défilés. Ainsi des dervendgis bulgares se trouvent sur la route d'Islivné à Baschkoë, dans la chaîne méridionale du Pinde ; des Armatoles ont eu et ont encore la garde de certains défilés, et avant la révolution grecque, des chrétiens étaient chargés de la surveillance de l'isthme de Corinthe ou de l'entrée du Peloponèse.

Dans certains karaouls de Macédoine et d'Albanie, il est encore d'usage que les voyageurs donnent un petit pourboire de 2 1/2 à 4 piastres, ce dont ne sont dispensés que ceux qui sont accompagnés de Tatares ou qui ont des bojourdis donnés exprès pour cela par les paschas de ces pays.

Lorsqu'on désire atteindre un coupable, on met sa tête à prix, et on l'obtient le plus souvent bientôt mort ou vivant. De plus, en Servie et en Turquie, les communes chrétiennes et musulmanes sont rendues responsables des vols et des meurtres commis dans leurs districts respectifs. C'est un usage ancien qui va ainsi droit au but désiré, et qu'on trouve déjà dans les lois du tzar Etienne Douchan, où il est dit dans l'article 29, que la contrée voisine paiera les dommages faits à un village d'un noble défunt, que ce village soit placé dans un district ou entre plusieurs. Il faudra voir si la sûreté publique sera aussi bien maintenue, à présent que le nouveau règlement serbe ne permet plus de faire peser cette responsabilité sur les communes. On atteint ainsi promptement le coupable, personne ne voulant souffrir pour un tiers. Il est fort rare qu'on soit obligé de faire restituer par une commune l'argent ou les effets volés, ou même de punir un meurtre par la destruction d'un village. La Basse-Albanie y fait seule exception, surtout pour les assassinats ; aussi on y voit çà et là des villages ruinés.

Néanmoins cette loi donne lieu à des abus ; car quelquefois on ne sait pas distinguer une mort accidentelle d'une mort violente, et on impose des villages voisins à des frais assez considérables, puisqu'on leur fait payer l'inspection du cadavre qui reste gardé à vue jusqu'à ce que cela ait eu lieu. Puis les vil-

lages sont obligés de payer le kumpase (s. *Globa*), c'est-à-dire une amende qui peut s'élever jusqu'à 1,000 piastres pour racheter le meurtre.

On ne peut plus voyager en Turquie sans *Teskéré* ou espèce de laissez-passer, qui est demandé, il est vrai, fort irrégulièrement aux voyageurs dans les chefs-lieux de provinces et de districts. Depuis 1835, on en a même besoin en Bosnie.

A Constantinople, il y a une chancellerie particulière l'*Intisab* pour l'expédition des passeports (*Teskéré*) de toute espèce. Si on n'envoie pas, comme en Europe, de la province au gouvernement central la liste des voyageurs, qui ont passé dans un chef-lieu ou qui en sont partis; néanmoins, il est possible que cela se pratique aux environs de Constantinople. Les noms des personnes qui sont mentionnées dans les firmans, les boujourdis ou les teskérés y sont transcrits dans chaque chef-lieu de pascha ou d'ayan; mais au lieu de livres reliés on se sert pour cela de feuilles volantes longues et étroites.

On demande les passeports à ceux qui débarquent dans le port de la capitale, mais ceux qui arrivent par terre doivent déjà les exhiber à Kutjuk-Tschekmedge. Néanmoins, on peut aisément éviter le passage du pont de ce lieu, et les personnes qui n'ont pas de passeport entrent et sortent de Constantinople sans que la police le sache. A l'entrée de Constantinople on a à payer quelques piastres (2 1/2 piast.) au portier de la porte par laquelle on entre. Du reste, la police à Constantinople ne prend note de l'étranger que lorsqu'il va demander son *Teskéré* pour repartir. Or, ce dernier est exigé aussi pour les partants à l'embarquement ou au pont de Kutjuk-Tschekmedge.

Les envois d'argent de la part des paschas à Constantinople, ou le contraire, ont lieu par deux Tatares et un postillon, et ils ne prennent des *Kavas* ou gendarmes que dans certains lieux, jadis dangereux, où il y a encore des postes. Lorsque ces envois sont attaqués par une bande nombreuse de voleurs, et que les gardes sont obligés de céder au nombre, après avoir déchargé leurs armes, le musselin ou le pascha est obligé de

payer au sultan l'argent enlevé, c'est-à-dire que le pays paye deux fois.

Les brigands sont garrottés ou même enchaînés avec des menottes (1), et conduits en général à cheval.

Les renseignements secrets arrivent aux autorités turques, comme dans tous les pays; les Juifs, les Grecs, les Albanais et les Bulgares musulmans paraissent être leurs principaux espions; mais on n'y semble pas connaître tout le détail de nos polices secrètes, dont l'établissement serait d'ailleurs entravé par certaines habitudes et la vie de famille des habitants en Turquie. Cela explique en partie pourquoi les ennemis des Ottomans ont tant de facilités à organiser sous leurs yeux les plus perfides machinations. Aussi on n'a pas goûté les propositions utiles sur la police de M. d'Aubignosc. Les paschas envoient en général à la Porte des rapports généraux mensuels sur l'état de leur paschalik et sur ce qui s'est passé d'intéressant.

La partie de la police qui manque surtout en Turquie, c'est celle qui a pour objet la propreté et l'hygiène publique. Le seul règlement hygiénique turc qui serait utile à introduire en Europe, c'est les bains publics offerts aux pauvres et aux soldats gratis ou pour 20 paras (2 sous). Partout on observe un manque d'encaissement des torrents, un manque d'égouts, de voies d'écoulement pour les eaux croupissantes, et dans les villes les balayeurs des rues sont des choses aussi inconnues que les lanternes. Néanmoins, dans le Kanunnames, on trouve des lois sur la propreté des villes, ainsi que des règlements fort sages pour la propreté des gargotes, pour l'étamage des vaisseaux de cuivre, pour la bonne qualité des viandes, des fruits, etc. Ce manque de propreté doit produire annuellement une perte de population et de revenus à la Turquie par les maladies surtout fiévreuses qui en sont la suite.

Par suite de préjugés, les cadavres des bêtes de toute espèce ne sont enterrés ni par les musulmans ni par les chré-

(1) T. *Kéléptjé*, s. *Lisitze*, v. *Lekatoul*, g. *Cheiropedé*.

tiens, de manière que maint endroit des routes ou de la campagne et même des rues de ville est empesté pendant des mois. Si des chiens et des chats crevés sont parmi les objets dégoûtants usuels dans les bourgades, sur les grands chemins, on recule trop souvent d'horreur à la vue des restes de quelques bestiaux ou de chevaux. Il nous est même arrivé de voir un malheureux cheval, ayant la jambe cassée et gisant dans un fossé, à moitié mort et dévoré par les insectes. Sans les nombreux oiseaux de proie et les troupes de chiens marrons, l'effet de ces négligences serait bien dangereux.

Les sépultures sont faites, même en temps de peste, d'une manière si négligente, les fosses sont si peu profondes (tout au plus 3 p.) que les cimetières, dans les villes au moins, sont propres à causer des maladies. D'ailleurs, on laisse souvent une communication avec le visage et l'air extérieur au moyen d'un petit échafaudage.

On ne prend pas toutes les précautions nécessaires pour s'assurer de la mort réelle des personnes. Des barbiers, de vieilles femmes essaient tout au plus quelquefois de saigner un mort ou de lui mettre des substances odoriférantes sous le nez. Comme on enterre souvent peu d'heures après le décès, on ne peut se défendre de croire que des léthargies y passent quelquefois pour des morts, tant est grande leur ignorance. Or, les personnes ensevelies étant couvertes d'une pierre et de terre, dussent-elles se réveiller, elles ne sauraient sortir de terre. L'inspection des morts suspectes est faite avec la même négligence ou n'a pas lieu. Lorsque quelqu'un a été assassiné sur une route, on place des gardes près de son corps jusqu'à ce qu'une autorité compétente soit venue vérifier le genre de mort.

Les charlatans ne sont point sous une surveillance exacte, et la vente des drogues vénéneuses, des thériaques, est tout-à-fait libre.

Sur les marchés, on ne s'occupe point du tout d'examiner la nature des fruits exposés en vente. Ainsi, on voit partout sur les bazars des raisins à demi mûrs, des pommes et des prunes toutes vertes, ce qui certes ne peut convenir à la santé.

Du reste, il faut que les habitants de la Turquie y aient accoutumé leurs estomacs ou aient d'autres goûts que nous, car on les voit manger même le long des routes des poires sauvages et des cormes moitié mûres.

D'une autre part, en Turquie et en Servie, la police exerce une surveillance active sur les poids et les mesures employés dans les marchés, et surtout chez les boulangers et les bouchers. Ils ont des poids et des mesures exacts qui servent de points de comparaison, et malheur à ceux qui tentent de frauder le public, une bonne bastonnade est la moindre de leur punition. Si à Constantinople on cloue les boulangers voleurs par l'oreille, il arrive aussi qu'on fait fermer les boutiques des marchands mal famés pour leurs mesures.

Ce qui est singulier, c'est que la police de la capitale continue à entrer dans les attributions des ministres de la Porte; ainsi, le premier ministre qui avait remplacé sous feu le sultan le grand-visir, paraissait conserver la police de Constantinople, et le Kapoudan-Pascha ou grand-amiral, celle de Pera et Galata.

Quant aux filles publiques, la police turque varie beaucoup suivant les paschaliks. Ainsi, si à Mostar et en Macédoine on y tient sévèrement aux lois qui les défendent et les punissent de mort, à Travnik le visir pense tout autrement, et on en trouve même dans les villages catholiques.

Enfin, comme on n'y tient aucun registre des naissances, des mariages et des morts, on n'y cherche pas même à constater l'individualité des défunts et d'en instruire les intéressés. On enterre les morts sans s'embarrasser de ces recherches, au grand détriment et à la désolation des familles, qui voient disparaître des leurs sans savoir où ils sont restés ni avoir les moyens d'arriver à cette connaissance, si ce n'est par un hasard. Aussi, on rencontre souvent des familles qui se lamentent de ne pas savoir le sort de leurs plus proches.

En Servie, la police est faite par les capitaines inférieurs et supérieurs, et aux frontières par de petits postes militaires. Chaque capitaine de district a cinq pandoures à ses ordres.

On demande les passeports aux couchées dans les villes principales, et dans la campagne quand le capitaine le juge à propos. Néanmoins, il n'y a de chancellerie de police régulière avec quelques pandoures qu'à Kragoujevatz, Belgrade et Semendria. M. Tzvetko-Raiovitch est chef de police à Belgrade. Dans cette ville, il y a une garde de nuit faite à tour de rôle par les citoyens armés d'un bâton et de pistolets; on peut s'y faire remplacer. Si on sort de nuit, il faut avoir une lanterne et répondre au mot d'ordre à 150 pas. Comme à Constantinople, deux gardes conduisent les personnes sans lanterne d'un poste à un autre jusqu'à leur demeure.

Il était défendu, en 1837, à Belgrade, aux Serbes célibataires de se tenir le jour dans les auberges, pour éviter l'ivrognerie ; les délinquants étaient punis.

La police serbe est tout aussi expéditive que celle des Turcs ; ainsi en 1837, un homme avait été saisi à Belgrade pendant la nuit; d'après les uns, il aurait forcé une boutique, selon les autres il maudissait le prince Milosch et sa famille; il fut lié et livré le lendemain à un juge, qui le condamna à 50 coups de bâton de suite, autant le lendemain, et à un mois de prison.

Le pays est de toute sûreté, et on peut y voyager de nuit et de jour sans aucune crainte. Les Serbes voyagent sans passeport dans leur pays, mais dès qu'ils veulent passer la frontière, on leur donne des passeports au nom du prince. En Turquie, les consulats russes visaient jadis ces passeports, mais dans ces dernières années ils s'y sont refusés, et les Serbes ne trouvent plus d'appui qu'à Constantinople, où Milosch subventionne un agent officiel. Ils sont obligés de prendre simplement des *Teskérés* turcs des paschas dans les autres parties de l'empire, sans cela ils pourraient être exposés à des vexations, comme nous en avons été témoins pour des marchands valaques à Prilip.

Le prince Milosch a conclu dans ces dernières années un traité avec le roi de Hongrie pour régler les droits respectifs de leurs sujets hors de leurs pays. D'abord les déserteurs sont

rendus à qui il appartient, et ensuite on a bien spécifié ceux qui étaient les sujets hongrois ou autrichiens établis en Servie, afin qu'ils ne fussent plus justiciables des tribunaux serbes, mais du consulat d'Autriche à Belgrade.

Des juifs, en Hongrie et en Autriche, ne jouissant pas de tous les avantages des citoyens, venaient assez souvent s'établir à Belgrade pour s'y faire naturaliser, et retournaient ensuite en Autriche, où ils n'étaient plus, comme Serbes, astreints aux lois restrictives des juifs.

L'*extradition* des malfaiteurs et surtout des personnes poursuivies pour délit politique, et appelées *Begounatz* ou fugitifs, ou *Prebjeg*, n'existe pas entre la Servie et l'Autriche; mais pour éviter toute collision, la plupart des gens de cette catégorie sont obligés de se tenir en Servie à 20 l. du Danube, à moins de faveurs spéciales. Il en est de même pour les personnes se réfugiant en Turquie, et les déserteurs même ne sont pas rendus. En 1837, le nouveau pascha de Scutari, homme borné, a cependant livré trois soldats autrichiens à l'autorité de Cattaro. Mais, en général, l'Autriche ne paraît pas être fort désireuse de ravoir ces déserteurs réfugiés en Bosnie et en Servie, quoiqu'il y ait des personnes qui voudraient élever leur nombre à 2,000. Peut-être pense-t-elle que ces gens pourront lui être utiles un jour, comme ce serait le cas dans une invasion.

L'extradition de grands malfaiteurs a lieu quelquefois, soit de la part de la Turquie, soit de la part de l'Autriche, mais il n'en est pas de même des réfugiés politiques. Il est arrivé assez souvent que l'Autriche ne les livre qu'après avoir stipulé leur vie sauve ou la réhabilitation dans leurs fonctions. Quelquefois on a aussi vu l'Autriche prendre sur elle le droit exorbitant de punir ceux qui avaient excité des révoltes en Turquie, au lieu de leur donner l'hospitalité ou de les laisser passer en pays étranger. Ainsi on a vu le héros serbe Tzerni-George prisonnier à Gratz pendant deux ans, et le chef malheureux des Hétéristes Ipsilanti à Mounkatz, de 1821 à 1829.

En Turquie, les consuls étrangers n'obtiennent quelquefois

l'extradition de personnes de leur nation qu'en faisant croire aux paschas ou même à la Porte que ce sont des assassins, quand ils n'ont commis que de petits vols ou même seulement des délits politiques. Dans son insouciance, la Porte ne s'enquiert guère de la vérité de ces rapports, ainsi réellement elle a cessé d'être comme jadis un refuge sacré pour les personnes persécutées par l'un ou l'autre des gouvernements d'Europe, témoin l'acharnement de la Russie à poursuivre en Turquie des réfugiés polonais. La seule manière d'éviter l'extradition est de se faire musulman. Ainsi, nous avons vu à Scutari un chirurgien autrichien livré par le pascha pour une lettre de change fausse, tandis qu'à Janina deux forçats anglais échappés des prisons de Corfou étaient devenus musulmans et servaient dans la troupe régulière.

§ 3. Postes aux chevaux et aux lettres.

Il y a à Constantinople une administration des postes aux chevaux et de l'approvisionnement de la capitale sous le nom de *Merkoufat*.

Pour pouvoir prendre la poste ou le *Menzil*, il faut avoir un permis à cet effet de l'autorité supérieure. Dans toute la Turquie et la Servie, on paie le cheval à raison d'une piastre ou 25 centimes par heure ou lieue, mais entre la capitale et Andrinople cette taxe s'élève à 1 1/2 piast. Un postillon ou *Surudgi* accompagne le voyageur qui lui paie son cheval, et lui doit un pour-boire très modique, par exemple 4 à 5 piast. (1 fr. 25 c.) pour 6, 8 ou 10 heures. En outre, le Surudgi conduit un troisième cheval gratis, du moins dans les pays turcs où les chevaux sont abondants, et surtout quand un Tatare ou courrier est parmi les voyageurs. Cette troisième bête est amenée par précaution, afin qu'on puisse la monter au cas que l'une des autres crève en route. Dans ce cas, le voyageur n'est tenu à une indemnité que s'il est prouvé que la bête est morte par sa faute. A l'ordinaire le Tatare ou les domestiques placent quelques petits bagages, tels qu'un manteau, etc., sur ce troi-

sième cheval ; mais on ne peut pas lui faire porter des choses lourdes sans payer la taxe ordinaire.

S'il y a des bagages (t., s., a. *Kalabalouk*, g. *Stromata*) pour un cheval, le Surudgi est dans l'usage de conduire ce dernier par une corde (en slave le *Povod*) à côté de lui. La charge d'un cheval est fixée à 100 ocques (environ 225 livres) ; c'est ce qu'on appelle un *Tovar*. Les Slaves donnent le nom de *Strana* à la moitié de ce chargement qui se place d'un côté du cheval. Pour courir la poste, 100 ocques sont un bon *Tovar* pour un cheval. Il n'y a que des chevaux de *Kiradgis* ou loueurs de chevaux qui, allant lentement, peuvent prendre jusqu'à 150 ocques.

Si le voyageur a plus de 100 ocques, il faut qu'il prenne deux chevaux de bagage ; mais en général les maîtres de poste paraissent fort indulgents sous ce rapport, ou s'ils ne le sont pas, comme çà et là dans la Thrace, on en vient à bout avec de petites ruses, comme en chargeant soi-même les effets les plus lourds, en donnant une douceur aux garçons d'écurie, etc. Les courriers sont maîtres en ce genre. Si on a besoin de plus de six chevaux, y compris celui du postillon, il faut prendre deux postillons.

La taxe de la poste se paie d'avance au maître de poste ou à son *Kiaya* ou *alter ego*. Le service a lieu d'une manière très régulière, et avec une politesse turque exquise. Jamais les oreilles du voyageur n'ont à entendre ces grossièretés de certains maîtres de poste de village en Europe. Tout a lieu aussi promptement que possible, avec ordre et sans cris ni jurements. Les postillons non en service aident à décharger et recharger les bagages. Les bâts, les harnais des chevaux sont toujours prêts dans un local particulier. Un pour-boire de 4 à 6 ou 8 piast., suivant la quantité des chevaux, se distribue à ces gens dont le chef reçoit une quote plus forte. Le maître de poste invite quelquefois le voyageur à prendre une tasse de café avec lui, et comme il a en général des chambres à donner si on couche chez lui, il permet que ses femmes préparent le souper.

En général, les maîtres de poste, presque tous musulmans et rarement bulgares, m'ont paru par leurs manières une classe d'hommes respectables. Ceci résulte d'ailleurs de la fortune que de telles places supposent, car le nombre des chevaux dans les postes varie de 20, 30 à 60, et s'élève çà et là à 120 et 150, suivant les routes plus ou moins passagères. Ainsi à Lovdscha, la poste a de 40 à 50 chevaux, à Islivné 60, à Schoumla 80, à Andrinople 100, à Sophie 150, etc. D'une autre part en Bosnie, il y a des postes, sur les chemins peu fréquentés, où il n'y a que 4 à 10 chevaux. En Servie, les maîtres de poste ont aussi moins de chevaux qu'en Turquie, et la poste n'est établie que sur peu de routes, parce qu'on s'y sert beaucoup de chevaux pris par réquisition aux paysans. En Valachie et en Moldavie, la poste est bien organisée et va très vite ; on s'y sert de petites voitures basses à roues et essieux simplement en bois.

Malgré le nombre assez considérable de chevaux dans certains points de grand passage et d'entrecroisements de route comme à Schoumla, il arrive quelquefois que des courriers sont obligés d'attendre une demi-journée ou même une journée entière avant de pouvoir avoir des chevaux. Dans ce cas, on ne peut pas faire faire aux mêmes chevaux deux stations. Dans le temps des récoltes, il peut aussi arriver que les maîtres de poste mettent de la négligence à servir les voyageurs ; dans ce cas, il faut aller se plaindre à l'autorité, et on est bientôt satisfait.

Nulle part nous n'aurions été arrêtés par le manque de chevaux, si nous n'étions pas arrivés malheureusement dans deux endroits le jour où des paschas en étaient partis avec un train très nombreux. Lorsqu'on se trouve derrière de pareils voyageurs ou des cadis élevés en grade, on risque, sur les routes peu fréquentées, de ne point trouver de chevaux, parce que les stations y sont en général plus longues qu'ailleurs.

Il y a quelques maîtres de poste placés sur des routes de traverse qui reçoivent des indemnités du gouvernement. Ainsi celui de Trn en Mœsie touche annuellement 800 piastres, et est un curé grec.

La poste est mieux organisée en Turquie que jamais, car on lit dans divers ouvrages qu'en 1806 il n'y avait pas de relais de poste entre Andrinople et Constantinople.

En Asie, la poste n'existe que çà et là, et il faut s'adresser aux aghas des villages pour qu'ils aient à procurer des chevaux de louage. La même chose a lieu déjà sur la route de Kirkkilisé à Constantinople par Visa et Serai et dans tout le pays des Cosaques Dobroutscha, à l'E. de Silistria.

Une particularité agréable de la poste turque, c'est la gaieté de la plupart des postillons et la facilité avec laquelle ils se montrent contents de leur pour-boire. Ces pauvres diables, souvent Zingares et assez mal vêtus, paraissent toujours satisfaits malgré leur rude métier, et si la station a été fort longue une piastre ou deux de plus les remet en bonne humeur. Leur donne-t-on un pour-boire extraordinaire ou un pour-boire modéré, ils vous remercient de la même manière courte, et ne descendent jamais à ces serviles salutations de nos postillons d'Europe.

Le *train ordinaire de la poste* en Turquie est le petit galop. Le postillon fouette le cheval de bât, qu'il tient par une corde. S'il y a deux ou trois chevaux, on se sert de la queue du premier cheval pour attacher le second, et ainsi de suite, Les éperons (1) n'étant pas en usage pour les voyages, le *Surudgi* donne des coups de son étrier de fer dans le ventre de son cheval, et pousse de temps à autre un hurlement guttural particulier, en criant *eh! eh! eh! eh!* et terminant par un *avrak* particulier, tandis que le courrier s'écrie de temps à autre en turc *Haidé*, allons! ou en slave *Brso*, vite! (a. *Schpeit*). S'il y a un Tatare, il est derrière le *Surudgi*, prêt à le frapper de son long fouet, dans le cas rare qu'il aille trop lentement; mais malheur au postillon si le cheval de bât tombe ou s'il arrive quelque accident, parce que maint courrier décharge sa première colère sur le pauvre postillon, en lui appliquant

(1) T. *Mahmouz*, s. *Mahmouze*, v. *Pintenou*, g. *Pternistéri*.

de bons coups de fouet. Si on veut aller *lentement* (1), le postillon est obligé de s'y conformer, ce qui est vraiment une perte pour le maître de poste.

Les *stations* ordinaires sont de 7 à 8 h.; mais il y en a aussi de plus courtes, de 5 à 6 h., et beaucoup de plus longues, ayant 12 à 15 h., et même, rarement, 32 h. Quelquefois il y a des erreurs évidentes sur la longueur du trajet en faveur du voyageur. Ailleurs, il faut faire des détours pour aller chercher la poste; ce qui paraît peu important aux Turcs, vu que le Tatare est censé toujours au galop. Les Turcs n'ont pas de livre de poste, mais les distances étant bien connues, on est très rarement trompé à cet égard. Si les courriers font 36 à 45 l. par jour, il est impossible de faire en un jour avec des bagages plus de 12 à 16 l.; aussi les maîtres de poste ont des arrangements avec des aubergistes sur la route pour nourrir leurs chevaux la nuit à un certain prix. A cet effet, le postillon reçoit de son maître un *teskéré* ou petit morceau de papier qu'il donne à l'aubergiste pour le règlement des comptes. Si le voyageur ne sait pas parler le turc, ou s'il est avec des gens qui le surfont, il arrive que ces derniers s'arrangent avec le *Surudgi*, et partagent le bénéfice en faisant payer au voyageur la nourriture des chevaux pour la couchée. Plus souvent l'étranger peut ignorer l'auberge où les postillons s'arrêtent ordinairement, et entrer dans une autre; dans ce cas, il est obligé encore de payer les frais de la couchée. La nourriture du postillon est toujours à la charge du voyageur.

Donc la poste aux chevaux est fort bien organisée dans la plus grande partie de la Turquie, au moins sur toutes les routes principales; elle ne cloche un peu que çà et là en Bosnie et n'existe pas dans le pays des Cosaques à Dobroutscha. D'une autre part le gouvernement turc n'a pas encore de *poste aux lettres*, et a permis cependant l'établissement de postes étrangères. Il faut avoir vécu en Turquie pour apprécier le bienfait instit-

(1) T. *Javâsch*, s. *Polako*, a. *Kadouli* ou *Kadalé*, v. *Tardiou*; g. *Vradeôs*.

mable d'une semblable institution; car on peut rester des mois et même des années sans avoir des nouvelles des siens et sans trouver le moyen de leur écrire. De semblables séparations sont si habituelles dans ce pays, qu'un banquier arménien fort riche ne trouvait point extraordinaire de n'avoir pas de nouvelles de sa femme depuis deux ans. Mais que dire de ces cas fréquents de disparition totale d'individus? Une femme voit passer les années sans apprendre où est son mari; une mère a dit adieu à son fils chéri depuis nombre d'années, et ne sait pas s'il vit, s'il est heureux ou s'il est mort.

Le seul moyen offert à la correspondance sont les voyageurs, le passage des Tatares, et, pour écrire en Europe, les postes étrangères; mais il y a malgré cela beaucoup d'endroits d'où il est absolument impossible d'écrire, à moins d'envoyer un exprès à 20 ou 30 l. de distance. D'ailleurs, le passage des courriers de pascha ou de gouvernement n'est nullement régulier, et aucun ne répond de la remise des lettres; il ne les prend que par complaisance ou pour gagner un pour-boire. Nous avons vu ainsi non seulement des lettres de négociants, mais encore de paschas oubliées dans les hans, ou transportées par erreur par des courriers bien loin de leur destination.

Les paschas envoient en général leurs dépêches par des Tatares, qu'ils paient un peu plus modiquement que les gouvernements étrangers. Si des négociants ont des lettres pressantes à expédier, ils se réunissent et usent de la même voie; dans le cas contraire, ils ont recours à la complaisance des Tatares qui passent de temps à autre, et aux postes étrangères régulières, s'ils habitent sur les routes où elles existent. Dans l'Albanie, surtout méridionale, on se sert aussi de piétons, *Spache* ou *Petzodromi* des Grecs. Nous n'en avons pas vu avec une sonnette à la jambe, comme le dit M. Pouqueville.

Les seules postes régulières sont la poste autrichienne ou d'Allemagne, la poste russe et la poste française. La première, sous le contrôle de l'ambassade d'Autriche, se compose des dépêches de Constantinople à Belgrade et Semlin par la voie de Sophie, et de celles de Larisse, de Salonique et de Seres à

Semlin. A Constantinople, les lettres doivent être remises dans le bureau de poste de la chancellerie autrichienne à Pera, et affranchies jusqu'à la frontière pour une somme très modique de 85 centimes ou 1 franc. Deux Tatares portent ces dépêches et prennent en route, moyennant un pour-boire, et sans en répondre, les lettres qu'on leur remet, et qui ne peuvent pas être portées dans le protocole. Cette coutume d'employer deux Tatares est générale en Turquie pour les envois importants, parce qu'on pense que si un mourait ou se blessait en route, l'autre pourrait continuer ; aussi en général l'un est vieux et l'autre jeune.

Pour aller de Belgrade à Constantinople et en revenir, ils recoivent 2,500 piast., environ 600 fr., et sont obligés de payer pour cela tous les frais des deux voyages, qui durent chacun 5 jours. Depuis qu'il y a quarantaine à la frontière serbe, il y a un service double, c'est-à-dire que les courriers de Constantinople remettent leurs dépêches à Aleksinitze à d'autres courriers, et y attendent leur retour de Belgrade pour reprendre la route de Constantinople, où ils séjournent toujours 6 à 8 jours. La poste va deux fois par semaine.

Arrivés à Belgrade, ils se font immédiatement transporter à la quarantaine de Semlin, où ils remettent dans le parloir leurs dépêches de Constantinople et les lettres qu'on leur a remises en route, ou au moins celles qu'ils n'ont pas perdues, et qui leur ont été payées assez largement.

Toutes ces lettres et leurs incluses, s'élevant ordinairement de 2,000 à 3,000, sont ouvertes, parfumées dans des boîtes faites exprès, et recachetées avec le timbre de la quarantaine. Ce travail, très minutieux, se termine toujours dans un jour, quoiqu'il faille les assortir, replier les lettres comme elles étaient, et noter encore souvent les objets renfermés dans les lettres, tels que les échantillons d'étoffe qu'on conserve pour les soumettre à la quarantaine, et les expédier plus tard à leurs propriétaires.

Les seules lettres exemptes de l'ouverture sont celles remises à la poste à Constantinople, avec l'assurance qu'elles ne

contiennent rien sujet à la quarantaine, ce qu'on est obligé d'écrire sur l'enveloppe. Ces lettres sont simplement piquées çà et là et parfumées. Il y a même des dépêches à des souverains ou des ministres d'État pour lesquelles on se contente de la fumigation. Du reste, on ne connaît pas à Semlin d'exemples que les gens habituellement occupés à ce travail aient jamais été attaqués de la peste.

La poste de Salonique est beaucoup moins considérable; les dépêches de Larisse ne paraissent pas arriver avec exactitude, et les lettres de Bitoglia n'y viennent aboutir que par des Tatares envoyés exprès. Cette poste n'amène guère à Semlin que 3 à 500 lettres, et ne va que tous les 15 jours. Entre Scutari en Albanie, et la frontière dalmate, il y a une poste soignée par un individu à Scutari, à qui on paie une légère redevance; elle va tous les 10 jours.

La poste russe passe par Karnabat, Routschouk et va toutes les semaines. Les bateaux à vapeur de Constantinople à Odessa, allant tous les 15 jours, portent aussi des lettres.

Enfin la poste française a commencé en 1837 avec les bateaux à vapeur de Marseille; elle va toutes les semaines. Ces mêmes bâtiments et ceux de Trieste transportent les lettres des négociants pour Smyrne, la Grèce, la Syrie et l'Égypte.

En Servie, il n'y a pas non plus de postes régulières, quoique le prince Michel ait sa poste et ses postillons en livrée, et avec un petit cor de chasse comme les postillons allemands. Il faut donc dans ce pays profiter du départ et du passage de semblables messagers et d'autres occasions, pour envoyer des lettres d'un bout de la principauté à l'autre. Néanmoins, entre Belgrade et Kragoujevatz, on peut compter qu'il part chaque semaine un courrier auquel on peut remettre ses lettres.

§ 4. Esclaves.

En Turquie existe encore, comme du temps des Romains, l'usage ou plutôt la faculté de pouvoir traiter et vendre les prisonniers de guerre comme des esclaves. Si la force des cir-

constances a engagé le gouvernement turc à renoncer à ce trafic, au moins pour les soldats européens faits prisonniers, il en a fait amplement usage dans ses guerres contre ses sujets chrétiens et en particulier contre les Grecs. On a vu comme autrefois des troupes de malheureux, hommes, femmes et enfants, attachés ensemble par le cou à de longues chaînes comme les galériens. Aujourd'hui, en temps de paix, il y a encore un marché aux esclaves blancs et noirs à Constantinople, et çà et là en Turquie on apprend en passant qu'il y a à vendre, dans tel ou tel lieu, un esclave.

Dès qu'on entend prononcer le mot d'esclavage, on se figure des mères séparées de leurs enfants ou de leurs maris, des hommes traités durement et forcés de travailler pour leurs maîtres à coups de fouet comme les nègres chez les planteurs impitoyables de l'Amérique. Or, en Turquie, l'esclave n'est au fond qu'un domestique, qui, s'il se conduit bien, obtient souvent sa liberté, et parvient même aux plus hautes charges de l'État, s'il a du talent ou s'il a le bonheur de tomber entre les mains de grands seigneurs et de leur plaire. L'ex-séraskier d'Europe et beau-frère du sultan, Halil-Pascha, n'était qu'un esclave tscherkese du grand-seigneur. Sous Sélim il en était de même du grand-amiral Hussein-Pascha, qui avait pour épouse une cousine du sultan. Nous citons ces exemples pour appuyer ce que nous avançons, mais non pas pour applaudir à de pareils actes, parce que même les Turcs ne les voient guère de bon œil.

Les femmes esclaves deviennent souvent les épouses de leurs maîtres après en avoir été les maîtresses; dans tous les cas leurs enfants sont traités comme les fils de la maison. D'ailleurs en Turquie les femmes de la moyenne classe et même de la classe aisée ne croient pas déroger en aidant leurs domestiques aux ouvrages les plus communs, tels que la lessive ou le nettoyage, et les femmes ont même, chez les chrétiens, la charge de nos domestiques, savoir, de présenter le bassin pour se laver, le café ou d'autres choses aux étrangers reçus chez elles, etc.

D'une autre part, la faculté de vendre ses domestiques entraîne aussi celle d'abuser de son autorité et de pouvoir séparer les enfants de la mère ou du père, le frère de la sœur, bref de fouler aux pieds violemment tous les liens d'affection d'une famille. Nous voulons bien croire que, comme il y a des nègres heureux sous des maîtres généreux, la bonté innée du Turc tempère une partie de ces suites funestes de l'esclavage ; mais c'est assez qu'elles aient lieu quelquefois pour stigmatiser l'esclavage, quelque doux qu'il soit, comme un crime de lèse-humanité, et de voir dans son abolition un des beaux fleurons de gloire de la croyance chrétienne.

Or, comme le honteux trafic d'esclaves existe encore parmi des nations qui prétendent cependant suivre les lois de l'Evangile, comment pouvons-nous raisonnablement prétendre que les Turcs y renoncent avant que toute la chrétienté leur en donne l'exemple? Que peuvent penser les musulmans de ces beaux discours, de ces grandes mesures et de ces traités faits par les Anglais pour l'émancipation des noirs dans les colonies, de leurs efforts d'empêcher même le commerce des nègres dans la Haute-Égypte, eux qui jettent feux et flamme contre les efforts de la Russie pour mettre fin à tout commerce illicite semblable entre les montagnes du Caucase et la Turquie. Ne veulent-ils pas aussi défendre au schah de Perse, jusqu'ici regardé comme prince indépendant, de soumettre les Turcomans, qui ne cessent de faire des incursions dans son pays et d'y enlever de ses sujets pour les soumettre à un dur esclavage (1)? On ne s'est guère apitoyé en Angleterre sur les Perses ou les Russes esclaves à Khiva et à Boukhara (2). Jus-

---

(1) *Voyez* le voyage de M. Burnes, de l'Indostan en Perse.

(2) Le même ridicule égoïsme, voilé sous les titres pompeux de civilisation et de morale chrétienne, se manifeste dans la persistance d'une certaine classe de négociants anglais et américains à empoisonner d'opium la Chine, l'état de Siam et d'autres pays d'Asie. L'empereur de la Chine est taxé d'impéritie en fait de liberté commerciale. On entreprend une guerre plutôt que de renoncer à cet effroyable trafic, tandis que chez soi on érige des sociétés de tempé-

qu'ici les Tscherkeses vendus publiquement à Constantinople n'ont excité encore aucun *meeting* philanthropique de la gent masculine ou féminine, parce que cette fois l'intérêt britannique serait que le marché des blancs fût toujours bien approvisionné, c'est-à-dire que le Caucase ne fût pas russe.

Il est assez curieux de voir dans ce cas le seul peuple chrétien où on vende encore des esclaves blancs mettre fin par pure politique à un trafic semblable dans un état asiatique, tandis que la nation qui s'est le plus apitoyée, par une autre ruse politique, sur le sort des esclaves noirs (race évidemment inférieure à la nôtre puisqu'elle n'a rien produit de remarquable), n'a pas assez de générosité pour voir au moins le bon côté d'une conquête graduelle qu'elle ne peut empêcher, malgré ses notes diplomatiques, sa mauvaise humeur, les fanfaronnades de ses avanturiers et les succès momentanés des indigènes.

Du reste, la remarque de M. Slade s'est déjà confirmée : depuis le blocus russe des côtes de la Circassie et les défenses faites par le gouvernement turc, à l'instigation de ses protecteurs officieux, de ne pas commercer avec ce pays, les transports des esclaves deviennent plus difficiles, et ont pour ces malheureux des inconvénients semblables à ceux produits sur la traite des nègres par les croisières anglaises.

Tout en se déclarant contre le seul Oriental qui pût peut-être rendre efficace l'héroïque défense des Tscherkeses, on se complaît dans la monomanie qu'en rejetant les Russes en-deçà du Caucase, cet empire serait fermé au S.-E. par une muraille insurmontable, tandis que toute la Perse reste ouverte par la mer Caspienne, et que les plaines de l'Asie centrale, les pays de Khiva, de Boukhara et en général toute la Tartarie indépendante deviendront de nécessité russes, malgré tous les efforts des Anglais. Les rapports de ces peuples avec les Moscovites, la proportion de leurs forces physiques et morales,

---

rance pour réduire la boisson de l'homme uniquement à l'eau claire, et on subventionne même des voyageurs pour répandre cette monomanie à l'étranger.

et la configuration de ces contrées l'ordonnent ainsi. La Russie possèdera dans moins d'un demi-siècle les sources des rivières se rendant dans la mer d'Aral et la mer Caspienne, et ne sera séparée de la Chine, du Thibet et de l'Indostan que par la grande ossature centrale de l'Asie. La Perse tombera dans une dépendance semblable à la Valachie, les Anglais dussent-ils même réussir à en détacher temporairement quelques parties méridionales. Si la diplomatie continue à ne se montrer menaçante que par des notes, le cabinet de Pétersbourg ne s'en montrera pas avare, et le Taurus avec les Dardanelles pourront bien compléter aussi les frontières russes au S.-O.

On se rappelle encore du temps où les ambassadeurs anglais à Constantinople ne trouvaient rien à redire aux empiétements de la Russie sur la Porte, parce qu'ils avaient besoin des Russes. Si maintenant cette puissance devient trop colossale pour l'Angleterre, c'est elle qui en est en bonne partie la cause. Ce n'est plus Bonaparte qui menace l'Indostan, mais bien la Russie.

Actuellement le marché aux esclaves à Constantinople est peu approvisionné d'esclaves blancs nouvellement débarqués; mais il y en a toujours, parce que les propriétaires turcs en ont à vendre. Par contre, les nègres abondent et arrivent en cargaisons d'Égypte, où on a aussi soin de fabriquer des eunuques. Il paraît qu'un couvent cophte ou soi-disant chrétien, aidé d'un prince nègre déchu, est surtout le siége de cette véritable infamie faite au genre humain. Mais il nous sied peu, à nous chrétiens, de nous élever contre cette barbarie, tant que le chef de la chrétienté catholique ne sentira pas ses fêtes pompeuses souillées par la présence de gens de cette espèce mutilés, uniquement pour modifier leur voix, comme si l'Être suprême pouvait être plus flatté d'entendre la voix d'un être dégradé que de celui fait d'après la Bible à son image.

Bien des voyageurs ont décrit les marchés aux esclaves en Turquie; d'autres ont vanté les commodités turques de tout genre que les femmes y trouvaient dans leurs loges, les cafés qui embellissaient ces tristes lieux; nous n'avons pu y voir que

les figures rébarbatives et insensibles d'acheteurs et de vendeurs de chair humaine (en turc *Jesirdgi*), d'effroyables et brutes Tscherkeses, de fins Arabes, de luxurieux Turcs, qui ont pour la beauté des mesures, comme chez nous les tailleurs pour des habits bien faits, et qui vendent leur marchandise à tant l'aune, comme les négociants en drap. Tous ces gens vils mériteraient de subir le sort des janissaires, c'est-à-dire de trouver un beau jour leur marché fermé. Ce serait au moins là une réforme philanthropique spontanée du sultan, et non une nécessité ou une concession arrachée, comme sont la presque totalité, vraiment utile, des nouvelles ordonnances de ces monarques.

Cette mesure au moins ne blesserait pas les préjugés ; elle ne toucherait que quelques grands seigneurs, qui, au lieu d'esclaves et de domestiques, n'auraient plus que des serviteurs libres, et seraient obligés de remplacer par des vieillards ou des duègnes les eunuques qui surveillent encore un petit nombre de leurs harems. La grande masse de la nation ne sait pas ce que c'est qu'un esclave, elle ne connaît que le sujet et les autorités, et hors de l'entourage des paschas il n'y a guère d'esclaves à présent en Turquie, excepté à Constantinople.

Des Noirs (*Arap*) ne se voient que çà et là, et des femmes blanches ne se trouvent disséminées que dans quelques harems de pascha ou de grand-seigneur. A Constantinople au contraire, les Noirs, hommes et femmes, abondent assez, et il y a bon nombre de Circassiennes dans le commerce.

CHAPITRE IX.

CLERGÉS ET RELIGIONS.

§ 1er. Clergé turc et Islamisme.

Le *Clergé turc*, faisant partie des oulemas, est sous la direction du moufti ou *Scheick-Islam*, le chef de la foi, qui nomme à toutes les places vacantes, et est en même temps l'oracle de la loi. Sa charge est viagère, et il ne peut être puni que par la destitution et l'exil. Dans chaque province, il y a une espèce de personnage semblable, qui donne son opinion sur la loi relativement aux questions en litige. On en comptait jadis 210 dans tout l'empire, mais dans les petites villes le cadi est en même temps moufti.

Les *Fetvas* sont quelquefois des réponses motivées, et plus ordinairement des *olour*, cela se peut, et *olmas*, cela ne se peut. Ils commencent par les mots : De Dieu vient la direction (*Minhou tevfik*) ; ils se terminent par : Dieu sait la vérité (*Vallahu aalem bis-savab*), et le moufti signe : Dieu le sait mieux que le pauvre moufti, à qui il soit accordé le pardon (*Allah aalem Ketebehoual Fakir Afranhou*). (Voyez *Gouv. ott.*, par M. de Hammer, vol. 2, p. 376.) Les fetvas du moufti coûtent 7 paras pour droit de chancellerie.

Pour devenir oulema, il faut faire pendant quelques années des études dans les *Medreses* ou colléges de théologie et de droit qui sont attachés aux grandes mosquées. Ces étudiants, appelés patients, apprennent le Coran, la langue arabe, le chant des prières publiques, etc.

Certains étudiants reçoivent dans ces écoles une petite gra-

tification journalière. Ils peuvent après un certain temps choisir la carrière qu'ils préfèrent, c'est-à-dire celle de juge ou *Kadi*, de jurisconsulte ou *Moufti*, d'ecclésiastique ou d'*Imam*. Cette dernière carrière demande moins d'études que les autres. Les personnes ayant achevé leurs études sont *Mouderris* ou professeurs, et se distinguent en ceux ayant étudié à Constantinople, à Andrinople, à Brousse ou ailleurs.

Les hommes d'église se divisent en *Scheiks* ou prédicateurs; en *Khiatibs* ou chargés de surveiller les mosquées et de faire dans les grandes mosquées les prières le vendredi pour le sultan; en *Imans* ou prêtres pour le culte des autres jours de la semaine; en *Mouezins* ou *Moujezins*, appelant les croyants à la prière, du haut des minarets, en *Kaims* ou sacristains, et en *Derviches* ou moines.

Le nombre des ecclésiastiques varie suivant la grandeur des mosquées, dont les plus grandes n'ont qu'un scheik, un khiatib, trois ou quatre imans, une douzaine de moujezins, et une vingtaine de kaims.

Le clergé turc vit des *Vakoufs* ou revenus provenant des biens ou dotations faites aux mosquées, qui sont exempts d'impôts.

Les vakoufs se distinguent en trois classes, savoir : les *vakoufs* des mosquées ou les biens ecclésiastiques; les vakoufs légaux pour le soulagement des pauvres, et les vakoufs coutumiers ou *adet*. Un propriétaire vend de son vivant un bien aux mosquées, à 10 ou 15 p. 0/0 de sa valeur, sous condition d'en conserver la propriété et de pouvoir la transmettre à ses descendants ou à un tiers, en payant à la mosquée un intérêt proportionné à la somme reçue. Si une maison donnée en vakouf est incendiée, le cens annuel peut être réduit, et la maison rebâtie peut devenir libre ou non. Si elle reste libre, le propriétaire n'a plus que le cens annuel réduit à payer; mais s'il néglige de le payer pendant trois années consécutives, la mosquée peut s'approprier son bien. On donne aussi aux mosquées des immeubles, sous la condition d'une rente viagère ou d'une rente jusqu'à l'extinction de sa descendance directe. Les donateurs ont le droit de désigner le régisseur et l'inspecteur des

biens donnés, et ils les choisissent naturellement parmi les leurs. Les chrétiens profitent aussi de ce genre de vakouf, offrant des avantages assez grands. Il y a même des couvents grecs, comme celui d'Alassona, qui sont des Vakoufs.

L'administration des biens des mosquées de fondation impériale forme à Constantinople une chancellerie particulière, sous le titre de *Bufük* et *Kutjük Vakouf* (*grand* et *petit vakouf*). Il y a de plus une administration des revenus de la ville sainte sous le nom de *Harémein Mouhassebe kalemi* ou *Harémein ulm*.

Les biens des mosquées sont immenses, parce qu'elles n'en peuvent être frustrées, et que le souverain n'ose y toucher. Ceux des mosquées impériales procurent un revenu considérable à quelques grands dignitaires qui en sont les inspecteurs (Naziri) ou régisseurs (Mutevelli). L'excédant des recettes sur les dépenses se verse dans le trésor du grand-seigneur comme un fonds de réserve. Les économies des vakoufs des autres mosquées peuvent être augmentées au moyen de prêts d'argent ou d'acquisitions nouvelles. Il est tout naturel que ces biens ne payant pas l'impôt, le trésor perd chaque année de ses revenus, ou qu'on est obligé d'élever d'autres impôts ou d'en créer de nouveaux, pour que les revenus restent les mêmes.

Il est singulier d'observer à cet égard dans les deux contrées de l'Europe méridionale les plus reculées en civilisation des effets désastreux de la concentration de trop de richesses parmi les biens de l'Église. En Turquie, est une administration supérieure très fautive et rapace; en Espagne, un déficit effrayant. Néanmoins, en Turquie, dans des moments de détresse, des fetvas du moufti peuvent permettre que le fisc mette la main sur les dons testamentaires faits aux mosquées, ce qui revient aux permissions obtenues quelquefois du pape par des monarques catholiques pour empiéter sur les biens du clergé ou l'obliger à donner sa quote-part des contributions.

Quant au *culte mahométan*, il est fort simple. L'intérieur des mosquées est aussi nu qu'un temple protestant. Quelques versets du Coran sur les murailles et deux chaires sont tout

ce qu'on y voit. Sous ce rapport, on doit être étonné que Mahomed n'ait pas embelli son déisme par plus de processions en plein champ pour célébrer la grandeur des œuvres du Créateur et sa divine providence. Les catholiques et les Grecs ont montré en cela plus de bon goût que les protestants.

Les dogmes (*Itikadat*) de la religion ne comprennent que les cinq articles suivants : la croyance en Dieu, en ses anges, en ses ouvrages envoyés, savoir : le Pentateuque, les Psaumes, l'Évangile et le Coran ; en ses prophètes, dont Mahomed a été le dernier ; en la résurrection, le jugement dernier, le paradis et l'enfer. Les scheiks prêchent surtout sur la morale et les dogmes les plus connus de la religion mahométane, sans se permettre aucune gesticulation.

L'appel à la prière se fait cinq fois par jour, et le *Moujezin* crie son *Namas* depuis chacun des quatre côtés du minaret, et en traînant ses exclamations. Dans les mosquées à plusieurs minarets, les *Moujezins* poussent leurs exclamations l'un après l'autre ; il en résulte un singulier concert. Après des pestes et des événements extraordinaires, les *Moujezins* font leurs prières à double, comme c'était le cas, en 1838, à Pristina à cause de la peste de 1837. Comme dans l'église catholique et grecque, on charge même alors des ecclésiastiques de faire des prières nombreuses dans les mosquées pendant un temps déterminé de jours ; le *Namas* se répète dans les mosquées et la prière y commence tout de suite.

Chaque jour le musulman doit faire 40 *Rekiats*. On appelle ainsi une prière pendant laquelle on reste un moment immobile debout, les bras croisés, puis on s'agenouille et se jette par terre, on la baise, puis on se relève et on dit les dix commandements en les comptant sur ses deux mains, ou même les mains l'une contre l'autre. Un verset du Coran se prononce à voix basse à chaque changement de posture. La première prière, le *Jézan* ou *Sabath Namasi*, a lieu le matin au lever du soleil, et consiste en quatre *Rekiats* ; la seconde, le *Euyle-Namasi*, se fait à 10 minutes après midi, et est composée de dix rekiats ; la troisième, l'*Idjindja* ou *Ikindji-Namasi*, a lieu

quand l'ombre est deux fois plus longue que l'objet même, et comprend huit rekiats; la quatrième, l'*Akscham-Namasi*, est la prière au coucher du soleil, et compte cinq rekiats; enfin la cinquième, le *Jatzija*, ou *Jatzou-Namazi*, se fait lorsque l'horizon est obscurci, et est composée de treize rekiats. Le vendredi on ajoute deux rekiats à ceux de midi.

Le musulman distingue trois purifications, savoir : celle par laquelle il se débarasse de toute saleté sur son corps, sur ses habits et à l'endroit où il fait sa prière, le lavage des parties sacrées du corps, savoir : les bras, les pieds et la tête, et le bain complet. Le lavage des parties sacrées avant la prière doit se répéter trois fois, et comprendre la bouche, le frottement des dents, l'aspiration de l'eau dans le nez, se peigner la barbe, se laver les bras jusqu'aux coudes, et les pieds jusqu'à la cheville. Ces lavages ne doivent pas être interrompus, être commencés toujours de droite à gauche, et être faits par les personnes elles-mêmes, hors les cas de maladie. Il faut avoir soin que l'eau employée soit pure et claire. Le bain général est en usage après les grandes souillures, ou quand on veut entreprendre un pèlerinage, ou visiter quelque tombeau de derviche célèbre. Lorsqu'on est dans un pays sans eau, il est permis d'employer pour la purification du sable, de la terre, de la chaux, des cendres ou des coraux. Il y a des prières particulières à réciter pendant ces lotions, mais peu de personnes les récitent.

Avant chaque prière, les Ottomans font leur ablution avec de l'eau (*Abdes*) pour laquelle il y a presque toujours des fontaines près des mosquées, ou même elles sont dans quelques grandes mosquées. Les musulmans tâchent de se placer pendant leurs prières la face tournée vers la Mecque, leur *Kjaba* ou *Kaaba*, proprement *Kasaba* (prononcé aussi çà et là *Tjaba*). Quelques Turcs des villes ont à cet effet une boussole. Pendant qu'ils font leurs prières, ils ont les mains croisées sur la poitrine et les yeux fixés à terre; s'ils ont un manteau, ils cachent dessous leurs pieds, et dans les manches leurs mains. Ils ont l'air tout à leur affaire, et ne s'embarrassent même pas d'être en société de chrétiens; néanmoins ces prières dans les cafés, les prome-

nades, sur les rues ou les places, sont devenues des raretés ; la presque totalité des musulmans exécutent leurs prières chez eux, et paraissent tenir surtout à celles du soir et du matin, et beaucoup moins aux autres au milieu de la journée. On n'observe pas non plus le précepte d'avoir un petit tapis pour ne pas faire sa prière dans un lieu impur.

Les mahométans n'ont que deux fêtes et un jeûne (*Beuyuk-Pérhiz*). Ce dernier s'appelle le *Ramazan* et dure tout un mois. Le *Ramazan* est toujours dans le même mois lunaire, de manière qu'il recule chaque année de dix jours, d'après notre calendrier. Obligés de jeûner le jour, les Turcs s'en dédommagent après le coucher du soleil et la nuit. La dernière nuit, ils ne dorment pas pour voir le premier quartier de la lune, qui annonce le commencement du *Bairam*.

Cette dernière fête est double, c'est-à-dire que le grand *Bairam* ou *Ramazan-Bairam* suit immédiatement le *Ramazan* et dure trois jours, tandis que le petit *Bairam* ou *Kourban-Bairam* (fête des sacrifices) en commémoration de celui d'Abraham, n'a lieu que 70 jours après le petit et dure 4 jours. Le jour des Bairams on fait le matin deux rakiats de plus quand le soleil est levé de 2 perches sur l'horizon. Tout travail cesse ; on met ses beaux habits, on se promène, on illumine les mosquées, et même les rues, avec des lanternes en bois, ayant au lieu de vitres des vessies de bœuf, ce qui rappelle certaines fêtes en Italie. On s'invite alors à des festins, on s'amuse avec des balançoires, on se fait peser, etc.

A la fête du grand *Bairam* ou plutôt *Ramazan-Bairami*, répondant aux pâques des juifs et des chrétiens, un *Hodja* ou ecclésiastique turc tue un mouton devant le pascha ou la première autorité du lieu, le pascha plonge sa main dans le sang de l'animal et touche ensuite le drapeau national.

Au petit *Bairam* ou *Kourban-Bairami*, le pendant du jour des morts chez les catholiques, on tue un agneau, on fait des distributions aux pauvres et on promène les enfants en habillements neufs. Aux deux fêtes, les personnes de connaissance qui se rencontrent se font des souhaits amicaux ou se

raccommodent. La veille de ce jour est appelée *Hadjelar-Bairame* ou *Arife-guné*, parce que ce jour les pèlerins montent au mont Arafat près de Médine.

La naissance du Prophète ou le *Mevloud* se fête comme celle du sultan et des princes, par des salves de canon répétées cinq fois dans la journée et en allant aux mosquées.

Les Turcs, comme les chrétiens, font des processions (*Dova*) dans la campagne, pour prier Dieu d'envoyer de la pluie. Ils font aussi par dévotion des donations (t. *Sadakaler*, bosn. *Zadougebine*) aux mosquées, ou ordonnent par testament ou pendant leur vie l'érection d'une fontaine, d'un pont, d'une auberge ou la réparation d'une route, le tout dans l'intention de se racheter de leurs péchés passés. Des inscriptions pompeuses transmettent à la postérité ces pieuses intentions; mais depuis la décadence de l'empire ces legs (*Khairet*) sont devenus rares.

Le clergé turc est encore çà et là fanatique, quoique beaucoup de fidèles ne fassent plus d'attention aux cris miaulés des mouezins du haut des minarets pour les exhorter à la prière. Il est rare qu'un iman en fonction exprime par des gestes son désappointement d'être en vue de chrétiens européens. « Il n'y » a plus de *Baba* ou de saints à présent, et nous ne sommes tous » que des *Djaours* ou incrédules, » nous avouait un Ottoman.

Les *Derviches* paraissent les plus fanatiques, parce que leur dévotion n'est qu'une spéculation mensongère, qui même ne trompe que les Turcs fort ignorants, et surtout les Albanais. Ils vivent çà et là, au nombre de cinq, dix ou quinze, ou même sont isolés au milieu de la population. La plupart sont habitués à voyager pour s'amasser plus vite de l'argent. On en rencontre surtout en Albanie et en Bosnie. Ils ne se distinguent que par des chapeaux de feutre gris, hauts et pointus, à la tyrolienne, mais sans rebord sensible, ou bien, plus rarement, par d'énormes kalpaks ovoïdes et verdâtres, comme on en portait autrefois. Ils ont du reste le plus souvent des grands *Joubé* ou des *Chourché*. On distinguait douze ordres de derviches, savoir : les *Nakschbendis*, les *Mevlevis* ou tourneurs,

les *Begtaschis*, les *Kadris*, les *Chalvetis* ou ermites, les *Roufaais*, etc.; mais plusieurs n'existent guère plus ou sont réduits à peu de membres. Les statuts de ces ordres ordonnent surtout de répéter plus d'une fois par jour sept exclamations sur l'omnipotence de Dieu (1). Chacun a une manière particulière de prier.

Ces moines sont regardés en général, même par les Turcs, comme des imposteurs ou des bateleurs, le sultan en a limité déjà le nombre, et a même voulu supprimer les *derviches hurleurs* et surtout les *derviches tourneurs*, qui se donnent chaque vendredi en spectacle à Péra, en y vendant fort cher des places dans leurs cimetières. Ils exécutent, au son d'une musique effroyable, une danse où ils tournent très long-temps sur eux-mêmes en changeant de pied sans qu'on l'aperçoive presque. Vêtus de longues robes et coiffés de chapeaux pointus, ce tour de force fait un effet plaisant. (*Voy.* l'ouvrage de M. Brayer, vol. I, pag. 212.) La finesse de ces moines mendiants est extrême, ils savent émettre les plus fortes gasconnades avec un sang-froid imperturbable. Mal vêtus, ils font sans cesse ressortir leur misère, tandis qu'ils ont quelquefois de bon argent sonnant et une montre d'or dans la poche.

Les *pèlerinages de la Mecque* ou *Hadgelouk*, prescrits à chaque Turc au moins une fois dans sa vie, sont toujours en usage; il part pour l'Égypte chaque année, à certaines époques de l'été, des bâtiments de Raguse, de Scutari, de Prévesa, de Salonique, de Constantinople et d'autres ports. Les pèlerins partant de Constantinople chaque année dans le mois de *Redjab*, sont conduits par un personnage particulier, le *Surré-Emini-Effendi.* Suleiman-Agha remplit actuellement cette charge importante, et porte à la Mecque le groupe d'argent envoyé par le sultan et les croyants. On donne le nom de *Hadgi* ou *Hadja* aux personnes qui ont fait ce voyage. Il y va aussi des femmes, comme nous nous en sommes assurés. Pen-

(1) *Voyez*, pour plus de détails, le *Gouvernement ottoman*, de M. de Hammer, vol. II, p. 406.

dant le voyage, chaque soir et matin, et dans la journée, aux heures des prières, tous les pèlerins se placent dans la direction de la Mecque, et prient et chantent des cantiques à la turque, en se jetant à genou et à terre.

Les *Tékés* ou tombeaux de derviches célèbres sont aussi des lieux de dévotion et même de pèlerinage, qui sont tout-à-fait le pendant de certains lieux de pèlerinage des chrétiens. Considérés sous le rapport de l'hygiène, et à part les inconvénients de la superstition, ce genre de culte mériterait d'être encouragé, car il remplace pour beaucoup de citadins les saisons de bains de nos gens d'affaires; mais pour les paysans simples manœuvres, les pèlerinages sont une pure perte de temps et d'argent.

Chaque année, un ou deux derviches de Turquie font, par exemple, le voyage de Bude, en Hongrie, pour y faire leurs prières dans un petit cénotaphe ou une chapelle en pierre qui est située dans un vignoble, au-dessus du Vieux-Bude, et sert de pavillon en été. C'est le tombeau du derviche très révéré nommé *Gul-Baba*. A côté est la maison du vigneron, qui sert à loger les pèlerins, et dans le pavillon, la liste des croyants qui y sont venus. Les Ottomans ont la bonhomie de croire qu'on entretient ce monument par égard pour eux, et même plusieurs s'imaginent qu'on y tient toute l'année des lampes allumées. Il y a encore un minaret isolé sur la rive occidentale du Danube, à 3 l. au-dessous de Bude, où les derviches voyageurs se rendent aussi.

Le prosélytisme musulman s'est beaucoup modifié, et feu le sultan a été même si loin de laisser quarante jours de réflexion à chacun qui déclare vouloir devenir mahométan. Il a ordonné en 1838 qu'on avertisse en outre le patriarche, l'évêque ou le délégué sous la dépendance duquel est celui qui fait cette déclaration. Les renégats (t. *Murtat*, pron. *Mourtat*) chrétiens ne sont méprisés que parce qu'on doute de la sincérité de leur conversion ou qu'ils sont de mauvais sujets, sans cela les mahométans sont aussi satisfaits presque de la conversion d'un chrétien qu'un chrétien de celle d'un musulman. Le renégat

qui abjure Mahomet s'expose à la peine de mort, ce qui empêche beaucoup de chrétiens d'être utiles aux Turcs. Cependant, en Servie, il y a des Turcs dans ce cas qui échappent à cette loi.

Il est curieux de suivre les progrès que le prosélytisme turc a faits depuis le commencement des conquêtes des Ottomans en Europe, parce qu'on voit que presque l'intérêt seul a favorisé cette opération, qui a duré des siècles, et a surtout été forte dans la moitié du XVIe siècle (1). Dans la Thrace, la Bulgarie et la Macédoine, les familles distinguées du pays ayant été extirpées ou chassées, ou ayant préféré rentrer dans l'obscurité plutôt que d'abjurer le christianisme, il n'y a pas eu tant de conversions que dans l'O. de l'empire, où l'exemple en a été donné par la noblesse toute-puissante dans ces temps reculés. Néanmoins, des Grecs et surtout des Bulgares de la classe bourgeoise ou villageoise ont cru de leur intérêt de devenir musulmans; ils se sont ainsi affranchis du haratsch; ils ont pu aspirer aux places, et leurs descendants conservent encore un type particulier, quoique leur sang se soit mêlé de sang asiatique et zingare. On pourrait même croire que leur conversion serait facilitée par cette idée que leurs ancêtres ont été autrefois chrétiens, si tant est qu'elle fût à désirer.

Dans la Turquie occidentale, la noblesse bosniaque a donné la première l'exemple de mettre ses avantages temporels au-dessus de sa croyance religieuse, et ce n'est que bien plus tard qu'une partie des Albanais ont suivi cette impulsion par les mêmes mobiles. Cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître que cette conversion n'a pas été sans arrière-pensée; plus d'un seigneur n'a cru embrasser le mahométisme que pour sa génération, et espérait ainsi conserver à sa postérité l'héritage de ses pères avec la possibilité du retour à la foi chrétienne. Si bon nombre de nobles bosniaques ont émigré, on

(1) *Voyez* un Mémoire sur l'influence du mahométisme dans les trois premiers siècles de l'Hégire dans les mines de l'Orient, vol. I, p. 60.

retrouve encore parmi les propriétaires musulmans les descendants des Viduitsch, des Brankovitch, des Sokolovitch, des Lioubovitch, des Giourgeovitch, des Philippovitch, des Jankovitch, des Marcovitch, etc.

Dans ce pays, cette conversion au mahométisme a pu être facilitée par la prétendue hérésie des Cathreniens (du mot grec *catharos* pur ou parfait) ou Patreniens, qui depuis le XIe siècle avaient toujours eu de nombreux partisans. Or, on sait que, niant la Trinité, ils ne reconnaissaient l'attribut de la divinité qu'à Dieu le père, et ne croyaient ni à la transsubstantiation, ni à la nécessité du baptême par le moyen de l'eau, quelques uns même penchaient pour croire à la métempsycose. De semblables idées devaient rendre le mahométisme moins repoussant pour les Bosniaques que pour les chrétiens iconolâtres.

M. Ranke a recueilli, dans le vol. II de sa *Politische Zeitschrift*, au sujet de ces conversions, quelques documents authentiques. Ainsi Jos. Gerhard de Meiern se plaint de la diminution des chrétiens en Turquie à la fin du XVIe siècle (1). En 1610, Bizzi, archevêque d'Antivari, détaille comment les chrétiens devinrent musulmans par intérêt, et comment un grand nombre embrassèrent à la fois l'islamisme pour éviter le haratsch. Il faut obéir au maître, disaient les Albanais; néanmoins, souvent les hommes devinrent mahométans, tandis que les femmes et les enfants restèrent chrétiens. Dans dix ans peut-être, ajoute cet auteur, les Albanais et les Slaves seront tous musulmans, si cela continue ainsi (2).

En 1618, Macedonio ne comptait en Albanie qu'un Turc sur cent chrétiens, et ne trouvait que peu de musulmans en Herzegovine, et beaucoup moins de musulmans que de chrétiens en Bosnie (3).

(1) Voyez *Spicileg. Obs. hist. geogr. de Bosniæ regno*, 1737.

(2) Voyez *Relatione della visita fatta da me Merino Bizzi, nelle parte della Turchia, Albania e Servia.* 1610. Bibl. Barberin, n° 1100.

(3) Voyez *Scriture di Aless. Macedonio*, 1618. (Arch. vénit.)

Zmaievitch, archevêque d'Antivari, cite deux cents catholiques qui, au commencement du XVIII[e] siècle, sont plutôt devenus musulmans que de payer un tribut d'un florin (1). Les Albanais de Lala et de Bardouni, en Morée, n'embrassèrent le mahométisme qu'en 1463.

Si maintenant la raison des musulmans bosniaques préfère de beaucoup le déisme au christianisme, la conversion de leurs pères ne fut pas entière, puisqu'à côté de ce stricte islamisme on voit conserver et chômer certaines fêtes chrétiennes (t. *Jourtou-gunu*). Ainsi on fête Pierre et Paul le 11 juillet pour avoir, dit-on, du bon lait et détourner les maladies des moutons; les bergers allument alors des feux dans les montagnes. On célèbre saint Élie pour prévenir le tonnerre; on respecte saint George (s. *Sv. Djordje*, t. *Ai-Georgi*), etc.

En 1595, le pascha Sinan brûla le corps de saint Sava, enterré dans le couvent de Mileschevo, en Bosnie, parce qu'on ne voulait pas que les Bosniaques musulmans continuassent à croire, comme les rayas, aux miracles opérés par ce cadavre d'un membre de la famille royale serbe. Cette superstition est attestée par Jean Chenau, qui traversa la Bosnie en 1547 (2). De plus, il y a encore actuellement des couvents chrétiens où les Turcs malades vont pour se faire guérir. Certains Turcs partagent aussi la superstition chrétienne relativement à l'efficacité du jeûne du vendredi pour certains cas de maladie ou de malheur. Il y a même beaucoup de Bosniaques qui ont encore leur patron domestique. On dit même qu'on en a vu faire bénir secrètement par des ecclésiastiques chrétiens le tombeau de leurs pères, ou faire dire des messes pour des malades.

En Albanie, et surtout dans la partie au S. de Bérat, la Liaparie, les mahométans sont reconnus même par les Turcs pour n'être que faiblement attachés à la loi du Prophète. Il y

(1) Voyez *Notizie universali dello stato di Albania et dell' operato di M. Zmaievitch. Esaminata nella congregatione generali della propaganda fide.* 5 déc. 1703—12 févr. 1707.

(2) *Voyage de Paris à Constantinoble*, rédigé en 1547, 48 et 49. Mss. de la Bibl. du roi, n° 8471.

en a qui sont en secret chrétiens grecs, ou qui tantôt vont à l'église et tantôt à la mosquée, suivant que leurs intérêts le leur commandent. Pour cela ils sont aussi moins stricts dans la réclusion de leurs femmes.

Les pratiques religieuses ordonnées par le Coran ont été trop souvent ridiculisées par des chrétiens. Si des fanatiques ou des dévots s'étaient seuls complu dans ces jugements hasardés, on comprendrait leur bévue; mais on ne sait que penser quand on voit au nombre de ces critiques inconsidérés des observateurs distingués qui ne craignent pas de se moquer des jésuites et du pape même. Il me semble qu'il aurait mieux valu se taire. Or, nous le demandons, si le culte chrétien, et surtout le culte catholique romain ne présente pas des pratiques plus ou moins analogues « au jeûne du Ramazan, aux ablu-» tions sur différentes parties du corps, au récit des 99 attri-» buts d'Allah sur un chapelet, au pèlerinage de la Mecque, » et à l'usage de l'eau dans laquelle on a, dit-on, plongé une » vieille robe du Prophète (1). »

Comme chaque pays a ses usages, de même doivent se modifier les pratiques extérieures du culte suivant les climats et les époques. On ne peut qualifier de mauvaises ou inutiles que les pratiques religieuses qui manquent à ces deux conditions.

Lequel des deux s'humilie davantage devant son Créateur, du chrétien, qui ne se met qu'à genoux comme il le fait devant un de ses rois, ou du mahométan, qui se jette la face par terre et baise le sol d'où il est sorti et où il doit retourner? Quelles psalmodies sont plus édifiantes, celles des musulmans ne répétant que les qualités qui distinguent leur Dieu de l'homme, ou celles des chrétiens de toutes les confessions, mêlant tout

(1) M. Pouqueville fait allusion à l'habit de poils de chameau donné par Mahomet au poëte Kaab-Ben-Soheir, et qu'on offre annuellement à la cour pour qu'on le baise. Puis on lave cette place, et l'eau en est recueillie dans des bouteilles et distribuée aux grands seigneurs. Elle est bonne dans les maladies et sauve dans les incendies.

aussi monotonément aux invocations à l'Être suprême celles à d'autres personnages?

Le musulman demandant chaque jour avec l'emphase orientale que la chrétienté soit divisée, qu'elle se déchire par ses mains, et qu'elle périsse comme Sodome et Gomorrhe, ne rappelle-t-il pas le chrétien ne cessant de prier chaque jour de convertir les païens, les infidèles, parce qu'il s'imagine orgueilleusement avoir seul les clefs du paradis?

Que peut-il avoir de plus majestueux qu'une mosquée? Le protestant et l'iconoclaste n'y voient, comme dans les synagogues, que la demeure de Dieu avec des sentences morales. S'il s'y trouve quelquefois une fontaine, il nous semble que cette eau pure, sortant du sein bienfaisant de la nature, vaut bien mieux que l'eau salée d'un bénitier.

La doctrine difficile à saisir de la Trinité et l'adoration des images même de femmes sont des parties du culte chrétien que les mahométans ne cessent d'objecter aux Européens. Les *Trapezolat* ou iconolâtres leur sont aussi odieux qu'aux prêtres de Jérusalem.

Mais, a-t-on dit, hors de la mosquée il n'y a point de salut, Comment est-il possible qu'un catholique romain ait pu faire ce reproche aux musulmans, puisque c'est exactement la teneur de sa foi? Comment un chrétien peut-il encore placer parmi les ridicules de l'islamisme le nombre de volumes des commentaires du Coran; les musulmans n'en croiraient pas leurs yeux en voyant la bibliothèque colossale de bouquins sortis des controverses chrétiennes.

Les musulmans, ayant sous les yeux toutes les pratiques superstitieuses des Grecs et des Latins, ont bien raison de ne voir dans tous ces critiques de leur culte que la fable de celui qui voit un grain d'orge dans l'œil de son frère sans apercevoir la poutre dans l'un des siens. Les absurdités de leurs derviches, leurs danses singulières et leurs hurlements ne doivent même pas étonner les chrétiens, quand on les compare à ce que pratiquent les santons des cultes indiens et les extravagances de certaines fêtes protestantes ainsi que des trappistes. Il semble,

comme le dit M. Pouqueville, que « dans notre Europe, on » n'a reçu du ciel que les moyens de reconnaître les sottises » d'autrui sans avoir obtenu la grâce de réfléchir sur les nôtres. » (Voy. son *Voyage*, vol. VI, p. 112.)

Lorsque les chrétiens, dans leur orgueil excessif, montrent aux musulmans plus d'un tiers de la surface terrestre reconnaissant le signe de la croix, ces derniers peuvent aussi leur faire voir l'islamisme s'étant propagé depuis le Bosphore jusque dans l'archipel Indien, et à travers tout le continent africain. Onze millions de musulmans vivent sous la compagnie anglaise des Indes, cinq millions et demi dans la Russie, près de trois millions dans la Turquie d'Europe, et combien de millions ne sont pas épars en Afrique, dans la Turquie asiatique, la Perse, l'Afganhistan et la Tartarie indépendante! Ce déisme ne peut donc pas être si absurde qu'on voudrait bien le faire croire, ou au moins à côté de doctrines peut-être mauvaises ou outrées, cette religion doit avoir de bons côtés, car sans cela elle n'aurait pas fait tant de prosélytes, et les conversions de l'islamisme au christianisme ne seraient pas si rares.

Un autre mensonge débité trop souvent, c'est que l'islamisme ne doit ses succès qu'au fanatisme et à des guerres de destruction, tandis que le christianisme ne s'est établi que par la conviction et des moyens doux. Malheureusement l'histoire inflexible est là pour attester qu'aucune religion n'a encore produit dans le monde plus de fanatisme et de guerres odieuses que le christianisme. Loin de nous d'en accuser son auteur ou l'essence de ses doctrines, mais le fait est aisé à prouver par les citations suivantes. Constantin le Grand, plusieurs de ses successeurs, et en particulier Charlemagne, ont imposé le christianisme à plusieurs rois et peuples qu'ils avaient vaincus. Cette conversion ayant été une condition des traités de paix signés, le christianisme a donc été établi les armes à la main. De même les Hongrois, idolâtres jusqu'en l'an 1008, furent obligés par leur despote Étienne à devenir chrétiens, sous peine de descendre de l'état d'hommes libres à celui d'esclaves. Dans son fana-

tisme, ce roi rend la liberté d'une main aux chrétiens catholiques, tandis que de l'autre il met les Valaques de l'église d'Orient au niveau des idolâtres et en fait des esclaves. Son oncle veut s'opposer à ces absurdités et à cette troupe rapace d'ecclésiastiques étrangers qui fondent de riches évêchés ou des abbayes, et accablent le pauvre du nouvel impôt de la dîme, tandis qu'ignorant le hongrois, ils ne savent pas seulement expliquer les dogmes du christianisme, et substituent le latin à la langue nationale. Ce roi est le premier à employer les Allemands contre ses compatriotes, et seulement avec ce secours antinational il bat son oncle, l'enferme pour toute sa vie, bâtit un beau monastère avec les trésors de sa victime et reçoit les compliments du clergé (1).

Si après ces exemples notre argumentation devait être sujette encore à objections, nous n'aurions qu'à y ajouter la manière atroce dont les Espagnols ont catholisé les anciens habitants de l'Amérique. Les musulmans ne se sont laissé guère aller à une stupide férocité pareille, comme aussi ils n'ont jamais eu et n'auront probablement jamais parmi eux l'expulsion des Maures d'Espagne, les autodafés des juifs, les crimes des jésuites, les horreurs de l'inquisition, la Saint-Barthélemy, les dragonnades, les horreurs commises sous d'Albe dans les Pays-Bas, au nom du Néron d'Espagne, portant cependant le nom de très chrétien, la guerre de Trente-Ans, et l'édit de Nantes révoqué par le grand roi.

Les mahométans ont versé, il est vrai, beaucoup de sang chrétien, mais cela a été bien plus pour punir ou venger des révoltes que pour obliger des chrétiens à l'abjuration. Ces derniers se montraient-ils soumis à leur servitude, les massacres cessaient. Loin de nous de vouloir pallier les excès de sol-

---

(1) M. Engel, censeur à Vienne en Autriche, certes un homme très modéré dans ses opinions, dit à ce sujet : « La diffusion du christianisme chez les Saxons, les Slaves d'Allemagne et les Hongrois fut l'effet de la terreur, les moyens sanctifiant le but d'après les idées des convertisseurs. (Voyez *Gesch. des ungrisch. Reichs*, vol. I, p. 106.)

datesques musulmanes effrénées que l'histoire consigne; mais n'oublions pas aussi ceux de nos militaires, les dévastations qui ont suivi les conquêtes du grand Turenne dans le palatinat du Rhin, le désir de la part du général Tilly de se délecter encore quelques heures au sac de Magdebourg, de cet homme à qui il serait question, dit-on, d'élever une statue dans son pays natal, etc.

Les Ottomans ont eu aussi quelques guerres religieuses. Les principales résultèrent de l'ancienne distinction des *Sunni* et *Schii*, qui se fondait plutôt sur une opinion différente relativement à la légitime descendance du trône califal. Les Schii prétendent qu'Ali, gendre de Mahomet, aurait dû l'hériter avant les califes Ebubehr, Omar et Osman, d'autant plus que sept califes reconnurent les droits d'Ali, et échangèrent leur couleur noire contre celle verte d'Ali. De là est résultée l'inimitié entre les Turcs et les Perses, à la suite de la réforme opérée par le schah Ismaël dans le sens des Schii. Ce schisme est encore le prétexte des Turcomans de vendre les Perses comme esclaves et de faire des incursions pour cela dans leur pays. La plus récente guerre religieuse est celle des Wechabites. En 1749 Abdoulwehhab voulut jouer le rôle de Luther, et ramener l'islamisme à sa pureté première. Cette doctrine subsiste encore dans l'Arabie centrale et méridionale, malgré les avantages remportés par les Turcs et par Mehmed-Ali (1). D'une autre part, ces guerres civiles, ces désastres égalent-ils seulement les disputes sanglantes des Iconolâtres et des Iconoclastes de l'empire byzantins, ou les ravages du Goth arien Alaric, ou bien les ridicules croisades pour conquérir soi-disant la Terre-Sainte, ou plutôt pour purger l'Europe de mauvais sujets, et assurer le règne des prêtres et la domination des rois sur leurs grands vassaux? Ne pourrait-on pas opposer à la haine des Sunni et des Schii la conduite antichrétienne des missionnaires catholiques et protestants qui, au moment de prêcher une religion de paix

(1) Voyez *Histoire des Wahabis, depuis leur origine jusqu'à la fin de 1809*, par L. A. Paris, 1810.

et de bonheur, l'humilité et la tolérance aux Américains, aux Abyssiniens, ou aux habitants de la mer du Sud, ne sont occupés que de s'entre-nuire par tous les moyens possibles? Qui, à l'exception des fanatiques, pourrait blâmer les chefs de ces pays de prier, à l'exemple du monarque chinois, les uns et les autres saints personnages de sortir de chez eux pour l'amour de la tranquillité?

On a reproché aussi aux Turcs de dépeupler par leur système gouvernemental les pays qu'ils ont conquis, sans rappeler que certains monarques chrétiens ont diminué par pur fanatisme régulier le nombre de leurs sujets. Dans cette catégorie sont maints décrets de Philippe d'Espagne, la révocation de l'édit de Nantes, et les persécutions de Ferdinand II en Bohême, où, de 1617 à 1637, la population fut réduite, dit-on, de 3,000,000 à 780,000 âmes.

Le Coran n'imprègne-t-il pas des principes bien moraux aux musulmans, en leur prêchant la soumission au destin, en leur recommandant la fidélité à leur promesse, la probité, la justice, la charité, le travail, la sobriété, en leur défendant la colère et la calomnie, les jeux de hasard, l'usage du vin, et en restreignant le libertinage par la permission d'avoir un certain nombre de femmes? Pourquoi le Coran, ce code prétendu si informe relativement à la Bible chrétienne, ne conduit-il pas les musulmans à autant de vols, de suicides et de folies qui échoient en partage à tant de chrétiens? Les dix commandements de Moïse ne sont-ils pas la loi de Mahomet comme celle du Christ? Les devoirs du musulman, d'après l'imam Dschaafer-Ssadik, ne respirent-ils pas l'amour le plus pur du prochain (1)? Si les préceptes de la réligion chrétienne sont su-

(1) Ces devoirs sont : 1° Ne fais au musulman que ce qui te plairait, et ne lui fais rien qui te déplairait; 2° cherche à le contenter; 3° sers-le de ta langue, de ton bien et de ton âme; 4° sois son conducteur et son miroir; 5° ne te rassasie pas aussi long-temps qu'il a faim ou soif; 6° si tu as un serviteur et lui point, sers-lui-en; 7° accepte son invitation, visite-le quand il est malade, et va à son enterrement.

périeurs, pourquoi la probité musulmane n'existe-t-elle pas parmi nos négociants, et tant de gens se contentent-ils des pratiques de l'église, tout en ne faisant attention hors de là qu'à ne pas dépasser la lettre des lois humaines, et manquant ainsi à l'équité et à la bonne foi. Le mahométan n'a-t-il pas tout aussi bien que le chrétien la perspective d'un enfer et d'un paradis? Le grand principe qu'il y a quelque chose d'immortel en nous ne se trouve-t-il pas aussi bien dans un code que dans l'autre? Le Dieu des chrétiens est-il plus honoré que celui des musulmans?

Le culte musulman ne coûte rien aux Turcs, puisque leurs prêtres sont soldés au moyen des revenus des vakoufs. De plus, aucune cérémonie religieuse n'est un objet de gain pour les ecclésiastiques, ce qui avilit beaucoup à leurs yeux la religion chrétienne, où dans la plupart des cultes tout se paie, et où il faut défrayer en outre des impôts pour subventionner les prêtres.

On a osé dire, comme critique amère de la polygamie, que les mahométans n'ont point de famille, mais des couvées diverses; qu'ils n'ont que des petits et non pas des enfants. On oublie que les patriarches avaient aussi plusieurs femmes, et que la Bible consigne l'amour extrême de ces personnages pour leurs enfants, et leur prédilection pour tel et tel. D'ailleurs, s'il y a en Turquie des personnes qui puissent oublier leurs enfants, ce ne sont, comme en Europe, que de rares exceptions de quelques grands qui ont dépassé les bornes raisonnables de la polygamie. Chez la presque totalité de la nation, nous le répétons, rien ne remplit plus la vie du mahométan que ses chers enfants, et les soins, le dévouement des femmes musulmanes pour leur progéniture égalent bien, si elles ne surpassent pas quelquefois, la tendresse maternelle chrétienne.

Enfin, la religion chrétienne ne compte pas encore des millions de siècles, et l'avenir seul pourra montrer si une polygamie limitée n'est pas préférable à des mariages entachés si souvent d'adultère, que les maris chrétiens sont devenus le point de mire des faiseurs de bons mots et de comédies.

D'ailleurs, les ecclésiastiques chrétiens n'ont-ils pas pu trouver dans la Bible des passages en faveur du célibat, et d'autres où les femmes, cette précieuse moitié de l'humanité, sont présentées ridiculement comme des serpents et des êtres demi-infernaux? Or, combien n'est pas plus conforme à la nature la doctrine du prophète, que « celui qui se marie a sauvé la moitié de sa religion. »

On ne cesse de représenter les mahométans comme éminemment paresseux, et on a été assez borné de vouloir en rechercher les causes dans le Coran, au lieu de les voir dans le climat et la bonté du sol, comme en Italie.

On a dit qu'ils ne sont charitables que pour leurs coreligionnaires, ce qui est faux et bien prouvé comme tel par les donations d'immeubles faites par des paschas au couvent grec de Saint-Non. D'ailleurs, s'il y a des exceptions, elles se retrouvent de même parmi les croyants des diverses communions chrétiennes.

On a taxé souvent les musulmans de grossiers, surtout envers les étrangers. Restés stationnaires, leurs manières ne doivent guère être les nôtres, et nos aïeux n'ont peut-être pas été plus polis. Quant à leur mépris des étrangers, il provient, comme chez les Anglais, autant de leur nationalité et de leur orgueil, à cause de leurs anciennes victoires, que de la position particulière de toute la chrétienté vis-à-vis d'eux. Il est une fois reçu en Europe que le déiste turc ne peut vivre en paix à côté du chrétien; or, le mahométan connaît cette idée, attestée par la suite des guerres auxquelles il s'est vu exposé; n'est-il donc pas naturel qu'il ait de la peine à s'appatrier avec les chrétiens, ses ennemis naturels? Comment les Ottomans pourraient-ils juger autrement les Européens, eux qui, non contents de tâcher de les exterminer au moyen de ridicules croisades, ont soudoyé et aidé long-temps des ordres militaires institués uniquement pour faire autant de mal que possible aux Turcs? Du reste, depuis vingt-cinq ans, cette antipathie a diminué considérablement, parce que les musulmans se sont vus souvent en contact avec des Européens, et en ont

même rencontré qui ne partageaient point le fanatisme des croisés.

Est-il singulier de voir leur hospitalité dégénérer en aversion contre les Européens, quand tant de chrétiens se sont plu à se moquer d'eux et à fouler aux pieds leurs usages les plus sacrés, parce qu'ils ne les comprenaient pas, à cause d'un calcul prémédité ou de leur peu de jugement? Ne serions-nous pas aussi enclins qu'eux à appeler Caffres et à refuser la porte à ceux que nous saurions ne venir que pour nous honnir et nous dénigrer?

On a reproché au Coran la permission d'avoir des esclaves, mais cet usage n'est pas seulement mahométan, il a existé de toute ancienneté; d'ailleurs, ce n'est qu'un accessoire de la loi musulmane, et que le temps peut modifier. Au reste, nous avons déjà dit que les esclaves ne sont chez les mahométans que des domestiques ou des amis, tandis que les esclaves des chrétiens ne sont que des espèces d'animaux qu'on fait travailler le fouet à la main, comme cela se pratique encore, à l'opprobre de l'humanité, même dans le pays de la liberté prétendue par excellence, aux États-Unis.

Les ennemis des Turcs ont été jusqu'à leur refuser leur tolérance religieuse. Nous accordons volontiers qu'elle soit une raison politique et une opération fiscale dans ses conséquences; mais toutes les tolérances religieuses dans les pays chrétiens ne sont rien autre chose que cela, témoin la position des protestants dans tous les États catholiques, et celle des juifs. Comment peut-on comparer la tolérance des musulmans avec celle de toutes les sectes chrétiennes? N'y a-t-il pas nombre d'églises chrétiennes même dans la capitale turque? Empêchent-ils qu'on y prêche contre eux ou qu'on y expose même çà et là dans les églises grecques les armes de Russie? Ne laissent-ils pas toute la pompe de leur culte, soit dans les églises, soit aux enterrements, aux Grecs, aux Arméniens, aux Juifs, aux Ignicoles, aux Indiens, tandis que les chrétiens, et même celui qui se prétend leur chef spirituel, le représentant de Dieu sur la terre, n'ont pas encore cessé jusqu'ici de persécu-

ter les juifs, à cause de leur déisme ; qu'en Espagne on a chassé et martyrisé les Maures et les Hébreux, comme s'ils étaient des damnés (1), et qu'on voit dans certains pays catholiques les églises des protestants privées de cloches, et, en général, ne pas partager les mêmes droits et la même faveur que les catholiques, tandis que de leur côté les luthériens, dans le Brandebourg, malgré leur grand Frédéric, ne permettent pas aux catholiques d'avoir des églises avec des clochers et des cloches. Si les Turcs ne voient point de mal aux processions et au culte chrétien, même hors de l'église, de semblables libertés ne sont jamais accordées ni par un gouvernement protestant ni par un souverain catholique. Où voit-on en Europe, hors de la Russie, des mosquées, et quelle opposition fanatique n'éprouverait pas à Marseille ou à Trieste la construction d'nn pareil édifice, et surtout les exclamations des muezins du haut des minarets ? Qui sait même à quelle série de notes diplomatiques ne donnerait pas lieu l'établissement d'un *Messdgid* sans minaret dans l'hôtel d'une ambassade turque ! N'a-t-on pas vu encore en 1839, l'autorité de Toulon embarrassée pour savoir où enterrer une femme arabe ? Où peut-on citer pareille intolérance en Turquie ? Ne sait-on pas que même parmi les protestants il y a çà et là des différences de faveur

(1) Comme exemple de l'intolérance chrétienne, nous citerons l'état des juifs en Autriche, sans le lui reprocher plus qu'aux autres pays. Ils ne peuvent pas y posséder de maisons dans certaines grandes villes, de manière qu'ils ont recours à des prête-noms. Ils obtiennent des cartes de séjour particulières. Ils ne peuvent pas même obtenir des permis de séjour dans certaines villes, ce qui les oblige à se mettre pour la forme en service chez quelque juif qui y est établi ; dans ce cas le gouvernement ne peut rien dire, parce que les juifs prétendent qu'ils ne peuvent employer que des domestiques de leur religion. Les enfants juifs n'ont d'autres moyens de s'instruire que les écoles primaires des rabbins, et semblent exclus de tous les enseignements intermédiaires jusqu'à leur entrée dans l'université. Aussi les juifs aisés sont réduits à se tenir à des maîtres particuliers. Malgré tous ces obstacles, ils savent s'enrichir, se faire payer leur prêt, comme se distinguer. Cependant on s'étonne de leur antipathie contre les chrétiens !

entre les luthériens et les calvinistes (1), ou les anglicans et les méthodistes ?

Croit-on donc bonnement qu'après la guerre de Trente-Ans, les catholiques allemands auraient fini par laisser tranquilles les protestants s'ils avaient pu en agir autrement? Ne les voit-on pas saisir chaque période en apparence favorable à leur système théocratique niveleur pour étouffer enfin de quelque manière que ce soit ce qu'ils appellent l'hydre de l'hérésie? Aujourd'hui surtout les papistes voyant l'Angleterre à la tête du protestantisme et d'un mouvement social qui ne convient pas aux ténèbres, se flattent de ramener dans leur giron, par l'Irlande, le plus puissant empire du monde. Toute menée politique ou religieuse leur est bonne à cet égard; tout allié, quel qu'il soit, est leur ami, pourvu qu'ils atteignent ce but, qui n'est autre, sous les prétextes les plus philanthropiques, que de faire rétrograder l'esprit humain. Or, s'il était possible de supposer que tous les autres pays dussent rentrer dans les langes de l'ignorance, le flambeau de la vieille et fière Angleterre suffirait pour rendre bien courte cette somnolence de l'intelligence.

On a été jusqu'à reprocher à la loi des mahométans de les empêcher de s'européaniser, c'est-à-dire de vivre comme nous avec des tables, des chaises, des lits, et, en un mot, avec tout l'attirail européen. On oublie ainsi que les chrétiens d'Orient tiennent tout autant que les Turcs aux usages qui leur sont donnés par la nature du climat et les traditions, tandis qu'ils ne sentent pas et méprisent même tous nos besoins artificiels. Ils se trouvent heureux ainsi, et ont raison de ne pas vouloir faire l'essai d'un bonheur et de commodités qui ne paraissent pas cadrer avec leurs idées. Cette séparation tranchée entre les Orientaux chrétiens comme musulmans et les Occi-

---

(1) Il a fallu par exemple une décision ou remonstration du congrès de Vienne pour admettre à Hambourg la possibilité qu'un calviniste pût siéger dans le sénat aussi bien qu'un luthérien; malgré cela ce cas n'a pas encore eu lieu.

dentaux est bien résumée dans l'usage commun aux uns et aux autres en Turquie de nommer l'Europe *Djaourska* ou le pays des incrédules.

Ce n'est pas nous qui oserons nous moquer de ce que des parvenus, des gens de bas étage, élevés subitement en Turquie à de hauts emplois, savent y montrer, au moins extérieurement, plus d'aisance et d'aplomb que si on faisait préfet ou ministre un de nos crocheteurs de rues ou un de nos barbiers. Si on a ridiculisé le Turc, parce que riche ou pauvre il se croit apte aux emplois même les plus élevés, on aurait dû, au contraire, y voir une noble ambition, un germe utile pour l'avenir de ce peuple, et rechercher uniquement les causes de cette idée; car toutes les nations ne sont pas jetées dans le même moule, et heureuses celles où le gouvernement est fort sans la distinction des castes. Les titres confèrent les talents est un dit-on attribué aux Turcs; mais ne s'applique-t-il pas assez souvent aux nominations des charges et des dignités dans notre vieille Europe?

Le Coran est dit être contraire à la liberté sociale, quoiqu'il n'y ait pas un pays européen qui offre dans ses institutions municipales une liberté d'action aussi étendue. Les détracteurs des Turcs avouent eux-mêmes que le sultan est loin d'être absolu, et que son autorité est restreinte par diverses considérations. Le chef du clergé, le moufti, a pour ainsi dire la tutelle du peuple; il peut par ses fetvas s'interposer entre le monarque et ses sujets, bien différent en cela des papes, qui ne tendent qu'à mettre leur pied sur la nuque des rois, et à élever sur leur humiliation leur pouvoir temporel usurpé.

Si les mahométans n'ont point encore eu de philosophes tels que Montesquieu, Descartes et Newton, il n'en faut pas accuser le fatalisme, mais leur développement encore incomplet. En effet, si la prédestination, prônée par certains sectaires chrétiens, n'a pas empêché qu'il naisse et se forme des philosophes dans ces sectes, de même il en sera pour la doctrine du fatalisme raisonnablement interprétée. Or, n'avons-nous pas déjà, comme preuves patentes de ces modifications,

les réformes militaires et civiles des sultans, l'introduction du système des quarantaines, etc. ?

Nous sommes loin de croire les Turcs, les musulmans rebelles à l'éducation sociale et stationnaires à tout jamais, comme ces chrétiens trop entichés de leur civilisation tout artificielle, et accompagnée de tant d'inconvénients et de misères pour certaines classes.

Ils ont déjà parcouru divers degrés de civilisation et avanceront encore dans cette perfection morale. Certainement tout annonce, au contraire, comme l'avoue M. Pouqueville, l'ennemi juré des musulmans, que le Turc, placé sous d'autres influences, deviendra bien différent de ce qu'il est. Il a dérogé à sa grandeur passée, parce que ses institutions nationales sont tombées en désuétude ou ont été altérées ; c'est à y revenir, en les adaptant aux besoins du jour, que doivent tendre les législateurs mieux éclairés de la Turquie. Ainsi, par exemple, l'imprimerie rendra inutiles les écrivains, une fois que l'instruction aura pris un plus grand développement, et ainsi de suite.

L'islamisme durera probablement, comme le judaïsme, aussi bien que le christianisme, et ce déisme particulier servira peut-être un jour de lien, de contre-poids ou de modérateur entre le paganisme absurde des peuples de l'Asie et de l'Afrique et la religion de Jésus-Christ. Sous ce point de vue, la conversion des musulmans pourrait être même regardée comme un malheur.

Si le christianisme s'est éloigné de ce qu'il était à son origine, il tend à y revenir par secousses ; de même l'islamisme pourra se dépouiller de son bagage superflu et modifier quelques doctrines accessoires. Ne doit-on pas penser que cette religion est déjà entrée dans cette ère de renouvellement, quand le temps des saints ou des fanatiques est passé, et qu'on est devenu incrédule pour ce qui est des miracles et pour certaines idées hétérogènes des prêtres ? L'idée d'un dieu, de l'immortalité de l'âme, d'un jugement dernier, de l'amour de son prochain, etc., n'en reste pas moins fixée dans les esprits, et n'est nullement ébranlée par cette manière plus philosophique de considérer la foi de Mahomet.

§ 2. Clergé et religion grecs.

Le clergé de l'*église grecque* (1) se divise en deux ordres. Le premier comprend les prêtres voués au célibat ou les *Hieromonachi*, savoir : non seulement les moines, mais tous les dignitaires de l'église, tels que les patriarches, les exarques, les métropolitains, les archevêques, les évêques et les archimandrites. Le second est formé par le clergé séculier, les *Kosmoipapades*, c'est-à-dire les curés ou *Papas*, et les diacres qui peuvent se marier avant d'être consacrés.

L'église grecque reconnaît quatre patriarches (2), savoir : ceux d'Antioche et d'Alexandrie, qui sont les plus anciens; celui de Jérusalem et celui de Constantinople, qui ne date que du ve siècle. Sous le tzar serbe Douschan, le métropolitain serbe prit rang parmi les patriarches, mais cela a cessé dans le XVIIIe siècle.

Ces patriarches devaient être égaux, d'après l'esprit de l'institution ecclésiastique; mais celui de Constantinople acquit petit à petit une suprématie sur les autres à cause de sa résidence dans la capitale d'un vaste empire, de telle manière que même le patriarche de l'église moscovite se trouvait placé dans sa dépendance.

Le *Patriarche* de Constantinople a un grand nombre d'employés supérieurs qui siégent autour de lui lorsqu'il officie. A droite de lui dans le chœur se trouvent quinze personnages, dont les plus importants sont l'archichancelier du trône patriarcal ou Grand-Logothète, le grand-économe ou trésorier (*Megas Oikonomos*), ou administrateur des biens et de la fortune de l'église, le grand-inspecteur des couvents (*Megas Sakellarios*), qui reçoit leurs revenus, et surveille la conduite des moines, le grand-gardien de la sacristie, le *Megas Skevophilatz*, c'est-à-dire des objets employés dans le service divin,

---

(1) T. *Papazlek*, s. *Sveschtenstvo*, a. *Preotou*, g. *Kleros*.
(2) T. *Patrik*, s. *Patriarch*, g. *Patriarchou*, g. *Patriarchès*.

le grand-chancelier, le *Megas Chartophylatz*, ou protocoliste et médiateur des différends, le grand-inspecteur des couvents des hommes, le *Sakelliou*, le protonotaire, le garde du vestiaire, le garde des sceaux, des écrivains, et celui qui explique l'évangile pendant la messe.

A gauche du chœur sont dix-sept autres employés, dont le plus élevé est l'archiprêtre, le *Protopapas*, l'intendant de l'église, le prêtre de voyage, les chanteurs, le bedeau et le porteur de lampes. Ces employés civils, appelés *Klerikoi*, étaient déjà avant le régime turc des laïques des principales familles de Byzance, à l'exception du grand-économe, du *Protopapas*, et des inspecteurs des couvents. Ces employés ont eu jadis voix dans l'élection ou la démission des patriarches; mais plus tard, il ne leur est resté que certains revenus tirés des principales communautés grecques et des couvents, ce qu'on appelle les droits de l'*exequatur*.

Le Saint Synode de Constantinople (1) consiste en 10 à 12 métropolitains dont les siéges sont les plus voisins de cette capitale, savoir : de ceux d'Héraclée, de Nicomédie, de Cizyque, de Calcédoine, de Nicée, de Césarée, de Larisse, de Salonique, d'Andrinople, de Smyrne, d'Ephèse et de Derée. Parmi eux, huit résident toujours auprès du patriarche, et sont appelés les plus distingués (*Egritoi*), portent le titre de vénérables, et sont abordés sous celui de saints pères (*Agioi Gerontoi*). Parmi les employés laïques, il n'y a que le grand Logothète qui ait accès au synode; les archontes ou les Grecs investis par les Turcs de hauts emplois, ainsi que les négociants distingués jouissent aussi de ce privilége.

Le Saint Synode est le tribunal supérieur pour le clergé de l'église d'Orient, et le tribunal d'appel pour les décisions prononcées par les évêques. De plus, il élit le patriarche, de même qu'il a le droit de lui ôter cette place. Il nomme les métropolitains, les archevêques (2) et les évêques (s. v. *Vladika*,

(1) T. *Djemâat*, s. *Sveti-Sabor*, g. *Agios Synodos*.
(2) S. *Metropolit*, v. *Mitropolitou*, g. *Archiepiskopos*.

g. *Episkopos*). Ces grands-officiers de l'église reçoivent à leur installation la massue et l'épée en signe de leur pouvoir, ornements impériaux extorqués jadis à la faiblesse des empereurs byzantins. Le synode règle et distribue les impôts ecclésiastiques, et forme le conseil du patriarche dans toutes les affaires ecclésiastiques. Néanmoins, pour l'exécution de la plupart des décrets synodaux, il faut un bérat ou firman du grand-seigneur.

En outre, à côté de ce synode général, il y a encore, sous le patriarche, comme cela devrait être pour chaque évêché, des synodes particuliers, composés de tous les dignitaires ecclésiastiques et des notables dans chaque diocèse. Cette assemblée rend la justice à tous les coreligionnaires du diocèse, et tient pour cela des sessions deux fois par semaine. Le patriarche préside lui-même ou se fait remplacer par un *Protosynkellos*.

Les revenus du patriarche sont fort considérables. Ils consistent d'abord dans les héritages des archevêques, des évêques, des prêtres célibataires et des moines, ainsi que dans les legs et les taxes d'ordination des hauts dignitaires. Ainsi une installation de métropolitain coûte à ce dernier vingt bourses ou 10,000 piastres; ensuite ces revenus se composent de contributions imposées à tout le personnel du clergé, et doublées presque à l'intronisation d'un nouveau patriarche, ainsi que des retenues sur les taxes de mariage, d'enterrement, etc. Enfin, les évêques y ajoutent encore un impôt annuel, et tous les trois ans chaque famille grecque est tenue à une certaine cote-part.

Tous ces revenus sont réunis dans une caisse générale qui jouit d'un grand crédit, vu ses ressources, ce qui fait que les Turcs comme les chrétiens grecs y placent ou empruntent de l'argent. C'est une des causes principales de la protection accordée par les Turcs à l'église grecque. Néanmoins, la Porte ne s'est pas contentée de percevoir annuellement du patriarche diverses sommes qui, avant la séparation du royaume grec, se montait à 20,000 piastres, représentant alors 20,000 francs, elle a prélevé de plus un droit de *Calemiye* de 10 p. cent., environ 10,000 piastres, pour fournir aux Bostandgis 5 ocques

de viandes par jour, 750 piastres pour le grand-prévôt des routes de Bosnie, et 1,358 p. pour le patriarcat serbe d'Ipek, qui a cessé depuis long-temps (1). Par suite de ces exactions du divan, les dettes de l'église d'Orient se sont toujours accrues et ont pris le nom de dettes de la cour (*to kreos Aulikon*) en opposition aux dettes particulières du patriarche.

Pour couvrir au moins l'intérêt de ces dettes, chaque évêque fut obligé d'envoyer annuellement une certaine somme à cet effet. Les évêques nouvellement nommés signent pour cela une créance de cour (*Aulika Omologia*), et s'engagent à payer les intérêts de la somme promise. Ces créances se vendent et sont achetées préférablement à des immeubles pour pouvoir mieux cacher sa fortune au gouvernement. La valeur de ces papiers s'élevait à plus de 1,000,000 de piastres turques avant la révolution de la Grèce.

Les évêques ne reçoivent leur *exequatur* ou Bérat de la Porte qu'à prix d'argent (2). L'achat des places est donc établi par le fait dans l'église grecque comme pour les paschaliks, plus d'un évêque, et même des patriarches n'ont acquis leurs dignités qu'en les achetant et subornant les personnages dont dépendaient leur nomination. Aussi on doit être étonné de trouver encore çà et là parmi un haut clergé ainsi composé des hommes instruits, et surtout de les trouver la plupart au poste d'honneur dans les moments critiques. Probablement, l'amour-propre est autant en jeu que la conviction religieuse dans la résignation avec laquelle le clergé grec a supporté souvent des persécutions affreuses avec l'héroïsme des martyrs.

Le patriarche de Constantinople a sous lui en Europe un

---

(1) Voyez *Voyage* de M. Pouqueville, vol. VI, p. 188.

(2) Ces détails sur le patriarche et le synode de Constantinople et ce qui suit sur les revenus des évêques et sur la subdivision des moines, sont tirés en grande partie de l'ouvrage sur le peuple grec relativement à son église et ses lois. (*Griechische Volk*, etc., par M. G.-L. de Maurer. 1835. 2 vol. in-8°.

nombre assez considérable de métropolitains et d'évêques résidant surtout à Andrinople, à Philippopoli, à Eski-Sagra, à Varna, à Ternova, à Nikopoli, à Viddin, à Nisch, à Sophie, à Uskioub, à Melenik, à Seres, à Vodena, à Greveno, à Castoria, à Monastir, à Larisse, à Arta, à Janina, à Prevesa, à Berat, à Douratzo, à Prisren, à Pristina (?), à Serajevo, à Piva, (archimandrite-évêque) et à Mostar ; des archevêques ou métropolitains résident à Andrinople, à Varna, à Salonique, à Nicopoli, etc. Le même patriarche est censé commander encore au métropolitain et aux trois évêques de Servie, ainsi qu'au métropolitain et aux évêques des principautés valaques. Il n'y a que l'évêque du Montenegro qui soit à moitié hors de sa juridiction, parce qu'il est obligé de se faire consacrer en Russie, depuis qu'au commencement du siècle passé, pour aller se faire consacrer comme anciennement par le métropolitain d'Ipek, l'évêque Daniel Petrovitch Niegousch fut retenu, contre la foi donnée, prisonnier à Podgoritza. Il n'obtint sa liberté qu'au moyen d'une rançon considérable de 1,000 ducats payée par les habitants du pays de Zeta et de 2,000 ducats provenant en partie de la vente du vestiaire ecclésiastique dans le Montenegro.

Les *évêques* ne peuvent pas se marier ou doivent être veufs, et sont pris en général pour cela parmi les moines ; les curés ou popes, au contraire, peuvent prendre femme une fois. Néanmoins, au sujet du mariage des prêtres, l'église grecque n'est point si rigide et si contraire au bon sens que celle de Rome ; car l'empereur Alexandre, en sa qualité de chef de l'église, avait publié un ukase qui permettait même aux moines de renoncer à leurs vœux, de sortir de leurs couvents et de se marier.

Les métropolitains, les archevêques et les évêques gouvernent leur diocèse environ comme le patriarche toute l'église. Ils surveillent les églises et l'enseignement, ils nomment les prêtres et leur donnent l'ordination, et ils sont en même temps la juridiction ecclésiastique. Comme le patriarche et ses hauts assesseurs ecclésiastiques, ils sont exempts vis-à-vis des Turcs

de toute servitude personnelle, en particulier du *karatsch*, et ne peuvent être mis en prison que pour des crimes graves. De plus les métropolitains et les archevêques devaient dans le principe exercer une surveillance sur les évêques de leur diocèse, mais la plupart de ces hauts dignitaires n'ayant point d'évêques sous eux ou ceux-ci ne s'inquiétant guère de leurs supérieurs, les métropolitains et les archevêques n'ont guère qu'un titre et un rang supérieur aux évêques sans plus d'autorité qu'eux. Aussi le patriarche Grégoire voulait, avant la révolution grecque, subordonner tous les prélats immédiatement au siége patriarcal.

Dans l'origine, chacun de ces hauts dignitaires devait avoir un personnel d'employés comme le patriarche, mais presqu'aucune église épiscopale ne peut plus satisfaire à ce luxe. A l'ordinaire il y a un trésorier, un chancelier, un inspecteur des couvents et un pour les couvents de nonnes lorsqu'il y en a. Le chancelier est un employé important, puisque, outre les protocoles, il est chargé de la rédaction des testaments et des autres écrits d'administration civile. Il est singulier pour un Européen de voir un prélat entouré d'évêques, de moines et de clercs qui aspirent aux hautes dignités de l'église, et qui commencent par le rôle de domestiques chez un métropolitain ou un évêque.

Ces dignitaires forment avec les primats et les notables du pays un synode qui a les mêmes attributions que celui de Constantinople. L'évêque en est le président ou s'y fait représenter par un *Protosynkellos*.

Les revenus des métropolitains, des archevêques et des évêques proviennent des biens de l'église et du casuel appelé les droits épiscopaux. Chaque village est obligé de payer 50 à 60 piastres et un mouton pour une messe, 10 à 50 piast. pour une messe des morts nommée *Prothesis*; 50, 100 et 200 piast. pour une messe semblable nommée *Sarantalitourgon* (40 liturgies). On cite même des cas où on a payé 2,000 piast. pour ce service.

Dans les héritages, l'évêque reçoit, d'après le droit coutu-

mier, jusqu'à un tiers de la succession pour dire des messes pour le défunt. Les permis de mariage se paient 5, 10 et 15 piast., pour des seconds mariages on exige 25 à 50 piast., et pour des troisièmes 50, 100 à 200 piast. ; mais s'il se présente quelque obstacle de parenté, les dispenses se vendent fort cher. Ensuite la célébration des mariages et les baptêmes se paient 15 à 30 piast., et ces hauts ecclésiastiques ne vont guère à un enterrement à moins de 15 piast. Chaque divorce rapporte aussi d'assez bonnes sommes fixées suivant les fortunes et le caprice des évêques.

De plus ils prennent de chaque famille par an, comme droit de cheminée, 10 paras, et en nature une certaine quantité de blé, d'huile, de vin, de soie, etc.

Chaque prêtre est obligé de faire, sous peine d'excommunication, à son nouvel évêque un présent, nommé en grec *Philotimon*; c'est au moins un ikosare ou un écu de 5 fr. Le jour de l'Épiphanie, il doit un petit don en argent et à Pâques un agneau. Il peut y avoir des évêques fort rigides sur ce chapitre, mais ce sont des exceptions, car en Turquie il y a bien des localités où le curé ne voit jamais son évêque. A sa mort, son cheval et sa soutane reviennent de droit à l'évêque.

Le curé donne à l'évêque 20 paras par famille de son village pour le droit d'y exercer sa charge, ce que les Grecs appellent *Batiki*. Si l'église du village n'est pas la propriété du curé, il est obligé de donner quelque chose au propriétaire.

Comme chefs de l'église, les évêques peuvent suspendre les prêtres et les autres ecclésiastiques dans leurs fonctions, comme aussi les absoudre de cette peine. Cette absolution a lieu à prix d'argent, et est encore un moyen de s'en procurer.

L'ordination de chaque prêtre rapporte à l'évêque 100 à 150 piast. ; mais s'ils sont mariés la somme est bien plus forte, et s'élève de 2 à 300 piast.

Les évêques tirent aussi de l'argent des couvents de leur diocèse ; ceux qui sont sous la direction de l'évêque s'appellent *Evoriaka*, et sont soumis à un impôt annuel, tandis que ceux

nommés *Stavropegia* dépendent immédiatement de l'église patriarcale de Constantinople. Ces derniers n'ont besoin que d'offrir une fois le *Philotimon* à l'évêque arrivant dans le diocèse où ils se trouvent.

Pour lever tout ce casuel, et pour bénir en même temps avec ou sans eau bénite et à prix d'argent toutes leurs ouailles de maison en maison, les évêques font au moins chaque année une tournée dans leur diocèse. Le plus souvent les collectes ont lieu, une à Pâques et une à l'Épiphanie, le 6 janvier. La première tournée d'un nouvel évêque est surtout très fructueuse. Les métropolitains emploient pour ces tournées leurs évêques suffragants, qui ont droit d'appuyer leurs demandes de la force brutale des kavas turcs.

D'après le produit de ces revenus, on peut diviser les évêchés en 4 classes : ceux de 80,000 piast., ceux de 60,000, ceux de 40,000 et ceux de 25,000. Ajoutant à cela le produit des biens fonds, on voit que les dignitaires de l'église sont assez bien dotés, vu la valeur de l'argent en Turquie. Si les évêques ne peuvent réunir les sommes demandées par le patriarche, ils empruntent et font retomber l'intérêt exorbitant de ces sommes sur leurs ouailles, pouvoir énorme, s'il n'était pas contre-balancé un peu par le crédit des archontes ou chefs des communautés chrétiennes. Aussi les évêques sont assez mal vus des chrétiens.

Le reste du clergé comprend les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les anagnostes, les chanteurs (*Psaltaïkasonikoi*) et les bedeaux. Ils se subdivisent aussi en *Ephemerios*, ou prêtres célébrant la messe ; *'Pneumatios*, ou confesseurs vendant l'absolution, et *Proestos*, ou économes d'église. Ces derniers sont remplacés en partie dans les provinces autrichiennes serbes par les anciens ou tuteurs (*Toutor*) pour les pauvres que chaque paroisse élit chaque année à la Toussaint. Le prêtre reçoit son ordination à prix d'argent, particularité que nous sommes loin de louer comme M. Urquhart ; nous souhaiterions, au contraire, que des examens réguliers assurassent aux populations un bas-clergé plus instruit.

Les prêtres doivent dire la messe, marier, baptiser avec de l'eau et de l'huile, offrir l'huile sainte aux malades, administrer les sacrements sous les deux espèces; mais la consécration des prêtres n'appartient qu'aux évêques. Quant à la confession, il est vrai qu'elle a lieu presque entièrement auprès des évêques et des moines, parce qu'ils inspirent plus de respect que les popes. Ces derniers ont cependant en partie le droit de confesser et confessent dans d'autres pays, mais il leur faut pour cela une permission particulière de l'évêque. Les popes sont exempts de la capitation, mais soumis aux corvées ou *Angari*, comme leurs ouailles, et aux logements forcés comme leurs supérieurs.

Les *diacres* servent les prêtres pendant la messe; ils récitent des prières, font brûler de l'encens, etc. C'est eux qui sont chargés particulièrement de lire l'évangile pendant la messe. Les sous-diacres (*Ypodiakonoi*), ou nommés anciennement *Ypèretai*, ont soin des ornements de l'église, ainsi que des vases sacrés sur l'autel; ils allument les lumières, etc. Les lecteurs ou anagnostes (*Anagnostai*) lisent les psaumes et les évangiles dans l'église, ce que font les diacres pendant la messe. Les bedeaux (*Thyrôroi* ou *Pyloroi*) portent les cierges dans les processions, d'où ils s'appellent aussi *Lampadarioi*.

Le prêtre est regardé comme le père spirituel de sa commune, d'où vient son nom de *Papas*, en slave *Pop* et en valaque *Popa*. Ses marques distinctives ne sont, comme nous l'avons dit, que la barbe, un bonnet bas, rond en haut et un bâton. Leur ignorance est en général crasse, et ils ne savent que leur rituel. Ils ne se distinguent, du reste, en rien des paysans, travaillent aux champs comme eux, ou exercent même certains métiers; mais à l'ordinaire ils sont plus proprement habillés que leurs ouailles. Nous en avons vu maîtres de poste ou aubergistes. Les Turcs ne les respectent que peu, cependant quelquefois on voit des imans et des popes amis.

Si le célibat n'est pas ordonné pour les prêtres, leur mariage est cependant sujet à diverses restrictions. Depuis que l'état monacal a été vénéré en Orient, ce qui est arrivé au

IVᵉ siècle, on a choisi les évêques ordinairement parmi les moines. Quant aux autres ecclésiastiques, il faut qu'ils se marient avant l'ordination. Si un prêtre, déjà reçu, veut se marier, il est soumis à la discipline ecclésiastique. Si un prêtre veuf veut se marier, il perd le droit d'administrer les sacrements. Si un diacre ou sous-diacre est dans ce cas, il conserve sa place, mais n'avance plus en grade. Aujourd'hui, presque tous les curés de campagne sont mariés, et sont en général plus laborieux que les célibataires, qui sont aussi moins bien vus de leurs paroissiens. L'église même donne la préférence aux premiers.

Le revenu des prêtres varie beaucoup suivant les provinces. Quelques églises ont des biens fonds; toutes gagnent par la vente régulière des cierges. Les revenus principaux sont encore le casuel (t. *Pravilo*, g. *Tychèron eisodema*), qui est différent suivant les localités, pour l'espèce, le temps et la quantité. En Turquie, le prêtre reçoit pour un mariage 3, 5 à 10 piast., pour un baptême des bas ou de 1 à 3 piast.; pour un enterrement 3 à 5 piastres; pour une messe des morts appelée *Sarantalitourgon* 5 piast. De même on le paye pour d'autres messes, des prières pour des malades, l'extrême-onction, ainsi que pour l'*Agiasmos* ou la consécration mensuelle de l'eau bénite.

De plus, le samedi et les jours de grande fête, chaque famille apporte un pain au prêtre dont une parcelle est consacrée sur l'autel. On fait des collectes pour lui quatre à cinq fois l'année, les jours de grande fête et dans l'église, et on va aussi collecter dans les maisons de l'huile, du vin, du blé, de la soie, etc. Les excommunications sont encore une source de revenus.

Le curé bénit plusieurs fois dans l'année à prix d'argent les champs, les semailles, l'aire pour battre le blé, les maisons nouvelles, les vaisseaux, les filets; il excommunie certains insectes destructeurs, etc.; en un mot, le curé va quêter en offrant des prières en échange, et ce n'est qu'en Servie que, depuis quelques années, ceux dans les villes touchent une somme fixe par an.

On fait aussi des collectes pour la construction et l'entretien des églises et des institutions publiques. Elles ont lieu le dimanche et les jours de fête.

En Turquie, bien des villages n'ont pas de prêtres, ce qui a lieu quelquefois, parce qu'il n'y a pas assez de familles pour l'entretien d'un curé. Dans les pays grecs qui avaient pu conserver des libertés, comme dans l'Archipel, les prêtres pullulaient, ainsi que les églises et même les chapelles, qui sont très rares en Turquie. Dans l'Archipel, on comptait jusqu'à 630 prêtres, 502 églises, pour 17,000 familles.

En Servie, le prince Milosch avait fixé à Belgrade, le 16 février 1816, conjointement avec Melentje Nikschitchi, métropolitain d'Oujitze, et l'archimandrite du couvent de Vratchevschnitza, les redevances à payer aux ecclésiastiques. Les évêques serbes devaient recevoir annuellement de chaque couvent 25 piast., de chaque église 12 piast. et 20 paras, bien entendu qu'on n'affermerait plus les églises; chaque ordination leur rendait 100 piast., et chaque prêtre leur payait 10 piast. par an; ils avaient droit à 2 piast. pour un premier mariage, à 4 pour un second, à 6 pour un troisième, à 6 paras pour chaque maison et à 1 piast. 4 paras comme droit de cheminée, le *Dimnitza*. Les prêtres recevaient pour les baptêmes des bas ou 1 piast. 20 paras, et du parrain 10 paras; pour l'enterrement d'une personne aisée 10 piast.; d'un pauvre 5 piast., d'un enfant, au-dessous de 7 ans. 2 piast.; pour l'extrême-onction 3 piast., ou pour chaque prêtre 1 piast.; pour une grande prière 1 piast.; pour une petite 20 paras; pour l'eau bénite 12 paras; pour de l'encens 12 paras; pour un premier mariage 3 piast., pour un second 6 piast., pour un troisième 8 piast. Enfin dans les villages, chaque chef de famille donnait aux curés 12 ocques de blé, ou la valeur équivalente en argent, et dans les villes 1 piast. 20 paras. Le 20 janvier 1823, le prince Milosch régla bien mieux à Kragoujevatz cette partie délicate de l'alimentation du clergé, et adressa aux évêques la publication suivante :

« Très honorables messieurs et très vénérables pères,

» Le peuple serbe ayant manifesté au sultan son désir de voir réunis en une seule somme et livrés dans les caisses publiques sous une seule rubrique les impôts levés jusqu'ici sous divers noms et à différentes époques, nous avons cru devoir en conférer avec les knes, les anciens des districts et les kmets. La régularisation de cette affaire était d'autant plus urgente que des abus s'étaient glissés avec le temps dans la levée de ces taxes de la part des évêques et avaient produit des plaintes fondées dont les preuves se trouvent dans notre chancellerie. Dans cette assemblée, tenue les 13 et 14 décembre 1822, nous avons résolu de substituer à l'impôt des cheminées et aux autres revenus ecclésiastiques ce qui suit :

» 1° Chaque évêque recevra annuellement 18,000 piastres ou 1,500 p. par mois; pour l'ordination d'un prêtre 50 piastres; en lui donnant le sceau ou *syggelie* la même somme; pour l'antimesse 12 piastres; pour la consécration d'une église 100 piastres; 2° pour la visite du tombeau d'un prêtre ou d'un laïque il doit s'entendre avec les parents du défunt; 3° le gouvernement se charge de la vente des *nouries* aux prêtres, de l'impôt des cheminées et d'autres taxes, et défend l'affermage des *nouries;* 4° les dettes des évêques serbes à la sainte église de Constantinople restent à la charge du gouvernement et seront payées par ses revenus après un accord entre lui et cette église (1); 5° les revenus des sceaux délivrés par les évêques aux protopresbytériens et par ceux-ci aux personnes qui se marient, sont supprimés; 6° MM. les évêques entretiendront avec leur paie convenablement leurs protosyggelles, les archidiacres et leurs secrétaires; 7° M. l'archevêque de Belgrade se trouvant près de nous et du visir et ayant plus de dépenses recevra 20,000 piastres de nous et de nos descendants.

» En ordonnant ceci, nous ne prétendons nullement commander ou défendre aux évêques de recevoir de quelqu'un les dons librement offerts en argent ou quoi que ce soit, pour des prières auprès des malades, pour la consécration d'eau bénite, etc. De même, nous ne défendons pas, mais nous recommandons, au contraire, à MM. les évêques de visiter souvent leurs paroissiens pour instruire le peuple et les prêtres. Nous espérons que MM. les évêques accéderont volontiers à ces désirs, qui sont les miens et ceux mani-

(1) Cette dette s'élevait à près de 137,433 piastres, pour lesquelles les deux évêques de l'ancien paschalik de Belgrade avaient à payer, outre les impôts ordinaires, environ 20,000 piastres pour les intérêts.

festés par le peuple serbe dans l'assemblée, d'autant plus qu'ils s'épargneront ainsi beaucoup de peine et éviteront toute oppression vis-à-vis du peuple.

» Nous prions MM. les archevêques de déclarer par écrit s'ils accèdent à ces propositions; dans le cas contraire, nous nous efforcerons de terminer cette affaire d'après les voies ordinaires.

» En me recommandant à vos saintes prières, je me dis votre dévoué serviteur,

» MILOSCH OBRENOVITCH, knias (prince) de Servie. »

Les évêques ne furent pas fort contents de cette ordonnance; ils s'en plaignirent surtout secrètement à l'étranger, car d'après l'usage ancien chacun recevait pour le droit de cheminée au moins 30,000 piast. L'église de Constantinople se montra d'abord satisfaite du décret, et accepta quelques sommes, comme dettes dues; mais elle changea plus tard d'idée. Enfin, après de longs débats, cette ordonnance fut abandonnée en 1825; le 2 juin de la même année, on détermina, conjointement avec les ecclésiastiques serbes des deux éparchies de Belgrade et d'Oujitze, les redevances aux prêtres sous le taux suivant : Pour de l'eau bénite à une femme en couches, 10 paras ; pour un baptême, une paire de bas ou 1 piast., plus du parrain 20 paras ; pour l'enterrement d'une personne aisée 10 piast.; pour une personne non pauvre, 5 fr.; pour un pauvre rien, pour un enfant 2 piast.; pour l'extrême-onction à un knes ou marchand de quelque considération, 6 piast., et au reste du peuple seulement 3 piast.; pour une grande prière, 2 piast., et une petite 20 paras; pour de l'eau bénite pour un mois 12 paras, pour de l'encens 12 paras, et dans les villes 20 paras ; pour les prières des morts de 40 jours 20 paras, pour celles un an après l'enterrement, 1 piast.; pour celles durant un an, 1 piast. 20 paras; enfin des matières alimentaires d'après l'ancien usage.

D'après des règlements ultérieurs et postérieurement à la réunion des 6 districts, retenus par les Turcs jusqu'en 1834, le haut clergé serbe a été porté de 2 à 4, et est composé d'un archevêque métropolitain, M. Pierre Joannovitch, résidant à

Belgrade, et de trois évêques, savoir : M. Géracime Georgievitch, évêque de Schabatsch ; M. Nicephore Maksimovitch, évêque de Tschatschak, qui a remplacé celui de d'Oujitze, et M. Doci-thée Novakovitch, évêque de Timok, demeurant à Zaitschar. De plus, d'après le règlement de 1839, un évêque titulaire est consacré, et reste attaché au métropolitain avec quelques archiprêtres et prêtres.

Le métropolite reçoit à présent, d'après le règlement de 1839, 6,000 fl. (15,000 fr.) par an, tandis qu'auparavant il ne touchait que 3,000 fl. Il y a de plus certains biens territoriaux affectés à l'évêché de Belgrade, et consistant surtout en vignobles près de Semendria. Les évêques reçoivent 4,000 fl. (10,000 fr.) depuis 1839 ; auparavant ils n'en avaient que 3,000.

On compte en Servie environ 900 ecclésiastiques, dont ceux de quelques villes ont seuls un salaire fixe ; les autres vivent du casuel, comme en Turquie. Il y a, en outre, tout au plus une centaine de moines. Le prince Milosch a ordonné sagement qu'on ne donnerait l'ordination qu'au nombre de prêtres nécessaires, pour le service de toutes les paroisses ; ainsi il faut attendre des vacances jusqu'à la création d'un nouveau prêtre, ce qui fait qu'il n'y en a point d'inutiles. Depuis plusieurs années, on est occupé à fournir des églises à chaque commune.

Les Slaves de Turquie ont eu pendant long-temps un patriarche particulier, indépendant de celui de Constantinople. Le moine Sava, qui se donna tant de peine pour extirper tout catholicisme dans les États de son frère, le kral Étienne Nemanovitch, obtint, en 1221, à un synode tenu à Nicée, que les prélats serbes pussent se choisir eux-mêmes leur archevêque. Sava fut lui-même le premier serbe revêtu de cette haute dignité. La confirmation seule était réservée au patriarche de Byzance ; mais en 1351 l'empereur serbe Etienne Douschan fit tenir un synode serbe et bulgare à Seres, où le métropolitain serbe fut élevé au rang de patriarche, et déclaré indépendant de celui de Constantinople. Il était non seulement à

la tête de tout le clergé serbe et bulgare, mais il étendait même son autorité sur une grande partie de la Macédoine. Sa résidence fut placée à la sortie du Streta-Gora, derrière Ipek, dans la Haute-Albanie.

Le patriarche grec prononça alors l'anathème contre les Serbes, d'autant plus que le tzar Douschan tendait à se substituer à l'empereur byzantin; cet anathème ne fut levé qu'en 1376, sous le roi serbe Lazar et l'empereur Paléologue. Le patriarche grec Théophane reconnut lui-même l'autorité de son rival, depuis la mer Adriatique jusqu'à la mer Noire. En 1690, le patriarche serbe Arsenius III, Tschernojevitch, ayant poussé les Serbes à la révolte, émigra avec 37,000 familles en Hongrie. Son successeur Arsenius IV, Jeannovitch, en fit autant en 1737, à l'invitation de l'empereur Charles IV.

En 1765, le patriarche Samuel de Constantinople put donc se fonder auprès des Turcs de ces trahisons répétées pour faire supprimer cette dignité, et ramener les Slaves dans son giron. Il l'acheta en conséquence, et dès lors cette place fut à l'enchère, et les Serbes ne reçurent plus que des métropolitains grecs, dont le prémier fut un certain Jean Karadjia de Constantinople.

Tant que le patriarche, les métropolitains et les évêques furent Slaves, ils purent avoir la main à ce que les prêtres et les moines sussent quelque chose, comme le prouvent des manuscrits écrits pendant la domination turque. Ces dignitaires étaient de la nation, en parlaient la langue et savaient qu'ils resteraient dans le pays. Au contraire, lorsque des Grecs eurent pris la place des Slaves, on ne trouva bientôt plus de prêtres sachant bien lire. On les admettait sans examen, et on préférait à tout autre celui qui payait le plus. On ne pouvait naturellement rien attendre de gens ne sachant pas la langue et étant d'une nation qui n'a jamais été en rapports très amicaux avec les Slaves, et surtout avec les Serbes. D'ailleurs ils n'affermaient leurs diocèses que pour un an, ils étaient donc obligés de rassembler de l'argent pour

rembourser le capital et les intérêts, et pouvoir à l'avenir conserver leur place, ou pour pouvoir vivre si d'autres concurrents offraient davantage.

Enfin ces prélats grecs n'étaient souvent que des gens sans éducation ; on cite parmi eux des banqueroutiers, des moines ayant collecté de l'argent pour eux sous le nom supposé d'un couvent, et même de très mauvais sujets. Ainsi, par exemple, en 1797, un prêtre grec vint à Orschova (s. *Rrschava*) et se plaignit aux marchands de n'avoir pas de l'argent pour atteindre le lieu de sa destination. On fit une collecte, mais au lieu d'aller où il prétendait vouloir se rendre, il alla à Adakale ou Nouveau-Orschova, auprès du commandant turc Redschep. Il en devint un des Pandoures, puis Bouloukbaschi ou caporal des Pandoures; et il fit en cette qualité des courses militaires en Valachie. Plus tard, il fut inspecteur du sel envoyé en Bosnie sur des barques par Reschep ; mais celui-ci devant se rendre en 1813 à Constantinople, il demanda à l'ex-prêtre ce qu'il désirait pour ses services. Ce dernier eut l'effronterie de demander la place de métropolitain à Belgrade. Reschep l'envoya à Sophie en le recommandant pour cette charge, mais heureusement le grand-visir Kourschid-Pascha l'avait déjà donné à un prêtre de Nisch, son secrétaire et son interprète pendant la guerre serbe. Celui-ci imposa ses curés et ses ouailles plus fortement qu'un Turc même, et lorsque la guerre éclata de nouveau en 1815 entre les Serbes et les Ottomans, il s'enfuit en Bosnie, et passa de là par la Hongrie à Constantinople, en portant au cou une croix précieuse avec un ruban vert.

Il est vrai qu'un Serbe pouvait aussi aspirer à devenir évêque s'il savait le grec, mais on lui demandait toujours plus d'argent qu'à un Grec. Dans l'ancien royaume serbe, il y avait quatre évêques qui prenaient chacun le titre de métropolitain, savoir : ceux de Belgrade, de Nisch, d'Oujitze, de Novibazar et de Prisren. Ils demeuraient tous dans des villes en grands seigneurs. Lorsqu'ils allaient quelque part, ils étaient à cheval, et ils avaient à côté d'eux, ou sur un cheval de parade, un sabre et une massue comme signes de leur puissance, et pour tenir

leur rang parmi les Ottomans ils étaient accompagnés d'un kavas, comme *Jasakdjia* (1).

Tel était l'état pitoyable de l'Église serbe avant les révolution glorieuses de Tzerni-Georges et de Milosch. Le premier soin de ce dernier fut que le chef de l'Église serbe ne se trouvât dans aucune dépendance du clergé des États autrichiens; c'est pour cela qu'il fit réellement déclarer par le patriarche de Constantinople l'évêque de Belgrade métropolitain chef indépendant. En effet, avant lui, sous Tzerni-George, le métropolitain hongrois de Carlovitz, Étienne Stratomirovitch, avait joui comme compatriote de quelque considération parmi le clergé serbe, et son portrait se trouve même encore dans certains couvents (2).

De plus, en 1830, le prince a obtenu que le métropolitain serbe fût indépendant du patriarche de Constantinople, c'est-à-dire qu'il fût élu à cette place viagère par le prince, conjointement avec les évêques, mais que le patriarche de Constantinople n'eût que le droit de le confirmer, consécration pour laquelle le métropolitain actuel s'est encore rendu à cette capitale. Depuis lors, il a été spécifié solennellement dans un firman qui suivit le traité d'Andrinople, que le patriarche de Constantinople n'aurait que l'investiture des évêques et des métropolitains nommés par la nation serbe. La Valachie a aussi un métropolitain à des conditions semblables d'indépendance.

(1) Tiré de notices de M. Vouk.

(2) Ce petit pape des religionnaires grecs d'Autriche s'élit à Temesvar, au moyen d'une assemblée présidée par un représentant du gouvernement hongrois, à l'ordinaire un général, et composée de 25 députés ecclésiastiques, parmi lesquels figurent les 10 évêques grecs, de 25 députés militaires et de 25 députés civils délégués par les peuples serbe, croate et dalmate du rite grec. A la dernière élection, faite le 23 novembre 1835, le général baron de Czollitsch présidait, et on a élu métropolite M. Stankovitch, évêque de Neograd (Neusatz), qui est loin de jouir en Turquie de la même influence que son prédécesseur. En Hongrie, un des évêchés grecs les plus importants est celui de Carlstadt, dont le chef actuel est M. Eugène Joannovitch.

Le prince Milosch éleva à cette dignité, en 1831, son compagnon d'armes et d'infortunes, le digne archimandrite Miletin Pavlovitch, du couvent de Vratchevschnitza, auquel a succédé, en 1833, M. Pierre Joannovitch, né en Syrmie, et auparavant un des secrétaires du prince. Cet homme, à barbe noire et figure expressive, a déjà prouvé que son choix avait été judicieux.

Le métropolitain de Servie est aussi soumis au synode des évêques quand il y a quelque chose à redire à sa conduite ou à son administration. Les dispenses pour les mariages et les permissions de divorce sont données aussi par le synode des quatre évêques. Néanmoins il s'est présenté des cas où le prince a levé le véto du synode; ainsi un déserteur russe marié ne pouvant plus retourner chez lui sans s'exposer à des peines graves, a voulu faire légitimer une nouvelle union en Servie, Le métropolitain connaissant le cas ne pouvait pas accorder la bigamie; néanmoins le prince a ordonné qu'on procédât au mariage pour se conformer à la raison, en se mettant au-dessus des lois.

Sous Tzerni-George, il est même arrivé que ce chef a ôté lui-même pour la forme l'habit ecclésiastique au proto-papas Mathieu Nenadovitch, lui a permis de se remarier, contre les lois de l'Église, et de quitter son état pour devenir knes, tout en conservant son costume ecclésiastique.

Le clergé serbe étant chargé de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès, le métropolitain actuel a fait confectionner et distribuer dès 1836 les registres nécessaires, et, sous ce rapport, la Servie est sortie de la barbarie turque.

Il y a environ 200 ecclésiastiques séculiers dans le *Montenegro*, et aucune loi ne limite leur nombre. Tout prêtre doit s'abstenir jusqu'à la première fête des Rois de prendre part à une cure. Vers ce temps on distribue les maisons entre le nombre des ecclésiastiques qui se trouvent dans un lieu, de manière que suivant leur nombre leurs revenus sont fort différents. Ils ont bien aussi la ressource de certaines taxes pour

leurs fonctions; mais étant fort nombreux, ces dernières rendent peu, de manière qu'ils travaillent la terre, font le commerce du bétail, et l'un tient même l'auberge de Cetigne. Ils versent eux-mêmes à boire à leurs hôtes, et sont en même temps serdar et grand prévôt, voïvodes et knes. Ceux qui ne sont pas revêtus d'une de ces dignités sont comptés parmi les *Glavaris*. En général, la dignité ecclésiastique est presque héréditaire, puisque chaque prêtre élève son fils pour cet effet, et même celle d'archiprêtre est toujours le partage de certaines familles. Enfin, ils portent des pistolets et ne posent leurs armes que lorsqu'ils officient; ils vont même à la guerre, mais ils commandent ou encouragent seulement, parce qu'ils ne pourraient continuer leurs fonctions s'ils tuaient quelqu'un.

Cette égalité des prêtres avec les autres habitants fait que les membres des familles les plus considérées se font un honneur d'entrer dans la prêtrise, tandis qu'en Servie et en Hongrie il ne s'y voue que des personnes ne voyant pas d'autres carrières ouvertes pour eux, et il y a même des jeunes gens qui préfèrent rester pauvres que de se laisser croître la barbe et se porter autrement que leurs compatriotes. A la révolution serbe, on a vu des prêtres quitter cet état seulement pour de beaux habits, ce qui était défendu aux chrétiens sous les Turcs.

Dans le Montenégro, les parents d'un jeune homme destiné à être prêtre le marient dans son enfance, et sa femme reste comme fille chez ses parents; le mari est consacré par l'évêque et fait ensuite ses études, et lorsqu'il les a achevées et est devenu homme, il conduit sa femme à la maison. Ces filles, déjà femmes (*pro forma*) en bas âge et conservant leurs habillements de filles, sont appelées par moquerie *Popadia* (prêtresse). Si l'une d'elles meurt avant de venir chez son mari, celui-ci doit rester veuf; mais s'il meurt, elle peut se remarier. Cette singulière pratique vient probablement de la crainte de manquer d'évêque pour la consécration. Ainsi, de 1832 à 1833, avant que l'évêque actuel fût consacré, beaucoup d'enfants furent consacrés prêtres par un évêque serbe venu par

hasard dans le pays, et plus tard ils allèrent à l'école. Quand le prêtre nouvellement consacré dit la première messe, il va d'une chambre à l'autre du couvent en portant une cruche d'eau-de-vie dans une main et un verre dans l'autre, et il en offre à ceux qu'il trouve.

Dans les *principautés valaques* il y a un archevêque ou métropolitain et deux évêques, et dans la Moldavie un archevêque et trois évêques. Il y a beaucoup d'églises, de couvents et un bon nombre d'ecclésiastiques. C'est le logothète ou chancelier qui est chargé de la nomination aux places ecclésiastiques.

Tous les *moines* grecs (g. *Kalougieri*, s. *Kaloudjeri*, v. *Jermonach*), en Turquie comme en Russie, sont de l'ordre de Saint-Basile; ceux de l'ordre de Saint-Antoine ne sont que dans le Liban et au mont Sinaï. Les premiers se partageaient en véritables moines, vivant en communauté, les *Koinoviakoi*; en moines vivant à leurs frais, tantôt dans un couvent, tantôt dans un autre : ce sont les anachorètes, les *Anachorètai* ou *Idiorithmoi*, et enfin en ermites ou *Askètai*. Ce dernier genre de moines ne paraît guère exister en Turquie, et les anachorètes sont assez passé de mode, quoique nous en ayons rencontré encore en Macédoine.

Chaque couvent a son abbé ou igoumen (g. *Hegoumenos*, s., v. *Igoumen*), et quelquefois son archimandrite (s. et v. *Archimandrit*, g. *Archimandritès*), qui est la dignité la plus voisine de l'évêque, et exige la nomination du patriarche. L'igoumen a son *Proigoumen* ou vicaire, tandis que l'archimandrite a sous lui les igoumens de plusieurs couvents. Ces derniers supérieurs ne sont élevés à cette charge que par l'évêque et au su du gouvernement, mais les igoumens sont nommés par les moines et par la protection des notables dans les districts jouissant de libertés. Pour arriver à être archimandrite, il faut passer par les dignités intermédiaires de diacre, de protodiacre, d'archidiacre, de synggelle et de protosyngelle.

Comme les moines ne vivent en grande partie que des aumônes des endroits dans le voisinage de leurs couvents, il est tout naturel que les notables des villages ou bourgs voisins

jouissent d'une influence assez grande pour disposer de la place d'*Igoumen*. C'est aussi en partie la raison qui fait que les moines, et surtout les igoumens, sont souvent plus respectés des chrétiens de Turquie que les évêques, qui se sont fait nommer à prix d'argent à Constantinople et lèvent de forts impôts. Dans les pays slaves, les igoumens sont en bonne partie Slaves, quoique les évêques soient Grecs. En Macédoine, il y a quelquefois des moines bulgares ayant à leur tête un chef ne sachant que le grec.

Parmi les moines, on distingue les prêtres *Ieronomachoi* ou *Kalogeroi* ou *Kalougieri*, c'est-à-dire les gens âgés, probes et saints, d'autres sont les saints diacres (*Ierodiakonoi*), et le reste des moines ne sont appelés que *Monachoi*. Dans chaque couvent, il y a un économe (s. *Namesnik*, g. *Oikonoma*) chargé du ménage, un trésorier et des quêteurs.

Jadis les femmes ne pouvaient pas entrer dans les couvents d'hommes, et on y tenait surtout dans ceux du mont Athos, où l'entrée était même interdite à tous les animaux du sexe féminin, mais depuis long-temps on s'est départi de cette rigueur ridicule. La règle des couvents en Turquie n'a rien de l'austérité des cloîtres catholiques. Il n'y a là ni verrous ni grilles, et une tout autre distribution des édifices, savoir : une église isolée avec quelques maisons d'un étage, n'ayant que la profondeur d'une galerie ouverte et d'une chambre. Il ne règne une grande ponctualité que pour les jeûnes et les heures de prière.

Les jeunes gens qui se destinent à l'état monastique sont distribués entre les moines d'un couvent ; chacun a son père, comme on dit ; ils leur servent de domestiques, et ceux-ci leur apprennent à lire, à écrire passablement et à exécuter les chants d'église. Les novices s'appellent *Archarioi* ou *Rasophoroi* ou *Rasophorountès*, parce qu'ils ne portent que l'habillement noir simple. Les *Stavrophores* ou porteurs de croix, ou *Mikroschemoi*, ont le petit habit de l'ordre, et les *Megaloschemoi* ont seuls le grand habit de l'ordre. D'après le règlement, ces derniers ne doivent pas sortir du couvent.

Les règles pour l'acceptation d'un novice ne sont plus si

strictes. Jadis on destinait même des enfants au berceau à cet état, et pour remplir le vœu de leurs parents, on les obligeait à se faire moines, ou bien du moins à adopter pour nom de baptême le nom de *Kalogèros*, moine. La consécration (g. *Isveisnost*, g. *Aphierosis*) des jeunes moines n'a guère lieu qu'à prix d'argent, sans cela ils restent ce que les Grecs appellent *Hieromonachoi*.

Pour retrouver en Europe le *fac simile* des moines grecs, il faut se porter en Espagne. Comme dans ce pays, les cénobites en Turquie reçoivent les confidences les plus secrètes des habitants aux environs de leur couvent, et ceux-ci sont tellement persuadés qu'ils ne pourraient pas être heureux sans eux, qu'en général ils ne laissent manquer de rien les saintes âmes qui prétendent prier pour eux. Comme en Espagne, guidés seulement par le fanatisme religieux et politique, où l'intérêt personnel, ces pieux personnages sont trop souvent enclins à donner l'absolution pour de l'argent, même pour les plus grands crimes, surtout lorsqu'il s'agit d'attentats contre les Turcs. Dans le Montenegro, portant même des armes, ils n'hésitent guère à se mettre à la tête de leurs compatriotes pour défendre leur territoire, comme pour exercer des représailles sur les populations étrangères voisines.

Enfin, vu l'état du clergé séculier grec et que les évêques doivent avoir été des moines, ces derniers se trouvent placés par le fait à la tête du corps ecclésiastique. Ils exercent sous ce rapport une influence politique analogue à celle des moines d'Espagne, où une partie du clergé ordinaire paraît avoir perdu hors des villes son influence, en embrassant des idées auxquelles le paysan ne peut pas encore s'élever, ou dans lesquelles il ne voit que la bourgeoisie acquérir plus d'importance sans qu'il ait la perspective de voir améliorer aussi son état ou diminuer ses charges.

Partout où il y a eu, où il y aura des révoltes, des moines ont été ou seront à la tête, au moins des premiers mouvements. Sans déposer la bure, et sans se contenter, comme le capucin espagnol, de porter un crucifix, maint moine en Turquie a su

manier le fusil et le sabre. Plusieurs moines se distinguèrent dans les guerres de Tzerni-George, et le colonel influent actuel de Valievo, M. Nenadovitch, n'est autre chose qu'un ancien guerillas, alors *Protopapas*.

La seule différence entre les moines slaves et espagnols ne consiste que dans la tendance opposée des deux églises d'Occident et d'Orient, l'une centralisant et l'autre décentralisant le pouvoir ecclésiastique; l'une fanatique et rigoriste par système, et l'autre plus tolérante et plus indulgente. Aussi, à tout prendre, un couvent de moines d'Orient, pour un Européen, est un lieu plus agréable de visite ou de séjour qu'un couvent catholique d'Espagne; car si on n'y rencontre pas la science renfermée çà et là dans quelques cellules catholiques, on n'y est pas choqué par l'absurdité ou l'ennui dé discours fanatiques ou de controverse. Les couvents catholiques qui ressembleraient le plus aux monastères grecs par leur esprit plus mondain, seraient certains couvents de bénédictins allemands, retraites de bons vivants, où on passe agréablement sa vie sans avoir nos embarras. Néanmoins les moines grecs se distinguent éminemment des nôtres, parce qu'ils ne croient pas au-dessous d'eux de travailler à leurs terres.

Les *couvents de femmes* n'existent qu'en Valachie et en Grèce, où le roi Othon les a réduits par un décret du 9 mars 1833 à trois, savoir : un pour la Morée, un pour l'Archipel et un pour la Grèce continentale. Chacun d'eux peut avoir trente nonnes et on n'y peut entrer avant l'âge de quarante ans; ce sont aussi bien des veuves que des femmes non mariées. Elles sont aussi de l'ordre de Saint-Basile et sont appelées *Monastriai*, *Kalogriai*, ou *Kalogerai*. Chaque couvent a son abbesse, l'*Hegoumanissa*, choisie par le synode sur la présentation de trois nonnes élues par les nonnes; un moine de plus de soixante ans exerce l'office d'économe du couvent. Le service a lieu par un vieux moine qui demeure hors du couvent, et les nonnes sont tenues à recevoir et soigner les pauvres et les malades, à élever les jeunes filles pauvres et orphelines. Ces couvents sont sous l'inspection de l'évêque du synode et sous celle du ministre du culte.

Les *couvents* en Turquie sont situés en général dans des lieux écartés des grandes routes ; il est rare d'en voir dans les villes ou même dans leur voisinage immédiat, comme cela a lieu en Thessalie, en Basse-Albanie et en Thrace. Ainsi à Olassona un couvent domine la ville ; Metzovo et Tatarbasardschik en renferment un ; l'île du lac de Janina est parsemée de cloîtres, etc. Partout ailleurs, en exceptant toutefois quelques localités des pays grecs, les monastères sont dans des gorges de montagnes et souvent cachés dans des forêts. Tous sont clos de murailles et beaucoup en état de se défendre à la turque.

Les couvents sont tantôt seulement des cloîtres, tantôt aussi des lieux où on reçoit des malades et des gens âgés des deux sexes, ce qui vient probablement de l'usage assez général de porter les malades au couvent, afin que les prières, si ce n'est les remèdes, les guérissent. D'une autre part, comme la plus grande partie des couvents sont pauvres et ne contiennent que deux, trois ou cinq moines, il est tout naturel que les *Nosokoneions* ou monastères-hôpitaux se réduisent à quelques uns placés surtout dans la Turquie grecque. Le plus riche et le plus renommé est celui de Saint-Non (*Schir-Naoun*) sur le lac d'Ochrida, qui contient toujours plus d'une cinquantaine d'impotents des deux sexes ; à notre passage ce nombre s'élevait même fort au-dessus ; un second est celui de la Mère de Dieu (*Bogoroditza*) au haut de la vallée de Partzelista à l'E. de Lisitza près du lac de Castoria ; un troisième, celui de Saint-Élie, fondé il y a plus de 400 ans au N. de Janina, où se rendent les convalescents et les fiévreux. Vu l'état actuel du pays, ce sont des institutions si utiles, que des patriotes leur ont fait assez souvent des legs, et que même quelques musulmans se sont inscrits parmi les bienfaiteurs de l'humanité souffrante. Aussi en Albanie on ne fait pas de différence, et on admet les mahométans comme les chrétiens, au moins aux couvents de Saint-Élie et de Saint-Non.

Les monastères sont soutenus surtout par les dons des fidèles, et il y a toujours à cet effet des moines en course pour faire des collectes, ce qui les rend très propres au métier d'es-

pions pour des gouvernements étrangers. On leur donne de l'argent, des céréales, du vin, des bestiaux, de la toile, etc. Les jours de fêtes, les fidèles leur font aussi des présents, et les villageois des environs d'un couvent en réparation ou bâtisse, aident les moines ou même leur donnent des matériaux. Cependant il y a aussi beaucoup de couvents qui ont des biens territoriaux (S. *Prinjavor*) renfermant quelquefois des villages ou au moins un hameau. Les cures de ces endroits sont des places remplies par des moines, et les habitants sont obligés à faire certaines corvées et à donner le dixième de leurs récoltes au couvent. Les travaux agricoles sont exécutés par ces derniers, aidés des villageois leurs subordonnés. Si le couvent compte assez de cénobites, il n'y a que les novices qui mettent la main à l'œuvre, les autres ne font que surveiller les travaux. Les très grands couvents soldent même des gardes pour les défendre contre les brigands.

Si les moines sont dispensés du haratsch, cependant les impôts payés aux Turcs sont très lourds, parce que les couvents sont regardés par eux comme une mine presque inépuisable à laquelle on peut recourir dans tous les moments d'urgence, parce que les fidèles croyants se montrent toujours prêts à sauver de la ruine ces édifices recélant leurs plus saintes reliques comme leurs plus chers soutiens spirituels. C'est là aussi la seule raison qui a préservé les couvents de leur ruine, car si les Turcs les fermaient, cette source d'or leur serait enlevée. Aussi il y a bien des couvents endettés et ne payant les intérêts de leurs emprunts qu'avec l'assistance des fidèles ou même de l'étranger. Dans ce cas se trouvait en particulier, en 1836, le couvent de Detschiani en Haute-Albanie, au dire de son Igoumen.

Une autre charge des couvents est de servir trop souvent d'auberge ou de lieux de couchées aux voyageurs musulmans, surtout de qualité, et même çà et là d'étapes aux militaires. Naturellement les dépenses faites ne se paient nullement ou ne s'acquittent que par de faibles *Bakschichs;* néanmoins les moines sont obligés de faire bonne mine à leur infortune pour

éviter de plus dures corvées. Pour les voyageurs européens, il en est tout autrement, car le moine sait qu'il sera payé ; or, les couvents placés dans des lieux écartés leur offrent quelquefois seuls des lieux de couchées dans certaines traversées de montagnes. En général, l'hospitalité est exercée noblement et leur table n'est point à dédaigner, quoique leur cuisine (*Madjoupnitza*) n'y occupe pas tant de place que dans maint cloître catholique en Europe.

Cet usage d'héberger les étrangers dans les couvents est si ancien, que dans tous il y a des locaux exprès pour leur réception. En Servie il subsiste encore ; le couvent de Sveta-Petka, près de Tchoupria tient même un petit han sur la route de cette ville à Bania, et celui de Vratchevschnitza en a aussi un à 1/2 h. à l'E. du monastère.

Quant aux couvents que les troupes turques comptent parmi leurs étapes, nous ne connaissons que celui de Saint-Non, sur le lac d'Ochrida. Aussi il a reçu des donations de mahométans, et même un pascha l'a enrichi de fermes rendant 50,000 p. par an.

Les couvents se distinguent pour leur gestion en *Evoriaka* et *Stavropigia ;* les premiers sont gérés quelquefois par les évêques comme un bien particulier, tandis que les autres, quoique sous la dépendance de l'église patriarchale, sont sous la dépendance des descendants de leurs fondateurs (*Klétor*). Dans les principautés valaques, il y a des couvents appartenant à ceux du mont Athos et du Saint-Sépulcre.

Les églises des couvents sont les seules en Turquie qui aient le privilége des cloches (1), que hors de ces églises on n'entend tinter que du haut du clocher des églises catholiques de Pera. Néanmoins, les cloches ne se fabriquant pas en Turquie, il n'y a que peu de couvents qui en aient, et des plaques de fer ou de cuivre nommées *Svetschke* les remplacent.

Le réveil du matin (t. *Joutrenia*, g. *Orthos*) a lieu au moyen d'un tapotage sur une planche en forme de roulement comme

(1) T. *Tjan*, s. *Svontze*, v. *Klopot*, g. *Kampana*.

celui en usage dans les stationnements de cavalerie autrichienne. C'est le *Klepalo* des Bulgares, le *Simandra* des Épirotes, le *Semantron* des Grecs et le *Tokese* des Albanais, qui remplace aussi les cloches dans les églises hors des convents et qui est en usage dans toute l'église grecque le Vendredi-Saint. Les Turcs ont défendu çà et là en Mœsie, ces dernières années, de faire ce bruit (*Klepati*), dans la crainte qu'il ne servît à opérer des rassemblements comme nos cloches d'alarme.

Les couvents se trouvent en plus grand nombre dans l'Épire et la Macédoine, tandis que la Bulgarie et la Thrace n'en ont que peu, et la Bosnie et l'Herzegovine encore moins; la Servie et la Valachie, ont au contraire assez de monastères purement slaves ou valaques. D'une autre part, il est bon d'ajouter que le personnel de ces couvents serbes et grecs est en général très peu nombreux. Ainsi, les 36 monastères serbes ne comptent qu'environ 100 moines, ce qui ne donne que 3 à 4 moines par chaque couvent, aussi il y en a d'abandonnés ou qui servent d'églises à des villages; d'autres très petits ne sont que des ermitages près desquels on a élevé des abris temporaires pour les temps de pèlerinage. Le couvent de Dratscha est dans ce cas, et est entouré de baraques et de pavillons de branches d'arbres.

Dans la Bulgarie, le Balkan en recèle plusieurs parmi lesquels nous n'en connaissons que quatre, savoir : celui dans le défilé boisé du petit Isker, à 1 1/2 l. au N. de Vikrar; celui de l'Assomption-de-Notre-Dame (*Ouspenie Bogoroditzi*), dans la gorge rocailleuse de Trojan, sur l'Osma, et appelé aussi simplement *Kaloudjeritza;* ceux de Batoschevo, près de Dragiovtzi, et de la Mère-de-Dieu (*Bogoroditza*), au pied du chaînon calcaire, à 1 l. au N. de Kolibola, entre Selvi et Gabrova. Dans les montagnes séparant la Bulgarie du haut pays de la *Mœsie supérieure* se trouvent aussi quelques couvents, surtout dans les environs de Pirot. Un des plus hantés est celui de Saint-Nicolas, au pied du Belava-Planina, à 2 l. au N.-O. de Pirot.

Dans la Thrace, il y a surtout des couvents à l'entrée des

gorges du Rhodope et dans les montagnes voisines, dit-on, d'Eski-Sagra et de Kalofer. On en cite aussi à Monastir-Koi, près de Silivri. Les plus renommés sont ceux de Stanimak et de Karlova, dans le Despoto-Dagh, non loin de Philippopoli. D'après M. Frère, négociant en sangsues, il y en aurait aussi un assez considérable dans la même chaîne au S. de Tatar-Basardschik.

Dans la Macédoine, un certain nombre de monastères sont épars dans les montagnes, mais nous n'avons appris à connaître que les suivants : celui du Saint-Père, dans le Rilo-Dagh ; celui près de Nevrekoub ; celui de Saint-Jean, sur la pente du mont Manikion, près de Seres ; celui du Saint-Père, à Lesno, entre Karatova et Istib ; celui non loin de Keuprili, sur le Vardar ; celui de Boukova, à 1/2 l. de Monastir ; celui dans l'île du lac de Prespà ; celui de Diavat et de Saint-Non (*Schir-Naoun*), vers le milieu de la rive orientale du lac d'Ochrida ; celui de la Mère-de-Dieu (*Bogoroditza*), à l'E. du lac Castoria (1) ; celui de Saint-Denis (*Agio-Dionyso*), sur un contre-fort de l'Olympe, à l'O. de Katrin ; celui de Saint-Paul (*Agio-Pavlo*), entre Galatzista et Vasilika, dans la Chalcide, et ceux du mont Athos.

En *Thessalie*, les pentes du Pelion offrent assez de monastères, dont les principaux sont ceux de Saint-George, au S. de Velestina ; de Saint-Laurent, non loin de Volo ; de Saint-Eulimie de Kortos, près d'Argalasti et de Saint-Démétrius (*Agio Dèmètrio*). Sur le lac de Daukli est celui de Saint-Anastase (*Agio Anastasio*) ; près de Xylopàrissi celui de Vendonie, à Olassone celui de la Vierge, entre cette ville et l'Olympe celui de Spermos, et au N.-E. de Stagous-Kalabak, les dix couvents des Météores.

Dans l'*Épire* sont les couvents près d'Arta, de Lorou, d'Aidoni, sur le Mavro-Potamos ; de Saint-Nicolas, près de Parga ; celui de Nechana, au N.-E. de Souli ; ceux de Sainte-Venerande, de Tschouka, de Saint-Théodore, sur l'Arta ;

(1) On dit qu'il y a encore un autre couvent dans la même chaîne de montagnes.

ceux de Sainte-Paraskeve, et de Panagia, près de Calarites; celui de Sainte-Paraskeve, près de Serviana ; ceux de Saint-Démétrius, de Saint-Élie, de Saint Théodore, de Saint-Nicolas, de Saint-Anaïs, de Saint-Athanase, de Saint-George et d'Hellopi, entre les Cinq-Puits et Janina, au S. de cette ville; les quatre ou cinq de l'île du lac de Janina ; plus au N. ceux de Saint-Jean, de Lycotrichi, de Phaneroméni, de Mavros-Angelos, de Saint-Nicolas et d'Evaggelistès, près de Soudena-Apano; ceux de Gramenos, de Saint-Élie, de Pateres et de Jacovo, entre Janina et Mouchari; celui de la Trinité, près de Sarachovitza; ceux près de Lepenitza, sur l'Aspropotamos; ceux de Sacania, près de Tifloseli et de Metzovo; celui de Voutza, près d'Utsch-han, entre Metzovo et Janina; celui de Kosovitza, dans la montagne de Tschoukarouka; celui à 3/4 h. S.-E. de Tista, dans le Pinde; celui de Saint-Élie, non loin de Goritza, etc.

Dans la *moyenne Albanie*, nous ne connaissons que celui de Pollina, près du confluent du Vojoutza, et celui de Koutscha, à 2 l. N.-O. d'Elbassan.

Dans le *Montenegro*, les couvents les plus connus sont ceux de Saint-Pierre, à Cetinie, d'Ostrog, de Martinie, de Moratscha et de Piperi. Il y en a plusieurs autres, mais quelques uns ne sont pas habités.

Dans la *haute Albanie*, il y a plusieurs monastères cachés dans les montagnes, entre Ipek, le bassin de Plava et Roujai; ce sont ceux du saint patriarche Arsène (*Sveti Arzenie Patriarchardja*), sur la route de Rougova à Ipek par le Bistritza; celui de Saint-Nicomède (*Sv. Nikomed*) et de Saint-Jérôme (*Sv. Jephrev*). Le premier serait-il le couvent de l'ancien patriarche de Servie qui existerait encore, d'après M. le prince de Vassoevitch, à 1/2 h. au N. d'Ipek, dans un vallon étroit, à droite du Bistritza, à sa sortie du défilé du Streta-Gora. Plus au S.-O., on trouve le couvent de Detschiani, non loin d'Ipek, et celui très petit de Gourousch, au pied du Kourilo-Planina, au N. d'Istok; et dans le pourtour de la plaine de Kosovo est celui de Saint-Étienne ou de Graschanitza, à l'E. de Lapou-

selo (t. *Kadikeui*); mais, dans ces pays, les émigrations réitérées des Serbes ont entraîné la ruine de la plupart des couvents.

Dans la *Bosnie méridionale*, celui des Colonnes de Saint-George (*Djourdjovi Stoupovi*), sous l'archimandrite Moïse, est placé au S.-E. de Bielopolie, dans le bassin du Lim. Il y a aussi dans ces derniers environs un couvent Saint-Nicolas. A 1 l. de Taschlitza, est celui de la Trinité (*Troitza*). Un autre existe à Vazouscha. Dans la Bosnie septentrionale, il n'y en a guère; on peut cependant citer celui de Jellich, près de Berbir en Croatie.

Les couvents *en Servie* sont ceux de Boukova, de Seratschia et de Vratna, près de Negotin; ceux de Douman, près de Goloubatz, de Vitovnitza, non loin de Kotschania, de Gorniak, de Ravanitza, près de Tchoupria, une des anciennes résidences du knes Lazar; ceux de Sveta-Petka, sur le Moutnischka-rieka, du Nemenikouski-monastir, entre Rabotschevo et Koratschitze; ceux de Joanitza (au N.-E. de Kragoujevatz), de l'Annonciation (Blagovestie), de Volgascha et de Saint-Nicolas, à Dratscha (au N.-O. de Kragoujevatz); celui de Vratchevschnitza, au pied oriental des monts Schtouratz, dans les montagnes de Roudnik; ceux de Kalenitch, sur la Kalenska-rieka, de Ljoubostina (le Lopoustina des cartes) au N. de Trstenik; celui du Saint-Roi (Sveti Kral), à Stoudenitza; celui de Kolllevo, aux sources de la Morava Serbe; celui de Godavik, sur un affluent méridional du Djetinie, torrent d'Oujitze; ceux des montagnes de l'Ovtschar et du Kablar, sur la Morava serbe, parmi lesquels les principaux sont ceux de la Trinité (*Troïtza*), des Reliques (*Svetinie*), et de la Purification de Notre-Dame (*Vavedenie*), sur l'Ovtschar, et ceux de l'Annonciation (*Blagovestie*), de la Transfiguration (*Preobrajenie*), et de Jellenda, sur ou près du Kablar; ceux de Saint-Jean ou Jovanja, sur la rive gauche de la Morava, de Saint-Nicolas (*Sveti Nikola* ou *Nikolia*) (1), de Boujan et de Savinatz, sur

(1) D'autres renseignements indiquent aussi un couvent de Saint-Nicolas sur l'Ovtschar.

la rive gauche du Ditschina, près de la montagne de Roschnia, dans le district de Roudnik; ceux de Moravtzi ou Moravatz (1) et de Bogovadja, dans la vallée du Ljig; ceux de Loukaritch, de Tschellie et de Petnitza, dans le bassin de la Koloubara, près de Valievo; ceux de Tronoscha et de Jarebitze, dans le Jadar; ceux de Kanna, sur la Doubrava, de Krivaia, dans le district de Schabatz, et ceux de Radovaschnitza, de Petkovitza et de Tschokeschina, sur les pentes du mont Tzer (2).

Parmi les couvents serbes, il y en a bon nombre qui sont ruinés ou ils ne sont pas habités et sont devenus de simples églises; d'autres n'ont qu'un moine ou tout au plus quatre à cinq, de manière qu'il n'y a en réalité que 22 monastères en Servie. Les seuls couvents de Boujan et de Savinatz ont été réparés; ce dernier a une église nouvellement bâtie, et l'autre a été restauré en 1808 par Milan Obrenovitch, demi-frère de Milosch.

En *Valachie* et en *Moldavie*, de nombreux couvents se trouvent dans les gorges des montagnes qui séparent les principautés de la Transylvanie. Ce sont en particulier ceux de Tiszmana, de Souppanest, sur le Sillortou, de Skitt, de Jeses et de Kie près de Rimnik, de Salatroug, de Slatina, de Schori près de Kimpolung, de Gorgota et de Dialouloui, près de Tregovist, d'Affousi, de Bojana, d'Isvorel, de Lapos, de Vacziest, de Kalna, etc.

En *Herzegovine*, on connaît surtout ceux de Piva, à la source de cette rivière; de Dobrilovina dans ces mêmes environs, et de Kosierevo. Celui de Joutomilitch paraît détruit. En Bosnie,

(1) C'est le lieu où le prince Milosch excita le peuple à la révolte en 1815, après l'avoir déjà fait à Takovo le jour des Rameaux.

(2) On raconte sur les couvents de Tronoscha et de Votniak dans le Jadar que deux sœurs et filles du roi Lazar les ont bâtis, et que leurs noms viennent de ce que l'une et l'autre s'étant rencontrées pendant la construction se sont demandé où elles en étaient. Celle qui a bâti Tronoscha répondit : j'ai à peine achevé de bénir (*Zatronoschiti*) la cuisine, d'où lui est venu son nom. Et l'autre a dit : j'ai fait un petit verger ou *Votniak*. Ce dernier couvent a été abandonné.

on a changé en château l'édifice de celui de Bagniska, fondé vers la fin du XIII[e] siècle, en l'honneur du martyr saint Etienne, par Etienne Miloutin, Ourosch II, appelé pour cela *Banski-Kral*. Il est évident que dans ce pays, comme en Herzegovine, l'oppression musulmane a eu pour effet de diminuer beaucoup les couvents; car Fabri en comptait encore en 1797 une vingtaine, dont deux étaient abandonnés. Si les Bosniaques mahométans n'ont pas eu la tolérance des Turcs en Romélie, et si sur dix villages on y compte quelquefois à peine un pope, ils ont naturellement cherché à détruire les couvents.

Les couvents du Montenegro ne sont pas tous habités par des moines, parce qu'il y en a qui appartiennent à l'évêque ou qui sont des domaines des nahies. Dans ce cas, ils sont gérés par des ecclésiastiques ou des séculiers, suivant le désir du propriétaire, ou bien des prêtres ne viennent y faire l'office dans l'église que de temps à autre. Dans le couvent de Saint-Pierre à Cétinie, il n'y a qu'un moine étranger au pays. Les couvents les plus importants dans le Montenegro sont ceux d'Ostrog dans le Bjelopavlitchi et de Moratscha où il peut y avoir dix moines et un archimandrite. Il y a trois autres couvents qui n'ont qu'un ou deux moines, dont celui à un moine est dans la nahie de Rietschka. Celui de Segligovo fut fondé par Hélène, mère d'Ourosch V, le dernier des Nemania, et elle y fut enterrée. En tout, on peut dire qu'il n'y a que 15 moines dans ce petit pays. En général ils vivent de leur travail et de ce qu'on leur donne volontairement, sans être obligés de mendier. Quand ils consacrent des églises, on apporte dans les grands couvents des bœufs, des moutons, des chèvres et de l'argent.

L'évêque du Montenegro a possédé jusqu'en 1839 le couvent de Stagnevitch sur la frontière dans le district de Cattaro, mais il l'a vendu au gouvernement autrichien pour 15,000 fr. Dans ce dernier pays, il y a encore d'autres couvents grecs, tels que celui de Sainte-Marie dans le Maini, celui de Sabina près de Castelnovo, etc. Ces couvents, comme ceux du Montenegro, sont entourés d'une muraille munie de trous pour tirer avec des armes à feu.

Les couvents grecs les plus renommés en Turquie sont ceux

du mont Athos, nommé pour cela Sainte-Montagne, le *Monte-Sancto* des Francs, le *Sveta-Gora* des Slaves, l'*Agios-Oros* des Grecs. Ces deux peuples y ayant des couvents s'identifient au moins dans leur vénération de ces lieux. Un certain nombre de petits couvents nommés *Metochia* en dépendent dans le royaume grec, et nous avons déjà dit qu'il en est de même pour certains couvents valaques.

Parmi les couvents bulgares du reste de l'empire aucun n'égale celui du Saint-Père dans les montagnes de Rilo. Le nombre de ses moines, ses revenus, sa position au centre de la Turquie, lui donnent une puissance morale considérable. Les Grecs ne possèdent pas hors du territoire du royaume actuel grec un établissement semblable, quoiqu'ils puissent y opposer jusqu'à un certain point les couvents des Météores en Thessalie.

En Servie, le couvent le plus révéré paraît être celui de Stoudenitza, à cause de sa fondation royale, et dans la Haute-Albanie se trouve celui de Detschiani, qui jouit aussi pour les mêmes raisons d'un très haut crédit parmi les Serbes; mais, entouré d'Albanais mahométans ou catholiques, on ne peut pas s'y rendre en pèlerinage autant qu'on le voudrait, et depuis que la Servie est environnée d'une ligne de quarantaines, ce lieu ne peut guère espérer de voir des Serbes. Il en est de même de Stoudenitza pour les Bosniaques chrétiens. Avant cette mesure, ils ne manquaient pas de s'y rendre à certaines époques, et il venait même des musulmans malades; ces visites ont cessé presque tout-à-fait.

Hors d'Europe, les couvents du Saint-Sépulcre (le *Tjaba* des Slaves) à Jérusalem et du mont Sinaï sont en si grande odeur de sainteté, qu'on y va en pèlerinage depuis la Turquie européenne.

A l'exception du couvent de Rilo, et des grands couvents du mont Athos, les monastères en Turquie n'ont rien de remarquable dans leur construction. Entourés en général d'assez épaisses et hautes murailles, ils renferment une église, un bâtiment pour les moines et un autre pour le réfectoire (s. *Trpezaria*, g. *Deipnètèrion*), les cuisines, une galerie, et quelques

pièces pour des étrangers. Quelquefois ces deux bâtiments ne forment qu'un tout ensemble; celui pour les étrangers est rarement à deux étages, comme à Vratchevschnitza, et des tapis ornent quelques pièces.

La presqu'île du mont Athos est séparée du reste de la Chalcide par un isthme où on voit encore les restes du canal (appelé à présent Provlaka) creusé par Xerxès pour le passage de son armée lorsqu'il voulut conquérir la Grèce. Aucune femme et aucun animal du sexe féminin n'existait jadis dans cette presqu'île. Il comprend 20 à 24 couvents, parmi lesquels il y en a 5 grands, savoir : ceux de la Grande-Lavra, de Vatopedion ou du champ de ronces, d'Iphiron, de Chilendar et de Saint-Denis, dont les premiers remontent au temps de Constantin et d'Hélène. Deux sont occupés par des moines bulgares et l'office s'y fait en slave; ce sont le couvent de Zographo, situé sur le côté occidental de la presqu'île et fondé par deux frères de Justinien, et celui de Chilendar, près du cap de Chilientari, fondé par le roi serbe Etienne Nemania I, qui y mourut sous le nom de moine Siméon; son frère, plus tard, le saint Sava, y passa une partie de sa vie. Il a été enrichi surtout par les princes serbes, en particulier au commencement du XIV[e] siècle, par Étienne Miloutin Ourosch. Entre ces deux couvents sont les ruines d'Uranopolis, où quelques personnes placent aussi un couvent à Kallitze.

Tous les autres couvents sont grecs, à l'exception de celui de Roussikon, fondé par l'impératrice Catherine pour des moines russes. Les couvents grecs sont sur la côte orientale de la presqu'île du N. au S., ceux de Saint-Basile, de Simenou, fondé par l'impératrice Pulchérie; de Vatopedion, fondé par Constantin et rebâti par Théodose; de Pantocratorous, fondé par Manuel Comnène; de Stravro-Nikito, fondé par le patriarche Jérémie; d'Iphiron, fondé en 600 par Théophanie, femme de Romanos, et restauré par Iberia; de Milopotamos, de Philoteo, fondé par un Romain et restauré par un prince de Georgie, et de Karakalou, fondé par Karakallos, gouverneur de Bessarabie. A la pointe sont situés les couvents de Sainte-

Lavra, fondé par Nicéphore, de Sainte-Anne et de Saint-Paul, fondé par le fils d'un empereur grec.

Sur le côté occidental de la presqu'île, on trouve du N. au S. le couvent grec d'Agiomoneta (Kastomonitou), fondé par Constantin, rebâti par Constantius et restauré par un prince serbe; celui de Dochiariou, celui de Xénophon, fondé par un logothète de Constantinople; celui de Xeropotamos, fondé par Andronique II et restauré par Selim I; celui de Saint-Nicolas, celui de Simopetra, fondé par un prince serbe nommé Jean; celui de Saint-Grégoire, fondé aussi par un prince serbe, et celui de Saint-Denis, fondé par Alexis Comnène de Trébizonde (1). D'après M. Slade, on y voit aussi la ruine du couvent latin d'Amalphenou.

Chacun de ces couvents a ses reliques et son miracle plus ou moins singulier, prouvant bien qu'en fait de superstition religieuse les hommes sont toujours les mêmes grands enfants. Il y a plusieurs de ces couvents qui sont assez beaux; la plupart sont entourés de murailles garnies quelquefois de tours, comme celui de Vatopedion. Les églises sont en général en bon état, couvertes en plomb; quelques unes sont ornées de colonnes et de pavés de marbre, ainsi que de tableaux, d'autels chargés de calices et de candélabres en argent et même en or. Les couvents de Vatopede, de Chilendar et de Lavra sont surtout dans cette catégorie. Dans le premier on voit encore l'aigle impériale, et dans celui de Chilendar les armes des anciens rois serbes. Le dôme de Vatopede est supporté par quatre colonnes de porphyre. Comme dans les autres couvents de la Turquie, il y a devant les cellules de vastes corridors ainsi qu'un *Xenodocheion* (t. *Mousafirodasi*), c'est-à-dire des chambres propres et meublées à la turque pour les étrangers, sans distinction de religion.

Il y a dans tous des bibliothèques; mais les plus considéra-

(1) M. Slade cite encore un couvent Kuthenisi fondé par le même Comnène.

bles sont dans la Grande-Lavra, dans le couvent des Ibériens ou Géorgiens et dans celui de Vatopedion, où il y a aussi beaucoup de manuscrits sur parchemin et papier, la plupart des ouvrages ecclésiastiques; mais on en prend fort peu de soin vu l'ignorance des moines, à très peu d'exceptions près.

Lors de la guerre grecque, les Turcs ont fait occuper le mont Athos par 1,200 Albanais, qui y sont restés pendant huit ans. Les couvents ont alors été tellement pressurés, qu'ils ont vendu leurs vases sacrés et même leurs bibliothèques. Des charrettes de manuscrits ont été vendues pour rien et ont passé surtout à Seres (1).

D'après Belon, le nombre des moines (g. *Agioreitès*, s. *Svetogoratz*), tous de l'ordre de Saint-Basile, s'élevait de son temps à 6,000, en comptant les ermites. Dans le grand couvent de Lavra, il y a eu jusqu'à 600 moines; d'après M. Slade, il y en avait encore plus de 2,000 avant la révolution grecque, et parmi eux on remarquait des anciens soldats de Tzerni-George; en 1830 il n'en a compté que 900, mais beaucoup de moines qui s'étaient enfuis commençaient à revenir. Un bon nombre avaient été se réfugier dans le couvent de Mega-Spileon.

Ces couvents se divisent en cénobies (g. *Koinobia*) et idiorrhythmes (g. *Idiorrhythma*); les premiers sont sous des cénobiarques ou hegoumens, et les autres ont souvent deux chefs élus chaque année ou *Épitropoi*. En mai, les moines se rassemblent pour ce choix dans un local appelé *Synaktikon*, et l'élection a lieu à l'acclamation ou par scrutin (*Psèphous*) à la majorité. Les deux élus, avec un secrétaire ou *Logiotatos*, surveillent les revenus et les dépenses ainsi que les moines, et correspondent avec les frères envoyés pour administrer les biens des couvents en Turquie, en Valachie ou en Russie. Pour des affaires importantes ou des communications de Constantinople, les autres moines les plus âgés sont appelés en

(1) *Voyez* un article de M. Karajannopoulos, dans *l'Athénée* du 27 mars 1840.

consultation. L'année écoulée, on ne procède à une nouvelle élection qu'après l'examen des comptes et de l'administration. Les moines ne se nourrissent que de légumes, de fruits, de poissons salés, et ils prétendent qu'il n'y a que les vieillards et les malades qui mangent de la viande. Chaque moine obtient de l'économe (*Dianomevs*) sa ration, savoir, par exemple, par semaine 2 ocques de vin pour un moine inférieur et le double pour un moine âgé; mais les chefs reçoivent ce qu'ils veulent en vin, pain et autres nourritures. Chacun s'achète ou se fabrique ses habillements et soigne le blanchissage de son linge. Chaque moine mange à part dans sa cellule, excepté les jours de fête, où ils font leurs repas ensemble dans le réfectoire (*Estiatorion*), orné de figures de saints. Ils y ont leur place d'après leur rang.

Les *cénobies* sont sous un Hegoumenos viager qui a la gestion de toutes les affaires du couvent et pourvoit à la nourriture et au vêtement de tous les moines, qui sont les mêmes pour tous; ils lui doivent une obéissance entière et il a le droit de les punir ou même de les faire flageller. Ils mangent ensemble dans un réfectoire commun deux fois par jour; mais le lundi, mercredi et vendredi, ils ne font qu'un repas à 4 h., sans vin et s'y abstiennent même d'huile. A table, un moine nommé l'*Anagnostarios* lit des légendes de saints ou quelque chose de semblable. Dans ces couvents, on ne voit, dit-on, jamais de viande.

Outre ces deux espèces de monastères, il y a encore les Sketes (*Skètai*) ou villages composés de maisons éparses, et les cellules (*Kellia*), qui dépendent des couvents. Avant la révolution grecque, il y avait 190 cellules et 11 Sketai, parmi lesquels le skètè de Saint-Anna (*Skètè tès ag. Annès*) compte 60 maisons. C'est le plus considérable avec le *Kavsokalybion*; ils dépendent de la Sainte-Lavra. Les cénobites des skètès mènent une vie encore plus dure que les moines, et ne se permettent même pas de fumer. Quatre à cinq demeurent ensemble; ils ne se rassemblent tous pour leurs dévotions que le dimanche et les jours de fête. Chaque skètè a son

chef annuel, appelé *Dikaios*, celui-ci collecte le haratsch de 32 à 42 piast. pour chaque moine et l'envoie au couvent dont dépend la communauté. Ils s'entretiennent en fabriquant des bonnets de prêtres, des crucifix, des cuillères de bois, etc., qu'ils vont vendre chaque dimanche à Karia (*Kares*), le seul bazar de la presqu'île, car ils ne possèdent pas de biens. Plusieurs vivent tout-à-fait en ermites dans les plus dures privations.

Les couvents sont sous des chefs placés au milieu de la presqu'île, dans un lieu appelé pour cela le grand milieu, *Megalé mesé*, ou le principat, *Protaton* ou l'ossuaire, *Karia*, à cause du massacre de beaucoup de pères, en 1285, par Michel Paléologue. En mai, tous les couvents envoient à Karia leurs représentants pour élire quatre chefs annuels dont le président, l'*Episcopos Agiosoros* ou l'Évêque de la montagne sainte, doit toujours être d'un des cinq grands couvents, et auxquels sont adjoints un secrétaire et un trésorier (*Exodevtés*). Ces chefs sont chargés de la correspondance avec le patriarche, leurs envoyés à Constantinople, Salonique et ailleurs, ainsi que de collecter et d'expédier les impôts. Ils arrangent les différends des marchands et des pèlerins, et ne réfèrent à l'aga turc que ceux qui ne sont pas contents de leur décision. Ce pouvoir central a une garde de 18 hommes qui servent de gendarmes. Karia est le plus grand marché de la presqu'île et la résidence de l'ayan musulman.

Parmi les couvents du mont Athos, quelques uns servent d'exil aux ecclésiastiques qui ont manqué à leurs devoirs ou qui sont tombés simplement en disgrâce auprès du patriarche de Constantinople. Tous ces couvents subsistent au moyen de la culture des terres et des aumônes des fidèles qui y viennent en pèlerinage, ainsi que de l'argent ramassé par des moines voyageurs, c'est-à-dire en Turquie, en Grèce et en Russie. De plus, les couvents ont des propriétés en Grèce, en Valachie et en Russie. Pour se garantir des incursions des brigands, les moines ont bâti une tour et des batteries sur le col de l'isthme, où sont les traces d'un canal; au moins ce point était fortifié du temps de la révolution grecque.

Les couvents situés sur des rochers escarpés de 150 à 300 p., près de Stagous-Kabalak, en Thessalie, ne sont plus à présent qu'au nombre d'une dizaine. Jadis, il paraît qu'il y en avait plus du double, et on y comptait une centaine de moines, mais depuis la guerre grecque, beaucoup de ceux qui étaient les plus accessibles et surtout les petits oratoires et les ermitages ont été dévastés. Ensuite, la décomposition même des rochers a amené la destruction de quelques unes de ces singulières demeures. Dans les temps de trouble, les moines ne laissent monter personne sans avoir vu leurs papiers.

Dans cette terre des saints (*Agioi*), comme disent les Grecs, le monastère le plus considérable est celui de Météoron (*Meta-Ora* ou demeure sur un rocher escarpé), dont on fait remonter la fondation à plus de 700 ans; mais en 1371, Jean Paléologue fit construire l'enceinte de ce couvent sous l'invocation de Josaphat. Il est situé sur le haut d'une énorme masse quadrangulaire de grès coupée à pic de tous les côtés, mais offrant les plus grands escarpements au S., de manière qu'on y monte du côté du N. Il est établi sur la plate-forme la plus élevée et la plus grande des rochers de ces lieux, mais une cime plus élevée la domine au N. La route qui y conduit est bien entretenue, ombragée, et tournoie pittoresquement entre les rochers qui dominent les beaux vignobles de Castraki, etc. Il faut monter considérablement pour atteindre le point accessible le plus proche de la cime, où on est encore à 180 p. sous le couvent. On n'y parvient que par une échelle fixe de 30 à 40 p., au haut de laquelle est une échelle pliante en bois de 40 à 50 p., avec une chaîne en fer pour se tenir. C'est le chemin ordinaire des domestiques du couvent, qui entrent ainsi par une petite porte pratiquée dans le rocher. Dès qu'on est arrivé, on remonte l'échelle mobile. L'autre mode d'ascension a lieu par une poulie à laquelle est attachée une corde et un filet ou même un fauteuil, et on arrive ainsi à un auvent ou saillant en bois semblable à celui des magasins des négociants dans les ports de mer. On traîne depuis là les arrivants jusque dans une chambre, où on ouvre le filet.

Le couvent de Météore est vaste; son église est bâtie comme les églises serbes anciennes ; il y a des colonnes de marbre, des images et des inscriptions grecques et bulgares. Il y a une petite bibliothèque où se trouvent les traductions grecques de quelques ouvrages classiques d'Europe.

Marie Paléologue bâtit pour des religieuses le couvent de la Sainte-Trinité. Nectarius et Théophanes, de Janina, fondèrent en 1536 celui de Varlaam, qui est au N.-E. de celui de Météore et sur un petit rocher pyramidal. On y peut monter par une corde longue de 150 p., ou bien on peut s'en approcher de plus près en faisant un grand détour. Il a servi de prison sous Ali-Pascha.

Il y a encore les couvents de Mougn, de Saint-Nicolas, de Rosaria (*Rosaign*), de Saint-Étienne et de la Trinité, et des anachorètes ont construit des cellules, des oratoires et des autels dans les crevasses et les entablements des rochers. Saint-Nicolas est placé sur un rocher, à l'O. de celui de Météore; Saint-Étienne et la Trinité sont plus près de la plaine, le premier à l'O. de Stagous-Kalabak et l'autre à l'E. Rosaign est un très petit ermitage ruiné, au milieu de la muraille de grès, au N. de Castraki, et Mougn un autre petit couvent établi sur une corniche, au milieu de l'escarpement méridional du rocher qui supporte le couvent de Météore. Joseph, despote bulgare de Thessalie, en a fondé un dans ces lieux et s'y est retiré lorsque Turcan-beg, un des généraux d'Amurat II, prit possession de ce pays vers 1423, et Thomas, duc d'Épire, y a aussi fini sa vie comme Igoumen.

Le couvent de la Sainte-Vierge, à *Alassone*, est situé sur la cime d'une butte, au N. de la ville et en-deçà du torrent qui la traverse. C'était un des plus riches de la Grèce, car Cantacuzène paraît l'avoir doté de grands fonds de terre, dont une partie lui fut conservée par les Turcs. Le couvent et ses terres devinrent un vacouf; les possesseurs furent exemptés du haratsch, du droit sur le bétail et le vin par un firman donné par Mohamed II en 1453, à Andrinople, avant la conquête de Constantinople. Ce document fort usé est encore visible dans

le couvent ; il est collé sur de la soie verte. Maintenant, par suite des événements politiques, ces immunités ont été foulées aux pieds, et le couvent est endetté. L'église du couvent est bâtie en forme de croix grecque surbaissée, et en briques et en pierres, comme toutes celles de l'empire byzantin. On y remarque sur le plancher un bas-relief représentant un lion combattant un taureau ; des inscriptions grecques fort effacées et en partie même détruites exprès existent sur un côté de la porte d'entrée et sur deux colonnes dans l'église. Il y a aussi une petite bibliothèque mal entretenue et contenant des livres surtout grecs (1).

Le couvent de Saint-Non (*Schir-Naoun*) est bâti sur une partie un peu élevée et avancée du bord oriental du lac d'Ochrida, à 8 l. au S. de la ville du même nom. Tout auprès, au N., se trouve une belle source qui sort en petite rivière des rochers, déchargeant, dit-on, les eaux du lac de Prespa ; en-deçà se trouve le confluent du Mokra. La fondation de cette vaste masse d'édifices remonte à l'empereur Justinien, qui dota grassement ce cloître en terrains et métairies situés sur le bord du lac, au N.-E. du couvent et dans la vallée du Mokra. Il paraît être maintenant encore fort riche et du petit nombre des établissements de ce genre qui fleurissent sous la domination turque. Sa situation dans un pays agreste sur un rayon de quelques lieues, son service d'hôpital et d'étapes militaires sont les causes de cet état.

Dans son enceinte murée est une grande cour et de vastes bâtiments d'un ou deux étages qui environnent et cachent une petite église bâtie en croix grecque, dans le même style que toutes les églises slaves et grecques. Un très bas et petit dôme est placé au milieu de la croix. On dirait qu'on a voulu dérober cet édifice tout-à-fait à la vue du dehors. A côté du cloître, avec des galeries à cellules sont d'énormes salles ou galeries pour loger des étrangers. Au rez-de-chaussée il y a aussi une

(1) Comparez ce qu'en dit M. Urquhart, dans son *Spirit of the East*, vol. I, ch. 24.

salle de réception, et au-dessous des deux étages de cet édifice il y a encore du côté du lac une vaste cuisine et des celliers. Les environs de ce couvent sont embellis par de superbes noyers et de beaux champs, et le lac d'Ochri offre à ses habitants une vue admirable en même temps qu'il fournit leur table d'excellents poissons. On n'y compte qu'une soixantaine de moines y compris les novices; en 1838 il y avait plus de 150 personnes dans le cloître en comptant les valets et les malades.

Le couvent Rilo ou du Saint-Père (*Sveti Otatz*) est dans une des hautes vallées du Rilo-Dagh à près de 10 h. de Doubnitza ou 5 h. du village de Rilo. Ce bâtiment occupe tout le travers d'un vallon étroit et bordé de sapins, et au pied du jardin coule le torrent. Pour gagner du terrain plat, on a été obligé de faire une coupure sur la pente septentrionale du vallon, de manière que le bâtiment est fort encaissé de ce côté. Il y a deux entrées, une à l'O. et une à l'E., et elles se ferment au moyen de grosses portes ferrées ressemblant à des portes de villes. Le bâtiment a quatre façades, savoir : celles des entrées, et sur le côté nord deux autres, se rencontrant ensemble sous un angle extrêmement ouvert. Bâti en pierres, et n'ayant des fenêtres véritables qu'au troisième étage, les coins de cet édifice s'avancent sous forme de tours carrées sur l'alignement des façades, tandis qu'au premier étage il y a quelques fentes-fenêtres, en particulier sur les côtés de ces tours. D'après cela, on peut comprendre que ce couvent a l'air d'une forteresse en fer-à-cheval, le côté méridional n'offrant pas d'autres constructions qu'une église et une tour.

L'intérieur est garni aux trois étages de galeries en bois, supportées par des colonnes peintes, et sur le milieu des trois façades principales, ces galeries s'avancent sous forme de balcons carrés, en offrant ainsi des lieux commodes pour se reposer ou causer. Les galeries sont larges et très convenables pour prendre de l'exercice, lorsqu'il fait mauvais temps; les fenêtres du premier et second étage débouchent sur ces dernières, ce qui n'est pas le cas pour celles du troisième étage dans les corps de bâtiments au-dessus des entrées. Comme

le bâtiment a déjà brûlé cinq fois par accident ou par hostilité de la part des Turcs, on a séparé le couvent en trois parties au moyen de trois épaisses murailles avec des portes de fer.

Les cellules des moines sont surtout dans le corps de bâtiment occidental et le bas du couvent ; dans celui du milieu, il y a plusieurs grandes salles, et au troisième étage du côté oriental, il y a une demi-douzaine de chambres ornées de peintures, et 2 ou 3 avec des tapis ; c'est là qu'on loge les étrangers. Tous les murs du couvent sont badigeonnés à la chaux, les colonnes sont peintes en noir bleuâtre, il y a quelques ornements au plafond des voûtes, et dans les chambres peintes sont représentés des arbres, des anges, etc.

Ce bâtiment, renfermant plus de cent chambres, entoure une vaste cour dans laquelle s'élève une vieille tour carrée sans ouverture, si ce n'est en bas et vers les trois quarts de sa hauteur. Une vieille inscription bulgare en tuile rouge, et placée très haut sur son côté méridional, indique qu'elle a été bâtie l'an 6813 du monde, sous le roi Etienne Douschan, par un voïvode, pour protéger les moines contre les brigands. Les Serbes admettent, d'après les Orientaux, que Jésus-Christ est né l'an 5508, ce qui donnerait la date de 1305 de notre ère. A côté de cette tour est l'église qui vient d'être rebâtie à neuf, comme tout l'édifice. Sa construction n'a duré que de 1835 à 1837, mais l'église n'a été achevée qu'en 1839.

L'église en pierres de taille a la forme d'une croix grecque; l'intérieur est orné d'une douzaine de grosses colonnes, les unes en marbre blanc, les autres en schiste chloriteux ou en amphibolite noirâtre des environs. Sur le chœur et les extrémités de la croix sont des voûtes peu élevées en briques, et les chapelles y sont ornées de tableaux et d'ornements en bois ciselé et en partie doré. Du reste l'église n'a que 70 pieds de hauteur, mais n'en reste pas moins un joli monument au milieu de ces sauvages montagnes. Comme toutes les églises grecques, elle a deux portes, c'est-à-dire une de côté outre le portail principal. Elle a aussi trois cloches, dont une est un présent

du prince Milosch. Elle possède des reliques, et avait avant les incendies une bibliothèque et des manuscrits.

Ce couvent a une grande réputation en Turquie et à l'étranger ; c'est ce qui explique qu'on a pu encore aujourd'hui le rebâtir avec tant de luxe, car les revenus du monastère n'y auraient pas suffi, malgré qu'il possède une étendue de montagnes ou de vallées de 20 lieues, et même deux ou trois villages, en particulier celui de Rilo, à la sortie occidentale de la vallée du même nom. Les Turcs savent eux-mêmes que les moines ont été quêter (s. *Pisania*) jusqu'en Russie pour compléter les centaines de mille francs nécessaires. Nous ne croyons pas que cette construction ait coûté moins que 800,000 fr, ou même plus d'un million.

Il y a 150 moines bulgares outre les jeunes gens qui se destinent à cet état (s. *Iskouschanik*). Autrefois le Rhodope comptait, dit-on, 2,000 moines ; les Turcs ont jugé convenable de réduire cette petite armée ecclésiastique.

Une belle église bien conservée est celle du *couvent de l'Ascension* ou de *Detschiani*, près d'Ipek. Elle est bâtie tout en marbre blanc grossier, et ornée intérieurement de marbre rouge. Elle a la forme d'une croix à extrémités courtes, a des contours arrondis, et est surmontée d'un très bas dôme carré, dont le toit est voûté. Le derrière de l'église présente une saillie bombée et supérieurement voûtée avec une grande arche qui renferme trois fenêtres ; sur les côtés, les fenêtres sont placées de même dans des parties saillantes bombées. Sur le devant, il y a, outre la grande porte, deux voûtes, chacune avec deux fenêtres, et sur la porte une autre partie voûtée, surmontée d'une portion ronde. Une petite porte se trouve sur un des côtés ; le pourtour des fenêtres, du portail et de la porte est orné de petites colonnes et de bas-reliefs en partie dentelés. Au-dessus du portail est représenté le baptême de Jésus-Christ par saint Jean, et sur la porte de côté est un dragon et un aigle.

L'intérieur de l'église est divisé, comme toutes les églises grecques, dans le nartex, l'église et le lieu saint ; dans ce

dernier on conserve sous verre dans une caisse (*Chivot*) les restes du roi Etienne, Ourosch III, surnommé *Detschanki-Kral*. Cette église fut bâtie d'après ses ordres de 1327 à 1335 par l'architecte Phrat Vita de Cattaro, et son achèvement fut accéléré par les conquêtes que le roi serbe fit en 1331 sur l'empereur byzantin. Elle fut consacrée à l'archange Michel, en l'honneur de la cure du roi, qui, par ordre de son père Miloutin, avait été aveuglé à moitié au moyen d'un plateau de fer chauffé. Il vécut plusieurs années exilé dans le couvent de l'archange Michel à Constantinople, et y recouvra presque complétement la vue à force de remèdes. La fête de ce roi se célèbre le 11 novembre (a. s.).

Les Serbes tiennent extraordinairement à cette église, et les Turcs ont profité de cette pieuse devotion pour imposer souvent ce couvent, de manière qu'il a été obligé d'avoir recours plusieurs fois au gouvernement serbe. Il n'y a que 5 ou 6 moines.

D'après M. de Vassoevitch, le couvent patriarcal près d'Ipek est très vaste, mais l'église de l'Ascension de Jésus-Christ est loin d'être si belle que celle de Detschiani. Il y a une vingtaine de moines. Le saint Sava, oncle des krals serbes Dragoutin et Miloutin, y fut d'abord enterré et transporté plus tard à Mileschevedo.

Le couvent de Stoudenitza, *Lavra Stoudenitschka* (1) ou le couvent du saint roi (*Sveti Kral*), est une fondation du roi serbe Étienne Nemania Ier, qui mourut en 1199, moine dans le couvent de Chilendar au mont Athos. Son fils Ratska, moine dans le même lieu sous le nom de Sava, apporta les restes de son père en 1203 à Stoudenitza et les y enterra. Il fut amené à cette cérémonie pour réconcilier son frère Étienne avec Volkan, son autre frère qui, duc de Choulm et d'Herzegovine, avait détrôné Étienne. Dès ce moment le couvent de Stoudenitza prit le nom de Lavra de Saint-Siméon, nom du roi Étienne Nemania comme moine, ou celui de *Serbskaia-Lavra*. En

(1) Mot grec signifiant un grand couvent.

1227, ces ossements réputés saints furent transportés par Radoslav, fils d'Étienne Nemanovitch, à Jitscha.

Ce couvent contient deux églises; la plus petite est la plus ancienne et n'est qu'une chapelle, puisqu'elle n'a que 10 pas de large et 14 pas de long. On y descend par quelques marches, et elle aurait la forme d'un carré surmonté d'une très basse coupole sans la partie bombée et saillante du chœur et une échancrure concave au milieu de chaque côté. On y voit encore sur les murailles quelques peintures de saints avec des auréoles dorées. C'est l'église de l'Ascension de Marie, qui a existé avant le roi Étienne Ier.

La grande église a la forme d'une croix à extrémités arrondies et placée sur un piédestal. Ce dernier, formant le devant, a 19 pas de long; la branche du milieu de la croix a extérieurement 44 pas de long sur 23 de large, savoir : le vase de l'église 17 pas, le chœur 14 pas, et les branches latérales de la croix 13 pas de large sur une trentaine de long. Sur le milieu de la croix s'élève une coupole basse peinte extérieurement en rose et garnie de douze fenêtres de forme étroite et cintrées en haut. Le devant, blanchi à la chaux, offre une porte quadrangulaire assez petite relativement aux dimensions de l'église; à côté sont deux bancs en pierre avec un fauteuil en pierre sur celui à gauche. Au-dessus de cette entrée mesquine est le relief fort médiocre de saint George à cheval, et une espèce de toit postique en forme de coin, par-dessus lequel l'édifice s'élève en grande courbe garnie de trois doubles fenêtres. Les autres portes de l'église se trouvent aux extrémités latérales de la croix, et sont dans un encadrement de colonnes en tire-bouchons et de bas-reliefs. Un petit palier précède les portes; enfin une quatrième porte s'ouvre sur le côté droit du chœur. Deux fenêtres fort étroites et cintrées en haut sont sur chaque côté de la partie inférieure de la croix, et étaient ornées avant les guerres dans un genre analogue aux portes. Enfin l'extérieur de l'église, tout plaqué en marbre blanc mêlé de gris, excepté sur le devant, est orné à une certaine hauteur d'une petite frise composée d'alternatives de li-

gnes horizontales et de lignes convexes. Les deux cloches du couvent sont dans une tour carrée de bois à côté de l'église.

D'après cette description, on voit que cette église a été bâtie environ vers la même époque que le couvent de Vratschevnitza ; les moines lui donnent au moins 600 ans. Elle a souffert beaucoup des boulets de canon et a été même dévastée ; ainsi l'intérieur contenait un joli baptistère ou *agiostèra* dont il ne reste que quelques colonnes brisées. La porte latérale à l'E. a perdu ses ornements et la plupart des fenêtres sont dans le même état, sans parler des plaques de marbre cassées par les balles et les boulets, ni des peintures qui y ont pu exister. La partie qui étonne le plus dans cette église, c'est l'entrée, qui ne paraît guère en harmonie avec le reste et est dépourvue de ces ornements délicats qu'on observe sur de semblables édifices. On pourrait donc se demander si l'entrée a fait partie du plan primitif ou si ce n'en est qu'une réparation moins coûteuse (1).

En général, les couvents grecs ne sont point trop multipliés et n'ont pas trop de moines comme ceux des catholiques. Ainsi, en Russie, on n'en compte que 356 ou environ 1 sur 100,000 âmes, tandis qu'en Pologne il y a encore 320 cloîtres catholiques de divers ordres pour une population de 2 millions, ou un couvent pour 8,000 âmes ; et même dans la Russie blanche, la Podolie et la Volhynie, on trouve un couvent catholique pour 2,000 âmes.

Nous ne pouvons passer sous silence le manque de tact de certains chrétiens du rite grec en Hongrie, qui se moquent ouvertement en Servie des moines et de leurs pratiques. Nous irons même plus loin, et nous signalerons comme dangereux et intempestifs pour la Turquie des ouvrages tels que ceux du moine Obradovitch, où il critique sévèrement les tours de passe-passe de ses confrères pour soutirer de l'argent du peu-

(1) Ayant omis d'en parler ailleurs (*voyez* vol. II, p. 380), nous ajouterons qu'à Tschatschak il y a aussi une église bâtie, dit-on, par le knes Lazar, qui est dans le style des plus anciennes églises serbes et qui a été une mosquée pendant l'occupation turque.

ple. Dans leur envie de faire le bien, les personnes les mieux intentionnées peuvent quelquefois mal choisir leurs instants.

Dans notre vieille Europe, des retraites sans vœux obligatoires se conçoivent pour des gens âgés ou affligés moralement, mais les couvents de jeunes femmes y sont reconnus une absurdité ou une violence aristocratique, et ceux d'hommes, à l'exception peut-être de l'Espagne, une vraie inutilité. Ceux qui en conservent ou en fondent même de nouveaux, à l'étonnement général et malgré les sarcasmes, ne cachent que des intérêts tout politiques sous de prétendus avantages pour la moralité, pour l'éducation de la jeunesse et le soin des malades. On veut s'appuyer davantage sur le clergé et donner des aides zélés au clergé séculier; ce n'est qu'un chaînon dans la ligue politico-religieuse clandestine qui a été opposée depuis un certain nombre d'années aux sociétés secrètes pour l'émancipation politique des peuples, et qui tend à devenir toujours plus puissante par le nombre de ses adeptes, leur position sociale, leur influence et leur protéisme. Il faut avoir vu de près ces instituts et le fanatisme quelquefois si absurde de leurs élèves pour ne pas se laisser aveugler même par les louanges prodiguées aux sœurs de la Charité et aux frères de la Miséricorde. Il est seulement à souhaiter que l'avenir ne fasse pas repentir de cette recrudescence d'enthousiasme monastique, qui nous fait l'effet d'un sabot à une roue de voiture qu'un cahot peut arracher en donnant aux roues une accélération d'autant plus grande que le conducteur moitié assoupi ne s'y attendait pas.

En Turquie, au contraire, vu l'état du clergé séculier et le mode de leur ordination, les raisons si palpables et rebattues pour la fermeture des cloîtres perdent leur valeur; si le temps est passé où chaque kral serbe était canonisé, fût-il même le plus dépravé des hommes, et si on laisse au pape de Rome la satisfaction de faire rire le public par ses canonisations et la confirmation de prétendus miracles (1), les couvents, les tours

(1) Voyez *Compendio delle vite dei cinque Beati canonizzati del sommo pontificio Gregorio XVI nel maggio* 1839. Rome, 1839,

de gobelet des moines, les pèlerinages et les superstitions attachées aux demeures des saints hommes de la montagne sont tout-à-fait à l'ordre du jour. Ceux qui regrettent ce bon temps n'ont qu'à aller s'établir en Turquie pour être au comble de leurs vœux. Sans les couvents, il n'est guère douteux que la foi chrétienne ne fût disparue de la Turquie, comme le prouve l'état de la Bosnie, où il n'existait que peu de cloîtres. Si, au contraire, il y était resté autant de monastères qu'en Servie, ces deux pays, au lieu de se nuire, auraient combiné ensemble leurs efforts et se seraient affranchis depuis longtemps. Les curés de villages ayant leurs affaires d'agriculture ou de commerce, les moines ont l'avantage sur eux d'être toujours à la maison, ce qui n'est pas le cas pour les popes; d'ailleurs ceux-ci sont moins bien vêtus et moins instruits que le moine, et ce dernier a le droit de confesser, ce que l'autre n'a pas toujours. Aussi les moines portent le nom de confesseurs (s. *Douchovnik*, v. *Douchovnikou*, a. *Pneumatikos*).

Il ne faut donc pas heurter les idées établies ou vouloir détruire d'un coup ce qui a ses bons côtés sans avoir le pouvoir d'y rien substituer. Il faut laisser au temps et aux progrès de la civilisation en Turquie à purifier ces idées grossières de la religion. Le principal est que le christianisme sert d'ancre de salut et de bannière commune aux peuples slave, grec et albanais, il les soutient dans leurs épreuves et les prépare mieux à recevoir les semences de la civilisation et à leur développement que l'islamisme, ou plutôt que les idées accolées mal à propos au déisme le plus pur.

---

et traduit à Munich en 1839. Après trente-deux ans passés sans canonisation, le 26 mai 1839, le pape actuel a canonisé quatre moines et une nonne, et reconnu officiellement les miracles prétendus qu'ils avaient faits, particulièrement ceux d'Alphonse de Liguori d'Ischia, le fondateur des Liguriens. Il serait à souhaiter que ce grave événement devînt au moins annuel, pour achever de ridiculiser complétement ce reliquat du moyen-âge. Dans une allocution du 27 avril 1840, le pape mentionne un nouveau miracle, savoir : la tête d'un évêque de Tonkin qui, jetée dans l'eau, en a été retirée intacte quatre mois après ! Heureux ceux qui croient sans avoir vu !

Pour qu'aucun de nos amis mahométans ne nous mésentende, nous ajouterons que, loin de critiquer leur religion, plusieurs de ses dogmes fondamentaux nous paraissent plus rationnels que ceux du christianisme, et qu'ils sont ceux de bien des gens se disant chrétiens. Nous n'attaquons que des préjugés et des coutumes contraires aux progrès de la civilisation et liées malheureusement dans l'esprit des Ottomans à la religion de leurs pères. C'est ceux-là qu'il serait à souhaiter qu'ils abandonnassent, car ils pourraient après cela se civiliser sans changer de religion, comme le prouvent les musulmans soumis au sceptre russe et certaines sectes protestantes qui restent chrétiennes tout en refusant de croire à la Trinité ou même à la divinité de Jésus-Christ.

Nous sommes cependant loin de nier que les moines comme le clergé grec croupissent dans une ignorance crasse qui n'a guère son égale dans l'église catholique, si ce n'est dans les pays sauvages d'Amérique. Les érudits sont des raretés parmi eux, et ce sont presque toujours des gens qui ont voyagé et ont alors acquis en général des vues élevées. Les autres se contentent de savoir lire et écrire. Dans le Montenegro, les moines sont aussi fort ignorants, et il y en a qui savent à peine écrire. On n'y connaît que l'Horologium et les Psaumes en langue slave ancienne et lettres cyrilles, que les habitants comprennent autant que les Italiens le latin. Le rituel est le seul livre que chaque prêtre doit avoir avec les deux autres mentionnés.

Néanmoins tous ont un tact infini pour savoir ce qu'ils doivent dire et faire pour conserver la sympathie de leurs coreligionnaires à l'étranger, pour favoriser l'émancipation de leur pays sans encourir les châtiments des Turcs. Cependant il serait fort à désirer qu'ils se livrassent davantage à des études suffisantes pour leur état sans recommencer à se perdre dans les études soi-disant théologiques, savoir, les commentaires et les controverses. Un peu de science ne ferait qu'ajouter à leur influence et rendrait cette dernière encore plus utile. Sous un autre régime, il n'est pas douteux que les moines grecs égaleraient pour le moins leurs confrères de Syrmie, qui ont dans

leurs couvents quelques collections de livres et comptent parmi eux des érudits.

Dans la suite, lorsque la distinction de raja aura disparu totalement, le clergé grec pourrait être soudoyé d'une manière ou d'une autre par l'État, et serait délivré du soin avilissant de vendre ses offices et de quêter sans cesse son pain ; le temps nécessaire pour des études lui resterait ; il serait plus heureux et estimé, et les ouailles ne lui feraient des présents que de bon cœur.

Un autre grand défaut des moines en Turquie, c'est leur manque de pureté de mœurs. Cette habitude d'accoler à chacun de jeunes enfants, celle de les laisser si librement se mêler au sexe féminin, ou celle de permettre aux femmes de se rendre dans les cellules des moines, même après la brune, sous prétexte de se confesser, tous ces usages ne peuvent avoir que les résultats les plus déplorables. Les habitants en sont tellement convaincus qu'ils se moquent des moines par des bons mots ou des chansons (1); mais n'ayant rien de mieux

(1) Comme exemple, nous donnons la chanson des moines, le *Kaloudierska Pesma.*

Poutovali Kaloudieri, Jakoblag
Jako vpviek milost jejo alilouia
Jedon drougom vesedili, Jakoblag
Komedjemo na vetscherou, Jakoblag
Protopopi na vetscherou, Jakoblag
Ounieg ima tschabar sira, Jakoblag
Idevoika, belog vina, Jakoblag
Kdjeri sou mou na oudaiou, Jakoblag
Dobrovenatz dotschekati, Jakoblag
Vetscherou die prepraviti, Jakoblag
Dobrovenatz ispraviti, Jakoblag.

Si la traduction littérale n'en est guère possible en français, le sens en est que les moines voyagent, répandant la grâce, étant gais avec tout le monde, aimant la table et à dîner avec des hôtes ainsi qu'avec les curés, ayant chacun pour labarum du fromage, du vin blanc et des jeunes filles. S'il y a des jeunes filles à marier, des couronnes à recevoir, ou faire faire le souper et préparer de bonnes couronnes.

pour les soutenir dans leurs épreuves, ils préfèrent supporter ces inconvénients que de se voir privés des moines.

Dans le mont Athos, au contraire, on prenait autrefois tant de soins de préserver les moines de la vue de quelque personne du sexe féminin qu'on colporte à ce sujet le conte suivant : Un jeune novice, ayant passé sa vie dans un de ces couvents, et étant âgé de 18 ans, se mit à voyager avec son père-moine. Apercevant une jolie fille, il s'étonna à sa vue et demanda ce que c'était que cet être. Le moine lui répondit, en fronçant les sourcils : « Ne le regarde pas et ne le » demande pas, car c'est le diable (*Diavolak*). — Mais, mon » père, cela n'est pas possible, répondit le jeune homme ; je te » prie, achetons-le, et conduisons ce joli petit diable dans notre » couvent. »

En rabaissant ainsi à leur juste valeur les moines slaves et grecs, personne ne doit croire cependant que les cénobites catholiques soient beaucoup meilleurs qu'eux. Ils peuvent avoir plus d'érudition, ils peuvent connaître des cuisines plus recherchées, ils peuvent même avoir des mœurs plus austères, mais ils sont entachés des mêmes superstitions, sans rester, comme les moines grecs, dans un rapport raisonnable avec le monde. Ainsi, en Turquie, les moines, comme le clergé, s'associent volontiers à tous les plaisirs innocents des habitants, on les verra aussi bien partager la joie d'un festin que jouir de la vue des danses des jeunes gens. Des trouble-fêtes, tels que certains ultra-papistes, sont inconnus dans ce pays. Quant à leurs supercheries et leurs superstitions, combien n'en présente pas malheureusement l'église romaine? La seule différence, c'est que les pratiques et les tours de passe-passe des moines grecs sont souvent d'une nature plus grossière. N'étant point si habiles à figurer toute sorte d'objets, les couvents grecs n'offrent point ces collections curieuses d'ex-voto de nos couvents à pèlerinages. Par contre, des pierres usées à force de baisers, comme le pied de saint Pierre à Rome, ou le loquet de la chapelle de saint Jean Nepomouque au Hradschin à Prague ; des larmes ou du sang de saint redevenant liquides,

des os saints exsudant des huiles, guérissant ou préservant des maladies, ainsi que la vente d'autres reliques, toutes ces petites spéculations sont communes aux deux genres de moines (1). Si le sang de saint Janvier ne se liquéfiait plus depuis l'entrée des Français à Naples, de même les os du premier Némania n'exsudaient plus d'huile sainte, depuis que son fils Etienne Nemanovitch était devenu catholique, et ce miracle ne recommença qu'à son retour à l'église orientale. Un des exemples les plus remarquables de l'abus habile fait de la superstition, se trouve dans l'assassinat du chef bulgare Streso par le saint Sava, frère du roi Etienne de Servie, ce dernier ayant été menacé de 1209 à 1210 par le prince bulgare. Ce meurtre fut attribué à un fantôme.

Les Grecs, et surtout les Slaves, qui ont adopté le christianisme dans le IXe siècle, sont fort religieux. Ils prient ordinairement trois fois par jour : le matin à leur lever, le soir avant et après le souper et avant de se coucher. Les prières au souper ont lieu en commun. Dès que les hommes se sont lavé les mains, et à la campagne en été souvent les pieds, ils se placent au premier rang, tandis que les femmes et les enfants sont derrière eux. Chacun prie à voix basse, excepté le plus vieux. La formule la plus ordinaire est : « Prions et offrons nos hommages à Dieu, à la Sainte Vierge, à Jésus-Christ et à sa croix. » Comme sur mille à peine un saurait dire son Notre-Père, chacun dit ce qui lui plaît.

Les Monténégrins ne sont pas si religieux que le reste des Serbes, parce que les moines ne parcourent pas leur pays en menaçant les incrédules du diable et de l'enfer comme en Servie. Dans ce pays sous les Turcs, dix villages n'avaient quelquefois qu'une église, et malgré cela peu de gens ne communiaient pas au moins une fois l'année, surtout à Pâques. Ceux

(1) Parmi les curiosités catholiques de ce genre, nous n'avons pas pu comprendre la vénération montrée à Radna dans le comitat d'Arad en Hongrie, pour une plaque de grès conservée dans l'église, et offrant l'impression d'un fer de cheval d'un Turc, dit-on.

qui ne le faisaient pas craignaient à cause de leurs crimes de se confesser, ou avaient été excommuniés pour un certain nombre d'années. En un mot, les obstacles mis à l'exercice des devoirs de la religion chrétienne y portaient leurs fruits. Dans le Montenegro, il y a plus de gens qui ne communient pas que de ceux qui prennent la communion une fois dans l'année. D'ailleurs la religion prive un meurtrier de la communion pendant 20 ans, et l'oblige à diverses pénitences; or, chaque Monténégrin peut se trouver à tout instant dans ce cas. Les Monténégrins fréquentent bien les églises, mais ils ne prient pas à la maison comme les Serbes.

Chez les Slaves, la veille du dimanche et des grandes fêtes (1), on allume une chandelle pendue à la muraille ou une lampe, puis le plus âgé prend des charbons et de l'encens (s. *Tamian*, g. *Tymiama*) et en fait brûler autour de la chandelle ou de la lampe et devant l'image ou le tableau saint, le *Panagia* (toute sainte), de la maison, qui est caché tout le reste du temps par un rideau. Tous les autres font la même chose chacun à son tour, et on prie Dieu devant la chandelle ou la lampe, comme on dit *Prema svetchi*. On a soin que cette dernière ne s'éteigne pas, car quelques gens regardent cela comme portant malheur. Quand un Serbe veut aller quelque part ou commencer quelque chose, il s'écriera : S'il plaît à Dieu, si Dieu me donne la santé, etc. L'idée religieuse se mêle ainsi à toutes ses actions; même en faisant des libations de vin, il n'oublie pas de faire sa prière.

On s'impose des jeûnes ou on ne mange qu'une fois par jour, ce que les Slaves appellent *Jednooudîti*, ou on fait des vœux, tels que de s'abstenir de poisson le mercredi et le vendredi, de faire maigre le lundi, d'adresser une prière toute une semaine à un saint, ou de fêter certains jours. On ne manque pas d'aller se confesser, de prendre régulièrement la communion (s. *Pritscheschtche*, g. *Evcharistia*). On se sert

(1) S. *Prasnik*, v. *Serbëtoare* ou *Panegyrou*, a. *Panegyr*, g. *Panegyria* ou *Eorté*.

abondamment d'eau bénite, et on s'en fait bénir pour toute l'année à la fête des trois Rois, ce qu'on nomme le *Bogojavlienska Veditsa*. On craint l'excommunication (s. *Kletva*, g. *Aphorismos*), et on se fait donner l'extrême-onction (s. *Masla*, g. *Euchelaion*). On fait des dons (s. *Prilogi*) à l'église et aux couvents; lorsqu'ils montent à 50 piast., ils prennent le nom de *Parousie*. Les gens riches font aussi des fondations pieuses nommées *Zadougebine*.

A certaines *fêtes* de l'année, surtout à celles des quarante Martyrs, de l'Annonciation, à Pâques, au dimanche des Rameaux, à la Pentecôte, à la Saint-Pierre et à l'Ascension, on se rend en procession (s. *Litia*, g. *Parakalesis*) ou pèlerinage aux couvents où sont conservées souvent de saintes reliques (s. *Svetinia*, g. *Leipsanon*). On s'y confesse et on y communie. Dans ces occasions, il y a un grand concours de monde (s. *Sabor*), les routes sont couvertes de paysans et de paysannes avec leurs chemises de fête, le *Stajachitza*, et leurs habillements du dimanche. On tire des coups de fusils et de pistolets, si on est obligé de découcher, on bivouaque à la belle étoile, et on ne se laisse pas arrêter par la distance. Ainsi, avant l'établissement de la quarantaine serbe, on se rendait le jour de la Trinité au couvent de Stoudenitza depuis 40 à 50 l. à la ronde. Comme les fêtes, ces pèlerinages se terminent joyeusement par des libations d'eau-de-vie et des danses, pour lesquelles des aubergistes et des marchands forains ne manquent pas d'établir leur boutique, tandis que des aveugles y viennent produire leurs talents sur le gouzlé ou la cornemuse.

C'est dans ces occasions que se discutent les affaires politiques, et que les moines communiquent leurs idées aux kmets et au peuple. Les pères et mères en profitent pour s'entendre sur l'union de leurs enfants, et maint mariage est conclu ainsi irrévocablement le verre à la main. Les jeunes garçons y ont l'occasion de voir les jeunes filles, qui s'y rendent principalement le dimanche des Rameaux et à Pâques.

Dans la Syrmie, on va le jour de la Trinité visiter les cou-

vents les uns après les autres pour en baiser les tableaux, et voir dans celui de Jaska, le tombeau du tzar Ourosch V, et dans le réfectoire de celui de Ravanitza la représentation de la bataille de Kosovo, ainsi que dans l'église le corps du knes Lazar (?), qui fut enterré à Pristina, et plus tard à Ravanitza en Servie. Sans la quarantaine hongroise, les Serbes y viendraient aussi depuis la Servie.

Il n'y a qu'un petit nombre de croyants qui font le grand pèlerinage de Jérusalem et du mont Sinaï, et portent alors le nom de *Hadgi*. Quelques uns se laissent croître la barbe, mais aucun ne pouvant plus gagner sa vie dans le commerce; les Hadgis sont obligés de chercher à subsister d'une manière plus relevée.

Les *messes* grecques, *Ephèmèria* ou *Lithourgia*, durent souvent deux heures. Elles ont toujours lieu dans le lieu très saint, car il n'y a point de chapelles latérales dans les églises grecques; on n'y emploie pas non plus les clochettes en usage dans l'église latine. Dans les couvents, un enfant de chœur se place tour à tour devant chacun des moines, qui sont rangés en ligne le long des chaises contre la muraille de l'église. Cet enfant lit des versets de la Bible, et le moine répète en chantant chaque mot. Puis chaque moine se place devant une sainte image et lit un long passage d'une liturgie, et la messe se termine par la répétition réitérée d'une même prière. La manière nasillarde et monotone avec laquelle les prêtres grecs chantent la liturgie ferait rire tout Européen s'il ne se voyait pas entouré d'une assemblée plongée dans le recueillement et agenouillée dans l'église, devant la porte et autour même de l'édifice. Toutes les églises étant trop petites, cette manière d'entendre l'office est presque générale dans la Turquie.

Pour donner la communion, le prêtre grec met du vin et du pain dans une petite cuillère et le verse lui-même ainsi dans la bouche du communiant, ce qui s'appelle pour cela *Pritscheschtevati*, proprement, tendre la communion. Chez les Grecs, les moines boivent quelquefois à la santé des saints dans les églises, ce qui est une dévotion tout comme une autre,

quoiqu'elle nous paraisse, à la première vue, déroger à la solennité des cérémonies religieuses.

Dans le pays dalmate des Pastrovitchis, l'office se lit sur des pains sans levain, que les paysans apportent à l'église chaque dimanche et jour de fête. Le plus petit pèse 5 livres, et beaucoup ont 10 à 12 livres. Ordinairement, ils ne sont ailleurs que de la grandeur d'un petit pain, mais ils forment là un revenu des moines, qui n'en emploient qu'un petit morceau carré, sur lequel ils impriment les mots IC. XC. NIKA, c'est-à-dire que Jésus-Christ remporte la victoire. Le reste sert à leur nourriture, et le surplus est vendu séché ou en biscuit aux navigateurs (1).

Le jour des morts, le *Zadouschnitze* des Slaves, c'est-à-dire le samedi avant le grand jeûne. Toute la semaine, entre la semaine dite blanche et celle où on peut manger gras tous les jours, ou le carnaval, prend le nom de semaine des morts ou *Zadouschna nedelia*. Il est d'usage que chacun prépare autant de bougies qu'il compte de parents et d'amis défunts, en remontant jusqu'à ses aïeux et en mentionnant chacun à part; il les réunit ensemble, les colle en faisceau et les allume. S'il y a un couvent ou une église dans le voisinage, on donne la liste de ses défunts ou le *Tschitoula* au prêtre pour les bénir, pour les comprendre dans un office, et on allume à chaque âme sa bougie à mesure que le prêtre les mentionne. Quand cela est achevé, les novices ou *Djasi* ou enfants de chœur vont éteindre les bougies avec de l'eau bénite et les rassemblent, ce qui leur sert à en fabriquer de nouvelles. Dans quelques endroits, ils vont aussi avec un prêtre sur les tombeaux, rappellent à la mémoire les défunts, prient pour eux, allument des bougies et en distribuent pour leurs âmes.

La religion grecque oblige à la célébration d'un assez grand nombre de fêtes qu'on dit s'élever à 115. En Valachie on en comptait une fois jusqu'à 210. Elle prescrit surtout des *carêmes* (2) bien plus fréquents que dans la religion catholique

(1) Voyez *Montenegro*, par M. Vouk, p. 76.
(2) s. *Post*, v. *Potescou*, g. *Tessarakostè*.

romaine et se montant à 182 jours. Les grands carêmes sont six semaines avant Noël; celui de sept semaines, le *Švetia petdesanitzi*, avant Pâques, commençant le lundi et non pas le mercredi comme chez les catholiques romains; celui de quatré semaines en août avant la naissance de Marie au commencement de septembre, et celui de deux semaines avant le jour de Pierre et Paul en juin. Le mercredi et le vendredi, et surtout ce dernier, sont les jours maigres ordinaires. De plus on fête aussi des carêmes en famille pour accomplir des vœux.

Les carêmes sont observés très rigoureusement, et même les Serbes et les Grecs ont l'air d'y voir autant l'indication de la foi chrétienne, que le catholique dans le signe de la croix. Ce n'est que des personnes instruites et aisées à Belgrade, à Kragoujevatz et dans quelques autres villes, qui se mettent au-dessus de ce rigorisme dans le manger, prescription fatale à mainte santé. On ne peut ni se marier ni avoir des réjouissances publiques pendant les carêmes et pendant celui avant Noël, on s'abstient non seulement de viande, mais encore de beurre, d'œufs, et même on n'ose manger du poisson qu'à certains jours.

Outre les quatre fêtes de Noël (s. *Bojitch*, petit Dieu, ou *Roganstvo Christovo*, v. *Kretschounul*, g. *Kristougenna*), de Pâques (s. *Voskres* ou *Ouskres*, v. *Paschtile*, g. *Pascha*), de l'Ascension (s. *Spasovdan*, *Vosnesenie Christou*, v. *Ennelsarea*, g. *Anabasis*) et de Pentecôte (s. *Soschestvenie svete dousche* ou *Douschovi*, v. *Roussaliile*, g. *Pentekoste*); les fêtes principales sont, d'après le calendrier grec, le premier janvier (N. S. 13 J.), la Circoncision de Jésus-Christ (s. *Obriezanie Gospodne*); le 6 janvier, la fête des Trois Rois, les *Trikralia* des slaves catholiques, le *Bojaiavlenie Gospod* des Serbes grecs (v. *Rotesoul*, *Domnouloui Chrisstoss*); le 14 janvier, la fête de l'archimandrite saint Sava (s. *Savvi archimandrita serbska* — fête surtout serbe —; le 16 janvier saint Pierre dans les fers (s. *Apostol Petra Verig*); le 30 janvier, la fête des Grands Hiérarches (s. *Velikitch Ierarchov* qui n'est qu'une petite fête chez les Serbes; le 2 février, la Chande-

leur (s. *Srdjtenie*, v. *Doutècheria en bissearikè*, g. *Ypepantè*); le 24 février, la fête de la Découverte de la tête de saint Jean (s. *Obrietenie* ou *Glave Joanna Krestitelia*); le 8 mars, la fête des 40 Martyrs (s. 40 *Moutschenikov* ou *Moutschenitzi*); le 25 mars, l'Annonciation de Marie (s. *Pripovijest*, v. *Bouna Vesstira*, g. *Evaggelismos*); le samedi de Théodore ou de la première semaine du grand Jeûne (*Veliki-Post*) (s. *Thèodora Soubota*); le jour de saint Lazare ou le samedi avant le Dimanche des Rameaux (s. *Lasureva Soubota*); le dimanche des Rameaux (s. *Sveti*, v. *Phloroule*, g. *Kladbeorté* ou *Kouriakè ton Vaiôn*); le lundi de Pâques (s. *Voskresnia ponediela*); le 23 avril, la Saint-Georges (s. *Sveti Dgordje* ou *Georgia veliko moutschenie*); le lundi de l'Ascension (s. *Douschovnii ponediela*); le 21 mai, la petite fête de Constantin et Hélène (s. *Constantin i Eleni*); le 24 juin, la naissance de Jean-Baptiste (s. *Rojdestvo Joanna Krestitelia* ou l'*Ivandan*); le 29 juin, les apôtres Pierre et Paul (s. *Apoustoli Petra i Pavla*); le 20 juillet, le jour du prophète Elie (s. *Proroka Ilii*, *Elias dan*); le 25 juillet, l'Assomption de sainte Anne (s. *Ouspenie Svete Anni*); le 6 août, la Transfiguration de Christ (s. *Preobrajenie Christovo*); le 15 août, l'Assomption de Notre-Dame, ou mot à mot de la mère de Dieu (s. *Ouspenie Bogoroditzi*); le 29 août la Décollation de saint Jean-Baptiste (s. *Ousieknovenie Glavi Svetago Joanna Krestitelia* ou *Glavosetchenie*); le 8 septembre, la Naissance de Notre-Dame (s. *Rojdestvo Bogoroditzi*); le 14 septembre, l'Exaltation de la Croix (s. *Vosdvijenie Kresta* ou *Krsdôvdan*); le 29 septembre, la fête de saint Michel (le *Mjolidan* des Serbes et le *Prepodov Koupiaka* des Slaves); le 14 octobre, la Parasceve (s. *Prepodobie Paraskevi*); le 26 octobre, la Saint-Démétrius (s. *Dimitria velikom* ou *Sveti Mitrov dan*); le 3 novembre la petite Saint-Georges (s. *Djourdjitza*) qui n'est qu'une fête patronale de quelques familles; le 8 novembre la fête de l'archange Michel (s. *Michaila Archistratig* ou *Mjoli dan*); le 12 novembre, la Toussaint (s. *Zadauschnitze*, v. *Zioa-touteuros Sphinzilor*, g. *Eortè ton agion Panton*); le 21 novembre, la Purification

de Notre-Dame (s. *Vodie Bogoroditzi* ou *Vavedenie*) ; et le 6 décembre la fête Saint-Nicolas (s. *Sveti Nikola*).

Les Grecs n'ont pas la fête de Dieu appelée par les Slaves catholiques *Branschantschevo*, et ils remplacent la Toussaint par deux fêtes pour les morts appelée *Zadouschnitze*; l'une est le dernier samedi avant le grand carême de Pâques, et la seconde après la Pentecôte.

Il y a même encore çà et là des fêtes locales ; ainsi, dans le district de Jadar en Servie, il y a une fête voisine de l'Ascension, elle s'appelle *Pokrijak*. De plus chaque paroisse et chaque maison a son patron, ce qui donne lieu à une fête de famille (s. *Krsno Ime* ou *Svetschanik*). Le second jour de cette fête est le *Pojoutarie* des Slaves. On a coutume de manger, le jour cette fête, le *Kolivo* ou froment cuit et bénit par le prêtre, comme après les enterrements.

A l'ordinaire, les habitants des villages slaves se rassemblent sur une montagne ou dans une pelouse, et prennent avec eux leurs hôtes d'autres villages. Les prêtres ou les moines sont invités à y faire des prières, à donner l'extrême-onction et à bénir de l'eau, puis ils vont avec la croix et les saintes images faire des processions dans les champs et de maison en maison. Retournés sur le lieu du rassemblement, ils y font un repas et passent la journée à s'amuser, danser et chanter. On appelle ces fêtes *Zavietine* (jours de vœux) dans le Branitschevo ou sur le Morava, et *Krstonosche* ou porte-croix dans le Jadar.

Le *samedi de saint Lazar* est pour les Serbes une fête toute particulière, puisqu'ils célèbrent par là, non seulement la résurrection de Lazar, mais encore la mémoire de leur dernier roi Lazar, tué à Kosovo. Un dit-on populaire fait retrouver sa tête par sa femme Militza, et en la rajustant au cadavre, elle s'y serait liée de nouveau. Le soir les jeunes filles dansent le *Kolo*, élèvent un petit garçon en l'air et entonnent une chanson particulière en le faisant passer de main en main.

La *fête de saint Sava*, le 26 janvier (14 a. S.) est une fête particulière des Serbes, parce que cet homme, fils du roi

Etienne Nemania, se fit moine et eut une grande influence politique et religieuse. Il ramena plusieurs fois la paix parmi la famille royale et décida complétement la Servie à rester fidèle à l'église grecque. On lui attribue des miracles comme aussi à son cadavre, enterré dans le couvent de Mileschevo en Herzegovine, et brûlé dans le XVI[e] siècle par les Turcs sur le plateau du Vratschar à Belgrade. Ses miracles forment le sujet d'une chanson, et son séjour au couvent serbe de Chilendar, au mont Athos, fondé par son frère, a produit la belle chanson de *Siméon, l'enfant trouvé*.

Le *jour des Rois*, les prêtres bénissent l'eau des rivières ou de la mer, suivant les localités, ce qu'on appelle en grec la grande bénédiction (*Agiamos megas*). Ils jettent de petites croix dans l'eau et on en boit.

Le saint Élie (*Sv. Elia*), appelé dans les chansons serbes le porteur de la foudre, le dieu tonnant (*Gromovnik*), le vieil assassin, est un saint en grande vénération parmi les chrétiens de la Turquie, et même parmi tous les Slaves et les Albanais. C'est l'analogue du Jupiter tonnant des païens. M. Pouqueville remarque à ce sujet qu'Ali-Pascha n'a pas cessé de respecter les *ex-voto*, les lampes d'argent et l'oratoire du Prophète (1). Sa fête tombe avec celles de Marie et de saint Pantelemon (*Pantelija*), le 20, le 22 et le 28 juillet, dans le temps des moissons; or, comme alors on craint les orages, on représente ces trois personnages saints, dans une chanson, sous la forme de trois nuages précurseurs d'une tempête. Élie le dieu du tonnerre, Marie lançant des éclairs, et Pantelemon dominant les ouragans. Ce dernier conseille, dans une chanson, de détruire les moissons par la foudre parce qu'on travaille un dimanche, car en Servie règne ou régnait le préjugé que la foudre éclatait quand on moissonnait le dimanche ou les jours de fête.

Le *dimanche des Rameaux*, les jeunes filles vont chercher de l'eau avant l'aurore en chantant certains chants.

---

(1) *Voyez* son *Voyage en Grèce*, vol. III, p, 528.

L'église d'Orient est restée plus fidèle aux usages anciens et à l'organisation primitive de la chrétienté que l'église latine, dans laquelle l'évêque de Rome a commencé dans le IXe siècle à se déclarer chef de la chrétienté. Il est tout naturel que l'évêque de Byzance, institution du Ve siècle, n'ait pas cru devoir se soumettre à cette arrogante prétention, lui qui vivait dans une capitale, si ce n'est aussi ancienne, au moins politiquement aussi importante. Il y avait eu déjà dans les premiers siècles du christianisme des disputes sur le sacrement de l'Eucharistie, sur la prééminence respective des évêques et sur le culte des images; mais ce n'est qu'au IXe et Xe siècle que les chefs de l'église latine et grecque présentèrent le scandale d'un combat à outrance qui amena dans le XIe siècle la séparation définitive des deux églises catholiques. Les différends entre le pape Nicolas et le patriarche Photius, en 863, furent vraiment l'origine de ce schisme, quoiqu'on puisse ramener cette dispute de prééminence jusqu'au VIe et peut-être même au Ve siècle.

Le gouvernement des chevaliers francs à Byzance, de 1200 à 1261, ne put jouir d'aucun crédit auprès des habitants de l'empire d'Orient à cause de cette différence de religion. En faisant flotter le drapeau de Saint-Marc à Constantinople, Dandolo eut même, dit-on, l'impudence de placer une fille publique sur le siége du patriarche grec avec ses insignes religieux dans la main. Après de tels actes, on comprend que l'empereur grec de Nicée eut les moyens de rassembler petit à petit autour de lui toutes les notabilités jusqu'au moment où il put mettre fin à l'autorité usurpée par les Occidentaux. Plus tard, en Grèce et en Morée, les Français et les Vénitiens eurent de même l'impolitique de faire nommer par le pape des prélats latins à la pluralité des siéges épiscopaux de l'église orthodoxe. Le culte grec fut même quelquefois interdit, les prébendes des évêques grecs, les honneurs civils et militaires furent concédés seulement à des catholiques romains, de manière que les Grecs devinrent leurs ennemis irréconciliables.

Pour rétablir l'union, l'église romaine essaya inutilement d'employer les croisades, les besoins momentanés des princes

d'Orient et même leurs positions particulières ou leurs caprices. Enfin, dans le xve siècle, cinq ans avant l'occupation de Constantinople par les Turcs, il y eut à Florence un dernier essai pour mettre fin à ces dissensions, basées en définitive sur des vues étroites d'intérêt personnel et de domination, indignes de ceux qui se disent les serviteurs du tabernacle. Les seules concessions du pape furent toujours de pouvoir faire l'office dans la langue du pays, de conserver certains usages, telle que de célébrer les fêtes d'après le calendrier Julien, et de pouvoir se choisir des évêques.

Les catholiques grecs et latins continuèrent à se vouer une cordiale haine qui malheureusement n'est point encore tout-à-fait éteinte, témoin ce qui se passe en Bosnie et la conduite des catholiques romains de l'île de Syra pendant la dernière guerre de la Grèce contre les Turcs. Ce qui fit aussi grand tort aux efforts du pape pour réunir les deux églises, c'est le schisme des chrétiens, connus en Asie sous les noms d'Arméniens, de Melkites, de Jacobites, de Chaldéens ou Maronites et de Nestoriens. A force de missions et d'avances, le pape n'a réussi jusqu'ici à se faire reconnaître comme chef que d'une partie des Arméniens et des Nestoriens, quoique ces derniers n'adoptent que certaines idées théologiques insignifiantes, différentes de celles de l'église romaine.

Néanmoins le pape continua à nommer des évêques *in partibus*, et érigea même quelques évêchés en Orient, et en particulier un archevêché à Rhodes; mais c'était bien plus pour les Européens fixés dans ces pays que pour les indigènes; aussi le clergé latin fut toujours sous la protection française et regardé comme étranger par les Ottomans. Ces derniers ne se laissèrent jamais tromper à cet égard, grâce au savoir faire du clergé grec et à leur déplaisir de voir parmi leurs rayas un prosélytisme fanatique prendre la place de la religion. Aussi les jésuites furent persécutés, en 1705, en Turquie à cause de leur zèle inconsidéré, malgré les réclamations de la France, et en 1727 il parut un firman contre les missions catholiques pour la même cause et l'intolérance des catholiques

de Syrie contre les Grecs. Cette tendance papale de vouloir à toute force ramener les Grecs dans son giron datait déjà de loin, car en 1665 l'évêque catholique de Chios, voulant trop se mêler de ce qui ne le regardait pas, et empiétant toujours plus sur le domaine de son collègue le métropolite grec de cette île, celui-ci en porta plainte, et la Porte décida avec beaucoup de bon sens que toutes les églises que les catholiques n'occupaient que depuis quelques années devaient échoir au clergé grec. Les catholiques perdirent ainsi 60 églises et l'évêque même sa juridiction civile, qui passa au métropolitain grec. Si le gouvernement turc eût laissé faire les jésuites, leur travail pour la gloire de Dieu aurait produit bientôt des troubles aussi sanglants en Turquie qu'en Europe (1).

Après la prise de Rhodes et l'expulsion, en 1522, des chevaliers de Saint-Jean, l'archevêché fut transféré à Naxos. Ce prélat a sous lui les évêques de Syra, de Tine, de Santorin et de Chios, quoiqu'il n'y ait que 15 à 20,000 catholiques dans l'Archipel. Le choix des évêques était fait par le cabinet français et l'ordination par le pape ; chaque évêque recevait son investiture du grand-seigneur, de manière qu'il y eut des cas où la Porte les punit ou en bannit comme au milieu du XVIII[e] siècle. Les évêques latins avaient des droits juridiques analogues à ceux des évêques grecs. Ils touchaient un petit traitement du roi de France, et avaient outre cela leur casuel et le revenu des églises. Pendant la guerre de l'indépendance, l'évêque de Zante fut créé évêque de Morée.

Une des plus fortes preuves de la barrière que le fanatisme a établie entre les églises latine et grecque est la circonstance que la Grèce resta au pouvoir des Turcs, quoique Venise en possédât les principales forteresses et que de nombreux cantons de montagnes avaient conservé leurs libertés sous des chefs de Palicares. En 1454, Venise occupait en Albanie Alessio, Douratzo, Avlone, Sopoto, Boutrinto, Parga, Arta, Vonitza, Prevesa, et en Grèce Lépante, Patras,

(1) Voyez *Histoire de l'état présent de l'église grecque et arménienne*, par Rycant, traduit par Rosemond. Middlebourg, 1692.

Castel-Tornese, Arcadia, Navarin, Moron, Monembasie, Napoli, Corinthe et Athènes. Elle possédait l'île d'Eubée, avec les villes fortes de Carystos et de Négrepont, et avait ainsi les clefs de la partie orientale de la Grèce continentale. Enfin elle comptait parmi ses possessions les îles de Tine, d'Andros et de Skyros, celle de Crète et l'archipel ionien. Dans le même temps, l'Acrocéraune, les montagnes de Souli, le Pinde, les montagnes d'Agrapha, l'Oeta, et le Taygete étaient au pouvoir de peuplades grecques libres, néanmoins, il n'y eut aucune union entre elles et les Latins. En 1464, les Vénitiens n'écoutant plus les avis fanatiques du pape avaient accordé aux Grecs la liberté du culte, aussi ils n'eurent pas de peine à faire révolter une partie de la Morée. Un autre exemple remarquable de fanatisme est le refus fait par la république catholique romaine de Raguse jusqu'à son anéantissement de permettre la construction d'une église grecque. Lorsqu'en 1667 un tremblement de terre avait anéanti pour le moment ce petit état, 600 familles serbes se proposèrent vainement de venir repeupler la ville, être Grec était assez pour être refusé contre toutes les vues d'une saine politique. La république de Raguse ne céda sur l'édification d'une église grecque qu'aux menaces de Catherine de Russie.

Sous la république de Venise, on ne souffrait pas à Cattaro de processions grecques hors des églises. Dans le district de Dobrota, aucune famille grecque ne pouvait s'arrêter au-delà de 24 heures, et aucun domestique grec y rester plus de 3 ans. De même en Hongrie, nous voyons les chrétiens d'Orient traités à l'égal des païens par le roi Étienne (*voy*. vol. III, p. 411). En 1366, le roi de Hongrie, Louis I, de la maison d'Anjou, se rendit plus que risible en envoyant impolitiquement des moines minorites en Bulgarie et en Valachie pour convertir les Grecs, et remplaça isolément dans le Bannat les curés grecs par des prêtres catholiques de Dalmatie. Il trouva très mauvais qu'on eût tué les fanatiques convertisseurs en Valachie, et déclara la guerre à Vlaiko, prince de ce pays, dont cependant le premier soin devait être d'avoir la tranquillité chez lui.

En 1504, un évêque fut envoyé par le pape au grand tzar serbe Douschan pour le ramener à l'Église romaine ; mais, à l'instigation des Vénitiens, il évita de voir ce saint personnage en exigeant finement de lui qu'il lui baisât le pied. Lorsqu'en 1455 le despote serbe George était aux abois, qu'il était réduit à Semendria et à Belgrade, et qu'il implorait le secours des puissances catholiques, un prêtre lui fut expédié par le pape pour le convertir avant toute chose ; alors ce vieillard de 90 ans répondit avec beaucoup de sens « qu'on le regarderait comme tombé dans l'enfance si à son âge il changeait de religion ; et qu'il était prêt à perdre sa vie et sa couronne plutôt que de faire une semblable bassesse. »

En un mot, la religion grecque paraît, en Turquie, tellement le seul vrai christianisme, qu'on appelle avec dédain l'Église catholique romaine l'Église latine (s. et v. *Latinski*, g. *Latinophron* ou *Latinos* et *Misa*) ; tandis que l'Allemagne et la Hongrie sont, comme nous l'avons dit, le pays des incrédules (s. *Djaourska*). Les Serbes ont de leur côté un terme de mépris particulier pour ceux d'entre eux qui embrassent quelquefois le catholicisme pour servir leur intérêt temporel. Ils disent qu'il leur croît une queue (*Porepionce* ; *Rep* signifiant une queue), probablement pour indiquer qu'ils deviennent des compagnons du diable. On ne paraît guère savoir parmi ces peuples et même parmi les popes qu'il y a d'autres sectes chrétiennes outre celle du pape de Rome (*Rim-Papa*).

L'Église d'Orient formant ainsi une partie si essentielle de la nationalité des habitants de la Turquie, leur civilisation en prendra, quoi qu'on fasse, une face particulière. C'est donc une nécessité pour ceux qui gouvernent ou qui sont destinés à régir la Turquie d'Europe d'embrasser complétement les idées de l'Église byzantine, et d'y adapter les essais faits pour introduire en Orient les bons côtés de notre vieille civilisation. Ceux, au contraire, qui resteront dans leurs errements de l'Église romaine, trouveront partout des obstacles à leurs mesures, et ne jouiront au bout du compte que d'une puissance éphémère.

Cette séparation tranchée de près de mille ans entre les peuples grecs de la Turquie et l'Europe latine est bien exprimée par ces vers d'une chanson serbe :

En-deçà des mers,
Où nous n'avons aucun coreligionnaire
Où nous n'avons aucun bon ami,
Où on convoite peut-être notre pays (1).

Le clergé de l'Église turco-grecque est donc tout naturellement porté à voir dans l'empereur de Russie, non seulement le plus puissant monarque de leur confession, mais encore leur protecteur, et peut-être leur libérateur prochain, puisque les sultans lui ont reconnu solennellement le droit de protection sur l'Église orientale, comme il est spécifié dans les articles 16 et 17 du traité de Kutjuk-Kaïnardgi du 21 juillet 1774; dans l'article 7 de la conférence explicative de Constantinople du 10 mars 1779; dans les 2e et 4e articles du traité de Jassy du 9 janvier 1792, et dans le 3e article du traité de Boukarest du 28 mai 1812. Le sultan a de même des droits de protection sur les musulmans des États de Russie.

En opposition à l'Église latine, celle d'Orient a eu de tous temps le bon sens de vouloir que les livres d'église fussent écrits dans la langue de chaque peuple adoptant ce rite. Certes, cette concession influa puissamment sur les progrès que fit l'Église orientale, car rien ne répugne plus à la raison qu'un culte dans une langue qu'on n'entend pas. D'ailleurs, vu les antipathies nationales, les Slaves auraient rejeté une religion professée en grec ou en latin, par la seule raison de la langue dans laquelle se faisait l'office. Aussi voit-on, en 870, l'archevêque romain Méthodius, substituer en Pannonie la litur-

---

(1) . . . . . . Preke mora,
Die nam tamo cvoie viere nema,
Nit' imamo krasna prijatelia,
No je nama beltchi zemlia jedna.
(*Narod. Srpske piesme*, vol. III, p. 18.)

gie slave à la latine, et en 880, le pape Jean VIII avoir la sagesse de confirmer cette innovation pour le bien de l'Église, malgré les protestations des hauts dignitaires ecclésiastiques.

Les Russes reçurent, en 988, la foi chrétienne dans la langue des Slaves de Turquie, qui est bien plus voisine de leur propre langage que celle des Polonais et des Bohêmes, peuples qui devinrent catholiques. Les Valaques se servent aussi de la liturgie slave; mais en Épire, et dans le S.-O. de la Macédoine, la liturgie est en grec, parce que cette langue y est usuelle. Néanmoins, vu l'altération éprouvée par les langues slaves, depuis la confection de la liturgie, le texte en est devenu en partie difficile à comprendre; au moins l'ancien dialecte slave offre des mots qui ne sont plus en usage. Une réforme à cet égard serait donc à désirer, et probablement on l'entreprendra un jour en Russie.

Dès à présent, l'écriture slave ordinaire devrait être substituée à l'écriture cyrille de la liturgie, puisque cet alphabet n'est plus en usage qu'en Valachie, qu'il est inutile d'avoir deux alphabets, et qu'on doit préférer le plus simple et le plus agréable à la vue. Cependant, bien des prêtres slaves ont le tort de tenir infiniment à cette écriture hiéroglyphique; mais, mieux avisés et plus instruits, ils l'abandonneraient bientôt.

Les Turcs, dans leur insouciance, ont permis que les Slaves tirassent leurs livres d'église de Russie au lieu d'en favoriser l'impression à Constantinople. Dès le XVII[e] siècle, les Bulgares et les Monténégrins ont été fournis ainsi de livres d'église; l'affection pour les Russes est née en grande partie par cette faveur grassement payée, sans que les Turcs aient pu accuser les premiers de se mêler des affaires de la Turquie. Les Hongrois ni les Autrichiens n'ont su s'attirer de même les bonnes grâces des Slaves ou des Grecs, tout absorbés qu'ils étaient par leur catholicisme, de manière qu'un bon nombre de communautés du rite grec de la Hongrie ou de la Transylvanie achètent ou ont acheté en Russie leurs livres d'église ou les ont même reçus gratis de cet empire.

L'histoire montre de même en Transylvanie l'église grecque si peu en faveur, qu'elle a été obligée d'aller demander l'aumône en 1668 en Russie pour la réédification des temples. Doit-on ensuite s'étonner que la Russie ait conservé de l'influence dans ce pays, qu'on y prie pour le Tzar quand on lui en a fourni les moyens avec tant d'imprévoyance et d'intolérance. Ce n'est qu'en 1783 que les religionnaires grecs de la Transylvanie virent renouveller par Joseph II la nomination d'un évêque pour remplacer celui de Janopol qui existait dans le Bannat avant l'invasion des Turcs en 1600 et qui s'était enfui à leur approche (1). Si l'église grecque de Transylvanie a eu assez à souffrir du zèle prosélitique de la cour de Rome, on la trouve aussi en 1675 aux prises avec l'église réformée, de fanatiques ministres protestants s'efforçant de profiter de circonstances malheureuses pour les Serbes, afin de les amener à embrasser leur croyance.

Plus l'église grecque s'élèvera en science et se dégagera des superstitions qui la souillent encore, moins l'église latine pourra espérer de voir rentrer dans son giron l'Europe orientale. Or, l'église grecque sans chef spirituel unique, montrant bien plus de soumission aux chefs temporels des états que l'église romaine, et la première église offrant, à l'exemple de la primitive église, plus de facilités que l'église papale pour sortir de ses langes, s'améliorer et arriver vraiment au but de la religion, il y a bien plus de probabilités que les doctrines et la discipline de l'église grecque remplacent un jour celles de l'église romaine que pour le cas contraire.

L'énorme différence entre l'église d'Occident et d'Orient, est que la première exige l'unité complète dans la hiérarchie ecclésiastique et la reconnaissance d'un chef unique dans la personne du pape, qui en cette qualité se croit même supérieur à toutes les têtes couronnées. L'église grecque n'élève

(1) *Voyez* à ce sujet un Mémoire de M. le bibliothécaire Kopitar, homme aussi savant que complaisant pour ceux qui cherchent l'instruction.

point des prétentions si exorbitantes et se plie plus aisément aux circonstances et aux idées du siècle ; c'est une religion de progrès, tandis que celle de Rome est un culte stationnaire comme celui du Dailama au Thibet, qui ne peut ni n'a même voulu prévoir aucune possibilité de modification conforme aux lumières (1).

Une politique bien entendue veut que le clergé de chaque pays soit national et ne dépende d'aucune autorité d'un état étranger. Or, l'église grecque permet qu'une assemblée d'évêques du pays reconnaisse pour chef un archevêque et qu'il devienne leur patriarche ou métropolitain. Ainsi, nous avons déjà vu les Slaves obtenir un patriarche indépendant de Constantinople. Les Grecs se sont affranchis de l'autorité du patriarche de Constantinople. Le patriarche de Russie s'est petit à petit soustrait à l'autorité de celui de Constantinople sans cesser de respecter ce dernier. Puis cette place a été supprimée par Pierre-le-Grand, et un synode de métropolitains et d'évêques régit cette église sous le contrôle du Tzar comme chef de toute l'église.

Quant aux mariages mixtes, l'église grecque paraît être plus rigide que l'église romaine, et ils sont même défendus par le 72[e] canon du VI[e] Synode œcuménique, et ceux qui les contractent sont excommuniés. Le prédécesseur du patriarche de Constantinople, Grégoire, vient de perdre sa place pour avoir tenu trop strictement à cette décision. En Russie les mariages mixtes sont permis, mais ils ne sont consacrés que dans l'église de l'État, et tous les enfants qui en sont issus doivent être élevés dans la

(1) Le 31 août 1839, le cardinal Lambruschini a avoué que la religion ultra-catholique était incompatible avec la science, « en défendant aux savants des États romains d'assister à l'assemblée des » naturalistes d'Italie réunis en octobre à Pise, et même de *correspondre avec cette assemblée* », tenue cependant sous les yeux d'un prince autrichien éclairé et avec son gracieux agrément. Grâce à l'invention de l'imprimerie, le temps des Galilée en prison est passé, et les interdictions prononcées par le pape sur certains ouvrages ne sont que le thermomètre de l'état de son église.

religion grecque; que le père ou la mère soient ou non d'une autre communion. Il est évident que ces rigueurs sont hors de saison, et se modifieront avec le temps, un synode pouvant changer le canon fait par un autre.

Sans vouloir disculper l'église orientale de toute intolérance, elle a cependant l'avantage sur celle de Rome d'avoir un peu plus de tolérance religieuse, comme l'ont prouvé jusqu'à ces derniers temps même les oukases des autocrates en Russie. Les Grecs ont été les premiers chrétiens qu'une sage politique a conduits à souffrir l'exercice public de l'islamisme, soit à Constantinople, soit parmi les hordes d'Asie et les Tatares de la Crimée. On n'y entend point parler, comme en Algérie, de mosquées ayant été converties violemment en églises, plutôt par fanatisme ou impolitique que par économie, et surtout les musulmans russes ne sont pas si tourmentés par ce prosélytisme, qui semble embrasser le cœur de trop de prêtres catholiques.

Nous nous attendons à l'objection de ce qui se passe en Russie, de la défense ridicule, faite aux chrétiens, de ne pouvoir changer de secte que pour entrer dans la religion grecque, et de la persécution exercée récemment par le synode du royaume grec contre Théophile Kairos. Or, une politique étrangère paraît avoir été le mobile de cette dernière injustice, que le roi n'a sanctionnée qu'à moitié. Quant à la Russie, l'exposé de la conduite de ce gouvernement mérite ici sa place comme un utile avertissement pour l'avenir et les éventualités de l'Orient.

Ce n'est que depuis les menées des jésuites, les inconsidérées révoltes de Pologne et les exigences nouvelles du pape actuel que le tzar des Russes s'est départi, surtout envers les catholiques, des principes de tolérance de ses devanciers. Jusque là, on n'avait suivi, depuis 60 ans, qu'une marche lente pour ramener dans l'église grecque les habitants que le gouvernement polonais avait catholisés ou qui étaient entrés dans l'église grecque dite unie. L'exil des jésuites date déjà de l'empereur Alexandre; mais pour maintenir son autorité également dans tous ses États, l'autocrate actuel a été obligé de

supprimer des couvents catholiques(1), dont les habitants n'auront qu'un voyage à faire étant recherchés ailleurs. Les papistes voulant tromper en Russie, comme en Angleterre, sur le nombre des catholiques, au moyen d'une foule d'églises et de chapelles, l'empereur moscovite a même poussé, à ce qu'il paraît, la rigueur jusqu'à défendre, par des ukases du 5 juillet et du 19 octobre 1831, de bâtir de nouvelles églises romaines ou d'en réparer. Les monastères ont été placés, par un ukase du 19 juillet 1832, sous la surveillance du ministère de l'instruction publique, les fonds de quelques uns ont été affectés au culte grec, et on a tâché d'augmenter le nombre des coreligionnaires, en faisant élever dans la religion grecque tous les enfants issus de mariages mixtes. Enfin, en avril 1839, le czar a voulu rendre indépendant de Rome son clergé catholique, et lui a donné de sa propre et unique volonté pour métropolitain l'évêque Ignace Pavlovski, président du synode de cette église et revêtu de la dignité d'archevêque de Mohilev. Le traitement de tout le personnel du synode a été élevé de 24,165 rubels à 51,050 R.

Du reste, les catholiques en Russie n'ont guère droit de se plaindre de ces décrets, car ce n'est qu'un rendu, et leur situation au milieu des Grecs n'a point les côtés sombres et les marques d'un injuste fanatisme, comme c'était le cas pour les catholiques en Irlande. Voulant profiter de la domination des mongoles en Russie, les catholiques en ont agi de même en Russie et en Pologne envers les Grecs, depuis le commencement du XIIIe siècle, et surtout depuis le roi polonais Jagellon jusqu'à la fin du siècle suivant. A peu près comme aujourd'hui, on fit alors des ordonnances sévères contre les religionnaires grecs, les mariages mixtes furent défendus, et tous les employés supérieurs durent être catholiques.

---

(1) Le couvent de la Vierge près de Krzemeniek, fondé en 1597 par des moines grecs, puis passé au milieu du XVIIIe siècle au pouvoir de moines grecs unis, a été rendu au culte grec. Le couvent des Chartreux à Beresch en Volhynie et celui des Carmélites à Poschaisk ont été supprimés.

A la mort de Sigismond Auguste, la maison des Jagellons étant éteinte, Henri de Valois ayant abandonné la Pologne, et le prudent Étienne Bathory étant décédé en 1585, la noblesse lithuanienne du rite grec voulut mettre sur le trône de Pologne le tzar russe Théodore Ivanovitch, ce qui provoqua le plan de substituer partout le culte latin au culte grec, et à remplacer même en Lithuanie la langue russe par celle des Polonais. On gagna vraiment quelques évêques; on leur promit des places dans le sénat polonais, et ils déclarèrent, en 1596, rentrer sous l'autorité du pape.

On fonda des monastères pour servir de pépinières à des missionnaires, qui devaient catholiser petit à petit le pays. Pour avancer cette œuvre, on se servit de toute l'astuce jésuitique; on permit la croyance du concile de Nicée, on altéra petit à petit les cérémonies, on substitua des basses messes à la liturgie ordinaire et des instruments aux chants; on laissa des moines latins se faufiler dans les couvents grecs, et on agrégea à Rome à la fin ces derniers sous le nom de Basiliens. On alla cependant jusqu'à défendre de devenir tout-à-fait catholique romain pour ne pas empêcher l'accroissement de l'église grecque-unie, quasi-romaine. On renforça les ordonnances favorables aux catholiques, on obligea même les nobles du rite oriental à envoyer leurs enfants dans les colléges des jésuites, et on fit disparaître autant qu'on le put la langue russe. Enfin on persécuta, on interdit les processions, on défendit de donner des emplois aux religionnaires grecs et on alla jusqu'à affermer leurs églises aux juifs.

Si on réussit en partie dans cette transformation de la noblesse dans la Podolie, la Volhynie, la Russie rouge et blanche, on ne fit que peu de prosélytes parmi le peuple, et surtout parmi les Cosaques de la Petite-Russie, qui restèrent si fidèles au culte et à la langue de leurs ancêtres qu'en 1652 le chef de ce pays, résidant à Kiev, voulut se soumettre au tzar de Moscou son coreligionaire, ce qui n'eut lieu cependant que quelques années plus tard.

Si en 1610 le fils du roi de Pologne Vladislas eut quel-

que temps des chances de devenir tzar de Russie, et de faire triompher la religion catholique, depuis lors la balance continua à pencher en faveur du culte grec. En 1656, la Pologne, menacée par les Suédois, fut obligée d'accorder même publiquement la liberté entière de conscience aux Grecs de la Russie blanche et de la Petite-Russie. Ainsi s'agrandit la haine nationale entre le Polonais et le Russe, et ces derniers eurent des prétextes très plausibles pour ne cesser de se mêler aux affaires de Pologne, comme l'avait commencé le tzar Alexis.

Néanmoins, en 1786, il y eut en Pologne encore un plan de substituer la liturgie latine à la grecque dans l'église grecque unie (1). Mais les Russes, devenus maîtres d'une grande partie de la Pologne, se hâtèrent de faire des ordonnances contre le prosélytisme catholique et la construction de nouvelles églises de ce culte, tandis qu'il servit de point de ralliement et d'opposition aux nobles polonais qui négligèrent souvent exprès de fournir à leurs sujets grecs les moyens de remplir leurs devoirs religieux (2).

L'*église grecque-unie* a dû naturellement fixer surtout l'attention du monarque russe. Cette église est vraiment une de ces anomalies qui ne peut se concilier qu'avec l'esprit cauteleux de l'église romaine. Pourvu qu'on reconnaisse le pape comme chef de l'église, on laisse aux Grecs leurs cérémonies, la communion même sous les deux espèces, dans l'espérance de leur faire accepter plus tard et petit à petit tout le rituel et les doctrines de l'église latine. Le mariage même des prêtres est quelquefois permis comme aux maronites et aux grecs-unis

(1) Voyez l'*Histoire de l'union de la Pologne et de la Russie*, par Bantysch Kamenski, p. 412.

(2) Voyez l'*Histoire de la Russie*, par Oustrialov, qui a fait des recherches consciencieuses sur les efforts réciproques des deux églises romaine et grecque, pour étendre leur influence parmi les Slaves, et a montré que le commencement des malheurs de la Pologne date en partie des essais faits au XVI[e] siècle pour réunir l'église grecque russe à celle de Rome. (Une traduction allemande en a paru à Stuttgard en 1839-40.)

qui ont émigré d'Albanie dans les Abruzzes et la Calabre de 1455 à 1758, et qui s'élèvent, dit-on, au nombre de 75,000. Or, n'est-ce pas reconnaître que ces différences sont des vétilles, ou si elles ne le sont pas, n'est-ce pas mal agir de faire de pareilles concessions. En Russie et en Orient, les papes essayèrent, il y a déjà plusieurs siècles, de ramener par ces artifices les schismatiques dans leur giron. Dans le XVIe siècle, le jésuite Possevin fut envoyé pour cela par Grégoire XIII ; mais sa mission n'eut de succès qu'en Lithuanie et dans la petite Russie dont les souverains étaient de bons catholiques. Sigismond II était un catholique romain zélé. Le haut clergé de Kiev fut gagné, et comme nous l'avons déjà dit, en 1595, les évêques Cyrille Terlętzki et Hypatius Pozei devinrent romains et entraînèrent l'archevêque ou métropolitain de Kiev, Michel Rogosa, qui convoqua à Brsesk ses évêques et fit décréter la réunion à l'église romaine. Dès lors l'église grecque fut appelée la pieuse (*Blagotschestiva*) par opposition à cette dernière qui fut surnommée la religion des paysans (*Cholopskaia Viera*). A force de tentatives de changer sous main et petit à petit le culte grec, il arriva que déjà en 1653 les quasi-romains de la petite Russie se croyant dupés, rentrèrent dans le sein de l'église grecque russe. Dans ce moment la Russie tâche d'extirper cette église bâtarde, digne ouvrage des jésuites, dans toute l'ancienne Pologne, et y arrive sans beaucoup de peine, grâce aux prétentions exorbitantes du pape et à l'antipathie des grecs-unis contre l'église latine, qui paraît s'être déjà étendue même à ceux de la Podolie autrichienne et à une partie des Roussniaques sujets impériaux. L'Autriche et la Russie se trouvent en présence sur un terrain auquel elles tiennent autant l'une que l'autre.

Au commencement de 1839 (en avril), les grecs-unis des provinces occidentales de l'empire russe sont rentrés, après plus de deux siècles de séparation, dans le sein de l'église orientale après la tenue d'une espèce de concile, le 12 février 1839, à Polotzk, dans lequel a été rédigée une pétition couverte des signatures de quelques centaines d'ecclésiastiques et

de moines, y compris celles des évêques Joseph de Lithuanie, Guillaume d'Orscha et Antoine de Brzesk. Par un ukase du 5 avril 1839, l'évêque Joseph de Lithuanie a été nommé archevêque et chef de l'église occidentale russe, et l'empereur a sanctionné avec plaisir cette transaction du synode russe en ajoutant avec raison : « J'en remercie Dieu et je permets. » On voudrait élever à près de 3 à 4 millions le nombre des chrétiens ainsi revenus à l'église russe. Le pape n'a pas voulu reconnaître la nomination du nouvel archevêque, mais vu sa position l'empereur peut bien se passer dans ce siècle d'une pure formalité.

Telles sont les mesures graves qu'a provoquées surtout l'illusion du pape, de croire le moment actuel propice pour rétablir l'autorité depuis long-temps ébranlée du Saint-Siége et pour écraser l'hérésie en tous lieux. Au lieu de tâcher d'épurer et de spiritualiser toujours plus le christianisme et de faire servir son excellente morale à la civilisation du genre humain, on voudrait ramener les ignorants au temps bienheureux du pape Grégoire VII. Les amis du progrès ne peuvent que désirer encore un ou deux papes de cette trempe régnant conjointement avec quelques souverains faibles, car bientôt les exigences de la cour de Rome deviendraient si grandes que tout le monde serait d'accord de s'en débarrasser une fois pour tout, en donnant à chaque pays son clergé national, et en ramenant le pape à sa véritable place de chef de l'église d'Italie avec résidence à Rome sans État ni pouvoir civil.

Sous ce rapport, l'autocrate des Russes a donné un exemple qui ne manquera pas d'être suivi et qui rappelle ces bienfaisants coups de collier de l'empereur Joseph II. Il est tout-à-fait anomal de voir les mesures conciliatrices de grands princes, critiquées par un petit souverain, qui sait si peu régir ses sujets, qu'il possède le pays le plus mal gouverné de toute l'Italie et n'existe comme pouvoir civil qu'à la faveur temporaire des baïonnettes autrichiennes et françaises.

Les musulmans ne pouvant plus espérer d'opérer des conversions, l'intérêt bien entendu du gouvernement serait de

purger l'Église grecque des vices d'administration qui rabaissent ses dignitaires aux yeux du peuple. Leur politique devrait être de diminuer ou de contre-balancer l'influence des couvents en augmentant le nombre des curés de village, et tâchant de gagner ces derniers par des distinctions et des franchises. Loin de là, on continue dans la même voie illibérale et antipolitique de limiter autant que possible le nombre des cures et des églises; fait-on quelque concession, c'est toujours à corps défendant et à prix de beaucoup d'argent ou d'un Bakschich pour l'autorité, ce qui ôte toute valeur à ce que les gazetiers seuls se plaisent de prôner comme de bienfaisantes réformes. On semble toujours regretter le décret brutal du calife Omar-al-Chattab, qui défendait de réparer les églises, d'en bâtir, et de prier à voix haute (1).

Pendant long-temps, il n'était pas permis aux chrétiens, surtout dans les provinces, de bâtir des églises, mais seulement de relever celles qui étaient détruites ou de réparer les anciennes, en en demandant toutefois la permission, parce que le Coran le voulait ainsi. Il y a encore bien des endroits qui manquent d'églises, surtout en Bosnie, tandis que dans le Montenegro chaque tribu, chaque village en a une. Le gouvernement turc est entré dans un système bien plus libéral, principalement depuis ses dernières guerres avec la Russie ou le traité d'Andrinople. Maintenant, on relève non seulement les anciennes églises dans les villes, mais on a vu même des visirs éclairés, tels que feu le grand-visir Reschid-Pascha, fournir sa cote-part pour la construction d'une église grecque à Bitoglia.

Néanmoins, dans les campagnes, les employés du gouvernement entravent encore trop souvent l'édification des églises en exigeant pour cette permission un droit trop fort et surtout excessif quand il ne s'agit pas de relever une ruine, mais de bâtir une église sur un nouvel emplacement. Or, combien de

(1) Voyez le *Gouvernement ottoman*, par M. de Hammer, vol. I, 184.

villages chrétiens nouveaux ne sont pas sortis du système turc de déplacer les populations avec la même facilité que les bêtes, et de n'apporter presque aucune restriction aux émigrations d'un paschalik dans l'autre. Les villages pauvres n'entrevoient pas la possibilité d'avoir des églises ; car, par exemple, dans l'un d'eux, en Bulgarie, on demandait 500 fr. pour la seule permission de la construction, c'est-à-dire la somme double que coûterait l'édifice.

Le sultan prétend et a déclaré hautement, comme son père, dans son voyage, ne faire aucune distinction entre ses sujets ; que tous les *Rayas* aient donc réellement la liberté entière de leur culte, et même la permission fort innocente d'avoir des cloches. Les protestants pourraient alors élever la tolérance turque au-dessus de celle des souverains catholiques, qui leur refusent cette petite satisfaction. Le sultan se rattacherait peut-être le cœur de beaucoup de ses sujets chrétiens sans offenser moins qu'à présent les Turcs encroûtés de préjugés. D'ailleurs, une fois aimé, la population chrétienne est si nombreuse qu'elle tiendrait joliment en bride les musulmans, tandis que la Russie perdrait le lien puissant qui rattache seul maintenant les chrétiens de l'Église orientale à cette puissance, et dont elle s'est servie depuis deux siècles pour détacher de la Porte ses sujets. D'une autre part, comme on en agit aujourd'hui, on ne satisfait personne et on nourrit seulement les ressentiments, de manière que le chrétien ne regarde les faveurs accordées que comme des concessions arrachées par les baïonnettes étrangères ; qui peut donc trouver singulier de voir les armes de Russie jusque dans des églises, et d'entendre des Bulgares et des Grecs s'écrier : « Nous ne sommes pas sujets » du sultan, c'est-à-dire de celui qui ne nous traite pas si bien » que ses autres sujets ! »

Les Turcs ne s'embarrassent point du tout des nominations des ecclésiastiques et ne tâchent que d'en tirer de l'argent. S'ils s'aperçoivent des supercheries qui ont lieu dans la vente de ces places, ils se contentent d'en rire. Une saine politique devrait leur faire veiller à contenter autant que possible les

populations chrétiennes par l'envoi d'hommes respectables et aimés, mais fidèles au gouvernement. Actuellement, les hauts fonctionnaires de l'Église grecque sont souvent pour les rayas des seconds *Spahis*, qui les dépouillent, et sont rançonnés à leur tour par les paschas, qui connaissent leur manière de faire.

La superstition les tient, il est vrai, toujours entourés d'une auréole de suprématie; mais le chrétien turc paraît trouver bien plus de sympathie dans les moines des couvents et chez leurs *Popes* ou curés que parmi ce haut clergé, qui s'est même rabaissé quelquefois par haine nationale ou bassesse de caractère, à tenir avec les Turcs contre les chrétiens.

La dernière levée de boucliers des Grecs a montré de nouveau l'influence du clergé, et surtout des moines, sur les rayas rebelles; aussi les musulmans les regardent plus que jamais comme leurs plus dangereux ennemis et un des plus importants chaînons entre les sociétés secrètes, les mécontents et les ennemis des Turcs à l'extérieur. Ils seraient même disposés à exterminer ou chasser tous les moines, s'ils ne craignaient pas les baïonnettes vengeresses de la chrétienté, certes une bonne partie ne se ferait pas attendre et regarderait même comme une bonne fortune cette impolitique mesure. Il faut avoir entendu les discours insensés des Ottomans ignorants pour avoir une idée de leur portée politique, car ils ne voient quelquefois leur salut et la conservation de leurs propriétés que dans une Saint-Barthélemi générale du clergé et même des chrétiens.

A côté de ces fanfaronnades ou de ces projets de quelques insensés, les Turcs continuent du moins à se donner trop souvent le tort vis-à-vis des chrétiens, leurs sujets, de ne pas respecter assez leurs ecclésiastiques. Au contraire, reconnaissant en eux les fauteurs de la désaffection qu'ont pour eux les rayas, ils se font souvent le plaisir bien imprudent d'offenser les moines ou les popes ou curés grecs. Nous avons vu des Turcs tirer la barbe aux moines, parce qu'ils ne leur obéissaient pas à la minute, tandis que d'autres prétendaient les

obliger à s'avilir, ou bien s'arrogeaient dans les couvents les meilleures chambres, et s'amusaient ensuite à casser les fenêtres ou causer d'autres dommages.

Extirper tous les ecclésiastiques grecs, si les Turcs le pouvaient et l'osaient, irait directement au but désiré; mais le temps d'un tel décret est passé. Dans le moment actuel, ces offenses, ces méchancetés, au contraire, ne font qu'éloigner davantage le chrétien du Turc. Si en Europe de pareilles choses seraient mal vues, même par les personnes indifférentes en matière religieuse, quel ne doit pas être l'effet de pareilles scènes sur un peuple superstitieux à l'extrême, et voyant dans sa religion, outre son salut à venir, l'espérance de l'amélioration de son sort dans celui-ci, par suite des contestations des Ottomans avec les puissances étrangères.

§ 3. Clergé et culte catholique romain.

La religion catholique n'est professée en Turquie que par des Arméniens de Constantinople ou de la Thrace, par bon nombre de Francs des ports de mer, par les Albanais myrdites, par une grande partie des Guegues-Malsores, par les habitants du district de Clémenti, et une respectable quantité de Bosniaques et d'Herzegoviniens, connus parmi les Slaves sous le nom de *Schokatz*. Sur les bords du Danube, à Dsibrapalanka, ou Rahova, en Bulgarie, il y a aussi une colonie catholique, sous la protection de l'Autriche. Dans la nahie de Koutsch, au Montenegro, on compte aussi des catholiques, et même quelques mahométans.

Cette dissémination des communautés catholiques dans la Turquie d'Europe et parmi des peuples divers, a empêché qu'elles aient pu exercer jusqu'ici une influence politique. De plus, *l'Église arménienne* est divisée en Église unie et en Église non-unie ou adoptant les idées d'Eutyches. On dit les religionnaires de cette dernière plus nombreux que ceux de l'autre. Chacune a son patriarche; celui de l'Église unie est à Constantinople, et s'appelle Karabid. Cette Église est sous la protec-

tion spéciale de la France et de l'Autriche. C'est celle qui entretient le plus de relations avec l'Europe, et y a des couvents de franciscains nommés en Autriche méditaristes ou anciens croyants (*Alt-Glaubiger*).

En 1727, les catholiques en Syrie ayant persécuté les Grecs et leur ayant brûlé une église à Acca, la Porte émit un firman contre les missions catholiques, et un patriarche arménien contribua à cette espèce de persécution. Le résultat fut que des moines arméniens de l'Église unie vinrent s'établir à Venise, d'où ils furent chassés par Bonaparte et furent reçus à Vienne. On les logea dans un ancien couvent de capucins, dans la Josephstadt, et depuis ce temps-là ces cénobites n'ont cessé de faire venir des novices de Constantinople, et de publier toute sorte d'ouvrages utiles pour leurs compatriotes en Orient. Actuellement, ils ont deux couvents, un à Klosterneuburg, près de Vienne, et un tout nouveau sur l'emplacement du couvent des capucins, ainsi que des missions à Constantinople et en Asie-Mineure.

Leur nouveau couvent à Vienne, de cinq étages, est surmonté de salles où se trouvent un petit cabinet d'histoire naturelle, et une collection d'instruments de physique et d'astronomie. Tout le bas est occupé par des presses et des établis de relieurs. Leur imprimerie est si bien montée qu'on peut y imprimer en vingt-cinq langues d'Europe et d'Asie. La plupart des livres slaves et turcs imprimés à Vienne sortent de cet établissement dont les moines sont les correcteurs, en même temps que quelques uns d'entre eux traduisent dans leur langue des ouvrages utiles en tout genre, tels que géographie, histoire naturelle, physique, histoire, etc.

Ces moines sont, comme voit, d'utiles auxiliaires des amis de la civilisation, tout en servant à l'Autriche, et à la France, à contre-carrer autant que possible les projets ambitieux de la Russie dans la partie catholique de l'Asie-mineure. Si l'Église arménienne n'était pas divisée, ce moyen serait encore plus efficace. D'un autre côté, l'Autriche pressentant toujours la nécessité de se charger de la tutelle d'une partie de la Turquie, espère peut-être utiliser ces moines, si ce n'est en Europe au

moins en Asie. Ces arrière-pensées expliqueraient les subventions et les faveurs dont jouit cette confrérie. Il est cependant bon d'observer qu'ils n'ont point de couvent reconnu à Constantinople, mais seulement un pied-à-terre.

Don Paolo Marouchi (?) paraît être archevêque et chef des catholiques arméniens non-unis à Constantinople, dont le patriarche réside au mont Ararat, dans le couvent d'Echmiadjin. En 1837, l'empereur des Russes y a convoqué un synode pour donner une organisation plus complète à cette Église, qu'on peut regarder à présent comme sous l'influence, peut-être apparente seulement, de la Russie. Des consistoires et des séminaires ont été érigés et des statuts nouveaux promulgués.

Les patriarches et les évêques arméniens administrent la même justice de la manière et au même taux que les Grecs, et vendent aussi les sacrements.

Les *Albanais-Guègues* sont sous un évêque, leur *Piskôp*, qui réside à Scutari et leur vient des États vénitiens. Dans la Haute-Albanie, il y a eu depuis Skanderbeg un clergé national et des missionnaires étrangers, surtout Italiens, et de l'ordre des Franciscains. Ces missions ont été d'abord soutenues par l'Espagne et le pape, puis par les Vénitiens et la France, et aujourd'hui elles sont dans les mains uniques de l'Autriche, comme souveraine de Venise. Ne pouvant déraciner le catholicisme, les Turcs auraient dû prohiber cette intervention étrangère, et se rattacher le haut clergé en traitant à cet égard directement avec le pape.

Malgré cette prétendue protection autrichienne, le catholicisme est très opprimé dans ce pays, car les villages manquent d'églises (s. *Misé*) et des curés nécessaires; des ruines de chapelles y indiquent le fanatisme musulman. Des ecclésiastiques en tournée célèbrent l'office, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Chaque année l'évêque de Scutari fait une tournée au moins dans le pays des Myrdites, et à Scutari, ville d'une si forte population catholique, il n'y a qu'une chapelle publique appelée la *Schella* (cellule), et celle du consulat autrichien. L'office divin a lieu pour cela en plein champ hors de la ville sur le Campo; où on tend un dais par-dessus

l'autel. Il y a bien une petite église de Notre-Dame-de-Lorette en-deçà de la Bojana ; mais, placée trop loin du centre de la ville, elle n'est guère visitée. Scutari compte 22 prêtres, outre des capucins et des franciscains étrangers.

Des *couvents catholiques* n'existent que dans le pays des Myrdites, comme au-dessus d'Alessio, sur le bord occidental du Drin, où se trouve celui de Sainte-Marie ayant un clocher. Il y en a un sur la montagne à 1 l. au S. de Schinavlia-han entre Alessio et Croja, un autre à Oros et un troisième à Dibre supérieur. A Prisren et à Djakova, il y a aussi des églises et des prêtres catholiques, mais dans un état de grand dénûment et d'ignorance. En général, les catholiques guègues ne connaissent guère de la religion que le signe de la croix, et croupissent dans une ignorance encore plus grande, s'il est possible, que les Grecs.

Les catholiques latins se trouvent en *Bosnie* dans le bassin entre Serajevo et Travnik, à Varosch, à Visoka, à Soutinska, à Dolatz, bourg à 1/4 h. au S. de Travnik, à Jaitza, à Touzla, à Srebernik et à Gradschanitza. En Herzegovine, ils sont groupés à Livno, à Glamosch, à Mostar, à Glioubigne et en Croatie il y en a aussi un bon nombre.

Le clergé catholique de ces pays consiste uniquement en minorites observantins, qui y existent depuis les princes souverains de Bosnie, et ont obtenu, en 1463, un firman du sultan. Cet *agenama* a été confirmé par le sultan Moustapha et par un nouveau firman en août 1743. C'est ce qui a réglé leur existence jusqu'à présent, et a empêché l'extirpation complète du catholicisme, malgré les persécutions éprouvées de temps à autre. Ces moines sont en rapport avec les couvents de leur ordre en Dalmatie, en Croatie et dans l'Esclavonie, comme avec celui sur l'Ounatz, au S. d'Ostrovitza, celui à Brod, etc. C'est dans ces derniers que vont étudier les novices ; aussi les religieux catholiques de Bosnie sont plus instruits que les moines grecs, et parlent en partie italien. La plupart ne vivent pas dans les couvents, mais sont dans des stations ou en tournées.

Les *couvents catholiques* de Bosnie sont réduits par la force des circonstances de 22 à 3, savoir : celui du Saint-Esprit (b. *Sveti-Douscha*), à Voinitza, de Sainte-Catherine à Kreschevo et de Saint-Jean à Soutinska. Tous les trois ont été détruits en 1534 et rebâtis en 1566.

Le couvent du Saint-Esprit à Voinitza est placé d'une manière pittoresque au milieu d'un petit bois, sur une hauteur dont l'escarpement domine à l'O. la ville toute latine de Voinitza. Ce couvent est la résidence du vicaire apostolique ou du chef spirituel catholique romain de toute la Bosnie, aussi il est en odeur de sainteté chez les *Schokatz* ou Bosniaques latins. Les moines y sont au nombre de 130; mais la plupart étant disséminés dans des stations et y faisant l'office de curés, il n'y a guère au couvent qu'une dizaine de moines. Ils se choisissent eux-mêmes leur chef.

Ce couvent assez spacieux est entouré de murailles comme tous les couvents en Turquie, et a une assez belle église surmontée d'un dôme et ornée de peintures à fresque dans un goût meilleur que celles des églises grecques. Il partage le droit d'avoir des cloches avec les deux autres couvents latins de la Bosnie, dont celui de Soutinska est le plus grand, et est aussi quelquefois la résidence du vicaire apostolique. Ce dernier lieu fut, avec Travnik, la résidence de Tvartko, premier roi de Bosnie, et la sépulture du roi Thomas. A Kreschevo il n'y a qu'une dizaine de moines. Le couvent de Voinitza a une bibliothèque assez considérable et fournie de livres étrangers en latin et en italien.

Les stations ou résidences des moines catholiques de Bosnie sont à l'archange Saint-Michel à Varosch, à la Vierge montée au ciel à Travnik, à la Vierge à Serajevo, à l'archange Saint-Michel à Ivanska, à Saint-Pierre à Touzla, et à Saint-Jean à Jaitza.

Les 19 couvents détruits par les Turcs ou supprimés faute d'entretien sont celui de Mileschevo, fondé par le Ban Étienne; celui de Vesela Straja, où se tint en 1408 un chapitre en présence du roi Ostoja; celui de Skakava, entre la Save

et Tóuzla; celui d'Ousora près de Techain sur l'Ousora; celui de Laschva près de Travnik; celui de Jaitza; celui de Glama près de la Corbavia; celui de Zvakoui; celui de Zvornik, détruit en 1533; celui de Cognitza, détruit en 1534; celui de Mostar, détruit en 1563; celui de Glioubouski; celui de Modrica, qui a été abandonné; celui de Srebernik, abandonné en 1686; celui d'Olovo, abandonné en 1687; celui de Visoka, détruit en 1534; rebâti et abandonné en 1688; celui de Gradov-Unar, abandonné en 1688; celui de Touzla inférieur, abandonné en 1690, et celui de Rama, abandonné en 1695 à cause des brigands.

Avant l'occupation de la Bosnie par les Turcs, il y avait 30 couvents catholiques en Bosnie et plusieurs autres petites stations de moines; Kreschevo était le siége épiscopal catholique dans le XIIIe siècle. Philippi d'Occhieva comptait en Bosnie 150 moines et 50,000 catholiques; à présent, il y a, dit-on, 160,000 à 200,000 catholiques dans ce pays, l'Herzegovine et la Croatie turque. En 1594, le père Cornuleo, envoyé par Clément VIII, comptait 14,000 chrétiens en Albanie et en Macédoine, 100,000 en Herzegovine et en Croatie, autant en Servie et 200,000 en Bosnie; la plupart devaient être catholiques romains (1). En 1610, Bizzi, archevêque d'Antivari, comptait 400,000 Albanais probablement Guègues, dont 350,000 étaient catholiques. Les prêtres ne comprenaient plus le latin, ils négligeaient de donner l'extrême-onction, ils permettaient les mariages défendus. Le mahométisme prenait le dessus. Fra Bonaventura, qui a écrit en 1632, dit que depuis vingt ans beaucoup de communes sont sans curés en Albanie (2), et Crisio ajoute même en 1651 qu'un évêché est vacant; il ne compte plus que 50,000 chrétiens dans l'Albanie (3) à lui connue. En 1651, il y avait encore dans l'évêché de Douratzo 14,000 ca-

---

(1) *Relazione del Padre D. Alessio Comuleo sopre le cose della Turquia.* Bibl. Barberin., n° 5392.

(2) *Informatione di Fra Bonaventura di S. Antonio*, 1632.

(3) *Summaria della Relazione della visita d'Albania*, fatto da Dom. Marco Crisio, 1651.

tholiques; en 1671 il n'y en a plus que 15,650, et en 1705 seulement 8,000. A cause de cela Zmaievich accuse l'évêque Galata d'indolence. A Scutari on comptait en 1671 20,270 catholiques, et en 1705 seulement 12,700 (1). De 1661 à 1862, le patriarche de Constantinople tâcha de ramener dans son giron les catholiques latins de Bosnie.

Dans le Diario de Rome de juin 1839, on parle des progrès de la religion catholique dans le Levant et de quelques évêques schismatiques qui sont rentrés dans le giron de l'église de Rome. On ajoute qu'il y a tout à craindre des schismatiques grecs, si l'influence de la Russie continue à prédominer en Turquie. Il y a près de Constantinople un lycée catholique, et on en veut établir un à Smyrne, et dans cette ville les Lazaristes ont bâti un couvent de sœurs de charité.

Les catholiques romains en Turquie étant en opposition directe avec les catholiques grecs, et étant moins nombreux que ces derniers, ils ne peuvent manquer d'avoir assez de fanatisme, ce qui est aussi le cas et est pardonnable. Ainsi, si la loi turque ne s'oppose pas aux mariages mixtes et n'exige pas un changement de religion, on voit en Turquie s'élever pour cause de secte parmi les chrétiens les mêmes difficultés pour le mariage qu'en Europe. Si un protestant évitera une catholique, un Grec pourra refuser même le plus brillant mariage avec une catholique romaine, comme l'atteste une jolie chanson où une Bosniaque du rite latin est repoussée par un Grec, malgré ses offres attrayantes. L'article 9 du firman accordé par le sultan l'an passé au prix de 15,000 Othmanis à l'archevêque Melchite Maximos Mazloum, porte que « quand un catholique désirera épouser une femme appartenant à une autre » secte, les prêtres devront se refuser à célébrer la cérémonie, et aucun fonctionnaire ne pourra les forcer à bénir de » semblables unions. »

Nous avons eu nous-même l'occasion de voir à Salonique

(1) Extrait d'un Mémoire dans le *Politische Zeitschrift* de M. Ranke, vol. II, cah. 2.

une jeune Cobourgeoise luthérienne obligée de se faire catholique pour obtenir d'un prêtre catholique la consécration de son mariage avec un Bavarois catholique.

On retrouve aussi dans ce pays entre les deux communions catholiques comme entre les Grecs et les Turcs, la ridicule mode européenne d'avoir des cimetières séparés, ou même de se refuser réciproquement la sépulture dans leur cimetière respectif, comme cela se voit encore quelquefois en France, et ailleurs, lorsqu'un protestant ou un juif a le malheur de mourir dans une localité toute catholique. Les païens, à cet égard, étaient plus tolérants que nous. Les chrétiens turcs attachent même à la non-observation de ce barbare usage la production du vampire ou du moins la souillure de leur cimetière. Comme pièce à l'appui, nous transcrivons l'article 14 du firman cité ci-dessus : « Quand un catholique mourra hors du sein de son » église et que les prêtres lui refuseront, conformément aux » lois de leur religion, la sépulture ; ni le cadi, ni le gouverneur, » ni le commandant, ni aucune autorité ne pourra faire enlever » le corps du défunt, ni lui accorder les honneurs funèbres. » Personne ne pourra les empêcher de suivre les usages prescrits en pareil cas. »

La Bosnie, la Servie, la Bulgarie et la Valachie se trouvant placées entre les États catholiques de la Hongrie et l'empire grec de Byzance, ces pays se trouvèrent plus ou moins enveloppés dans les suites déplorables du schisme entre les églises d'Orient et d'Occident. Toutes ces contrées passèrent naturellement du côté de Byzance, où se trouvait le chef spirituel de leurs prélats, mais les papes renouvelèrent mainte et mainte fois leurs projets de ramener dans leurs girons ces pays slaves. Leurs princes surent profiter habilement de ces dispositions des papes pour s'assurer la couronne, pour légitimer des usurpations, des divorces ou des mariages scandaleux, tel que celui d'Etienne Miloutin Ourosch III de Servie avec une nonne en 1283, et pour obtenir des secours pécuniaires ou des troupes de la Hongrie dans les moments critiques. Les papes étaient toujours prêts à fermer les yeux même sur les plus grands crimes,

pourvu qu'on leur fît entrevoir l'espoir de la rentrée des Slaves dans le giron de Rome. Néanmoins la haine entre les deux communions était trop grande, les intérêts trop opposés entre leurs chefs pour que les papes aient pu jamais retirer de leurs concessions que la mortification d'avoir été dupes de l'astuce slavo-grecque. En lisant l'histoire, on ne peut s'empêcher de sourire à cette ténacité du saint-siége de chercher des mystifications, et on y reconnaît le même esprit fanatique qui fit surgir et détruire alternativement à plusieurs époques les jésuites au détriment final de l'Église, qui réclame ridiculement pour soi seule l'infaillibilité et l'omniscience.

Quelles pensées ne s'élèvent pas à cet égard dans l'âme de tout homme de bon sens en voyant les suites de ce fanatisme! Lorsque celui qui assume gratuitement le titre de chef de la chrétienté devait faire tout son possible pour arrêter les ennemis de la foi, les Ottomans, il ne chercha qu'à vendre ses secours au prix de l'abjuration de l'hérésie orientale. Il agrandit les barrières qui séparent le Grec du Latin, au lieu d'agir en parfait accord avec les prélats grecs, sans s'inquiéter de viles contestations sur la prééminence de tel ou tel individu. Enfin, l'intolérance entre les deux communions alla si loin, tant d'importance fut mise à leurs puériles distinctions, que mainte peuplade slave préféra se soumettre aux Turcs, qui promettaient la liberté de conscience, plutôt que de s'attacher au char catholique romain de la Hongrie. Ne vit-on pas aussi en Grèce les habitants du despotat byzantin de Morée et de Mistra ne vouloir pas se soumettre aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, lorsque leur lâche chef Théodore les eut vendus à leur insu, comme ils disaient, à ces damnés hérétiques, ces ennemis implacables de leur croyance et de leur Église?

Le seul pays slave qui semblait devoir être plus favorable au pape était la Bosnie, parce que ce pays a été très long-temps sous l'influence de la couronne de Hongrie, et a reconnu toujours plus ou moins tacitement la suzeraineté des rois hongrois. Malheureusement l'hérésie des Pauliniens ou Patreniens et des Bogomiliens, y est venue causer d'autres chagrins à Rome, et

malgré tous les efforts des papes et la bonne volonté de certains princes indigènes ainsi que de la Hongrie, il n'est resté dans ce pays qu'un assez petit nombre de catholiques romains.

Les Ottomans ont moins favorisé les catholiques que les Grecs pour des raisons très plausibles. D'abord, ces derniers avaient des ecclésiastiques nationaux, tandis que par suite d'un calcul politique, les prêtres catholiques ont compté toujours dans leur rang assez d'étrangers. Les Grecs formant la majorité des chrétiens, n'ont pas eu besoin de chercher à augmenter leur nombre; les catholiques, au contraire, étant en petit nombre, ont remué ciel et terre dans ce but, et ont employé à cet égard pendant des siècles l'influence de la France. Les Turcs, ne désirant nullement s'inoculer une nouvelle source de dissensions, et cherchant à contenter leurs sujets, ont été plusieurs fois obligés de sévir contre des catholiques dont le zèle ne leur permettait pas de laisser en paix leurs voisins; sans cela, la politique leur aurait conseillé d'opposer le prosélytisme catholique à celui des Grecs, comme le sultan Mahmoud l'a fait en Syrie, où les prêtres chrétiens ont reçu l'an passé un firman très fort en leur faveur, et favorable à la conservation des legs pieux.

§ 4. Culte juif.

Les juifs turcs ont des rites et des usages assez particuliers pour que, même en pays étranger, ils aient leurs synagogues à part. Ils paraissent n'y recevoir ni les juifs allemands ni les juifs polonais dont la saleté les offusque. Ils se couvrent toujours la tête, ne fût-ce qu'avec la main, quand ils prient. Ils ont un jour de grand jeûne, les fêtes de Noël et de Pâques, pour lesquelles ils ont des livres d'église particuliers. Ces derniers sont souvent reliés d'une manière somptueuse ou couverts de filigranes d'argent. A Noël, ils allument un candélabre avec sept lampes, dans lequel la septième se trouve au milieu, et trois sont tenues de chaque côté par une branche. Quelquefois ces lampes sont en argent, et au-dessus de la lampe, au centre,

est une Judith avec la tête d'Holopherne. Ils ont aussi des cassolettes d'encens, qu'ils allument dans les grandes fêtes ou avant ces fêtes, et dont ils vont de temps à autre renifler l'odeur. Le vendredi soir, la veille de leur sabbat, ils allument un certain nombre de chandelles ou de lampes. Ils ne mangent que des viandes tuées par leurs bouchers. Toute volaille doit être même tuée par des bouchers particuliers sous l'inspection de leurs rabbins. Ils n'achètent leur vin que chez des marchands juifs où leurs rabbins ont béni le vin, aussi ne doivent-ils boire dans aucun café ni taverne chrétiens. Ils n'osent pas se servir des fourchettes et des couteaux des chrétiens ni manger chez eux, de peur de manquer à leur religion. Un mets maigre ne doit pas toucher un plat de viande ; si cela a eu lieu, c'est un malheur si grand qu'on n'ose manger ni l'un ni l'autre. Le jour du sabbat, il leur est défendu de faire du feu et de réchauffer leurs aliments eux-mêmes. Le jour de la Réconciliation, ils pleurent toute la journée dans leurs églises, et ne mangent ni ne boivent de la journée. Le jour de la destruction du temple de Jérusalem, ils tiennent aussi un jeûne strict.

Dans leurs synagogues, les hommes et les femmes sont séparés, et les hommes ne quittent pas leurs turbans ou chapeaux. On en défend ignominieusement l'entrée aux juifs qui sont devenus chrétiens. Ils ne peuvent sortir certains jours. Ils font aussi quelquefois le pèlerinage de la Terre-Sainte, ou plutôt ils vont mourir à Jérusalem.

Avant de passer à un autre sujet, nous devons ajouter quelques mots sur le *prosélytisme protestant* en Turquie. Les sociétés bibliques d'Angleterre se sont surtout flattées de grands succès dans ces pays, et ont envoyé en conséquence force cargaisons de bibles et force commis-voyageurs ou missionnaires. Elles ont pensé que tant de chrétiens y étant gênés dans leur religion, les livres saints, tels que l'entend l'église anglaise, ou bien telle et telle secte épiscopale, trinitaire, vesleyenne, etc. seraient reçus et achetés avec plaisir. Or, dussent-elles même avoir eu la précaution d'imprimer des bibles du culte catholique

romain et des bibles grecques, il est douteux qu'elles eussent réussi, à moins qu'elles eussent renoncé à toute idée de lucre. Outre que les catholiques arméniens ou Slaves ainsi que les Grecs ont déjà leurs éditions de bible et leurs libraires privilégiés, lire une bible protestante est pour eux une abomination, aussi les ecclésiastiques racontent eux-mêmes qu'on en a brûlé en auto-da-fé. D'ailleurs l'écoulement d'une semblable marchandise présuppose qu'un très grand nombre de musulmans et de chrétiens de l'Orient savent lire, ce qui n'est point le cas. Comme aux Indes, l'effet n'a pas répondu au mouvement qu'on s'est donné; beaucoup d'argent a été dépensé, quelques hommes pieux en ont, il est vrai, subsisté, mais les ventes et les conversions attendues n'ont pas eu lieu. M. Slade, quoique Anglais, confirme pleinement ce fait. (Voy. *Records of travels in Turkey*, vol. II, p. 463.)

La Société biblique d'Angleterre a fait en 1833 une tentative d'introduire en Servie une mauvaise traduction slave de la bible protestante. M. le missionnaire Barker demanda la permission au prince Milosch de vendre sa cargaison, il en essuya un refus, et se défit de quelques unes en dépit de la défense du gouvernement, ce qui est caractéristique du fanatisme des sectaires. Le prince Milosch a pensé, comme l'Autriche et même la Russie, qu'on ne pouvait pas risquer de troubler la paix intérieure par le ferment tout-à-fait inutile d'une bible autre que celle adoptée par son clergé.

En voyant dans les magasins des Échelles du Levant empilées tant de bibles en diverses langues, et en sachant que la *Religious tracts Society*, ou société de petits livres religieux, en répand jusqu'à 15,000,000 en un an, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'une partie au moins de cet argent, s'élevant, dit-on, à plus de 8 1/2 millions de francs pourrait être plus utilement employée, si on faisait traduire en turc les meilleurs traités tout-à-fait élémentaires des sciences technologiques historiques, géographiques, naturelles et physiques. De pareils ouvrages, où on aurait élagué ce qui est offensant pour la religion turque; où on ne parlerait que de déisme, pourraient

être reçus avec faveur par les personnes instruites de Turquie. Au moins ceux qui savent lire y jetteraient les yeux, et ils pourraient trouver quelque Mécène ottoman qui favoriserait leur diffusion. Ce serait une œuvre vraiment philanthropique de la part d'une société européenne, et plus tard les bibles pourraient être offertes et acceptées avec quelque espoir d'être utiles, tandis qu'actuellement elles s'accumulent en dépôt à la risée des Ottomans comme des chrétiens non protestants.

CHAPITRE X.

INSTRUCTION PUBLIQUE, ART MÉDICAL ET MALADIES.

—

§ 1er. Instruction publique.

Les écoles (1) se réduisent en Turquie à bien peu de chose, surtout à cause de l'état de la littérature turque. Cependant il y a bien des écoles élémentaires dans toutes les villes et les bourgs, ces institutions utiles sont ouvertes même aux pauvres et sont attachées aux mosquées, et les instituteurs sont rétribués comme celles-ci par les *vacoufs* ou fonds des mosquées.

L'enseignement s'y fait moitié à la manière lancastrienne, c'est-à-dire en psalmodiant, et les enfants s'enseignant mutuellement les uns les autres ce qu'ils ont appris du maître ou *Hodja*. Dans ces écoles, on apprend à lire et écrire et les premiers éléments de la langue turque. L'arithmétique est déjà une étude à part d'un ordre plus élevé. Mais le livre principal est toujours le Coran et quelques compositions religieuses métaphysiques. Les bons ouvrages élémentaires manquent tout-à-fait, quoiqu'ils aient des alphabets. Naturellement ces écoles sont presque uniquement pour les garçons; celles des filles sont bien moins nombreuses ; l'usage n'étant pas de croire l'enseignement primaire une chose aussi nécessaire aux filles, la plupart, musulmanes ou chrétiennes, n'apprennent rien, si leur mère n'a pas par hasard reçu une bonne éducation de la sienne.

Ce n'est que dans les écoles des Oulemas, les *Médressés*,

(1) T. *Mekteb*, s. *Schkola*, a. *Skoli*, v. *Schkoale*, g. *Scholeion*.

attachés aux grandes mosquées qu'on pousse les études un peu plus loin. Parmi les 500 instituts semblables, il y en a à Constantinople qui comprennent des édifices considérables, et certaines mosquées en ont même plusieurs. On cite surtout celles de Sulemanieh, d'Aja-Sophia et de Mohammedieh. Les deux dernières, fondées par Mahomed II, comprennent, l'une 15 écoles, et la seconde 16 écoles et souvent 600 étudiants. On y enseigne l'arabe et le persan, ainsi qu'à déchiffrer et écrire les diverses écritures turques. On y apprend surtout une espèce de philosophie, de logique, de rhétorique et de morale se fondant sur le Coran, et donnant en même temps les clefs de la grammaire et de la syntaxe. La théologie, le droit turc, extrêmement peu de notions sur l'histoire et presque point de géographie, complètent les études. Cependant le Médressé de la mosquée du sultan Soliman offre, dit-on, quelque enseignement médical. Des espèces d'hôpitaux pour les malades et des bibliothèques sont au moins attachés à ces Médressés des grandes mosquées de la capitale.

Nulle part en Turquie, même à Constantinople, il n'y a encore de cours complétement régulier des sciences physiques, naturelles, médicales et militaires. Tout ce que les journaux et les écrivains payés ont publié à cet égard est faux, et se réduit à une école de médecine et de chirurgie à Top-Kapou qui a été établie dans ce siècle, et dont les élèves, au nombre de 181, ont été transférés, le 15 février 1839, à Galata-Serai dans un bâtiment nommé Sultan-Adlie. Le docteur Bernard a réorganisé cette école, et Nafiz-Pascha en a été le chef.

Du reste, les gens qui ont quelques connaissances se complaisent trop souvent encore dans les anciennes idées des Arabes et des Grecs sur les sciences. La plupart des instruments de physique, d'astronomie et de chirurgie dans les établissements soi-disant d'études, sont des présents faits aux divers sultans et distribués ensuite sans discernement parmi les écoles. Le plus grand atlas turc est celui de Inglis-Mahmoud-Effendi, et date encore de Selim.

Il n'y a encore à Constantinople, même pour les militaires, que deux écoles, l'ancienne, pour la marine, de Soulitze, à Kassim-Pascha, fondée par Selim, et celle de la garde, sur les hauteurs au-dessus de Dolma-Batsche, fondée par le sultan actuel. La première est fort négligée, quoiqu'il en soit sorti au moins des officiers passables et des personnes ayant appris à se servir des instruments les moins compliqués pour la levée des plans et l'arpentage. La seconde est plus en vogue, mais sans offrir les avantages de l'autre, parce qu'au moins il y a là une bibliothèque qui contient quelques centaines de volumes de traductions turques d'ouvrages élémentaires surtout français, tels que des traités de géométrie, de trigonométrie, d'algèbre, de dynamique, d'optique, d'astronomie, d'arpentage, de l'art militaire, de fortifications, le traité de l'attaque et de la défense des places, par Vauban; des tables de logarithmes, etc. A l'exception de l'Astronomie arabe, par Ali-Pascha, les autres ouvrages sont d'Isaak-Effendi, de Janina, qui comprenait jusqu'à un certain point les premiers éléments de ces sciences; néanmoins, quand on pense qu'il a aussi traduit peut-être des choses qu'il n'a pu comprendre, et qu'il a dû inventer beaucoup de noms nouveaux, on peut douter qu'il soit resté toujours à la hauteur de sa mission. On sait qu'en Egypte on a publié en turc et en arabe assez d'ouvrages sur la physique, les mathématiques et l'art militaire, le gouvernement turc devrait en faire paraître encore plus.

On se contente dans la nouvelle école d'enseigner surtout le maniement des armes et les évolutions, et on a imprimé pour cela des manuels en usage dans la Turquie. Du reste ces deux écoles n'ont été que trop souvent le point de mire d'aventuriers et d'intrigants, les Turcs n'ayant pas jusqu'ici les connaissances nécessaires pour démasquer les ignorants, ont été trompés plus d'une fois. A Hasskeui, il y a toujours l'ancienne école des mathématiciens ou ingénieurs, jadis sous Isaak-Effendi, et maintenant sous Ali-Pascha. Elle est divisée en quatre classes. On y apprend le français, l'arabe, la géographie ainsi que les sciences mathématiques et militaires.

Aucune bibliothèque publique n'existe guère hors de Constantinople, où on en compte 30 attachées à des mosquées, outre celle du sultan, qui n'est pas ouverte au public. Ce qui leur manque sont surtout les livres utiles, car les livres rares ou curieux n'intéressent que les savants sans avancer la civilisation d'un peuple. Il y a cependant assez de livres étrangers dans la capitale, mais on n'en fait pas d'usage faute d'un nombre suffisant de Turcs sachant les langues étrangères. Il n'y a que bien peu d'hommes à la hauteur des connaissances actuelles et ce sont presque uniquement des jeunes gens.

Les ouvrages sortis des presses de Constantinople s'occupent surtout de poésie, d'objets métaphysiques et peu de sujets vraiment utiles à la nation. Parmi les ouvrages de philosophie et morale, on cite avec éloge l'*Hikmet ve Kelam* et l'*Houmaioun Nameh* d'Ali-Tschelebi sous Soliman I. On parle de bons ouvrages sur l'arithmétique. Hussein-Rifki-Effendi a traduit les *Éléments d'Euclyde* et publié un traité sur les mines sous le point de vue militaire. Son fils, Emin-Pascha, suit les traces de son père et vient de publier à Paris une brochure sur les fusées à la Congrève. L'histoire de la Turquie se trouve résumée par les historiographes Isi (2 vol. in-8°), Raschid et Vassouf (3 vol. in-8°), etc. On a aussi publié ces dernières années une histoire des califes et de la Turquie (3 volumes in-8°).

En 1839, feu le sultan avait nommé une commission d'études et une autre pour l'établissement d'institutions utiles, l'une sous la présidence d'abord de Mustapha-Kiani-Pascha, puis du ministre du commerce Halil-Pascha, et l'autre sous celle du muteschar Sarim-Effendi, ancien ambassadeur à Londres. Il n'en est sorti que des projets que les gazettes ont eu soin de présenter comme des réalités en exécution. Ainsi cette commission avait proposé l'établissement d'académies à Constantinople, à Andrinople et Salonique en Europe, et à Smyrne, Brousse, Bagdad et Trébisonde en Asie. On y devait enseigner les sciences mathématiques, physiques et naturelles. Des professeurs étrangers devaient être engagés pour ces instituts et

auraient eu une pension dans la suite. Les cours auraient eu lieu en français et en turc. On voulait faire traduire certains ouvrages classiques d'Europe et offrir des prix d'encouragement pour de bonnes traductions d'ouvrages utiles. L'imprimerie royale devait imprimer gratis ces derniers.

Tout est donc à faire encore pour l'instruction publique, et tout serait à espérer de mesures mûries et judicieuses, pour la prospérité et le rétablissement de la puissance ottomane; néanmoins rien n'a eu lieu jusqu'ici, à l'exception de l'envoi de quelques jeunes Turcs à l'étranger et de belles ordonnances inexécutées ou inexécutables faute de professeurs. A côté de cette insouciance d'une part et de ce désir de s'instruire de l'autre, quelques personnes ont déjà voulu soupçonner une influence étrangère entravant exprès le développement de l'intelligence turque, et favorisant au contraire celui de l'esprit des habitants chrétiens de la Turquie.

Quoi qu'il en soit de cette présomption, il faut connaître aussi la manière dont le gouvernement ottoman expédie des jeunes gens en Europe pour avoir la portée de ses vues. Nous, Européens, croirions qu'on leur prescrit telle ou telle étude, mais cela a été le cas le plus rare; souvent on les a envoyés en leur recommandant seulement de s'instruire, et on a ordonné aux ambassadeurs turcs de voir si l'argent de l'État n'était pas dépensé en pure perte.

On ne comprend pas que les amis réels de la Porte, si elle en a vraiment encore en Europe, n'ont pas cessé d'insister sur cette nécessité de répandre l'instruction en Turquie. Il faudrait fonder, non seulement des gymnases et même une ou deux universités, mais surtout faire traduire en turc les meilleurs livres élémentaires européens sur toutes les sciences. L'esprit des jeunes Ottomans ainsi utilement préparé pourrait faire rapidement des progrès dans les instituts supérieurs des études, et aider puissamment en même temps à sortir leurs parents et leurs connaissances des langes de l'ignorance dans lesquels ils restent enveloppés. Ils s'éclaireraient sans cesser d'être Turcs, et sans oublier que leur patrie a des exigences et des besoins tout autres que notre vieille Europe.

C'est en Turquie même que le gouvernement ottoman devrait ouvrir, à côté des écoles élémentaires et de droit turc, des gymnases d'études supérieures pour l'économie publique, la médecine, le génie militaire et l'art militaire. Hors de l'empire, le nombre des élèves turcs sera toujours trop petit, et leurs maîtres ne connaissant ni la Turquie ni les idées qui y dominent, ils ne peuvent pas présenter aux jeunes *Osmanlis* les sciences, surtout en rapport avec les préjugés et la civilisation de l'Orient.

Au contraire, des professeurs, même étrangers, pourraient en Turquie remplir ce rôle utile, et former dans le même nombre d'années et à frais égal pour le gouvernement ottoman une foule de jeunes têtes, qui dissémineraient bientôt dans tout l'empire les bonnes choses de notre civilisation, en en élaguant les mauvaises ou ce qui est superflu à l'Oriental. Les préjugés turcs, déjà battus fortement en brèche, se dissiperaient bientôt, l'empire ottoman se reformerait véritablement sans cesser d'être turc, et il pourrait même présenter alors à l'Europe étonnée des simplifications et des économies dans le rouage administratif dignes de remplacer la machine souvent si lourde et si compliquée de nos gouvernements. C'est alors qu'on pourrait vraiment comparer le sultan à Pierre-le-Grand.

Par le système actuel, aucun de ces avantages n'est atteint; les jeunes Turcs reviennent chez eux tout au plus au fait de l'art militaire en Europe, sans en avoir en aucune manière la pratique. Les emploiera-t-on comme professeurs ou comme administrateurs? Un bon nombre seront devenus enthousiastes de tout ce qui est étranger, et travailleront à européaniser d'un coup les habitants de la Turquie, en foulant aux pieds leurs idées, et n'apercevant même plus celles qui sont bonnes à conserver. On peut prédire que ceux-là feront bien peu de prosélytes, et pourront même offusquer le gouvernement. Les autres, restés plus Turcs, n'encourageront pas les innovations et ne seront que des savants isolés, tandis que les uns et les autres, et même le petit nombre des hommes de génie peut-être seront perdus dans la foule, et ne produiront

pas cette réaction puissante d'écoles établies en Turquie. Ensuite, l'armée ayant grand besoin d'hommes instruits, et le sultan soignant beaucoup le militaire, un bon nombre de Turcs européanisés seront placés dans l'armée et perdus pour l'enseignement.

D'ailleurs, ceux qui ont visité cet empire savent très bien que les Turcs instruits à l'étranger ou ayant voyagé en Europe, se montrent favorables aux méthodes et aux idées des contrées où ils ont le plus séjourné. Ainsi, les uns sont des Turcs francisés, d'autres sont germanisés ou anglaisés; chacun préconise ce qu'il a appris, comme le *nec plus ultra* du savoir. Une école composée de pareils professeurs à idées si divergentes, formerait une grotesque université.

Si, au contraire, on faisait faire aux jeunes gens leurs études en Turquie, et qu'on ne fît voyager en Europe les plus capables qu'après leur sortie des gymnases, on comprend tout l'avantage qu'ils pourraient retirer des comparaisons entre l'état des connaissances en Turquie et celles en Europe. Ils seraient capables alors d'établir un pareil parallèle; aujourd'hui on les envoie à l'étranger, sachant à peine lire et écrire, et on les rappelle au moment où ils sont assez instruits et où aurait dû commencer leur tour d'Europe.

Quant aux voyages des employés ottomans ou des Turcs bien élevés à la turque, et loin, par conséquent, d'avoir les connaissances de nos jeunes gens, ils sont sans utilité sur les masses, parce que beaucoup de choses de notre civilisation restent des énigmes pour cette classe de musulmans, et ils craindront même quelquefois de montrer leur ignorance plutôt que de chercher à s'éclairer, ou bien ils feront semblant de comprendre ce qui leur paraît au fond miraculeux. « C'est une bête, à quoi sert de vous donner tant de peine à » expliquer cela? » disait un drogman à un professeur d'astronomie, qui se fatiguait les poumons à détailler la construction d'une lunette à un ambassadeur turc, pensant probablement à toute autre chose; telle est la position de la plupart des touristes ottomans en Europe.

L'Europe regorge tellement de jeunes gens instruits, et la

Turquie est une si belle et poétique contrée, que les professorats convenablement rétribués y seraient recherchés. Dût-on même désirer y voir, pour la forme, des professeurs musulmans, nous ne mettons pas en doute qu'un changement apparent de religion ne pût être obtenu de bien des Européens instruits, pourvu qu'on leur assurât tacitement la liberté de revenir à leur premier culte, et de retourner dans leur patrie quand bon leur semblerait. Combien n'y a-t-il pas de chrétiens qui ne sont aujourd'hui que déistes, comme les Ottomans !

D'un autre côté, tant que le gouvernement sera ballotté par son ignorance ou par suite d'intrigues étrangères d'un projet à l'autre, tant qu'il n'aura pas une marche fixe, et la persévérance d'action d'une bonne administration, il aura beau afficher sur les gazettes le désir de fonder des écoles, personne n'y croira et personne même ne voudra s'y enrôler, au risque de se voir renvoyé ou abandonné au bout de quelque temps par suite d'un revirement de principes ou d'une recrudescence d'insouciance.

Si les Turcs s'occupent si peu de l'instruction de leurs propres enfants, on peut penser qu'ils négligent encore plus celle de l urs sujets, et mettent même des entraves aux établissements d'instruction que ces derniers voudraient subventionner. On peut poser en fait que sans les Ottomans, les Slaves, et surtout les Grecs, auraient déjà des écoles égales aux nôtres, témoin ce qu'ils ont pu faire dans certains cantons jouissant de priviléges particuliers, comme dans le Pélion en Thessalie et à Ambelakia.

En *Bosnie* et *Herzegovine*, il n'y a pas une école pour cent villages, et les prêtres et les moines sont les seuls maîtres. Lire, écrire et chiffrer y est le *nec plus ultra* du savoir, et quelques livres d'église et de chansons serbes la plus forte bibliothèque du riche. Or, les écoliers chez les moines ou les popes ne sont que leurs domestiques; car à côté des heures de leçon il faut qu'ils fassent des travaux agricoles ou soient bergers, garçons d'écurie, ou valets.

Les *Bulgares* de la Macédoine et de la Bulgarie sont presque sur la même échelle de savoir. Grâce aux Turcs, on peut bien

avouer que, comme jadis en Servie, un homme sur mille y sait à peine lire et encore moins écrire. On y regarde encore à la campagne les livres comme faits uniquement pour les ecclésiastiques. Maint compte s'y fait au moyen d'entailles dans des morceaux de bois, ou avec des haricots ou des grains de maïs. Néanmoins il y a des villes florissantes, comme Salonique, Seres, Monastir, Istib, où il y a au moins des écoles, un peu au-dessus de celles des villages, et les couvents contribuent aussi à tenir lieu d'écoles primaires.

D'une autre part, l'*Albanie* en manque presque partout hors des couvents et de quelques villes comme Scutari, Elbassan et Berat; l'instruction ne commence à y trouver quelque aliment qu'en Épire où sont les Grecs et les Zinzares. Ces deux peuples sont certainement de tous ceux de la Turquie les plus instruits, parce qu'ils ont su ménager à leurs enfants le plus habilement les moyens de sortir de l'ignorance.

Les meilleurs instituts grecs se trouvent à Janina, à Larisse, à Salonique et à Seres; néanmoins les professeurs (g. *Didaskaloi*) ne sont pas toujours à la hauteur de leur mission. M. Pouqueville nous a déjà appris les noms de Capelan et Sosimos, ces riches Grecs bienfaiteurs de leur patrie, qui ont doté le collége de Janina de fonds déposés dans la banque de Moscou. Cet institut est toujours en activité, et un des premiers de la Turquie, et chaque année une autre partie des fonds laissés par ces patriotes Épirotes sert d'après leurs désirs à doter quelques pauvres filles. On trouve des écoles passables, dans les bourgades valaques du Pinde, ainsi que dans les villes commerçantes du S.-O. de la Macédoine, à Verria, Niausta, Chatista, Kojani et Castoria.

En *Servie* il n'y a qu'un gymnase à Kragoujevatz, qui comptait en 1837 près de 200 jeunes gens avec cinq professeurs. On y enseigne le grec, le latin, la grammaire, la rhétorique, la logique, la morale, la géographie, la physique et un peu d'histoire naturelle générale. Des leçons d'allemand, et nous croyons aussi de langue française, y ont été ajoutées récemment. Les études du gymnase pourraient être poussées plus loin, et le personnel renforcé de quelques professeurs de plus

pour les sciences mathématiques, physiques, chimiques et naturelles. Une université serait une véritable superfluité en Servie, vu l'état de la civilisation actuelle de ce pays. On parle depuis long-temps de transférer le gymnase à Belgrade; et on veut y élever à cet effet un bâtiment à côté de la nouvelle cathédrale. Belgrade est plus favorablement placé pour recevoir des livres de l'étranger et rester en contact avec l'Europe. Dans cette ville se trouve déjà le séminaire pour les études ecclésiastiques qui compte 50 étudiants.

Chaque nahie de cette principauté a au chef-lieu son école primaire avec un ou deux maîtres. Les écoles sont établies dans des maisons toutes neuves et entretenues par l'État, tandis que jadis dans les endroits qui avaient le bonheur de posséder un maître d'école, ce dernier recevait, dit-on, mensuellement pour chaque élève une piastre ou même seulement 20 paras à la valeur d'alors de cette monnaie. Outre ces 17 écoles il y a encore des communes, comme Karanovatz, Palesch, etc., qui défraient les frais d'établissements semblables, ce qui élève le nombre actuel des écoles en Servie à 21 ou 25, dans lesquelles on compterait environ 2,700 à 3,000 écoliers(?). A Belgrade, il y a deux écoles serbes et une école grecque. A ce nombre d'écoles il ne faut pas oublier d'ajouter celles des couvents (les *Djagare*) où quelques personnes au moins apprennent à lire. Il n'y a point encore d'écoles de filles en Servie.

Dans un tel pays, il conviendrait surtout d'établir des écoles dans le genre de celles qui existent dans certains districts des Alpes autrichiennes où le maître fait ses leçons quelques semaines ou certains mois dans un village, et pendant d'autres temps de l'année ailleurs. L'hiver devrait être surtout le temps des études pour le paysan.

Dans les écoles élémentaires on enseigne à lire, à écrire, à chiffrer et à chanter des hymnes religieux ainsi que les premiers principes de la religion. Ce qui manque surtout aux Serbes comme aux Turcs, mais non aux Grecs, ce sont les livres élémentaires nécessaires. Ainsi, on n'a point encore en Servie de bon alphabet; M. Souka Milovanov a publié en 1814 le premier *A B C* serbe. Les enfants apprennent à lire d'après

les lettres cyrilles, dans les psaumes et l'horologium (*Tschaslovatz*), ou bien les prêtres leur enseignent à lire sur des manuscrits. On ne connaît guère en Servie tous ces autres livres si répandus en Europe, et plus faits pour former l'esprit et le cœur de la jeunesse, que ces recueils ennuyeux d'église.

Cependant on peut louer le zèle du gouvernement serbe pour l'instruction, surtout depuis que les troubles n'ont pas entravé les désirs des patriotes et du prince. C'est un vrai plaisir pour un Européen de voir s'élever partout à côté d'églises neuves des écoles pour la jeunesse; mais on ne devrait cesser de les multiplier et ne pas négliger tout-à-fait le beau sexe. En effet, si les Serbes reçoivent maintenant une tout autre éducation que jadis, ils seront bien désappointés de ne trouver dans les femmes qui leur sont destinées que l'ignorance des Turques, et si leurs pères ont pu être heureux, leurs épouses ne sachant ni lire ni écrire et ne connaissant que leur ménage et leurs enfants, leurs fils et petits-fils en jugeront tout autrement. Qui a une fois goûté l'instruction, désire que son entourage la partage aussi.

A cet égard les Grecs ont montré bien plus de tact, et à Athènes il y a des institutions de demoiselles qui distribuent annuellement des prix comme à Paris et dont les noms des héroïnes de ces fêtes se publient dans les journaux. Les Serbes, eux qui élèvent des prétentions à une civilisation supérieure à celle des Turcs, devraient avoir honte en voyant même au Caire des jeunes Turques de familles distinguées sous des institutrices européennes.

Dans le *Montenegro*, l'évêque actuel a fondé une école à Cetigne, où on élève une trentaine de jeunes gens, en particulier aussi ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique. Ils y apprennent à lire, à écrire, à chiffrer et l'histoire sainte. Les autres novices sont élevés dans les couvents. Il y a aussi un manque total de livres élémentaires, de manière qu'on perd bien du temps pour apprendre à lire et à écrire.

En *Valachie*, on trouve des écoles dans les villes principales. M. Colson en cite 24 avec 2,194 élèves, outre 56 écoles

particulières avec 3,564 élèves. Il y a de plus à Boukarest une école complémentaire et spéciale, espèce d'académie où on doit donner des leçons de mathématiques, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, de botanique, de médecine, de chirurgie et de langues française et grecque. D'après M. Colson ces cours ne sont en partie que des projets. Un jardin de botanique et un musée d'histoire naturelle se trouvent dans cette ville.

Depuis 1832, dans tous les chefs-lieux de district de la *Moldavie*, il y a des écoles, et depuis 1834, il y a à Jassy un institut pour les jeunes filles. D'après M. Colson, on comptait, en 1839, 755 élèves dans les premiers établissements. A Jassy, il y a aussi un petit musée. Mais à côté de ces moyens offerts aux fils des boyards et aux gens riches pour acquérir de l'instruction, les villages et les bourgs manquent toujours d'écoles élémentaires; le bas clergé est profondément ignorant, en un mot, les paysans serfs, à la manière des Hongrois, n'ont guère de moyens d'apprendre à lire et à écrire.

En *Grèce*, on a fait de grands efforts tant pour l'instruction primaire que pour l'instruction supérieure. Les écoles comptaient, en 1837, 21,396 écoliers. Le 15 mai 1837, on a célébré l'installation d'une université à Athènes, et elle compte près de 80 étudiants, et il y a de plus trois gymnases; le meilleur est encore dans la capitale, les deux autres à Napoli di Romania et à Syra. Jadis il n'y avait que quelques écoles primaires et des écoles supérieures à Chios, Kydonias, Dimitzana, Athènes et Siphnos. Il y a à Athènes une école pour les sages-femmes, une société pour l'instruction publique et une institution polytechnique. Il y a une société d'histoire naturelle à Athènes, un musée d'histoire naturelle et d'antiquités et un jardin botanique, mais on y sent vivement le besoin d'une bibliothèque. Les livres achetés ou donnés pour fonder la bibliothèque sont encore en magasin, et il n'y a pas de local destiné à la bibliothèque.

On ne trouve des collections de livres utiles, et surtout en langues étrangères, que dans les gymnases grecs et serbes, chez des Grecs phanariotes ou hellènes ou chez des Valaques.

Chez les Slaves, les livres en usage sont restreints surtout à des livres d'églises et des poésies, tandis que les Grecs ont un bon nombre d'ouvrages vraiment instructifs ou descriptifs. C'est le seul peuple en Turquie avec les Arméniens qui ait des livres sur presque tous les sujets, quoiqu'un bon nombre ne soient que des traductions. Il y a 4 librairies à Athènes, 3 à Syra et 2 à Napoli, et il paraît 5 gazettes dans la capitale, dont *le Sokrate* et *le Sotir* ont 600 abonnés, *l'Athénée*, journal d'opposition anglaise, 700, et *l'Aeon* 500.

La *littérature serbe* se réduit surtout à des poëmes épiques, des chansons de toute espèce, des contes, des fables, quelques tragédies, quelques livres d'histoire et de géographie, des traités de logique, de rhétorique et de morale (1), quelques grammaires, quelques essais agronomiques ou économiques, des traductions de petits traités d'histoire naturelle, comme celui de M. Grégoire Lasitch, professeur à Carlovitz (*Prosta Naravna Istoria*, Bude 1836, in-8°), des traités de physique, de jurisprudence et de mythologie. La politique n'a été guère traitée que dans des gazettes, et on ne trouve en fait de comédie que des traductions. Malgré les événements tragiques de l'histoire serbe, ils n'ont même que très peu de tragédies, tels que *Svetislav et Mileva* et le *Milosch-Obilitch* de M. Jean Popovitch, dernier ouvrage traduit en anglais; la *Mort du tzar Ourosch V*, par Jean Raitsch, etc.

Une grande collection de poëmes serbes a été faite vers le milieu du siècle passé par le moine franciscain André Katschitch Miossitch, né à Briest en Dalmatie. Le moine Antoine Pouaritch Mletzi en a fait paraître en 1801 à Venise une seconde édition in-4° avec des lettres latines. Le titre en est: *Razgovor ugodni naroda Slovinskoga, etc.* Umletzina 1759, in-4°. Katschitch avait non seulement augmenté le recueil des chansons connues de plusieurs poëmes, tels que ceux sur Skanderbeg, sur le siége de Vienne, etc., mais il avait cherché

(1) On peut citer avec éloge les Récréations pour l'esprit (*Sabave y ratschoum i trtze.* Bade, 2 vol. in-8°, 1828-31), de M. Jean Steitch.

à lier entre eux par des préambules en prose les diverses poésies historiques pour en former une espèce d'histoire de la nation serbe. Sa collection est composée de 261 chansons héroïques.

La rédaction d'un pareil ouvrage était très difficile, car il fallait se faire chanter ces poëmes par divers chanteurs, et trouver des gens disposés à le faire. La plupart des auteurs de ces chants sont restés inconnus; un petit nombre ont intercalé leurs noms à la fin des poëmes. En général, ils n'ont été que des gens sans instruction, comme le prouvent les deux biographies suivantes.

Le Poëte et Chanteur aveugle. Philippe Vischnitsch Sliepatz (aveugle) était natif de Medjaschi, village du district de Zvornik en Bosnie. Ayant perdu la vue par la petite-vérole, il s'appliqua à la poésie et se réfugia avec ses enfants en Servie, lors de la révolte de Tzerni-George. Il passa son temps dans les camps à chanter les faits de bravoure de ses compatriotes pour soutenir leur courage, et composa plusieurs chansons remarquables, en particulier le poëme sur la révolte des Serbes. On raconte de lui, qu'après avoir assisté à un conseil de guerre dans une redoute serbe, sous les ordres de Lasarevitch Louka, il s'approcha de ce dernier et lui dit : « Permettez, monsieur, » que je communique aussi mes idées sur la manière de vaincre » les Turcs. Rassemblez cent fougueux étalons et je rassemblerai cent aveugles. Qu'on nous mette sur les chevaux, qu'on » nous donne des sabres, et qu'on nous laisse tomber sur les » Turcs, vous verrez ce que peuvent des héros aveugles. Nous » les mettrons en déroute, et vous qui jouissez de la vue, les » poursuivrez et les mettrez complétement en déroute. » Le chef Louka s'écria : « Voyez, vaillants camarades, ce que dit » un aveugle. » On dit aussi que Philippe a souvent continué ses chants au milieu des balles, en s'interrompant de temps à autre pour s'écrier : « Battez-les comme je voudrais les battre » si je n'étais pas aveugle. »

Hyacinthe Maglanovitch, poëte et chanteur, était le fils d'un cordonnier de Svonigrad. Il fut enlevé à 8 ans par des Zin-

gares, conduit en Bosnie, et devint mahométan. Un agha de Livno le prit à son service, mais à l'âge de 15 ans un moine catholique le convertit et s'échappa avec lui de Livno ; Hyacinthe vola alors divers objets à son maître pour se venger des mauvais traitements qu'il en avait reçus. Arrivé à Senje en Dalmatie, le jeune homme devint poëte, chanta sa fuite, et obtint tant de faveur par ses poëmes qu'il fut invité à toutes les solennités de familles. Étant devenu amoureux d'une fille du pays, il l'enleva et tua son adversaire qui le poursuivait. Cette aventure l'obligea à s'enfuir dans les montagnes et à vivre en brigand. Enfin ayant acquis quelque argent, il s'établit près de Smokovitsch dans le pays de Zara (1).

M. Vouk Stephanovitch Karatschitch a publié successivement quatre volumes de chansons serbes, qui les ont mieux fait connaître en Europe que les traductions de quelques unes par Fortis et Goethe (2). M. Vouk est né à Trschitch, dans le district de Kroupagn, mais ses parents étaient des paysans émigrés en Servie et natifs de Drobniak sur la frontière du Montenegro. Il fit ses études à Carlovitz, en Syrmie, et fut employé sous Tzerni-George dans la douane du district de Negotin, et plus tard dans la chancellerie du sénat à Belgrade. Ayant acquis dans les premières années de ces guerres une espèce de paralysie dans le pied droit, il dut se contenter, lui boiteux, de servir sa patrie avec sa plume. En 1814, la fuite de Tzerni-George le fit passer à Vienne, et il visita même Saint-Pétersbourg. Ce malheur profita à l'Europe, car ce fut l'époque de plusieurs des plus importantes publications de M. Vouk. Plus tard, il retourna dans sa patrie pour être employé par le prince Miloseh, qui lui fit même une petite pension, à cause de ses ouvrages. Mais en 1830, s'étant trouvé

---

(1) Voyez *La Gouzlè*, ou Choix de poésies illyriques recueillies dans la Dalmatie, la Bosnie, la Croatie et l'Herzegovine. Paris, 1827.

(2) Par exemple la complainte de la noble femme d'Assan-Aga, donnée par Fortis, et traduite en vers par Goëthe. Elle ne se trouve que dans la 1re édition des chansons de M. Vouk.

en désaccord avec le prince sur des mesures gouvernementales, il passa le Danube, exposa ses vues dans une lettre respectueuse et pleine de patriotisme, et n'ayant reçu d'agents inférieurs qu'une réponse grossière, il se retira à Vienne pour y vivre avec sa famille du produit de ses travaux littéraires et d'une pension de la Russie. En 1835, les prédictions de ce littérateur s'étaient déjà vérifiées, et le prince lui rendit en 1836 sa modique pension de 300 écus (750 fr.). Il visita alors le Montenegro, et n'est retourné momentanément en Servie qu'en mai 1839, après le nouvel édit du sultan. Cet homme mérite la réputation européenne dont il jouit, par sa connaissance approfondie de tout ce qui intéresse sa nation, ses usages et surtout sa langue. Sa conversation est spirituelle, et laisse percer des saillies qui indiquent que le sang plus vif des Herzégoviniens coule encore dans ses veines. A la grosseur de la tête et le manque d'élégance dans la taille des Serbes, il joint des cheveux très noirs et des yeux vifs.

Sa première collection de chansons populaires serbes fut publiée à Vienne en 1814, et la seconde en 1815, sous le titre de *Narodne srbske pjesme*. Ces deux volumes furent réimprimés avec des additions à Leipzig en 1822 et 1823, un troisième volume y fut ajouté en 1824, et un quatrième, à Vienne, en 1833. Une partie des chants des trois premiers a été traduite en allemand par Thérèse Jacobi, fille d'un conseiller de Halle, qui a pris le pseudonyme de Talvi. Le titre de cet ouvrage est *Volkslieder der Serben* (Halle, 1825, 2 vol. in-8°), et il est précédé d'un aperçu sur l'histoire des Serbes. Une nouvelle édition en a paru en 1836. Madame Viard l'a traduit en français, sous le titre de *Chants populaires des Serbes* (Paris, 1834 à 1836, 2 vol. in-8°). D'un autre côté, M. H. Gerhard, poëte allemand, aidé de M. Siméon Miloutinovitch, a entrepris la traduction de beaucoup de chants serbes non encore traduits, et il en a rendu quelques uns en vers, sous le titre de *Wila, serbische Volklieder und Heldenmærchen*, ouvrage qui forme les volumes III et IV de ses poëmes (*Gedichte*, Leipzig, 1826, 4 vol. in-8°). M. Gerhard a ajouté aux chants

de M. Vouk des morceaux de la *Serbianka* de M. Miloutinovitsch, et quelques chansons nouvelles ou de Katschitch, ainsi que, comme Talvi, des éclaircissements intéressants sur certains usages et mots serbes; mais quelques uns sont tout-à-fait erronés. M. Goëtze a aussi imprimé une collection de poëmes serbes à Saint-Pétersbourg.

En 1818, M. Vouk a fait paraître son dictionnaire serbe-allemand-latin sous le titre de *Srpski Rjetschnik* (Vienne, in-8°), ouvrage contenant beaucoup d'indications géographiques, et même une soixantaine d'articles sur des usages, des préjugés, des traditions et des fêtes serbes. L'admission de quelques mots obscènes dans un but tout-à-fait philologique a attiré à cet ouvrage la défaveur du clergé. De 1826 à 1829, M. Vouk a publié chaque année à Vienne la *Danitza* (in-16), espèce d'almanach où se trouvent des poésies et des renseignements statistiques; nous mentionnerons surtout son article sur les monastères et sa biographie du chef serbe Veliko, dans sa *Danitza* de 1826, et sa notice sur les villages des six districts rendus aux Serbesa dans celle de 1828. Cette année-là, il esquissa aussi la vie du prince Milosch dans un ouvrage intitulé : *MiloschObrenovitch, knez Serbii*. Bude, 1828, in 8°. M. Posart en a donné une médiocre traduction allemande (*Das Leben desFursten Milosch*, Stuttgard, 1828, in-8°), sans dire qu'il n'en était pas l'auteur original, tandis que tous les Allemands connaissaient déjà cette histoire par la plume habile de M. Léopold Ranke (*Die serbische Revolution*, Hambourg, 1829, in-8°). Ce dernier ne sachant pas le serbe, a écrit d'après les communications verbales de M. Vouk. Plus tard, M. Ranke a obtenu de M. Vouk une partie des renseignements contenus dans un article sur les troubles récents dans la Bosnie dans son *Politische Zeitschrift* (1834, cah. 2).

M. Vouk a aussi donné la biographie du général russe Emmanuel, qui était Serbe. En 1836, il a imprimé à Cetigne un recueil de proverbes et de dit-on serbes sous le titre de : *Narodne srbske poslovitze*, 1836, in-8°. En 1827, il a composé sur le Montenegro une brochure en allemand, qui a été pu-

bliée par MM. Widenmann et Hauff dans leurs voyages et topographies (*Reisen u. Landerbeschreibungen*, Stuttgart, livraison 2, in-8°). Enfin, il a fourni divers articles aux journaux littéraires de Vienne.

M. Simeon Miloutinovitch est maintenant le premier poëte serbe vivant. Né en 1791, à Serajevo en Bosnie, d'une famille de marchands, il fut amené très jeune en Servie, et ses parents se retirèrent à Semlin pendant la guerre entre les Autrichiens et les Turcs. Il fit ses études à Szegedin et Carlovitz et combattit sous Tzerni-George, puis il parcourut la Bulgarie et la Valachie, et fut cinq ans précepteur de l'évêque du Montenegro. Depuis lors il a été employé deux ou trois fois pour des messages de Milosch à cet évêque, et pour n'être pas arrêté en Bosnie, il a fait, dit-on, une fois le voyage de la nahie d'Oujitze au Montenegro déguisé en mendiant. Ce Serbe, de médiocre stature et à figure ouverte, est un patriote enthousiaste de son pays, qui, dans ses ouvrages, tâche d'attribuer les succès des Serbes autant que possible seulement à ses compatriotes. Il est poëte dans la force du terme, par son habillement, ses manières, sa jovialité, et surtout par la hardiesse extrême de ses figures. Il écrit mieux en vers qu'en prose, mais on prétend qu'il est trop enclin à forger de nouveaux mots au lieu de les emprunter à l'ancien slave.

Il a touché jusqu'en 1837 une pension de 300 écus (750 fr.) du prince Milosch, qui lui a aussi défrayé les dépenses de quelques uns de ses ouvrages et de ses voyages. Ceux-ci sont les suivants, savoir : 1° la *Serbianka* ou un poëme épique sur les trois années de guerre de 1813 à 1815, sous Tzerni-George (Leipzig 1826, 4 vol. in-16°) ; 2° la *Soritza* ou l'aurore (Bude, 1827) ; 3° la tragédie de *Dika-Tzrnogorka*, l'ornement du Montenegro ; 4° 121 chansons nationales des Monténégrins et des Herzégoviniens (*Pjevania tzernogorska i erzegovatschka*, Leipzig 1837, in-8°), dont quelques unes sont déjà traduites en allemand par M. Liedemann (Leipzig, 1838) ; 5° une tragédie (*Tragedia Obilitch*) travestie déjà en

anglais (Leipzig, 1837); un poëme des trois Grâces (intitulé *Troesestrastvo ili serbske tri miline*, Leipzig, 1837).

En 1837, M. Miloutinovitch prit la fantaisie d'écrire sa *Serbianka* en prose sous le titre d'*Istorie serbie* (Leipzig, 1837, in-8°). Il paraît avoir communiqué cette idée au prince Milosch. Celui-ci lui promit de payer son voyage à Leipzig et les frais d'impression, et lui manda par écrit de ne pas craindre de dire la vérité. En véritable poëte, il n'eut rien de plus pressé que d'imprimer cette lettre en tête de son ouvrage, dans lequel, ne flattant ni le parti russe ni les Autrichiens, il sembla compromettre tellement le prince que celui-ci fit cesser la pension de notre poëte, qu'il défendit de vendre son ouvrage en Servie, et que l'on confisqua les exemplaires qui y étaient déjà. En même temps l'Autriche n'en permettait la vente que dans la seule ville libre de Trieste (1). Néanmoins un an plus tard le courroux du prince était apaisé et l'interdiction sur son livre fut levée, mais le poëte était déjà établi à Bude. Il serait à désirer qu'il poursuivît sa carrière.

M. Tirol, précepteur des enfants du prince Jevrem à Belgrade, est un troisième littérateur serbe, natif de Temesvar. On a de lui une bonne grammaire serbe, une géographie élémentaire, des almanachs, et les années de 1837 et 1838

(1) A ce sujet il faut savoir que la censure autrichienne a cela de particulier, qu'elle n'est pas la même dans tous les États de cette monarchie. Ainsi, tel ouvrage défendu à Milan est étalé chez les libraires à Vienne; tel ouvrage slave prohibé en Hongrie s'achète dans la capitale ou à Trieste. De plus, certains ouvrages défendus par la censure peuvent malgré cela entrer et être vendus, mais la censure veut savoir le nom de l'acheteur et être assurée que le livre prohibé est bien pour lui seul. Pour les ouvrages serbes défendus en Hongrie, leur interdiction est d'autant plus ridicule qu'on passe journellement de Panschova ou de Semlin à Belgrade, et qu'on sait fort bien, malgré les inspecteurs de la quarantaine, rapporter du pays turc ce qu'on veut. La censure autrichienne est surtout impitoyable pour tous les ouvrages anarchiques et anti-religieux, les livres de la soi-disant philosophie transcendante, ceux des méthodistes outrés, etc.

de l'*Uranie* (*Ourania*, Belgrade, in-8°). Il paraît avoir recueilli beaucoup de notices sur la Servie, mais n'est pas dans la position de les faire encore connaître.

L'*Ourania* est la continuation du *Zabavnik*, ou livre de littérature publié annuellement de 1832 à 1836 par feu M. Davidovitch, ancien secrétaire du prince, et ayant fait ses études en Hongrie et à Vienne. Ce littérateur a imprimé de 1812 à 1821 une gazette serbe à Vienne conjointement avec le docteur Frouschitsch, mais cela n'a pas été pour lui une spéculation avantageuse. Il est mort au printemps de 1838, assez pauvre, dans sa campagne à Semendria en laissant un fils.

M. Étienne Novakovitch, agent de la Cour aulique et imprimeur à Vienne, avait déjà publié une gazette serbe à la fin du siècle passé. M. George Magarschevitz fait paraître à Bude, depuis 1825, le *Ljetopis*, journal serbe trimestriel.

La gazette serbe de Belgrade n'est qu'un pâle résumé des principales nouvelles politiques. Elle ne peut nullement se comparer aux gazettes qui se publient à Athènes. La feuille serbe n'a pas le quart du nombre de leurs abonnés.

Parmi les autres littérateurs serbes, nous trouvons encore à citer M. Stoianovitch, professeur dans la quatrième classe du Gymnase. M. Vidakovitch a publié dix-neuf romans serbes. On parle avec éloge de l'épopée, la Milochiade de Jevta Popovitch et des odes de feu Lucien Mouschitzki, évêque à Carlstadt en Croatie, qui, n'étant encore qu'abbé, paraît avoir fourni à M. Vouk des documents pour son dictionnaire.

A Cetigne dans le Montenegro, M. Démétrius Milakovitch, secrétaire de l'évêque, a publié de 1835 à 1838 un almanach, sous le nom de *Grlitza*, ouvrage in-8°, qui contient des poésies, et une histoire du Montenegro par le précédent évêque. M. Vouk paraît en avoir tiré une bonne partie de son histoire de ce pays; mais vu sa position vis à-vis de la Russie qui lui donne une pension, il a omis des passages où les Monténégrins se plaignent d'avoir été abandonnés d'une manière ingrate par les Russes, comme par exemple du temps de Pierre-le-Grand.

L'histoire des Slaves de Turquie a été écrite par M. Jean

Raitsch, né en 1726 à Carlovitz, Slave de cœur et d'âme, et archimandrite du couvent de l'archange Michel à Kovila dans le comitat de Batsch en Hongrie. Cet ouvrage est précieux, malgré son manque occasionnel de critique et sa singularité de vouloir compter comme des Slaves beaucoup trop de peuplades du moyen-âge. Il porte le titre d'*Istoria rasnjitch Slavenskitch Narodov, nai patsche Bolgar, Chorvatov i Serbov*, c'est-à-dire histoire des peuples slaves, en particulier des Bulgares, des Croates et des Serbes. (Vienne 1794 à 1795, 4 vol. in-8° avec planches et vignettes). Une réimpression en a eu lieu à Saint-Petersbourg. S'il a puisé son histoire des Bulgares surtout dans les ouvrages de Mauro Orbini (*Regno degli Slavi*, Pesaro, 1601, in-fol.), de Ducange et des auteurs byzantins, il a fait connaître pour la première fois des documents inédits sur l'histoire serbe, et les a comparés à ce qu'en avaient dit les auteurs de Byzance et d'Occident. Ces écrits, inconnus jusqu'alors, consistent surtout dans quatre manuscrits, savoir : le *Rodoslov* par l'archevêque Daniel, le *Ljetopis* de Chilendar, le *Troadnik* ou *Tzarostavnik* (*voy.* vol. II, p. 398), et une histoire des Serbes jusqu'aux temps de l'empereur Léopold I par le despote serbe George Brankovitch (5 livres in-4°). Ce descendant des krals serbes avait été créé comte hongrois par l'empereur, qui l'employa comme envoyé près de la Porte ottomane, et qui voulait l'utiliser pour réunir de nouveau la Servie à la couronne de Hongrie. Néanmoins plus tard il fut traité comme un prisonnier d'État à Vienne et à Eger en Bohême où il écrivit son histoire (1).

Dans les ouvrages russes qui traitent de l'histoire, il se trouve aussi des fragments sur l'histoire des Slaves de Turquie. M. George Magarschevitch a publié à Bude une histoire générale des événements de ce siècle, et en 1816 une histoire du commerce.

---

(1) Voyez *Gesch. des ungrisch. Reichs u. s. Nebenl.*; par de Engel, vol. I, p. 284.

Parmi les auteurs défunts, tous les Serbes placent au premier rang le moine Dosithée Obradovitch, né en 1739, et ayant voyagé pendant vingt-cinq ans en Orient et dans toute l'Europe. Il fut le précepteur des enfants de Tzerni-George, inspecteur des écoles en Servie et sénateur. Il est mort en 1811, à Belgrade. Ce patriote a publié une foule d'écrits philologiques, politiques, religieux et philosophiques, tels que l'Ethique (Venise, 1803); les Conseils de la saine raison (Bude, 1806); des collections de leçons de morale (Vienne, 1793); des fables d'Ésope et d'autres auteurs (Leipzig, 1788), etc. Tous ces opuscules, avec sa vie et ses œuvres posthumes, ont été réimprimés en 17 volumes à Belgrade par M. Vosarovitsch. Quelques parties de ces écrits sont encore défendues à l'heure qu'il est en Hongrie, quoiqu'on puisse les acheter à la librairie du couvent des Arméniens méditaristes, à Vienne. Il s'est surtout élevé contre les abus de la vie monastique et les jongleries des moines, et a émis quelques idées hardies sur la religion et l'avenir de la nation serbe. Il est un des premiers, si ce n'est le premier, qui ait écrit des ouvrages considérables en langue serbe vulgaire.

Pour la littérature valaque, nous nous en référons à l'*Exposé de l'état présent des principautés*, par M. Colson. L'histoire de ces pays et des Valaques transdanubiens de M. Kogatnitchan (en franç. Berlin 1837) mérite une mention particulière. En Valachie, on doit publier l'histoire de ce pays, un Dictionnaire valaque-français, un almanach de l'État, avec des notes statistiques dans ces deux langues, et un almanach populaire.

§ 2. Art médical et maladies.

L'état des connaissances médicales en Turquie est tout-à-fait en rapport avec l'ignorance dans laquelle croupissent les successeurs de l'empire des califes. D'après le manque total de police sanitaire et ses effets désastreux, on ne doit pas s'attendre à trouver davantage d'hôpitaux, de médecins, de

chirurgiens et d'apothicaires. Toutes ces choses, dont l'Europe civilisée regorge, sont des raretés en Turquie, à tel point que si les paschas ne veulent pas tomber tout-à-fait entre les mains de charlatans ou de vieilles duègnes, ils sont obligés d'avoir à leur suite quelque médecin européen, juif, grec ou albanais. Aussi les médecins, quelque mauvais qu'ils soient, sont recherchés partout en Turquie, beaucoup trouvent à y vivre honnêtement, le meilleur passeport pour un voyageur est de savoir la médecine et de porter avec soi quelques médicaments pour soulager à l'instant ceux que le hasard lui fait rencontrer. Tous les Européens connaissent la médecine; telle est l'idée générale en Turquie. Les Ottomans qui s'occupent de médecine n'ont encore pour guides que les philosophes grecs et surtout arabes. Le sultan lui-même n'a pas d'autres médecins à sa cour; aussi il a consulté plus d'une fois des Européens.

On croirait à peine que, si près de l'Europe civilisée, la plupart des maladies (1) sont traitées en Turquie par des empiriques, encore plus souvent par des femmes ou des sorciers. Il n'y a pas jusqu'aux visirs qui ne se fient à quelques prières de derviches, ou qui ne portent gravement sur leur tête des sentences du Coran avec leur nom, ce qu'on appelle un *Nouskha* (pron. *Mouskha*), comme remèdes, ou qui avalent même des papiers enchantés. A cet égard, il ne faut pas croire que les chrétiens soient plus avancés, car ils ont recours à des moyens semblables; ils se font porter à l'église ou au couvent, et se fient plus aux prières des prêtres qu'aux médicaments. Nous avons déjà signalé des couvents renommés pour leurs guérisons. On y conduit en particulier les fous et ceux qui tombent du haut-mal et qu'on croit ensorcelés. Les moines leur mettent les fers ou les battent pour faire sortir les diables qui les tourmentent. On écrit leurs noms sur des papiers qu'on jette au feu.

---

(1) T. *Hastalouk*, s. *Bolest*, a. *Semounlo*; v. *Bola*; g. *Arrostia*.

La presque totalité des maladies chroniques sont laissées à leur cours naturel, et les maladies aiguës sont accélérées ou retardées suivant que le veut le hasard. Les accouchements ont lieu sans le secours de personne, ou tout au plus avec celui de parentes au lieu de sage-femme (1).

Cette absence de secours médicaux a pour effet de simplifier beaucoup le catalogue des maladies connues en Turquie ; car, quand quelqu'un a dit qu'il a mal à la tête (2) ou au cœur, il croit avoir spécifié toute son indisposition, et beaucoup de maladies ayant leur nom technique chez nous sont confondues dans ce pays sous les noms généraux de fièvres (3), d'éruptions (4), d'enflures (5), etc.

Le manque de secours médicaux fait que tous les enfants faibles meurent en bas âge, et qu'il ne reste vraiment que des gens bien constitués et forts, dont les enfants ont beaucoup de chances de participer aussi à cette force corporelle. La sobriété et la tempérance sensuelle viennent encore ajouter à ces causes de vigueur en épargnant aux habitants de Turquie les maladies résultant de l'intempérance, de manière qu'il n'y a presque que des gens forts contractant des mariages.

L'augmentation de la population en souffre ; mais le pays n'est pas encombré comme en Europe, d'infirmes, d'incurables, de boiteux (6), de bancals, de pieds-bots, de bossus (7), d'aveugles (8), d'estropiés (9) et de culs-de-jatte. Chacun s'y

---

(1) T. *Ébé*, s. *Babitza*, v. *Moasché*, g, *Mammè*.

(2) T. *Baschagrejor*, s. *Glavobolie*, a. *Kri-dempoure*, g. *Konokephalo*.

(3) T. *Selma*, s. *Grosnitza*, a. *Ethe*, v. *Phrigourile*, g. *Pyretos* ou *Thermè*.

(4) T. *Khouroudj*, s. *Aspa*, v. *Verssatoul*, g. *Diekvolè*.

(5) T. *Chich*, s. *Tschir*, v, *Bouboioul*, g. *Phouskoma*.

(6) T. *Topal*, a. *Schkieper*, v. *Schkiopetes*, g. *Koutzos*.

(7) T. *Kambourlou*, s. *Grbav*, a. *Krousoure* ou *Gkarmounion*, v. *Giboss*. g. *Kampourès*.

(8) T. *Kéor*, s. *Slepatz*, a. *Berpere*, v. *Orb*, g. *Typhlos*.

(9) T. *Topal*, s. *Sakat*, a. *Sakater*, g. *Kolobómenos*.

mariant et les filles publiques n'existant guère que dans les grands ports de mer, on n'y voit pas ces hideux visages défigurés par de honteuses maladies (1), et les nains (2) y sont presque inconnus. C'est là une des grandes causes de l'absence presque totale des pauvres (3) demandant la charité dans les rues et sur les grandes routes. De plus, il n'y a aucune difformité résultant de corsets, de souliers trop étroits, de jarretières, etc. Si un musulman est disgracié par la nature, il ne se trouve point offensé qu'on en parle, et il est prêt à rire d'avoir été le jouet malheureux de la nature.

Néanmoins la vie du commun des hommes étant fort dure, celle des riches, surtout chez les Turcs, trop sensuelle, et les secours de l'art médical manquant, nous ne croyons pas que la durée de la vie moyenne aille aussi loin que chez nous. Les vieillards sont bien abondants, mais ceux très âgés nous ont semblé plus rares que dans certains pays d'Europe. Les Albanais, les bergers valaques, passant une grande partie de leur vie en plein air, et même les paysans, par suite de leurs travaux au grand soleil, ou par le froid, décrépissent vite et ont des barbes grises avant l'âge ordinaire chez nous. Du reste, aucun registre de naissance n'étant tenu, on ne peut pas savoir au juste l'âge des vieillards, et il arrive bien souvent qu'à la lettre, un homme ne sait pas précisément son âge, ou se trompe lui-même en se disant centenaire quand il n'a que soixante-dix ans.

D'une autre part, pour les voyageurs, il est vraiment effrayant d'entrevoir la possibilité d'être malade en Turquie, car il n'y a d'espoir d'être soulagé que dans certaines grandes villes, et encore on n'y trouve aucune des commodités nécessaires à nos malades. On peut même dire que les habitants,

---

(1) T. *Frenk-Illeti*, s. *Vrantz*, a. *Phrantza*, v. *Sphranzoul*, g. *Malaphrantza*.

(2) T. *Djudjé*, s. *Kepetz* ou *Starmali*, v. *Pitik*, g. *Nannos*.

(3) T. *Dilendji*, s. *Prosiak*, t. a. *Phoukara*, v. *Serakou*, g. *Zetoulas*.

accoutumés à n'être jamais malades ou à périr à la première grave maladie, n'ont point pour les malades ces soins prévenants qui accélèrent tant le retour à la santé. Ce n'est pas leur *adet* ou coutume, et ils ne peuvent pas comprendre nos besoins. Aussi, aucun Européen faible de santé ne doit s'aventurer en Turquie, et ceux qui sont vigoureux ne doivent pas manquer d'emporter quelques médicaments. Nous avons fait malheureusement à cet égard de dures expériences surtout avec un de nos domestiques, qui fut obligé de voyager plusieurs semaines avec des trous à la jambe sans pouvoir se procurer ni l'onguent ni la charpie de toile de lin nécessaires.

Les habitants n'appellent le médecin qu'à la dernière extrémité. Beaucoup ne voient dans le docteur (1) qu'un sorcier dont ils attendent une cure prompte, en un mot un miracle. Ainsi, ils s'imaginent qu'il y a des simples spécifiques pour certains maux; des remèdes secrets contre certaines maladies ou des préservatifs infaillibles contre d'autres. Un jour, une famille grecque ne voulait nous laisser partir sans recevoir un préservatif contre toute peste. Ils croient que le médecin peut juger de l'état d'un malade par le pouls seul, quelque affection qu'il ait. Les musulmans mêmes n'ont pas une grande idée d'un médecin qui ne sait pas guérir leurs femmes enveloppées dans des manteaux ou même placées derrière des portes; leur toucher le pouls est déjà une grâce, leur voir la langue une grande faveur, et leur tâter le ventre ou la partie malade n'est accordé qu'à la dernière extrémité, et encore seulement par des Turcs au-dessus de la classe vulgaire. Ce n'est que dans les grandes villes comme à Belgrade, où certains médecins ont réussi à surmonter tous les préjugés des musulmans.

Il faut presque deviner leurs maladies et se contenter d'un ou deux symptômes, car souvent on a beau les presser de questions sans en tirer autre chose que ce qu'on savait déjà.

(1) T. *Hekim* ou *Hekim-baschi*, s. *Lèkar* ou *Dophtor* ou *Doktor*. a. gueg. *Chekim*, a. tosk. *Giatro*, v. *Dophtor* ou *Doktor*, g. *Jatros*.

Ils n'ont point la patience surtout d'attendre les effets d'une longue cure, et abandonnent les médecins dans les maladies chroniques pour s'adresser à des charlatans qui leur vendent des spécifiques. Sous ce rapport, la médecine de Leroi a quelque vogue dans les ports albanais, et on rencontre des gens qui en ont pris des doses énormes. Il arrive même que pour la même maladie on appellera nombre de médecins l'un après l'autre, ou qu'on abandonnera celui qui a suivi tout le cours de la maladie pour un charlatan rencontré dans un café.

La plupart des habitants en Turquie s'imaginent ne devoir une rétribution au médecin (s. *Lekarina*) que s'il réussit dans sa cure. C'est pour cela qu'on est obligé de fixer le prix, et même de se faire payer d'avance, pour ne pas risquer de ne recevoir qu'une bagatelle, ou même rien en cas du décès du malade. Ces absurdes idées sont tellement invétérées que, même en Servie, les gens aisés ne croient pas devoir payer les médecins rétribués par le prince Milosch à raison de 300 écus ou 1,500 francs par an pour soigner les pauvres, et pour veiller à l'autopsie des cadavres de gens morts d'une manière extraordinaire.

Si les paschas ne refusent pas de payer les médecins quand la cure n'a pas réussi, ils diminuent du moins les émoluments, ou la somme promise, ou bien déclarent ne vouloir pas payer les remèdes donnés, mais seulement les visites. En 1836, la favorite du pascha de Kalkandel ayant une maladie de langueur, ce dernier fit promettre une jolie somme si un médecin anglais de Corfou voulait venir soigner sa belle. Il promettait une escorte depuis le lieu de débarquement jusque chez lui. Un docteur y consentit, et le fils du gouverneur s'adjoignit à lui pour profiter de cette bonne occasion pour voir en sûreté une partie de la Turquie. A leur débarquement, ils trouvèrent pour toute escorte un seul homme, et ayant atteint Kalkandel, ils ne purent rien faire pour cette jeune femme qui était près de mourir. Après sa mort, ils demandèrent leur paiement, mais le pascha leur donna à peine de quoi retourner

chez eux. Sans l'argent nécessaire, ils furent encore bien heureux de s'en tirer si bien.

Quant aux charlatans, surtout grecs, ils sont partout les mêmes ; pour n'en être pas les dupes, il faut que le malade fixe le prix d'avance s'il ne peut se passer du secours de pareils Sangrados.

Comme il y a une absence presque complète d'*apothicaireries* (1), les médecins en Turquie fournissent en général les médicaments, hors de Constantinople, de Salonique et de Belgrade. Cela leur donne les moyens de se faire payer de leurs soins, car ils enflent le compte des remèdes, d'autant plus qu'ils diminuent le prix de leurs visites, afin de ne pas effrayer leurs pratiques ; or, ceux-ci ignorant la valeur des remèdes rechignent moins à payer. Nous ne connaissons d'apothicairerie en Turquie qu'à Pera (rue principale), à Constantinople (rue de Basch-Kapousou), à Andrinople, à Philippopoli, à Salonique, à Seres, à Bitoglia, à Larisse, à Janina, à Scutari (mauvaise), à Belgrade, à Kragoujevatz, à Serajevo, à Viddin, à Silistria et à Routschouk. Dans la capitale, il y en a 24, outre beaucoup de boutiques de droguistes, et parmi tous ces pharmaciens, il y en a tout au plus 2 ou 3 à Pera qui sachent la chimie. Les apothicaires sont Grecs, Arméniens, juifs, musulmans ou rarement Italiens.

Malgré tous ces obstacles à la pratique médicale, et grâce aux paschas et aux nouvelles troupes, il y a encore dans les grandes villes des médecins passables, lors même qu'il y en ait peu qui soient vraiment gradués. Mais les chirurgiens (2) manquent bien plus, et sont, comme les apothicaires, des raretés des grandes cités, même en Servie. Heureusement il y a en Turquie des familles dans lesquelles les connaissances pratiques se perpétuent de génération en génération. Ce cas se présente surtout dans le canton de Zagorie en Basse-Albanie,

---

(1) T. *Édjzadjehane*, s. *Spezeria* ou *Apateka*, a. g. *Spezeria*, v. *Apotika*, g. *Apothèkè*.

(2) T. *Djerrah*, s. *Pheldscher*, a. *Tzerache*, g. *Cheirourgos*.

où des Zinzares *Caloiatri* sont même assez habiles à guérir des hernies. De même à Constantinople, il y a des personnes renommées pour les luxations et les fractures.

Dans le Montenegro, la nécessité et l'habitude ont enseigné au peuple à remettre les foulures et les fractures, et même à guérir promptement les blessures (s. *Rane*) d'armes blanches ou à feu et à extraire les balles. Ils ont un emplâtre pour les blessures, composé d'huile, de suif, de cire, et emploient aussi des herbes. Pour les blessures profondes, on leur voit employer des onguents excitants et de l'étoupe, environ comme pour fermer les plaies des chevaux. Aucun médecin ne réside encore dans ce pays, et aucun Monténégrin ne fait son métier de guérir ses semblables. Pendant les guerres des Serbes, la plupart des blessés ont été guéris par de semblables empiriques. En général, tous ces derniers défendent de boire de l'eau et permettent l'eau-de-vie, ce qui est le contraire de ce qu'on fait en Europe.

Les Européens qui pratiquent la médecine en Turquie sont la plupart des Italiens, des Dalmates, des Corphiotes, des Grecs, des Albanais et des juifs. Depuis la réforme du Nisan, quelques Allemands, des Hongrois, des Suisses et même des Français se sont mis à la solde du sultan. Dans les ports de mer à Salonique, et surtout à Constantinople, il y a en outre des médecins anglais, dont quelques uns, tels que M. Miligan, figureraient honorablement parmi tout corps médical d'Europe. Du reste, en général, à l'exception de ces docteurs de la capitale et de quelques uns du Nisan, tous les autres, attachés ou non à des paschas, ne sont pas gradués; ce sont des étudiants n'ayant pas achevé leurs études, des réfugiés politiques ou pour d'autres causes, ou de purs empiriques.

Hors Constantinople, l'état de médecin n'est vraiment lucratif que lorsqu'on est attaché en même temps à la troupe régulière. Si on cumule avec cela la pratique du pascha, on peut vraiment dans quelques années se ramasser un petit capital et revenir vivre de ses rentes chez soi. Il y en a aussi qui cumu-

lent avec leurs pratiques des spéculations sur les sangsues, le coton, la laine, etc.

Ainsi, un M. Baldini de Florence, établi avec sa famille à Prisren, recevait comme médecin du pascha 5,000 piast. par an avec des fournitures journalières ou mensuelles de blé, de riz, de vin, de viande et de bois. Un autre pascha n'avait voulu lui donner que 2,000 piast., ce qu'il avait refusé et l'avait engagé, en 1839, à chercher fortune ailleurs jusqu'à ce qu'il en vînt un plus accommodant. Sa pratique particulière le faisait vivre en attendant.

A Scutari en Albanie, M. Petelenz de Hongrie ayant étudié à Vienne sans avoir pris de diplôme, jouissait, en 1837 et 1838, d'un traitement de 240 fr. par mois comme médecin de la garnison, et de 135 fr. du pascha comme son docteur particulier. En outre il recevait des fournitures régulières de riz, de pain, de viande, d'huile, de vinaigre, de chandelles, de bois, d'orge, de foin, et des présents de temps à autre. Mais à côté de ce traitement annuel de 4,500 fr., il arriva aussi, en 1838, que le vieux pascha Moustapha ne voulut pas lui solder son compte de médicaments employés pour lui, ses femmes et ceux que le pascha l'avait prié de traiter gratis. Telles sont les idées étroites des Ottomans.

Une autre particularité des Turcs, c'est de croire devoir punir les négligences des hommes de santé comme celles des leurs. Ainsi, un pauvre pharmacien s'étant montré négligent à Scutari, il reçut une bastonnade telle qu'il fut alité, et que celui qui s'en était plaint fut bien fâché de sa démarche.

Comme offrant un avenir réel aux médecins, nous ne pouvons donc recommander que Constantinople, Andrinople, Philippopoli, Salonique, Monastir, et peut-être Serajevo et Seres. Cependant nous avons rencontré aussi des médecins, à Eski-Sagra (1), à Varna, à Schoumla, à Routschouk,

(1) Celui d'Eski-Sagra est un Allemand de Carinthie, émigré depuis 25 ans en Turquie et jadis docteur de l'ayan à Islivné, où il s'est amassé assez d'argent pour qu'on ait voulu l'en dépouiller en

à Viddin, au nouveau Orschova (M. Brankovitch, Dalmate), à Nisch, à Leskovatz (un Albanais), à Sophie, à Uskioub, à Istib, à Melenik (le docteur Petrovitsch, Dalmate), à Schatista (des Zinzares), à Larissa (en particulier un Italien), à Tricala (un Zinzare), à Metzovo (deux Zinzares), à Janina (M. Clerici, vice-consul anglais, des Grecs et des Corfiotes), à Bérat (un Zinzare), à Scutari (des Italiens), à Prisren (M. Baldini), à Mostar, à Travnik (un Dalmate), à Zvornik (un juif), etc.

Le *gouvernement serbe* a divisé sanitairement la principauté en vingt-cinq districts, pour chacun desquels on désirerait avoir un médecin, outre 64 places de chirurgiens. Jusqu'ici il n'y a guère plus de 15 médecins en Servie qui aient des diplômes, et il y en a bien peu qui soient docteurs en médecine et en chirurgie en même temps. Ce sont surtout les chirurgiens qui manquent, et on n'y admet plus à la pratique sans un examen.

Les médecins à diplômes sont surtout des Hongrois ou des Serbes hongrois et des Dalmates. Le prince défraie encore dans ce moment les études médicales de quelques Serbes à Vienne ou à Pest. La paie d'un médecin de district n'est que de 300 à 350 ou 360 écus (1,500 à 1,750 ou 1,800 fr.) par an, avec le logement, le chauffage et l'éclairage, s'il est attaché à un hôpital; or, c'est bien peu, quand on pense que les Serbes s'imaginent que le médecin de district est appelé à faire tant de visites gratis. Le docteur Kounibert, originaire de Piémont, et établi depuis plus de vingt ans en Servie, reçoit, ou recevait du moins en 1836, 200 écus pour la seule ville de Belgrade, outre une pension de 300 écus du prince Milosch.

En fait d'apothicaireries en Servie, celle de Belgrade, de M. Matthieu Ivanovitch, est la meilleure. En 1836, le prince Milosch en a établi une à Kragoujevatz. Elle est bien fournie et située dans une maison voisine du konak du prince. L'apo-

---

route lorsqu'il quitta, en 1836, cette ville. Il évita ce guet-apens en partant à l'impromptu avec une escorte d'une douzaine d'individus. Telles sont les mœurs de ce coin de la Turquie.

thicaire reçoit une paie du prince, et vend en outre ses médicaments au public. Une petite pharmacie se trouve aussi dans l'hôpital militaire. A Schabatz et Semendria, il y a tout au plus quelque épicier-droguiste où on peut se procurer quelques remèdes usuels. Ailleurs, les médecins sont obligés d'avoir leur provision de drogues et de les préparer eux-mêmes.

Jusqu'ici, il n'y a en Servie que des *hôpitaux militaires* à Belgrade, à Kragoujevatz et à Pojarevatz. Dans ces deux dernières villes, l'hôpital fait partie de la caserne, tandis qu'à Belgrade, il forme un grand bâtiment à part d'un étage. Il est situé hors de l'enceinte des anciens remparts, en vue de la ville. Les chambres sont sur les côtés d'un grand corridor qui traverse le bâtiment en bas et en haut. On y compte six chambres tenues assez proprement et garnies de 40 lits en fer sans rideaux. Chaque malade a sa couverture et un matelas ou une paillasse. Une petite apothicairerie se trouve dans la maison. Le médecin est le docteur Mainer, de Bohême, et le chirurgien, le docteur Savo.

L'hôpital de Kragoujevatz est moins grand, et est sous la direction du docteur Niedermayer, un Hongrois.

On a le projet de construire à Belgrade un hôpital civil, et on prélève à cet effet, depuis 1837, un petit droit de départ sur tous ceux qui quittent la ville pour se rendre en Hongrie. Dans la citadelle de Belgrade, il y a aussi un hôpital militaire, dont le docteur Birch doit avoir la direction.

D'après M. Colson, en Valachie, on compte 7 hôpitaux dont 2 sont militaires et 4 entretenus par l'État sur des revenus de fondation. La princesse Bracovan a institué un hospice à Boukarest. En Moldavie, il y a 2 hôpitaux à Jassy. Il y a des médecins dans chaque quartier des deux capitales valaques, et un dans chaque district, ainsi que des sages-femmes.

Dans le reste de la Turquie, il n'y a d'hôpitaux que dans les villes où il y a une forte garnison, comme à Scutari en Albanie, à Janina, etc. Les hôpitaux civils manquent tout-à-fait, car on ne peut pas donner ce nom à quelques couvents et quelques mosquées où on distribue plutôt de la nourriture ou fournit

un asile temporaire qu'on ne s'occupe de guérison. A Janina, il y a cependant un *Nosokomeion* fondé par les Épirotes Capelan et Sosimos, dont nous avons déjà parlé. On y soigne des malades et souvent des indigents.

A Constantinople, il y a à Galata un petit hôpital pour les matelots grecs, et d'autres établissements fort petits pour les Autrichiens, les Français et les Génois. L'hôpital grec contient au premier étage 12 à 13 chambres, chacune avec 3 à 4 lits, tandis que le bas est occupé par le personnel de l'établissement, la cuisine et les dépendances. On dit qu'on y traite 800 malades par an, et qu'il en meurt 200. Le médecin en chef est un Grec, et l'hôpital est entretenu par une taxe de 10 piast. prélevée sur chaque bâtiment grec; le revenu total s'élève environ à 100,000 piast. (25,000 fr.).

Les deux hôpitaux des pestiférés francs et grecs se trouvent, le premier près de la caserne des canonniers au haut de la grande rue de Pera, et l'autre hors de la ville près des Sept-Tours. L'un n'est qu'une maison de bois avec une cour, quelques femmes et un médecin qui est tailleur quand il n'y a pas de peste; l'autre est entouré de murs et au milieu d'un jardin. Il y a cinq ou six chambres de malades couchés sur des lits de camp, trois à six ensemble. Les matelas sont rembourrés de laine et sont séchés à l'air quand ils sont humides; on les emploie sans crainte pour tous les malades. Le médecin est un Turc qui après sa visite va voir des malades en ville.

Il y a aussi sous le champ des morts un hôpital pour les pestiférés grecs, un autre pour les pestiférés français et arméniens catholiques, et un troisième pour les malades autrichiens et italiens. A Narti-Kapou, en-deçà des Sept-Tours, les Arméniens ont un hôpital en partie destiné aux fous. Un prêtre en est le médecin en chef. Il y a aussi des hôpitaux pour les indigents et les aliénés, annexés à quelques grandes mosquées de Constantinople, comme le Timarhanè de la mosquée de Soliman. (*Voyez*, pour plus de détails, l'ouvrage sur Constantinople de M. Brayer, t. Ier, p. 418.)

Les *hôpitaux militaires turcs* étaient celui de Tophana pour

les marins, celui du sérail, destiné seulement aux Bostandgis, et assez bien tenu. Depuis 1827 le premier hôpital a été établi sur une hauteur au N.-O. de Constantinople entre les casernes de Ramisch-Tschiftlik et de Daud-Pascha. Comme ces dernières, ce bâtiment est composé de quatre parties réunies sous des angles droits et contenant une cour non pavée de 300 pas de long sur 250 de large. Des deux côtés de la grande porte d'entrée, sont d'une part les bains, la lingerie et la chambre des morts, et de l'autre la cuisine, la pharmacie et une chambre pour les médecins. Les ailes n'ont qu'un étage avec le rez de-chaussée. Le long de la cour, il y a au-devant des chambres une galerie sur laquelle s'ouvrent les fenêtres de ces dernières. Pour quatre salles il y a des lieux d'aisances. Chaque salle a quatre fenêtres en dehors et deux en dedans et un fourneau. Leur plancher est mauvais et mal joint, et les murs sont sales et n'ont pas été reblanchis. Les lits y sont mauvais et trop près les uns des autres et sans draps; les malades couchent dans leurs habits. Il n'y a ni tables, ni bancs, ni pots de chambre ni vases pour boire; les bouteilles de médecine sont à terre. La nourriture y est comme partout, du pain de maïs, de la soupe, du riz et du ragoût de viande. Tel était l'état de cet hôpital en 1830; depuis lors il a été bonifié par les soins de médecins italiens. On y a placé deux médecins, quatre aides et quelques chirurgiens turcs, et on a donné à chaque salle des gardes-malades arméniens ou grecs. En 1830, il y avait 800 malades dans l'hôpital, et il y mourait 100 personnes par mois (1).

Il n'y a point d'académie de médecine en Turquie, à moins qu'on veuille donner ce nom à un essai de ce genre fait à Constantinople et inférieur à l'école de Kasr-el-En, qui a succédé à celle d'Abou-Sabel, fondée au Caire par Clot-bey. On n'y dissèque que les cadavres de Rajas morts à l'hôpital; mais on n'y a pas encore permis la dissection de ceux des musulmans.

---

(1) *Voyez* un Mémoire du docteur Seidlitz, dans les *Dorpater Jahrbücher*.

Le *Hekimbaschi* ou médecin en chef du sultan, place devenue honorifique, qui ne demande pas précisément la pratique médicale, a eu au moins le mérite de tâcher de relever l'étude de la médecine dans son pays. Il a fondé l'école encore unique de *Top-hané*, où 25 étudiants de théologie apprennent le français et la médecine. Le manque d'ouvrages de médecine écrits en turc rend ces études difficiles. Un Dr. Maroti, Hongrois, a écrit en turc en 1836 une *Chirurgia castrensis*, et Schani-Zade a publié une anatomie avec des planches, sous le titre de *Miroir du Corps dans l'anatomie de l'homme*. Le Hekim-Baschi a ordonné que le professeur ou les professeurs se servissent surtout d'ouvrages français, tels que l'Anatomie de M. Cloquet, la Physiologie de M. Roux, la Clinique de M. Martinet, etc. Un hôpital de clinique de 40 lits est attaché à cet établissement.

Les *remèdes* usités par les habitants de Turquie sont surtout de faibles thériaques, ou préparations opiacées, qui se vendent dans les grandes villes, des médicaments où il entre du mercure, des décoctions d'herbes, des boissons miellées ou juleps, des limonades, des sorbets, des cataplasmes de cendres chaudes et d'eau (s. *Prpa*) et des bains ; pour les grandes maladies les vomitifs, les cautères, les sétons (par exemple contre les maladies des yeux et des oreilles), les sangsues et la saignée pratiquée par les barbiers. Ces derniers sont vraiment les seuls hommes de l'art en Turquie, ce qui, du reste, ne doit pas étonner quand on voit encore en Autriche les chirurgiens ravalés à avoir en toute lettre chacun leur *officine* de barbier. Les ventouses s'appliquent avec une corne de bœuf excavée et percée à l'extrémité supérieure. C'est par ce trou qu'ils aspirent l'air. Nous n'avons pas vu employer les scarifications et le fer chaud qui sont recommandés par les auteurs arabes, mais nous avons eu occasion de remarquer chez certains Turcs une grande répugnance pour les lavements qui leur conviendraient cependant souvent.

Comme exemples des singuliers remèdes employés fréquemment dans ce pays, nous nous contenterons de la citation

des suivants : On fait boire aux femmes en couche une boisson douce d'eau, dans laquelle on a fait infuser du millet fermenté, afin de leur procurer du lait en abondance. Sur la montagne entre Priepolic et Taschlitza, un calcaire fendillé, se décomposant en sable, est recueilli par les passants, comme un spécifique semblable, ou pour donner même du lait aux femmes qui n'en ont pas. Sur le mont Velesch, entre Mostar et Nevesign en Herzegovine, on récolte une espèce d'herbe odoriférante, peut-être une lavande (*L. Stæchas*). Les habitants de ce pays en font un thé, et les Turcs vantent beaucoup les qualités médicinales de ce *Schai* ou thé. Il serait fort possible que cette plante eût déjà figuré parmi celles du bassin du Narenta, qui avaient du renom, et étaient exportées comme médicaments dans le premier siècle de notre ère.

En Bosnie, nous avons vu un paysan se griller la nuque avec un fer chaud pour se guérir d'un mal de tête. Un petit seigneur de ce pays nous vantait les effets d'un remède composé avec des têtes de vipère. En Thessalie, un charlatan brûlait avec de l'amadou tout le pourtour d'un érysipèle pour en arrêter l'étendue. En Servie, M. Viquesnel a entendu parler d'un enfant à qui un charlatan avait allumé de la poudre à canon dans l'oreille pour le guérir d'un mal dans cet organe. Pour la guérison d'un écoulement, on avait ordonné du verre pilé et des prières.

Un remède recommandé çà et là consiste en deux petits cailloux quelquefois ferrugineux, dont l'un représente le mâle et l'autre la femelle. Il faut les frotter ensemble dans l'eau, et boire ensuite cette dernière, qui se colore légèrement en rouge ou brun, lorsqu'il y a du fer dans ces pierres. Nous avons vu nous-même à Ismaël Baba-Teke près de Travnik un derviche faire présent de semblables pierres à notre Tatare.

D'autres personnes ont de jolis cailloux, distingués aussi en mâles et femelles, on ne sait pourquoi, et ils prétendent que des maladies externes peuvent se guérir par l'application extérieure d'une de ces pierres mâles avec une autre femelle. M. le docteur Birch à Belgrade nous racontait à ce sujet qu'un Turc,

ayant foi en ce remède, était affecté de furoncles, et avait déjà lassé la patience de plus d'un médecin. Enfin, il fut appelé, et connaissant déjà sa monomanie, il se mit à recommander le spécifique du malade avant que le musulman en eût encore rien dit. Ce dernier en fut si charmé, qu'il se laissa appliquer avec ses pierres tous les remèdes nécessaires et qu'il guérit.

Les *Maladies* les plus endémiques en Turquie sont les *fièvres*, qui proviennent de la quantité de marais, et surtout de la stagnation de tant d'eaux croupissantes, choses inconnues dans la plus grande partie de notre vieille Europe. Si le climat, la nourriture, et surtout la quantité de crudités et de fruits aqueux doivent contribuer à faire éclater ces maladies en Turquie, il n'est pas douteux qu'avec une police sanitaire différente leurs attaques ne seraient pas si nombreuses ni si périodiques. Les vallées chaudes d'Albanie, les rivages de l'Adriatique et de la mer Égée, les plaines de Thessalie, de la Thrace et de la Bulgarie, le bassin inférieur du Narenta, et même les bords du Bosphore en ont surtout à souffrir. Dans le pays, on attribue ces maladies principalement aux eaux fraîches, qui, bues en quantité, comme partout en Turquie, doivent détraquer quelquefois l'estomac, et rendre le corps plus sensible aux miasmes délétères produisant la fièvre.

Ces fièvres au printemps, et surtout en automme, semblent cependant bien plus des fièvres tierces ou quartes que des fièvres continues ; mais leurs attaques sont plus subites et plus fortes que chez nous, et leur durée ou leurs suites plus dangereuses. Nous avons vu les hommes les plus forts devenir doux comme des moutons par une seule de ces crises. Les médecins du pays conseillent en général outre les vomitifs et la kinine une application de sangsues sur le foie ou l'estomac, parce qu'ils disent que les fonctions digestives sont plus ou moins embarrassées dans ces maladies. Le type des fièvres nerveuses ne se rencontre surtout que dans les villes, où on est alors enclin à les confondre avec la peste ; néanmoins on en voit aussi çà et là en hiver dans certaines contrées fiévreuses

comme dans la Sermnitza, dans le Montenegro, où on les appelle *Poschaline.* Les fièvres catharrales sont plus communes, et les refroidissements fréquents, vu l'habitude qu'ont les Turcs de faire des ablutions, de se tenir la tête très couverte hors de chez eux, et de se découvrir en partie dans leur maison, ou de se vêtir fort chaudement, de manière à transpirer, et de n'éviter nullement dans cet état les courants d'air frais.

Les fièvres inflammatoires se trouvent aussi dans la campagne, comme toutes les inflammations en général. En Basse-Albanie, des ophthalmies dangereuses, et même des cécités complètes, sont quelquefois le résultat de la réverbération du soleil sur des rochers partout blancs. Les inflammations de poitrine n'étant guère soignées, dégénèrent assez souvent en hydropisie (1); heureusement la vie dure et la sobriété des habitants rend cette maladie moins fréquente que chez nous. Des rhumatismes aigus sont aussi le partage surtout des montagnards albanais couchant souvent à la belle étoile; tandis que la goutte (2), comme la pierre, sont des maladies presque inconnues en Turquie, surtout parmi les Ottomans. La grande chaleur et les courants d'air occasionnent assez d'érysipèles (g. *Anemopyronia*) en été, en particulier parmi les citadins voyageurs. Dans les montagnes, les habitants ont à souffrir principalement des maladies aiguës énumérées et des maladies nerveuses, telles que l'épilepsie (g. *Kalatou*) et la paralysie (3). En général, la vie moyenne des montagnards est de trop courte durée, surtout en Albanie, où ils sont toujours chargés d'armes pesant près de 20 livres, et où ils mènent une vie très dure. Les barbes grises d'hommes entre 30 et 40 ans y sont fréquentes.

Dans les plaines, et surtout les villes, la vie sédentaire dispose aux maladies des organes digestifs, aux obstructions, aux hémorroïdes, aux hypochondries, aux embarras dans le foie,

---

(1) T. *Isliska*, s. *Debela-bolest*, a. *Dropikas*, v. *Hidropika*, g. *Hydropikas*.

(2) T. *Nikris*, s. *Kostobolia*, g. *Arthritis*.

(3) T. *Damla*, s. *Apopletzia*, v. *Apopleksia*, g. *Apoplèxia*.

aux jaunisses (1) et aux hydropisies, ainsi qu'à la formation de vers (2), au scorbut (3) et à l'apoplexie foudroyante (4). Tous les musulmans, à l'exception de ceux d'Albanie et de Bosnie et des paysans, sont affectés des premières maladies, qui sont encore augmentées par l'usage immodéré des plaisirs sensuels, du tabac, du café fort, et même quelquefois de l'opium. Les flux hémorroïdaux sont même regardés par beaucoup de Turcs comme aussi nécessaires que les règles des femmes. Aussi les purgatifs sont éminemment utiles pour contre-carrer cet état morbifique, et en général ils peuvent en supporter des doses bien autrement fortes que nous. Pendant le Ramazan, l'abstinence des Ottomans durant tout le jour, la quantité trop grande de nourriture qu'ils prennent le soir pour se récupérer, leur charge l'estomac et occasionne des maladies gastriques.

L'abus qu'ils font de l'usage des femmes vieillit souvent les musulmans avant l'âge ordinaire. D'un autre côté, les femmes menant une vie trop sédentaire, ayant des passions trop vives, et quelquefois négligées par leurs époux, sont sujettes à l'hystérie, aux suppressions ou à l'irrégularité des règles, et aux maux du système utérin. L'abus des bains diminuant la force des téguments du ventre, fait que les cas de hernies sont assez fréquents chez les hommes comme chez les femmes, au moins dans les villes.

Il paraîtrait qu'on ne sait guère y soigner bien les enfants, et qu'on en perd à cause de cela plus qu'ailleurs, surtout dans les villes. La famille de feu le sultan nous en offre un frappant exemple, puisque de ses trente enfants, les quatre cinquièmes sont morts en bas âge. L'atrophie des enfants (t. *Gelindschik*) y est aussi assez commune, vu le mauvais régime observé (5),

(1) T. *Sarelek*, s. *Joutitza-Bolest*, v. *Galbinarea*, g. *Ikteros* ou *Kitrinada*.

(2) T. *Kourd*, s. *Glista*, g. *Skoleki*.

(3) T. *Iskorpit-illeti*, s. *Skorbout*, g. *Scorbouton-pathos*.

(4) T. *Yelandjek*, s. *Rodlaouph*, g. *Erysipelas*.

(5) *Voyez* un Mémoire de M. Kranichfeldt, dans les *Vermischt. Abh. aus dem Gebiete der Heilkunde*, à Saint-Pétersbourg, vol. II.

mais le croup et l'hydrocéphale y sont rares. Il ne manque pas de scrofules (1) dans les grandes villes, ce qui donne lieu aussi aux phthisies (2), maladies qui paraissent enlever plus de femmes que d'hommes. L'habitude de ne pas porter de cravates et d'avoir la poitrine découverte ou peu couverte, fait que les catarrhes (3), les toux (4) y sont bien moins fréquents qu'en Europe.

La *Dysenterie* (5) ou les dévoiements règnent de temps en temps en Turquie à la fin de l'été, à cause de la quantité de fruits mal mûrs qu'on y mange. Le *Choléra* a fait son tour de Turquie à l'effroi des habitants, qui le craignaient plus que la peste.

Les *Folies* paraissent fort rares dans ce pays. S'il y a des fous, ce sont bien plus des idots, des gens abrutis par l'opium ou ayant perdu la raison par suite d'accidents ou de blessures. Aussi, à l'opposé de notre Europe, les fous (6) y sont respectés, parce qu'on en a vraiment pitié, beau trait des Orientaux. On ne doit pas être étonné de cette particularité, puisqu'ils ne partagent pas avec nous les causes principales de la folie, savoir : la dévotion excessive, l'amour passionné, le sentiment insupportable d'être ruiné, etc. Les sédentaires musulmans pourraient être sujets à la mélancolie sans leur soumission entière aux décrets du destin. Du reste, il y a à Constantinople deux maisons de fous, où ces malheureux sont en partie enchaînés et nourris.

Les *Maladies cutanées* n'y sont pas si fréquentes, comme on le croit, parce qu'on a confondu probablement la Turquie d'Europe avec celle d'Asie. Elles paraissent surtout le partage

---

(1) T. *Our*, s. *Iliesde*, g. *Chelonaki*.

(2) T. *Vèrém*, s. *Tschouva*, a. *Ochtèk*, v. *Amezala* ou *Ophtika*, g. *Phthisis*.

(3) T. *Zukkiam*, s. *Kiavischtza*, v. de la poitrine, *Katarouia*, du cerveau, *Troschna*, g. *Katarros*.

(4) T. *Euksuruk*, s. *Kaschlia*, a. *Kolle*, v. *Toussa*, g. *Bèchas*.

(5) T. *Kan-Surmesi*, s. *Srdobolie*, v. *Inimarea*, g. *Dysenteria*.

(6) T. *Deli*. s. *Loud*, a. *More*, v. *Neboun*, g. *Trellos*.

des juifs et des Turcs; ce n'est au moins qu'eux qui nous aient présenté des dartres et des teignes (1) ou des porrigo; mais la gale (2) semblerait exister çà et là parmi les paysans bosniaques et croates, ainsi que çà et là dans les troupes. On connaît bien en Turquie que le soufre et les bains thermo-sulfureux sont spécifiques contre cette maladie comme contre d'autres maladies de la peau. Les maladies vénériennes, et surtout leurs suites horribles, n'y paraissent pas non plus si répandues qu'en Europe, et on n'en entend parler que dans les ports de mer. Mais la *petite vérole* (3) y fait encore de grands ravages. On n'y connaît guère le vaccin (t. *Aschlar*) hors de quelques grandes villes de la Servie et du Montenegro; mais là, comme en Europe, des préjugés viennent surtout s'opposer à la vaccination. En 1838, M. Baldini, venu exprès à Pristina pour combattre une épidémie de petite-verole par le vaccin, nous avouait ne trouver que bien peu de partisans. Dans l'Albanie méridionale, on dit qu'il n'en est pas ainsi. Le précédent évêque du Montenegro y a introduit le vaccin, qui se prend sur les boutons mêmes des vaches.

Le *Goître* (4) est une affection restreinte surtout à quelques cantons de Bosnie, comme aux environs de Zvornik et de Srbernitza, à la vallée de Radouscha et de Voinitza. On en retrouve dans certains vallons de l'Albanie supérieure, chez les Malsores, et dans les vallées profondes des montagnes de la Valachie, qui sont abritées du nord. Mais dans le Balkan nous n'en avons pas observé; en Servie, les goîtreux sont des raretés, et proviennent toujours des frontières de la Bosnie. Nous n'avons vu nulle part des idiots goitreux comme dans le Valais.

On a souvent prétendu lier l'origine de cette maladie à l'exclusion du vent du nord et à l'atmosphère humide de profondes

---

(1) T. *Demreyi*, s. *Lischaj*, a. *Lepra*, v. *Sspourkatoul*, g. *Leichen*.
(2) T. *Ouyouz*, s. *Schouga*, a. *Schkepe*, v. *Raeia*, g. *Psora*.
(3) T. *Illet*, s. *Kraste*, a. *Lia*, v. *Boubat*, g. *Evlogia*.
(4) T. *Our*, s. *Gouscha*, a. *Gounga*, v. *Gousché*, g. *Brogchokélé*.

vallées; or, en Bosnie, il n'y a que la vallée de Voihitza qui pourrait répondre à ces conditions. On a aussi prétendu que cette infirmité résultait d'eaux sourdant du sol primaire, et ne contenant pas assez de parties gazeuses. Or, les localités citées en Bosnie n'offrent guère ces particularités.

Si les Orientaux n'ont pas autant de maladies, suites de notre vie trop artificielle, ils ont par contre la *Peste* (1), qui est une espèce de fièvre nerveuse très mauvaise avec des pétéchies et des bubons (s. *Pristch*, v. *Bouboïoul*). La maladie se compose de trois périodes, de l'attaque, de la réaction et de la crise, et elle ne dure que de 4 à 5 jours, à moins qu'elle ne dégénère en fièvre typhoïde, ce qui prolonge sa durée de 12 à 15 jours au plus. Les premiers symptômes sont de violents maux de tête, des envies de vomir et une figure défaite si particulière qu'il est difficile de s'y tromper une fois qu'on s'est familiarisé avec ce facies.

Les médecins sont encore tout aussi divisés sur l'origine de la peste qu'il y a un siècle ou deux, quoique cette question puisse avoir de grandes influences sur le système de quarantaine à établir en Turquie. La peste est-elle toujours importée d'Égypte en Turquie ou en Asie, ou bien ce miasme vénéneux se forme-t-il à Constantinople même, comme semblerait l'indiquer la situation des lieux, où se montrent à l'ordinaire les premiers cas de peste dans la capitale? La peste n'est-elle vraiment pas un résultat des coutumes insalubres des musulmans dans divers lieux?

MM. Pariset et Boulard croient que la peste se forme en Egypte dans les habitations sales et humides des Fellahs du Delta, où on a enterré même les morts dans les maisons, tandis qu'à Constantinople la peste venant de Trébizonde et de Sinope est regardée comme plus mauvaise que celle d'Égypte, parce que la dernière se répand bien moins que l'autre, ce qui pourrait venir, suivant d'autres médecins, de ce que la

(1) T. *Yourmoudjak* ou *Beuk Hastalouk*, s. *Kouga*, a. *Mourtagia* ou *Koukoud*, v. *Tschouma*, g. *Panoukla*,

peste est plus contagieuse par le vent N. et N.-O. que par le vent S.

Les années à temps très variable sont dites être exemptes de la peste, mais les médecins ne sont pas d'accord sur ce point. Les uns croient que le grand froid et l'excessive chaleur arrêtent la maladie, tandis que d'autres remarquent que la peste commence aussi fréquemment en décembre qu'en mai. Le nombredes personnes qui touchent les pestiférés et leurs effets sans prendre la maladie est si considérable, que ce fait est hors de doute, et prouve seulement que la contagion de cette maladie est surtout forte à certaines de ses périodes ou à cause des prédispositions particulières des personnes qui en sont attaquées. En effet il paraît avéré qu'on a pris la peste par l'ouverture d'une cassette ou d'une lettre ou pour avoir senti une rose.

D'une autre part, beaucoup de médecins admettent, contradictoirement à d'autres, que la propagation de la peste est favorisée par la saleté, le manque de circulation de l'air, les marécages et les cimetières puants. Des épidémies parmi la volaille et des émigrations d'oiseaux ont aussi coïncidé avec des pestes, et les fruits des arbres ont augmenté, dit-on, quelquefois alors de volume.

La peste ne s'étendant pas du delta du Nil dans l'Égypte supérieure quand la température de l'air monte à 30° R., le docteur Bulard pense que ce degré de chaleur détruit le miasme pestilentiel, ce qui est conforme au fait assez généralement admis que des chaleurs excessives comme de grands froids font cesser la peste. Il prétend avoir réussi ainsi à neutraliser dans le corps des individus l'effet du miasme en élevant artificiellement la température de leurs appartements. Il pense que le venin est alors expulsé par la transpiration augmentée.

Le docteur Bulard regarde la peste comme très contagieuse et se prenant par le contact ou même en restant longtemps dans une atmosphère très chargée de miasmes pestilentiels. Mais il croit avoir remarqué que les personnes ayant un cautère ou toute autre plaie de ce genre résistent au miasme de la peste, et qu'on peut préserver de ce poison en inoculant

à un certain degré la peste, c'est-à-dire en employant de la matière de bubons pestilentiels près de se guérir. M. le docteur Bulard a fait à cet égard des expériences sur des condamnés à mort.

Cette maladie continue de temps en temps à ravager la Turquie, parce qu'on ne prend guère de précautions contre elle, qu'on ne coupe pas court au mal en empêchant sa propagation ultérieure, et qu'on ne change ni la nature vicieuse de maintes localités, ni les habitudes favorables à la conservation cachée du venin de cette maladie.

Les médecins n'ont pas de remèdes spécifiques contre la peste, mais agissent empiriquement suivant les cas. Le renouvellement de l'air frais et les boissons acidules, telles que les limonades, sont les moyens généraux surtout mis en usage. Le docteur Bulard ajoute à des limonades chaudes prises tous les quarts d'heure 4 à 6 gouttes de teinture thébaïque dans la période du prolapsus. On opère l'ouverture des *bubons* ou tumeurs, on favorise l'action du système lymphatique par des frictions d'onguent mercuriel, et on restaure ensuite la force du corps par des fortifiants lorsque le malade est en convalescence. D'après M. le docteur Bulard, les secours ne sont efficaces que le premier ou le second jour de l'attaque et rarement le troisième.

Les médecins prétendent en Turquie que, en temps de peste, les autres maladies diminuent beaucoup. M. Brayer paraît aussi de cet avis, tandis que les fièvres se modifient quelquefois en prenant le caractère de la peste. Cette particularité fait que la mortalité générale d'une ville, comparée à sa population, peut donner une idée approximative des décès par suite de la peste. Si on pouvait admettre qu'un tiers des pestiférés entre en convalescence, on aurait le nombre des personnes attaquées dans un espace de temps donné. Mais comme l'a fort bien dit M. Brayer, on confond avec la peste une foule d'autres maladies, en général toutes les morts subites en temps de peste, telles que les apoplexies, etc.

Si la peste éclatait dans un pays d'Europe, on saurait au

juste la gravité du mal et les lieux infectés; en Turquie, au contraire, on ne peut pas apprendre ce qui se passe à 40 lieues de soi, tout au plus si on sait ce qui a lieu d'une station à l'autre. Les Turcs ont d'ailleurs l'habitude de diminuer toujours les ravages faits par la peste, parce qu'ils ont pour système qu'il ne faut pas avoir peur, que les précautions sont inutiles, et que le terme fatal de chacun est marqué, quelque chose qu'on fasse pour s'y soustraire ou pour l'avancer.

Les chrétiens au contraire, et les Grecs surtout, exagèrent le mal et se rendent vraiment malades par la peur que cette maladie leur occasionne. Ils se parfument quelquefois comme les Francs avec du *Storax officinale* (t. *Karadunluk*). Outre que toutes sortes de maladies sont prises pour la peste, il y en a qui vont même jusqu'à en faire un démon, un génie malfaisant qu'il faut apaiser par des sacrifices. Cette idée absurde rappelle celle analogue des Russes, qui s'imaginent qu'un spectre féminin nommé *Lichoratka* donne la fièvre. D'autres ont les idées les plus absurdes sur la manière dont on prend la peste; ainsi, ils croiront qu'elle vient par les courants d'air ou qu'elle n'arrive que de nuit, etc. En conséquence on ferme soigneusement les volets.

Pour avoir donc des nouvelles sûres sur les ravages de la peste, il faut plutôt consulter les Turcs comme des observateurs plus froids, et d'ailleurs plus à même d'apprendre la vérité que leurs sujets. En tête-à-tête avec eux, on arrive à découvrir quelque chose qui est probablement très voisin de l'état véritable de la maladie. Si au contraire on parle à plusieurs Turcs, ils observent toujours des réticences dans leurs discours. Les cimetières environnant les villes, et les routes même y passant ordinairement, leur vue est ce qu'il y a de mieux pour prendre une idée exacte des décès. Néanmoins il y a des villes où on enterre les morts assez loin, lorsque la maladie a beaucoup d'intensité, comme nous l'avons vu pratiquer à Lovdscha.

Du reste, les Turcs, et même le plus souvent les chrétiens, ne changent rien au cérémonial de l'enterrement pour les pestiférés. L'Iman lave le corps, opération sans danger pour lui,

comme l'expérience le prouve, les amis portent le défunt dans une bière ouverte et on le dépouille d'une partie de ses habits dans la fosse. On ne creuse pas les fosses plus profondes qu'à l'ordinaire, aussi la puanteur des cimetières est excessive en temps de peste.

Ce n'est que lorsque le mal est assez grand que les habitants et surtout les chrétiens songent à la fuite et contribuent ainsi à infecter un plus grand nombre des localités. S'ils s'enfuyaient au contraire dès les premiers décès, on pourrait dire que leur fuite diminue le mal. C'est surtout dans les lieux élevés, les montagnes qu'on se réfugie, et même il arrive que les aubergistes ferment leurs maisons pour se sauver ainsi. On voit aussi des villages entiers désertés le soir par leurs habitants pour aller coucher sur des collines, afin de ne pas prendre la peste ou ne pas être en contact avec des voyageurs qui voudraient s'y arrêter.

Il faut cependant dire que les chrétiens sont plus susceptibles de prendre des précautions que les Turcs, et qu'ainsi on peut ajouter foi à leur rapport, que comparativement au nombre relatif de la population ottomane et chrétienne la peste est plus fatale à la première qu'à la dernière. Quant à ces idées, que la maladie attaque plutôt des jeunes gens que des gens âgés, des femmes plutôt que des hommes, d'après nos informations il n'y a rien de fixe à cet égard.

Les autorités turques ne prennent en général aucune mesure, si ce n'est de faire fermer pendant quelques semaines les maisons dont les propriétaires sont tous morts; puis on les rend telles quelles aux héritiers, et ceux-ci se hâtent de revêtir les habits des morts même quelquefois sans les nettoyer. Si par hasard un pascha a eu la sagesse d'ordonner qu'on brûlât ou nettoyât les habillements des pestiférés, il s'est vu quelquefois que les habitants ont enfoui ces derniers pour les soustraire à la vue de l'autorité. Il arrive aussi dans des pestes très fortes, que des cadavres restent dans des maisons plusieurs jours sans qu'on le sache et qu'on s'en informe. A Tatarbasardschik, le cas s'est même présenté en 1837, que plu-

sieurs jeunes Turcs étant amoureux d'une belle Arménienne, son cadavre encore chaud a pu exciter leurs désirs impudiques, et que ces musulmans ont payé de leur vie cette violation inconcevable de la pudeur.

Si les autorités turques sortènt enfin de leur apathie, ce n'est que pour prendre des mesures partielles qui n'affaiblissent que peu le danger. Ainsi, en 1837 le pascha de Novibazar tachait de ne laisser pénétrer personne de Pristina à Novibazar, Vrania était fermé aux voyageurs, Komanova était entouré d'un cordon. En 1836 il en était de même de Keuprili sur le Vardar et de Ienidsche-Vardar, etc.

Dès qu'on est dans une ville populeuse où est la peste, il est difficile de ne pas venir en contact avec aucun des habitants, surtout si on a des domestiques, car leur surveillance à chaque instant est impossible. Une course au bazar ne peut se faire sans toucher les amples et flottants vêtements de quelque Ottoman ou chrétien turc. Il faut vraiment se fier à sa bonne étoile plus qu'à toutes les précautions et surtout qu'aux admonitions à ses domestiques. Il faut éviter autant qu'on le peut les bazars, ne pas s'asseoir sur les tapis, placer du foin ou une toile enduite de cire entre soi et le sol. Quant aux manteaux de toile cirée, ils sont utiles pour les médecins visitant des pestiférés, mais dans les rues ils sont très incommodes en été, et s'ouvrant ils ne préservent pas de tout contact.

En voyage, on doit tâcher d'éviter les couchées dans les villes infectées; les postillons, les Tatares et les Kiradgis ont coutume d'user de cette précaution quand cela peut se faire. Il arrive même quelquefois qu'on place par précaution la poste hors des villes lorsqu'une localité voisine a la peste; ainsi, en 1837, le pascha de Vrania craignant les arrivées de Pristina et de Komanova, ne laissait entrer personne dans cette ville et avait placé la poste à 1 l. de chez lui.

Le crin, le bois propre, le verre, la porcelaine, etc., étaient réputés ne pas prendre le venin de la peste; mais en 1838, d'après de nouvelles instructions, le bois même propre était classé, à Brod en Esclavonie, parmi les substances qui

peuvent communiquer la peste. Jadis les médecins visitant les gens en quarantaine pouvaient s'asseoir sur leurs chaises en bois, ce qui paraît n'avoir plus lieu à présent en Autriche.

Ayant parcouru, en 1837, les parties de la Turquie où régnait une peste telle qu'on n'en avait pas vu depuis 25 ans, nous allons raconter ce que nous avons vu pour donner une idée de l'insouciant fatalisme des Ottomans et des mesures prises dans ces occasions.

En 1836, la peste existait à Constantinople, à Smyrne et dans d'autres points de l'Asie-Mineure. De la capitale elle s'était propagée, vers la fin de l'été, à Andrinople, sur la route de Seres, comme à Aimadschik, et dans quelques points du littoral de la mer Noire; on disait aussi qu'elle avait éclaté à Philippopoli. En Macédoine, il y avait eu des cas de peste à Salonique, à Jenidsche-Vardar, à Keuprili sur le Vardar, et dans deux villages du bassin de Seres comme à Djoumaa.

Le pascha d'Uskioub et celui de Salonique avaient fait entourer Keuprili et Jenidsche-Vardar. Personne ne pouvait sortir de ces malheureuses villes et personne n'y pouvait entrer; les habitants absents de chez eux lors de la formation du cordon campaient tristement près de la poste, à 1 1/2 l. de là, et chaque matin, en apportant des vivres aux prisonniers, ils apprenaient le sort de leurs parents. Le vent amenait de Jenidsche-Vardar une odeur cadavéreuse. D'après nos notions sur la contagion de la peste, et les Turcs enfermés n'ayant pas séparé les malades des personnes saines, on aurait dû s'attendre que la peste aurait détruit presque tous les habitants des villes. Il n'en est pourtant rien arrivé, et, en 1837, elles étaient rouvertes, tandis que la peste exerçait ailleurs ses fureurs.

A la fin d'août 1836, un Tatare en passage vint à mourir à Doubnitza; on vendit ses hardes, la peste éclata dans ce bourg et y dura jusqu'en été 1837. Elle se propagea de là à Djoumaa, sur le Strymon. La peste continua ses ravages dans la plupart des endroits pendant l'hiver, mais avec moins d'intensité qu'en été le printemps étant la saison d'un grand mou-

vement et donnant lieu à beaucoup d'envois de marchandises, cette maladie se propagea de la capitale et des autres lieux infectés dans beaucoup de villes de la Thrace, de la Bulgarie, même dans quelques villes de la Mœsie et de la Macédoine.

En mai, la ville de Scharkoë (b. *Pirot*), en Mœsie, avait reçu la peste par des envois de laine ou de coton de Macédoine. C'est du reste une ville dans une position saine, assez propre et traversée par un cours d'eau qui emmène les immondices; il n'y a pas non plus de bazars couverts, qui sont les vrais nids à peste de la Turquie. Sur cette malheureuse population de 6 à 8,000 âmes, la mortalité s'est élevée quelquefois par jour à 70 personnes, et la maladie n'y a presque cessé qu'en septembre. Le pascha de Nisch défendait aux habitants de Scharkoë d'arriver à Nisch et avait établi des postes militaires. Il les obligeait à faire une espèce de quarantaine, mais rien ne les empêchait de venir à Nisch en tournant ces karaouls. Malgré cela la maladie n'est venue à Nisch que bien plus tard, à la fin de l'été, et a gagné de là la Servie, comme nous le dirons plus bas.

Au commencement de juin, la peste avait éclaté à Sophie; l'état des sépultures y indiquait clairement qu'il n'y avait encore què peu de mal. En entrant dans la ville, nous rencontrâmes les trois pestiférés morts dans la matinée; leurs amis les portaient à tour de rôle dans des bières ouvertes, le visage décharné à découvert. La peste n'avait pas encore pénétré dans le camp établi à 2 l. de la ville, au pied du Vitosch. On ne pouvait voir le pascha qu'après s'être laissé parfumer avec du genièvre dans une petite baraque. Le pascha avait ordonné que personne ne quittât la ville, voulant ainsi empêcher la diffusion de la maladie, ce qui aurait été une bonne mesure si elle avait été générale, mais isolée elle empirait plutôt le mal.

La ville de Sophie est si sale et si remplie de tas d'immondices, son bazar si peu aéré, qu'il était évident que la peste y exercerait de grands ravages. En effet, la maladie qui s'était déclarée chez les musulmans gagna la population bulgare, et

devint tellement violente que, vers le milieu d'août, il était déjà mort, disait-on, 14,000 âmes. Ce nombre dût-il être exagéré de moitié, cela serait déjà une mortalité considérable pour une ville peu au-dessus de 20,000 âmes.

Depuis Sophie, la maladie se répandit en juillet à Samakov, mais elle ne pénétra pas à Ichtiman, quoiqu'elle fût violente à Tatarbasardschik. A Doubnitza, on ne pouvait pas savoir au juste s'il s'était présenté de nouveau des cas de peste; dans tous les cas, ils n'étaient qu'isolés, s'il y en avait en juillet. Radomir, Bresnik, Leskovatz, Vrania, Kostendil, Egri-Palanka, furent épargnés par la maladie, tandis qu'à Pristina elle éclata au commencement de juillet, et y enleva dans deux mois, sur 10,000 âmes environ, le dixième de la population. La mortalité y augmenta encore et ne diminua que vers la fin de septembre. Il y avait des fossoyeurs (s. *Kopatsch*) en permanence sur les cimetières, et on fut obligé faute de bières d'enterrer les morts simplement dans des toiles.

Il paraîtrait que Pristina, dans une position saine, avait reçu la peste de Komanova en Macédoine, bourg où elle faisait beaucoup de ravages, et qui était cerné. A notre troisième visite à Pristina, en 1838, on nous dit que la peste avait cessé en décembre à l'arrivée des froids, et qu'il était mort jusqu'à 80, 100 et 140 personnes par jour, et en tout 6,000 personnes, nombre probablement exagéré. Pendant les premières huit semaines, beaucoup de Slaves s'étaient sauvés dans les montagnes. Des cas isolés s'étaient montrés, dit on, aussi à Prisren et Djakova dans le pays voisin albanais, ainsi qu'à Bitoglia.

En Macédoine, Salonique fut tellement maltraitée pendant l'été de 1837, qu'il n'y restait plus, dit-on, que 15,000 âmes sur 60,000, tant la peste avait fait de victimes et l'émigration avait été forte. Néanmoins ni Seres ni Larissa n'ont eu la peste cette année. Bitoglia n'en souffrit qu'en octobre et novembre, et elle y aurait fait périr plus de monde sans les énergiques mesures du Roumeli-Valesi Achmet-Pascha, aidé du docteur Scarlato Stanachi et du docteur allemand Miller. Chacun fut obligé d'annoncer à l'autorité les cas de peste. Les cadavres

durent être enterrés profondément avec de la chaux. Les habitants des maisons infectées durent changer d'habillements et subir une quarantaine de 40 jours sur une colline dehors la ville. Il périt 300 personnes dans ces deux mois, et la peste continua l'hiver avec moins d'intensité, de manière qu'il y avait encore des cas de peste dans le printemps de 1838.

Si la Thessalie, toute l'Albanie et la Bosnie étaient exemptes de ce fléau, il exerçait sa fureur pleinement en Bulgarie et dans la Thrace. La ville de Plevna était dépeuplée déjà en juin 1837; toutes les boutiques y étaient fermées, et, sur 20,000 âmes, on comptait déjà 8,000 décès à la fin de juin, nombre probablement exagéré. A 6 l. de là est situé Lovdscha, ville de 12 à 15,000 âmes, à la sortie d'une gorge, dans une position saine, et avec une rivière enlevant toutes les ordures; malgré cela, il y mourait en juin de 12 à 15 personnes par jour, et c'était surtout les musulmans qui en souffraient. Un envoi de coton de la Thrace y avait fait éclater la maladie parmi les Bulgares, et elle n'avait que plus tard attaqué les Turcs.

A une station de Lovscha, Selvi, ville de 6 à 8,000 âmes, était absolument déserte et avait perdu tant de monde que les cimetières, très grands, ressemblaient à des champs labourés. La peste recélait les seuls êtres vivants de cette ville, à l'exception de quelques poulets, tandis qu'aux boutiques fermées et au silence qui régnait, on aurait dit un grand jour de fête. Ce cas semble confirmer que les postillons comme les marchands d'huile paraissent peu susceptibles de prendre cette maladie, parce qu'ils sont fort exposés au grand air, et presque toujours en transpiration. Sur une colline voisine campaient quelques centaines d'habitants sous de misérables tentes de feuillages. La peste y avait éclaté en 1836 et y régnait encore en juillet 1837. Néanmoins, l'autorité n'avait ordonné aucune fumigation, aucune purification des magasins; les survivants y sont rentrés en 1838 comme ils en sont sortis.

Nikopoli a éprouvé les effets de la maladie un peu plus tard, et on dit qu'il y est mort, en 1837, 9,000 personnes. Elle s'était aussi introduite en juin à Kasan, bourg bulgare de 4 à

500 maisons et placé dans un lieu sain, sur un plateau montueux. On y croyait chasser la maladie en brûlant du fumier dans les rues et les cours, ce qui empestait l'air.

A la même époque, le pascha de Routschouk faisait faire une quarantaine de 12 jours pour pénétrer dans cette ville, où cependant la peste s'est montrée plus tard. A Silistria, on avait pris aussi quelques précautions; elle y éclata de même. On ne pouvait pas savoir au juste s'il y avait des cas de peste à Razgrad et dans d'autres villes voisines musulmanes. En janvier 1838, il y en avait encore à Silistria, à Hirsova, à Isatscha, à Routschouk, à Sistov, à Rahova, à Zibrou-Palanka, à Koustolin, et même on disait qu'il y en avait eu à Viddin; mais elle avait cessé à Nikopoli.

Dans la Thrace, les habitants d'Aidos prétendaient, en 1837, que la peste était chez eux, mais les cimetières disaient le contraire. Néanmoins la peur de la peste était si grande dans ce pays, que les villages s'accusaient sans propos l'un l'autre d'avoir la peste, et que le bain près d'Aidos, très visité à l'ordinaire, n'avait qu'une douzaine de baigneurs. Karnabat, Kirkkilisé et Erekli, près de cette ville, étaient infectés de la peste. A Kirkkilisé, les musulmans étaient exempts de la maladie, et évitaient les Grecs qui l'avaient. A Erekli, les tombes des pestiférés étaient couvertes d'épines.

Dans la Thrace orientale la peste était aussi hors de la capitale à Tschataldscha, à Koumbourgas et à Bujuk-Tschekmedsche. A Koumbourgas, le jeune fils d'un aubergiste en fut le premier attaqué, et ses parents, au lieu de le soigner, se sauvèrent et furent suivis par la plupart des habitants de ce village. Le malade se guérit sans secours à force de boire de l'eau.

A Andrinople, la peste avait cessé au printemps de 1837; mais les cimetières y attestaient les ravages qu'elle y avait faits en 1836. Au S. de cette ville, sur la route de Fered, régnait une peur excessive de la peste, sans que pour cela elle existât nulle part, ni même dans le Tekir-dagh. Des aubergistes avaient fermé leurs maisons et s'étaient enfuis dans la

montagne, ce qui avait aussi lieu entre Haskoë et Tatarbasardschik. D'une autre part Eski-Sagra avait déjà eu en juin des cas de peste, et son bazar puant et ses rues çà et là assez sales étaient d'un mauvais augure pour la fin de l'été. A la sortie de la ville, des vieilles femmes lavaient à notre passage les hardes des morts et des pestiférés.

Hasskoë, bourg d'environ 1,000 maisons, et situé dans le fond d'un vallon, avait vu la peste éclater au milieu d'août. A notre passage, il y mourait, dit-on, 70 personnes par jour. Les cimetières infects étaient tellement couverts de nouvelles tombes que la route en était envahie. Pouvant voir d'un coup d'œil les trois cimetières sur les hauteurs, nous distinguâmes fort bien dans tous les trois des fossoyeurs en train de faire des trous, des enterrements achevés et des cercueils qui arrivaient.

Philippopoli, grande ville de commerce de 60,000 âmes, avait la peste depuis le mois de mars. Il y était mort, depuis cette époque jusqu'au milieu d'août, 12,600 personnes, savoir : 8,000 Turcs, 4,000 Grecs, 200 juifs et 400 Arméniens. La mortalité, d'abord de 2 à 3 cas par jour, s'était élevée graduellement à 10, 20, 30, et jusqu'à 70 par jour. Les cimetières étaient encombrés de nouvelles tombes, et toutes les affaires étaient tellement entravées par la fuite des principaux habitants que notre banquier eut besoin d'aller à la campagne pour nous procurer 500 fr.

Les fuyards s'étaient dispersés dans les villages ou dans le Rhodope; mais malheureusement il y avait des hameaux qui étaient déjà attaqués, ce qui obligeait à de nouveaux déménagements. Dans la ville même, les boutiques étaient presque toutes fermées, et on voyait se traîner dans les rues les personnes convalescentes de la peste avec leurs bubons. Les uns boitaient, les autres étaient manchots ou tenaient la tête de côté; tous avaient des figures livides et décharnées. Du reste, la position de Philippopoli, dans le milieu d'une plaine remplie de rivières et de marécages, est déjà assez malsaine par elle-même.

A Tatarbasardschik, ville de 6 à 8,000 âmes, la peste en avait chassé la presque totalité des habitants bulgares. Il n'y restait que des musulmans et des chrétiens pauvres, qui n'avaient pu émigrer. Malgré la présence de ce fléau, l'autorité turque permit alors à des Albanais exilés dans ces environs de retourner chez eux, sans penser qu'ils pourraient infecter leur pays, jusque là exempt de cette maladie.

Dans la capitale, la peste a continué ses ravages pendant toute l'année de 1837, et n'a cessé qu'en hiver. Pera n'a pas été plus épargné que les quartiers turcs et grecs. Il n'y avait de sain que Bujukdere, Therapia et quelques autres villages. Dans ces lieux les habitants en avaient une peur si terrible, que la moindre indisposition leur semblait un précurseur de la peste. On nous disait à Therapia que les habitants d'une maison infectée étaient obligés de soutenir une quarantaine de 40 jours dans un bivouac sur une colline voisine, et que pendant leur absence leur maison et tous leurs meubles étaient nettoyés et purifiés. On ajoutait que cette mesure, bonne en elle-même, n'avait jamais lieu sans que des effets ne fussent volés ou gâtés.

On continuait à enterrer à Constantinople même dans les cimetières de l'intérieur de la ville, et ceux au-devant des portes étaient d'une puanteur insoutenable; néanmoins, on allait s'y promener et se divertir comme à l'ordinaire. On ne comprend pas que puisque l'administration turque paraît porter plus de soins à la propreté des rues de la capitale, comment elle ne fait pas défendre les inhumations dans la ville, et porter les cimetières plus loin des lieux habités.

Au milieu de cette désolation, la résignation des musulmans aux décrets de la Providence formait un contraste frappant avec l'inhumanité et l'ignorant égoïsme des Grecs et des chrétiens turcs. Les pestiférés restaient quelquefois sans soin, ou ceux qui étaient aisés avaient beaucoup de peine à se procurer des logements autres que l'hôpital des pestiférés. Les médecins qui n'avaient pas leur domicile à eux risquaient de trouver leurs effets à la rue, s'ils étaient en chambre garnie, et

qu'on eût vent de leurs visites chez des pestiférés. Il y avait même des médecins assez pusillanimes qui n'entraient dans aucune maison de pestiférés. Il est vrai de dire que par de pareilles visites ils couraient risque de perdre leurs autres pratiques. Il y en avait d'autres qui se mettaient eux-mêmes en quarantaine chez eux, dans le doute qu'ils eussent touché un pestiféré.

En 1838, la peste n'a continué que sur les bords du Danube, et a disparu en été à Constantinople. En janvier elle était à Lom, en mai à Leskovatz, à Nisch et dans les environs de Viddin, plus tard dans cette dernière ville même, et en août à Silistria. Elle a été surtout forte à Nisch, où il est mort jusqu'à 80 personnes par jour. En août, elle avait reparu à Constantinople, ainsi qu'à Smyrne, tandis qu'en 1839 et cette année ces villes en ont été exemptes.

D'après ce que nous avons pu voir et apprendre sur la peste de 1837 en Turquie, nous croyons qu'on ne peut pas estimer à moins de 100,000 le nombre total des décès occasionnés par cette maladie, et il est même possible qu'il s'élève à 150,000, car les gazettes ont évalué à 86,000 le nombre des décès dans la seule Bulgarie. Si on ajoute à ce nombre la mortalité produite en Asie, à Smyrne, à Trébizonde et dans beaucoup d'autres villes, dont quelques unes étaient, dit-on, désertes, on peut avoir une idée approximative des ravages d'une peste. Si on pouvait admettre avec le docteur Bulard que chaque grande peste enlève environ un million d'habitants à l'empire turc, il faudrait toujours penser que ces mortalités sont à répartir sur deux ou trois années. En un siècle cette maladie peut détruire ainsi près de 9 à 10 millions, si l'intervalle moyen entre les grandes pestes est environ 12 ans. M. Bulard voudrait même élever à 15 millions la perte d'hommes faite en cent ans, ce qui supposerait une peste tous les 7 ans, ce qui paraît exagéré (1). Il faut être vraiment Ottoman pour se laisser décimer à ce point de gaieté de cœur.

---

(1) Consultez sur la peste, le vol. II des *Neuf années à Constan-*

On a souvent parlé de l'établissement de *quarantaines* en Turquie, sans penser aux difficultés de l'exécution. D'abord doit-on tout-à-fait rejeter l'idée que la peste commence quelquefois à Constantinople, à Trébizonde ou à Smyrne, sans venir d'Égypte? Le peuple en paraît du moins persuadé. Si on partait de l'idée de médecins célèbres que la peste est importée d'Égypte ou de l'Asie, il faudrait établir des quarantaines sur toutes les côtes, ou même sur les frontières des contrées appartenant au pascha d'Égypte. Ce serait un système de quarantaines fort cher, même en restreignant beaucoup, au détriment du commerce, le nombre des lieux de débarquement et d'entrée dans l'empire, car il exigerait bon nombre de lazarets et de gens entendus. Or, malgré cela, la peste trouverait probablement moyen de s'introduire en Turquie, parce que les habitants ne peuvent pas croire à la contagion dans toute son étendue, telle qu'on l'entend en Europe, et que l'exécution stricte des mesures de quarantaines froisserait les priviléges des grands seigneurs turcs et les préjugés.

Ensuite comme pour les règlements militaires et de douanes, il y aurait sous main des fraudes, ou des gardiens seraient négligents; enfin il arriverait juste ce qui a eu lieu en Servie, où nous exposerons plus tard que la peste a éclaté en dépit des quarantaines.

Il ne peut donc être nullement question de pareilles innovations, on devrait se contenter de tenir en quarantaine plus ou moins longue les vaisseaux d'Égypte, de la Barbarie ou d'autres contrées, lorsqu'il est avéré que la peste existe dans ces pays, ou même en tout temps. On pourrait aussi les obliger à ne toucher que dans certains ports où il y aurait des places pour aérer les marchandises. Une autre mesure encore plus essen-

---

tinople, la Peste et la non-contagion de cette maladie, par M. A. Brayer, qui y a réuni les opinions des principaux médecins anciens et modernes, et celui de M. Bulard, sur la peste, d'après des observations faites de 1833 à 38 à Alexandrie, Smyrne et Constantinople (trad. all. par Muller. Leipzig, in-8°.)

tielle, ce serait de leur faire faire quarantaine aux Dardanelles, et surtout de séparer toute la région du Bosphore d'avec le reste de la Turquie d'Europe et de celle d'Asie par une ligne rigide de quarantaines. Cela gênerait, il est vrai, les communications ; mais par des dispositions bien prises les particuliers et non le gouvernement en souffriraient, et au moins l'intérieur de l'empire serait délivré de ce fléau, puisqu'il est avéré qu'il y est importé le plus souvent de Constantinople. S'il ne vient pas de la capitale, il arrive par les cotons et les laines de Salonique et de Seres.

Le même système de quarantaines serait applicable au cas où il serait vrai que la maladie éclate quelquefois spontanément dans la capitale sans y être importée.

La mesure la plus essentielle serait d'exiger du public plus de propreté dans les maisons, de tenir à ce que les rues, les places et les cours soient dépourvues d'immondices et bien aérées. Il faudrait aussi établir des hôpitaux et distribuer dans le pays des médecins européens, en leur donnant l'autorité nécessaire pour faire exécuter les mesures exigées pour la santé publique. Les hôpitaux des pestiférés sont insuffisants, et le gouvernement n'y a encore destiné que la tour isolée de Léandre dans le Bosphore.

La maladie une fois éclatée, il faudrait brûler autant que possible tout ce qui a appartenu aux pestiférés et surtout défendre la vente de leurs hardes. Certaines maisons très infectées devraient même être détruites de fond en comble, ce qui, vu leur peu de valeur, est plus praticable en Turquie qu'en Europe.

On pourrait fermer dans ces moments les bazars couverts comme cela se pratique aussi quelquefois ; mais il faudrait employer surtout ce temps à faire aérer les locaux des marchands et leurs marchandises, car sans cela l'autre mesure ne sert pas à grand'chose.

En avril 1838, la peste ayant éclaté de nouveau à Constantinople ainsi qu'à Smyrne, le sultan prit enfin le parti de recourir aux moyens préservatifs. Il publia à cet égard une pro-

clamation pour prouver que les quarantaines (1) ne sont pas contraires à la lettre et à l'esprit du Coran. Il enjoignit à tous les paschas de prendre des mesures efficaces à l'européenne pour éviter le mal. En cela il avait été devancé par quelques fonctionnaires, comme nous l'avons dit. En août 1836, le sultan ordonna au visir de Bosnie d'établir une quarantaine de 12 à 17 jours sur les frontières de cette province et de la Romélie. On obligeait les voyageurs à stationner sur la route de Pristina à Novibazar, à Mitrovitza et sur celle d'Ipek à Senitza, à Raschdegné à 1 lieue S. de ce dernier lieu.

Cette quarantaine turque consistait à rester dans le village de Mitrovitza ou à Raschdegné et à y déposer les marchandises; on était libre de circuler dans ces endroits et même dans les environs, mais on ne pouvait dépasser ces localités, parce que les Karaouls placés plus loin sur la route de Serajevo pouvaient demander le *teskeré* prouvant qu'on avait fait quarantaine. Les marchandises étaient empilées dans une cour, et les gens de Mitrovitza les déchargeaient et couchaient même dessus; si la peste y avait été, ce venin se serait bientôt communiqué à tout le bourg. De plus, toutes les routes conduisant en Bosnie n'étaient pas fermées, aussi nous vîmes des troupes albanaises allant en Bosnie, se jeter dans les montagnes plutôt que de faire cette absurde quarantaine.

Les personnes en quarantaine se distribuaient dans des auberges et remplissaient surtout l'écurie de la poste, où on venait, en octobre 1838, d'arranger au premier une chambre propre pour les voyageurs de distinction. Chaque personne payait 5 piastres pour sa quarantaine et le *teskeré*. Aussi le musselim regardait cette nouveauté comme une bonne affaire pour lui, et le maître de poste s'enrichissant, taxait les quarantaines d'impôt très utile. S'il avait su qu'en Europe chaque ballot paie une redevance au lazaret, ce surcroît d'impôt lui aurait plu encore davantage.

Le sultan a enfin entouré sa capitale d'un cordon de postes

(1) T. *Nazaret*, s. v. *Kontoumatz*, g. *Lazareton*.

de quarantaine qui sont à un quart d'heure de distance les uns des autres. Les vaisseaux devaient faire une quarantaine à leur entrée dans le Bosphore et les Dardanelles, et les voyageurs venant d'Europe par terre à Kutjuk-Tschekmedge. Or, cette mesure fut exécutée si vite qu'il n'y avait encore aucun lazaret pour recevoir les voyageurs, aussi il fallut revenir pour le moment sur le décret. M. le docteur Bulard devait avoir la direction de ces quarantaines, tandis que le sultan fit venir de Semlin le docteur Minas, directeur du lazaret de ce lieu avec le drogueman M. Vasiliévitch. A la fin de 1838, le premier lazaret turc était établi à la caserne de Kouleli près de Djengelkol sur la partie asiatique du Bosphore, à 1 lieue de Constantinople. Ce bâtiment, une ancienne caserne de cavalerie, a 164 pas de front et ses deux ailes en ont 169. Il y a une grande cour de 314 pas de long et de 126 pas de large. Elle contient deux étages; au premier sont 12 locaux séparés, chacun de 4 à 7 chambres, et au rez-de-chaussée 18 locaux et des salles pour les équipages des bâtiments. Il y a en outre un parloir, une chambre pour recevoir les arrivants, une autre pour parfumer les lettres, une chambre pour les gardiens des remises. Dans la cour sont 11 magasins et une apothicairerie ainsi qu'un local pour désinfecter en 40 heures les marchandises par une température de 40° Réaumur d'après la méthode du docteur Bulard. Il y a deux hôpitaux chacun de 20 lits, des chambres de morts et de garde, et onze chambres séparées pour les gardiens en communication libre avc les personnes en quarantaine.

Pour les ablutions des Turcs, on a conduit de l'eau dans chacun des locaux, et il y a même un bain à l'ottomane. Enfin hors de la quarantaine il y a un édifice pour les bureaux, dont Nuribeg est le directeur. Un médecin, le docteur Dumas, un chirurgien, un apothicaire et une sage-femme pour la visite des dames turques, sont attachés à cet établissement. Dedé-Pascha est ou était le président du conseil de quarantaine.

Le règlement pour la quarantaine turque sur le Bosphore et aux Dardanelles fut communiqué aux ambassades étrangères.

Ces dernières firent des objections relativement aux quarantaines provisoires, et proposèrent d'établir la quarantaine à Gallipoli au lieu de celle aux Dardanelles, parce que dans ce lieu l'encrage n'est pas sûr et les vents régnant dans le canal lui sont aussi contraires. Aux Dardanelles ne serait stationné qu'un avant-poste de quarantaine qui fournirait une garde à chaque vaisseau retenu dans cet endroit par le vent du N., et ce garde accompagnerait plus tard le vaisseau à Gallipoli. La quarantaine serait comptée de l'instant où le garde de santé serait à bord, comme cela se pratique déjà pour les bateaux à vapeur arrivant du Levant à Trieste et touchant dans quelque port autrichien, où ils prennent un garde. Cet avant-poste aurait aussi l'examen des patentes de vaisseaux arrivant de pays sans peste, afin qu'ils puissent, avec ce visa, passer Gallipoli sans s'arrêter. Sur la mer Noire, la quarantaine provisoire serait établie à Selvi-Bouroun, et un avant-poste serait à Tschardak en Asie. Enfin les ambassadeurs désiraient qu'on réduisît le terme de la quarantaine de 20 jours à 10 pour les vaisseaux non chargés et qu'on exemptât de la quarantaine de Gallipoli les bâtiments ne naviguant que dans la mer Noire; néanmoins ils seraient tenus de prendre une garde à bord et d'indiquer le port où ils veulent se rendre.

Le 10 juin 1839, les ambassades étrangères ont accepté les ordonnances émanées du conseil de quarantaine. Depuis ce moment, tous les bâtiments arrivant par le Bosphore et ayant des patentes de santé peuvent procéder plus loin sans s'arrêter, tandis que les autres sont obligés à des quarantaines de 10, 15 et 20 jours à Kouleli, sur la côte d'Asie. On ne compte pas aux vaisseaux le temps passé dans la mer de Marmara pour attendre le vent favorable au passage du Bosphore. Un cordon est établi autour du Bosphore, en Asie et en Europe, depuis la mer de Marmara à la mer Noire; mais ce cordon cessera quand on l'aura tiré contre l'Égypte, et on a désigné provisoirement l'île de Rhodes comme station principale de quarantaine pour les provenances de ce pays.

En Servie, le prince Milosch avait déjà voulu, en 1829,

établir une quarantaine, et avait fait un essai du côté de Viddin, mais il y renonça plus tard par différentes raisons. En septembre 1836, il crut les circonstances favorables pour l'exécution de ce projet. On n'obligeait d'abord qu'à une quarantaine de 3 à 5 jours sous des hangars. On employa l'hiver et le printemps suivant pour bâtir de véritables lazarets à Radoujevatz, au confluent du Timok et du Danube, en avant de Négotin, à Aleksinitze, à Mokra-Gora, près d'Oujitze, à Lioubovik ou Lioubovia (au S. de Zvornik), et à Ratscha, au confluent de la Drina et de la Save. Ces quarantaines n'ont été totalement achevées qu'en 1838. Maintenant on ne peut entrer depuis la Turquie jusqu'en Servie, seul ou avec des marchandises, que par ces cinq points, et ce qui est souverainement absurde, on ne pouvait pas non plus en sortir par d'autres endroits, à moins d'une permission spéciale du prince. Du reste, il y a des espèces de parloirs (*Zastanak*), près de certains postes de la frontière, comme à celui de Raschka, à 2 l. de Novibazar et à Javor. Sur toutes les limites turques, on a élevé des barrières ou planté des haies de branches d'arbre tressées, et on a placé des postes de milices à 1 1/2 à 2 l. de distance les uns des autres, de manière que des patrouilles sont nécessaires pour garder la frontière, et ne peuvent pas empêcher tout-à-fait la violation des règlements.

Aleksinitze est la quarantaine la plus fréquentée à cause de sa position sur la grande route de Nisch, et comme l'entrée principale de la Servie du côté de la Bulgarie. Aussi cette quarantaine regorge toujours de monde, et à notre passage en 1837, on y comptait 1,200 personnes, de manière qu'on fut obligé de refuser l'admission à 80 Bulgares qui venaient chercher de l'ouvrage en Servie. Les Européens sont reçus tous les jours, mais l'admission pour les paysans n'a lieu que deux fois la semaine. Ces refus et ces délais ont indisposé les Bulgares, de manière qu'il y a eu, pendant l'été de 1837, de la part de ces derniers une tentative pour pénétrer de force en Servie. Sur la frontière bosniaque, il y a eu aussi un village serbe ruiné par les Bosniaques pour se venger de la destruction d'un

moulin qui gênait l'observation de la quarantaine, parce que les Bosniaques et les Serbes s'en servaient également.

A Aleksinitze il y a trois ou quatre maisonnettes (*Koliba*) assez propres pour les voyageurs d'une classe au-dessus des paysans, des espèces de grandes écuries pour ceux-ci, une écurie véritable (*ar*), un magasin (t. s. *Ambar*), une cour pour étaler les marchandises et un petit parloir. L'établissement est entouré de hautes palissades et est malheureusement placé sur un terrain inégal. Il est sous la direction du capitaine du lieu, M. Dmitrievitch, Serbe hongrois; un médecin allemand et deux employés tirés des quarantaines de la Hongrie sont attachés à la quarantaine. Toute cette frontière serbe est du reste garnie de postes militaires très rapprochés, et sur la route de Nisch, il y en a quatre ou cinq en avant d'Aleksinitze. En un mot, tout était assez bien en ordre à l'exception des faveurs qu'on faisait quelquefois dans ces lazarets à des voyageurs de distinction (1), et surtout l'ouverture des malles était négligée.

La suite a prouvé combien était importante l'exposition à l'air des effets des voyageurs, car déjà au commencement de juillet 1837 la peste avait franchi les frontières et s'était déclarée à Rajan, Paratchin, Tchoupria et Jagodin. On cerna alors ces endroits, on obligea le docteur Meiser d'Aleksinitze à soigner les pestiférés, puis on fit venir en juillet le docteur Nagy, médecin de la quarantaine de Semlin, pour organiser mieux cette quarantaine. Il n'est revenu de sa mission qu'à la fin de l'année et a reçu 1,000 ducats de gratification. On a brûlé les maisons infectées, et même tout le village de Rajan, qui a dû être rebâti à Schoupeliaka-han.

Malgré que la peste n'ait pas été violente dans les localités citées, elle a cependant reparu plusieurs fois et même encore au commencement de 1838. Dans l'automne de 1837, en

(1) Ainsi, en mai 1837, M. Urquhart n'y fit que cinq jours de quarantaine, quoique la peste fût forte en Turquie, et que la quarantaine fût de vingt jours.

prétendait aussi qu'elle avait pénétré dans deux villages près de Valievo, mais il y avait des personnes qui en doutaient et prétendaient même que ces bruits de peste n'étaient qu'une ruse de politique. Quelques jours même Belgrade fut cerné, parce qu'on croyait que les nouvelles troupes turques arrivées dans la citadelle avaient apporté la peste, quoiqu'elles eussent fait quarantaine à Aleksinitze.

La quarantaine de Radoujevatz, au confluent du Timok et du Danube, près de Négotin, est destinée aux Valaques, aux Bulgares et aux habitants de Viddin; celles de Mokra-Gora et de Lioubovik aux Bosniaques. Cette dernière, avec six maisonnettes (*Koliba*), était vide en 1837, le pacha de Zvornik ne laissant passer la Drina à personne de ce côté; mais en 1838 cette défense avait été levée.

La quarantaine de Ratscha est destinée surtout aux mariniers de la Save, de la Drina et des autres rivières de la Bosnie. Elle est assez mal placée, dans un endroit peu élevé, au-dessus du confluent de la Save et de la Drina, ce qui la rend sujette aux inondations, aux fièvres et aux rats. Elle consiste en un grand carré entouré de hautes palissades. Dans ce dernier se trouvent un grand et beau parloir pour 4 à 500 personnes, six maisonnettes pour faire quarantaine, chacune avec une cour, un grand magasin et un local pour aérer les marchandises, une maison pour le directeur ou capitaine et le docteur, et une autre maison pour l'aubergiste et les écuries.

En 1837, cette quarantaine était cependant comme non avenue, puisqu'on n'y ouvrait pas les malles. Il n'y avait que deux domestiques de quarantaine, et, comme dans les autres lazarets serbes, les personnes en quarantaine étaient seules dans leur loge sans domestiques de lazaret (s. *Kolibasch*), et un domestique ne venait que parfumer chaque matin le local.

De plus, les cours des maisonnettes étaient entourées de trop hautes palissades qui y gênent la circulation de l'air. Ensuite, on ne surveillait pas assez les personnes qui se promenaient dans la grande cour commune, et le manque de place faisait qu'on accordait quelquefois un ou deux jours à des personnes en qua-

rantaine pour pouvoir en recevoir d'autres, ou bien qu'on prolongeait le temps pour d'autres personnes en leur adjoignant des nouveaux venus arrivés après eux.

La quantité des rats exigeait aussi qu'on pavât ou dallât le plancher des maisonnettes, dont chacune a deux pièces séparées par une cuisine. Il y a en outre des poêles dans les chambres. L'aubergiste pourrait être aisément mieux approvisionné et était taxé trop fortement, ayant à payer 20 fr. par jour au gouvernement. Enfin le capitaine était tout-à-fait neuf dans cette besogne, et le docteur, M. Nikolitsch, était en même temps médecin à Ratscha et Lioubovik, ce qui était une absurdité.

Les milices font le service du cordon sanitaire en Servie, comme les *Grenzer* ou *Granitzer* en Hongrie, avec la différence que, dans ce dernier pays, si les habitants sont obligés d'être tous soldats, au moins ils n'ont aucune des charges des autres citoyens. En Servie, au contraire, ils paient l'impôt comme les autres, ce qui ne leur paraît pas fort juste, malgré qu'on les laisse s'occuper à divers métiers manuels pendant qu'ils sont à leur poste.

On voit donc que les quarantaines serbes avaient encore beaucoup à acquérir pour qu'elles fussent parfaites, c'est-à-dire qu'elles servissent réellement à quelque chose de plus qu'à gêner les voyageurs. Il fallait de toute nécessité un plus grand nombre de domestiques, afin que chaque maisonnette au moins eût le sien, et qu'on pût ouvrir les malles et aérer les effets ainsi que les marchandises.

Il serait bon d'admettre un code de lois sanitaires, et de le faire traduire et répandre, car actuellement les employés ne savent à quoi s'en tenir. D'après les règlements autrichiens, le médecin de la quarantaine est puni très gravement quand il laisse pénétrer la peste dans le pays. Si on voulait appliquer cela à la Servie sans donner au médecin les moyens de faire exécuter complétement les quarantaines, ce serait un nonsens. Aujourd'hui M. le docteur Patzek est chargé de la direction des quarantaines serbes et paraît les avoir perfectionnées.

Nous devons ajouter que même dans les quarantaines autrichiennes il y aurait d'utiles réformes à introduire et des abus qui ne sauraient être tolérés qu'en Hongrie. Croirait-on, par exemple, qu'un domestique de quarantaine couche dans la chambre des dames qu'il surveille, et qu'il a même le droit d'assister à leur toilette? Nous avons vu nous-même, en temps de grande quarantaine de 20 jours, le médecin exiger des femmes de découvrir leur sein et de se le laisser tâter par un domestique devant plusieurs hommes, au lieu de passer pour cela dans un cabinet particulier qui existe, il est vrai, mais n'est usité que pour des personnes de distinction. Les femmes serbes et surtout turques répugnaient extrêmement à se soumettre à cette formalité; néanmoins, après bien des difficultés, elles s'y sont soumises dans les quarantaines serbes.

Les quarantaines en Servie sont de 5, de 10, de 20 et même de 40 jours, suivant la gravité du mal et son voisinage. En Autriche, au contraire, d'après le nouveau système, 20 jours est le maximum pour la quarantaine des hommes et de toute marchandise. Lorsque la quarantaine de 20 jours a été proclamée, on fusille toute personne qui l'enfreint. En Servie, on ne paie qu'une bagatelle, non pas pour faire quarantaine, mais pour obtenir l'attestation qu'on y a été soumis. En Hongrie, le logement est gratis, à moins qu'on ne veuille être seul, et alors il coûte 2 fr. par jour. Les marchandises paient dans les lazarets serbes un droit de 2 piast. pour une charge de cheval et de 1 piast. pour chaque balle de coton. En Hongrie, ce dernier droit s'élève à 1 zwanziger ou 85 c.

Le plus curieux de ces quarantaines, c'est que la peste y est une des plus grandes raretés, quoiqu'il y ait toujours des hommes occupés à *manipuler* et aérer des marchandises de tout genre. A Semlin, la peste n'a pas existé depuis vingt-cinq ans, et même à cette époque elle a éclaté dans la ville par suite de contrebande, et la quarantaine en a été exempte.

De plus, il y a des cordons sanitaires qui sont tout-à-fait insuffisants, de manière qu'on enfreint journellement le règlement sans importer pour cela la peste. Nous voulons parler

des frontières sèches (*Trockne Grenze*) de la Dalmatie et de la Transylvanie; on la nomme ainsi en opposition à la frontière humide du Danube. Outre que le terrain à garder est coupé, montueux et souvent boisé, les postes sont quelquefois à 1 1/2 l. de distance les uns des autres, et malgré cela, vu la population de ces provinces, on a déjà assez de peine à garnir les postes existants, au moins en Transylvanie, pour pouvoir penser à en augmenter le nombre. Jusqu'à ces derniers temps, presque chaque année des brigands venaient de la Croatie turque exercer leur métier dans la Croatie hongroise et en Transylvanie. Nous avons vu en 1834 des hommes traversant la frontière valaque sans s'embarrasser du cordon, et cela avant l'établissement de la quarantaine russe sur le Danube. Depuis lors, les officiers de service nous ont confirmé eux-mêmes ce fait en nous avouant leur impuissance d'empêcher de telles infractions aux lois.

Lorsque la peste n'était que dans la proximité d'une frontière, il fut d'abord de règle en Servie, comme en Autriche, de fixer la quarantaine sur la frontière saine à la moitié du temps qu'elle dure sur la frontière voisine de la peste. Ainsi, dans l'été de 1838, on faisait 20 jours à Ratscha quand la quarantaine d'Aleksinitze était de 40 jours. Au contraire, en 1837, on faisait autant de quarantaine d'un côté que de l'autre, parce que, disait-on, les voyageurs faisaient le tour de la Servie pour éviter les longues quarantaines, et s'introduisaient plus vite dans ce pays au moyen de la quarantaine de Ratscha de 5 jours que par celle de 20 jours d'Aleksinitze.

En *Grèce*, on a établi des lazarets à Makrenoros, Agropha et Zeitoun, sur les trois principales routes pour se rendre de la Turquie dans ce royaume, tandis que tous les autres passages ont été fermés et surveillés tant bien que mal par des palicares. Pour les provenances de mer, les établissements de quarantaine sont sur les îles de Skiathos, de Syra, d'Hydra et au Pirée; dans les autres îles on s'en est remis au soin des communes. En *Valachie*, la quarantaine est sous la direction du consul-général russe à Boukarest.

M. le docteur Bulard s'est élevé avec raison sur la législation disparate qui régit les lazarets des divers pays de l'Europe, et sur l'insuffisance des précautions prises, au grand détriment du commerce, de l'intérêt des voyageurs et de l'intime liaison qui devrait exister entre l'Orient et l'Occident. Ainsi, à Odessa, en Grèce et en Valachie, la petite quarantaine est de 15 jours, et la grande de 25 jours; elle est accompagnée de fumigations de chlore en Russie, tandis qu'on emploie du soufre en Valachie. En Autriche, la petite quarantaine est de 10 jours, la grande pour les voyageurs de 20 jours, et pour les marchandises, de 40 jours; mais il est arrivé que lorsqu'on faisait 20 jours à Semlin, on n'en faisait que 10 à Panschova, parce que ces deux lazarets dépendent de deux différents généralats, savoir : Semlin, de Peterwaradin, et Panschova, de Temeschvar. Si on compare des localités éloignées, telles que les lazarets de Castel-Lastua près de Cattaro, de Belibreg sur la frontière dalmate, entre Livno et Sign, de Brod et de Semlin, on peut comprendre qu'on ne peut faire que 6 à 8 jours à Castel-Lastua, ou à Belibreg, lorsque la peste n'est ni en Albanie ni en Bosnie, tandis qu'à Semlin elle peut être de 20 et même de 40 jours si la peste est en Servie ou à Belgrade.

Dans quelques lazarets autrichiens, comme à Semlin, lorsqu'on paie sa *Koliba*, on compte le jour d'arrivée; dans d'autres, comme à Brod, on ne le compte pas. Dans les uns, comme à Semlin, on est très strict sur l'article des fumigations, sur l'ouverture des malles, sur l'exposition à l'air de tous les objets des voyageurs, sur la propreté, tandis que dans d'autres nous avons vu nous-même ne pratiquer aucune fumigation, ni ouvrir les malles. Il manque quelquefois la place nécessaire pour l'étalage des effets, comme, par exemple, à Brod, où il n'y a même pas quelquefois de domestique de lazaret (1). En 1836, notre surveillant à Semlin a manipulé des

(1) A Orschova, il y a une douzaine de maisonnettes de quarantaine, à Panschova trois, à Brod quatre, et à Semlin vingt-huit, avec un domestique attaché à chacune des *Koliba*.

marchandises hors de notre local, il aurait pu nous donner la peste.

En Égypte et en France, pour les provenances d'Alger, on pense qu'une quarantaine de 7 jours est suffisante, tandis qu'à Malte et dans les ports de la Méditerranée et de l'Océan, la petite quarantaine pour le même pays est de 21 jours et la grande est de 40 jours.

Le plus singulier dans ces mesures, c'est qu'on ne tienne aucun compte du temps très différent que les vaisseaux ont mis pour venir de l'Orient en Europe, tandis que M. de Ségur-Dupeyron a remarqué que sur 95 cas de peste apportés par des vaisseaux en Europe ou en Turquie, 80 ont éclaté en route, et des 15 autres cas, 9 ont eu lieu dans le lazaret de Syra et 6 sur la côte africaine. La longueur du voyage devrait donc faire abréger la quarantaine, et surtout on devrait faire attention au lieu d'où viennent les vaisseaux, les voyageurs et les marchandises. Ainsi les quarantaines de la Grèce et de la Servie ne sont encore comptées pour rien en Europe, et les provenances de ces pays sont soumises à des quarantaines tout aussi fortes que celles de Constantinople et d'Égypte. La quarantaine de la Valachie n'est pas comptée pour entière par l'Autriche. Les vaisseaux venant d'Alger sont même encore soumis à une semaine de quarantaine à Marseille, tandis que ceux de Malte ont libre pratique.

Les vaisseaux venant de la mer Noire sont censés avoir touché en Turquie, et sont soumis pour cela à une quarantaine inutile. Il n'y a que les Anglais qui aient eu le bon sens de ne pas faire stationner aux lazarets les vaisseaux qui n'ont fait que prendre à Constantinople un firman et qui l'ont exhibé aux Dardanelles. Pour prévenir tout contact, les consuls anglais à ces stations se chargent de toutes les démarches auprès des autorités turques, et remettent les papiers nécessaires dans des étuis cachetés à la chancellerie du consulat.

D'une autre part, la peste dût-elle même ne pas exister en Orient, la fatale quarantaine de 20 jours est de rigueur en France. En cela, au moins, l'Autriche est plus rationnelle, puis-

qu'elle ordonne, suivant le plus ou moins de danger, des quarantaines de 5, 10 ou 20 jours. Comme cette puissance doit avoir le plus d'expérience en ce genre, on devrait espérer que les autres États pourraient au moins l'imiter, et que les États italiens surtout pourraient modifier leurs absurdes et longues quarantaines, qui ne servent qu'à engraisser quelques fournisseurs. On viendra probablement à réduire la grande quarantaine des marchandises à 20 jours au lieu de 40, comme le propose M. Ségur-Dupeyron, qui divise les patentes en trois catégories, savoir : patente pure pour les côtes de la Turquie d'Europe et d'Asie, la Grèce et les États barbaresques, quand la peste n'est ni en Égypte ni à Constantinople ; patente demi-saine 1° pour cette ville et l'Égypte, quand la peste n'y est pas ; pour Tripoli, la Syrie, la Caramanie, la Candie, Chypre et les îles jusqu'à Smyrne, quand la peste est en Égypte ; 2° pour les Dardanelles, les côtes d'Asie, les îles jusqu'à Samos et les côtes d'Europe jusqu'à Volo, quand la peste est à Constantinople. La patente impure n'obligerait qu'à 20 jours de quarantaine pour les marchandises et à 15 jours pour les voyageurs, et celle demi-pure à 15 jours pour les marchandises et à 11 jours pour les passagers, tandis qu'avec la patente pure ces derniers seraient délivrés de toute quarantaine, ou ne seraient enfermés que 8 jours et les marchandises 12 jours.

On pourrait réduire aussi souvent beaucoup les quarantaines pour les voyageurs, en les obligeant de se vêtir à neuf, et de laisser au lazaret tous leurs effets afin qu'ils y soient exposés à l'air et lavés. Si beaucoup de gens n'aiment pas à se séparer de leurs effets, cela pourrait convenir à d'autres, et comme il est prouvé que la peste provient bien plutôt des hardes ou des marchandises que d'individus malades (1), et que le temps où la peste peut éclater ne dépasse guère 12 jours, la quarantaine pourrait être au moins raccourcie

(1) D'après le rapport de M. de Ségur-Dupeyron, sur 15 cas de peste éclatés dans les lazarets ou sur des vaisseaux, cela eut lieu à l'ouverture des coffres ou par les hardes.

Pages.

FIN DE LA TABLE.